

Atelier de l'Ourcq



Atelier de l'Ourcq

Félix Mulle & associés

24, rue du Pré-Saint-Gervais
93500 Pantin
T. 09 81 24 50 88
atelier@ourcq.archi
dgalli@ourcq.archi

Virage Énergie

5, rue Jules de Vicq
59000 Lille
T. 09 72 19 35 78
contact@virage-energie.org

Verdi Conseil Nord de France

Rue Blériot, Eleu-dit-Leauwette
62302 Lens
T. 03 21 78 55 22
accueil@verdi-ingenierie.fr



Communauté de Communes des 7 Vallées

52, rue du fond de Lianne
62990 Beaurainville
Tel : 03 21 90 42 68



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
L'Europe investit dans les zones rurales

Le plan de paysage des 7 Vallées est cofinancé
par le Fonds européen agricole de
développement rural : L'Europe investit dans
les zones rurales



Le Plan de Paysage des 7
Vallées est réalisé avec le
soutien financier de l'ADEME



CC DES 7 VALLÉES ÉTUDE DE PLAN DE PAYSAGE COPIL DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

Le programme de la journée

Copil-Atelier de la phase diagnostic

Le matin 9h30-12h30

- Présentation du groupement d'une synthèse du rapport de diagnostic
 - » **9h30-11h première partie**
 - A. Les paysages des 7 vallées
 - B. Le récit climat-énergie-paysage
 - » **11h-11h15 pause café**
 - » **11h15-12h30 deuxième partie**
 - C. Analyse urbaine des six bourgs-centre
 - D. Croisement des atouts et des fragilités du territoire
 - E. Synthèse des 5 enjeux pour le travail d'atelier

12h30-13h30 Déjeuner
13h30-14h30 Visite de terrain

L'après-midi

- Atelier « Cartes-sur-table », deux groupes de travail pendant 1h environ
 - » **Table 1**
 1. Rétablir une identité et une esthétique champêtre
 2. Préserver les sols
 3. Agir pour préserver la biodiversité
 - » **Table 2**
 4. La transition énergétique
 5. Activités en plein air et mobilités durables



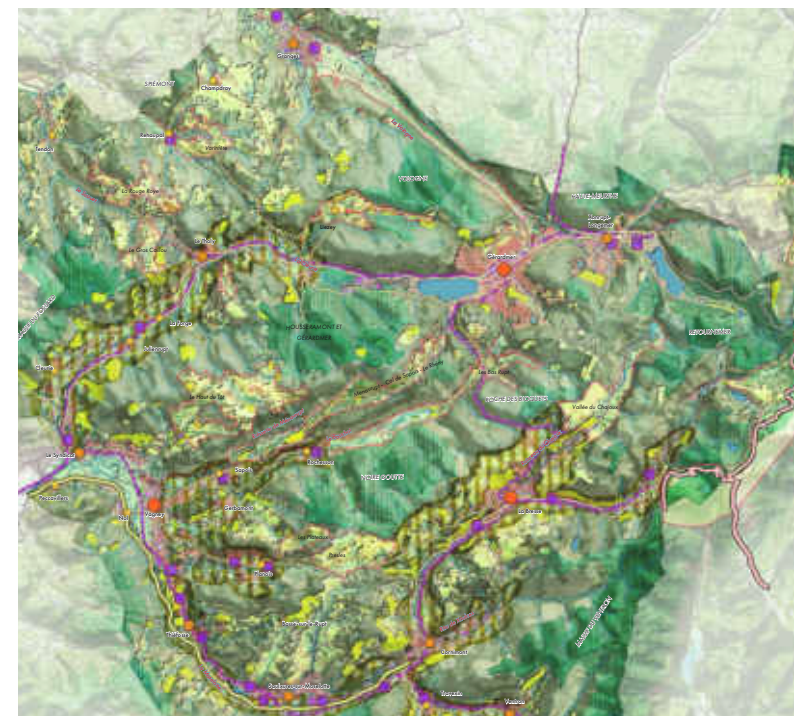
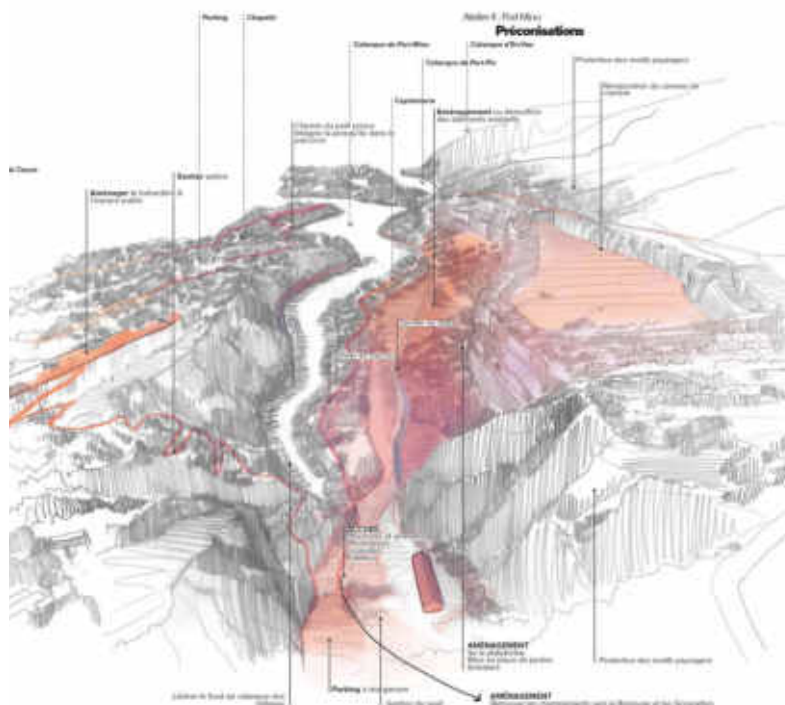
Le plan de paysage + volets énergie et écologie

Un outil de connaissance et de planification

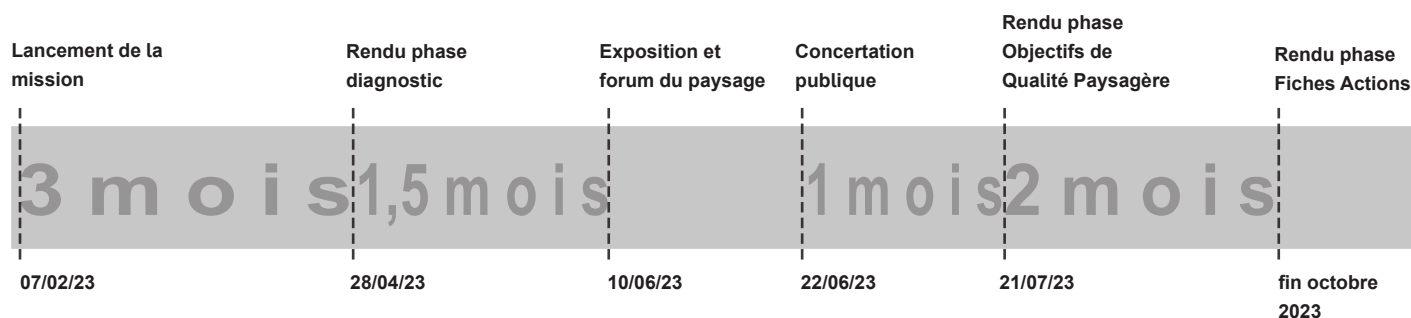
Lauréate de l'appel à projets national « Plans de Paysage 2022 - transition énergétique », la Communauté de communes des 7 Vallées a lancé une démarche de l'élaboration d'un Plan de Paysage.

L'objectif du plan de paysage est de permettre au territoire de s'engager dans un développement de qualité, cohérent et durable, et de s'affirmer comme un acteur de la transition énergétique et écologique.

Il devra permettre de répondre de manière opérationnelle et d'outiller le territoire afin d'améliorer la qualité paysagère des aménagements réalisés, pour le rendre à la fois résilient et attractif et pour renforcer la qualité de son cadre de vie.



À gauche : extrait du plan de paysage des Calanques @Coloco
À droite : plan de paysage de la CC Hautes Vosges @Bertrand Follea et Claire Gautier
En bas : calendrier de la mission plan de paysage sur la CC7V



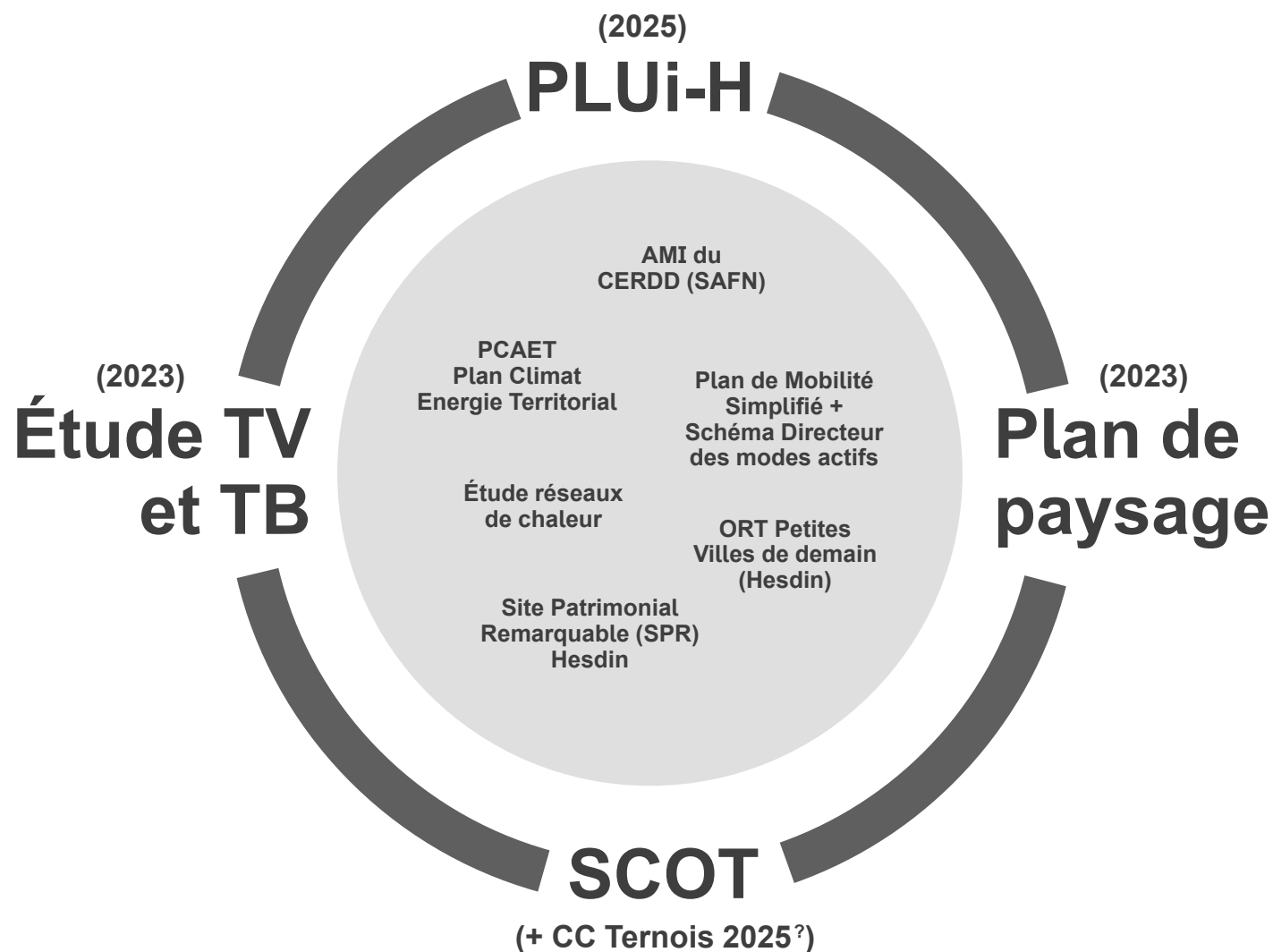
Le plan de paysage + volets énergie et écologie

Un outil faisant partie d'une stratégie globale à l'échelle de la CC7V

Le plan de paysage fait partie d'un groupe plus large de dispositifs de planification lancés par la Communauté de Communes qui doivent pouvoir s'enrichir réciproquement et aboutir à des solutions communes.

Le plan de paysage et l'étude de trame verte/bleue, ayant des calendriers plus courts, doivent pouvoir aussi alimenter les autres documents de planification, en particulier le PLUi-H et le SCOT.

Les différents cabinets mandatés pour les études veillent à se coordonner entre eux et faire des points d'étape communs pour avancer en intelligence et de manière coordonnée.



LE RAPPORT DU DIAGNOSTIC

TABLE DES MATIÈRES

A. LES PAYSAGES DES 7 VALLÉES	8	D. CROISEMENT DES ATOUTS ET DES FRAGILITÉS DU TERRITOIRE	181
1. Les composantes du paysage des 7 vallées	9	5.1 Des paysages variés, marqués par la topographie	183
1.2 Des ondulations à perte de vue	11	<i>FOCUS : des solutions à court, moyen et long termes</i>	190
1.3 Un socle géologique simple	14	5.2 Des espaces de nature vivants	196
1.4 Une couverture bien ancrée sur son socle	16	<i>FOCUS : un maillage qui doit être préservé et/ou renforcé</i>	205
1.5 L'omniprésence de l'eau sous différentes formes	23	5.3 La présence abondante de l'eau sous des formes multiples	209
1.6 Le vent, un élément constant	25	<i>FOCUS : promouvoir la diversité comme vecteur d'attractivité territoriale</i>	213
1.7 Communes de plateaux/communes de vallée	27	5.4 Un patrimoine vernaculaire très riche	216
		<i>FOCUS : à valoriser</i>	219
2. Les unités paysagères	31	5.5 La transparence du milieu urbain	219
2.1 Les grandes familles de paysage	33	<i>FOCUS : une identité champêtre pour les centres-bourgs</i>	221
2.2 Les unités paysagères	38	E. SYNTHÈSE DES 5 ENJEUX POUR LE TRAVAIL D'ATELIER	223
<i>Les ondulations du Montreuillois</i>	41		
<i>Le Ponthieu</i>	47		
<i>Le Ternois</i>	53		
<i>La vallée de la Canche (aval)</i>	60		
<i>La vallée de la Canche (amont)</i>	68		
<i>La vallée de la Ternoise</i>	74		
<i>La vallée de l'Authie</i>	79		
B. LE RÉCIT CLIMAT-ÉNERGIE-PAYSAGE	86		
3.1 Histoire énergétique et transformation paysagère	88		
3.2 État de lieux énergétique du territoire	110		
3.3 Les ressources énergétiques	117		
3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR	130		
3.5 La transition énergétique à l'œuvre	138		
C. LES SIX BOURGS-CENTRE - ANALYSE URBAINE	143		
4.1 Les séquences, les seuils et les portes	145		
4.2 Étude d'un cas type : Blangy-sur-Ternoise	156		
4.3 Étude d'un cas type : Hesdin	163		
4.4 Étude d'un cas type : Campagne-les-Hesdin	173		

A. LES PAYSAGES DES 7 VALLÉES

1. LES COMPOSANTES DU PAYSAGE DES 7 VALLÉES

1.1 Les ingrédients du paysage des 7 Vallées

L'analyse des paysages des 7 vallées doit pouvoir s'ancrer sur les éléments fondamentaux qui caractérisent son territoire.

Dans cette première partie du diagnostic, il est proposé de passer rapidement en revue les « ingrédients » les plus récurrents qui composent les paysages des vallées et des plateaux de la communauté de communes :

- **La topographie et la composition des sols**, deux composantes qui sont à l'origine des spécificités propres au territoire
- **La couverture du sol** et le lien que celle-ci entretient avec son socle géologique, notamment dans la répartition entre espace agricole et forestier
- **Le vent et l'eau**, deux éléments identitaires qui jouent un rôle très important pour le développement économique et l'attractivité du territoire
- **Les formes urbaines** des villes et villages qui ponctuent la communauté de communes, établissant des liens différents avec leurs contextes



1.2 Des ondulations à perte de vue

La topographie de la Communauté de Commune des 7 vallées

La configuration ondulée du territoire de la communauté de commune permet d'avoir des horizons très variés. La succession de petits cols qui s'offrent au regard crée des scènes rythmées dans la profondeur du champ visuel tout en permettant de planer avec le regard d'un repère à l'autre : la silhouette d'un village, une haie, un talus, un petit bois...

En traversant le territoire, on peut souvent distinguer au loin la silhouette d'un village au sommet d'un col ou encore des bosquets soulignant la courbature d'un terrain situé entre plusieurs cultures différentes.

Les routes départementales secondaires, reliant les villages permettent d'apprécier davantage les pentes des coteaux des petites vallées et des talwegs, grâce aussi à leurs tracés sinueux.

Certains éléments de paysage comme la forêt d'Hesdin, située sur le haut coteau du versant nord de la Canche constituent des véritables repères à l'échelle territoriale grâce à leur position privilégiée.



1.2 Des ondulations à perte de vue

La topographie de la Communauté de Commune des 7 vallées

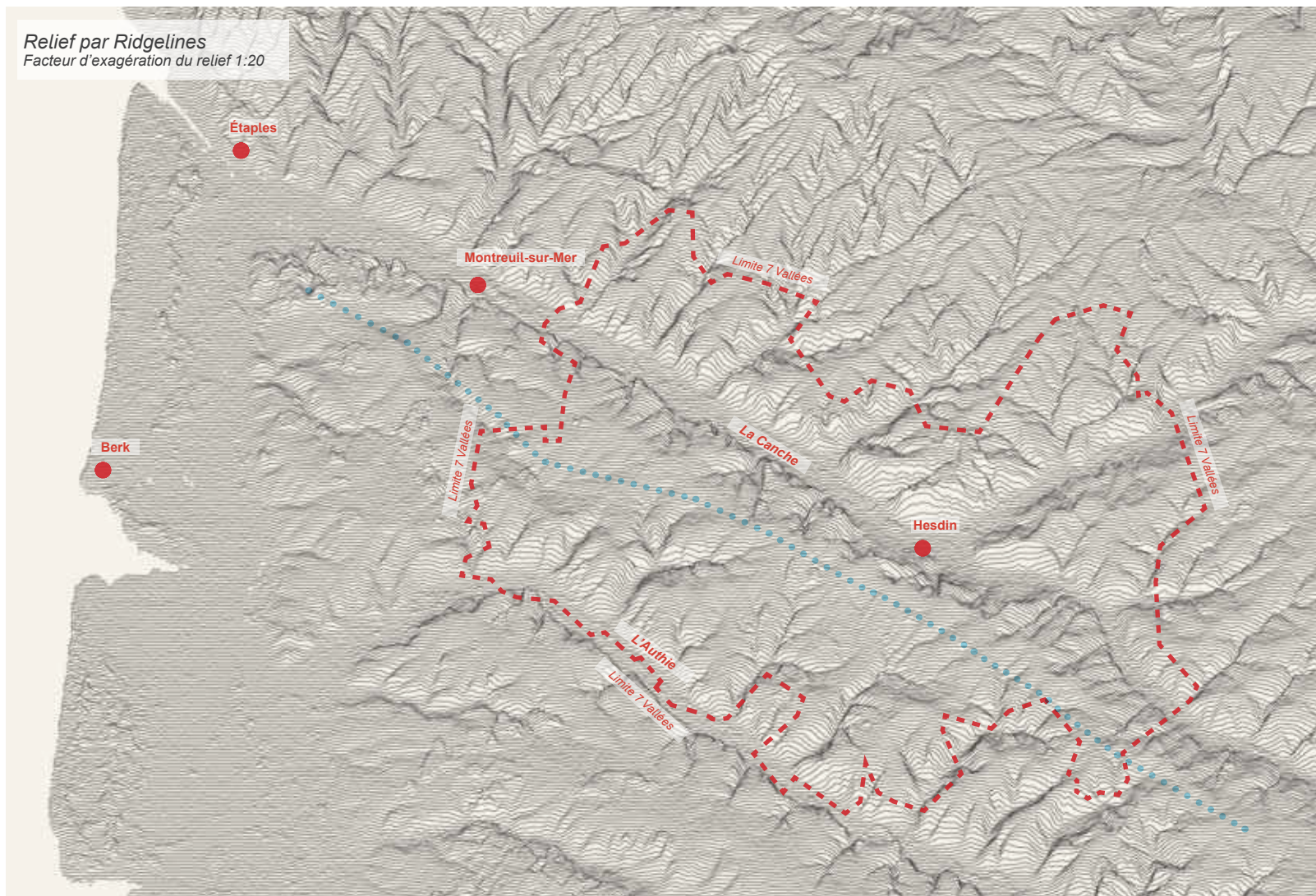
Prendre de la hauteur nous permet d'apprécier la configuration territoriale particulière de la communauté de commune.

Située dans le rétro littoral de l'Artois, entreprise entre la limite sud du département du Pas-de-Calais et la ligne de partage des eaux (Nord-Manche).

Le bombement anticlinal artésien est à l'origine de la topographie très variée qui caractérise le territoire des 7 Vallées, notamment au nord de la Canche : les collines des ondulations montreuilloises sillonnées par les affluents de la Canche.

Le territoire de la CC7V possède un des reliefs le plus marqué de la région NPDC !

Les deux vallées de la Canche et de l'Authie constituent les deux dépressions majeures de la CC, elles permettent de relier le centre de la Région à la frange littorale. La ligne de partage des eaux traverse le grand plateau du Ponthieu. Par ailleurs, on constate que les coteaux des deux rivières présentent des caractéristiques similaires : plus escarpés et rythmés au nord, plus doux et bas au sud.



1.2 Des ondulations à perte de vue

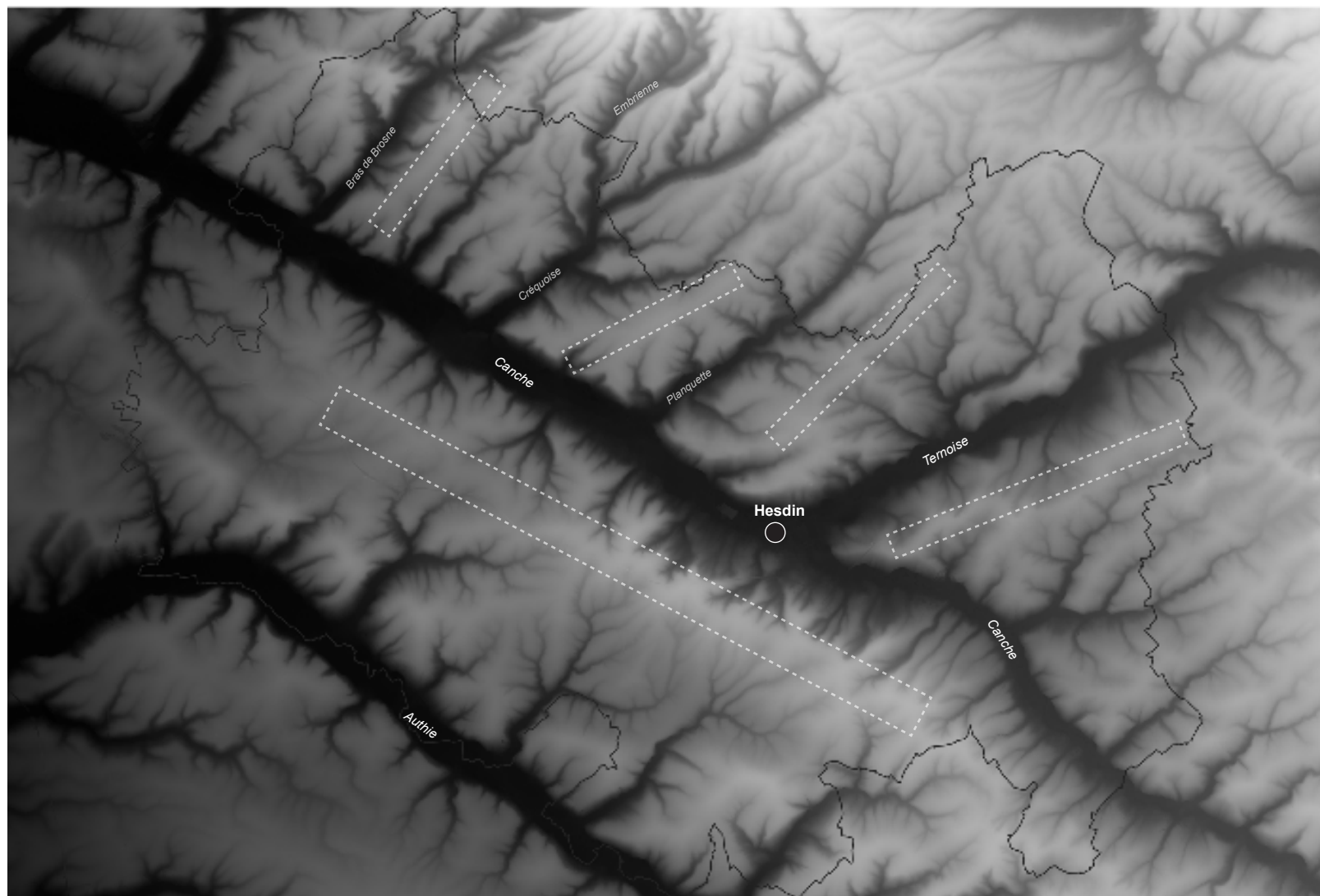
La topographie de la Communauté de Commune des 7 vallées

La carte ci-contre montre le relevé topographique du territoire des 7 vallées (couche MNT de l'IGN). Les différents gradients de gris sont un clair témoignage de la variété orographique de la communauté des communes.

Les vallées des rivières principales (Canche et Authie) sont les plus profondes et le grand nombre de talwegs et valons qui les rythment tout du long crée de liens profonds avec les hauts plateaux autour.

Cette carte permet de localiser facilement les points hauts de la CC7V. Ceux-ci se situent systématiquement le long des lignes de partage des eaux entre les différentes rivières et affluents :

- Sur le plateau du Ponthieu la ligne traverse les terres agricoles d'est en ouest
- Sur les petits plateaux du Montreuillois et du Ternois les lignes ont une orientation NE-SO, parallèle aux affluents de la Canche



1.3 Un socle géologique simple

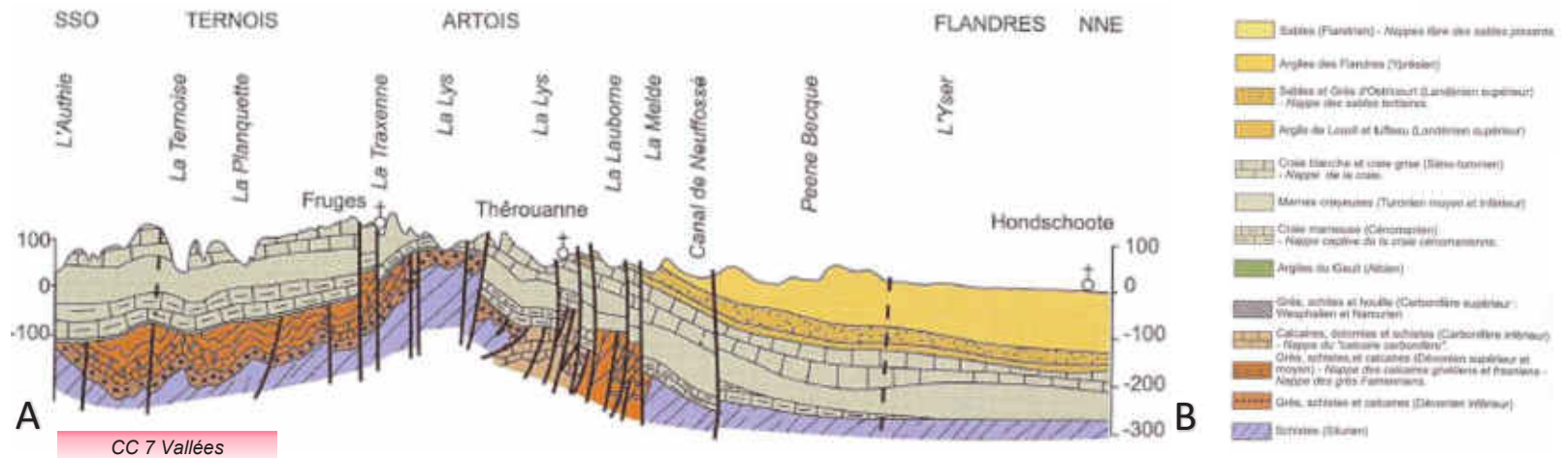
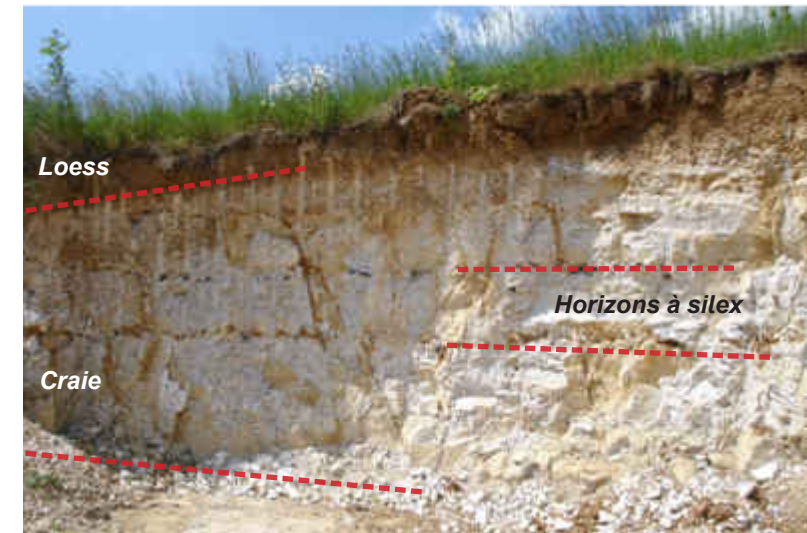
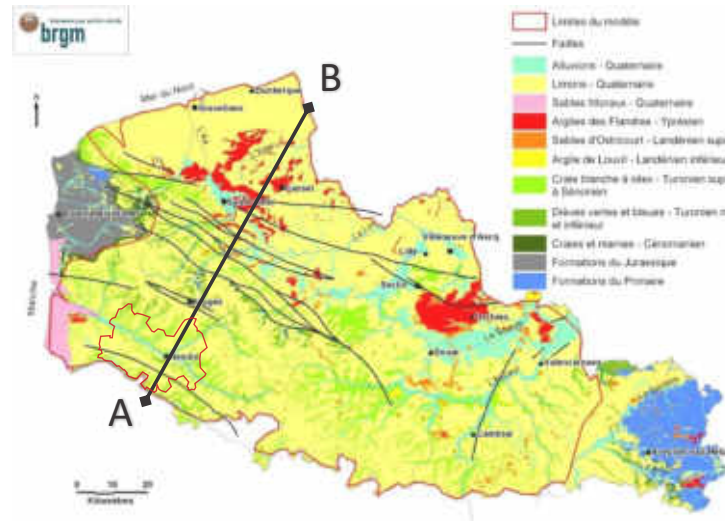
Le Nord Pas de Calais est caractérisé par la rencontre de deux grandes formations sédimentaires :

- » Au Sud l'immense plateau du bassin parisien qui déploie ses longues ondulations de la Normandie à la Champagne
- » Au Nord la grande plaine flamande marquée par les reculs et les avancées de la mer, qui se prolonge à travers toute l'Europe.

D'après l'Atlas des Paysages de l'ex-région Nord Pas de Calais, la région est recouverte d'une couverture limoneuse d'origine éolienne (le loess) assez homogène, parfois épaisse (plus de 10 mètres). Importante pour l'agriculture, car elle fertilise les sols, cette couverture limoneuse a également contribué à façonner les paysages en tapissant les versants des vallées ou en colmatant les dépressions.

Le territoire intercommunal, caractérisé par ses plateaux calcaires entrecoupés de vallées, présente un sous-sol homogène, composé de limons (Loess). Les coteaux laissent apparaître des horizons de craie plus ou moins différenciés.

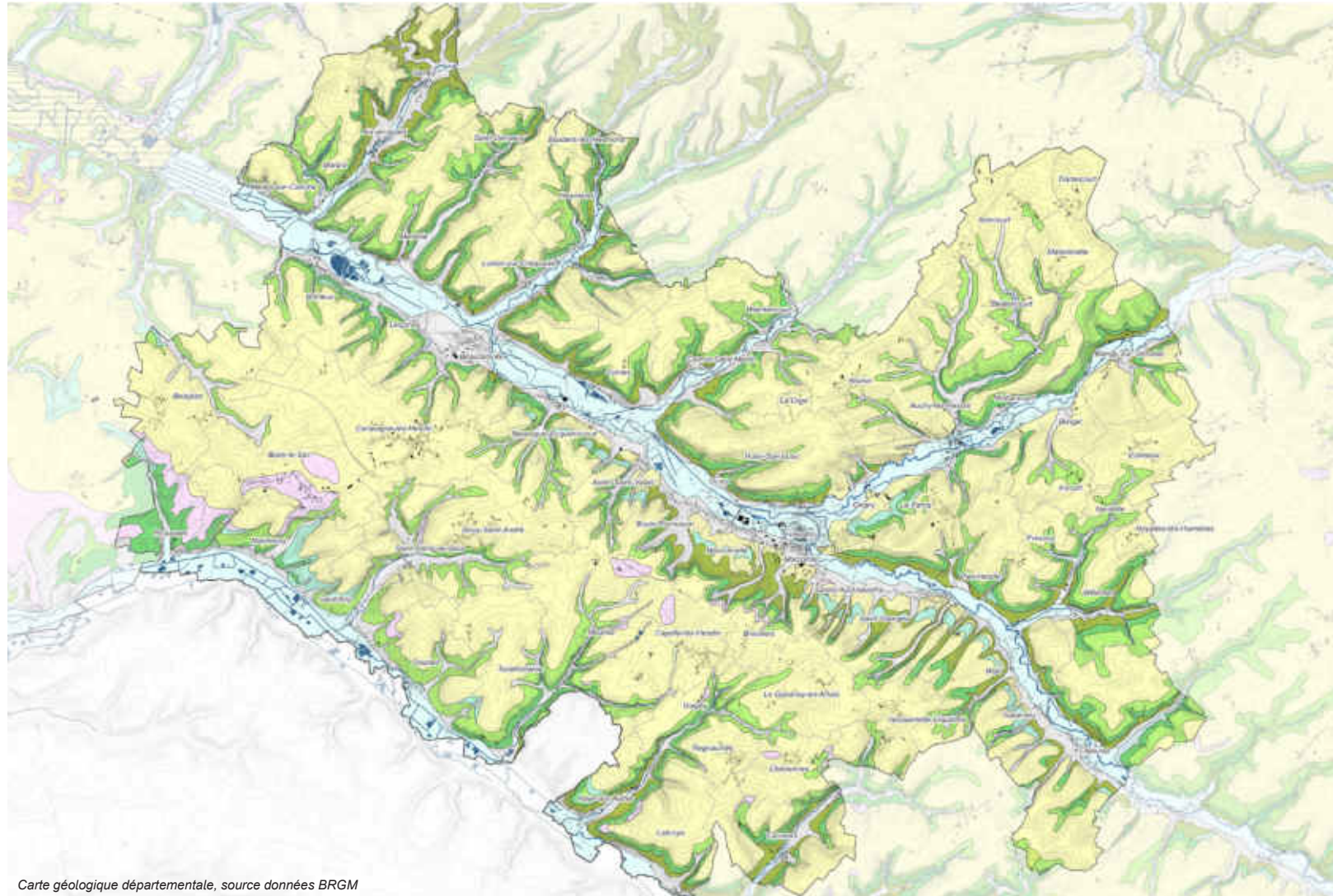
Craie coniacienne comportant de fines strates de rognons de silex et recouverte par un horizon lœssique (Mourriez).



Une configuration géologique simple qui permet de distinguer 3 grandes familles de sol :

- Les plateaux au nord et au sud de la Canche en sol brun calcique de faiblement lessivés à lessivés sur marnes et argiles à silex de l'Artois
- Les coteaux des vallées constitués par des sols bruns calciques et calcaires, limono-argileux à argilo-limoneux, de marnes et calcaires
- Les fonds de vallées et les bas versants constitués par des sols alluviaux, hydromorphes avec texture variable en fonction des alluvions, mais on constate également la présence de **dépôts sédimentaires limoneux plus récemment apportés par les ravinements**

On remarque aussi la présence ponctuelle d'altérités à silex in situ avec des apports d'allochtones (secteur d'implantation de Buire-le-Sec).



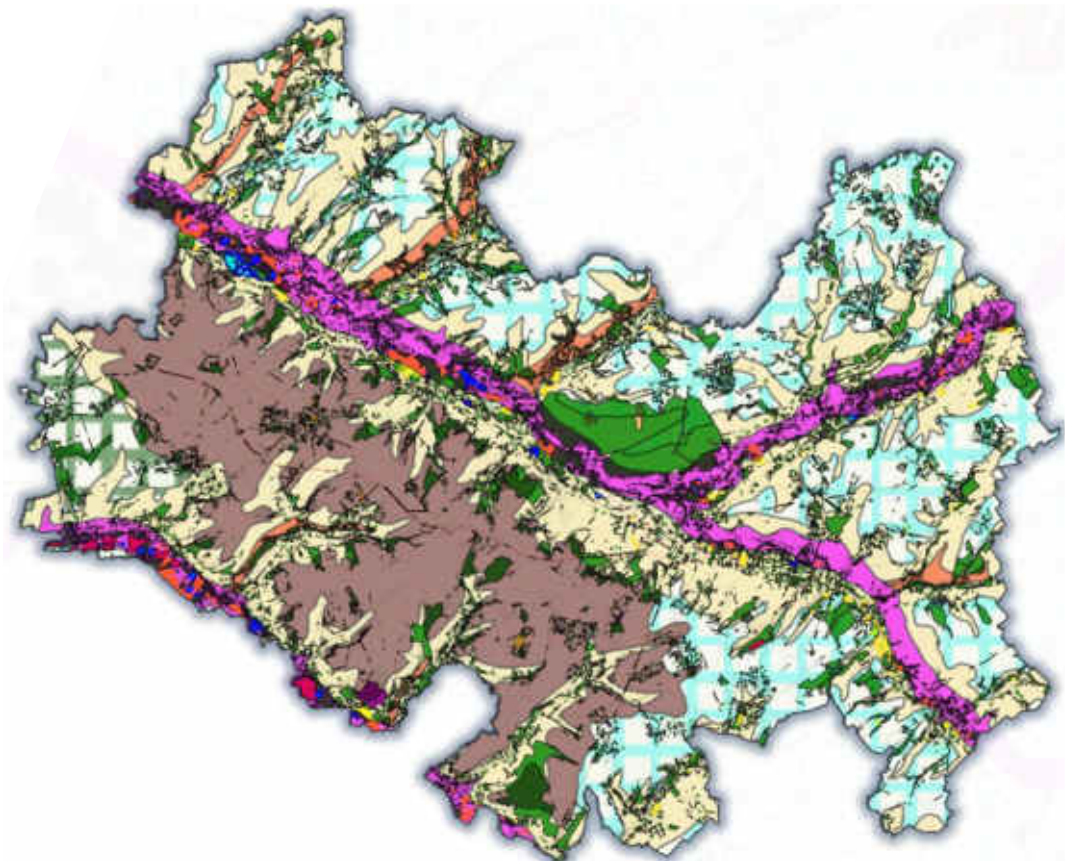
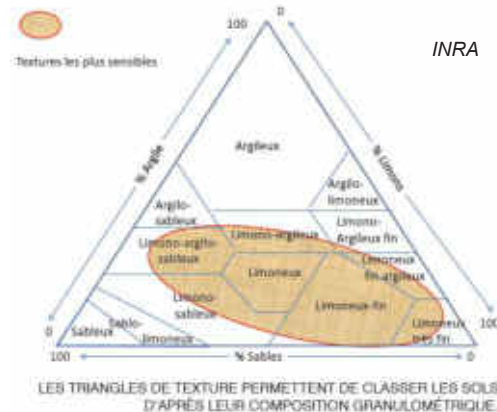
Carte géologique départementale, source données BRGM

1.4 Une couverture bien ancrée sur son socle

Les sols bruns hydromorphes, fertiles, présentent peu de végétation au bénéfice de l'agriculture. Fruit d'un climat et d'un sol riche, l'activité agricole révèle une « intelligence » ayant préservé l'implantation des boisements en amont des ruptures de pente tout en permettant la stabilité des sols exploités. Les boisements soulignent ici souvent de manière invisible, les transitions entre les différents types de sols.

Les textures de sol représentatives en surface sont toutes particulièrement sensibles à l'érosion. Ces derniers sont d'autant plus exposés que « l'intelligence agricole » a été perturbée par la mécanisation et les remembrements, au bénéfice de la taille des parcelles et de la productivité, mais au détriment des surfaces boisées et linéaires de haies.

-  Sols alluviaux hydromorphes de texture variable des alluvions récentes des vallées larges
-  Sols alluviaux et alluvio-colluviaux hydromorphes de texture variable des alluvions récentes des vallons et vallées étroites
-  Sols bruns faiblement lessivés à lessivés hydromorphes sur craie et argiles à silex de l'Artois, **variante limono-sablo-argileuse en surface**
-  Sols bruns faiblement lessivés à lessivés sur craie et argiles à silex de l'Artois, **variante limono-sablo-argileuse en surface**
-  Sols bruns calciques et calcaires, **limono-argileux à argilo-limoneux**, de craie, marnes et calcaires
-  Sols bruns faiblement lessivés à lessivés hydromorphes sur craie, marnes et argiles à silex de l'Artois



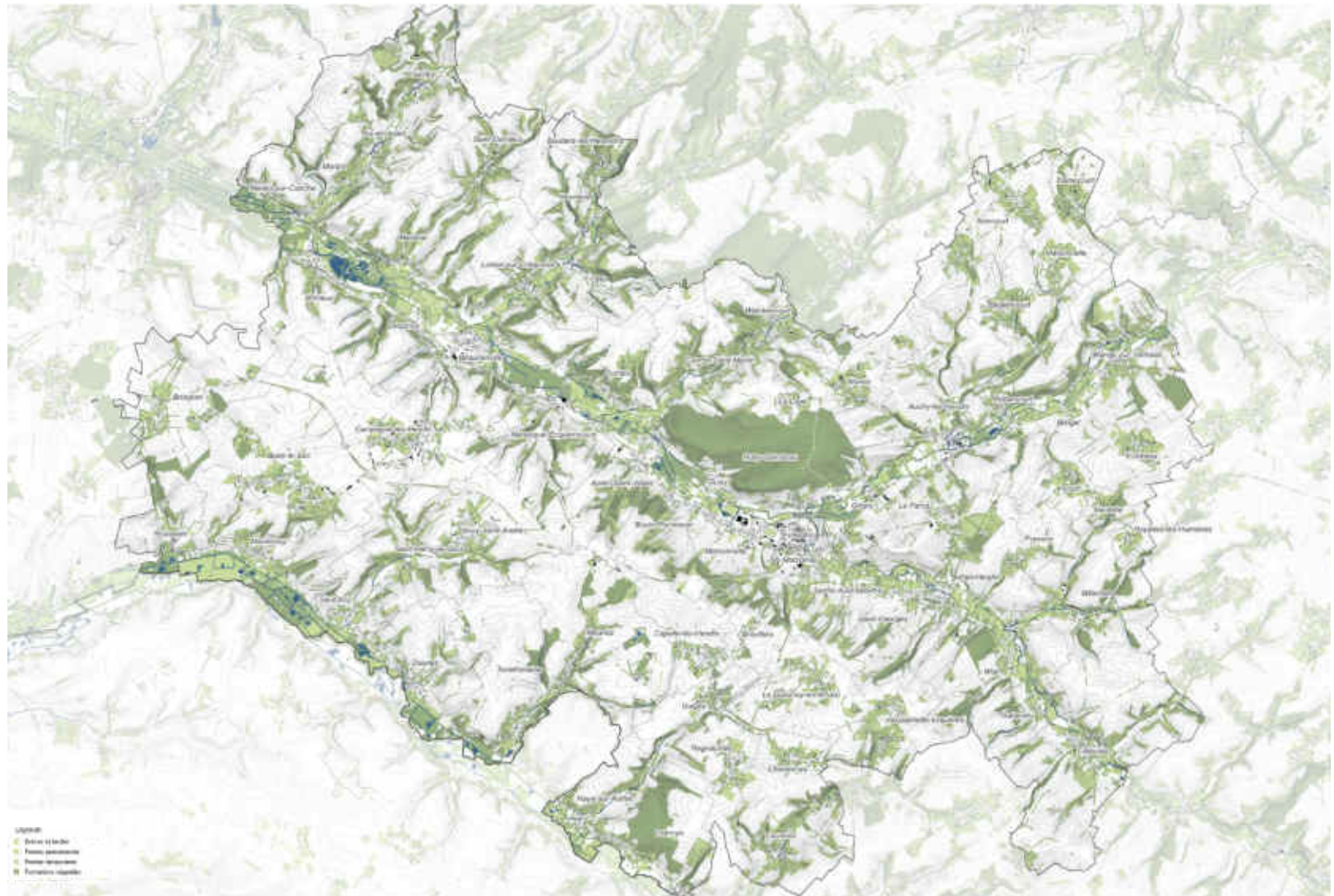
Un manteau vert dans les vallées et valons

La grande majorité de la couverture verte du territoire (bois et prairies) se situe sur les terrains les plus en pente, sculptés par le passage de l'eau, néanmoins on peut constater quelques exceptions :

- » la forêt d'Hesdin
- » les anciens bocages des villages sur les plateaux
- » les petits bois qui ponctuent les plateaux agricoles

Les manteaux des prairies et bois recouvrent ainsi les coteaux escarpés des vallées, caractérisés par des sols calcaires à l'interface entre les sols bruns de plateaux et les sols alluviaux des vallées.

Ce positionnement stratégique, qu'on peut constater déjà à partir des cartes anciennes de 1800 permet de freiner l'écoulement des eaux depuis les plateaux en direction des vallées habitées. La continuité (pas toujours avérée) de ces espaces naturels permet de créer de corridors de biodiversités très importants à l'échelle de la communauté de commune.

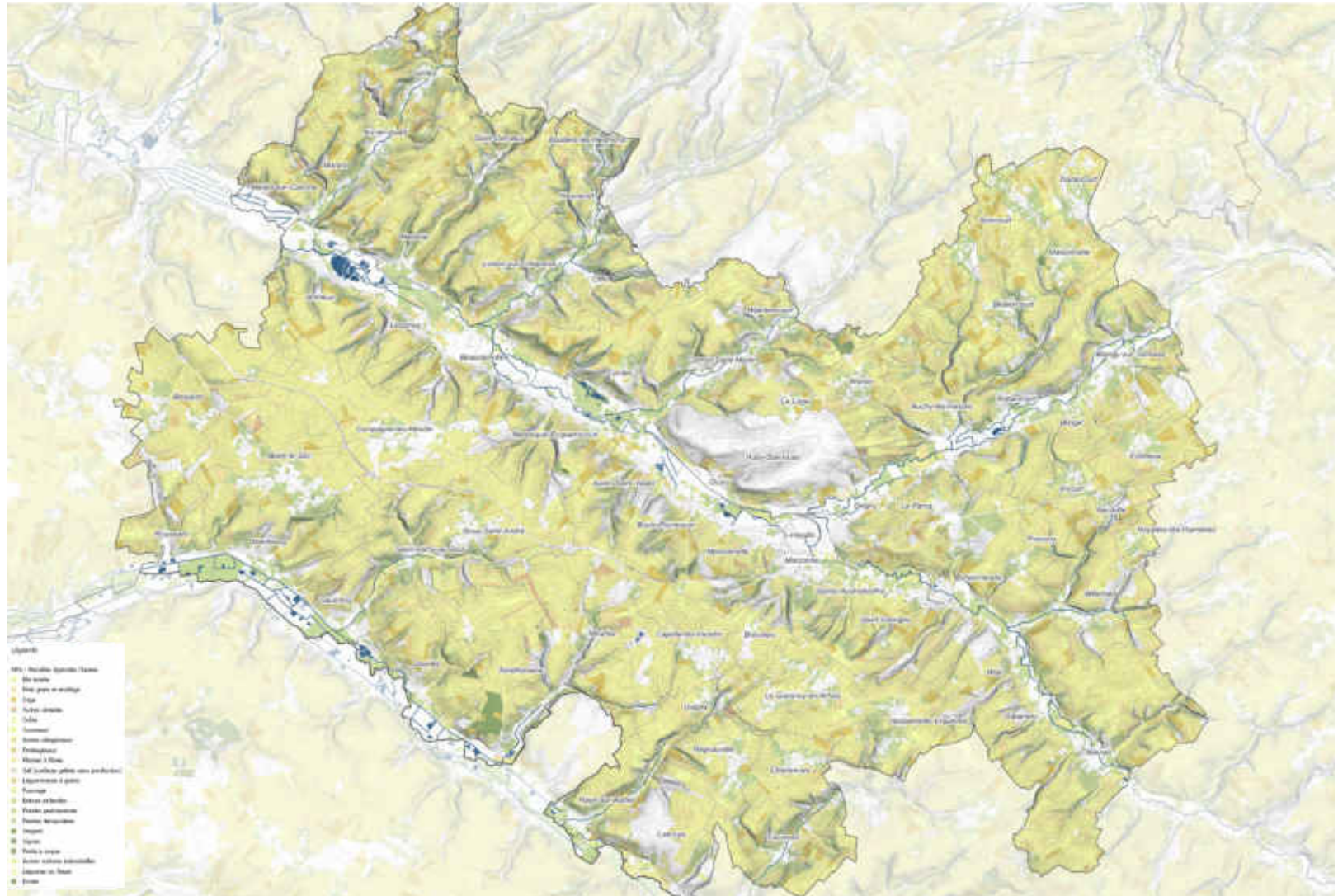


Des plateaux très fertiles

Les terres agricoles, très abondantes sur la communauté de communes occupent la majorité du territoire (63 %). Au fil des années toute surface propice à l'agriculture a été retournée jusqu'à coloniser des terrains très en pente, notamment sur le coteau nord de la vallée de l'Authie. Un phénomène qui peut être expliqué par le caractère hautement fertile des sols des plateaux.

Un territoire qui a été toujours propice au développement de la filière agricole, qui s'achève au cours du XVIII^e siècle grâce notamment à l'assainissement des lieux comme la Vallée de l'Authie et de la Canche.

Des terres qui ont toujours connu des techniques de labour intensif, apparu dès le XVIII^e siècle les « techniques flamandes » fondées sur des rotations complexes et la disparition de la jachère. Les cultivateurs mettent au point des assolements plus compliqués, s'étalant sur 6 ou même 9 ans, faisant succéder des plantes nettoyantes à des plantes salissantes, remplaçant des plantes épuisantes avec des plantes améliorantes.



1.4 Une couverture bien ancrée sur son socle

Le paysage écologique - les enjeux majeurs

Le cadrage écologique régional se caractérise, à l'échelle du territoire via :

- » **Le SRCE** (Schéma Régional de cohérence Écologique), annulé, mais dont les diagnostics et les cartographies demeurent des données scientifiquement reconnues,
- » **Le SRADET** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui se substitue aujourd'hui au SRCE et est opposable aux documents d'urbanismes locaux et de planification

L'analyse du SRCE révèle les enjeux majeurs patrimoniaux suivants :

- Une armature de la Trame Verte et Bleue calquée sur les grandes vallées, et un continuum de grands massifs boisés, reprenant 5 types de corridors recensés
- Des réservoirs de biodiversité reprenant les grands boisements et leurs lisières (forêts d'Hesdin, de Fressin, de Labroye),
- Des réservoirs de biodiversité reprenant les vallées humides de l'Authie et de la Canche aval (intégrant zones humides, prairies et marais)



1.4 Une couverture bien ancrée sur son socle

Le paysage écologique - les enjeux majeurs

D'autre part via le **SRADET** (SRADET HDF 2020-2025),

Son analyse révèle les enjeux majeurs :

- **Un enjeu d'identification de corridor bocager** sur une grande partie Nord, qui sera étudié sur toute la CC dans le cadre de l'étude Trame Verte,
- **Un enjeu de remise en libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments** du Bras de Brosne/Créquoise/Planquette (liste 2) et d'interdiction de nouveau ouvrage en tant que réservoir biologique (liste 1), traduit dans les programmes d'actions du SYMCEA,
- **Un enjeu de transparence écologique**, via présence d'obstacles majeurs aux continuités au sein des corridors multitrames (bourgs, RD939/RD928), qui demande à être étudié à plus fine échelle dans le cadre notamment du présent Plan de Paysage



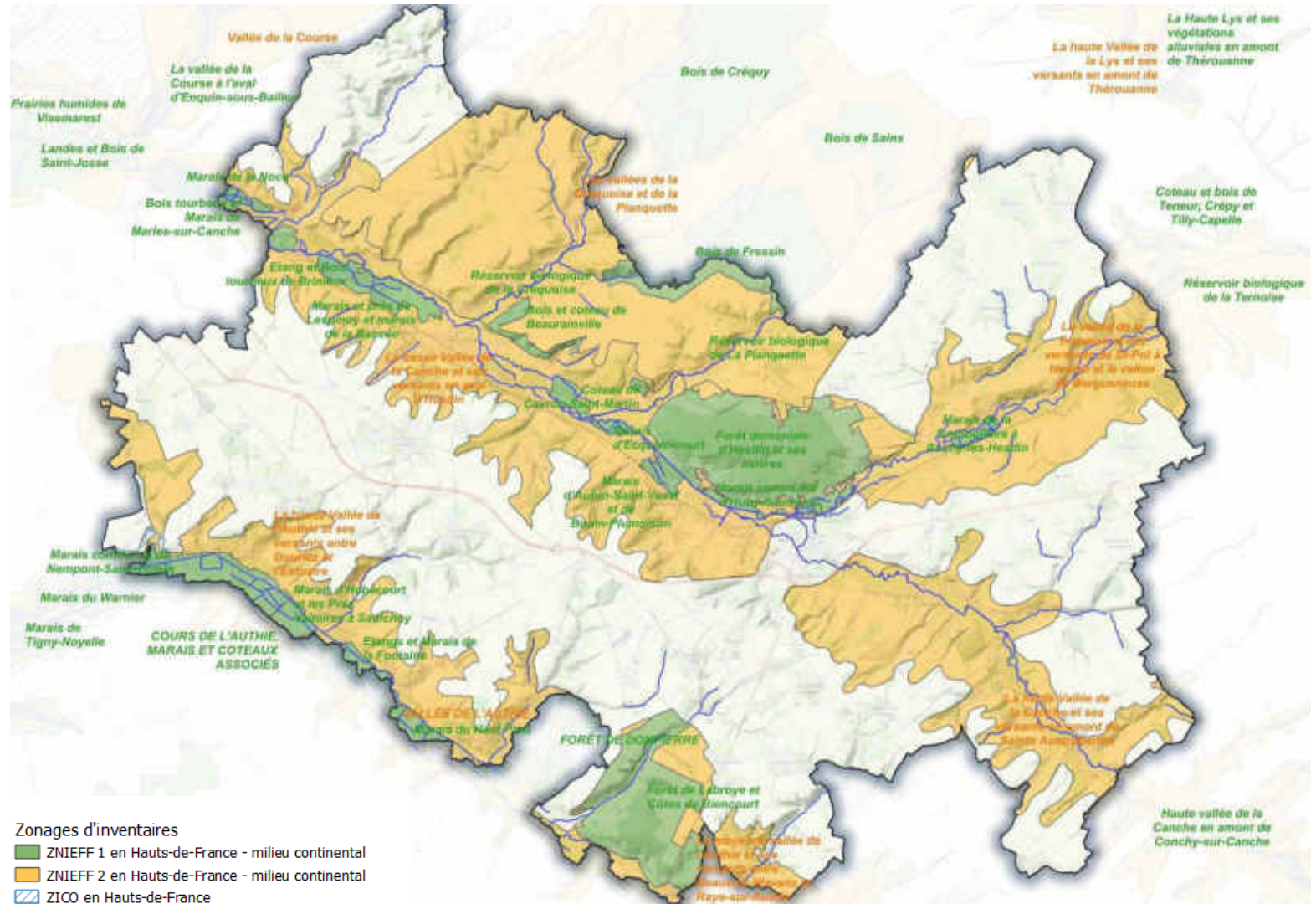
1.4 Une couverture bien ancrée sur son socle

Le paysage écologique - les enjeux majeurs

Le territoire présente des composantes écologiques reconnues.

- **ZNIEFF 1** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 = intérêt biologique remarquable ou habitats de grande valeur
- **ZNIEFF 2** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 = grands ensembles riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes (vallées + coteaux)
- **ZICO** : Zone d'Importance Communautaire pour les oiseaux sauvages (Marais arrières littoraux picards)

Les ZNIEFF et les ZICO n'ont pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.

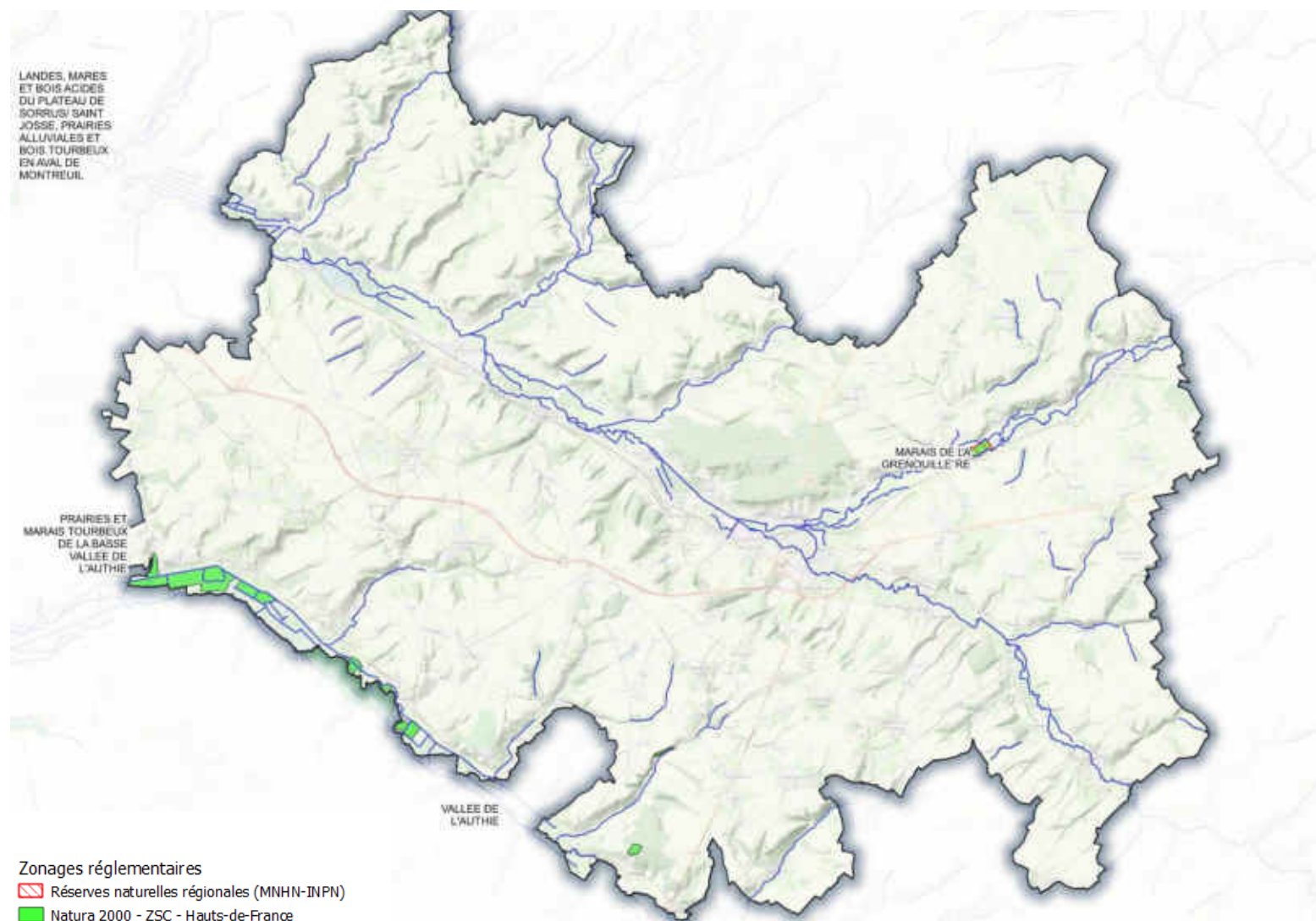


1.4 Une couverture bien ancrée sur son socle

Le paysage écologique - les enjeux majeurs

Le territoire présente des composantes écologiques reconnues.

- **Natura 2000 – ZSC** : Zone Spéciale de Conservation. Les ZSC visent à **préserver les espèces et habitats naturels d'intérêts communautaires d'après la Directive Habitats de 1992**.
(représentatives de la biodiversité européenne, correspondent à un engagement de protection et de gestion de l'État vis-à-vis de l'Union européenne)
= **Milieux humides de la basse vallée de l'Authie + vallée de l'Authie + Coteaux neutrocalcicoles**). L'état intervient dans leur gestion contractuelle via des chartes et des contrats
- **Réserve Naturelle Régionale** : aire protégée correspondant à des **sites naturels classés à l'initiative du Conseil régional**. Gestion par organisme local en concertation avec les acteurs du territoire) = **Marais de la Grenouillère**



1.5 L'omniprésence de l'eau sous différentes formes

De nombreux cours d'eau sillonnent la communauté de commune des 7 vallées. Outre les deux rivières principales (Canche et Authie), de nombreuses petites vallées traversées par les affluents de la Canche rythment les plateaux agricoles.

Les rivières traversent aussi les villes et villages de vallée, ici elles peuvent prendre la forme de canaux, comme à Hesdin. Au contraire, lorsqu'elles passent sur des zones naturelles dans des petites communes, comme à Auchy-les-Hesdin, elles reprennent leurs lits naturels. Les affluents avec leurs faibles débits peuvent aussi créer des ambiances urbaines particulières, étroitement liées à la présence de l'eau, c'est le cas par exemple de la commune de Wambercourt, où des petits ponts permettent de connecter les maisons privées à la voie départementale.

Les fonds de vallée sont ponctués par de nombreux étangs et marais qui créent des ambiances multiples sur des terrains qui sont souvent de propriété privée.

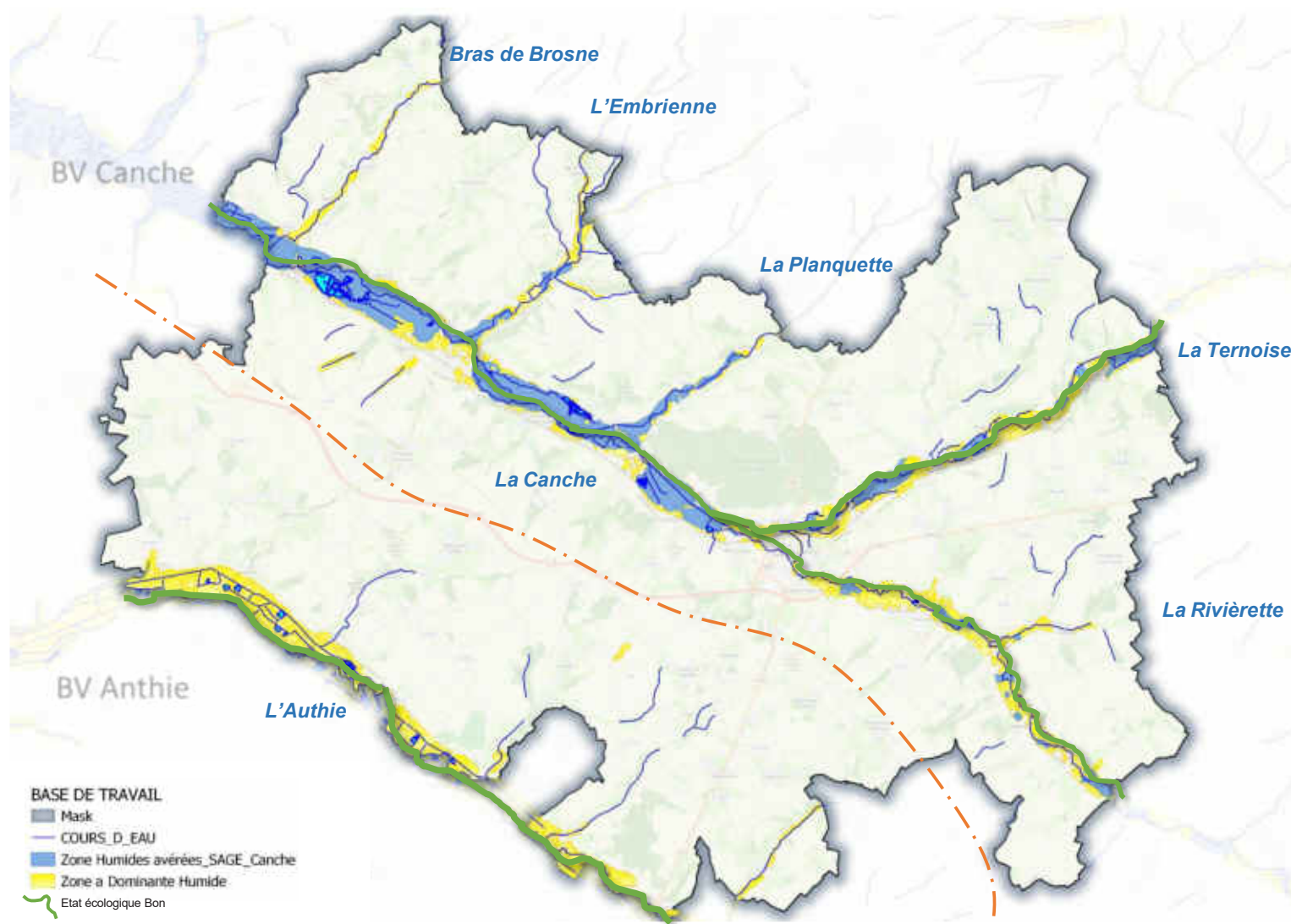
L'eau est aussi présente de manière éphémère dans de nombreuses vallées (ex. Saint-Denoeux) où se situent également les creuses, une particularité du Pas-de-Calais.



1.5 L'omniprésence de l'eau sous différentes formes

Analyse synthétique du maillage bleu du territoire de la CC7V.

- Deux vallées structurantes
 - » 5 vallées secondaires – affluents de la Canche
 - » 2 bassins versants (Authie/Canche)
- Le réseau hydrographique se compose de **3 principaux cours d'eau : La Canche, la Ternoise et l'Authie**, en bon état écologique (SDAGE 2016-2021)
- Les zones à dominante humide (ZDH – SDAGE 2016-2021) se localisent principalement le long des cours d'eau.
- **1882 ha de prairies humides et 248 ha de plans d'eau répertoriés en 2015.**
- Les zones à dominante humide (ZDH – SDAGE 2016-2021) se localisent principalement le long des cours d'eau. Le SAGE de la Canche, précise les ZH avérés (en cours de réactualisation) synthétise les notamment les enjeux suivants :
 - » **Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques** (continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau)
 - » **Maîtriser et prévenir les risques** (pollutions diffuses, capacité d'expansion des crues)



1.6 Le vent, un élément constant qui se manifeste à travers les infrastructures

Le vent, est un élément peu visible est pourtant très présent sur le territoire de la communauté de communes. Les lieux protégés des courants d'air sont rares. Seulement les vallons de l'Authie et de la Canche, orientées E-O offrent des abris par rapport aux vents dominants.

Le vent très puissant de la région Nord-Pas-de-Calais a toujours été transformé en énergie, comme en attestent les nombreuses photographies et peintures de moulins à vent.

L'ancienne région du Nord-Pas-de-Calais est aujourd'hui le plus grand producteur national d'énergie éolienne.

Sur les 7 Vallées, cette activité prend la forme de grands parcs éoliens comptant jusqu'à 20 mats comme dans le cas de la commune de Mouriez.

Le développement accéléré de cette filière a soulevé beaucoup d'inquiétudes auprès de la population, notamment en lien aux effets indésirés sur la transformation des paysages et la saturation visuelle des horizons.



1.6 Le vent, un élément constant qui se manifeste à travers les infrastructures

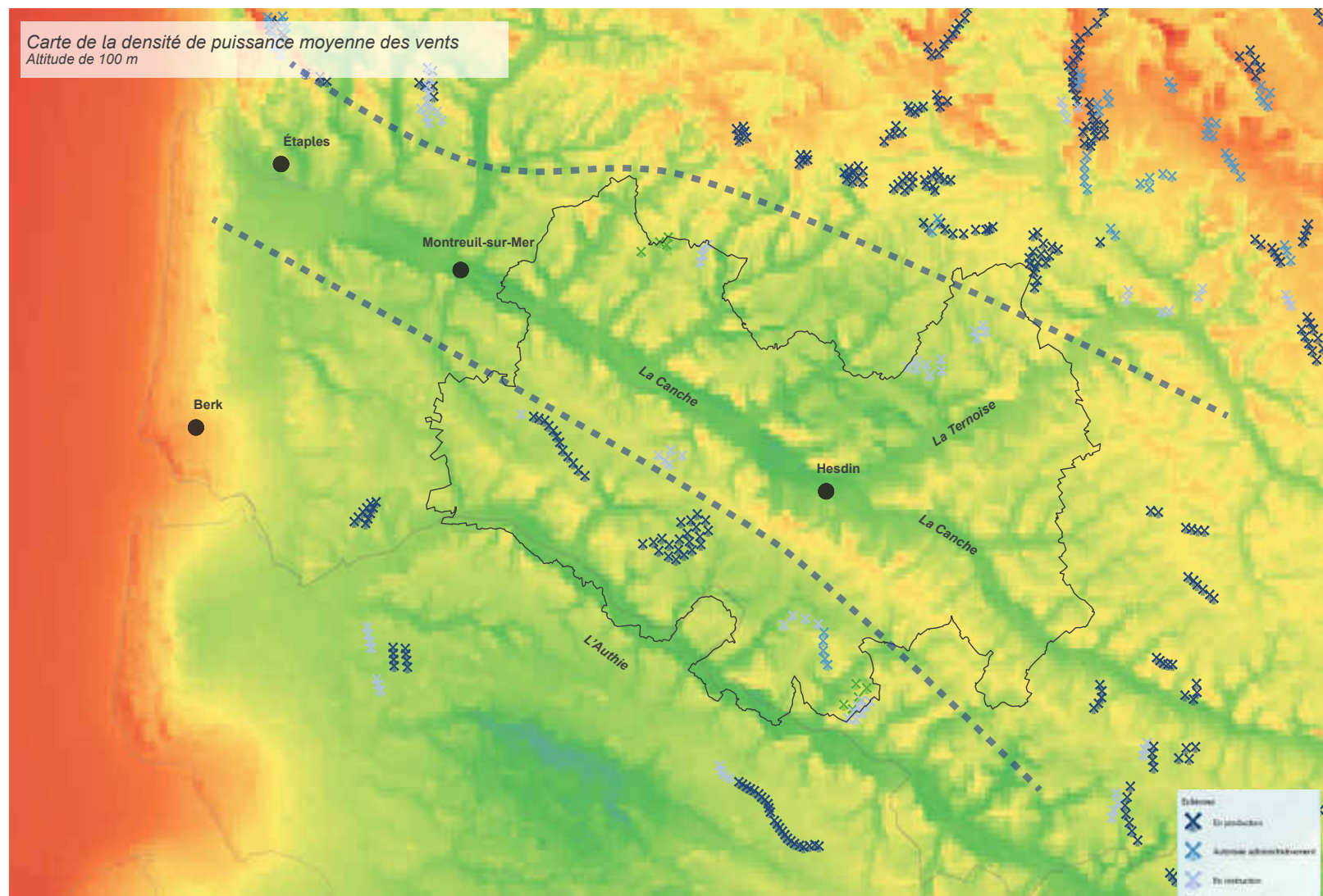
La carte ci-contre permet d'apprécier la puissance des vents à l'échelle du Haut-Artois.

Si les vents sont beaucoup moins forts dans le retrolittoral par rapport à la côte, ils restent très puissants notamment sur les crêtes des vallées. C'est le cas par exemple des sommets des vallées de la Canche et de l'Authie.

La vallée de la Canche et la partie sud du Montreuillois par l'absence d'installations éoliennes constituent une bande de respirations à l'échelle territoriale qui se prolonge jusqu'aux plages du Touquet et Berk.

Le plateau du Ponthieu est la seule unité paysagère du territoire qui accueille aujourd'hui des parcs éoliens. Toutefois d'autres projets sont en cours d'instruction ou ils viennent d'être autorisés sur le plateau du Ternois et à l'extrémité N-E du territoire.

La communauté de commune est entourée par des parcs très denses à l'est et au nord (autour de Fruges et Frévent).



1.7 Communes de plateau / Communes de vallée

Des formes urbaines linéaires dans les vallées

La quasi-totalité des centres-bourgs qui se situent dans les fonds des vallées est caractérisée par une forme urbaine linéaire (villages-rue). Les maisons de bourg sont implantées le long des axes routiers principaux, souvent des voies départementales (anciennement chaussées Brunehauts). L'église avec son clocher se situe au centre de la silhouette villageoise et elle génère un petit surélargissement de l'espace public sur la voie principale (square, parvis, placette).

Dans les vallées principales (Canche, Ternoise et Authie), on constate des effets de conurbation très importants le long des traverses de bourg avec des taches urbaines qui s'étirent progressivement les unes vers les autres. La majorité des terrains urbanisés aux extrémités des centres-bourgs accueille des maisons individuelles contemporaines sur de grands terrains (tissu urbain lâche).

Dans les petites vallées, les villages tendent davantage à coloniser les versants en remplaçant une partie des auréoles bocagères qui s'étalent sur les coteaux jusqu'à en atteindre parfois les sommets. Dans les grandes vallées, les jardins privatifs des maisons se fondent avec les bois ou touchent les zones de marais.



1.7 Communes de plateau / Communes de vallée

Des formes urbaines radiales sur les plateaux

Contrairement aux villages linéaires de fond de vallée, la majorité des bourgs installés sur les plateaux a une configuration en noyau ou en étoile. Cela est possible grâce au milieu où ils s'installent (moins de contraintes topographiques et d'inondation).

Souvent les bourgs présentent plusieurs centres anciens (noyaux « dispersés ») et s'étalent en plusieurs directions le long des routes principales. Sur les plateaux on constate aussi la présence d'une constellation de noyaux de toute petite taille : des hameaux ou grands corps de ferme.

L'implantation des villages de plateau dépend aussi d'un lien étroit avec la présence de l'eau, même si cela peut paraître moins évident. En effet ceux-ci ne sont jamais trop loin d'une source et très souvent dans les villages anciens on peut encore trouver les restes des anciens fontaines et lavoirs.



1.7 Communes de plateau / Communes de vallée

Les villes et villages de la CC7V se situent dans des contextes paysagers assez différents à l'intérieur du périmètre de la communauté de communes.

Une première distinction peut être faite entre les communes de plateau et les communes de vallée.

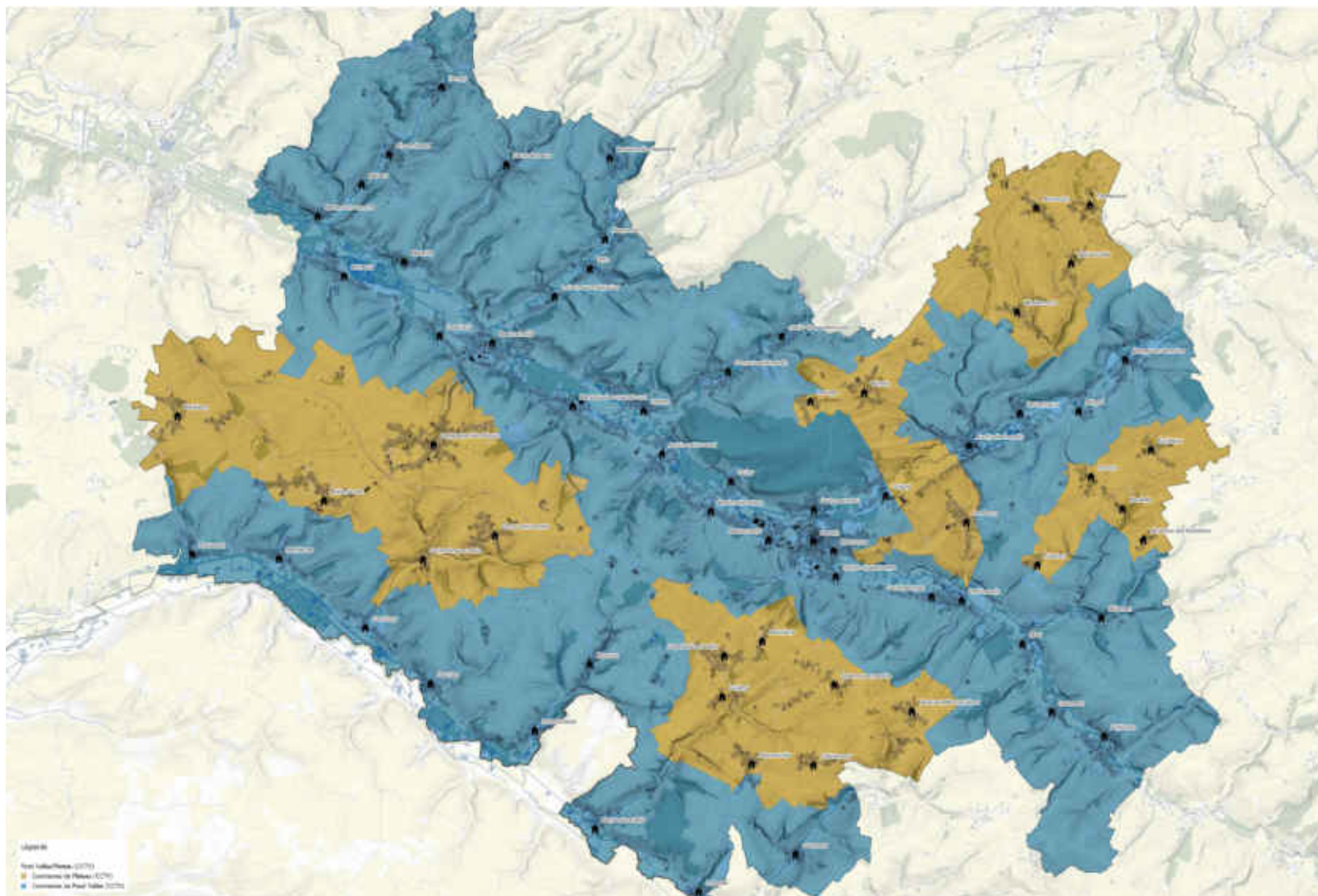
La distinction entre communes de vallée et de plateau ici proposée est en fonction de l'implantation du centre habité de la commune. Suivant cette logique, des communes ayant la majorité leur centre-bourg installé dans une vallée, mais la majorité de leur territoire dans une situation de plateau sont classées comme étant des communes de vallée.

Ce classement nous permet de faire la distinction entre les communes dont le centre-bourg est installé sur un plateau :

- **24 au total sur la CC 7 Vallées (en orange)**

et celle dont le milieu habité est situé dans une vallée :

- **45 au total sur la CC 7 Vallées (en bleue)**



1.7 Communes de plateau / Communes de vallée

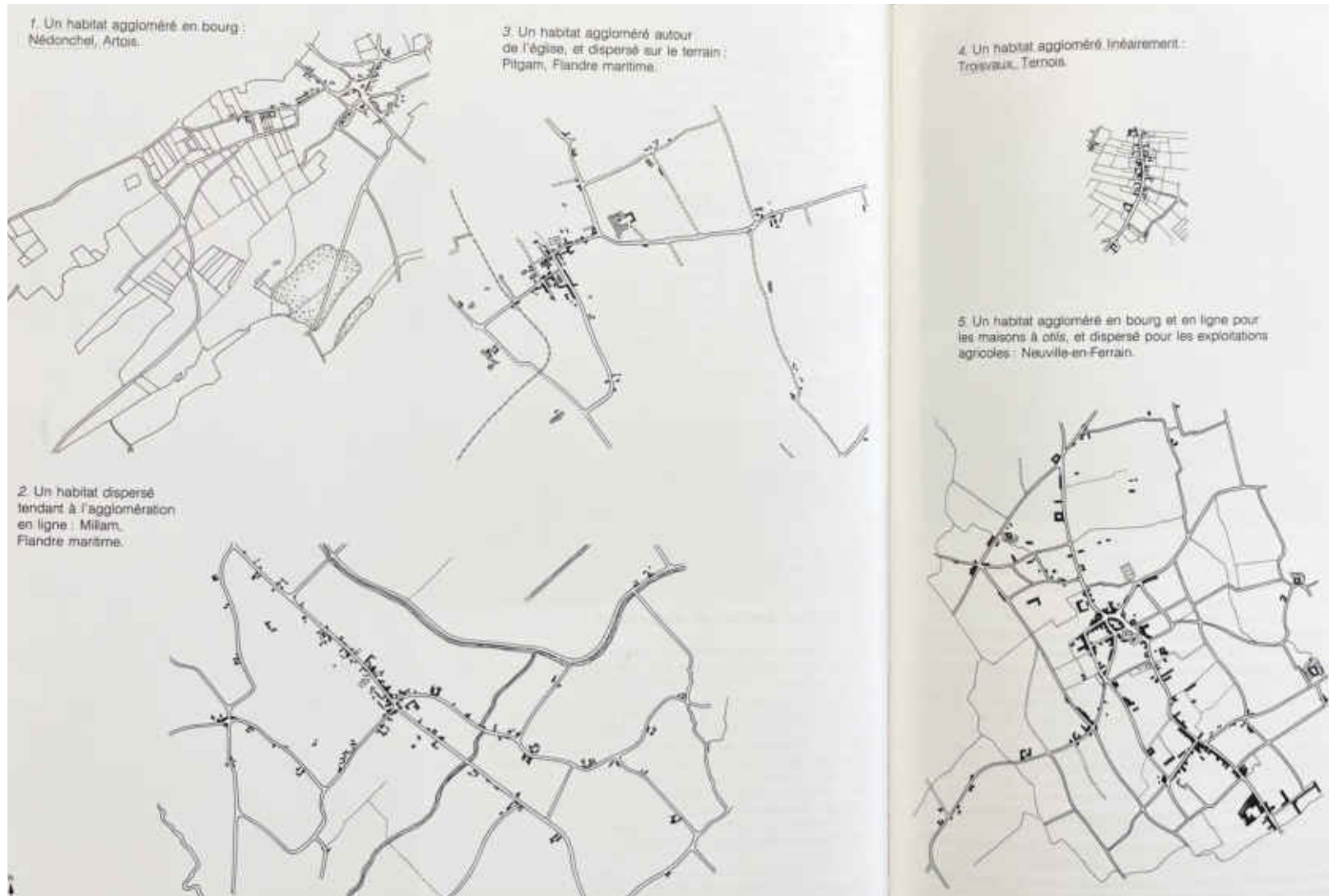
Une implantation en fonction de la présence de l'eau

À partir du XVI^e siècle, le rapport des hommes à leur territoire a subtilement changé. Les établissements s'agglomèrent en bourgs et villages ou se dissipent en hameaux, écarts et fermes isolées. Albert Demangeon en a donné une raison géographique : **la facilité d'approvisionnement en eau**.

Là où l'eau est moins abondante (ex. les plateaux secs), et la création de puits profonds est plus coûteuse, les constructions ont davantage tendance à s'agglomérer. Au contraire dans les fonds de vallée, où l'eau est très présente, les bâtiments peuvent se disperser à moins que la tourbe ou les marécages n'empêchent toute installation.

Au-delà de la forme originare des bourgs, les groupements des constructions donnent souvent naissance à des villages-rue, comme on en peut trouver davantage dans les vallées de la CC. Proche de l'axe routier, les fermes profitent des puits, lavoirs et abreuvoirs du centre du village et s'ouvrent sur l'espace public par le biais d'un grand porche. Chaque habitation possède sa pâture plantée de pommiers et poiriers, souvent entourée d'ormeaux et de charmillles.

Extrait de *L'architecture Rural Française, Nord Pas-de-Calais*, J. Cuisenier, H. Raulin, f. Calame, La manufacture, 1988



2. LES UNITÉS DE PAYSAGE

« **L**es sujets qui fédèrent le plus les élus au tour du paysage sont le maintien des prairies et la lutte contre le ruissellement. Mais aussi la préservation des auréoles bocagères fait consensus d'un point de vue du cadre de vie et de la lutte contre l'érosion »

« **L**es élus et les habitants sont très fiers de leurs vallées, de leurs rivières et du caractère particulier lié à chacune des vallées »

« **L**es gens aiment bien marcher dans les champs sur les sentiers ruraux, mais aussi en dehors des chemins balisés. On voit beaucoup de promeneurs le dimanche, les gens apprécient d'être dans de grands champs, des grandes étendues, il n'y a pas que la forêt! »

« **H**istoriquement nous avons des mares en plein cœur des villages notamment dans la vallée de l'Authie, mais aussi à Maisoncelle, un très beau plan d'eau qu'il faudrait valoriser! Sur les 7 vallées il y a une réflexion à mener sur la perméabilité des espaces publics et leurs capacités à faire circuler l'eau et la guider jusqu'aux cours d'eau »

« **Q**uand on a mis en place la tour d'observation d'Azincourt les gens ne comprenaient pas l'intérêt de regarder des champs. Les champs peuvent avoir une connotation négative et c'est difficile de créer de la fierté autour de ça... »

« **B**eaucoup de gens sont attachés à la forêt d'Hesdin et aux saules têtards qui sont un peu l'emblème de notre territoire »

2. LES UNITÉS DE PAYSAGE

« **Il** faut valoriser nos paysages pour nos habitants, mais aussi pour l'attractivité du territoire et son rayonnement à une échelle plus large. Il faudrait pouvoir amener les habitants à reconnaître les valeurs de leurs paysages pour qu'ils en deviennent des "ambassadeurs" »

« **Nous** organisons régulièrement des randonnées de découverte du patrimoine de notre territoire et il faudrait pouvoir disposer d'un animateur-nature qui a un regard expérimenté sur le paysage pour apporter des explications sur ses transformations et ses qualités »

« **Nous** sommes sur un territoire d'eau, c'est notre principal levier d'attractivité d'un point de vue touristique, notamment sur la Canche dans le secteur entre Hesdin et Montreuil, où se concentrent les activités de plaisance »

« **Aujourd'hui** l'accès à l'Authie est très difficile, il y a peu de chemins publics, et les terrains qui la longent sont de propriété privée. C'est bien dommage, car il s'agit d'un paysage exceptionnel qu'il faudrait pouvoir ouvrir au public ! »

« **Il** faut réfléchir à une façon de valoriser nos chemins de randonnée en lien avec nos artisans, nos commerces et nos services. Par exemple des balades paysagères commentées avec des étapes chez les producteurs et artisans locaux »

2.1 Les grandes familles de paysage

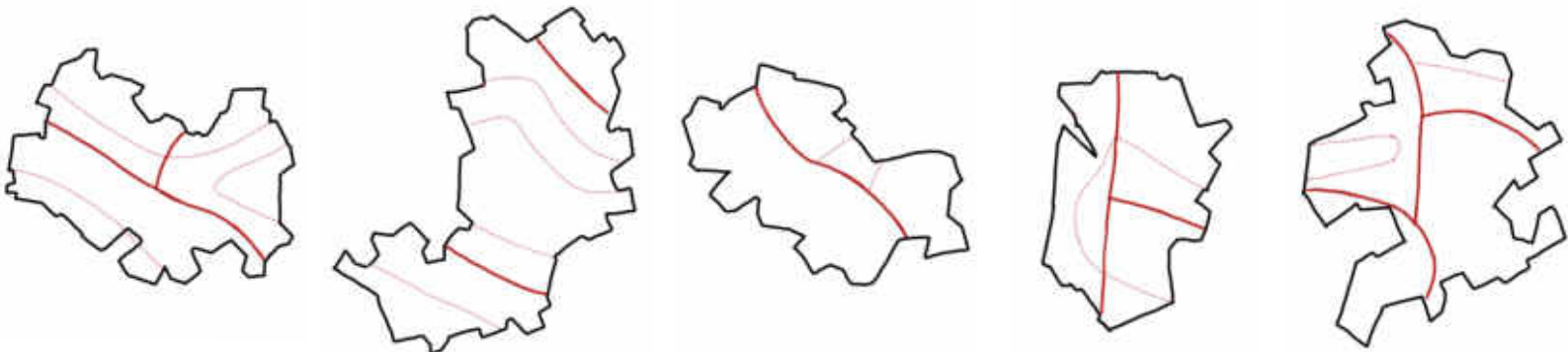
Une variété exceptionnelle dans son entourage

La comparaison du territoire de la communauté de communes des 7 vallées avec ses EPCI voisins nous permet d'apprécier facilement sa spécificité en termes de variété de paysages.

D'une taille de seulement 500 km², le périmètre de l'entité administrative est concerné par 7 unités paysagères différentes et 3 grandes familles de paysage. L'effet d'une telle richesse est qu'en traversant le territoire d'est en ouest en direction de la mer, sur la route départementale principale (D939), on peut traverser 4 ambiances paysagères très différentes en seulement 25minutes de voiture !

Les communautés de communes et d'agglomération voisines, bien que très variées en types de paysages, ne semblent pas être dotées d'une telle intensité de diversité de paysages.

Par exemple le Ternois est aussi reparté en 7 entités paysagères, mais son territoire est bien plus large et traversé principalement par une seule unité paysagère : le plateau du Ternois.



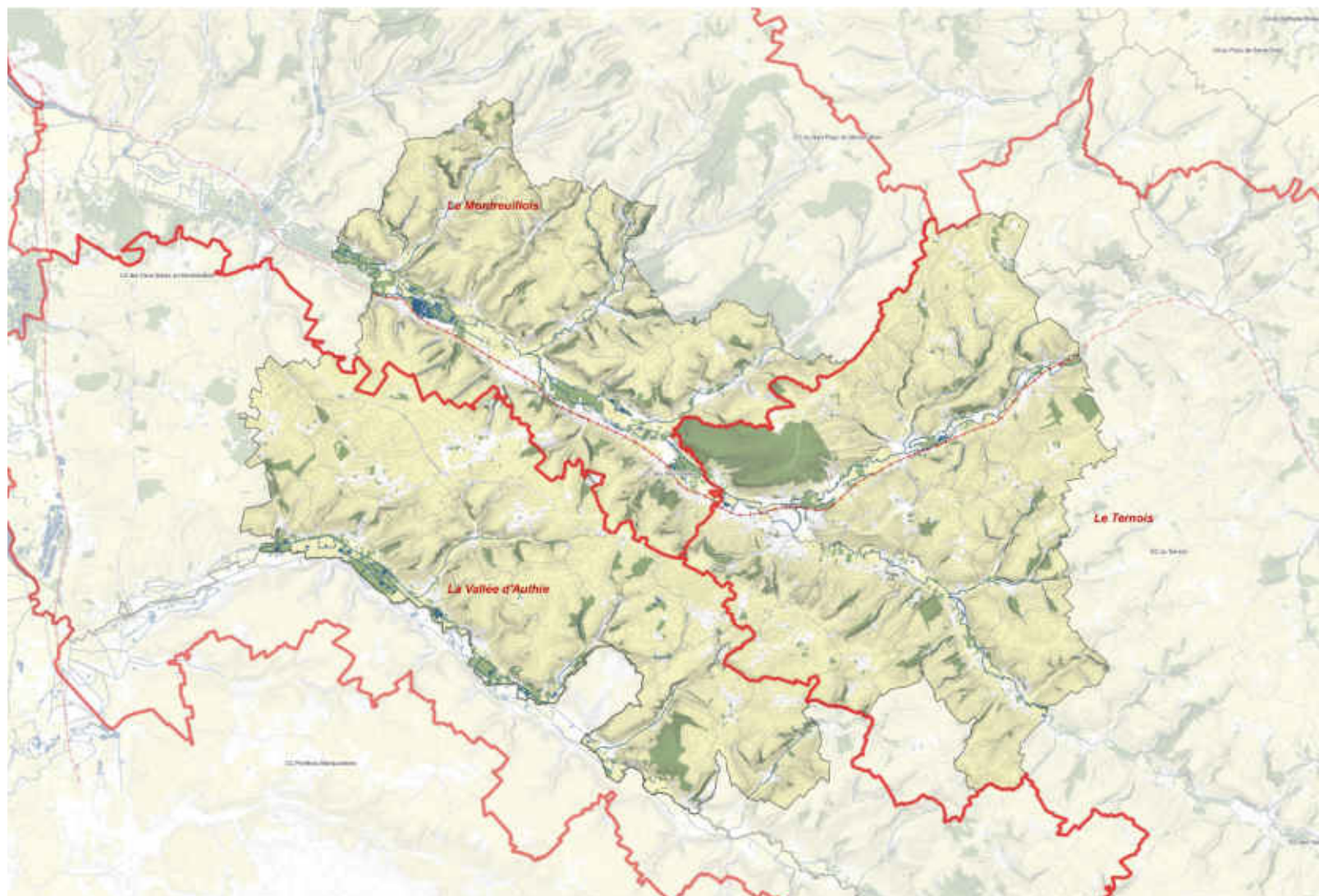
Communauté de Commune des 7 Vallées	Communauté de Commune du Ternois	ComCom du Haut Pays du Montreuillois	CA des Deux Baies en Montreuillois	ComCom des Campagnes de l'Artois
» Superficie : 497,30 km²	» Superficie : 633,60 km²	» Superficie : 420,80 km²	» Superficie : 409,10 km²	» Superficie : 558 km²
» N° de communes : 69	» N° de communes : 103	» N° de communes : 49	» N° de communes : 46	» N° de communes : 23
» N° d'habitants : 26 602	» N° d'habitants : 37 989	» N° d'habitants : 15 757	» N° d'habitants : 65 940	» N° d'habitants : 10 229
» Densité : 60 hab/km²	» Densité : 60 hab/km²	» Densité : 37 hab/km²	» Densité : 161 hab/km²	» Densité : 18 hab/km²
» N° de grands paysages : 3	» N° de grands paysages : 3	» N° de grands paysages : 2	» N° de grands paysages : 3	» N° de grands paysages : 4
» N° d'unités paysagères : 7	» N° d'unités paysagères : 7	» N° d'unités paysagères : 4	» N° d'unités paysagères : 6	» N° d'unités paysagères : 6

2.1 Les grandes familles de paysage

Trois grands territoires partagés avec les CC voisines

Repérage des trois grandes familles de paysage qui concernent la Communauté de Communes :

- Le Montreuillois au nord-ouest sur un territoire partagé avec la CC du Haut Pays du Montreuillois et la CA des Deux Baies en Montreuillois (19 communes de la CC7V sont concernées)
- Le Ternois à l'ouest sur un territoire partagé avec la CC du Ternois et la CC Campagnes de l'Artois. (32 communes de la CC7V sont concernées)
- Le Val d'Authie sur un territoire partagé avec la CA des Deux Baies en Montreuillois et la CC Ponthieu-Marquenterre dans le département de la Somme, Région Picardie (18 communes de la CC7V sont concernées)



2.1 Les grandes familles de paysage

Le Montreuillois

Le grand paysage du Montreuillois est constitué par l'axe majeur de la Canche et par le jeu des affluents qui forment au nord (rive droite) **des épis presque rigoureusement parallèles**. Sa limite ouest est constituée par l'ancienne falaise (les terres de Bas-Champs ourlées de dunes). Ce qui distingue les paysages du Montreuillois de leurs voisins, c'est la **modestie délicate des proportions de chacune de ses parties** : les plateaux sont si réduits qu'ils permettent simplement de séparer les vallées qu'un seul pas de géant traverserait.

Ici, le regard peut embrasser d'un seul mouvement de tête la naissance de la vallée, sur les petits plateaux, et son épanouissement sur une largeur de 100 à 200 m. L'enchaînement des physionomies paysagères entre vallées et plateaux est très doux, car il est souvent accompagné de talus et rideaux qui habillent d'herbes hautes les petits sommets. La grande vallée de la Canche traverse l'ensemble du territoire avec une pente très douce ($0,6 \times 1000$) tout en reliant le rétro littoral à la Manche.

Extraits de l'Atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais



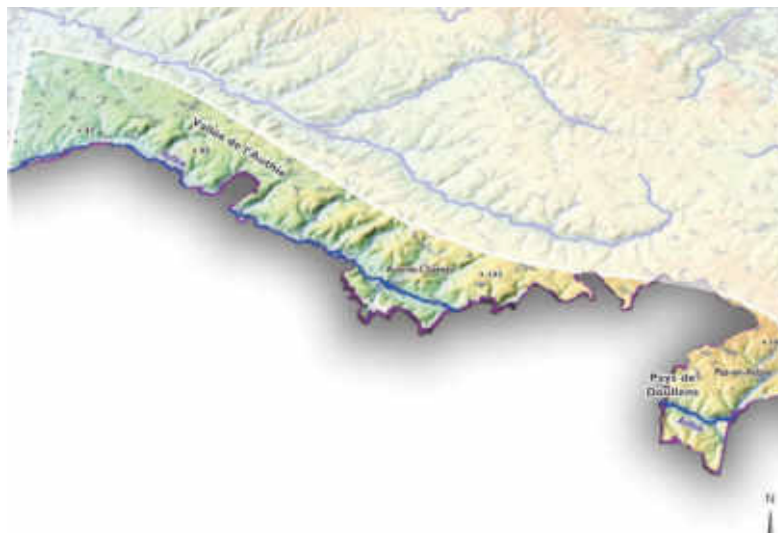
2.1 Les grandes familles de paysage

La vallée de l'Authie

Le grand paysage régional de la vallée de l'Authie est délimité au nord par la ligne de partage des eaux avec la Canche et au sud par la limite administrative avec la Picardie (bien entendu les paysages dépassent les limites administratives, mais dans un souci de clarté nous considérons ici uniquement la partie nord).

Les coteaux nord de la vallée sont beaucoup plus escarpés qu'au sud (comme pour la vallée de la Canche), les bois ponctuent les pentes les plus escarpées et les sommets des coteaux. Contrairement à la vallée de la Canche, les affluents de l'Authie sont très courts, à peine quelques kilomètres et ils traversent des vallons qui eux-mêmes se décomposent en d'autres vallons.

Le plateau calcaire au nord (Ponthieu) perché autour de 100 à 160 m est découpé par les vallées encaissées au cours perpendiculaire des affluents de l'Authie, la majorité de ces vallées étant sèches. Le fond de la vallée de l'Authie a, quant à lui, été recouvert par une épaisse couche d'alluvions, voire de tourbes localement.



2.1 Les grandes familles de paysage

Le Ternois

Ce grand paysage régional tire de son relatif isolement une image de havre de paix qui fait référence à l'échelle régionale. Ses villages et couronnes paysagères demeurent bien préservés.

On peut distinguer deux ambiances paysagères assez contrastées, si au sud les horizons sont toujours relativement proches à cause d'une présence majeure des bocages, au nord le paysage se dénuie de ses arbres pour laisser dérouler les labours comme un tapis, ici le regard peut partir très loin en direction des bassins miniers.

Un paysage isolé, à l'écart, peu desservi par les axes de communication. Contrairement à ses voisins du Montreuillois et de la vallée de l'Authie, les villages du Ternois sont majoritairement installés sur les plateaux (sauf Canche et Ternoise). Les bocages qui les entourent ont ici une connotation de presque forêts ou petits bois assez singulière.

Le Ternois est surtout un paysage cultivé et connoté par une forte présence d'openfields notamment pour la production des pommes de terre et betteraves.

Extraits de l'Atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais



2.2 Les unités paysagères

7 paysages, 7 vallées, 7 plateaux

Trois fois sept

Si la richesse des paysages qui traversent la communauté de commune peut rendre complexe la lecture et la compréhension du territoire, la récurrence du numéro 7 dans sa lecture pour aider à simplifier l'intégration de certaines notions.

Le territoire est en effet traversé par sept unités paysagères différentes qui correspondent aux grands éléments du paysage : les quatre vallées des rivières principales (en faisant une distinction entre la Canche amont et aval) et les trois hauts plateaux agricoles.

Sept sont aussi les vallées liées aux affluents majeurs et aux rivières. Bien entendu, bien d'autres vallées (sèches notamment) sillonnent le territoire, mais nous faisons ici le choix de concentrer l'analyse uniquement sur les plus importantes par taille, débit d'eau et impact sur les paysages.

On distingue aussi sept plateaux agricoles, dont l'épi régulier des petits plateaux du Montreuillois et les deux grands plateaux du Ternois qui s'étendent bien au-delà des limites administratives de la CC7V.



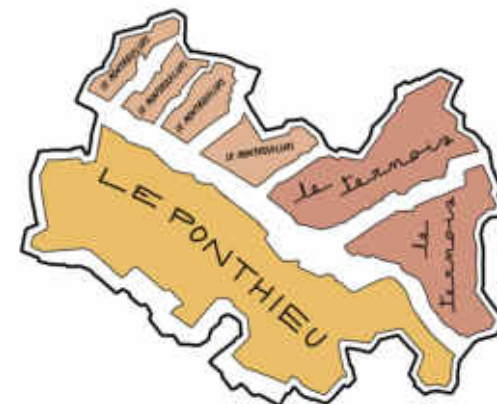
7 unités paysagères

- » Les ondulations du Montreuillois
- » Le plateau du Ternois
- » La vallée de la Ternoise
- » La vallée de la Canche amont
- » La vallée de la Canche aval
- » Le Ponthieu
- » La basse vallée de l'Authie



7 grandes vallées

- » Les Créquoise
- » La Planquette
- » Le Bras de Brosne
- » L'Embrienne
- » La Vallée de la Ternoise
- » La vallée de la Canche
- » La vallée de l'Authie



7 plateaux

- » Le Montreuillois (Bras de Brosne)
- » Le Montreuillois (Créquoise)
- » Le Montreuillois (Planquette)
- » Le Montreuillois (Ternoise)
- » Le Ternois Nord
- » Le Ternois central
- » Le Ponthieu

2.2 Les unités paysagères

Trois grands territoires partagés avec les CC voisines

La Communauté de Communes des 7 Vallées est concernée par 7 entités paysagères

- **4 entités de vallée** : la Ternoise, l'Authie et la Canche tout en faisant une distinction entre les deux parties de la rivière : en amont et en aval de ville de Hesdin. Les limites de ces entités correspondent plus ou moins avec les lignes de topographie décrivant le sommet des coteaux des vallées, majoritairement situés entre 70 et 80 m d'altitude.
- **3 entités de plateau** : les Ondulations Montreuilloises et le plateau du Ponthieu sillonnés par les petits affluents de la Canche et de l'Authie. Les Plateaux ondulés du Ternois creusés par les lits de la Ternoise et de la Canche.

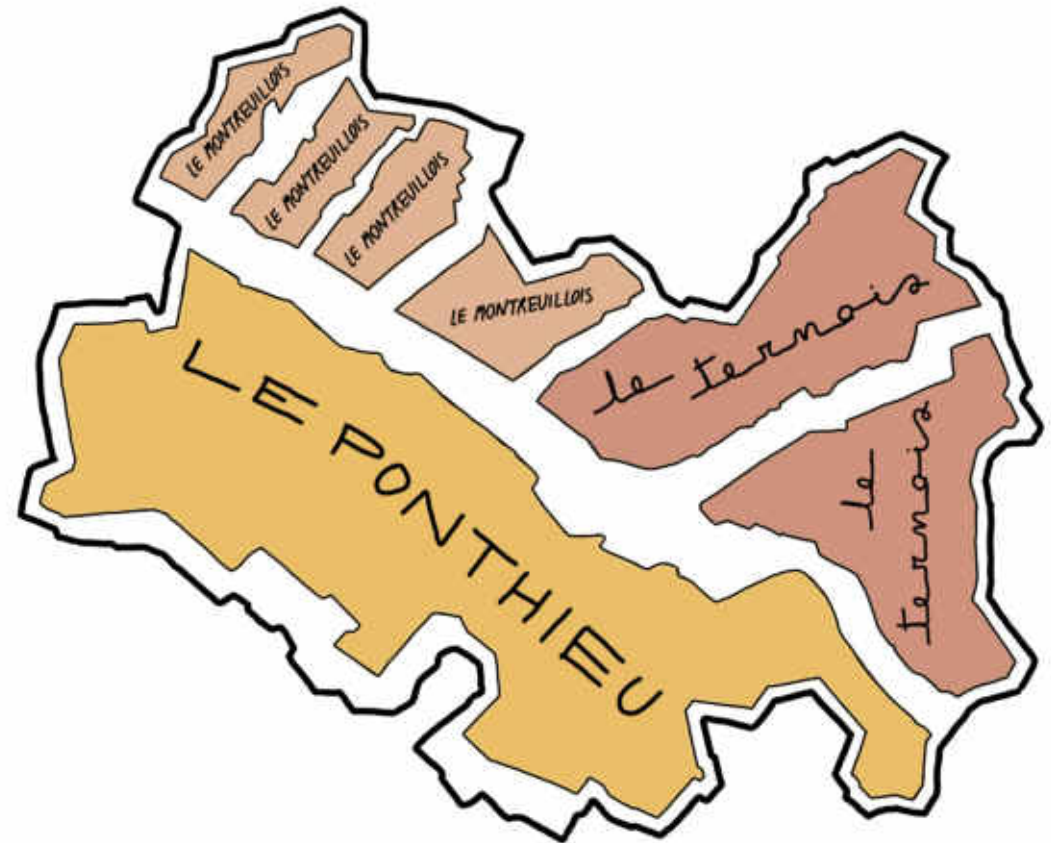
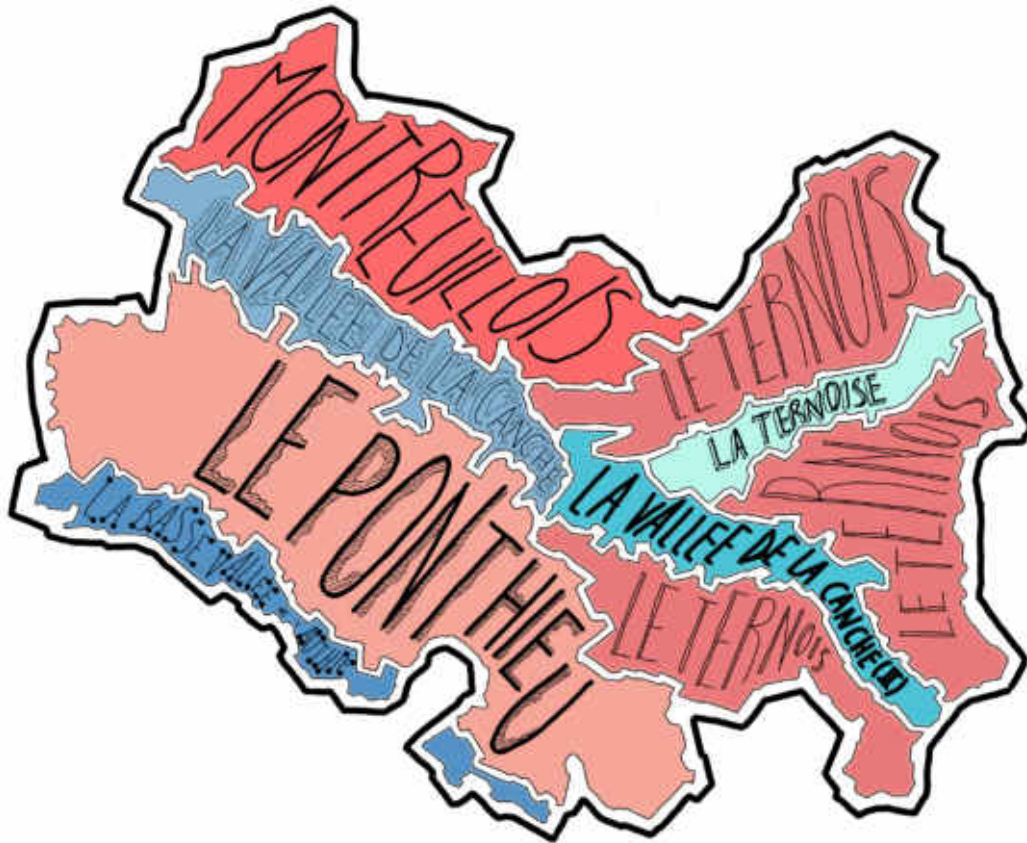
N° de communes concernées par les entités paysagères :

- 7 - la Vallée de la Ternoise
- 7 - la vallée de l'Authie
- 8 - Les Ondulation Montreuilloises
- 9 - la partie aval de la vallée de la Canche
- 10 - la partie amont de la vallée de la Canche
- 12 - le Ponthieu
- 16 - le Plateau du Ternois



2.2 Les unités paysagères

7 plateaux, 3 unités paysagères



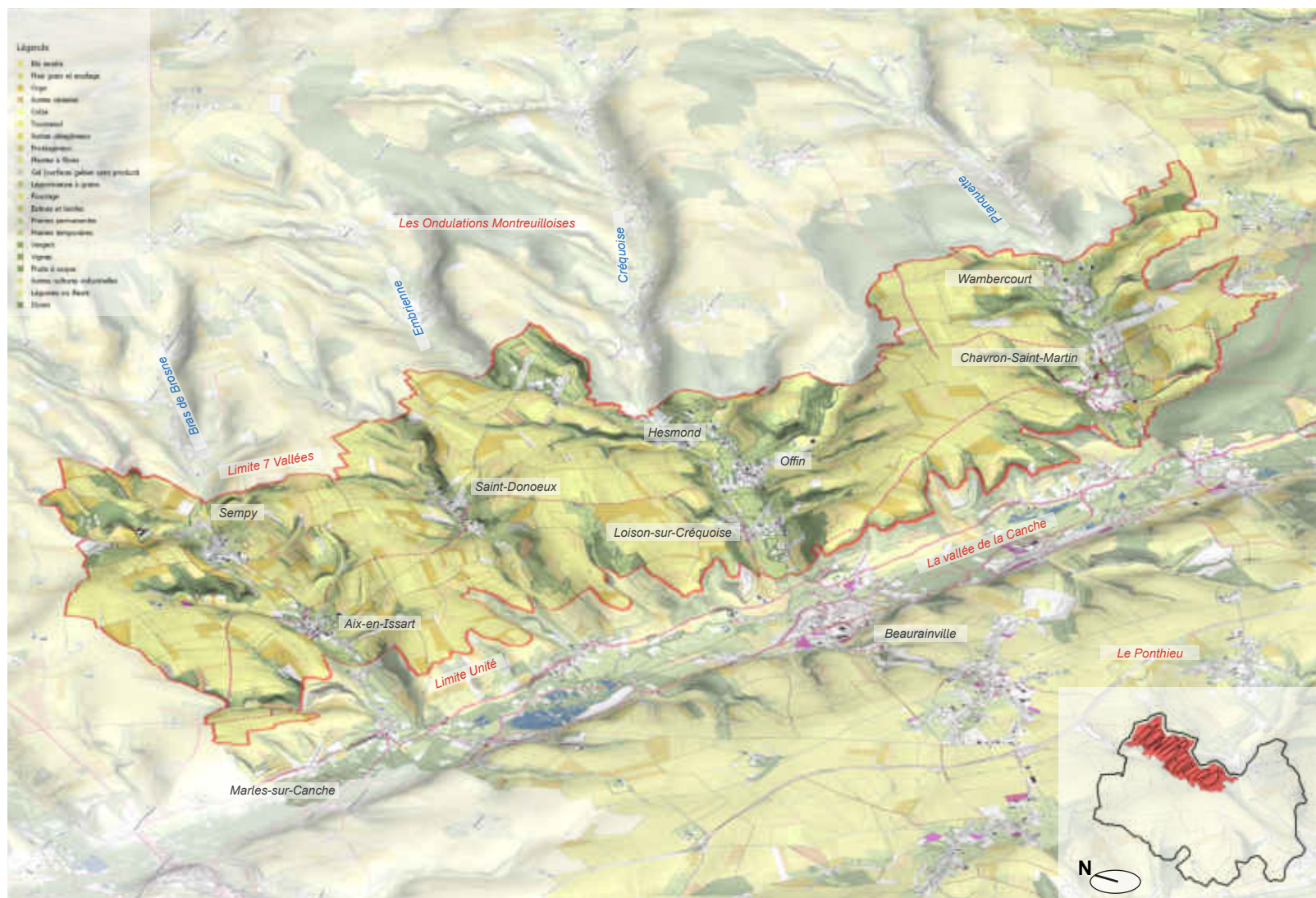
2.2 Les unités paysagères

Les Ondulations du Montreuillois

Les Ondulations montreuilloises se situent au NO du territoire des 7 Vallées. **Elles constituent un paysage de l'Artois en miniature.** En effet, elles comprennent une **valse de plateaux étroits et** rythmés par 4 petites vallées transversales à la Canche (dont le vallon sec de Saint-Denoëux). Le paysage des Ondulations montreuilloises prend son origine de la vallée de la Canche, dont la ligne de crête du coteau nord dessine la limite sud-ouest de l'unité. Un système régulier, entre plateaux cultivés et vallées affluentes habitées et pâturées. Les vallées et vallons sont fortement arborés : les vues depuis les points bas et depuis les coteaux sont ainsi généralement fermées par la végétation tandis que plusieurs panoramas existent depuis les crêtes des plateaux.

Des axes de communications majeurs, tels que la D901, la D126 et la D928 traversent le territoire. Les huit villages de la CC7V situés dans le périmètre du Montreuillois se regroupent de préférence en pied de coteau ou en fond de vallée.

Le GR121 franchit l'ensemble des vallées sur un axe SE-NO en direction d'Étaples. Cela témoigne aussi de la grande qualité et variété des paysages qu'on peut traverser.



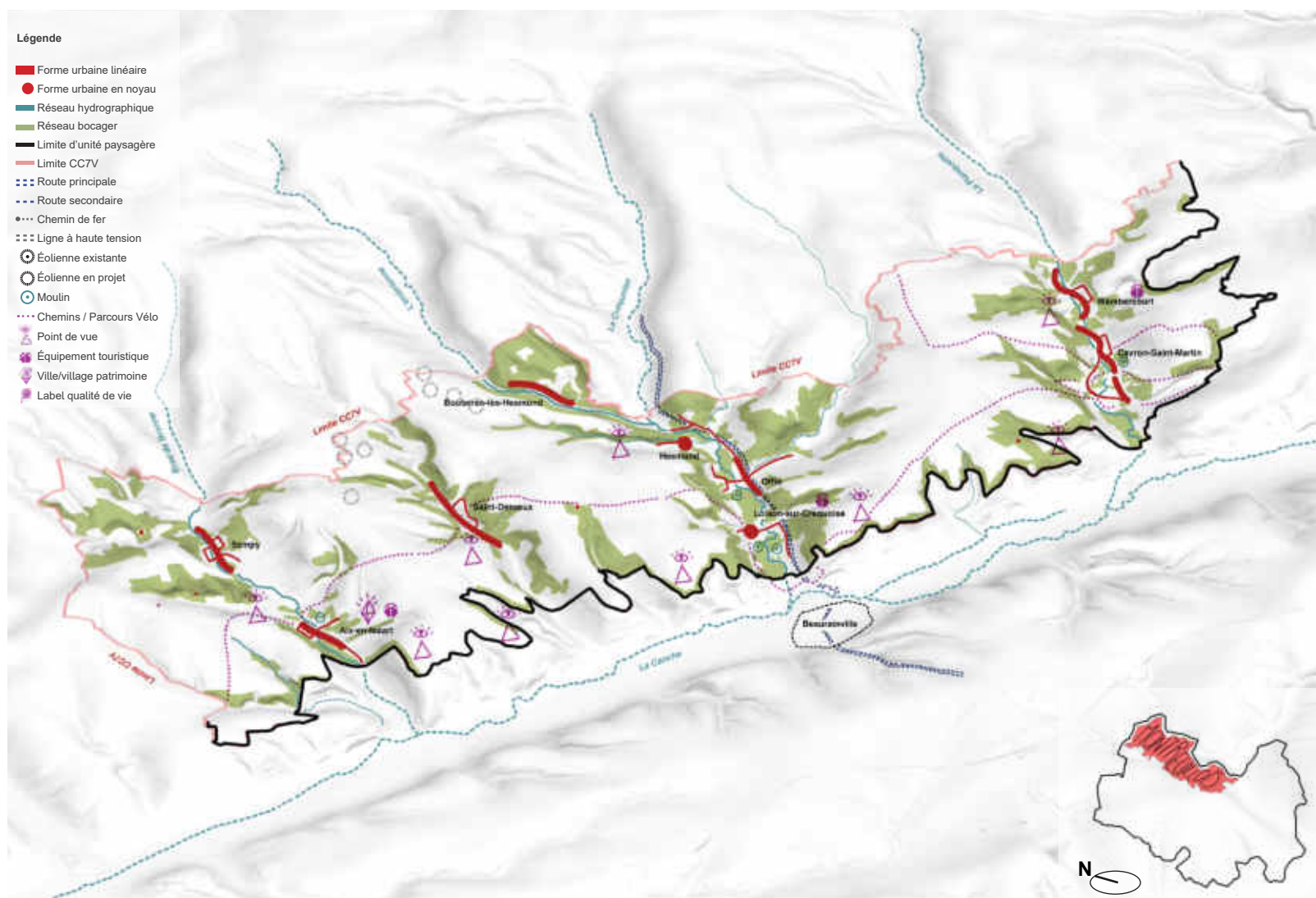
Les Ondulations du Montreuillois / Le patrimoine environnemental

-

2.2 Les unités paysagères

Les Ondulations du Montreuillois / Les atouts

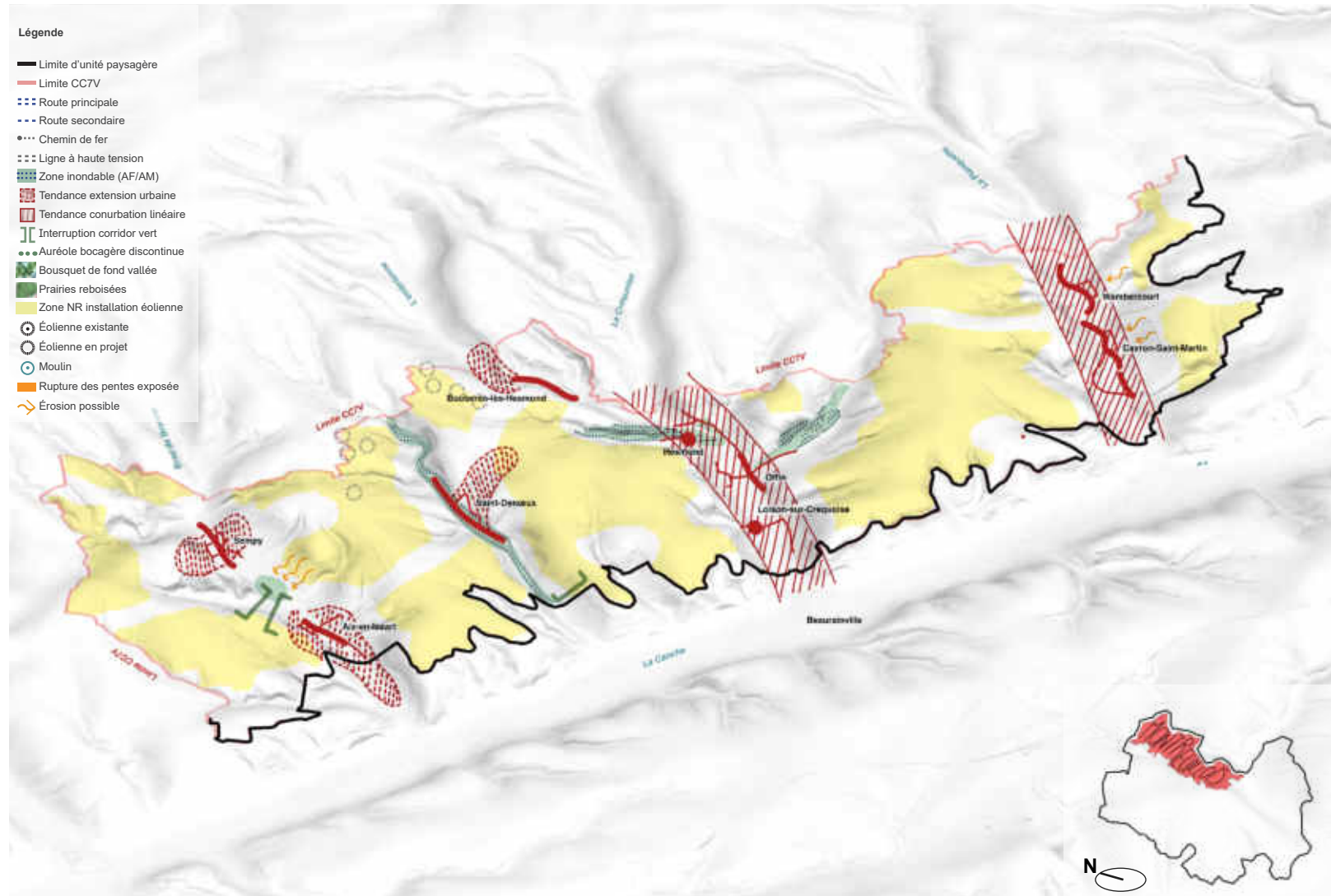
- Une très grande variété de paysages miniaturisés qui se succèdent sur des distances très courtes (entre 3 et 5 km entre les vallées)
- La présence d'un GR et de plusieurs PR qui traversent l'ensemble du secteur
- Une urbanisation peu dispersée, les villages se concentrent dans les vallées et on recense très peu hameaux
- Des lignes de crête offrant de nombreux points de vue dégagés sur la vallée de la Canche
- Une couverture verte bien préservée sur les coteaux des vallées, notamment dans la vallée de la Créquoise et de la Planquette
- Des nombreux anciens moulins à eau dans les vallées. Le patrimoine protégé de l'église d'Austreberthe à Saint-Denois
- Des lignes de rupture de pente des coteaux bien protégées par des petits bois et espaces de prairie
- Des espaces de respiration ayant un intérêt paysager dans les vallées à l'ouest



2.2 Les unités paysagères

Les Ondulations du Montreuillois / Les faiblesses

- Un étalement urbain linéaire dans les vallées avec des effets de conurbation et peu d'espaces de respiration, notamment le long de la Créquoise et de la Planquette. Un étalement urbain aussi sur les coteaux qu'on peut constater dans toutes les vallées
- Des discontinuités ponctuelles du réseau bocager, notamment entre Sempy et Aix-en-Issart
- Des failles localisées dans les auréoles bocagères (prairies retournées et coteaux exposés aux phénomènes d'érosion). Par exemple à Offin sur le coteau de la Fossée du Courval
- Des espaces de centres-bourgs encore trop routiers malgré la proximité des champs et des cours d'eau
- Un risque d'inondation fort dans le vallon sec de Saint-Denoëux (cours d'eau intermittent), mais aussi sur l'Embrienne à Hesmond
- Peu de restrictions réglementaires pour l'implantation de parcs éoliens malgré le paysage miniaturisé et bien préservé de l'unité paysagère



2.2 Les unités paysagères

Les Ondulations du Montreuillois en images

- Des villages lovés dans des petites vallées. On peut distinguer le tracé des cours d'eau qui traversent les bourgs grâce à la présence d'alignements d'arbres et de petits boisements qui ponctuent les fonds de jardin des zones habitées.
- Si les fonds de vallée apparaissent comme très verdoyants, les grandes cultures occupent les hauts plateaux de part et d'autre des villages.
- Des espaces boisés ou de prairies séparent les villages des terres agricoles tout en occupant les coteaux des vallées. Ici on peut trouver également de nombreuses haies, dont le dessin est parallèle aux petites rivières.



En haut à gauche : vue aérienne d'Aix-en-Issart
En haut à droite : vue aérienne de Hesmond
En bas à gauche : vue aérienne de Saint-Denoëux
En bas à droite : vue aérienne de Offin

2.2 Les unités paysagères

Les Ondulations du Montreuillois en images

- Peu de cartes postales restent aujourd'hui pour témoigner du passé de cette portion de territoire du Pas-de-Calais. Ces petits villages aux ambiances très champêtres ne devaient pas accueillir beaucoup de touristes et d'activités.
- Cela a peut-être contribué à préserver les paysages urbains et naturels des petites vallées, où on peut encore trouver des traces d'aménagements anciens typiques des campagnes : chemin, petites routes en stabilisé, accotements plantés...



En haut à gauche et à droite : Cavron-Saint-Martin
En bas à gauche : Aix-en-Issart
En bas à droite : l'église de Saint-Denoëux

2.2 Les unités paysagères

Le Ponthieu

Le Plateau du Ponthieu est encadré par les vallées de la Canche, et de l'Authie.

Les limites avec la vallée de la Canche sont relativement douces, le relief glisse (contrairement au coteau Nord) en direction de la rivière.

Au sud en revanche, les versants de la vallée de l'Authie sont beaucoup plus abrupts et escarpés. Les reliefs sont chahutés par les nombreux vallons affluents. Les grands champs cultivés courent sur les plateaux.

Les bois sont très localisés :

- en rupture du plateau où ils annoncent les vallons secs et les vallées.
- En ceinture bocagère autour des nombreux villages ainsi qu'autour des fermes isolées.

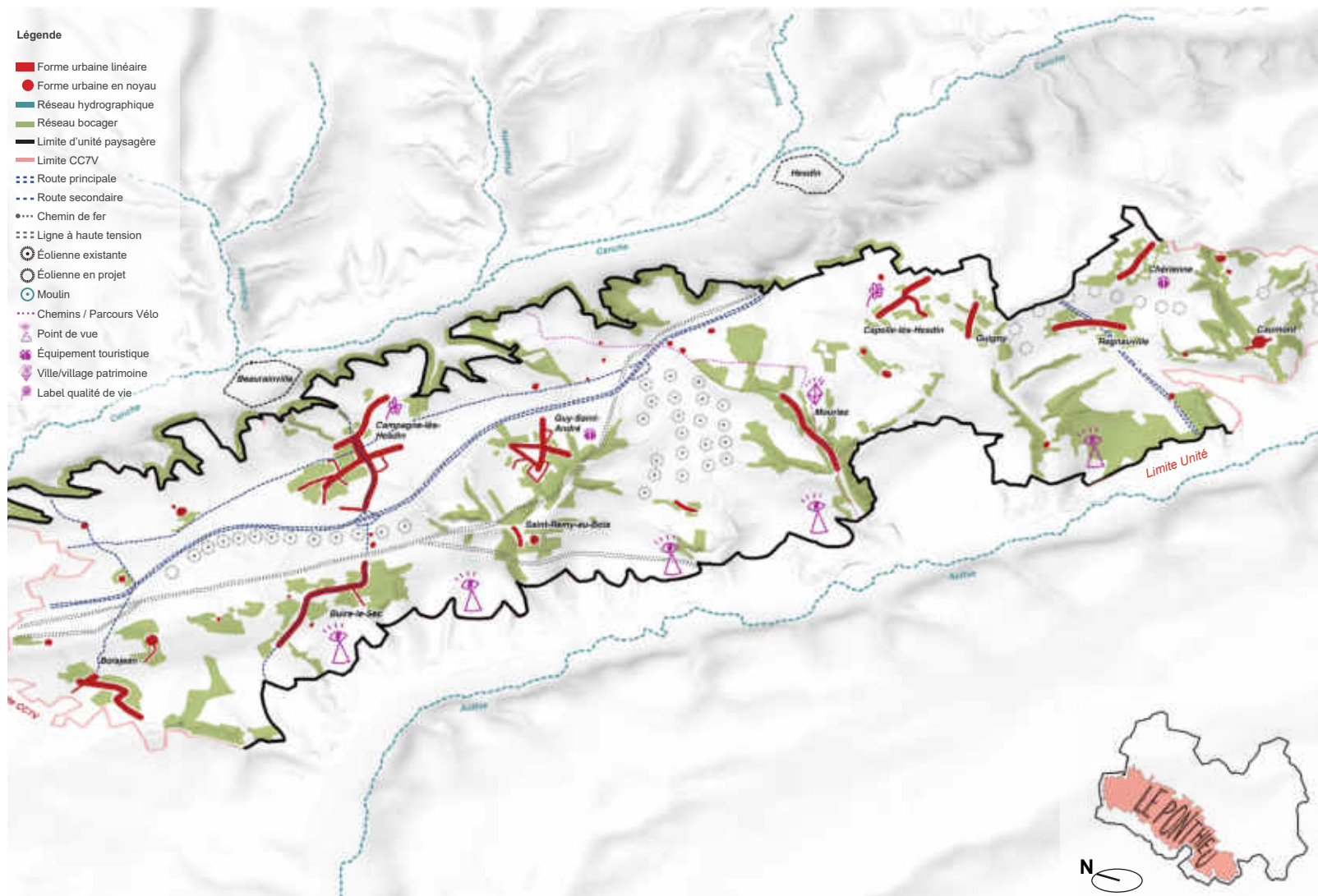
Les routes principales occupent les points hauts du plateau tout en évitant les terrains en pentes des vallons. La ligne de crête du plateau du Ponthieu se trouve sur la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de l'Authie et la Canche. C'est justement cette bande de territoire, là où le vent est plus puissant qui a été choisie comme site d'implantation pour les projets éoliens.



2.2 Les unités paysagères

Le Ponthieu / Les atouts

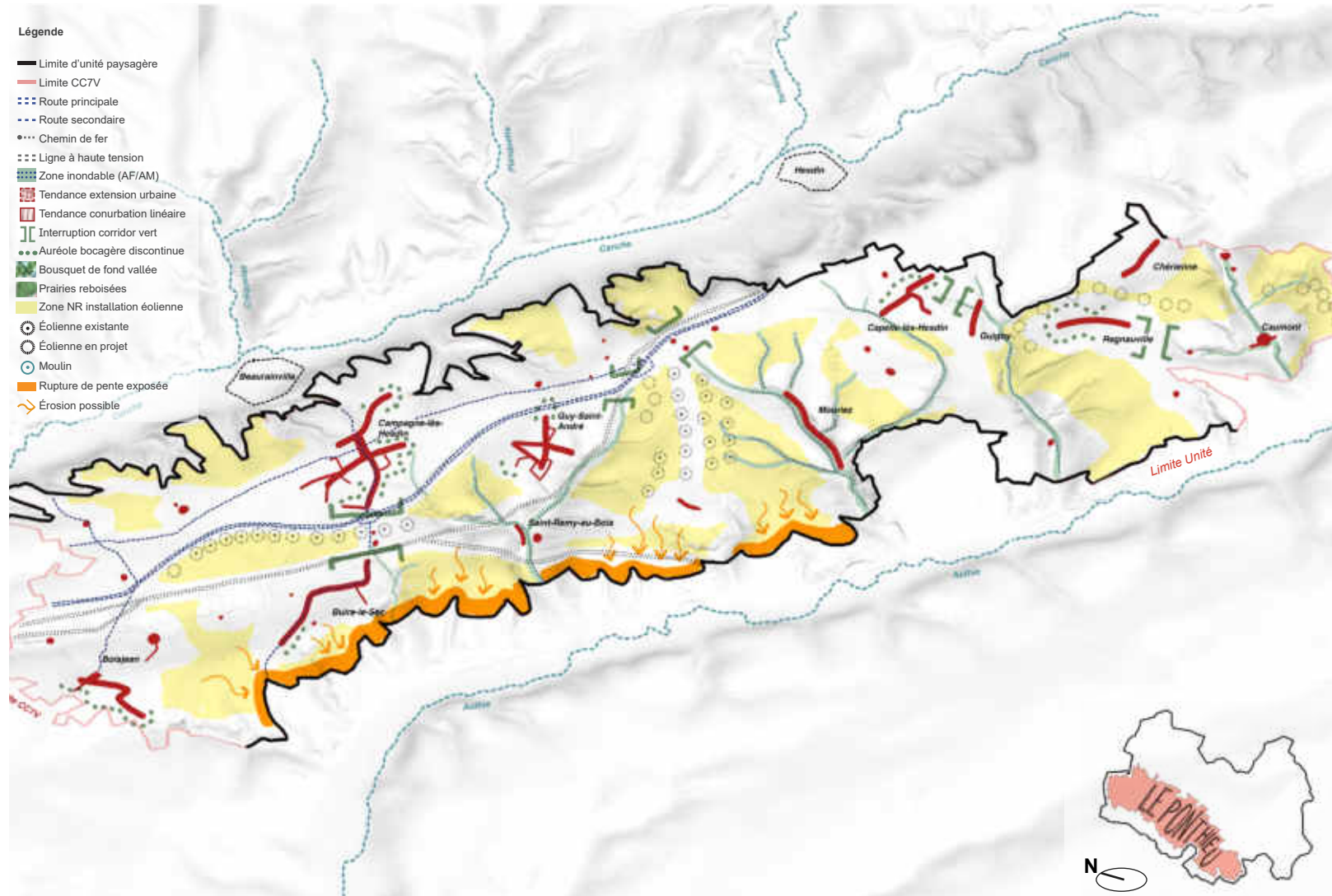
- Trois monuments historiques inscrits (Campagne, Buire-le-Sec et Guy S André)
- Un village patrimoine (Mouriez) traversé par le GR123 et deux bourgs label qualité de vie : Campagne-lès-Hesdin et Capelle-lès-Hesdin
- L'axe structurant de la D939 en direction d'Arras
- Un vaste territoire de plateau, avec un sol bien propice pour une agriculture intensive (pratiquée depuis longue date)
- Des bourgs plus importants ayant une configuration en noyau et assez éloignés les uns des autres à l'ouest. Des petits villages-rues à l'est.
- Des points de vue privilégiés sur la vallée de l'Authie depuis les promontoires des coteaux Nord
- Une situation idéale de crête pour l'implantation des éoliennes : des horizons lointains, la présence de grandes infrastructures énergétiques et routières, une bonne exposition aux vents dominants



2.2 Les unités paysagères

Le Ponthieu / Les faiblesses

- Des auréoles bocagères fragilisées par l'étalement urbain et l'avancée des terres labourées, notamment à Campagne-lès-Hesdin et Regnaucourt
- Des discontinuités du réseau bocager importantes, notamment entre Campagne et Buire-le-Sec (RD, éoliennes...)
- De nombreux projets éoliens à l'étude avec un risque de saturation visuelle.
- La ligne de rupture des pentes du coteau nord de l'Authie est exposée à des risques d'érosion : manque de couverts végétaux
- Des vallons exposés à des risques forts d'inondations (cours d'eau intermittents)
- La ligne de rupture de pente du coteau sud de la Canche n'est pas couverte par des règles empêchant les installations éoliennes



2.2 Les unités paysagères

Le Ponthieu en images

- Des auréoles bocagères bien préservées sur la majorité des communes du plateau
- Certaines communes (minoritaires), comme Mouriez sont situées dans des vallons secs ou avec des petits cours d'eau intermittents
- La majorité des communes est installée sur des portions de territoire relativement plates
- Dans les communes où le noyau historique est mieux préservé, les grandes cultures s'invitent jusqu'aux limites des ceintures bocagères
- Dans les communes dont la forme urbaine est plus éclatée, fruits de plusieurs agglomérations des hameaux avec le bourg principal, la limite entre les terres agricoles et l'enveloppe urbaine est moins nette. Des terrains labourés peuvent parfois s'inviter dans des zones résidentielles jusqu'aux pieds des jardins des petites maisons.



En haut à gauche : vue aérienne de Guy-Saint-André
En haut à droite : vue aérienne de Buire-le-Sec
En bas à gauche : vue aérienne de Caumont
En bas à droite : vue aérienne de Buire-le-Sec

2.2 Les unités paysagères

Le Ponthieu en images

- Les images aériennes des bourgs centres de Campagne-les-Hesdins et Guy-Saint-André montrent des jardins très arborés et plus en général des auréoles bocagères bien préservées autour des villages. Les terrains des grandes cultures sont bien plus lointains !
- La traverse de bourg du Guy-Saint-André est accompagnée par un double alignement de grands arbres qui colonisent aussi les espaces publics les plus représentatifs, comme la place du centre-bourg
- Les nouveaux lotissements de l'époque font aussi l'objet de nombreuses cartes postales. Des images qu'évoquent le désir d'habiter des ménages de l'époque, sous l'impulsion de la démocratisation des voitures : des voies très larges, des maisons dotées de garage, des accès voiture, des maisons implantées au milieu des parcelles et entourées de jardins privés



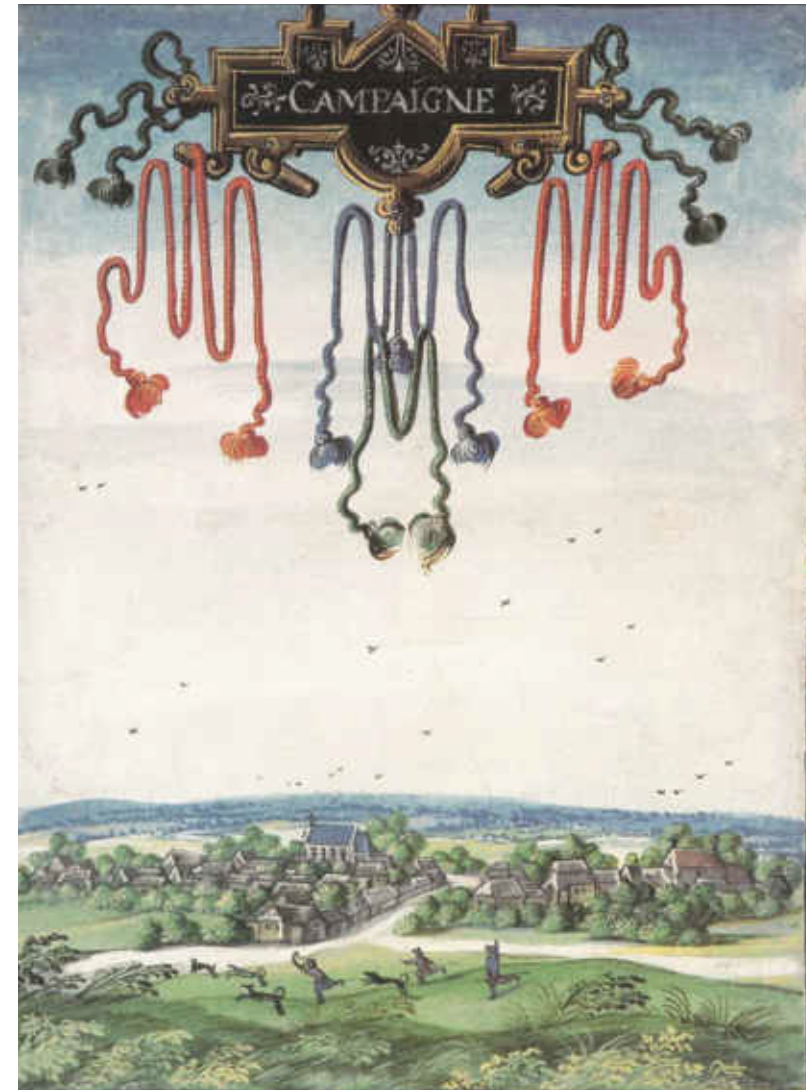
En haut : Campagne-les-Hesdins
En bas : Guy-Saint-André

2.2 Les unités paysagères

Le Ponthieu en images

- Une scène de chasse en premier plan témoigne de cette pratique assez répandue sur le territoire. La vue est prise du Sud-Ouest. Le col, au loin, derrière la silhouette du village, semble représenter le coteau nord de la Canche avec des haies en rideau parallèles au cours d'eau.
- Le village très compact est traversé par une voie structurante où s'alignent les maisons de bourg
- Tout le village est couronné par de grands arbres qui marquent la limite avec les champs

En haut : extraits des Albums de Croÿ, Adrien de Montigny (1600 env.)



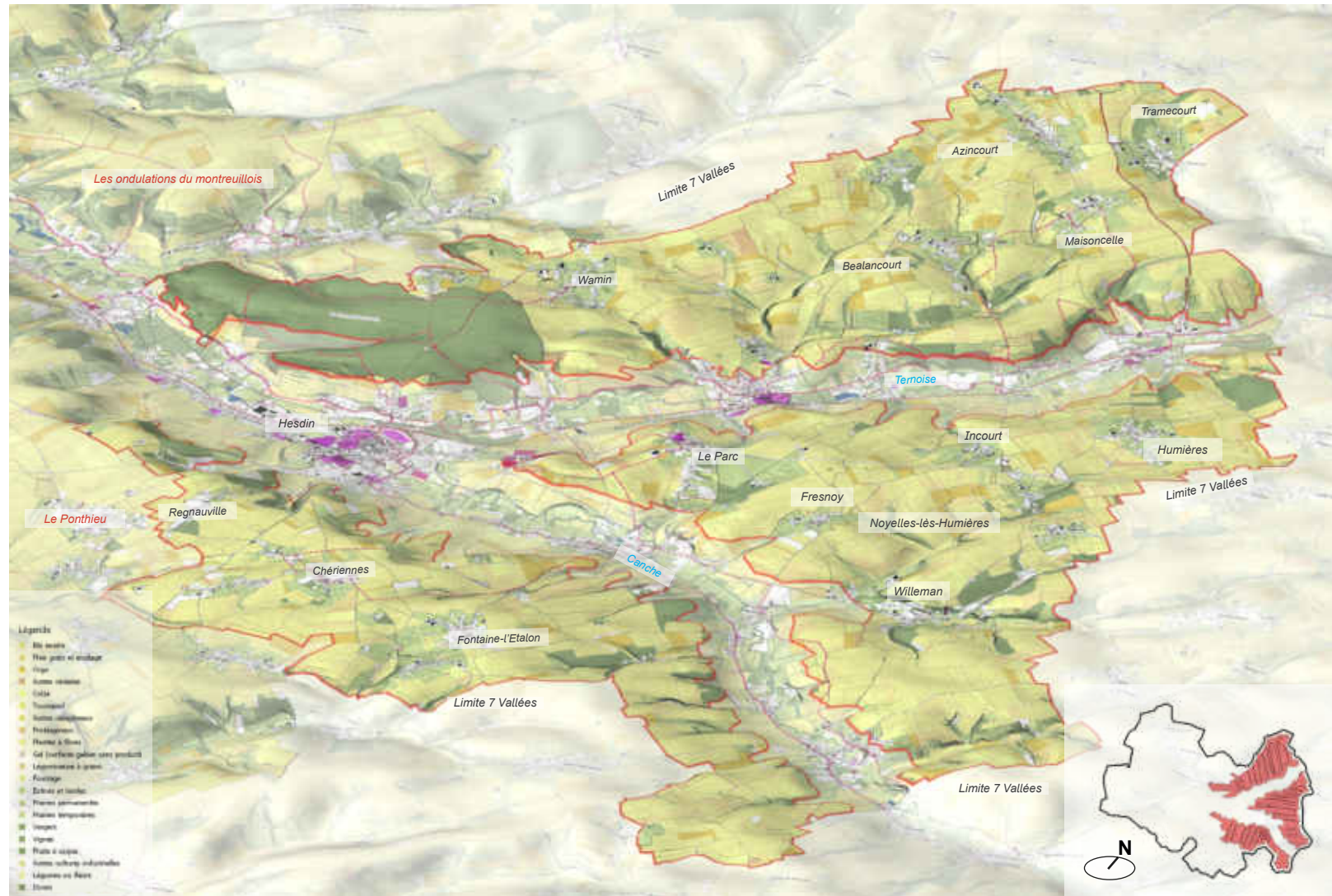
2.2 Les unités paysagères

Les plateaux du Ternois

Les espaces cultivés occupent les $\frac{3}{4}$ de la surface de l'unité (notamment grandes cultures). Les grands boisements sont peu nombreux, le plus important étant la forêt domaniale d'Hesdin, au nord-ouest de l'unité, à cheval sur l'unité voisine des Ondulations montreuilloises. Une harmonie existe entre le bâti et le végétal. Les villages sont agrémentés par des haies, d'herbes vives et des vieux arbres amassés en petit groupe.

Le plateau du Ternois fonctionne en complémentarité à l'unité des vallées du Ternois. L'eau est inexistante sur le plateau, du fait de sa structure crayeuse : elle se concentre dans les deux principales vallées que sont la Canche et la Ternoise. Elles n'en ont pas moins laissé des traces dans le paysage, avec un relief ondulé, dont les plateaux deviennent un jeu de courbes et contre-courbes.

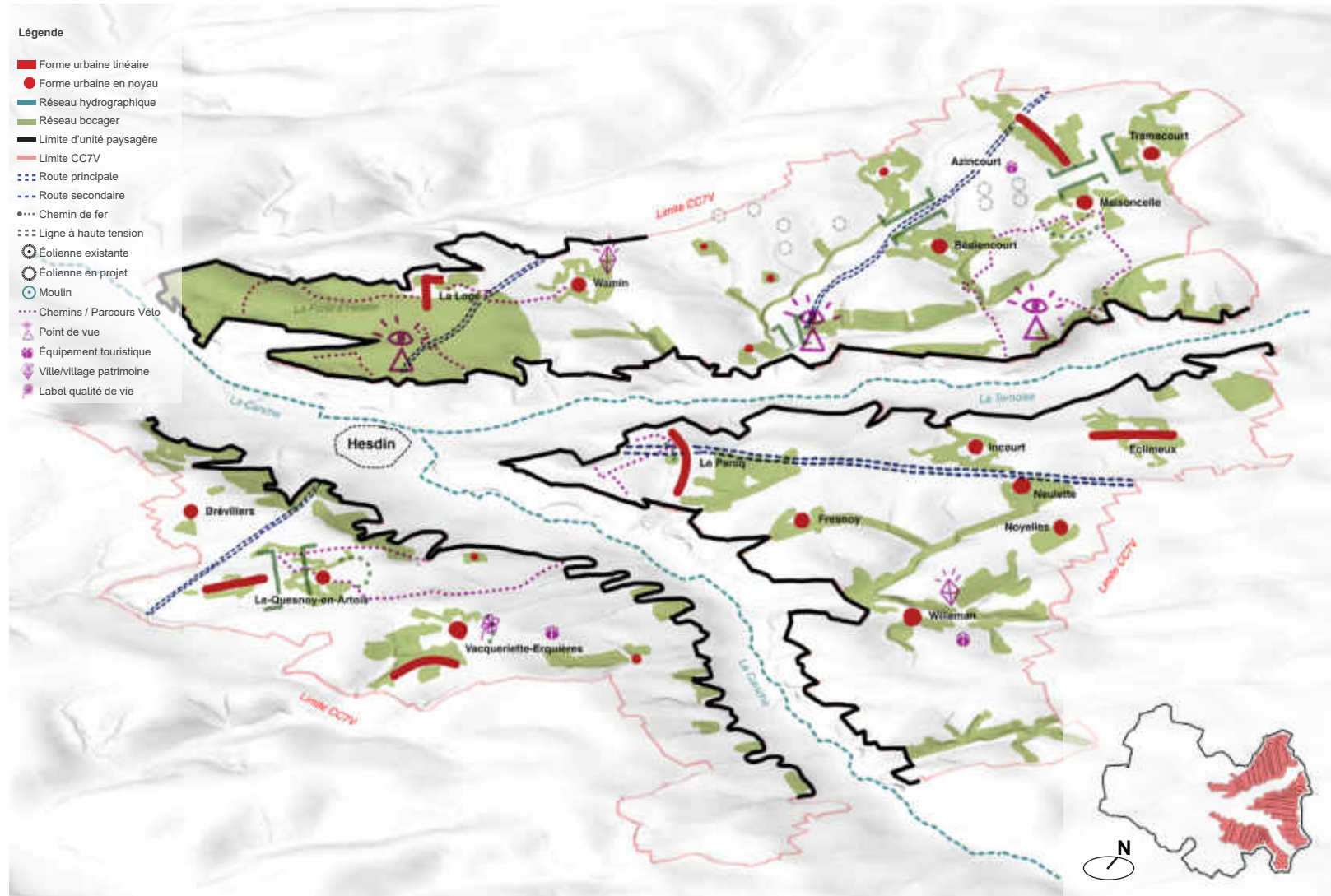
Les axes de communication majeurs s'inscrivent en continuité des voies distribuant Hesdin, soit sur une trame orthogonale, la D939 d'est en ouest et la D928 du nord au sud.



2.2 Les unités paysagères

Les plateaux du Ternois / Les atouts

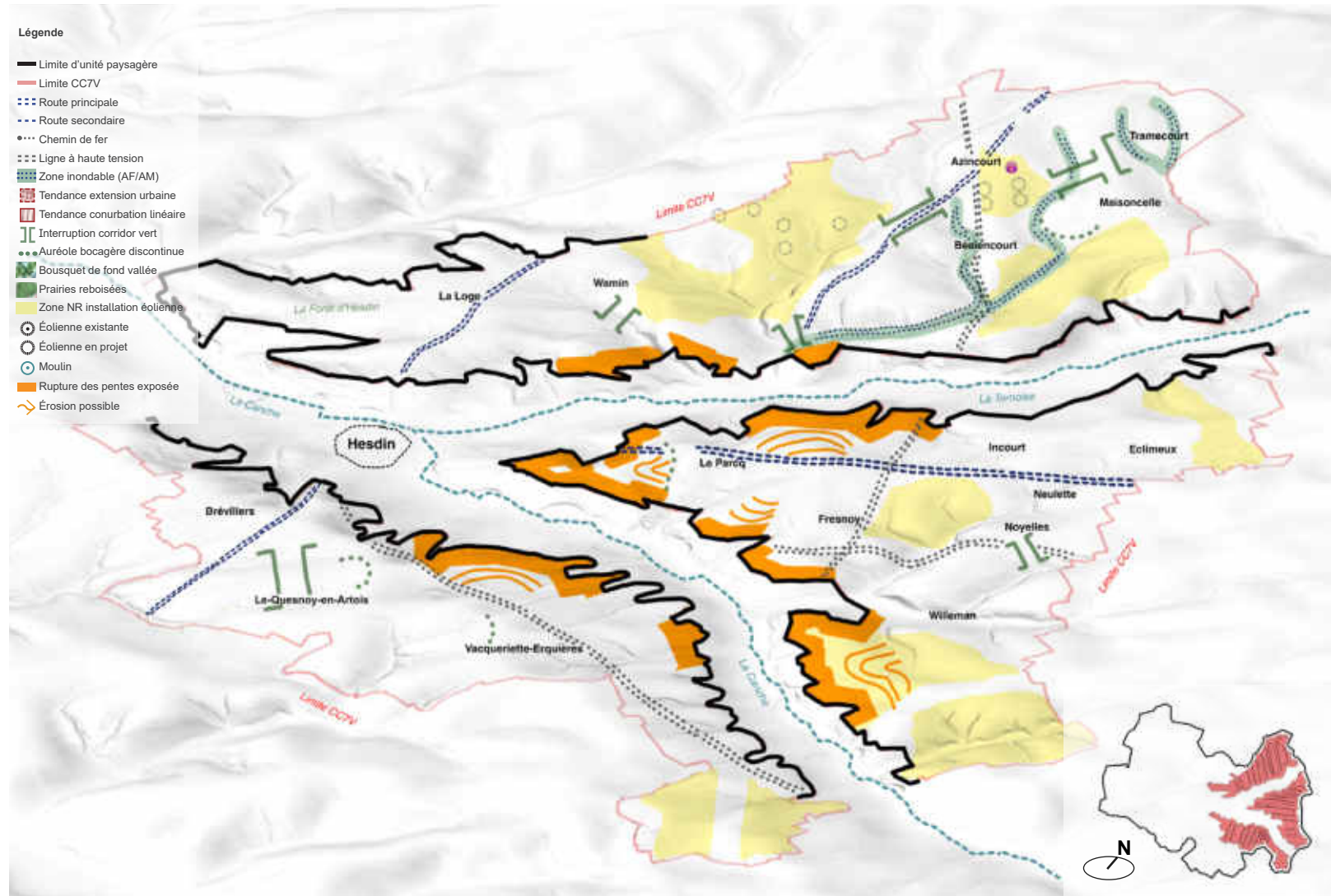
- Sept monuments inscrits au patrimoine, dont plusieurs châteaux
- Deux villages patrimoine (Wamin et Willemann). Un village label qualité de vie (Vacqueriette)
- Des points de vue dégagés sur les petits promontoires du coteau nord de la Ternoise
- Le passage de trois axes routiers principaux D939, D928 et D126 reliant l'unité aux villes principales (Hesdin, Fruges, Saint-Pol jusqu'à Arras).
- Une majorité de bourgs en noyaux dispersés (beaucoup d'hameaux et grands corps de ferme) en lien avec la vocation agricole de l'unité paysagère
- Des petits sentiers de randonnée reliés aux vallées de la Canche et de la Ternoise
- La forêt d'Hesdin avec ses sentiers de randonnée
- Des corridors verts linéaires bien préservés dans les vallons et petites vallées (Riverette et Vallée à Collet)
- Des auréoles bocagères assez bien préservées dans les villages les plus compacts du plateau central



2.2 Les unités paysagères

Les plateaux du Ternois / Les faiblesses

- Les lignes de rupture des pentes sur les coteaux du plateau central sont dépourvues de couvert végétal et présentent de risque d'érosion en direction des vallées
- Si les auréoles vertes des villages présentent peu de discontinuité, on remarque plusieurs ruptures entre-elles
- Les plateaux centrale et nord présentent de grandes portions de terrains pouvant accueillir des installations éoliennes, notamment entre Azincourt et Wamin
- L'insertion paysagère manquée du méthaniseur d'Eclimeux
- Des lignes de haute tension traversent les trois plateaux du nord au sud (sans aucun rapport direct avec la topographie du site)
- Des risques d'inondation importants dans les vallons du plateau nord, notamment à Tramecourt
- Des petits villages traversés par des axes majeurs qui induisent des aménagements très routiers (ex. Le Parc)



2.2 Les unités paysagères

Les plateaux du Ternois en images

- Contrairement aux plateaux des ondulations Montreuilloises et du Ponthieu, les bourgs du Ternois présentent des formes urbaines très variées : village-rue, noyau, configuration en étoile...
- Ici les openfields sont très proches des villages. Les couronnes bocagères, souvent d'une épaisseur très réduite : des espaces d'une centaine de mètres entre les maisons et les champs
- Les horizons sont assez vastes, notamment depuis les sommets des plateaux centraux et nord.

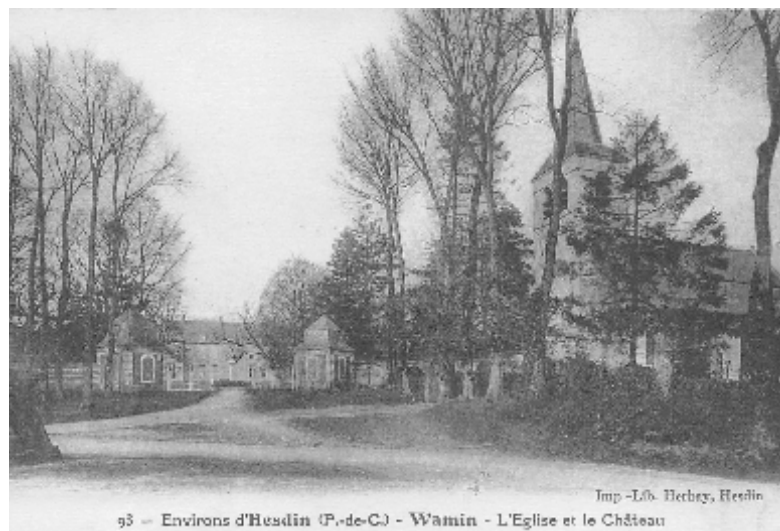


En haut à gauche : vue aérienne d'Azincourt
En haut à droite : vue aérienne de Béalencourt
En bas à gauche : vue aérienne de Brevillers
En bas à droite : vue aérienne de Wamin

2.2 Les unités paysagères

Les plateaux du Ternois en images

- Les cartes postales anciennes nous permettent d'apprécier les paysages très simples des centres-bourgs du plateau, le végétal domine sur les espaces publics, les arbres se développent en hauteur laissant pousser des larges couronnes qui fonctionnent comme des ombrières au-dessus des voies villageoises.
- Le végétal contribue également à sublimer certains monuments historiques, comme à Wamin, où le parvis de l'église et du château sont très verdoyants
- En périphérie des certains bourgs anciens, de nouveaux pavillons colonisent les espaces de respiration le long des routes, mais ils s'installent aussi en deuxième rideau en créant des nouvelles formes urbaines à la lisière des terrains agricoles

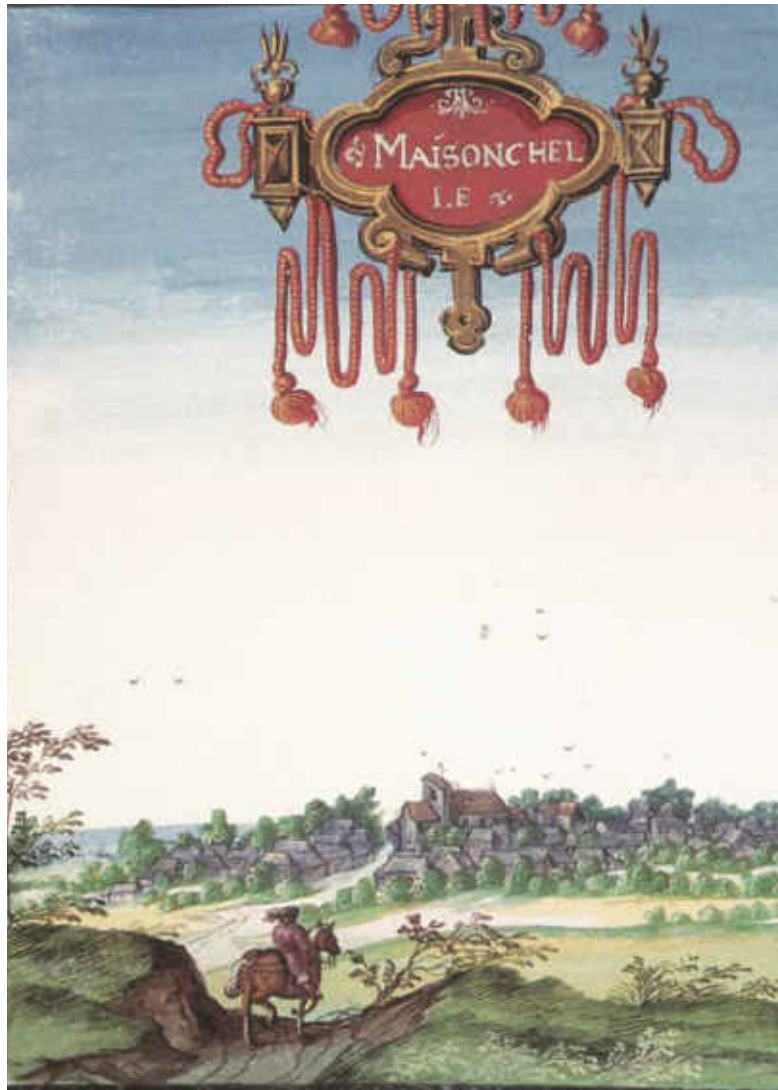


En haut à gauche : carte postale de Brevillers
En haut à droite : carte postale de Le Parc
En bas : cartes postales de Wamin

2.2 Les unités paysagères

Les plateaux du Ternois en images

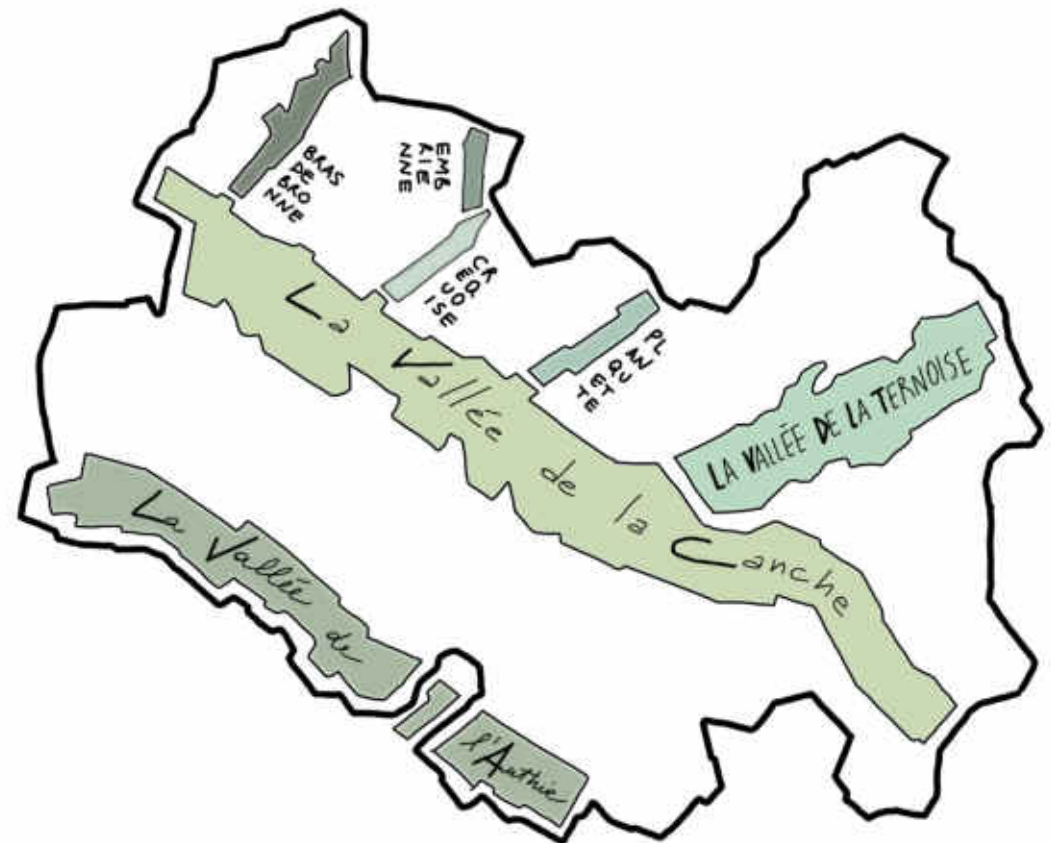
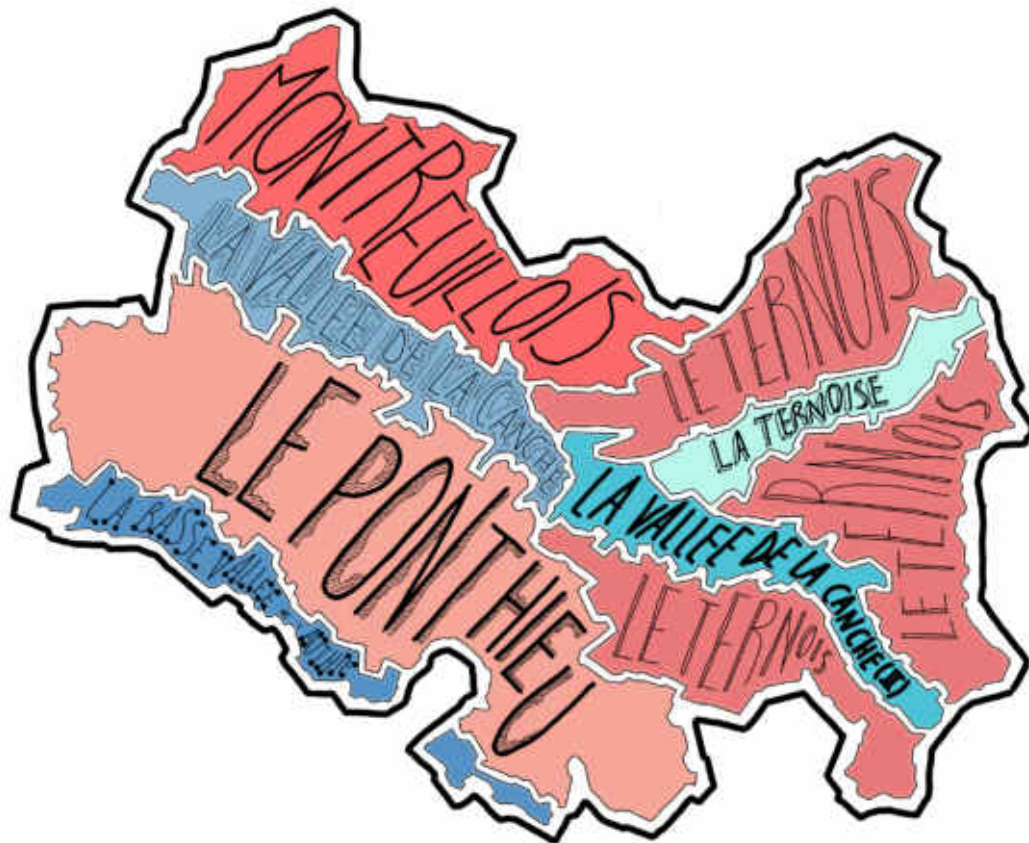
- Un chemin « en creuse » apparaît en premier plan de l'image de Maisoncelle, le positionnement du village sur un plateau est conforme à la réalité. Seul le clocher de l'église dépasse la silhouette villageoise.
- Le village d'Azincourt est formé d'une agglomération principale et de hameaux isolés aux extrémités du territoire. En 1610, seul le chef-lieu possédait à la fois une église et un château. Le paysage tout autour du village est marqué par la présence des champs en entrée de ville et des cols avec une trame bocagère en arrière-plan.



En haut : extraits des Albums de Croÿ, Adrien de Montigny (1600 env.)

2.2 Les unités paysagères

7 Vallées, 4 unités paysagères



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (aval)

La Canche en creusant le plateau a joué un rôle important dans le dessin du territoire. Elle s'écoule du sud-est vers le nord-ouest du territoire des 7 vallées.

Plus ample et plus plate que ses voisines affluentes dans les Ondulations Montreuilloises, elle propose des paysages assez différents et marqués par les peupleraies. L'impact de ces derniers sur les paysages de la vallée de la Canche n'est pas anodin. Ils ferment les perspectives, masquent les coteaux et cachent le cours d'eau. Malgré les peupleraies et l'urbanisation, cette large vallée, colonne vertébrale du territoire d'étude entre Ondulations montreuilloises et Ponthieu, conserve une mosaïque d'habitats naturels.

Un lieu de vie s'implante sur chacune des confluences des affluents montreuillois, en rive droite, dont Beaurainville est le plus important. Le coteau nord-est abrupt, avec des pentes pouvant dépasser les 25 % et un dénivelé d'environ 90 m. La rive sud-est différente, avec un coteau moins raide : la pente maximale est d'environ 15 % et le dénivelé de 65 m environ.

Deux routes secondaires (D349 et D142) traversent le territoire ainsi qu'une voie ferrée (Arras-Boulogne-sur-Mer).



2.2 Les unités paysagères

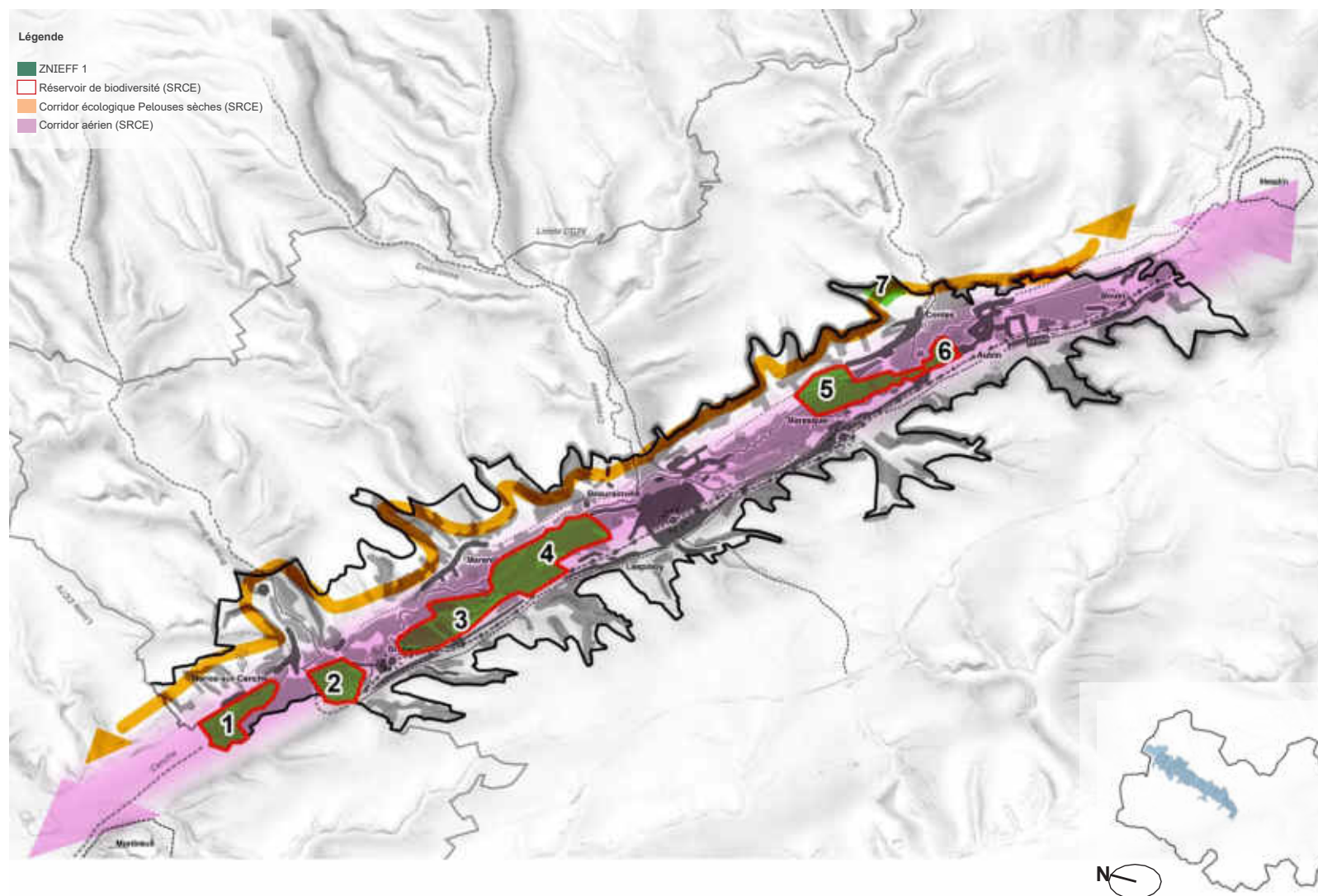
La vallée de la Canche (aval) / Le patrimoine environnemental

- **7 ZNIEFF de type 1 en chapelet dans l'axe de la vallée** (1 à 6 répertoriées en tant que Réservoirs de biodiversité au sein du SRCE)

- » 1- Bois tourbeux et Marais de Marles sur Canche
- » 2- Le Franc Marais de Brimeux
- » 3- Étangs et bois tourbeux de Brimeux
- » 4- Marais et Prés de Lespinoy et Marais de La Bassée
- » 5- Marais et prairies humides de Contes et d'Ecquemicourt
- » 6- Marais d'Ecquemicourt
- » 7- Coteau de Cavron Saint Martin

- **1 corridor écologique spécifique de « Prairies sèches »** au sein du SRCE, basé sur la continuité du réseau bocager de tête de coteau

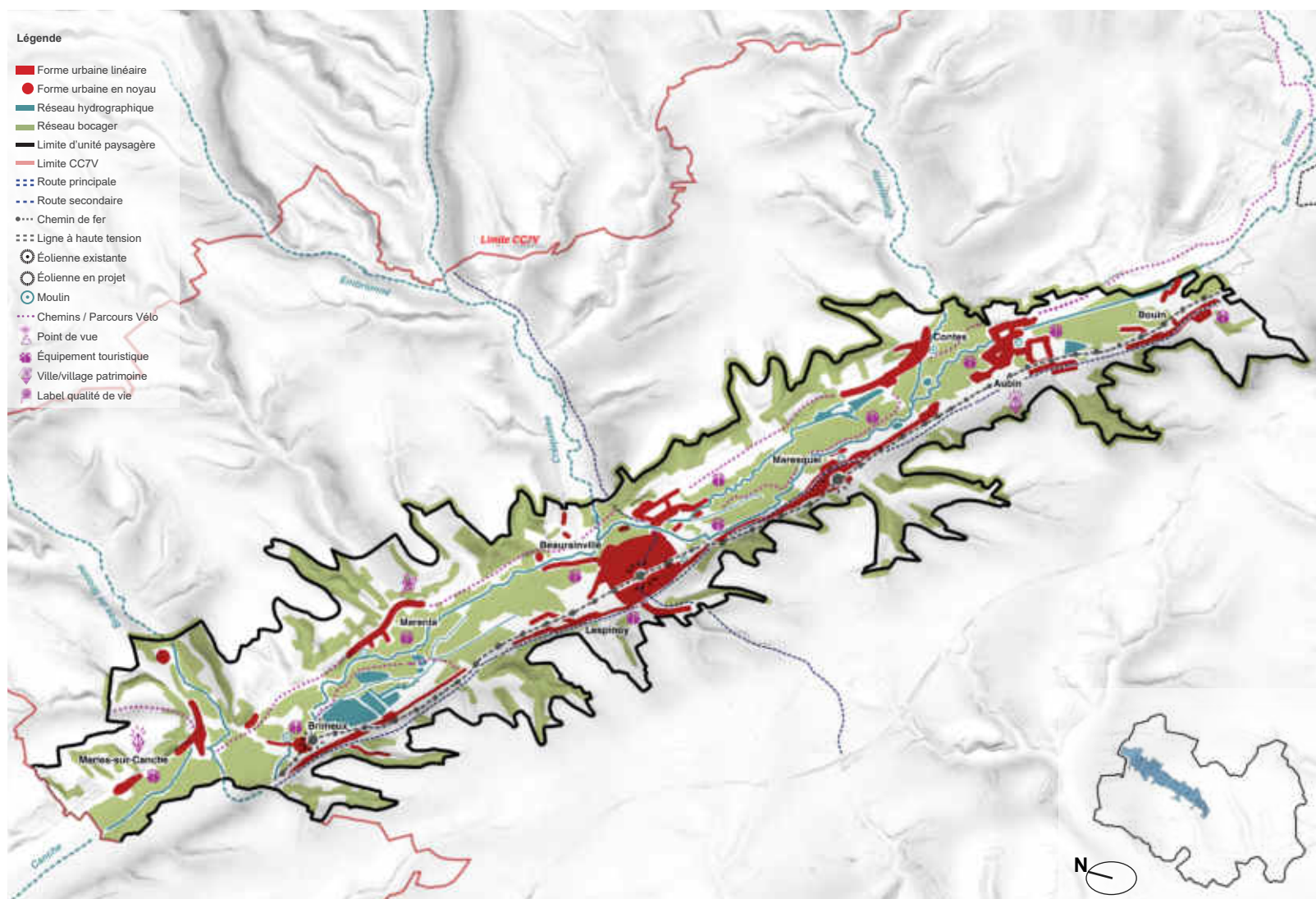
- **1 corridor général « Multitrames »** le long de la vallée (au sein du SRADDET), reprenant également le **corridor aérien** du SRCE (Oiseaux migrateurs)



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (aval) / Les atouts

- Trois monuments inscrits au patrimoine, dont la Motte féodale de Beaurainville
- Deux villages patrimoine (Marles-sur-Canche, Aubin-Saint-Vaast). Un village fleuri (Marenla)
- Plusieurs itinéraires touristiques traversent la vallée dont une véloroute de chaque côté de la Canche (Étaples/Le Touquet – Arras – Cambrai – le Val-Joly). L'ensemble des villages est doté d'équipements et/ou hébergements touristiques (campings sur Canche)
- Des villages-rues bien connectés par des axes départementaux
- Le chemin de fer avec ses trois arrêts à Maresquel, Beaurainville et Brimeux
- Un couloir vert continu en fond de vallée qui s'étale sur les deux coteaux
- Des zones humides en partie réaménagées en marais naturels ou étangs de pêche comme sur la commune de Contes
- La présence abondante de l'eau, mais aussi d'anciens moulins à eau dont certains sont toujours en activité (moulin à farine, gîtes, artisans)



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (aval) / Les faiblesses

- Un effet de conurbation le long de la D34, lié notamment à l'étalement des zones urbaines (petits lotissements et maisons individuelles)
- Beaucoup de parcelles de fond de vallée occupées par des peupleraies qui ferment les perspectives, notamment entre Marles-sur-Canche et Marenla
- Des zones avec des risques d'inondation très importants avec des habitations concernées sur plusieurs communes (Brimeux, Marenla, Contes,...)
- La tache urbaine de Beaurainville, étant particulièrement étalée sur toute la largeur de la vallée, jusqu'au sommet du coteau sud présent plusieurs problèmes : une interruption assez nette du réseau bocager et des risques d'érosion en provenance du plateau du Ponthieu
- Les bourgs et villages au pied du coteau nord s'étalent plutôt sur les pentes (maisons individuelles) pour chercher des vues dégagées sur la vallée
- Un effet de « cabanisation » des fonds de vallée avec la croissance et multiplication des constructions légères (campings, cabanes...)



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (aval) en images

- La vallée de la Canche (amont) a subi beaucoup de transformations au fil du temps. Son attractivité a fait croître rapidement les bourgs et villages du fond de vallée.
- Aujourd'hui on assiste à des effets de conurbations avérées (ex. entre Beaurainville et Maresquel), mais aussi à des étalements plus désordonnés qui empiètent sur toute la largeur de la vallée, comme à Aubin-Saint-Vaast et Beaurainville
- Le fond de vallée présente également de nombreux boisements qui renferment les paysages et les horizons, comme on peut constater sur la photo aérienne de Marenla.
- La majorité des bourgs sont installés le long des voies départementales majeures qui traversent l'ensemble de la vallée d'est en ouest



En haut à gauche : vue aérienne d'Aubin-Saint-Vaast
En haut à droite : vue aérienne de Marenla
En bas à gauche : vue aérienne de Beaurainville
En bas à droite : vue aérienne de Lespinoy

2.2 Les unités paysagères

Le vallée de la Canche (aval) en images

- La situation de rétrolittoral est mise en exergue sur la carte postale de Beaurainville. La mer y est représentée à l'horizon malgré le 30 km qui séparent le village du littoral. Une esthétique très champêtre qui diffère énormément par rapport au contexte actuel du bourg
- La forme linéaire de Maresquel apparaît bien définie le long de la D349 grâce aussi à un paysage moins enfermé qu'aujourd'hui. Les jardins privatifs sont ponctués d'arbres fruitiers.
- Les marais de Brimeux avec ses campings et aires de loisirs sont des attracteurs importants d'un point de vue touristique. La vallée ici est très boisée
- Aubin-Saint-Vast avec son grand camping tout proche du centre-bourg s'étalait déjà en 1950 sur l'ensemble de la vallée avec un habitat très dispersé. Un bois et de larges pâtures séparent Aubin de Hesdin. En arrière-plan on distingue la forêt d'Hesdin.



En haut à gauche : carte postale de Beaurainville
En haut à droite : carte postale de Maresquel
En bas à gauche : carte postale de Brimeux
En bas à droite : carte postale d'Aubin-Saint-Vast

2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (aval) en images

- La majorité des anciennes cartes postales se focalisent sur les milieux humides de cette portion de territoire. L'eau en est l'attracteur principal, notamment comme lieu privilégié pour les activités de loisir.
- Les étangs de Brimeux, issus de l'extraction de la tourbe, se divisent en plusieurs plans d'eau. Ces étangs accueillent des activités de pêche liée à des espèces particulières : le gardon, la brème, la carpe, le brochet, la perche. Les campings installés à côté des plans d'eau proposent des activités de pédalo, canoëing et bien d'autres.
- Des plus petits canaux, comme le Clair Vignon participent aussi à embellir et enrichir ce paysage de marais avec de beaux alignements d'arbres



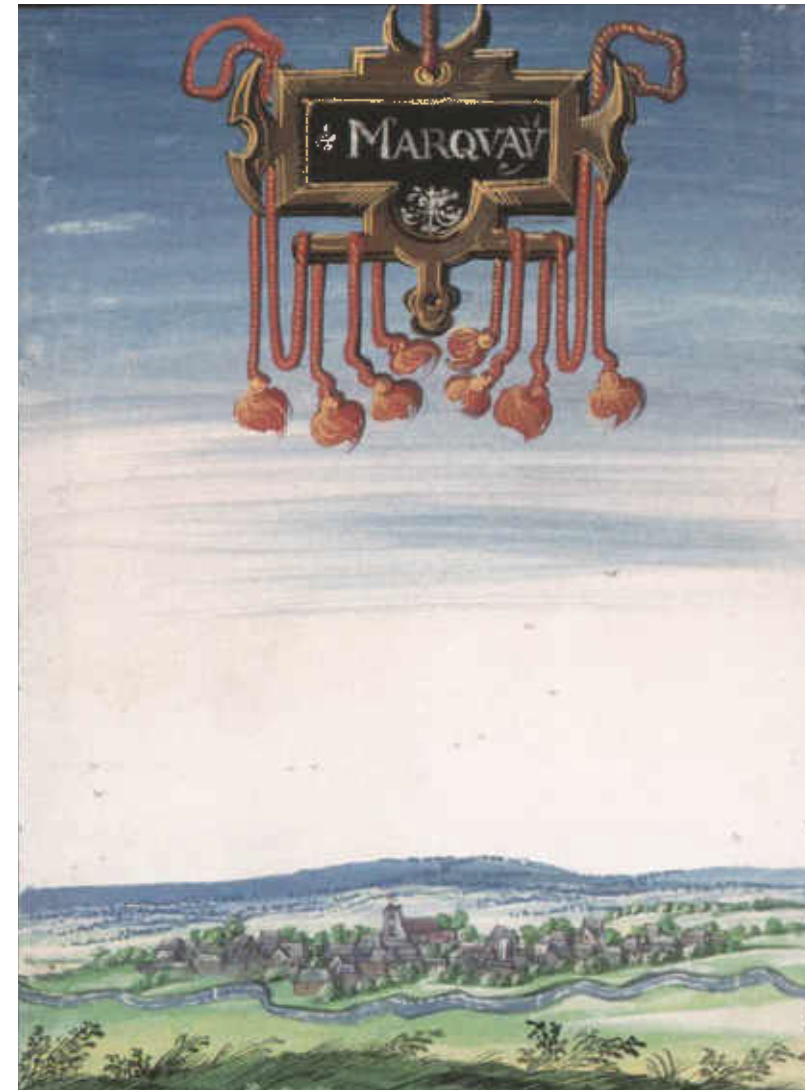
En haut à gauche : carte postale de Beaurainville
En haut à droite : carte postale de Brimeux
En bas : cartes postales de Brimeux

2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (aval) en images

- Sur la vue de Beaurainville, l'artiste se focalise notamment sur le passage de la Canche, cela confirme le rôle très important qui revêtait la rivière déjà à l'époque. Le village est essentiellement composé de chaumières bien groupées et très proches du passage de la rivière. On aperçoit au loin les cols escarpés du coteau nord de la Canche. Au premier plan, un chemin « en creuse » descend dans la vallée pour franchir d'abord Fliez puis la Canche. Le village semble être entouré par des petits bois qui longent en partie le cours d'eau.
- À Maresquel le rapport à la Canche semble aussi très important, encore une fois en arrière-plan on aperçoit la silhouette du coteau nord de la vallée.

En haut : extraits des Albums de Croÿ, Adrien de Montigny (1600 env.)



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (amont)

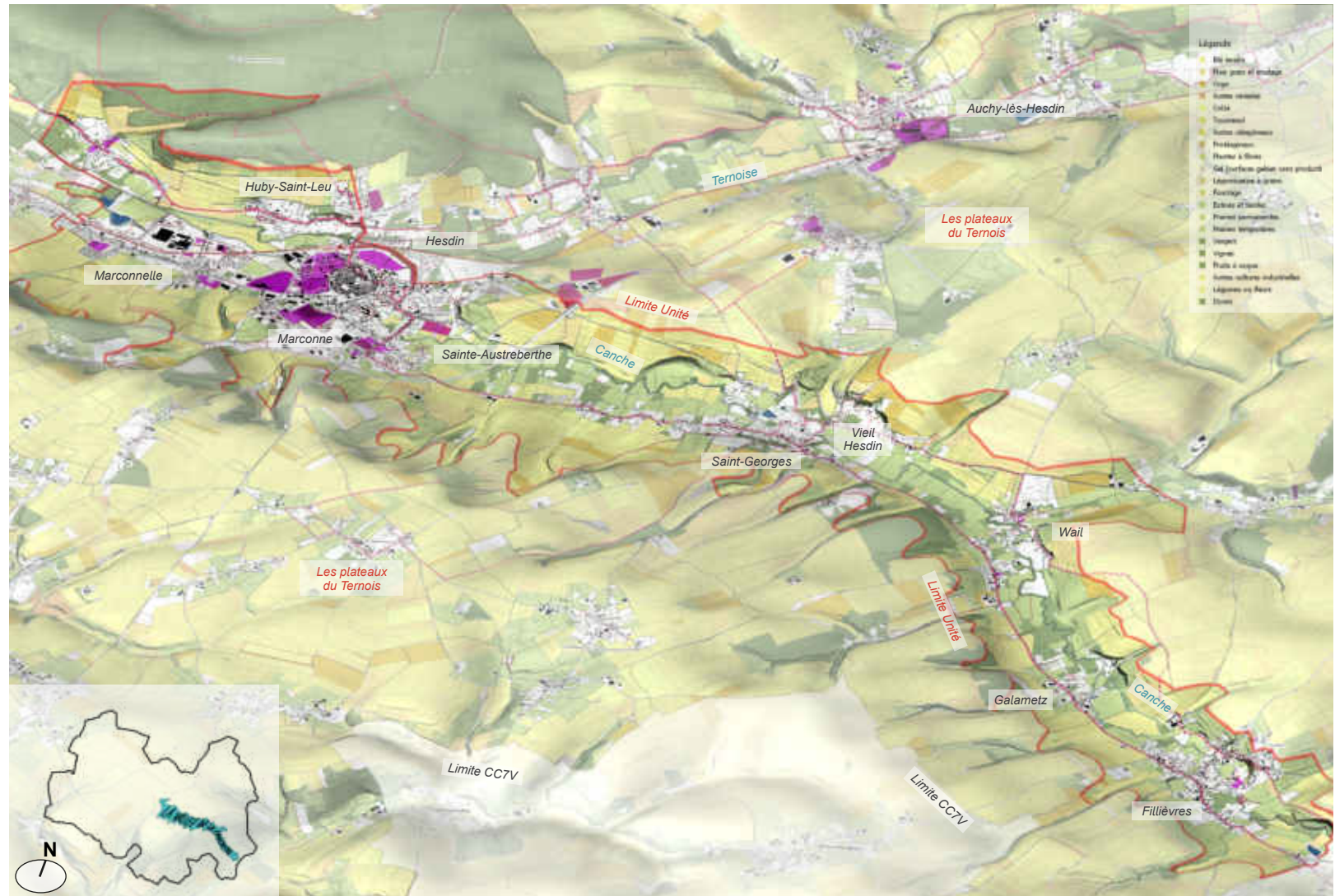
L'unité amont de la Canche se distingue de la partie aval notamment par sa topographie et le lit de la rivière. La vallée est ici moins profonde et les coteaux beaucoup moins escarpés.

Les pentes douces des coteaux sont ici largement colonisées par l'agriculture dans la continuité des plateaux du Ternois. Le seul petit affluent de l'unité se situe au Wail : la Riverette.

Les villages s'installent en fond de vallée tout en instaurant un rapport très étroit avec la Canche.

Le petit pôle urbain d'Hesdin est implanté à la croisée des deux vallées (Ternoise et Canche). Ancienne forteresse, la petite ville est aujourd'hui entourée par plusieurs communes (Marconnelle, Marconne, Saint-Auberthe et Huby-Saint-Leu). Le manque d'espace de transition entre les différentes communes donne l'image d'une seule ville qui s'étale sur l'ensemble du fond de vallée.

Ce tronçon de la Canche reste plus à l'écart des grands axes routiers et touristiques et offre un cadre de vie rurale bien préservé. Les boisements y sont rares sur les coteaux comme sur dans le fond de vallée où de larges prairies offrent des perspectives dégagées.



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (amont) / Les atouts

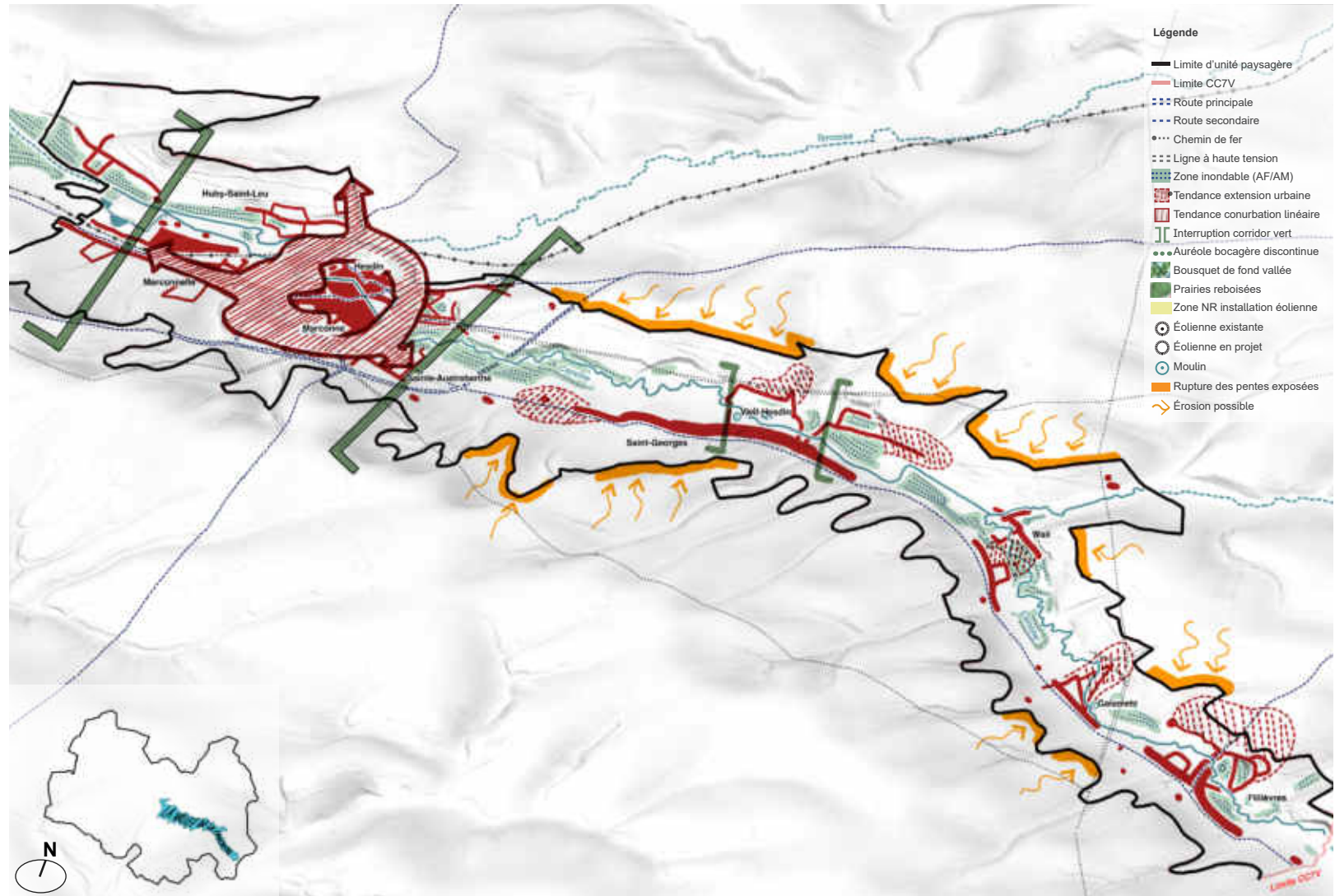
- Un réseau bocager bien préservé et majoritairement constitué d'espaces de prairie entre Saint-Auberthe et Fillièvres
- Un village patrimonial et labellisé « qualité de vie » : Le Vieil-Hesdin. La ville ancienne de Hesdin avec ses 10 monuments historiques et un site UNESCO : Tour de Chaussée, Hôtel de Ville, Beffroi, l'Église de Notre-Dame...
- Plusieurs villages offrent des hébergements pour les touristes (gîtes et campings) et des hôtels à Hesdin. Le passage des GR121 et d'autres petits sentiers reliés aux plateaux
- Des axes routiers majeurs convergent vers la ville d'Hesdin (D939 et D928) en direction d'Arras et Fruges. La D101 permet de connecter l'extrémité de l'unité (Fillièvres) à Saint-Pol.
- Des lignes de rupture des pentes protégées au-dessus des villages grâce à la présence de zones boisées et de prairie
- Des vues dégagées dans le fond de vallée grâce à la préservation des espaces de prairie longeant la rivière



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (amont) / Les faiblesses

- Hesdin et sa couronne de petites communes causent aujourd'hui une rupture dans le continuum du réseau bocager des vallées principales. Une réflexion s'impose sur les espaces périphériques du « Grand-Hesdin » afin de rétablir des connexions fonctionnelles pour la biodiversité.
- Les villages au sud d'Hesdin ont plutôt tendance à coloniser les coteaux, notamment le coteau nord qui a connu la construction récente de plusieurs petits lotissements et maisons individuelles
- Si les coteaux sud sont bien protégé par l'érosion, plusieurs tronçons de la ligne de ruptures des pentes se trouvent exposés, par exemple au-dessus du Vieil-Hesdin et Wail
- La majorité des zones inondables se situent en dehors des zones urbaines avec l'exception du Wail (confluence avec la Riverette) et Fillièvres
- Une rupture importante du continuum de la trame bocagère entre le Vieil-Hesdin et Saint-Georges



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (amont) en images

- Hesdin s'étale sur une large portion de la vallée en donnant l'impression d'une véritable coupure entre milieu urbain et naturel, toutefois plusieurs éléments contribuent à l'insertion de la ville dans son environnement : le passage de la Canche, la ceinture verte des bastions, les vues dégagées sur la forêt depuis les axes d'entrée dans la ville...
- Les zones périphériques de la couronne d'Hesdin, à cheval sur les communes de Marconne, Marconnelle, et Sainte-Austreberthe accueillent des vastes zones commerciales et d'activités qui :
 - » d'une part contribuent à l'effet de conurbation entre communes en donnant l'impression que celle-ci n'en font plus qu'une
 - » d'autre part elles dégradent l'image de la commune par leurs aménagements peu qualitatifs et parfois aussi par leur état de friche



En haut à gauche : vue aérienne d'Hesdin
En haut à droite : vue aérienne d'Huby-Saint-Leu et de la forêt d'Hesdin
En bas à gauche : photo aérienne de la friche de la sucrerie
En bas à droite : photo aérienne de Fillièvres

2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (amont) en images

- Les représentations anciennes d'Hesdin sont très nombreuses, la commune a toujours exercé un rôle d'attracteur sur son territoire grâce à son patrimoine et aux activités économiques, déjà dans les années 50 la voiture occupait une large place dans l'espace public. Malgré l'omniprésence du minéral (pas d'arbres), on y trouve toutefois un langage urbain plus simple et fait de peu d'ingrédients.
- Les autres petits centres-bourgs de la vallée établissent un lien plus étroit avec leur environnement, avec des boisements qui s'étirent le long des avenues principales sous forme d'allées boisées
- Le rapport à l'eau dans les petits villages est aussi très fort, chaque village accueille un moulin, certains sont toujours en activité, comme à Fillièvres, d'autres sont déjà en ruine, comme à Galametz



En haut à gauche : carte postale d'Hesdin
En haut à droite : carte postale de Fillièvres
En bas à gauche : carte postale du Vieil-Hesdin
En bas à droite : carte postale de Galametz

2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Canche (amont) en images

- Dans les albums de Croÿ et dans la vue de Sebastien-de-Pontault, Hesdin apparaît sous sa forme ancienne de bastide entourée par un large fossé. Dans cette représentation, des arbres ponctuels marquent des lieux significatifs : l'église, la place, les murs d'enceinte.
- Au XVIII^e siècle le plan de la ville d'Hesdin nous montre le tracé de la Canche à l'intérieur des bastions. La forêt d'Hesdin domine le coteau nord de la vallée et elle semble arriver jusqu'aux portes de la ville. De vastes espaces de prairies et de marais entourent les murs d'enceinte.



En haut : extraits des Albums de Croÿ, Adrien de Montigny
 En bas à gauche : Sebastien-de-Pontault, vue d'Hesdin
 autour de 1670
 En bas à droite : plan de la ville d'Hesdin au XVIII^e siècle

2.2 Les unités paysagères

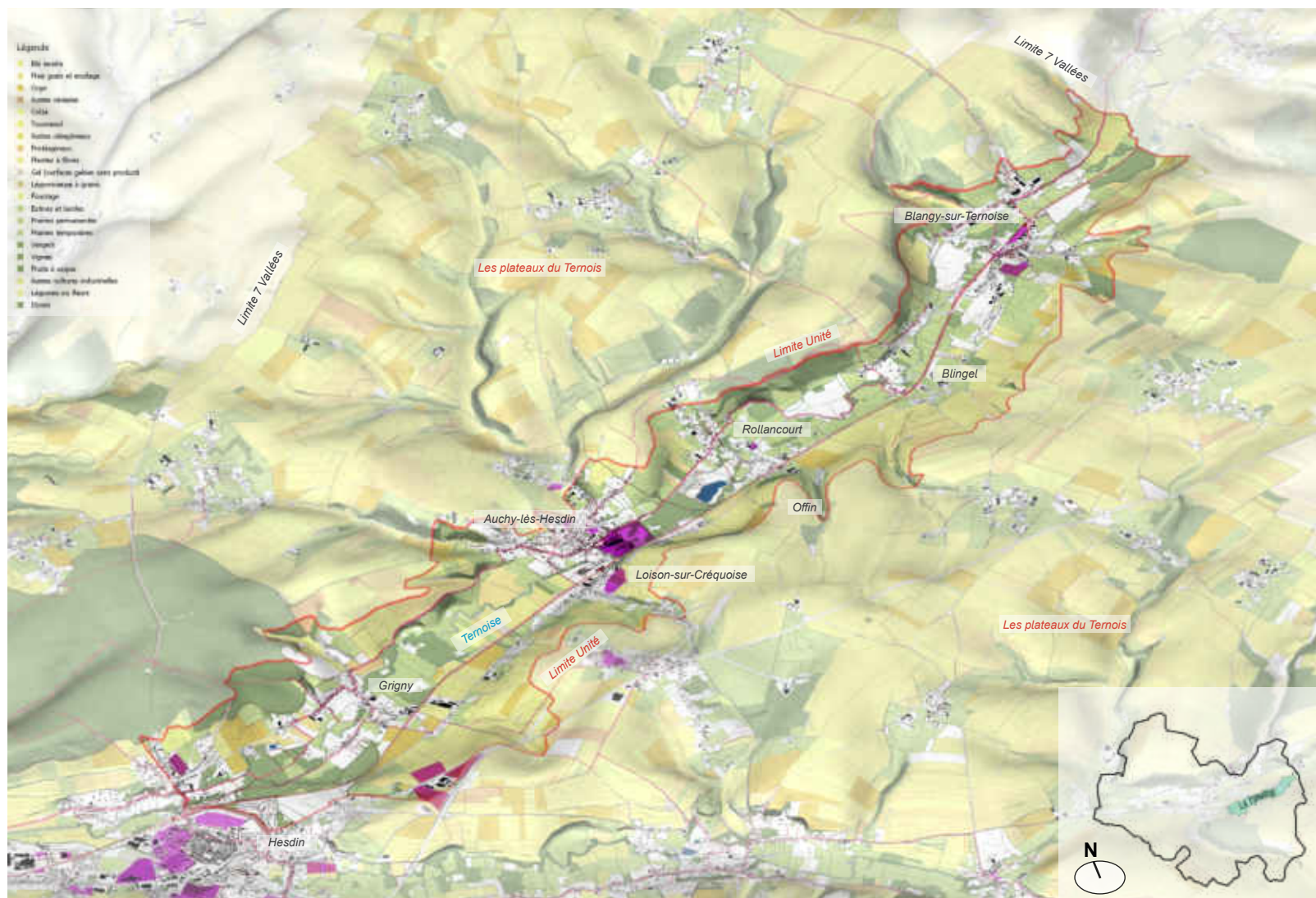
La vallée de la Ternoise

L'unité de la vallée de la Ternoise profite d'une situation particulièrement favorable à son développement, car sur l'axe Hesdin/Saint-Pol. Plusieurs friches, zones AU et sites de projet ponctuent les communes installées en fond de vallée, mais aussi sur les coteaux. C'est le cas par exemple de l'ancienne filature à Auchy (aujourd'hui reprise) et des parcelles agricoles à urbaniser pour l'implantation d'une petite zone industrielle sur la pointe du plateau central du Ternois.

Comme pour la vallée de la Canche, le coteau nord de la vallée de la Ternoise est bien plus escarpé par rapport aux pentes douces du coteau sud. Cela peut expliquer la couverture des sols très différente des deux côtés de la rivière : plus bocagère et boisée au nord, plus cultivée au sud.

Les centres-bourgs de villages sont systématiquement implantés dans le fond de vallée, à proximité de l'axe principal D94.

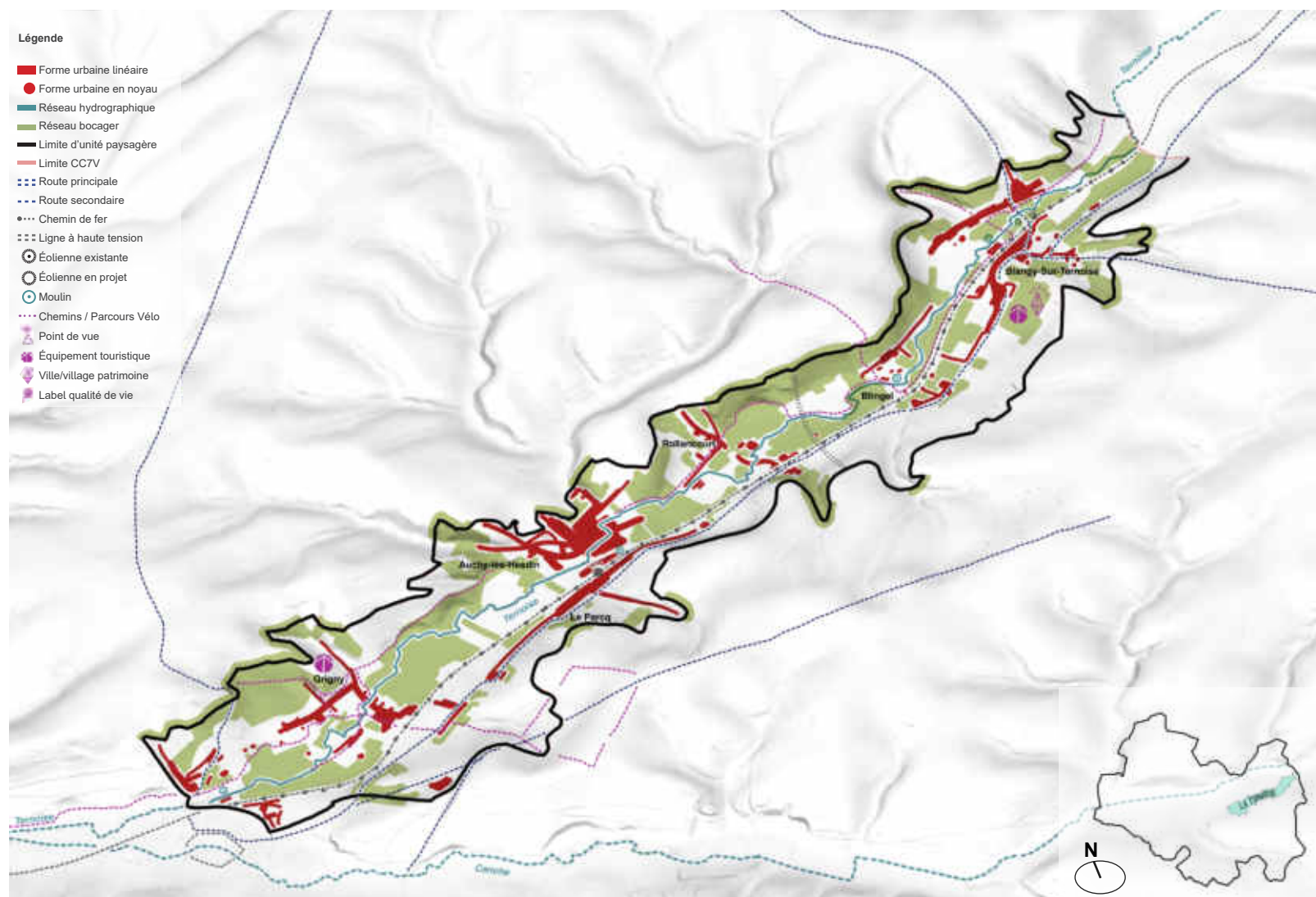
Un couloir boisé longe la Canche tout en croisant des zones de prairies et des terrains agricoles. Les boisements sont ponctuels dans la vallée, ils se concentrent notamment en entre Hesdin et Grigny.



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Ternoise / Les atouts

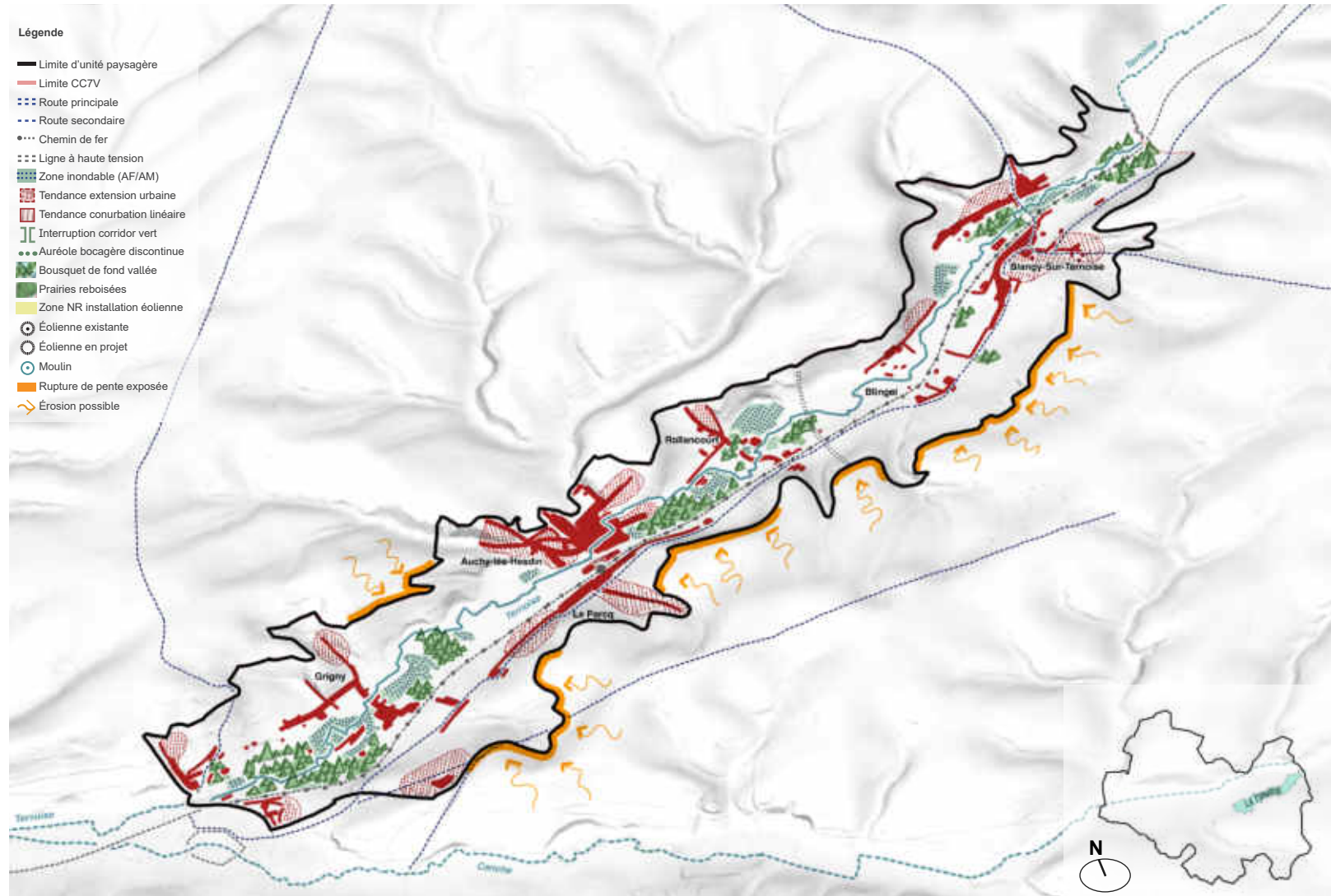
- Un village patrimoine (Blangy-sur-Ternoise)
- Un bourg structurant stratégiquement implanté au centre de l'unité qui offre des commerces et services de proximité : Auchy-lès-Hesdin
- L'absence de grosses infrastructures routières et énergétiques contribue à la préservation d'un cadre de vie intime dans la vallée
- La préservation de beaucoup d'espaces de prairie en fond de vallées qui offrent des vues dégagées, ex. Marais de la Grenouille
- Le coteau nord-est occupé majoritairement par des espaces boisés ou enherbés : une bonne protection vis-à-vis des phénomènes d'érosion
- De nombreux moulins le long de la Ternoise dont un qui est en fonction à Blangy-sur-Ternoise
- Le chemin de fer avec son arrêt à Auchy-lès-Hesdin
- Le GR121A qui se reconnecte au GR principal, mais aussi à des petits chemins qui relient la vallée aux plateaux



2.2 Les unités paysagères

La vallée de la Ternoise / Les faiblesses

- Plusieurs petits boisements (peupleraie notamment) occupent le fond de vallée, notamment entre Hesdin et Grigny contribuant à la fermeture des paysages
- Le coteau sud de la vallée, bien que peu escarpée, est dénudé de toute protection naturelle contre l'érosion
- L'attractivité de la vallée a certainement aggravé l'étalement urbain des petits villages, notamment en direction du coteau nord. Les bourgs sont aujourd'hui éclatés en plusieurs petits hameaux qui ponctuent la vallée !
- Des effets de conurbation transversale par rapport à la vallée : la commune du Parc s'étale jusqu'en bas de la vallée et rejoint le bourg de Auchy
- Des centres-bourg très minéraux et routiers, notamment le long de la D94 en contraste avec les quartiers périphériques et plus bucoliques en deuxième rideau
- Une "cabanisation" des espaces de fond de vallée moins forte que sur la Canche, mais bien présente
- Des zones à fort risque d'inondation traversant les centres-bourg de Grigny et Rollancourt



2.2 Les unités paysagères

Le Vallée de la Ternoise en images

- La vallée de la Ternoise, reliant Saint-Pol à Hesdin semble avoir été particulièrement touchée par l'industrialisation. Sur les vieilles cartes postales d'Auchy, on voit paraître assez souvent l'ancienne filature.
- Les voies ferrées qui permettent d'acheminer les marchandises et de faire déplacer les ouvriers prennent aussi une place importante dans les images anciennes du territoire
- Le petit bourg linéaire de Blangy-sur-Ternoise semble avoir peu changé par rapport à aujourd'hui. La D94 avec son tracé sinueux longe la voie ferrée et les maisons s'implantent aux abords de cette route principale. Le passage à niveau de la rue de la Mairie permet de franchir le chemin de fer et de se diriger vers l'abbaye.
- Les vallées étaient plus ouvertes, car les plantations d'arbres y étaient plus rares, notamment à proximité des bourgs anciens.



À gauche : l'ancienne filature d'Auchy-les-Hesdin
À droite : vue aérienne ancienne de Blangy-sur-Ternoise
En bas : vue aérienne ancienne de Blingel

2.2 Les unités paysagères

Le Vallée de la Ternoise en images

- Adrien de Montigny fait le choix de nous montrer en premier plan l'Abbaye Sainte Berthe et le croisement de chemins qui s'opère sur le devant. On peut à peine entrevoir les petites maisons de bourg en arrière plan, à droite de l'église.
- Blingel apparaît comme un tout petit village aux maisons dispersées dans un bois. Au loin, on aperçoit le bas coteau sud de la vallée de la Ternoise



En haut : extraits des Albums de Croÿ, Adrien de Montigny (1600 env.)

2.2 Les unités paysagères

La basse vallée de l'Authie

La vallée de l'Authie marque la limite entre le Pas-de-Calais et la Somme. Elle propose un paysage contrasté, avec des ruptures d'échelles très marquées : des petits affluents intermittents, très courts comparativement à ceux de la vallée de la Canche. Ces petites vallées correspondent plus à des petits vallons aux espaces intimes et aux vues courtes, qui se décomposent eux-mêmes en petits vallons. Ils créent une rencontre, animent et contrastent avec la large et paisible vallée.

Les vallons fonctionnent comme des paysages clos surlignés du vert plus dense des boisements, présent sur les versants les plus raides et en rupture de pente. Le cours de l'Authie n'en est pas moins discret, il se dérobe aux regards avec ses nombreux boisements, peupleraies, haies bocagères ou encore les étangs et leurs ripisylves. Les espaces prairiaux sont importants dans cette unité. Cependant, ils ne se localisent pas seulement dans les fonds de vallées, mais sont aussi des prairies perchées dans les pentes calcaires. Elles entourent et ceignent les villages et permettent une transition vers les plateaux cultivés de Ponthieu. Les villages quant à eux s'insèrent juste en limite de zone inondable sur les pieds de coteaux, entourés par une mosaïque de paysages, labours, prairies, bois, vergers... .



2.2 Les unités paysagères

La basse vallée de l'Authie / Les atouts

- Une implantation très régulière des bourgs au pied du coteau nord, souvent à la confluence d'un vallon avec la plus large vallée de l'Authie
- Des villages-rue bien séparés les uns des autres par des terrains agricoles et des espaces boisés
- L'absence de grandes infrastructures routières contribue à la préservation d'une ambiance paysagère confidentielle et à l'échelle humaine
- Un village patrimoine : Douriez. Une concentration des services touristiques entre Douriez et Maintenay
- Des anciens moulins, dont une partie est utilisée comme gîte ou est en train d'être rénovée pour accueillir des activités ouvertes au public
- Une vallée offrant un large panel d'ambiances : étangs, marais, bois, cultures...
- Des villages qui ne sont pas trop touchés par les risques d'inondation, car en retrait par rapport aux cours d'eau, sauf pour Saulchoy (petit affluent)



2.2 Les unités paysagères

La basse vallée de l'Authie / Les faiblesses

- Si les vallons sont bien protégés par la présence d'arbres et d'espaces de prairies, les lignes de rupture de pente de la partie aval de l'unité sont dépourvues de couvert végétal -> risque d'érosion
- Plusieurs espaces de prairie sur les bas coteaux ont été reboisés
- La majorité des espaces verts du fond de vallée sont recouverts par des peupleraies qui renferment les vues
- Le tissu très riche de canaux est rarement accompagné des chemins accessibles au public, en effet la majorité des parcelles bordant l'Authie est de propriété privée
- Aucun chemin ne longe non plus l'Authie
- Si les centres-bourgs sont situés le long de l'axe départemental principal, la D119, leurs hameaux et nouveaux quartiers résidentiels ont plutôt tendance à coloniser les parties basses de vallons



2.2 Les unités paysagères

La basse vallée de l'Authie en images

- Les bourgs de la vallée d'Authie contrairement à ceux de la Canche se situent en retrait par rapport à la zone humide. Installés sur les bas cols du coteau nord de la rivière, ils profitent d'un ensoleillement optimal
- Une voie départementale, la D119, traverse et les relie les bourgs sur un même axe d'est en ouest
- Les sommets du coteau nord-est sont ponctués par des boisements et sculptés par des haies parallèles au sens de la pente
- Le fond de vallée est majoritairement recouvert par des boisements, il s'ouvre ponctuellement pour laisser la place à d'anciens corps de ferme et des pâtures



En haut à gauche : vue aérienne de Labroye
En haut à droite : vue aérienne de Maintenay
En bas à gauche : vue aérienne de Maintenay
En bas à droite : vue aérienne de Tortefontaine

2.2 Les unités paysagères

La basse vallée de l'Authie en images

- La grande majorité des anciennes cartes postales de l'unité paysagère se focalise sur les espaces de nature. Toutefois, contrairement à la vallée de la Canche, ici peu d'images montrent des aires de loisirs dédiées aux touristes. Aussi les images des villages sont peu nombreuses.
- Au contraire, ce qui est mis en exergue est l'action de l'homme sur son environnement : pâturages, tourbières, moulins, canalisations des zones humides...
- L'eau domine dans l'imaginaire de l'époque pour cette portion de territoire dont elle est l'élément le plus identitaire... aujourd'hui beaucoup moins accessible qu'hier



En haut à gauche : carte postale des anciennes tourbières à Maintenay

En haut à droite : carte postale de l'ancien moulin avec les chutes d'eau de Dourez

En bas à gauche : Le Marais à Raye-sur-Authie

En bas à droite : Carte postale du Canal de Tortefontaine

2.2 Les unités paysagères

Les spécificités des différentes entités paysagères / Les Plateaux



Les Ondulations Montreuilloises

- » Des paysages miniaturisés et bien préservés
- » Un réseau bocager assez bien préservé dans les vallées malgré des discontinuités ponctuelles
- » Une conurbation particulièrement accentuée dans les fonds de vallées le long des voies départementales
- » Des petits plateaux pouvant accueillir des installations éoliennes (réglementairement) qui pourraient être très imposantes sur son paysage à la petite échelle



Le plateau du Ponthieu

- » Un grand plateau agricole peu sculpté par la topographie qui offre de vastes horizons
- » Beaucoup d'infrastructures routières et énergétiques traversent l'unité
- » Très peu d'attractivité touristique, structures d'hébergement, sites d'intérêt, randonnées...
- » Des discontinuités importantes du réseau bocager entre les auréoles des différentes communes
- » Des lignes de rupture de pente non protégées par la présence de bois et prairies (vers l'Authie)



Les plateaux du Ternois

- » Un nombre important de sites inscrits et monuments remarquables
- » Une facilité d'accès liée à d'importantes structures routières
- » Des plateaux très ondulés, car étroitement liés aux vallées de la Canche et Ternoise
- » Des aménagements de centre-bourg très routiers
- » Des discontinuités importantes dans le réseau bocager
- » Des lignes de rupture de pente exposées sur le plateau central

2.2 Les unités paysagères

Les spécificités des différentes entités paysagères / Les Vallées



La vallée de la Canche (aval)

- » Une forte attractivité touristique : randonnée, activités sportives et de loisir liées à la Canche,...
- » Une fermeture du paysage de fond vallée particulièrement accentuée
- » Un phénomène de conurbation important entre les bourgs sur la D34
- » L'étalement des communes les plus importantes sur toute la largeur de la vallée
- » Un effet avéré de « cabanisation » des zones humides



La vallée de la Canche (amont)

- » L'attractivité culturelle et touristique liée à la ville d'Hesdin
- » Des vues dégagées en fond vallée par la préservation des espaces de prairie
- » De grandes zones de friche et commerciales dans la périphérie d'Hesdin avec des paysages banalisés qui font d'obstacle à la continuité du réseau bocager
- » Une colonisation progressive des bas coteaux au nord de la Canche (lotissements et maisons individuelles)



La vallée de la Ternoise

- » Des paysages de vallées bien préservés
- » Une attractivité liée à la double proximité avec Hesdin et Saint-Pol
- » Des vallées aux horizons ouverts
- » Un coteau très exposé aux phénomènes d'érosion (pas de protection des lignes de rupture des pentes)
- » Des effets de conurbation transversale à la vallée
- » Une « cabanisation » du fond de vallée (campings, constructions légères)



La basse vallée de l'Authie

- » Des espaces de respiration bien préservés entre les bourgs adossés au bas du col
- » Une offre touristique limitée malgré la qualité paysagère de l'unité
- » Un fond de vallée très boisé (fermeture des paysages le long du cours d'eau)
- » Un fond de vallée difficile d'accès, absence d'un itinéraire pédestre le long de l'Authie

B. LE RÉCIT CLIMAT ÉNERGIE PAYSAGE

« **I**l ne faut pas que le développement des énergies renouvelables pose problème au développement touristique. Il faut réussir à allier le développement énergétique et préserver nos paysages »

« **S**ur les ENR, il y a une vraie nécessité d'outiller le territoire plus largement que sur la thématique des éoliennes »

« **D**e manière générale, on a un parc de bâtiments publics qui est très énergivore et l'augmentation des prix d'énergie a été un véritable "avantage" d'une certaine façon, car elle a obligé les élus locaux à avoir une réflexion sur leurs bâtiments, mais aussi leurs modes de consommation et production énergétique (PV, rénovation énergétique...) »

« **A**ujourd'hui nous constatons une ouverture politique pour s'engager dans la transition écologique et la volonté de réfléchir à un projet énergétique qui ait du sens, mais aussi une retombée et un impact positif sur le territoire »

« **H**istoriquement on avait un équipement à Auchy-les-Hesdin qui s'appelait la Maison du Bois qui intégrait des chargés de mission sur la filière bois pour la promotion de l'usage du bois (énergie et construction), aujourd'hui c'est une activité qui n'existe plus »

« **I**l y a un réel besoin d'instaurer une filière locale pour l'approvisionnement en bois pour le chauffage, mais aussi l'artisanat. Plusieurs entreprises locales aujourd'hui envisagent de chauffer leurs locaux avec des nouvelles chaufferies biomasse alimentées par du lin ou miscanthus. Cette essence peut également contribuer à la lutte contre l'érosion ! »

« **L**e grand problème qu'on a d'un point de vue de la sobriété c'est qu'on a un territoire peu dense et que la seule solution pour se déplacer aujourd'hui semble être la voiture individuelle. L'objectif est d'essayer d'être le plus sobre possible, pour cela nous avons prévu de mettre en place des unités de covoiturage sur les communes des 7 Vallées et pour les entreprises avec un nombre important de salariés sur le territoire »

« **O**n a la chance d'avoir la véloroute du département qui traverse notre territoire, quelque chose de complémentaire à la mobilité dans le sens où il s'agit d'un parcours touristique qui ne correspond pas forcément aux trajets du quotidien des habitants des 7 Vallées »

« **I**l va falloir créer des aménagements et infrastructures spécifiques pour les cyclistes sur les axes où se situent les services et les commerces. Il faut aussi "réapprendre" à faire du vélo ! Prévoir des formations spécifiques dédiées aux habitants ! »

« **S**ur le photovoltaïque on constate deux freins : l'idée reçue que la région du Nord n'est pas suffisamment ensoleillée et du coup peu ou pas de retour sur investissement. C'est pour ça que nous avons travaillé avec le PETR à un cadastre solaire qui va nous permettre d'accompagner de manière plus juste et pertinente les porteurs de projet et des MOA qui n'avaient pas conscience du potentiel de leurs toitures, mais aussi de grandes surfaces de parking. »

« **O**n parle aussi de plus en plus d'autoconsommation collective auprès des élus locaux qui travaillent aujourd'hui sur des faisabilités à l'échelle de leurs équipements publics »

« **L**e contexte énergétique et les subventions à la hausse sur les ENR peuvent faire passer à l'acte certains maires qui étaient au départ plutôt réticents sur des sujets comme la rénovation de l'éclairage public »

3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Le XIXe siècle : la première révolution industrielle

Au début du XIXe siècle, le territoire de l'actuelle Communauté de Communes des 7 Vallées est caractérisé par une société rurale qui couvre ses besoins énergétiques par le bois de chauffage et la traction animale. À cela s'ajoute la force de l'eau que la population exploite grâce à de nombreux moulins implantés le long de la Canche, de la Ternoise et de l'Authie. Ils permettent une production artisanale de farine, d'huile et de papier.

La forte présence de moulins caractérise toute la région du Pas-de-Calais. Elle atteint son apogée durant la première moitié du XIXe siècle avec plus 1 500 installations.

Il est à noter que les moulins à vent sont alors bien plus nombreux que les moulins à eau. Une enquête réalisée dans l'Artois en 1806 compte en effet 342 moulins à vent et 58 moulins à eau. Cela laisse supposer que le territoire de l'actuelle Communauté de communes des 7 Vallées en disposait en grand nombre, même si peu de moulins à vent ont été préservés à nos jours.

À droite : photos d'anciens moulins à vent qui punctuaient toute la région de l'Artois. Saint-Omer, Mentque-Nortbecourt. Moulin à eau de Maintenay



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Le XIXe siècle : la première révolution industrielle

La ville d'Hesdin qui compte environ 3 300 habitants, rayonne sur le territoire. La fortune de la ville est fondée sur le commerce. Grâce à de nombreux marchés, elle est le lieu de vente des produits agricoles et manufacturés. Les habitants des communes voisines s'y déplacent pour vendre leurs marchandises et pour acheter les produits dont ils ont besoin au quotidien.

L'économie locale profite de l'apport économique des troupes stationnées sur place. En effet, Hesdin abrite des unités d'infanterie, de cavalerie et de gendarmerie.

La fabrique de bas emploie un grand nombre d'ouvriers d'Hesdin et des environs. La savonnerie et la tannerie sont deux autres secteurs importants de la ville.

Le territoire exporte des produits à Amiens, à Paris et en Espagne. Cependant, la marchandise doit être transportée par voie terrestre ce qui est très lent et coûteux. L'idée est formulée de rendre la Canche navigable entre Hesdin et Étaples ou de la réunir à la Scarpe, mais elle ne sera jamais réalisée.

En haut : carte de l'État-Major - Hesdin - (env. 1840)
En bas à droite : Le rappel des glaneuses, Jules Breton (1859)



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Le XIXe siècle : la première révolution industrielle

Au milieu du siècle, la société se voit transformée par le recours à une nouvelle source énergétique, le charbon, et par l'invention de la machine à vapeur.

L'essor industriel s'invite sur le territoire avec l'installation d'une filature à Auchy-lès-Hesdin, d'une usine de lin à Marconne, d'une distillerie à Hesdin, d'une sucrerie à Marconnelle, etc.

Jusqu'en 1834, la filature d'Auchy-lès-Hesdin est alimentée par la **force hydraulique** puis une machine à vapeur prend sa suite. À Maresquel, la production artisanale de papier est remplacée en 1840 par une papeterie dotée d'une **machine à vapeur**. Le moulin de Marenla suit la même trajectoire avec la création de la papeterie Fresnaye en 1856. **C'est la grande période de démolition des moulins à eau et à vent dans le Pas-de-Calais.**

De la tourbe extraite à Brimeux sert de combustible pour les machines à vapeur. Les hautes cheminées des usines sont visibles de loin et leurs fumées permanentes marquent le ciel.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Le XIXe siècle : la première révolution industrielle

En permettant le développement du chemin de fer, l'invention de la machine à vapeur bouleverse aussi le domaine de la mobilité. Dès les années 1850, les locomotives Crampton de la compagnie de chemin de fer du Nord atteignent une vitesse à 120 km/h, soit dix fois plus que les diligences contemporaines. Les trains permettent de faire en heures ce que jusque-là, demandait des journées.

Pour le transport de marchandises, le chemin de fer représente aussi une révolution. En effet, le tonnage des trains se chiffre en centaines de tonnes dès le milieu du XIX^{ème} siècle, alors que par la route la charge maximale est d'une tonne.

En 1878, la mise en service de la ligne de chemin de fer qui relie Saint-Pol-sur-Ternoise à Étaples ouvre une nouvelle ère de mobilité pour le territoire.

La ligne de chemin de fer compte trois les gares sur le territoire : Auchy-lès-Hesdin, Hesdin et Aubin-Saint-Vaast. Elle permet par exemple le transport de mineurs vers les fosses de Marles-les-Mines.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

XXe siècle : Deuxième révolution industrielle et Trente Glorieuses

La première moitié du XXe siècle est l'ère de l'électrification. En commençant par les métropoles, des réseaux électriques locaux se développent progressivement dans toutes les régions de France. **L'électrification des zones rurales s'accélère à partir des années 1920.** En 1941, 97 % des communes françaises sont desservies par le réseau électrique.

L'électrification transforme profondément le rapport à l'énergie. Incarné par l'image de la **fée électricité**, c'est tout un nouvel imaginaire qui apparaît : celui de l'énergie magique qui permet une consommation sans autre effort que d'appuyer sur un interrupteur. L'énergie devient quelque peu invisible, à part pour les **lignes électriques et leurs pylônes** qui traversent les paysages. Elles sont le seul lien qui persiste avec les lieux de production éloignés et la réalité matérielle des ressources énergétiques.

Pour l'industrie, l'électricité et les énergies fossiles sont un moyen de s'affranchir des contraintes des ressources énergétiques locales.



À gauche : électrification de la ligne Paris-Lille en 1959
À droite : Couverture de Henri Letorey, 1923.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

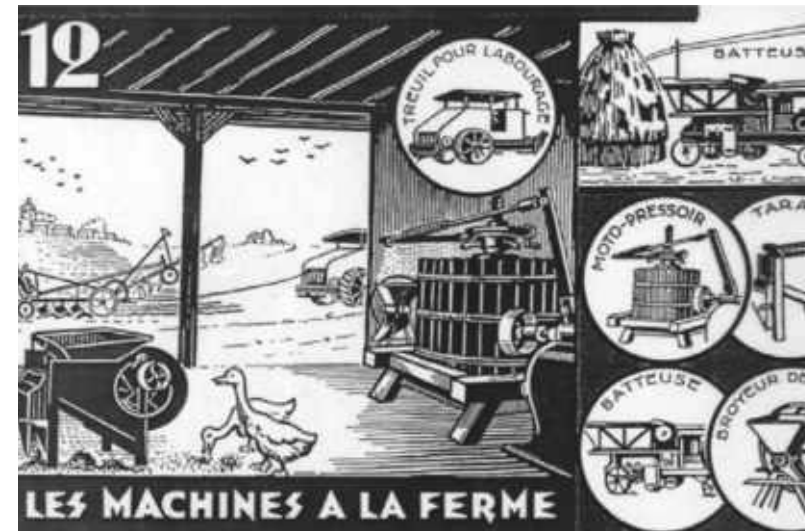
XXe siècle : Deuxième révolution industrielle et Trente Glorieuses

Avec la deuxième révolution industrielle, l'utilisation du pétrole et du gaz se généralise et les quantités d'énergie disponibles sont sans précédent. **Ce changement bouleverse les modes de vie et transforme les paysages bien plus profondément que la première révolution industrielle.**

L'apparition du moteur thermique et la démocratisation de la voiture individuelle dans la seconde moitié du XXe siècle entraînent la **création de parkings et la construction de routes bitumées**. Un nouveau modèle d'aménagement émerge. Les villes se sectorisent de plus en plus, c'est le **début des zones industrielles et commerciales**.

Avec la **révolution verte**, les nouvelles énergies fossiles modifient également les zones rurales. Les petites parcelles entourées de haies et d'îlots boisés cèdent progressivement la place à de vastes champs en monoculture, cultivés grâce à la mécanisation et aux intrants chimiques. **Les paysages agricoles se simplifient et se standardisent.**

En haut : La Place des Armes à Hesdin s'ouvre au stationnement des voitures.
En bas : Association pour la promotion de l'électricité, fin des années 1930. Source : Electro Loto



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

XXIe siècle : La grande accélération

L'augmentation constante de la consommation énergétique des siècles précédents se poursuit au XXIe siècle.

L'étalement urbain s'accroît. Des quartiers résidentiels apparaissent en zone périurbaine, les zones commerciales se développent aux dépens des centres-ville et centres-bourgs qui se vident de leurs commerces de proximité.

La baisse sans précédent des frais de transport fait émerger **une économie mondialisée hautement concurrentielle**. Grâce à des économies d'échelle et une rationalisation des chaînes de production, la mondialisation permet **une augmentation du pouvoir d'achat**, mais elle cause aussi la disparition de nombreux petits commerces, restaurants, artisans, etc.

À cela s'ajoute **l'éloignement des lieux d'emploi et de résidence**, rendu possible par la voiture individuelle. Les actifs qui habitent en zone rurale réalisent leurs achats dans une polarité proche de leur lieu d'emploi. Cette tendance renforce la difficulté pour les commerces de proximité de se maintenir.

À gauche : Planification de la ZAC Champ Sainte-Marie à Marconne. Source : La Voix du Nord
À droite : Analyse de l'offre en équipements, commerces et services. Source : PLUi-H



Grand Hesdin			
- Plusieurs communes avec une offre importante de services, équipements et commerces - Mais manque des commerces de proximité - Offre au détriment des autres communes			
Canche Ouest	Ternoise	Authie	Canche Est
- Disparition des commerces - Importance des commerces ambulants - Manque de services périscolaires - De nombreuses associations présentes	- Polarisation des services, équipements et commerces sur quelques communes - Manque de services, commerces et équipements de proximité pour les autres communes	- Quelques commerces de proximité pour certaines communes - Des commerces ambulants pour d'autres - Manque de services périscolaires	- Peu de commerces - Importance des commerces ambulants - Mise en place de services à la personne - Manque de services tournés vers le secteur médical

3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

XXIe siècle : La grande accélération

Le XXIe siècle est aussi marqué par l'engagement dans une transition énergétique pour faire face au dérèglement climatique.

Avec le développement des énergies renouvelables, la production énergétique redevient locale et visible dans les paysages.

Sur la Communauté de communes des 7 Vallées, d'anciens moulins à eau sont réinvestis comme centrales hydroélectriques. Profitant du vent abondant qui fut déjà exploité par les moulins à vent, les premières éoliennes sont installées en 2011 sur le plateau de Mouriez-Tortefontaine. D'autres parcs éoliens vont suivre à proximité de celui-ci le long de la D939.

Avec les méthaniseurs et des panneaux photovoltaïques se développent également des techniques de production qui exploitent des ressources énergétiques tout à fait nouvelles.

En haut à gauche : Parc éolien Mouriez Tourtefontaine

En haut à droite : Centrale hydroélectrique Blangy-sur-Ternoise

En bas à gauche : panneaux solaires sur hangar agricole à Aix-en-Issart

En bas à droite : installation de méthanisation dans une ferme à Beaurainville



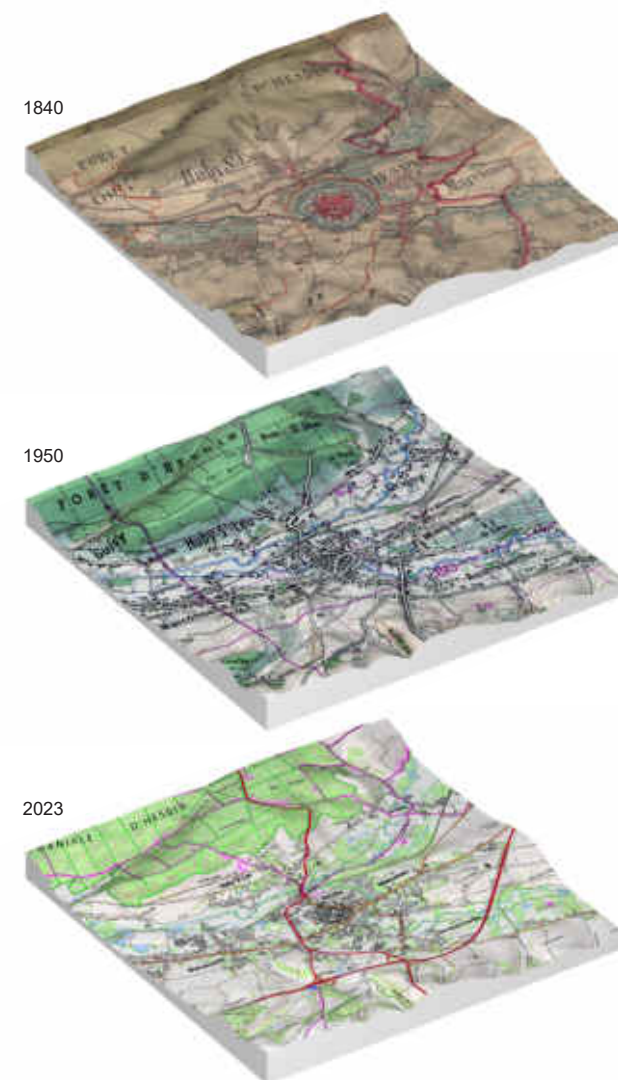
3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Des exemples territoriaux

4 échantillons de 5 km X 5 km peuvent nous aider à mieux comprendre les changements des modes productifs qui ont induit des transformations profondes dans les paysages de la communauté de communes des 7 vallées.

Les quatre échantillons portent sur des typologies urbaines et paysagères différentes :

- Entre la vallée de l'Authie et Ponthieu
(*Maintenay et Buire le Sec*)
- Au croisement entre Ternoise, Canche
amont et aval
(*Hesdin, Huby-St-Leu, Marconne,
Marconnelle, Saint-Austreberthe-Grigny*)
- Entre la vallée de la Canche et les ondulations montreuilloises
(*Aix-en-Issart, Marant, Brimeux, Marles-
sur-Canche, Marenla*)
- Entre la vallée de la Ternoise et le plateau
du Ternois
(*Blangy-sur-Ternoise, Blingel,
Rollancourt, Béalencourt, Eclimeux*)



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre la vallée de l'Authie et le Ponthieu - 1840

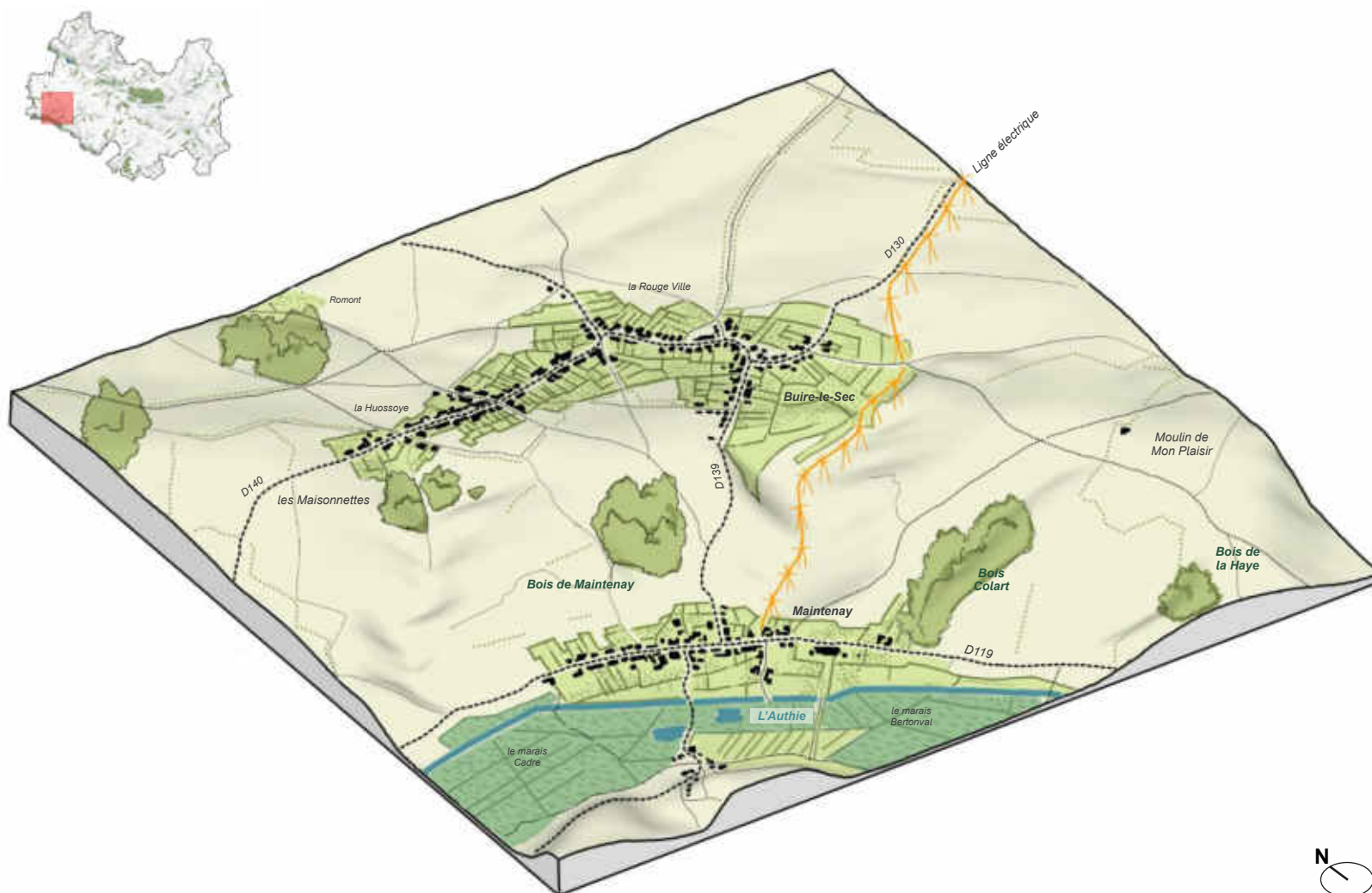
- Les déplacements se font essentiellement à pied et demandent de ce fait beaucoup de temps et d'effort. C'est pourquoi l'organisation spatiale favorise les courtes distances : les habitations sont regroupées le long des axes principaux, à proximité des terres arables, de la forêt et de la ressource en eau.
- La ressource en bois est essentielle. Elle est à la fois ressource énergétique pour le chauffage et principal matériel de construction. Le bois de Maintenay apporte ainsi la matière première nécessaire.
- La proximité de la rivière de l'Authie offre la possibilité de profiter de la force motrice de l'eau. Un moulin à eau à Maintenay permet de moudre du grain sans mobiliser la force animale ou humaine. Le vent aussi est une ressource très précieuse à cette époque : ancien moulin de Mon Plaisir installé au sommet du col.
- Un tissu dense de canaux permet de bonifier la zone de vallée la plus proche de Maintenay et de créer un chemin surélevé pour franchir la rivière. À l'époque les terres de la vallée sont exclusivement marécageuses.
- Les auréoles bocagères sont constituées essentiellement de vergers à l'arrière des petites maisons de ville. Les haies brise-vent protègent les arbres fruitiers, mais aussi le bétail.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre la vallée de l'Authie et le Ponthieu - 1950

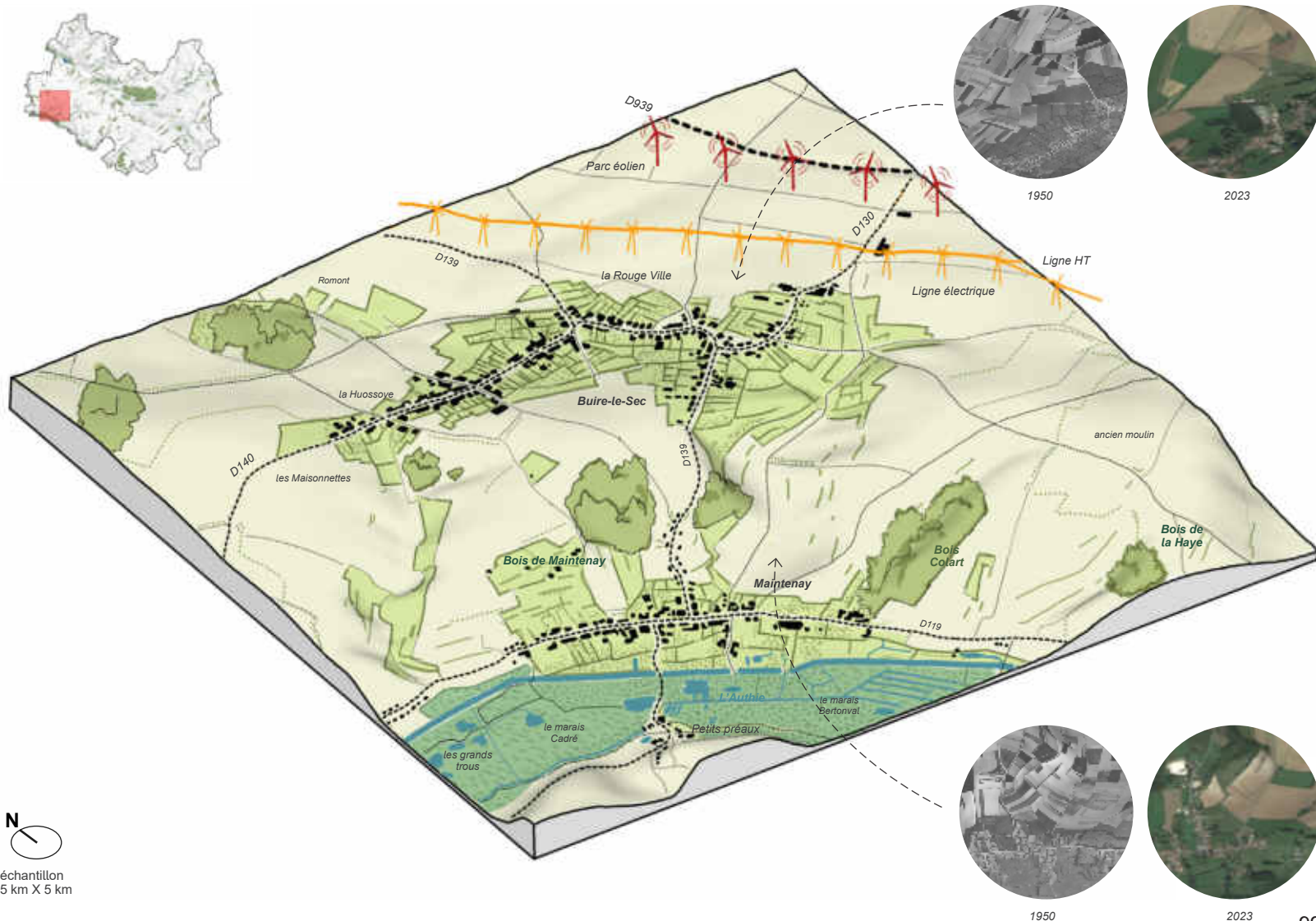
- En 1941, 97 % des communes françaises sont desservies par le réseau électrique. On voit ainsi la première ligne de haute tension traverser les champs pour desservir les petites communes rurales de Buire-le-Sec et Maintenay. Le tracé s'appuyant très peu sur le réseau routier, la création de l'infrastructure a dû exiger un remaniement foncier.
- À cette époque, les parcelles agricoles autour des villages sont encore de taille relativement petite et le maillage des cultures est dense
- On assiste à la disparition quasi complète du bois de Maintenay pour laisser la place à de nouveaux terrains agricoles, avec l'arrivée de l'électricité le besoin en bois est moindre
- Les routes principales, désormais des voies départementales gagnent en épaisseur pour laisser passer les véhicules motorisés
- Les moulins cessent leurs activités et tombent pour la plupart en ruine
- Les bourgs se densifient tout en restant plutôt compacts et fidèles aux emprises urbaines du XIX siècle. Les auréoles bocagères gardent aussi leurs emprises, mais commencent à perdre leur vocation de verger.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre la vallée de l'Authie et le Ponthieu - 2023

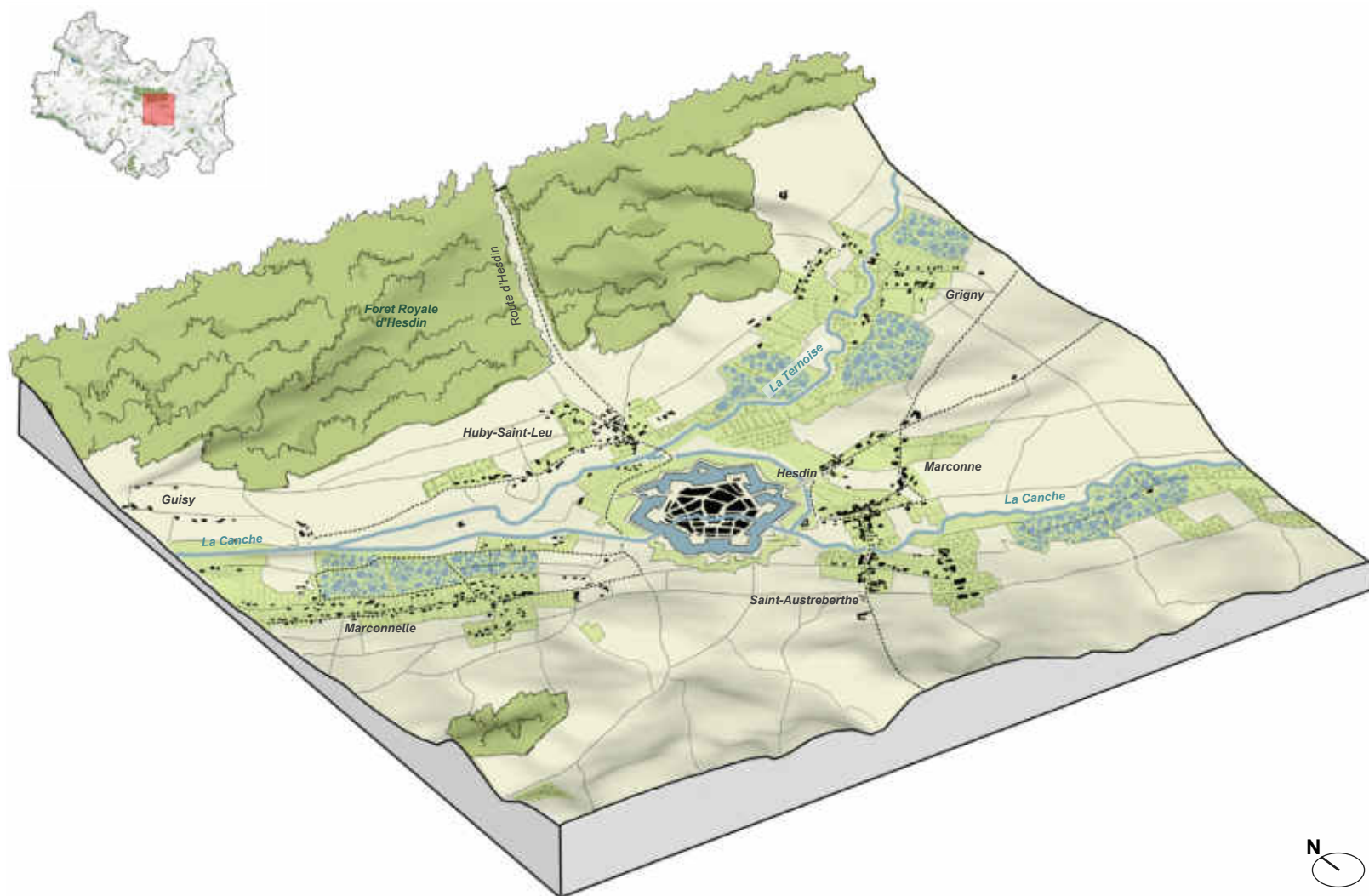
- On assiste à la création d'une grande infrastructure énergétique : le parc éolien Les Joyeux Développeurs en 2017 s'inscrit dans la transition énergétique entamée pour décarboner la production énergétique et limiter le réchauffement climatique causé par l'utilisation des énergies fossiles.
- La construction de la D939 répond aux besoins de routes de meilleure qualité induits par la démocratisation de la voiture individuelle.
- Le recours au pétrole et au gaz transforme profondément l'agriculture et les paysages agricoles. La mécanisation et l'emploi des engrais de synthèse permettent un agrandissement des parcelles cultivées. Le remembrement mené dans ce but entraîne la suppression de haies et d'îlots de bois.
- Le fond de vallée de Maintenay est massivement boisé (peupleraie) ce qui conduira à un transfert des espaces de prairie sur le bas coteau. On assiste également à la création de haies, probablement pour freiner les ravines, autrefois bloquées par les boisements du haut coteau.
- Les avancées technologiques induiront la suppression de la petite ligne électrique construite au début du XX siècle pour en construire une nouvelle et plus grande parallèle à la D939.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Les vallées de la Canche et Ternoise (Hesdin) - 1840

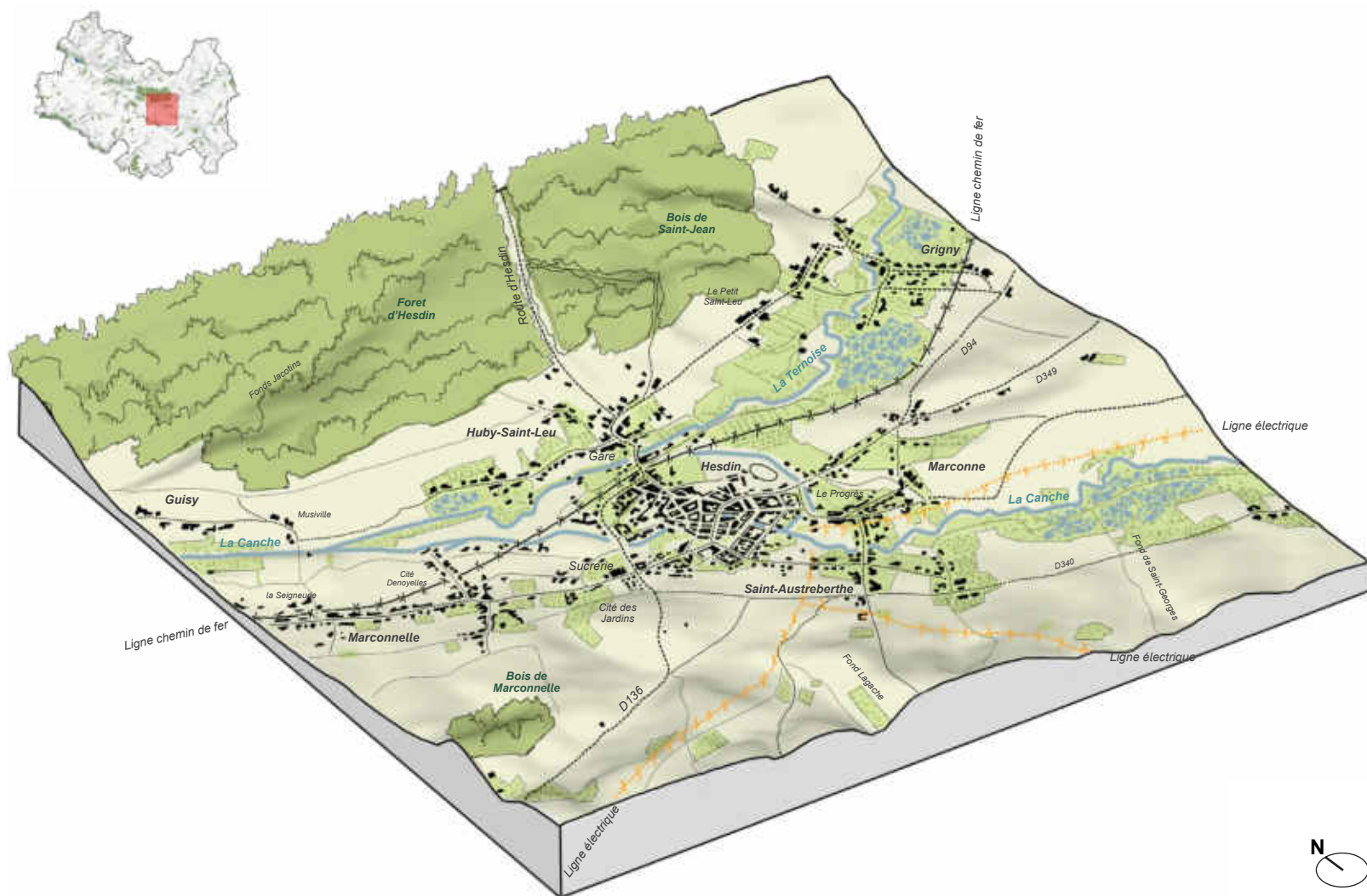
- À cette époque la vieille ville d'Hesdin est encore enfermée dans le tracé de ses bastions, un large fossé délimite de manière nette le contour du centre habité par rapport à la campagne voisine
- La distinction entre les différentes communes est facile à apprécier, des terrains cultivés ou marécageux créent une zone des respirations autour de la ville fortifiée
- La Canche et la Ternoise restent dans leurs lits naturels, les terres marécageuses très abondantes sont en partie boisées ou utilisées comme prairies. Elles se fondent dans le tissu de jardins des maisons et fermes qui composent les auroles bocagères des petites communes.
- La fortune de la ville est fondée sur le commerce. Elle est le lieu de vente des produits agricoles et manufacturés des communes voisines, mais elle profite aussi de l'apport économique des troupes stationnées sur place.
- Certains produits sont exportés à Amiens, à Paris et en même Espagne. Cependant, la marchandise doit être transportée par voie terrestre ce qui est très lent et coûteux. L'idée est formulée de rendre la Canche navigable entre Hesdin et Étaples pour profiter de la force de l'eau pour le transport, mais elle ne sera jamais réalisée.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Les vallées de la Canche et Ternoise (Hesdin) - 1950

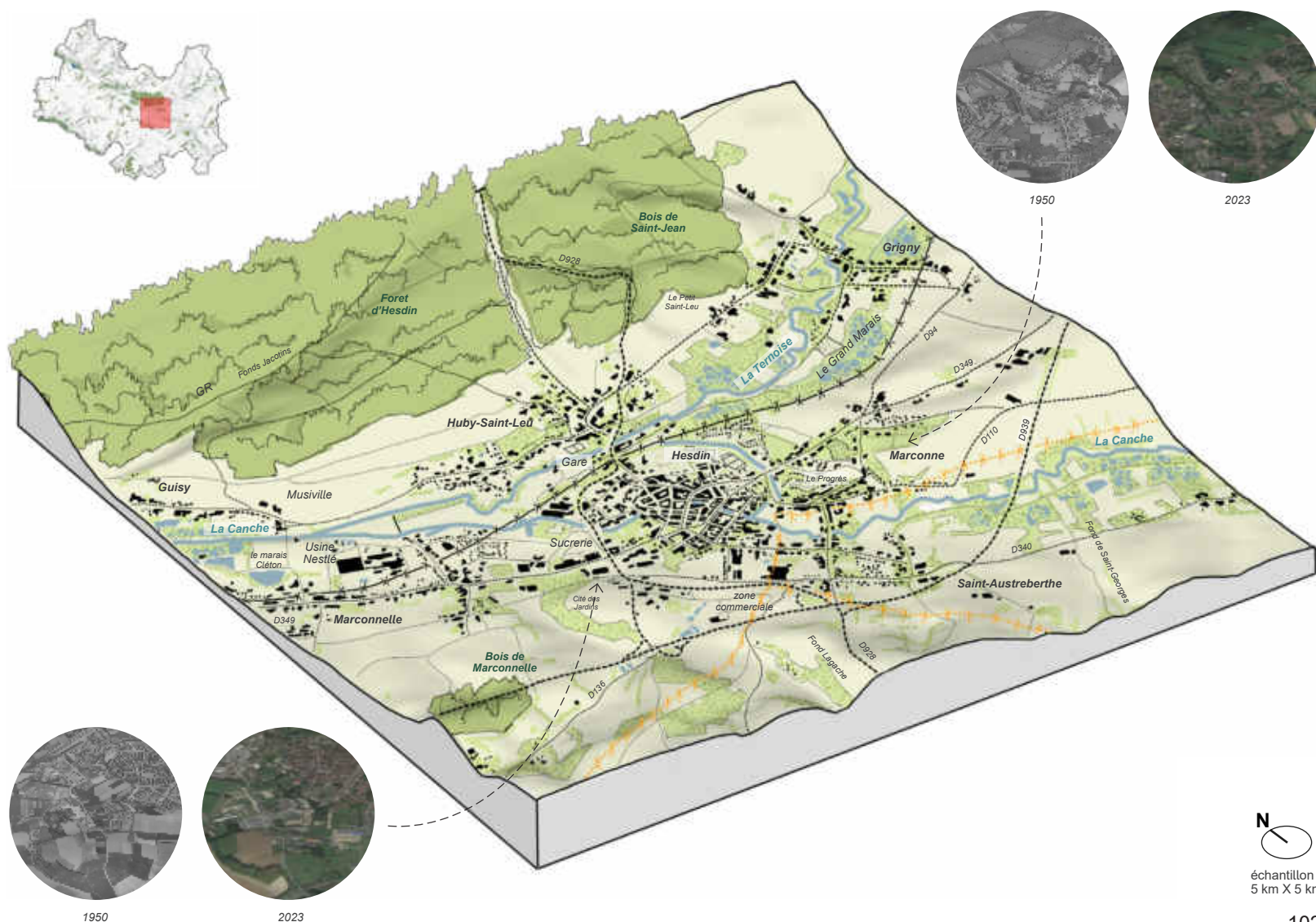
- Les terres marécageuses plus proches d'Hesdin sont bonifiées pour accueillir de nouvelles exploitations agricoles, mais aussi des usines. La forêt perd son extrémité Est au profit des nouvelles terres arables
- Hesdin perd sa ceinture et s'ouvre en direction des communes voisines. Les limites avec les communes voisines s'affinent et de nouveaux quartiers résidentiels périphériques apparaissent.
- Les communes alentour s'étalent le long des voies principales et s'étirent jusqu'à toucher les portes d'Hesdin, mais elles se dilatent aussi sur un nouveau maillage de voies secondaires
- L'invention de la machine à vapeur a permis le développement du chemin de fer et introduit l'usage des énergies fossiles dans le secteur de la mobilité. La gare d'Hesdin, situé sur la ligne de train de Saint-Pol-sur-Ternoise à Étaples a été inauguré dans les années 1870 ouvrant une nouvelle ère de mobilité pour le territoire.
- L'électrification transforme profondément le rapport à l'énergie notamment d'un point de vue du rythme de vie, beaucoup moins contraint par le cycle du soleil. Plusieurs lignes à haute tension rejoignent Hesdin et transforment le visage des coteaux où elles s'implantent.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Les vallées de la Canche et Ternoise (Hesdin) - 2023

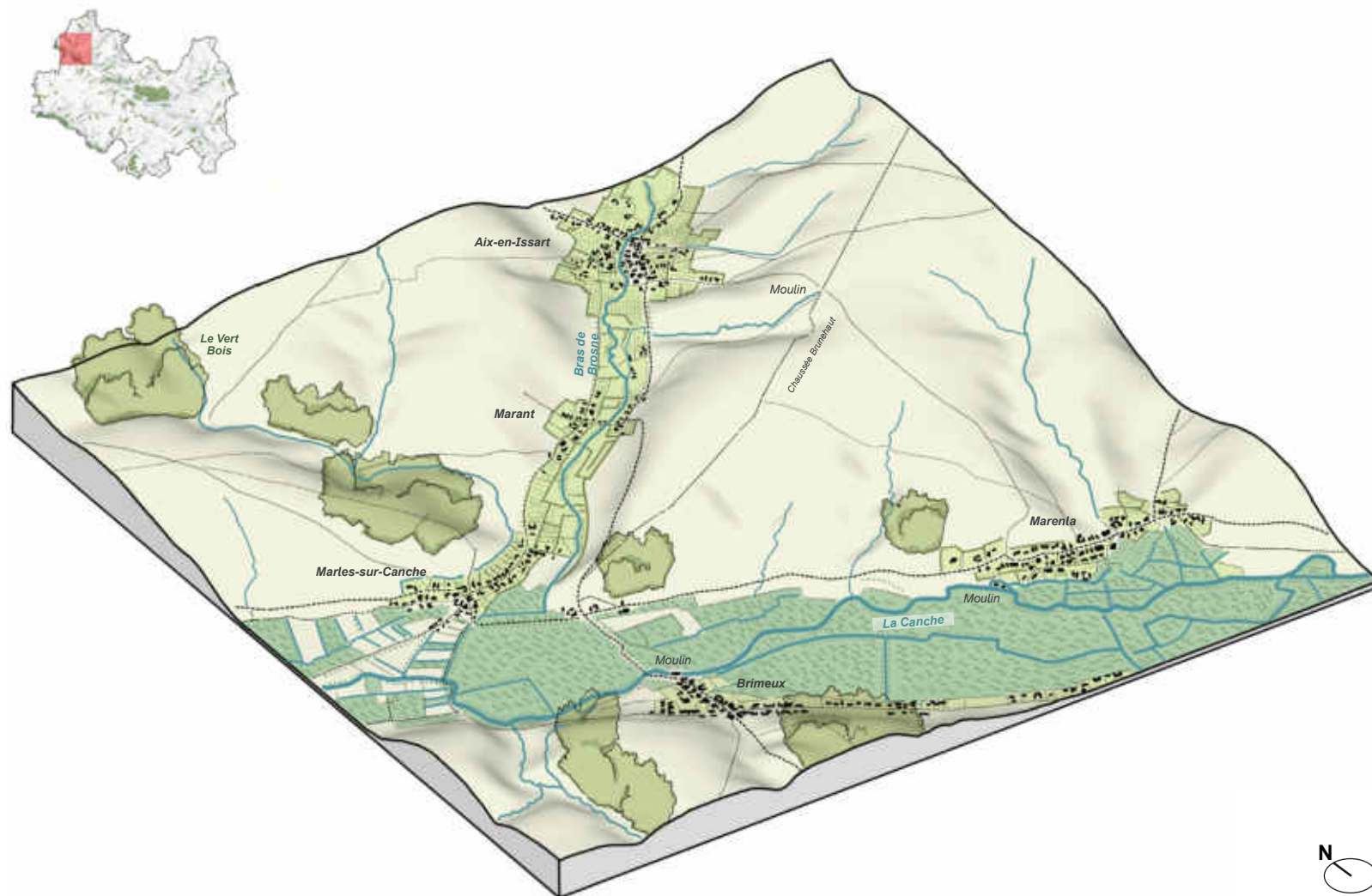
- La voiture individuelle s'est imposée comme principal moyen de transport grâce à la disponibilité d'un pétrole peu cher dans la période d'après-guerre. Permettant de parcourir des distances plus longues dans la vie quotidienne (D939), la voiture a modifié les pratiques d'aménagement : de grandes zones industrielles et commerciales sont créées à l'extérieur de la ville.
- Cela a entraîné un étalement urbain constitué principalement de maisons individuelles alors que la population d'Hesdin a diminué par rapport à 1950 (au profit des communes voisines), la démocratisation de la petite maison avec jardin prend le dessus sur les vieilles maisons de bourg
- Peu d'éléments marquent aujourd'hui les limites communales de ce qui est désormais une véritable conurbation en dépit du continuum de biodiversité des réseaux bocager et hydraulique
- Via la création d'un effet îlot de chaleur, l'artificialisation des sols urbains renforce les effets du réchauffement climatique
- La prise en compte des enjeux de la transition énergétique mène cependant aussi à des aménagements en faveur des mobilités douces : piétonnisation de certaines rues, construction de pistes cyclables



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre vallée de la Canche et Montreuillois - 1840

- La proximité de la rivière de l'Authie offre la possibilité de profiter de la force motrice de l'eau. Deux moulins à eau à Marenla et Brimeux permettent une production artisanale de farine et de papier sans mobiliser la force animale ou humaine. Un autre moulin qui utilise la force motrice du vent est installé sur le point haut d'un plateau le long d'une ancienne chaussée Brunehaut
- Plusieurs petits bois sont implantés dans les vallons et un couloir vert long et épais entoure le Bras de Brosne reliant Aix-en-Issart jusqu'à Marles-sur-Canche. Les terrains de cette bretelle verte sont principalement utilisés comme pâturage, mais aussi pour la sylviculture, ils se fondent avec les auréoles bocagères des villages (jardins privés, vergers...).
- Le fond de vallée est à cette époque une vaste zone marécageuse qui sépare les villages implantés au pied de coteaux. Seulement à l'est de Marles sur Canche on aperçoit des terrains bonifiés et utilisés principalement pour l'élevage.
- Les silhouettes des villages suivent les tracés des voies principales avec la seule exception d'Aix-en-Issart qui à cette époque est un véritable noyau villageois



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre vallée de la Canche et Montreuillois - 1950

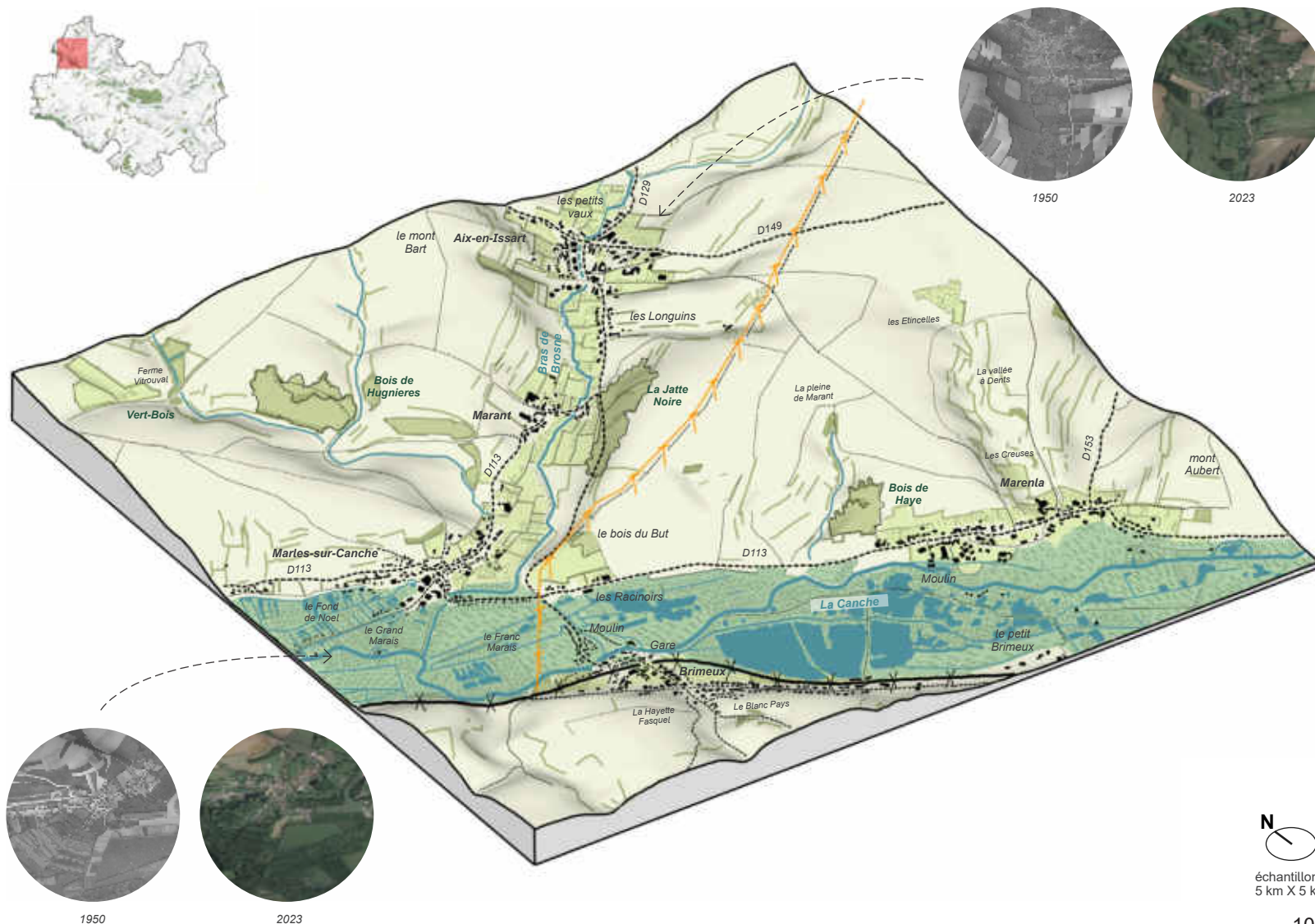
- Le réseau bocager reliant Aix-en-Issart à Marles-sur-Canche est fragilisé. Il a perdu d'épaisseur et il est désormais interrompu entre Marant et Marles-sur-Canche pour laisser la place à des terrains labourés. Avec la révolution verte, les îlots boisés disparaissent pour faire place à des champs adaptés à la mécanisation. Des linéaires discontinus de haies prennent la place de certains bois. Ponctuellement des coteaux trop escarpés pour les pratiquer agricoles sont couverts par des petits bois.
- L'extraction de la tourbe à partir de la fin du XIXe siècle a fait apparaître des marais à Brimeux. Elle est utilisée pour alimenter certaines usines en début de siècle. L'arrivée du chemin de fer donne un nouvel élan à Brimeux qui s'étale au pied de son coteau.
- Le moulin de Marenla n'est plus utilisé. Il a été remplacé par une papeterie avec une machine à vapeur durant la seconde moitié du XIXe siècle. Le moulin de Brimeux continue à fabriquer de la farine, mais sans utiliser la force motrice de l'eau. Le moulin à vent disparaît pour laisser la place à une ligne électrique.
- Électrification a nécessité la construction d'un réseau de distribution sur le tracé de la Chaussée Brunehaut. Elle permet le développement de l'électroménager qui libère du temps, mais fait aussi augmenter les besoins énergétiques des ménages.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre vallée de la Canche et Montreuillois - 2023

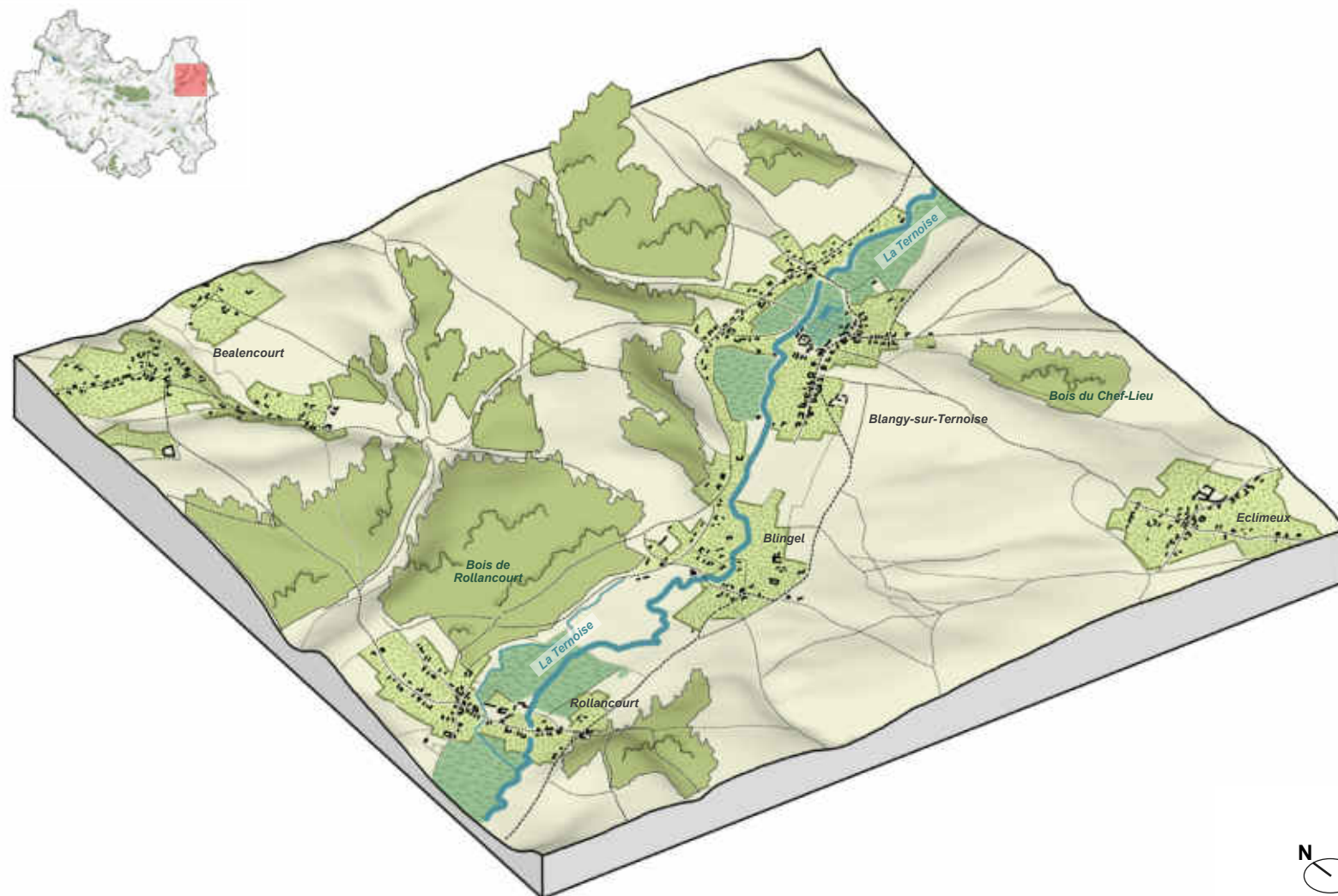
- Entre 1950 et 2023 on assiste à l'étalement urbain sans précédent des bourgs, notamment le long des routes départementales principales aux extrémités des anciens villages jusqu'à en changer la configuration urbaine. C'est le cas par exemple d'Aix-en-Issart, ancien bourg en noyau devenu désormais un village rue qui se fond avec ses communes voisines. L'artificialisation des sols liée à l'urbanisation déréglée joue un rôle important dans la capacité de séquestration de carbone du territoire et contribue ainsi au dérèglement climatique.
- Entre-temps le réseau bocager retrouve sa continuité le long du Bras de Brosne, mais elle s'affine aussi au profit des cultures. De nombreuses haies apparaissent aussi dans les valons pour freiner l'écoulement des eaux en provenance des grandes cultures des plateaux.
- Les terrains marécageux du fond de vallée sont aujourd'hui majoritairement utilisés pour de la sylviculture (peupleraie) et ferment les horizons aussi depuis les bas coteaux
- Des citoyens évaluent la possibilité de remettre en service le moulin de Marenla sous forme d'une centrale hydroélectrique. Cela s'inscrit dans une dynamique plus large de relocalisation de la production énergétique. La production énergétique redevient visible sur le territoire.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre vallée de la Ternoise et plateaux du Ternois - 1840

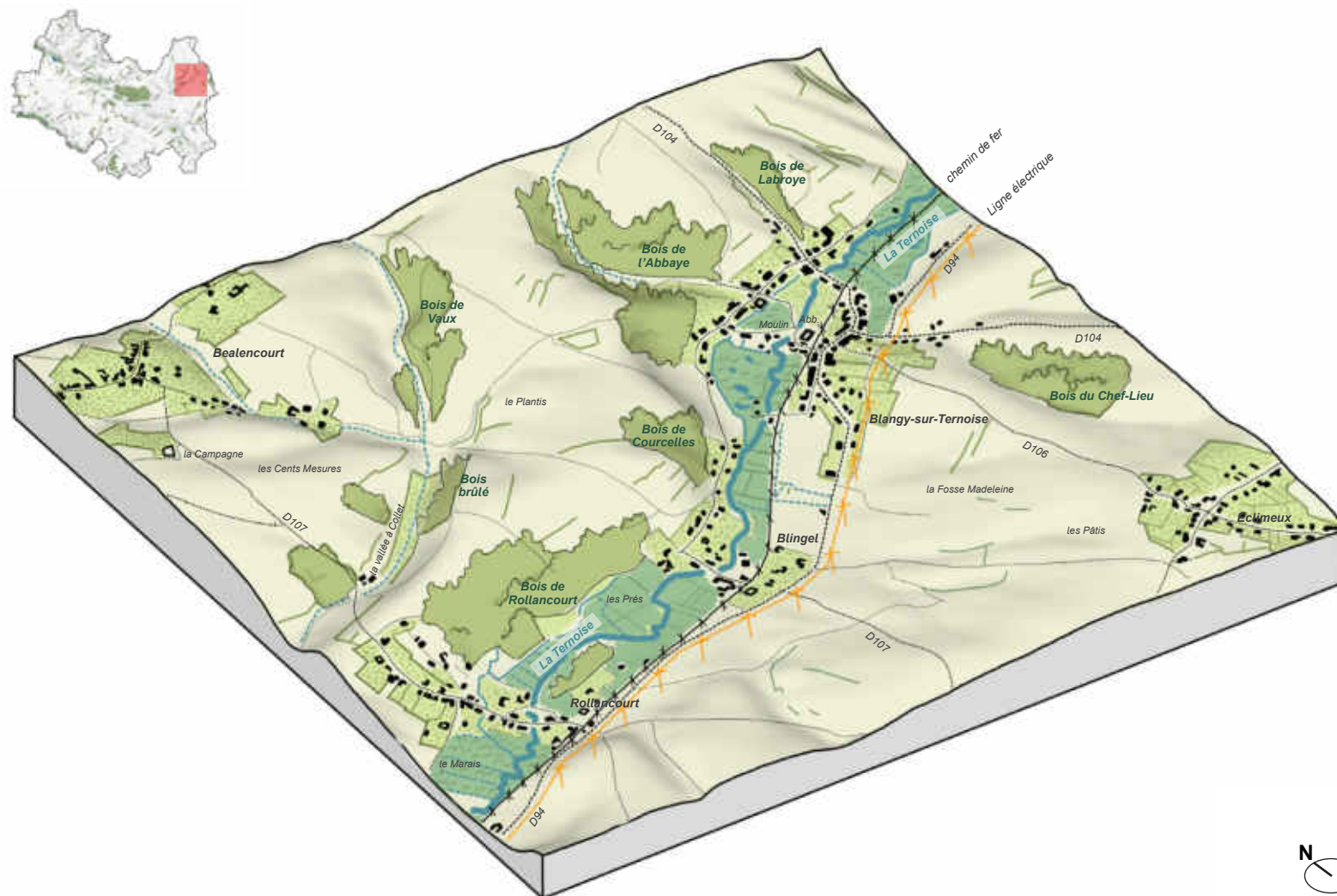
- Les déplacements se font essentiellement à pied et demandent de ce fait beaucoup de temps et d'effort. C'est pourquoi l'organisation spatiale favorise les courtes distances : les habitations sont regroupées le long des axes principaux, à proximité des terres arables, de la forêt et de la ressource en eau (la Ternoise)
- Ici contrairement à la vallée de l'Authie, les bourgs s'installent à proximité du cours d'eau
- Les espaces marécageux sont abondants le long de la rivière, les auroles bocagères des communes sont bien dessinées et très larges par rapport à l'emprise des bourgs
- La proximité de la rivière de la Ternoise offre la possibilité de profiter de la force motrice de l'eau. Des moulins à Grigny, Blangy-sur-Ternoise et Auchy-lès-Hesdin ont permis l'installation d'une usine de filature. Cependant, depuis 1834 une machine à vapeur, plus puissante, a pris leur suite.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre vallée de la Ternoise et plateaux du Ternois - 1950

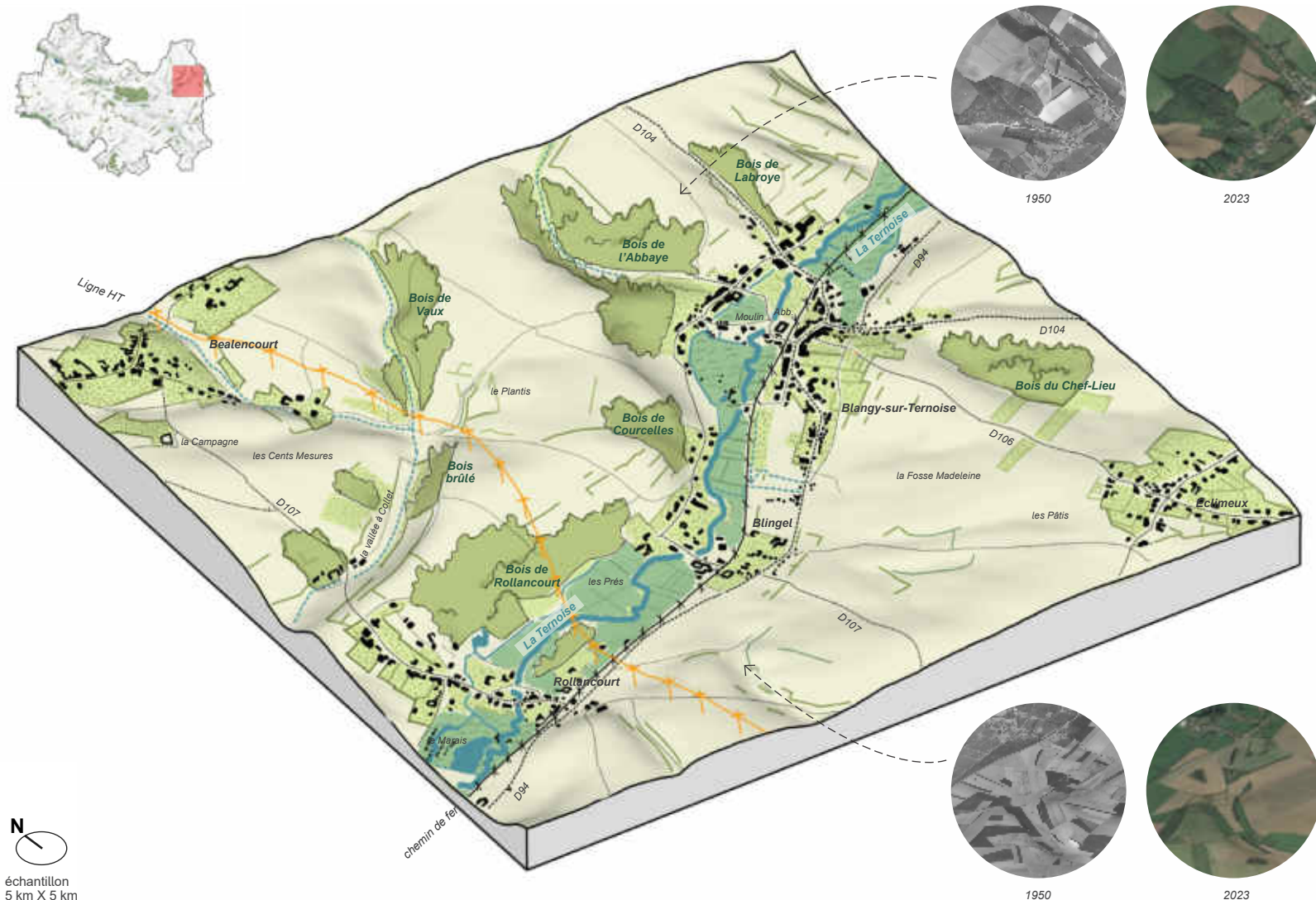
- Blangy-sur-Ternoise est traversé par la ligne de chemin de fer reliant Saint-Pol-sur-Ternoise qui a été mise en service en 1878. Le train s'arrête dans la gare d'Auchy-lès-Hesdin et permet de rejoindre en peu de temps les centres urbains voisins.
- L'électrification a nécessité la construction d'un réseau de distribution dont le tracé suit la ligne de chemin de fer
- Le changement le plus drastique qu'on peut constater concerne l'emprise des espaces boisés, mais dépendant de cette source d'énergie, les terres agricoles peuvent s'étendre jusqu'au sommet des coteaux et dans les vallons, ex. la vallée à Collet. Le résultat est une forte diminution des surfaces boisées, notamment le bois de Rollancourt, de l'Abbaye et de Courcelles
- Les bourgs se densifient et s'étalent pour agglomérer les hameaux, mais ils apparaissent comme étant encore bien distincts les uns des autres, séparés par les auréoles bocagères qui préservent leurs fonctions de jardin fruitier
- Les grands espaces de marécage laissent de plus en plus la place à des pâturages grâce à la bonification des terres via un réseau de canalisation. Peu de boisements occupent le fond de vallée dont le paysage reste globalement plutôt ouvert.



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Entre vallée de la Ternoise et plateaux du Ternois - 2023

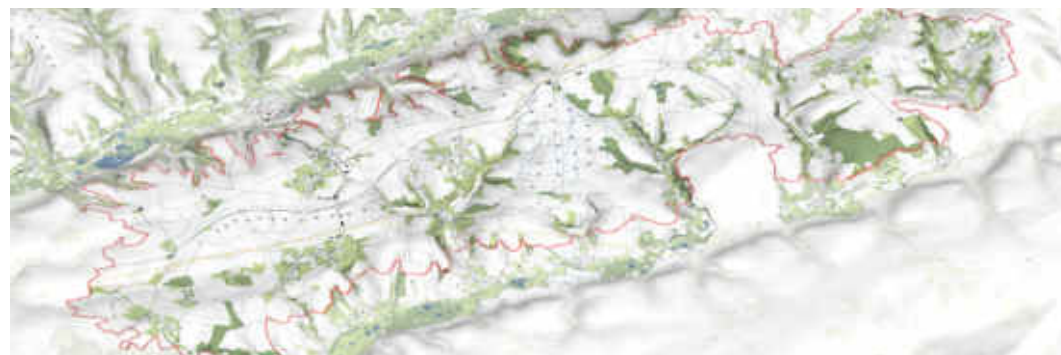
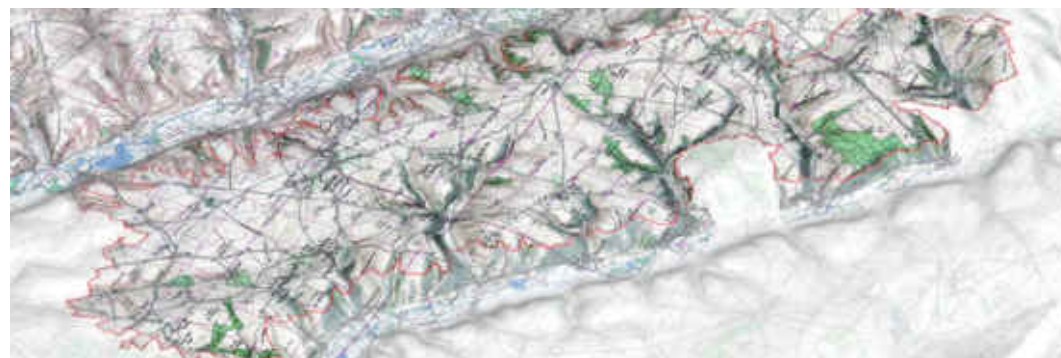
- Comme plusieurs autres sites industriels locaux, la filature d'Auchy-lès-Hesdin a dû s'incliner devant la mondialisation. L'usine a fermé en 1989, laissant près de 600 personnes sans emplois.
- La ligne électrique construite au début du XX siècle disparaît (enfouissée ? effacée ?) au profit d'une nouvelle et plus performante.
- Les moulins de Blangy-sur-Ternoise, Blingel et Auchy-lès-Hesdin ont été remis en service sous forme de picocentrales hydroélectriques. Elles contribuent ainsi à la transition énergétique du territoire.
- Les bourgs s'étalent ultérieurement sans pourtant se toucher, désormais Blingel et Blangy sont séparées sur seulement quelques centaines de mètres
- Peu de changement se vérifie à l'échelle de l'échantillon d'un point de vue paysager. On assiste notamment à la création de quelques haies dans le sens perpendiculaires aux coteaux, il s'agit très probablement de mesures pour contraster l'érosion, autrefois bloquée par la présence des bois.
- Les espaces de prairie restent concentrés dans le fond de vallée tout en assurant des paysages ouverts



3.1 Histoire énergétique et transformations paysagères

Synthèse de récurrences

- Des paysages de fond de vallée fortement impactés par la bonification des terres marécageuses en faveur de l'urbanisation (surtout pour les petites villes et bourgs structurants) et de la création de bosquets de peupliers avec l'effet induit de la fermeture des horizons. Peu de prairies persistent encore, elles se situent principalement là où le lit de la Canche est moins profond (entre Hesdin et Fillièvres)
- Un habitat de plus en plus dispersé jusqu'à changer radicalement la configuration des bourgs anciens. Dans la vallée l'effet de « cabanisation » est particulièrement important en périphérie des bourgs.
- Un bon niveau de préservation des auréoles bocagères autour des petits bourgs et villages malgré le changement de destination des jardins privatifs (de verger à espace vert de plaisance). Toutefois le réseau bocager reliant les différentes communes s'est affiné jusqu'à s'interrompre là où les infrastructures sont très présentes (routes, lignes HT,...)
- Des effets de conurbation très importants dans les vallées (sauf Authie) et un étalement urbain avéré sur les bas coteaux des affluents de la Canche
- Si l'impact paysager des certaines installations d'énergie renouvelable n'est pas négligeable, les transformations qui ont eu lieu entre 1950 et aujourd'hui sont bien plus importantes, notamment en lien aux modes de transport, de consommation et d'habiter
- On assiste à une perte considérable (à l'échelle des secteurs d'analyse) en termes d'espaces boisés, notamment entre le Ponthieu et l'Authie au profit des grandes cultures. La taille de parcelles agricoles change radicalement sous pression de la mécanisation de l'industrie et du marché globalisé.
- Les mobilités ont aussi joué un rôle primordial dans la transformation des paysages des 7 vallées qui ont vu multiplier le nombre de routes traversant le territoire pour répondre aux besoins des voitures individuelles. Les nouvelles routes se font plus rectilignes et larges pour permettre des déplacements rapides à travers de larges portions de territoire. Les traverses de bourg de plus en plus minérales se dotent de systèmes assainissements complexes et de trottoirs pour sécuriser les piétons du passage rapide des voitures, tout cela en dépit du lien entre campagne et centre-bourg et plus en générale de l'image bucolique des villages de campagne.



À droite : L'unité paysagère du Ponthieu en 1840 (état-major), en 1950 (carte IGN), aujourd'hui

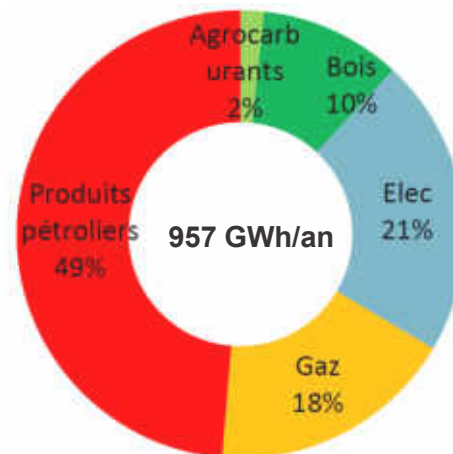
3.2 État des lieux énergétique du territoire

La consommation d'énergie finale de la Communauté de communes des 7 Vallées est d'environ 957 GWh/an, soit 23 GWh/an par habitant. Le territoire se situe dans la moyenne départementale.

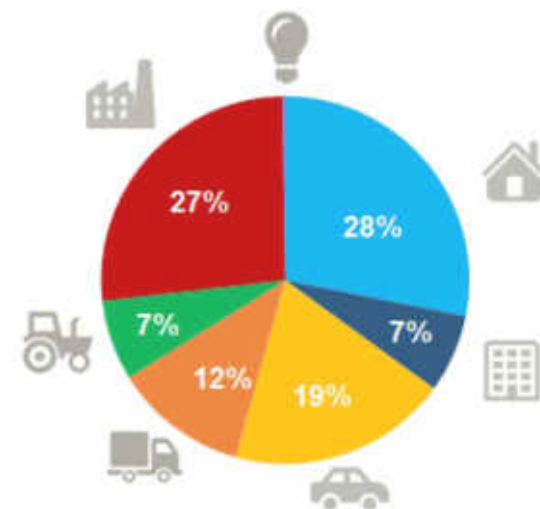
Cette consommation énergétique reste encore très dépendante des énergies fossiles. En effet, les produits pétroliers et le gaz fossile sont prédominants dans le mix énergétique, représentant ensemble une part de 67 %. La part de l'électricité s'élève à 21 %.

La production énergétique du territoire est de 417 GWh/an, soit presque 44 % de la consommation d'énergie finale. En s'intéressant uniquement à l'électricité, le taux de couverture monte même à 97 %.

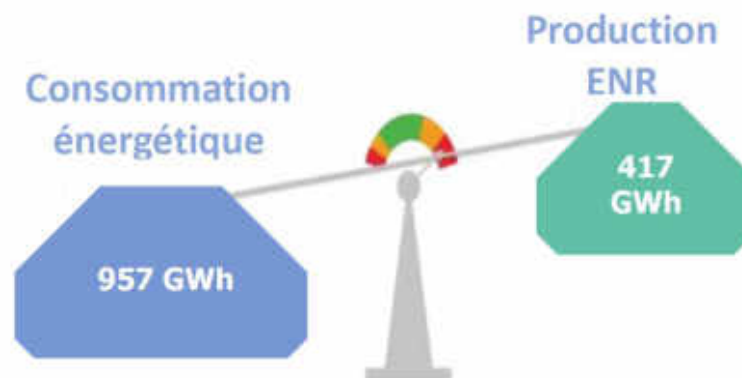
Le déséquilibre entre consommation et production énergétique a pour conséquence qu'un volume financier important quitte le territoire. La facture énergétique annuelle, portée essentiellement par les ménages (chauffage, carburant) était de 91 millions d'euros en 2018. Un montant dans lequel les énergies fossiles comptaient pour 61 % et qui a sans doute augmenté avec la crise énergétique.



Mix énergétique de la consommation d'énergie finale.
Source : Étude de programmation énergétique territoriale



Répartition des consommations énergétiques par secteur
Source : Étude de programmation énergétique territoriale



La balance consommation- production. Source : PLUi-H

3.2 État des lieux énergétique du territoire

Les usages de l'énergie : habiter

Avec 28 % des consommations d'énergie finale du territoire, le résidentiel apparaît comme le secteur le plus énergivore. La consommation est principalement liée au chauffage qui représente 75 % des besoins énergétiques du secteur.

Le bois énergie couvre 35 % des besoins énergétiques du résidentiel, une part particulièrement élevée qui traduit le caractère rural du territoire. Un tiers de logements du territoire est chauffé au bois. Il s'agit principalement de maisons individuelles avec des systèmes de chauffage individuel (cheminées, poêles à bois).

Le recours au gaz naturel est beaucoup moins important qu'à l'échelle du Département. Cela s'explique notamment par une desserte relativement restreinte du territoire par le réseau de gaz naturel.

Le principal enjeu pour faire baisser les consommations est la rénovation thermique. En effet, 40 % du parc immobilier du territoire (près de 5 200 logements) sont des « passoires énergétiques », c'est-à-dire relèvent des étiquettes E, F ou G du diagnostic de performance énergétique (DPE). En baissant les coûts liés au chauffage pour les habitants, la rénovation thermique permet aussi de réduire la précarité énergétique.



Mix énergétique du secteur résidentiel
Source : Étude de programmation énergétique territoriale



Recensement des besoins de travaux, Hesdin. Source : OPAH-RU

3.2 État des lieux énergétique du territoire

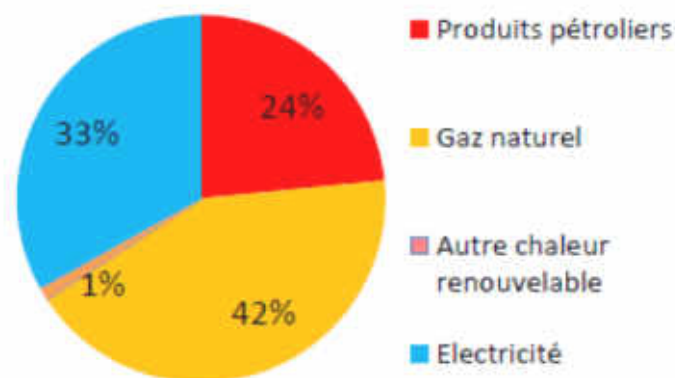
Les usages de l'énergie : produire

Les secteurs industriels, agricoles et le fret représentent ensemble 46 % des consommations énergétiques du territoire. Tous ont fortement recours aux énergies fossiles pour couvrir ces besoins.

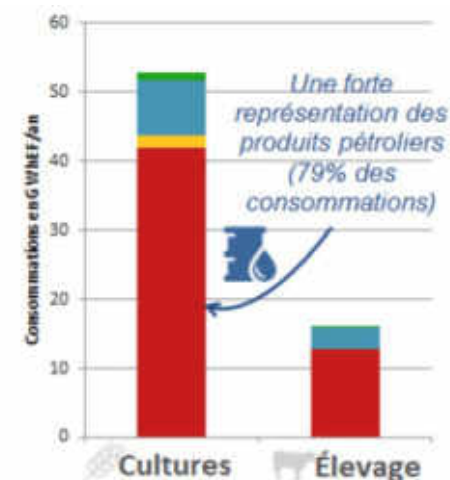
La consommation énergétique de l'industrie s'établit à 254 GWh/an, faisant du secteur le 2e poste de consommation de la Communauté de Communes des 7 Vallées. La majorité des établissements sont des petites ou moyennes entreprises, aux besoins modestes. Les énergies fossiles restent prédominantes dans le mix énergétique même si l'utilisation de la chaleur renouvelable dans les procédés industriels illustre un début de transition énergétique.

La demande énergétique du secteur agricole est relativement faible alors qu'il constitue une activité économique clé du territoire. Néanmoins, il est important de noter la forte dépendance du secteur aux produits pétroliers qui représentent 79 % des consommations.

Les besoins de fret sont principalement couverts par le transport maritime et le transport routier. Ce dernier représente 29 % des flux, mais 80 % des consommations.



Mix énergétique du secteur industriel
Source : Étude de programmation énergétique territoriale



Mix énergétique du secteur agricole par type d'activité
Source : Étude de programmation énergétique territoriale



3.2 État des lieux énergétique du territoire

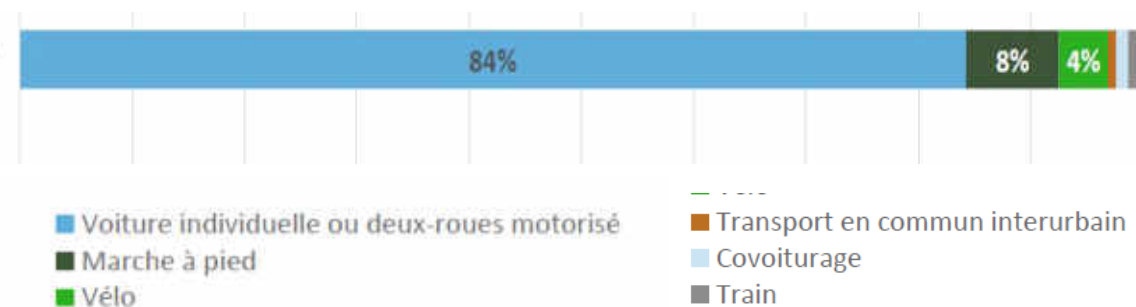
Les usages de l'énergie : se déplacer

La mobilité des habitants du territoire est à l'origine de 19 % des consommations d'énergie finale et génère 26 % de la facture énergétique du territoire. Les produits pétroliers couvrent la quasi-totalité des besoins énergétiques du secteur ce qui s'explique par la place prépondérante de la voiture individuelle (thermique) dans les déplacements des habitants.

La part modale des modes doux (marche à pied, vélo) est de 12 %, mais les distances parcourues sont anecdotiques. Ces déplacements traduisent essentiellement la proximité des achats et loisirs. Les déplacements en transports en commun (ferroviaires et routiers) sont marginaux.

Puisque 85 % de la population habite à moins de 8 km d'une polarité, l'amélioration des infrastructures cyclables et de conditions de l'intermodalité sont des leviers pour augmenter la part modale des modes doux et des transports en commun.

Pendant, à cause du caractère rural du territoire, certains déplacements en voiture seront difficiles à substituer. C'est pourquoi il est central de réduire la consommation énergétique des déplacements en voiture, notamment grâce au co-voiturage, et de favoriser le développement de l'e-mobilité.



Parts modales globales de déplacement selon l'enquête population
Source : Plans de Mobilité Simplifiés



3.2 État des lieux énergétique du territoire

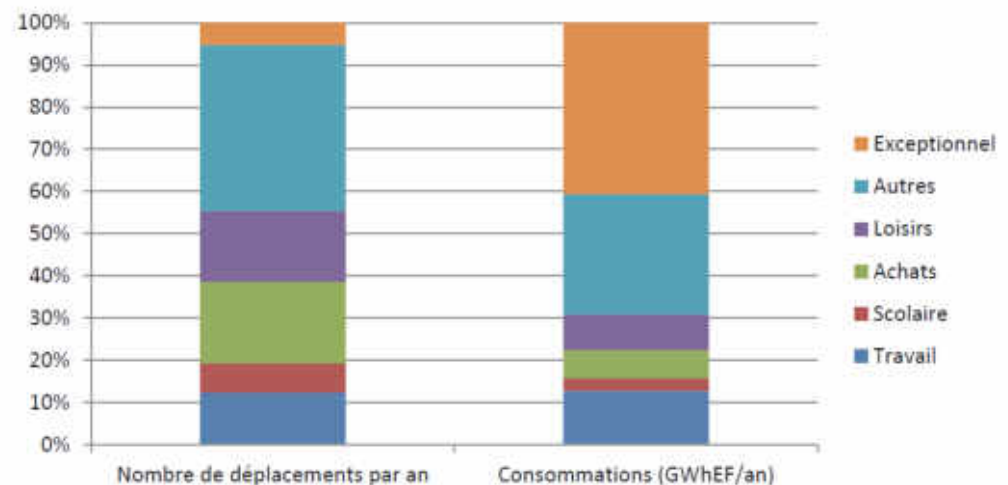
Les usages de l'énergie : s'amuser

Les activités récréatives ne sont pas traitées comme une catégorie à part entière dans l'étude de programmation énergétique territoriale. Cependant, une part de la consommation chiffrée pour d'autres secteurs peut lui être attribuée.

En effet, 9 % des consommations énergétiques du secteur du transport peuvent être attribués au loisir. À cela s'ajoute la mobilité occasionnelle (vacances, sorties en week-end, visite de la famille et des amis) qui représente seulement 5 % des déplacements, mais 41 % des consommations énergétiques, car les trajets sont souvent de longue distance.

De même, une partie des consommations du secteur tertiaire est liée aux activités récréatives.

Il est à noter que le territoire dispose d'un bon réseau d'infrastructures au service d'activités récréatives bas carbone : boucles de randonnée de proximité, sentiers GR, véloroutes.



Répartition des déplacements et de leur consommation par motif
Source : Étude de programmation énergétique territoriale



3.2 État des lieux énergétique du territoire

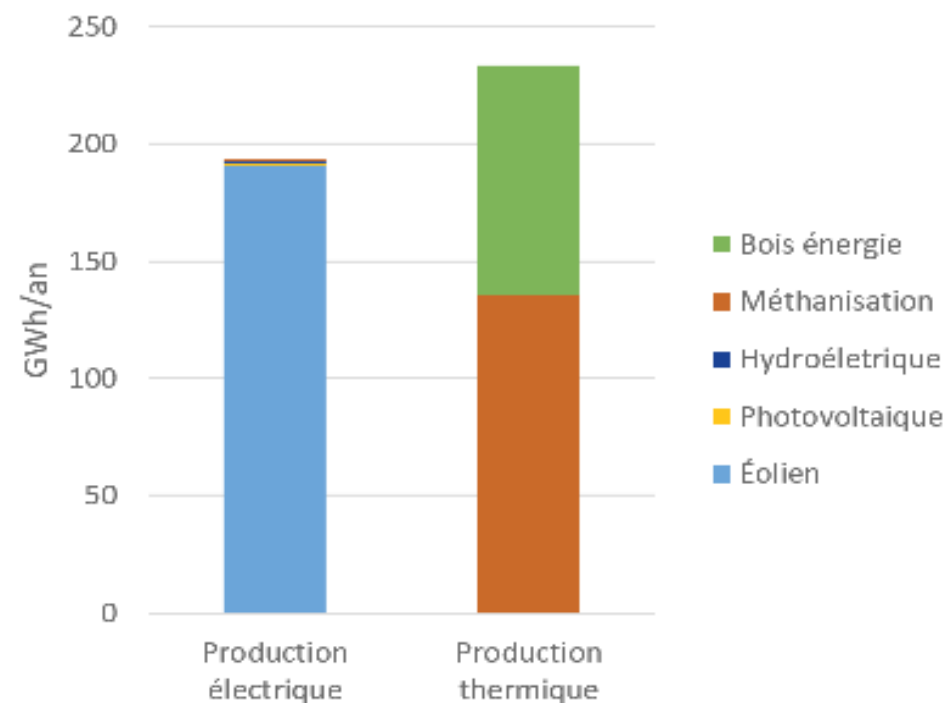
Production actuelle

Au total, les installations d'énergie renouvelable présentes sur le territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées produisent aujourd'hui environ 417 GWh par an. La production de chaleur (224 GWh/an) est légèrement plus élevée que la production d'électricité (193 GWh/an).

La production d'électricité provient à 98 % des éoliennes. Pour la chaleur, la méthanisation génère la plus grande production, suivie par le bois-énergie.

Le territoire dispose d'une grande diversité d'installations d'énergies renouvelables :

- 2 parcs éoliens, comptant 33 mâts au total. Un troisième parc de 5 mâts en construction.
- 3 méthaniseurs
- 3 grandes toitures photovoltaïques (> 37kWc) et 160 petites (< 37kWc)
- 4 picocentrales hydroélectriques
- 14 chaufferies-bois



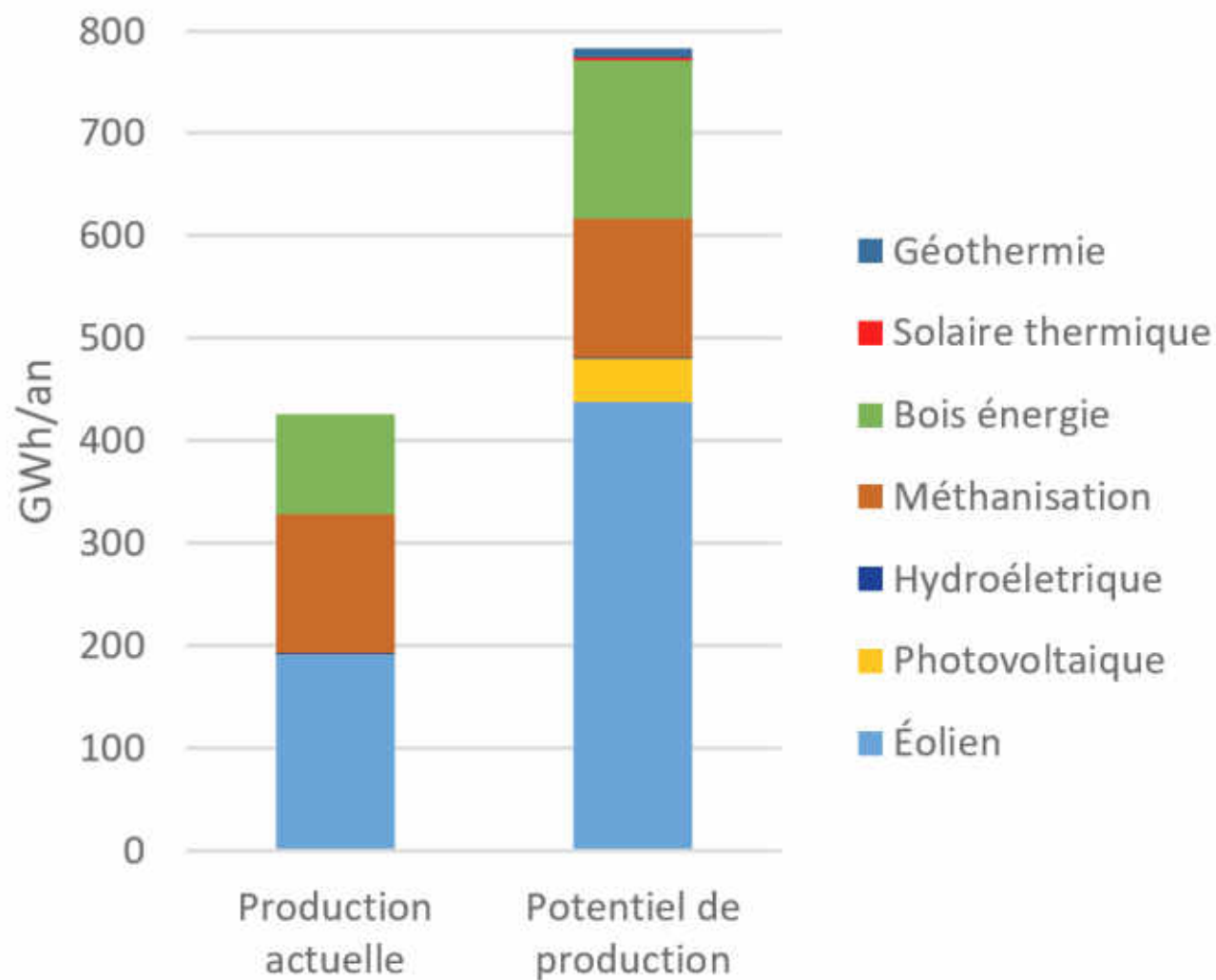
3.3 Les ressources énergétiques

Le potentiel de production

L'étude de programmation énergétique territoriale réalisée en 2018 a identifié des gisements d'énergie renouvelable qui permettraient de doubler la production énergétique du territoire.

Cette augmentation potentielle pourrait être atteinte grâce à une multiplication par deux de la production énergétique par l'éolien, une augmentation d'un tiers du bois énergie et un déploiement fort du solaire photovoltaïque.

L'hydroélectrique, le solaire thermique et la géothermie présentent également des potentiels d'augmentation de la production. Cependant, leur part dans la production totale restera toujours marginale.



3.3 Les ressources énergétiques

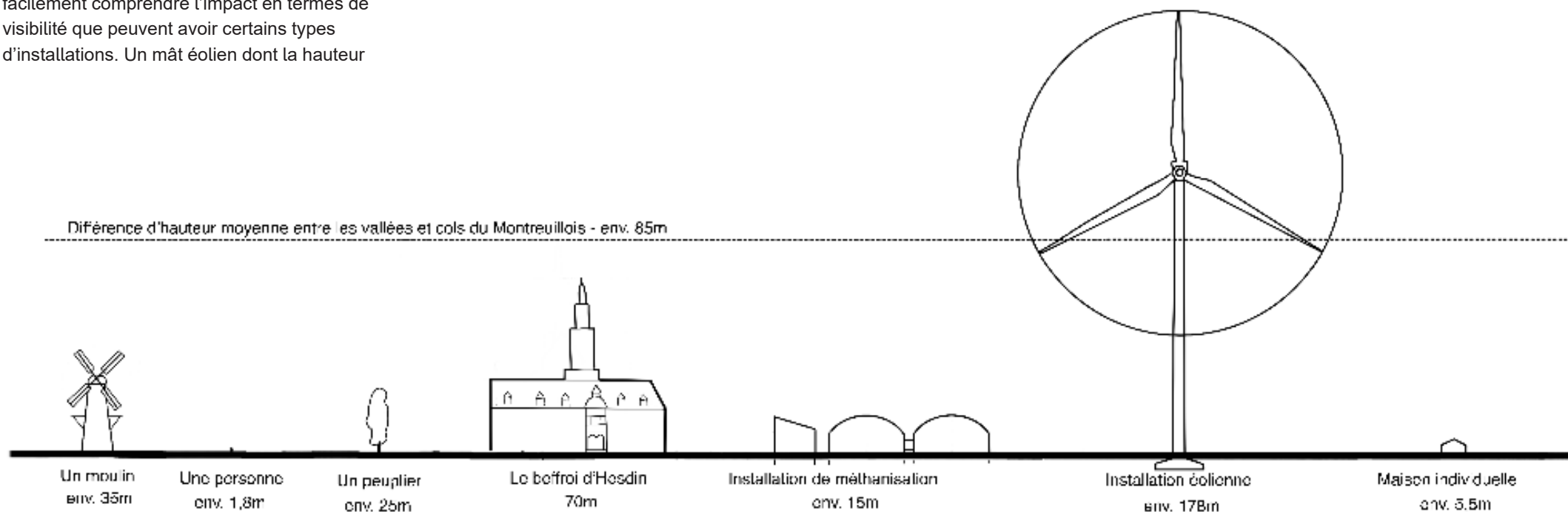
FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

Le Focus suivant a pour objectif de créer un vocabulaire commun et un corpus de notions partagées en matière d'énergie renouvelable.

Pour apprécier l'impact que chaque type d'installation est susceptible d'avoir sur un paysage donné, il est indispensable de maîtriser des rudiments concernant leurs physionomie, fonctionnement et taille.

Par le biais du schéma ci-contre on peut facilement comprendre l'impact en termes de visibilité que peuvent avoir certains types d'installations. Un mât éolien dont la hauteur

dépasse le niveau haut des coteaux escarpés des affluents de la Canche a un impact visuel plus important (notamment sur les horizons) par rapport à une installation de méthanisation, qui aura en revanche un impact plus important en termes d'artificialisation des sols et de forme architecturale si comparé aux silhouettes des maisons de bourgs.



3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

L'ÉOLIEN

Fonctionnement : transformation de l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique puis, grâce à un alternateur, en électricité

Puissance moyenne : 4,5 MW soit la consommation (hors chauffage/eau chaude) de **3500 foyers** (technologie la plus récente). (3 MW pour 1500 hab. techno actuelle).

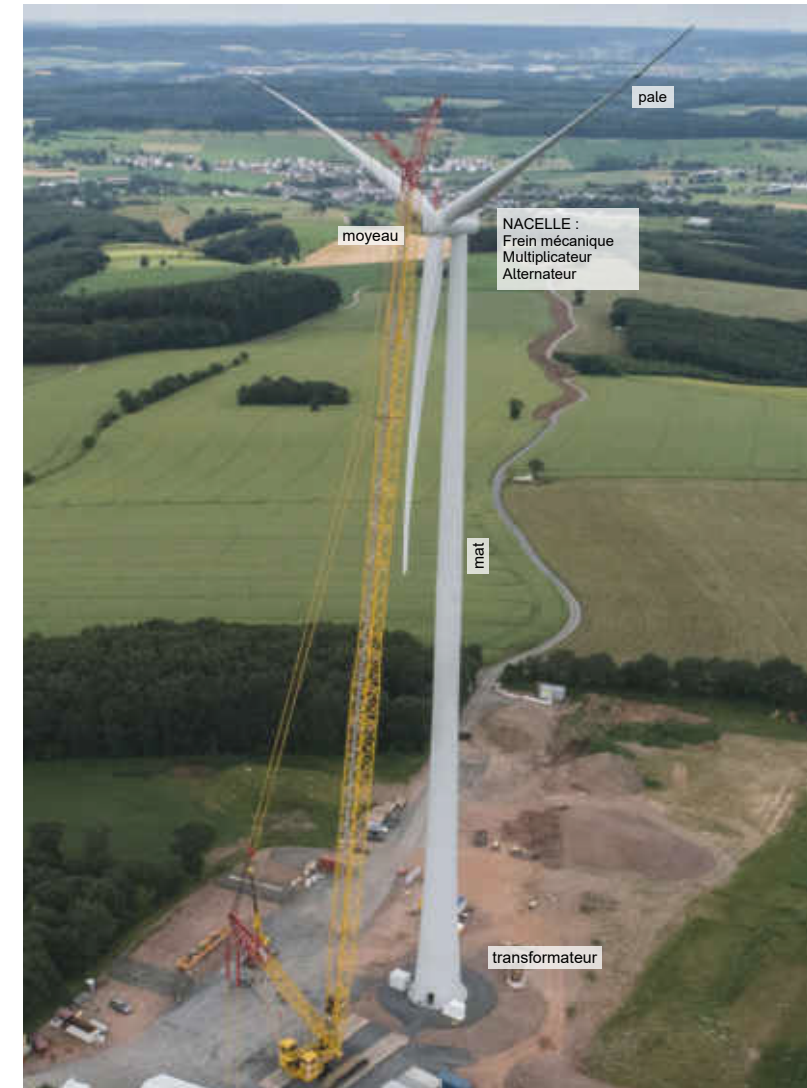
Hauteur totale : 120 à 180 mètres.

Emprise au sol : en moyenne 0,5 Ha par éolienne (l'essentiel étant constitué par les accès et aires de montage/entretien). L'éolien contribue à 1,5 % de l'artificialisation des terres en France. Fondations à 3 mètres de profondeur et 20 m de diamètre.

Consommation annuelle de béton de la filière éolienne d'aviron 210 000 m³, soit 0,5 % de la production nationale. Piste d'accès d'une largeur de 5 m.

Bruit : 30-40 décibels à 500 mètres = chambre à coucher.

Mortalité annuelle avifaune : 7 oiseaux/éolienne/an environ soit 56 000 décès à cause des éoliennes VS 75 millions par les chats (x1340).



3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

Dans la Communauté de Communes des 7 Vallées les deux parcs éoliens existants ont le mérite d'être installés **dans l'unité paysagère du Montreuillois.**

Les horizons lointains et les grands terrains agricoles qui caractérisent l'unité permettent d'accueillir les mâts sans que cela génère des sauts d'échelle. Cela est particulièrement réussi dans le cas du parc de Buire-le-Sec où l'alignement des mâts est parallèle aux autres grandes infrastructures : la D909 et les lignes HT. De plus cet alignement suit la même orientation des grandes lignes de paysages qui dessinent les coteaux (haies, bosquets...). **Ici les installations éoliennes créent un dialogue avec le paysage et révèlent son ampleur.**

À Mouriez le grand parc comptant 21 mâts en grappe s'intègre aussi aux vastes horizons légèrement ondulés du secteur. Ici, ce qui choque et qui impacte majoritairement le paysage est l'enchaînement des bassins de rétention protégés par des grillages et rambardes ainsi que les coulées de boue sur les routes.

Si une relation directe entre l'implantation des éoliennes et l'aggravation des phénomènes de ruissellement est difficile à prouver, les projets de parcs éoliens devraient constituer des moments privilégiés de réflexion sur l'aménagement paysager de l'ensemble du site aussi pour prévenir les ravines.



3.3 Les ressources énergétiques

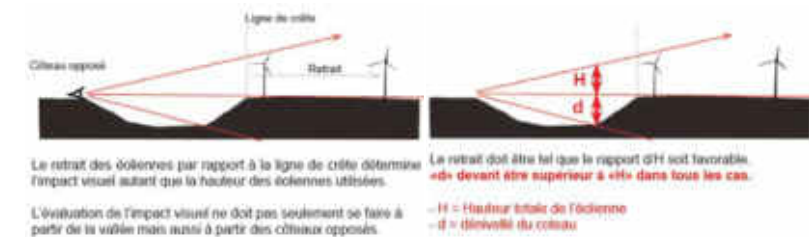
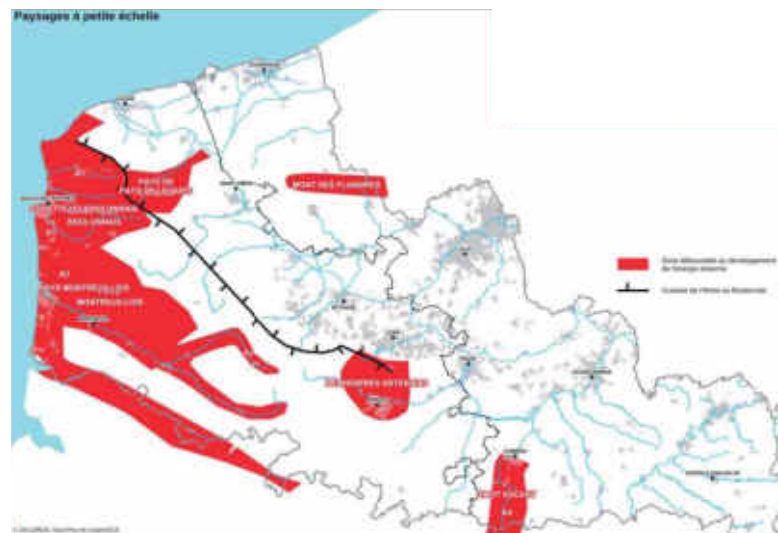
FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

L'ÉOLIEN

Il est impossible de masquer une éolienne du fait de sa grande hauteur et de sa forte personnalité. La seule solution pour l'intégrer au paysage existant est de concevoir un réel projet de paysage. Une analyse paysagère doit permettre d'évaluer les impacts du projet aussi bien à l'échelle des grandes unités paysagères, mais aussi du paysage quotidien et proche. La banalisation des éoliennes par une trop forte concentration ou l'éparpillement des éoliennes sur des points isolés sont des menaces pour nos paysages.

- Situées en ligne de crête, les éoliennes apportent, ici une verticalité à un paysage où la ligne horizontale prédominait. Horizontale et verticale se mettent alors mutuellement en valeur. Les éoliennes sont ici à l'échelle du paysage.
- Dans un paysage où beaucoup de lignes coexistent, les éoliennes, implantées en grand nombre et sans logique d'ensemble, complexifient le paysage et le rendent moins lisible.

En haut : extraits de la charte paysagère intercommunale du Val de Canche et d'Authie, CAUE62
En bas à gauche : extrait du Schéma Régional Eolien (2010, désormais désuet), carte des paysages à la petite échelle, inadaptés à l'implantation d'installations éoliennes
En bas à droite : Extraits de la formation des commissaires enquêteurs, DREAL Picardie



3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

LA MÉTHANISATION

Fonctionnement : recréer artificiellement les conditions de dégradation de matière organique par les micro-organismes en milieu anaérobie (sans oxygène) pour créer du biogaz.

Intrants : Effluents d'élevage et matières végétales agricoles (en majorité) + déchets organiques de l'industrie agroalimentaire, des stations d'épuration ou des décharges.

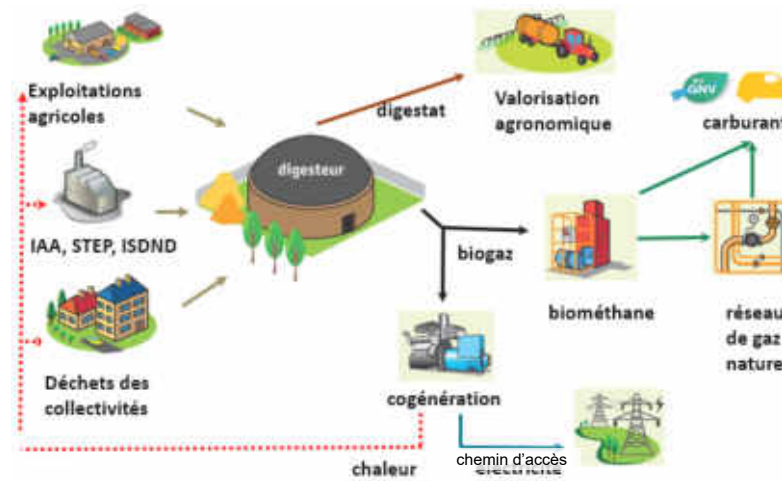
Produits : Digestat (liquide) à épandre + Biogaz à valoriser énergétiquement (cf schéma)

Puissance moyenne : variable, d'une centaine de kW à plusieurs MW.

Ordre de grandeur : 15 000 tonnes d'intrants = 500 maisons chauffées ou 60 bus urbains

Emprise : une centaine à plusieurs milliers de m²

Enjeux environnementaux : nature et origine des intrants (notamment des cultures principales, limitées à 15 %), étanchéité des parois de l'installation pour éviter les dégagements d'odeurs, gestion du digestat notamment son épandage.



3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

Sur la communauté de communes des 7 vallées, on recense plusieurs installations de méthanisation.

La majorité de celles-ci fait partie intégrante du fonctionnement des fermes d'élevage où le fumier est remployé directement sur place (voir exemple ci-contre à Beaurainville). Cette pratique permet d'assurer un complément de revenu pour les agriculteurs et de consolider leurs activités d'élevage. L'insertion paysagère de ce type d'installation est beaucoup plus simple à gérer, les digesteurs d'une taille plutôt modeste sont implantés dans la continuité des bâtiments agricoles existants et dans beaucoup de cas les arbres et les buissons qui entourent le corps de ferme suffisent à masquer les installations techniques.

L'insertion paysagère des grosses unités de méthanisation isolées est beaucoup plus complexe à assurer. Les grands dômes des digesteurs marquent l'horizon avec leur coloris blanc et les bâtiments techniques qui servent au fonctionnement de l'exploitation (souvent des préfabriqués) sont peu intégrés au contexte environnant. L'exemple d'Eclimeux est assez parlant dans ce sens, car très visible depuis l'axe de la D939, il s'impose avec sa silhouette sur les petites lignes de paysages qui l'entourent : haies, bosquets...

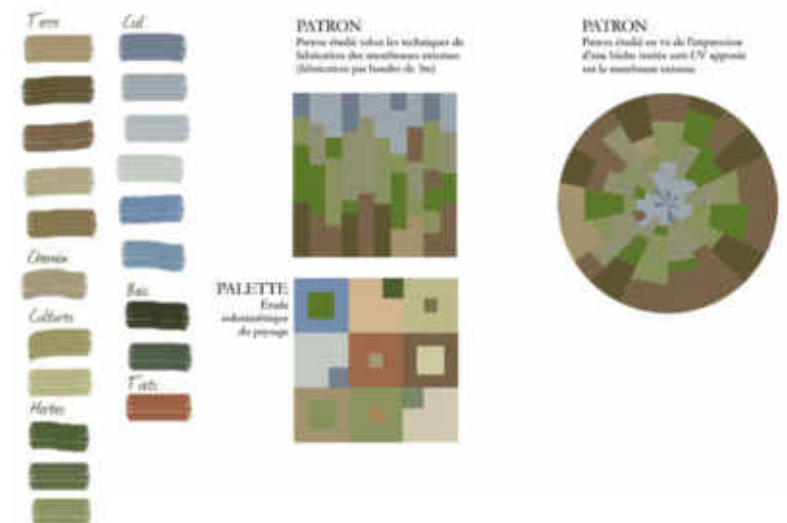
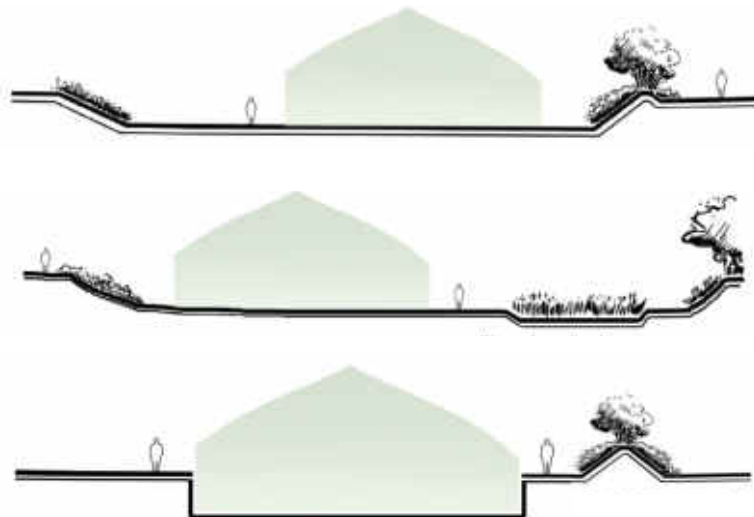


3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

Des extraits du guide de l'insertion paysagère des unités de méthanisation du CAUE77 nous aident à faire un point sur les bonnes pratiques à mettre en place :

- Privilégier des sites d'implantation dans la continuité des emprises urbaines, par exemple dans les zones d'activité ou en continuité des corps de ferme
- Éviter les situations « hors jeu », notamment dans les fonds de vallée, là où les petits éléments de paysage se multiplient
- Installer les digesteurs sur des sites décaissés par rapport aux voies publiques pour en limiter l'impact visuel et traiter les talus qui l'entourent avec des essences locales arbustives tout en évitant les haies coupées au cordeau
- Mitiger l'impact visuel des bâtiments technique et digesteur en prévoyant des coloris pour les finitions qui s'insèrent de manière harmonieuse dans le contexte
- Prévoir la construction de bâtiments techniques avec en bardage en bois



À droite : extraits du guide de l'insertion paysagère des unités de méthanisation du CAUE77

3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE

Fonctionnement : transformation des ondes électromagnétiques constituant le rayonnement solaire en électricité

Puissance moyenne : de 3 kWc (plus petit module domestique) à plusieurs centaines de kWc (grandes toitures de bâtiments tertiaires).

Technologie : surimposition ou intégration au bâti (de plus en plus rare)

Ordre de grandeur : Le module de 3 kWc se compose 8 panneaux standards de 1,7 m² d'une puissance standard d'environ 375 Wc.

Une moyenne toiture (ex. : école élémentaire) développant 100 kWc suppose, avec les technologies les plus récentes donc les plus efficaces, 500 m².



En haut à gauche : installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une église dans les Vosges (88)
En bas à gauche : installation de PV sur toit d'une grange agricole
En bas à droite : panneaux solaires installés sur le siège de Terre de Liens Plus à Ambricourt par la SCIC Énergie Citoyenne (62)

3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

LE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Fonctionnement : transformation des ondes électromagnétiques constituant le rayonnement solaire en électricité.

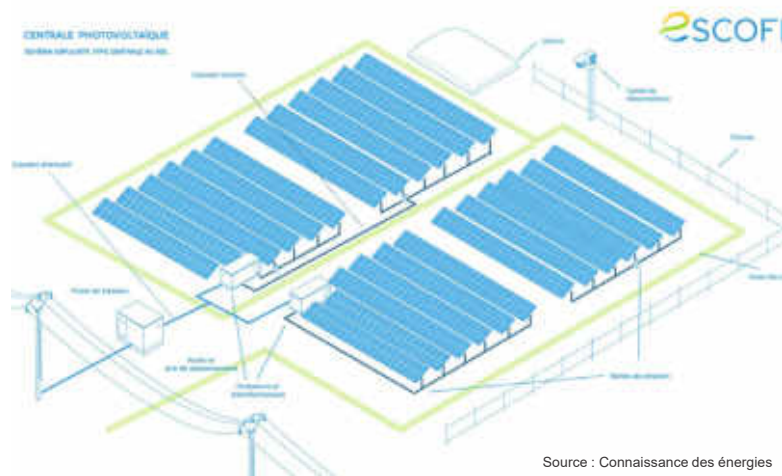
Puissance moyenne : 100 de kWc à plusieurs MW.

Hauteur : 2 mètres environ au niveau de la tranche haute

Emprise au sol : Plusieurs hectares selon le rapport suivant : 1 MW = 1 ha

Enjeux environnementaux : clôtures à adapter au passage de la petite faune, risque miroitement pour l'avifaune (recherches non consolidées)

Enjeux agricoles : Distinction PV au sol vs. installation agrivoltaïque qui se définit comme une installation PV « dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole ».



3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

LE BOIS ÉNERGIE

Fonctionnement d'une chaufferie : dans un four, combustion de bois de chauffage se présentant sous forme de granulés (issus du broyage des sous-produits de l'industrie bois ou directement de la sylviculture). La chaleur générée vient chauffer de la vapeur d'eau qui alimente un réseau de chaleur.

Puissance moyenne : très variable, dépendante de la taille de la chaufferie. Une centrale rurale de quelques centaines de kW peut couvrir les besoins de chauffage des bâtiments collectifs du village (mairie, école) ainsi que des habitations.

Emprise au sol : variable moins d'une centaine de m² pour une centrale rurale, mais plusieurs centaines pour une centrale urbaine + les conduits souterrains à construire pour raccorder les consommateurs à la chaufferie via un réseau de chaleur.

Enjeux environnementaux : traçabilité du bois utilisé : forêts gérées durablement, intérêt à cibler les déchets de l'industrie, possibilité de conditionner l'approvisionnement selon un certain rayon kilométrique.

Émissions de polluants atmosphériques : enjeu moins fort en zone rurale qu'urbaine mais tout de même présent et nécessitant des filtres à particule.



Chauffage au bois : l'invention d'un filtre à particules pour limiter la pollution

Certes, les poêles à bois sont écologiques, mais ils émettent des particules fines directement dans l'atmosphère. Les filtres à particules peuvent réduire ces émissions polluantes.



3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

- Aujourd'hui la filière bois semble être très peu développée sur le territoire de la CC7V. Toutefois on constate que la grande majorité des foyers de la communauté de commune est dotée d'un système de chauffage individuel alimenté par des poêles à bois. Le bois fait donc partie du quotidien des habitants, mais il est peu présent dans les paysages.
- La tendance actuelle est de boiser les zones humides des fonds de vallée (sylviculture - peupleraie) avec un effet induit de fermeture des horizons
- Aujourd'hui des essais de plantation de miscanthus sont en cours sur les bords des champs pour freiner le ruissellement sur des petits linéaires (solution très économe)
- Donner plus de poids à la filière bois avec des projets qui soient vertueux aussi d'un point de vue de la rétention des eaux ? Des petits champs de miscanthus facilement accessibles ? Reboisement des terrains en rupture de pente pour ralentir l'érosion ?



3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

LE PETIT HYDRAULIQUE

Fonctionnement : transformation de l'énergie cinétique de l'eau en énergie mécanique puis, grâce à un alternateur, en électricité.

Puissance moyenne : picocentrale < 20 kW ou microcentrale entre 20 kW et 500 kW. Alimente généralement quelques foyers ou un atelier d'artisan.

Type de centrales : centrales de moyenne et haute chute (la hauteur de chute apporte la puissance et l'arrivée de l'eau se fait via une conduite forcée) à distinguer des centrales de basse chute (le débit turbiné apporte la puissance - un canal d'amenée fait arriver l'eau au barrage) comme dans la CC7V.

Emprise au sol : une centaine de m² pour le bâtiment de la centrale + les canaux voire passes à poissons.

Enjeu biodiversité : Permettre le passage amont-aval des poissons grâce à une passe à poissons installée en marge de la centrale. Anticiper les discontinuités pour le passage des sédiments.



En haut à droite : moulin de Brimeux
En bas à gauche : moulin de Maintenay
En bas à droite : moulin de Blangy-sur-Ternoise

3.3 Les ressources énergétiques

FOCUS : la technicité et l'esthétique des énergies renouvelables

- L'esthétique liée aux petites installations de production d'énergie hydraulique présente peu d'inconvénients, s'agissant de vieux moulins qui peuvent ainsi retrouver une nouvelle vie sans dégrader le paysage
- Toutefois la question de l'esthétique repose plutôt sur la qualité des berges à proximité de l'ouvrage. Les moulins sont souvent accessibles à pied, leur fonctionnement et architecture attirent l'œil des visiteurs, pour cela il est très important de garantir un traitement soigné des berges à proximité :
 - » Entretenir les berges
 - » Éviter des discontinuités d'aménagements le long d'un même tronçon de cours d'eau, par exemple sur la Ternoise : fascines, alignements de têtards, berges naturelles, planches en bois, bacs acier...
 - » Essayer d'encadrer l'aménagement des berges sur les linéaires bordés par du parcellaire privatif (jardins des maisons de bourg et terrains agricoles principalement) tout en veillant au respect des règles de distance des cultures en fonction des épandages par rapport au cours d'eau



3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR

Des éoliennes par tout ? Les contraintes d'implantation

Par principe, le code de l'urbanisme incite à favoriser les énergies renouvelables.

Les éoliennes peuvent être installées dans :

- Les Zones U/AU par principe.
- Les Zones N/A par exception si compatibles avec l'activité « agricole, pastorale ou forestière » et « ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ».

L'autorisation de leur implantation est soumise à un certain nombre de contraintes (cf. tableau de droite).

Zones d'exclusion

Autour des habitations (500m)

Autour des routes, voies ferrées et lignes électriques

Autour des radars militaires/aéronautiques/météos et des antennes radioélectriques

Contraintes environnementales

Réserves naturelles (régionales) : possibilités d'implantation limitées.

L'acte de classement peut conditionner voire interdire certains aménagements
→ **autorisation spéciale nécessaire.**

Sites classés :

« ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf **autorisation spéciale** ».

Parcs nationaux
Parcs Naturels Régionaux
Sites Natura 2000

Contraintes patrimoniales et paysagères

Aux abords des monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables :

possibilités d'implantation sous conditions

Loi AccelEnR :

L'Autorisation Environnementale doit tenir compte du nombre d'éoliennes déjà existantes
« afin de prévenir les effets **de saturation visuelle** ».

3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR

Des éoliennes par tout ? Les contraintes d'implantation

Liste des contraintes réglementaires :

- » Distance de 500 m par rapport aux bâtiments résidentiels
- » Distance de 200 m par rapport aux voies (autoroutes, DP et N, négociable)
- » Distance de 200 m par rapport aux voies ferrées
- » Distance de 200 m par rapport aux lignes électriques HT
- » Distance de 500 m par rapport aux antennes relais
- » Exclusion des SUP liées aux canalisations gaz
- » Exclusion des périmètres de protection des monuments historiques
- » Exclusion des zones Natura 2000
- » Exclusion des zones à dominante humide

Surface de la CC7V : 50 160 Ha

Surface du périmètre exclu : 33 221 Ha

Le périmètre d'exclusion couvre 67 % de la surface totale de la CC7V

NOTA : Les zones ZNIEFF, les forêts et les réserves sont (par principe) exclues des périmètres d'implantation, mais des dérogations peuvent être négociées. Pour cette raison elles ne figurent pas sur la carte.

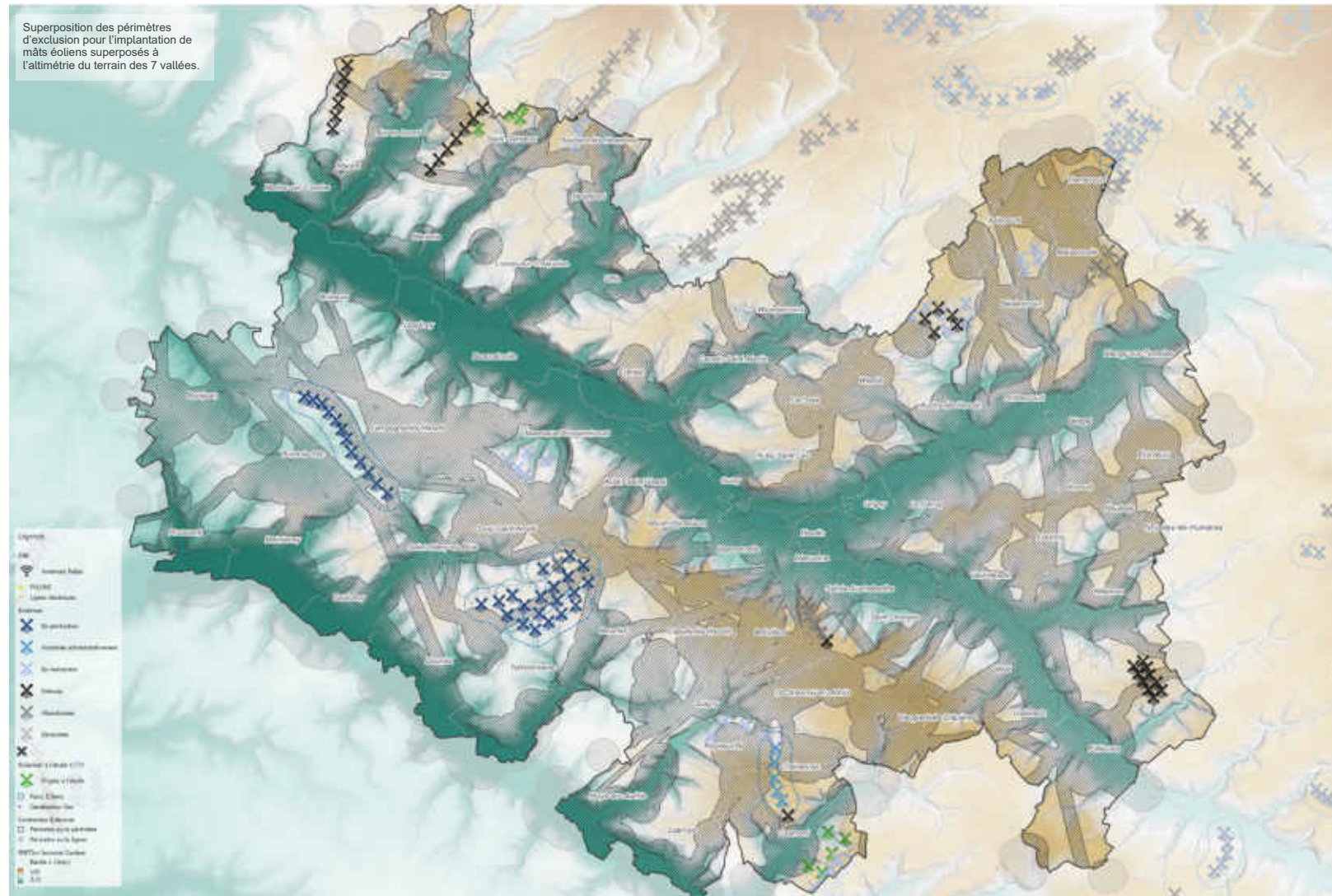
NOTA 2 : Prise en compte des contraintes réglementaires généralisées. Chaque dossier d'autorisation doit être soumis à des contraintes locales (ex. zone humide potentielle, protections de la faune, vues...).



3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR

Des éoliennes par tout ? Les contraintes d'implantation

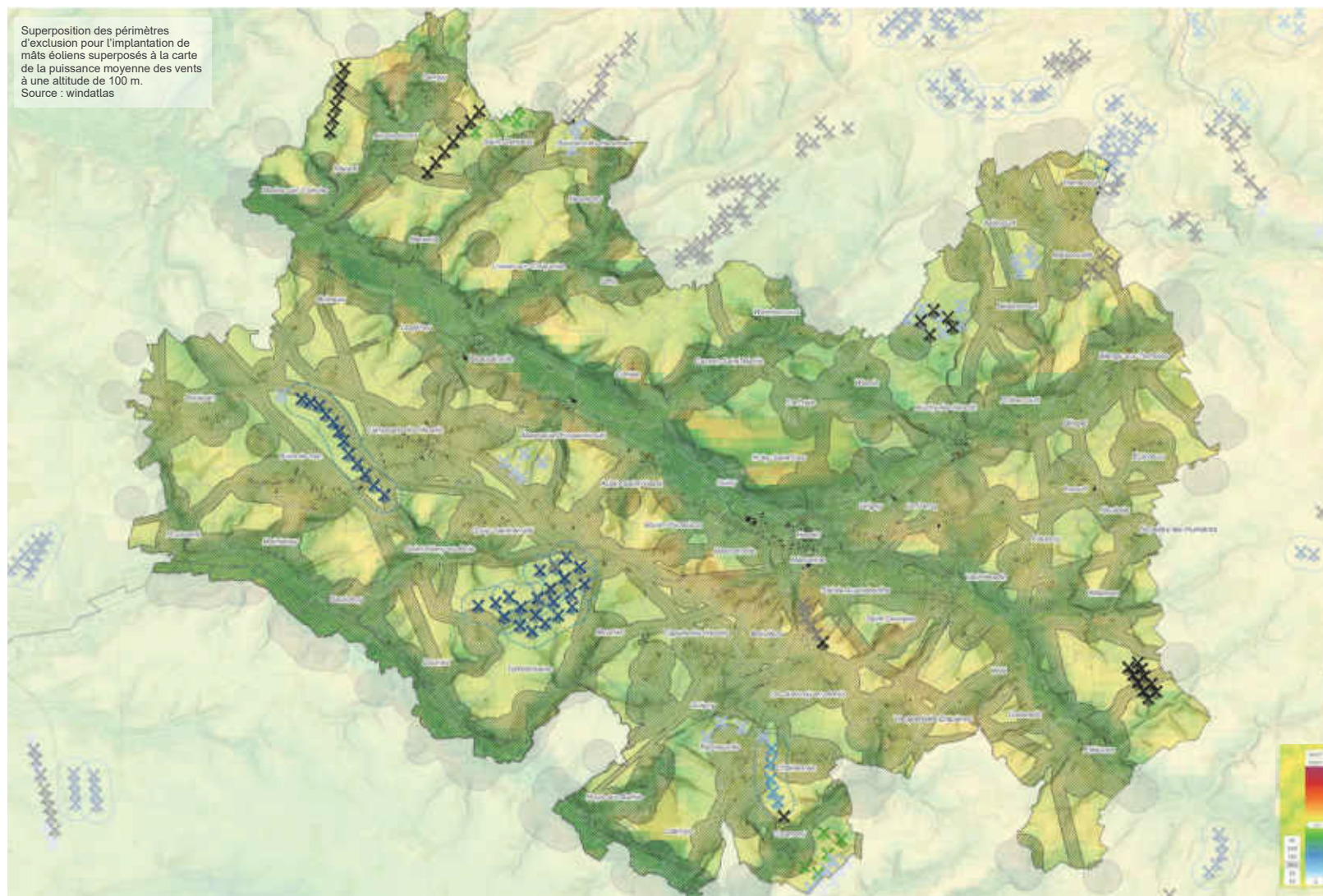
- Plusieurs parcs éoliens refusés sur la partie nord de la communauté de commune afin de préserver une bande de respirations des paysages entre le Ternois et la frange littorale
- Malgré cela on constate que des dossiers récemment instruits ou en cours d'étude touchent toujours à l'unité paysagère du Montreuillois (même si plus en retrait par rapport à la vallée de la Canche et plus proches des parcs de Fruges)
- Des dossiers en cours d'instruction entre la commune de Béalencourt et Maisoncelles (dans le Ponthieu)
- La pointe sud-est de la CC7V fait également l'objet de plusieurs dossiers d'instruction et étude pour des parcs éoliens, notamment à proximité de Caumont, Chérienne et Regnauville
- On constate également un parc éolien en cours d'instruction très proche de la ligne de rupture des pentes du coteau sud de la Canche, juste derrière Marésquel, ce type d'implantation doit être évité



3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR

Des éoliennes par tout ? Les contraintes d'implantation

- La puissance de vents qui soufflent sur la communauté de communes est à mettre en relation avec la topographie de son territoire :
 - » Les vents soufflent davantage sur les points hauts de territoire : lignes de crête des plateaux, lignes de rupture des coteaux, notamment au nord des vallées principales
 - » La majorité des parcs éoliens existants et en projet s'installe là où la puissance des vents est plus favorable, c'est le cas par exemple des parcs de Mouriez et de Buire-le-Sec, situés sur des points hauts du Ponthieu bien qu'en retrait de lignes de crête

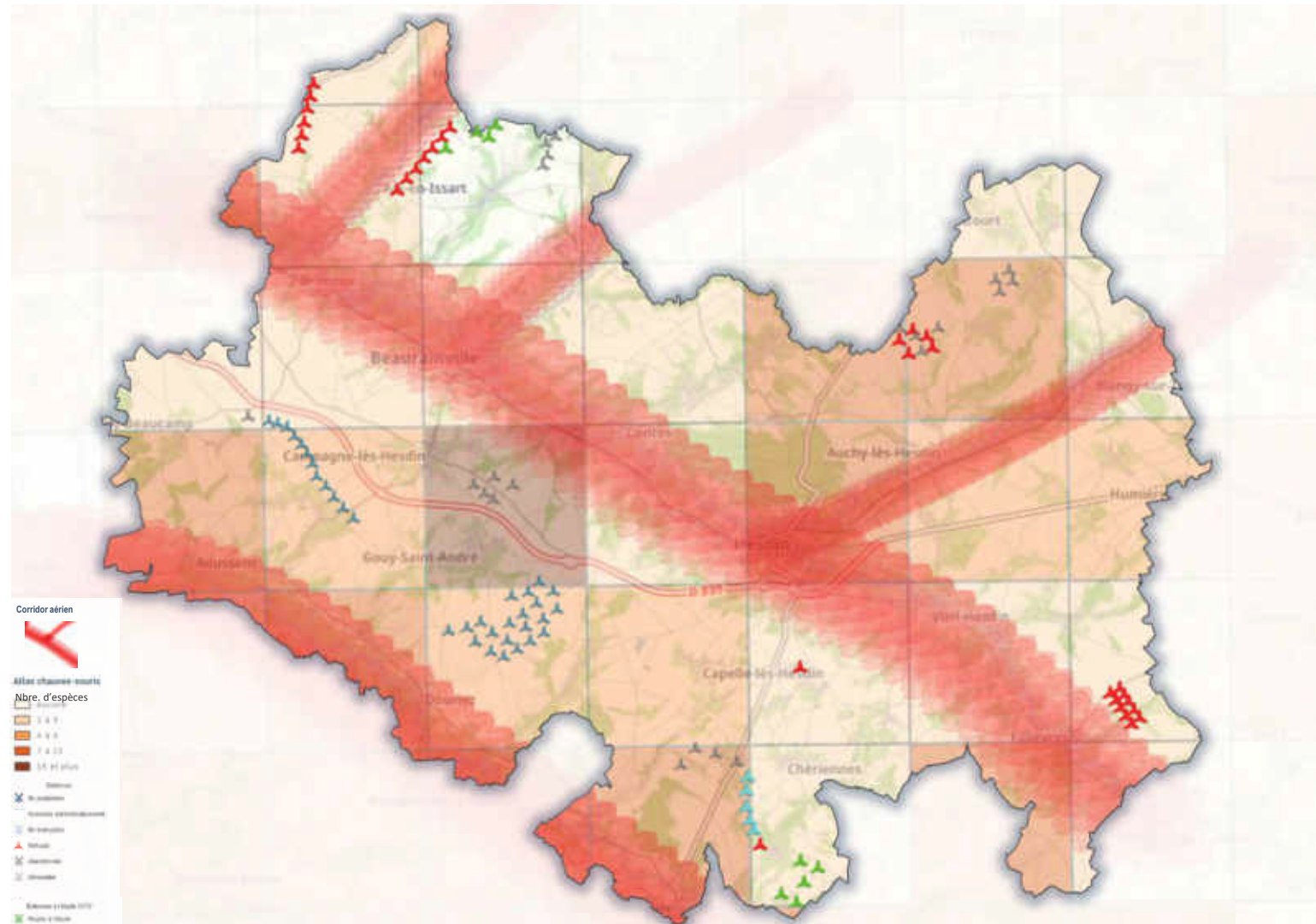


3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR

Des éoliennes par tout ? Les contraintes d'implantation

- Position des parcs éoliens par rapport aux enjeux de biodiversité liés aux :
 - » Couloirs de biodiversité aériens (avifaune ; SCRE – sigale Nord-Pas de Calais 2012). **Ces couloirs correspondent aux grandes vallées humides.**
 - » Zones à enjeu chiroptères (chauves-souris ; G.O.N, Picardie-Nature, CMNF). **Ces zones semblent se superposer aux secteurs à réseau bocager denses. Les couronnes bocagères de Campagne-lès-Hesdin & Gouy-Saint-André déterminent une zone à enjeu fort.**

NOTA : Contraintes NON réglementaires, à prendre en compte dans le cadre d'une étude d'impact environnemental (volet Milieux Naturels).



3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR

Des éoliennes par tout ? Les contraintes d'implantation



Création :

Constitution et dépôt d'un dossier par le développeur. Il comprend :



- une étude d'impact, plus conséquente qu'en droit commun, respectant la séquence éviter-réduire-compenser
- une étude de danger



Quelle **implication pour les élus** au-delà de l'enquête publique ?

Le **porteur de projet doit adresser** le résumé non technique de l'étude d'impact aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes

Dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du résumé non technique et après délibération du conseil municipal, le maire de la commune d'implantation du projet adresse au porteur de projet ses observations sur le projet

→ Il **n'existe pas de veto des maires** aux projets éoliens, la décision d'autorisation relève uniquement de l'application du droit par le préfet .

→ L'éolienne est **dispensée de permis de construire**. Impossible de refuser un permis de construire pour l' élu.



Après examen du dossier par le préfet, ouverture d'une **enquête publique** avec affichage dans un **rayon de 6 km** autour du lieu envisagé pour l'implantation.

Le commissaire-enquêteur recueille les observations/propositions du public. Il remet un rapport rendu public avec conclusions motivées.

Le préfet « saisit pour avis les collectivités territoriales ».



Après évaluation environnementale (dossier ICPE + enquête publique), le préfet délivre (ou pas) une **autorisation environnementale (AE)**.

Une éolienne de plus de 50 mètres est une Installation Classée pour l'Environnement (ICPE – Rubrique 2980) soumise au régime de l'autorisation. Le régime ICPE régit l'ensemble de la vie de l'installation, de la création au démantèlement en passant par l'exploitation.



Exploitation :

Respect des **prescriptions techniques** générales, définies par arrêté ministériel, de même que des prescriptions particulières précisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



Démantèlement :

Après mise à l'arrêt de l'éolienne, **obligation de remise en état du site par l'exploitant** qui doit constituer des garanties financières suffisantes dès le début de la production.

3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR

Des éoliennes par tout ? Les contraintes d'implantation

Les documents d'urbanisme locaux **ne peuvent pas interdire de manière absolue** l'implantation d'éoliennes.

Les documents d'urbanisme **peuvent encadrer les zones d'implantation.**

Le règlement du PLU peut délimiter les zones où l'installation d'EnR (donc d'éoliennes) est soumise à **conditions** opposables si :

- *incompatibles avec le voisinage habité ou avec l'usage des terrains situés à proximité*
- *elles portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des installations dans le milieu environnant*

L'interdiction pure et simple d'un projet pour des [motifs paysagers](#), ou de [sécurité publique](#), est possible mais doit être particulièrement bien justifiée (plus aisée en zone urbanisée).

Ce type d'interdiction est source de très nombreux contentieux rarement au bénéfice des collectivités



S'appuyer sur la définition de [zonages sensibles](#) par le PLU.

Il peut localiser des éléments de paysage ou des sites à préserver via des prescriptions spécifiques (hauteur, distance aux sites...).

3.4 Encadrer et diversifier l'offre en ENR

La loi d'accélération de la transition énergétique

Renforcement de l'exigence paysagère des schémas de cohérence territoriale (SCOT) par l'ajout de l'objectif de qualité et d'insertion paysagère des différentes activités humaines, dont les installations de production et de transport des énergies renouvelables.

Possibilité pour le règlement du PLU de conditionner l'implantation des EnR (préalablement limité aux éoliennes).

Révision simplifiée du PLU lorsqu'elle a pour objet de soutenir les EnR, MAIS avis conforme de la CDPENAF requis.

Création du dispositif des **zones d'accélération (art.15)** pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables : après transmission de données objectives par les services de l'État, concertation du public, puis, sous six mois, les communes identifient les zones d'accélération dont elles transmettent la cartographie au référent préfectoral et à l'EPCI.

Pour les projets EnR situés en zones d'accélération (art.7) :

- Dans le cadre de **l'enquête publique**, **réduction des délais** de remise du rapport du commissaire enquêteur à quinze jours après la fin de l'enquête, prorogeable une fois.
- Réduction du délai d'instruction de la demande d'autorisation environnementale à 3 mois extensibles à 4 mois.

Contrepartie des zones d'accélération pour les communes qui en sont pourvues : **le règlement du PLU peut délimiter des secteurs où l'implantation EnR est exclue** dès lors que :

- La commune est pourvue d'une zone d'accélération avec avis positif du CRE
- Les EnR sont incompatibles avec le voisinage habité ou avec l'usage des terrains situés à proximité ou qu'elles portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des installations dans le milieu environnant



3.5 La transition énergétique à l'œuvre

Agriculture et alimentation

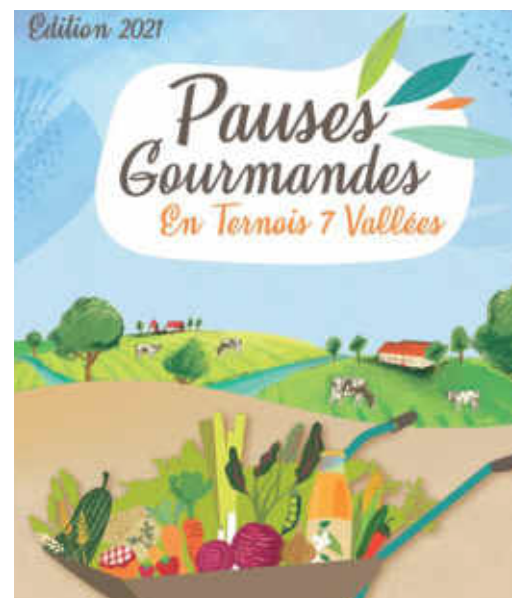
Via des contrats MAEC, la Communauté de communes des 7 Vallées soutient le développement de modèles agricoles qui sont moins consommateurs d'énergies fossiles et favorisent le stockage de carbone. 57 ha sont engagés en MAEC polyculture-élevage ce qui implique de réduire l'usage des phytosanitaires de 50 % en 5 ans et d'augmenter le terrain en herbe par rapport au maïs.

Le territoire dispose d'un réseau de circuits courts diversifié et bien structuré. Il y a près de 60 points de vente directe, des marchés hebdomadaires, des dispositifs de vente en ligne, des distributeurs automatiques et des drives fermiers. Plusieurs initiatives participent à renforcer les circuits courts :

- Accompagnement des cantines scolaires par le PETR et le CPIE Val d'Authie pour augmenter la part de produits locaux
- Référencement des producteurs locaux et points de vente dans la brochure *Pauses Gourmandes en Ternois 7 Vallées*
- Organisation annuelle de l'opération «Automne Gourmand en Ternois 7 Vallées» pour sensibiliser aux enjeux de l'alimentation durable

Via la méthanisation et des toitures photovoltaïques, les agricultures contribuent déjà de manière significative à la production d'énergie renouvelable. Cette tendance à vocation à se renforcer. En effet, dans une enquête réalisée en 2022, 31 exploitants ont indiqué avoir pour projet d'installer des unités de production d'énergies renouvelables.

En bas : distributeur automatique de produits locaux à Cavron-Saint-Martin



3.5 La transition énergétique à l'œuvre

Mobilité

Le co-voiturage est un levier central pour rendre les déplacements en voiture plus efficaces. L'association Rézopouce favorise cette pratique en mettant en lien des autopasseurs et automobilistes via une plateforme en ligne. Le service dispose de 219 points d'arrêts sur le territoire, identifiés par une signalisation spécifique. De plus, l'aménagement de 4 aires de co-voiturage est en cours.

La création de dix stations de recharge pour les véhicules électriques et hybrides est un premier pas pour offrir un cadre propice à l'usage de la voiture électrique : trois à Hesdin, deux à Auchy-Les-Hesdin, deux à Beaurainville, deux autres à Marconne et une à Huby-Saint-Leu.

L'élaboration d'un Schéma des Modes Doux est en cours. Il devra permettre d'identifier des moyens d'action pour augmenter la part modale de la marche à pied et du vélo sur les courtes distances.

Pour les distances moyennes, le vélo à assistance électrique peut être une alternative à la voiture. Le garage solidaire Access » Auto basée à Auchy-lès-Hesdin offre la possibilité d'explorer ce moyen de transport en location.

En haut à droite : Extrait Plans des Mobilités Simplifiées
En haut à gauche : aire de covoiturage Hesdin - Marconne
En bas à gauche : nouveau sentier de promenade au sud de Maintenay, vallée de l'Authie
En bas à droite : station de recharge électrique à Beaurainville



3.5 La transition énergétique à l'œuvre L'habitat

La rénovation thermique est un enjeu clé de la maîtrise de l'énergie pour la Communauté de communes des 7 Vallées. Le territoire dispose de plusieurs dispositifs pour faciliter la réalisation de travaux pour les propriétaires :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2019 – 2024)
- Espace conseil FranceRenov ».
- Programme Logement d'abord

Plusieurs communes ont engagé la rénovation des bâtiments communaux. À Fillièvres, l'isolation d'une salle multiactivité a été refaite avec des écomatériaux. Une pompe à chaleur sert de système de chauffage. À Eclimeux, un plan pour transformer le bâtiment abritant la mairie, des logements et la salle des fêtes en BBC est en cours d'élaboration.

Une étude pour évaluer le potentiel du développement de réseaux de chaleur a démarré en mars. Un focus sera mis sur le potentiel de réseaux de chaleur géothermiques à Hesdin.

Dans le cadre de son plan de sobriété, la Communauté de communes des 7 Vallées

travaille sur le changement des pratiques : optimisation des plages de fonctionnement du chauffage, distribution de thermomètres dans les bureaux, etc.



Eligibilité Anah et précarité énergétique



À droite : Cartographie des besoins de travaux, Hesdin.
Source : OPAH-RU

3.5 La transition énergétique à l'œuvre

Energies renouvelables

En plus des projets de grands opérateurs, le territoire dispose d'installations d'énergies renouvelables portées par de collectifs citoyens et les collectivités territoriales. Ce type de portage a pour avantage de créer des retombées financières locales et de faciliter la maîtrise des impacts paysagers :

- Chaufferies-bois à Hesdin et Auchy-lès-Hesdin mises en œuvre par la Communauté de communes 7 Vallées
- Toiture solaire en autoconsommation prévue pour la salle multiactivité de Campagne-les-Hesdin
- Toiture solaire citoyenne de la SCIC Énergie Citoyenne
- Des moulins citoyens en réflexion au sein de l'association EnergETHIC

Les agriculteurs sont aussi d'importants porteurs de projets (toitures photovoltaïques, méthanisation, chaufferies bois). Plusieurs exploitants mènent des expériences de culture du miscanthus qui permettrait d'alimenter des chaufferies bois et de lutter contre l'érosion.

La réalisation d'un cadastre solaire est en cours et permettra d'identifier des sites à potentiel.

En haut : toiture solaire citoyenne portée par la SCIC Énergie Citoyenne. Source : EnergETHIC
En bas : Panneaux photovoltaïques sur la toiture de la ferme d'Hurtebise à Aix-en-Issart



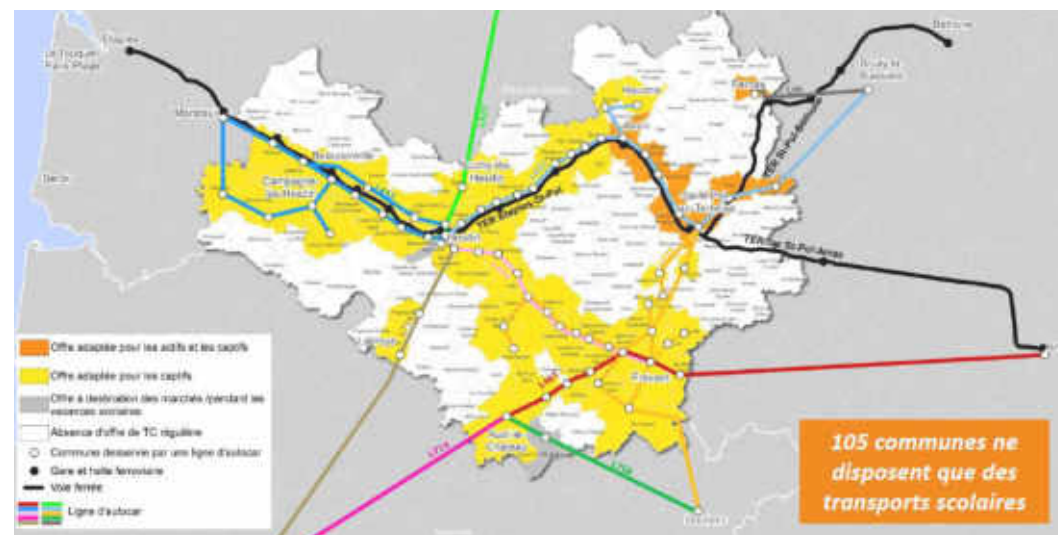
3.5 La transition énergétique à l'œuvre

Les lacunes de l'optimisation énergétique

Mobilité

- Le territoire manque de transports en commun performants. Malgré la présence de plusieurs gares TER, le transport ferroviaire est très peu utilisé, car les horaires ne correspondent pas aux besoins des habitants. 66 % des communes du territoire sont dépourvues d'offre de bus.
- Il y a très peu d'infrastructures cyclables clairement identifiées et sécurisées. L'offre de stationnement vélo est limitée et de mauvaise qualité.

- Même si des projets de transition existent dans le secteur industriel (ex. projet de chaufferie de Nestlé-Purina à Marconelle), le territoire manque d'une dynamique collective qui favorise l'Écologie Industrielle Territoriale.



Résidentiel

- Malgré les dispositifs existants, le besoin de rénovation thermique reste important

Agriculture

- Enjeu de structurer des filières locales sur les fruits, et les produits à base de lait de chèvre et brebis.
- L'agriculture Biologique est très peu développée.

Industrie

En haut : La qualité de transports en commun sur le territoire Ternois 7 Vallées. Source : Plans de Mobilité Simplifiés
En bas : Serre de vanille d'Eurovanille à Gouy-Saint-André. Source : Le journal de Montreuil



C. LES SIX BOURGS CENTRE ANALYSE URBAINE

« **R**elativement au ZAN on a constaté au début de la réflexion du PLUI qu'il y avait une vraie inquiétude de la part des petites communes pour leurs développements, après quelques discussions les élus ont pris conscience du travail qui reste à faire sur le bâti existant, les mobilités, les services ainsi que les activités touristiques et commerciales à impulser sur leurs communes comme levier pour l'attractivité »

« **L**es gens se promènent aussi sur le Champ Saint Mairie parce qu'il y a une voie douce sécurisée alors que finalement c'est une zone d'activités. Dans les villages il y a tellement peu de voies sécurisées finalement que les gens préfèrent se promener au loin de tout »

« **D**ans le cadre de la mutualisation des services, on avait mis en place un outil d'échange entre les maires qui avaient des projets communs, mais ç'a peu marché malheureusement. Dès que ça dépasse la commune, c'est compliqué, sauf sur l'Hesdinois, où il y a beaucoup d'enjeux partagés, aujourd'hui ça commence à prendre après quelques années de travail commun entre Hesdin et les 5 communes de sa couronne »

« **S**ouvent on est appelé par les communes, car le réseau déborde sur les voies départementales, mais le réseau n'est pas dimensionné pour collecter la quantité d'eau qui tombe aujourd'hui, ou il est bouché par de la terre parce que l'hydrocurage n'a jamais été fait, car il est très cher. Alors, peut-être que si on avait un réseau ouvert peut-être ça aurait été plus simple »

« **À** Béalencourt, la commune a préempté un terrain avec une maison à abattre au centre du village, ils ont aménagé des espaces publics de qualité et renové des bâtiments parce qu'ils ont eu la volonté d'améliorer leur lieu de vie centrale ! »

« **I**l pourrait y avoir un projet commun de voie douce entre Beaurainville et Hesdin, car les communes installées sur la départementale se touchent ! »

4.1 Les six bourgs centre

Analyse urbaine

Nous proposons ici une analyse plus fine du contexte urbain des six bourgs centre de la communauté de communes :

- Campagne-les-Hesdin
- Beaurainville
- Hesdin et sa couronne (Marconne, Marconnelle, Sainte-Austreberthe, Huby-Saint-Leu)
- Auchy-les-Hesdin
- Blangy-sur-Ternoise
- Fillièvres



4.1 Les six bourgs centre

La structure urbaine des bourgs

L'analyse concentrique

L'étude de la forme urbaine selon le schéma d'analyse concentrique part du principe que les villes s'étendent de manière radio concentrique à partir de leur centre. C'est l'attraction du centre qui induit cette forme de ville ramassée autour d'un noyau historique et dont l'expansion se réalise dans le temps par une distribution successive d'anneaux urbanisés.

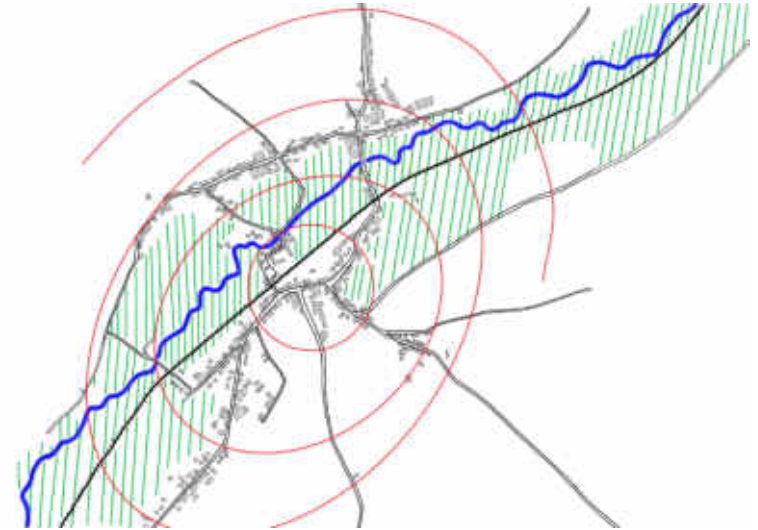
Mis à part Hesdin dont l'organisation par cercles concentriques traduit bien la croissance historique de la ville depuis le cœur de la ville fortifiée vers la périphérie, cette analyse peut paraître inadaptée à la morphologie des bourgs ruraux de la CC7V avec un centre au pouvoir attractif moins évident.

Les bourgs ruraux ont une forme plus détendue avec une morphologie en trait, en croix ou en étoile pour les plu complexes. On comprend que leur développement s'est opéré de façon moins concentrée le long des voies de communication. Ces formes urbaines se prêtent moins à ce type d'analyse. Néanmoins à y regarder de plus près, et malgré leur taille modeste, on s'aperçoit que ces bourgs sont

composés de différents quartiers, qui se distinguent par leur forme, leur organisation et leur ambiance et l'on constate que ces quartiers sont distribués de façon linéaire, par couches progressives à partir d'un centre, selon une cohérence propre au bourg rural.

L'analyse séquentielle

Cette implantation linéaire des bourgs implique une analyse par séquences le long d'un ou de deux axes principaux (généralement Nord-Sud et/ou Est-Ouest). Ces séquences sont des morceaux de bourg, aggloméré de façon plus ou moins continue depuis périphérie jusqu'au centre et qui présentent des traits communs à différents bourgs permettant de les identifier comme des entités relativement homogènes. Il ne s'agit pas d'une analyse morphologique exhaustive par systèmes (parcellaire, bâti, viaire, espaces libres), mais plutôt d'une promenade urbaine partant d'une porte à l'autre du bourg en passant par le centre qui permet de décrire et de catégoriser les différentes pièces du tissu urbain.



4.1 Les six bourgs centre

La structure urbaine des bourgs

Qualifier les lieux

Avant d'envisager et d'imaginer la requalification d'un bourg, il faut commencer par qualifier les entités qui la composent.

Nous avons ainsi identifié cinq types de séquences : le hameau rural, la banlieue, le faubourg, le bourg, le centre bourg, ainsi que la ville fortifiée dans le cas d'Hesdin. Notons que les traits qui caractérisent ces séquences (ou ces quartiers) ainsi que leur logique de distribution sont à peu près semblables entre les six bourgs étudiés.

Cette typologie, en partie intuitive, nous sert avant tout à appréhender cette forme urbaine particulière du le bourg rural ou les limites entre la campagne et la ville, entre la nature et le bâti sont particulièrement ténues, ou les éléments semblent intimement mêlés.

Catégoriser ces différents types de lieux permet d'une certaine façon de déterminer leurs limites et de dessiner leurs contours afin d'identifier les éléments d'espaces publics qui font office de liaisons entre les séquences. Tel qu'il se présente aujourd'hui, le bourg rural donne l'impression de s'être étendu par tranches chronologiques d'un carrefour à

l'autre. Cet espace de transition que représente le carrefour donne un aperçu de la vision presque exclusivement fonctionnelle de l'organisation du bourg rural. Notre attention s'est portée justement sur ces éléments de transition parce que nous avons la conviction qu'ils représentent un potentiel de requalification urbain. Il existe un vocabulaire varié pour passer d'une vision exclusivement fonctionnelle à une richesse d'espaces publics : une porte, un seuil, une place, un parvis, un franchissement, un pont, une ouverture sur le paysage pour retrouver la richesse formelle des bourgs ruraux.



4.1 Les six bourgs centre

Les séquences : le hameau rural

D'abord satellite des bourgs centres, ils ont été agglomérés au bourg par suite de l'extension urbaine.

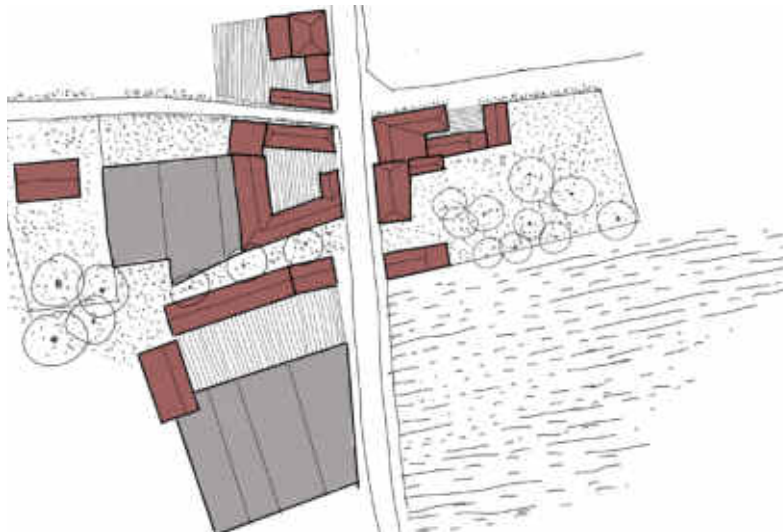
Implantés le long d'une voie ou d'un carrefour ils marquent la limite de cet étirement urbain et constituent l'entrée de bourg, à ce titre ils représentent la première image du bourg son identité (problème des fermes abandonnées, en ruine)

Implantés en noyau sur un carrefour ils sont une limite franchissable et constituent une étape dans le redéploiement du bourg.

Constitués d'une ou plusieurs fermes avec des bâtiments d'exploitation ou habitation d'exploitation. Maison longue

Disposition des bâtiments : Souvent de forme en U avec une cour qui s'ouvre sur la rue ou fermée sur une cour.

Implantation en noyau, sur une ligne de façon continue ou en alternance avec des jardins ou des pâtures qui proposent des ouvertures sur le paysage.



En haut à gauche : Campagne-lès-Hesdins
En bas à gauche : Plan du hameau ouest - Auchy-lès-Hesdins
En haut à droite : Blangy-sur-Ternoise
En bas à droite : Plan du hameau sud - Blangy-sur-Ternoise

4.1 Les six bourgs centre

Les séquences : la banlieue pavillonnaire

La banlieue est l'extension la plus contemporaine des bourgs. Elle fait la jonction entre le tissu dense des faubourgs et les hameaux ruraux satellites quand elle ne déborde pas au-delà des limites historiques et géographiques du bourg en s'appuyant sur la logique routière des traversées de bourg.

La banlieue pavillonnaire se caractérise à première vue par l'absence de règle puisque toutes les configurations d'implantation, d'alignement, de bâti y sont possibles.

Par principe, le pavillon est positionné au centre de la parcelle. Cette absence de mitoyenneté génère une perte de densité qui distingue l'habitat pavillonnaire des banlieues de celui des faubourgs. La maison est très en retrait de l'espace public avec un dégagement qui est souvent utilisé pour le stationnement de la voiture quand celle-ci pour des raisons pratiques n'est pas garée sur le trottoir. La clôture fait office de limite séparative, elle revêt à ce titre une importance capitale, comme s'il s'agissait de la façade principale. C'est l'aspect pratique qui est mis en avant, tout est généreusement dimensionné : la chaussée, les trottoirs (tout en enrobé), les parcelles, le dégagement devant la maison, les interstices entre les maisons. Il en résulte un tissu lâche, mais qui génère, sauf exception, peu de qualité d'espace public. Les

vues transversales sur le paysage sont quasiment absentes.

Implanté le long des routes, le pavillonnaire est principalement diffus avec une certaine hétérogénéité du bâti qui permet parfois une soudure plus harmonieuse avec le bâti ancien des hameaux ruraux.

La banlieue artisanale est le lieu d'implantation des zones commerciales et artisanales. Il reprend les mêmes principes que la banlieue pavillonnaire avec une prédominance des fonctions liées à l'utilisation de la voiture. L'absence de règle est encore plus manifeste que sur les zones pavillonnaires : pas d'alignement, pas de règles d'implantation autre qu'une organisation purement fonctionnelle, l'espace public est souvent réduit à l'emprise de la chaussée et la limite séparative lorsqu'elle est matérialisée est traitée avec négligence. Seule l'enseigne est mise en avant aux dépens du traitement des abords et l'enveloppe du bâtiment.

Implanté en dernière couronne et en entrée de ville, ces zones artisanales ont néanmoins l'intérêt de se déployer sur de grandes surfaces qui sont à l'échelle avec le paysage qui les entoure. La liaison avec la l'assemblage plus dense du bâti du hameau rural ou du faubourg est souvent problématique.



En haut à droite : Beaurainville
En bas à droite : Plan du lotissement pavillonnaire - Beaurainville

4.1 Les six bourgs centre

Les séquences : la banlieue artisanale et commerciale

La banlieue artisanale est le lieu d'implantation des zones commerciales et artisanales. Il reprend les mêmes principes que la banlieue pavillonnaire avec une prédominance des fonctions liées à l'utilisation de la voiture. L'absence de règle est encore plus manifeste que sur les zones pavillonnaires : pas d'alignement, pas de règles d'implantation autre qu'une organisation purement fonctionnelle, l'espace public est souvent réduit à l'emprise de la chaussée et la limite séparative lorsqu'elle est matérialisée est traitée avec négligence. Seule l'enseigne est mise en avant aux dépens du traitement des abords et l'enveloppe du bâtiment.

Implanté en dernière couronne et en entrée de ville, ces zones artisanales ont néanmoins l'intérêt de se déployer sur de grandes surfaces qui sont à l'échelle avec le paysage qui les entoure. La liaison avec la l'assemblage plus dense du bâti du hameau rural ou du faubourg est souvent problématique.



En haut à droite : Hesdin
En bas à droite : Plan de la zone commerciale d'Hesdin

4.1 Les six bourgs centre

Les séquences : les différents types de faubourg

Le faubourg pourrait être défini comme des miscellanées de formes bâties et de configuration urbaine. Parfois proche de la banlieue pavillonnaire lorsqu'il est constitué de maison, le faubourg s'en distingue par des principes qui lui sont propres et dont il tire sa singularité.

- Maisons alignées, construites en série, isolées et très en retrait de la voirie pour générer un espace public de qualité
(Campagne-lès-Hesdins, Beaurainville)

- Alternance de maisons isolées et jumelées et plus légèrement en retrait pour dégager un jardiné en lien direct avec le trottoir
(Auchy-lès-Hesdins)



En haut à droite : Beaurainville

En bas à droite : Plan du faubourg - Beaurainville

4.1 Les six bourgs centre

Les séquences : les différents types de faubourg

Alternance dense de petits immeubles à un étage et de maisons mitoyennes positionnées à l'aplomb du trottoir ou s'avancant sur le trottoir en générant un redent (Auchy-lès-Hesdins).

Il se rapproche également du hameau rural avec des formes bâties qui rappelle celle de la ferme en U : la présence d'un porche et d'un microîlot construit autour d'une cour ouverte sur la rue (Blangy-sur-Ternoise)

Les restes d'une petite industrie proche du centre bourg engendrent des situations construites de plus grande ampleur avec des parvis en avant de grands bâtiments et généreusement ouverts sur l'espace public. (Blangy-sur-Ternoise, Auchy-lès-Hesdins)

Autre typologie de faubourg parmi d'autres, le quartier bourgeois avec ses villas à la modénature sophistiquée qui s'étend le long d'un parc (Hesdin) ou la maison de maître au centre d'un parc dont les grands arbres émergent au-dessus d'un mur en moellons (Campagne-lès-Hesdins).



En haut à droite : Auchy-lès-Hesdins
En bas à gauche : Plan du faubourg - Campagne-lès-Hesdins
En bas à droite : Plan du faubourg - Blangy-sur-Ternoise

4.1 Les six bourgs centre

Les séquences : le bourg et son centre

Ce qui permet d'identifier le bourg à son approche est d'abord la densité et la forme du bâti relativement homogène. Les maisons ou les petits immeubles ont généralement un étage. Ils sont mitoyens et alignés sur la voirie. La chaussée et les trottoirs souvent étroits renforcent cette impression de densité. Les façades sont souvent en brique, parfois enduite, la modénature plus élaborée qu'en périphérie les toits en tuile de terre cuite. Le bourg s'organise autour d'une place qui en caractérise le centre du bourg ou le long d'une rue à commerçante. La place du centre se distingue elle-même par la présence de bâtiments publics (mairie, médiathèque...) ou culturels et de commerces.

Ce passage du milieu dense et étroit des rues du bourg à l'ouverture et à la générosité des espaces publics de la place centrale permet de localiser immédiatement le cœur du bourg.

Dans les bourgs ruraux, le cœur est souvent implanté à la croisée des routes départementales. Il s'en dégage une confusion entre agencement purement routier et aménagement urbain.



En haut à gauche : Beaurainville
En haut à droite : Auchy-lès-Hesdins
En bas à droite : Plan du centre d'Auchy-lès-Hesdins

4.1 Les six bourgs centre

Les séquences : la ville fortifiée - Hesdin

La forme de la ville d'Hesdin est un cas particulier dans le territoire de la communauté de communes 7 vallées par la dimension et la densité du cœur de ville fortifiée.

De forme hexagonale, la ville fortifiée a un pourtour net constitué une façade urbaine régulière qui s'adresse à un ensemble de boulevards périphériques.

Le centre est découpé en îlots fermés, les façades sont continues et alignées sur des rues dont l'é étroitesse ménage néanmoins des trottoirs suffisamment larges pour permettre une attractivité et une continuité de la façade commerciale.

Le bâti est plutôt hétérogène entre le petit immeuble plus faubourien à un étage (modénature simple, revêtement en enduit) et les immeubles plus bourgeois mansardés à deux ou trois étages (bandeau, pile d'angle, corniche et encadrement des menuiseries en pierre de taille, fond de façade en briques apparentes...). Les toitures sont sans distinction de la qualité des immeubles en terre cuite ou en ardoise.

D'avantage qu'en son centre, l'enjeu de la ville fortifiée réside dans le traitement des espaces publics périphérique en liaison avec les faubourgs.



4.1 Les six bourgs centre

Les portes et les seuils

1. Les entrées de la ville

L'entrée de ville c'est d'abord le panneau routier, nom de la ville sur fond blanc et cadre rouge, qui indique la frontière de la ville avec la campagne et qui implique donc une réduction de la vitesse automobile. C'est une porte qui peut être symbolisée par un aménagement spécifique : un alignement d'arbres, un massif fleuri... Par extension, l'entrée de ville c'est un espace qui n'a pas la forme de la ville et n'a plus les caractéristiques de la campagne.

2. Les seuils

À l'origine, il s'agit bien souvent d'un carrefour qui marque la limite entre un quartier déjà constitué et une nouvelle extension du bourg. Il exprime le débordement de l'ancienne porte de la ville. Le seuil peut aussi prendre la forme d'une placette ou se matérialiser plus modestement par la plantation d'un grand arbre, d'un aménagement routier avec son îlot séparateur.

En haut à gauche : entrée ouest de Campagne-lès-Hesdins
En haut à droite : entrée sud de Blangy-sur-Ternoise
En bas à gauche : Campagne-lès-Hesdins
En bas à droite : Campagne-lès-Hesdins



4.1 Les six bourgs centre

Les transitions et les franchissements

1. Les transitions

Comment passe-t-on du paysage de la campagne au paysage urbain ? Est-ce que l'entrée dans la ville doit être symbolisée par démarcation nette entre deux conceptions d'aménagement de l'espace : passage du fossé à la canalisation, de l'accotement herbeux à la bordure béton et au trottoir en enrobé ? Peut-on envisager une transition plus douce, par gradations successives entre la campagne et le centre du bourg ?

2. Les franchissements

Les rivières et les grosses infrastructures (voie rapide et voie ferrée), mais également les prairies inondables, les jardins, les parcs et les massifs boisés marquent souvent les limites des bourgs ; puis deviennent des étapes à leur extension. Comment la route puis la rue traversent ces espaces ? Comment mettre en valeur le franchissement ?

En haut à gauche : entrée nord du bourg d'Auchy-Lès-Hesdins

En haut à droite : entrée nord du bourg de Beaurainville

En bas à gauche : le franchissement de la Canche à Beaurainville

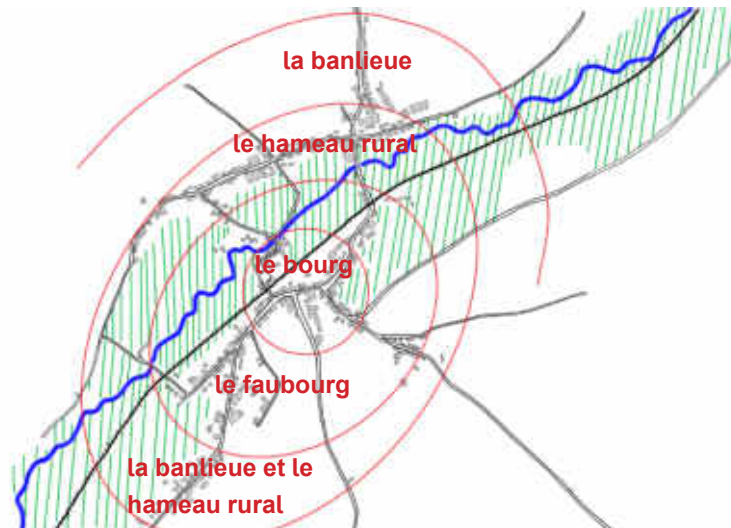
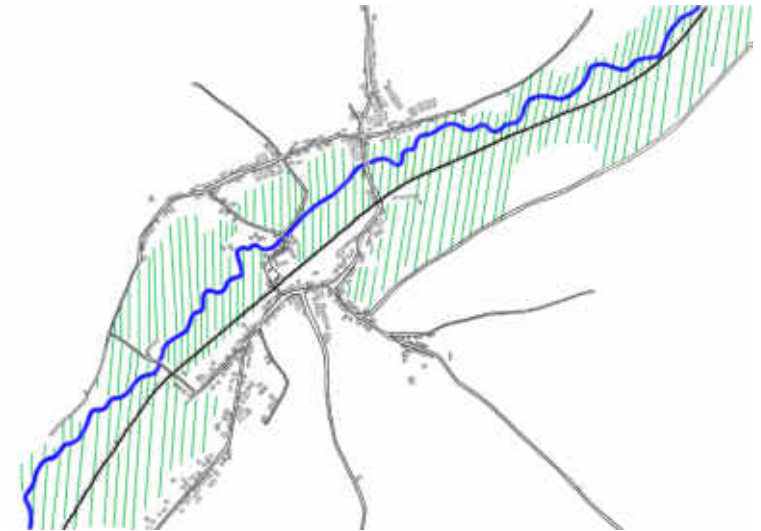
En bas à droite : le franchissement de la Ternois à Hesdin



4.2 Étude d'un cas type

Blangy-sur-Ternoise

1. La forme urbaine : un bourg linéaire concentré sur la rue d'Hesdin (D94) en parallèle de la Ternoise puis de prolonge au nord le long de la route de Fruge (D104), traverse les voies ferrées et la Ternoise et fait la jonction avec les hameaux ruraux de la route de Courcelles.
2. Le site urbain et la relation du bourg avec la rivière et son paysage de prairies inondables.
3. Esquisse d'une disposition par cercles concentriques
4. Les séquences
 - a. Le hameau rural sud
 - b. La banlieue pavillonnaire et rural sud :
 - c. Le faubourg sud
 - d. Le bourg
 - e. Le faubourg nord
 - f. La traversée des prairies inondables.
 - g. Les hameaux ruraux nord
 - h. La banlieue nord



4.2 Étude d'un cas type

Blangy-sur-Ternoise

La campagne aux abords l'auréole bocagère
du paysage de la rivière

L'entrée du bourg sud



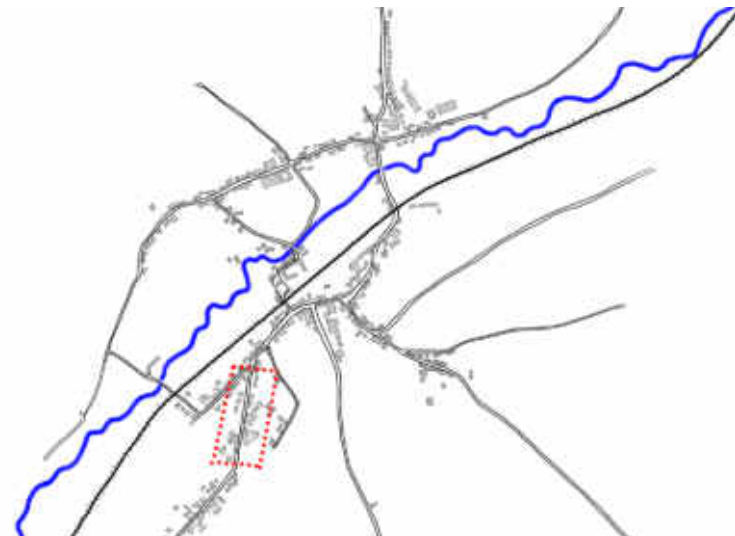
Séquence 1 : Le hameau rural sud : Du
Champ de Sainte-Emme au mi-chemin du
Fond de Sainte-Emme.



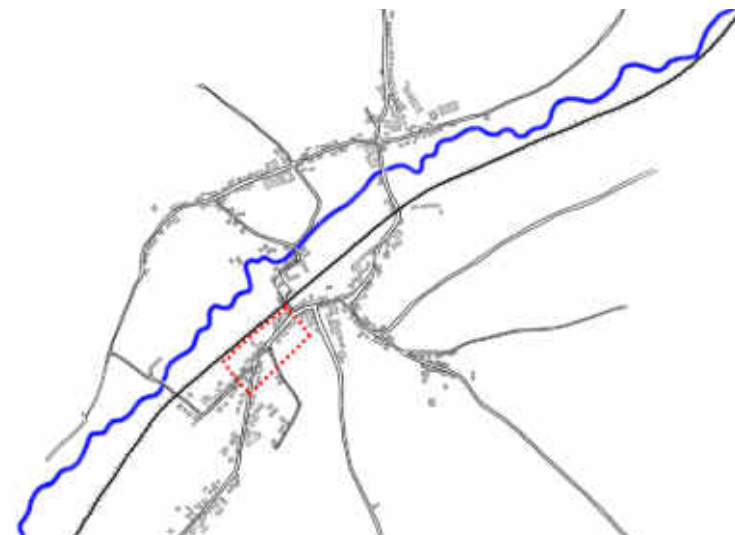
4.2 Étude d'un cas type

Blangy-sur-Ternoise

Séquence 2 : La banlieue pavillonnaire et rural
sud : Du fond de Sainte-Emme jusqu'au
carrefour avec la rue Basse Boulogne.



Séquence 3 : Le faubourg sud : Du carrefour
rue d'Hesdin / rue Basse Boulogne jusqu'à la
rue de la Mairie.



4.2 Étude d'un cas type

Blangy-sur-Ternoise

Séquence 4 : Le bourg : De la rue de la Mairie jusqu'au carrefour rue d'Hesdin (D94) / route de Fruge (D104).



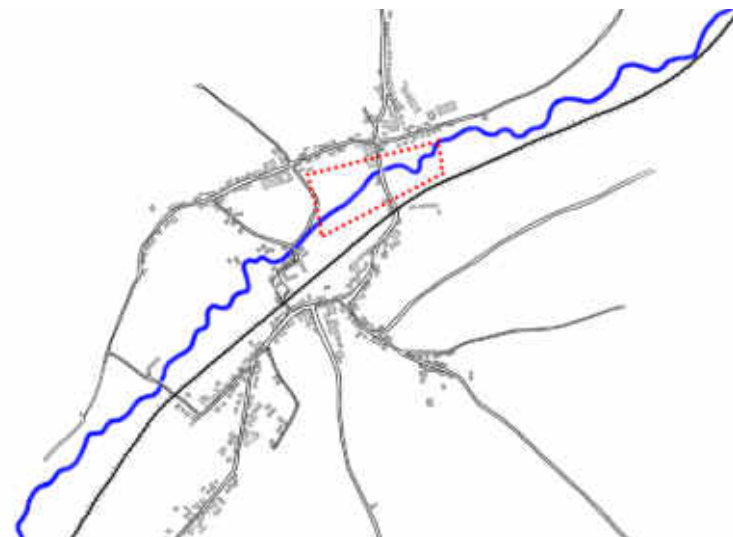
Séquence 5 : Le faubourg nord : Du carrefour rue d'Hesdin / route de Fruge au franchissement de la voie ferrée.



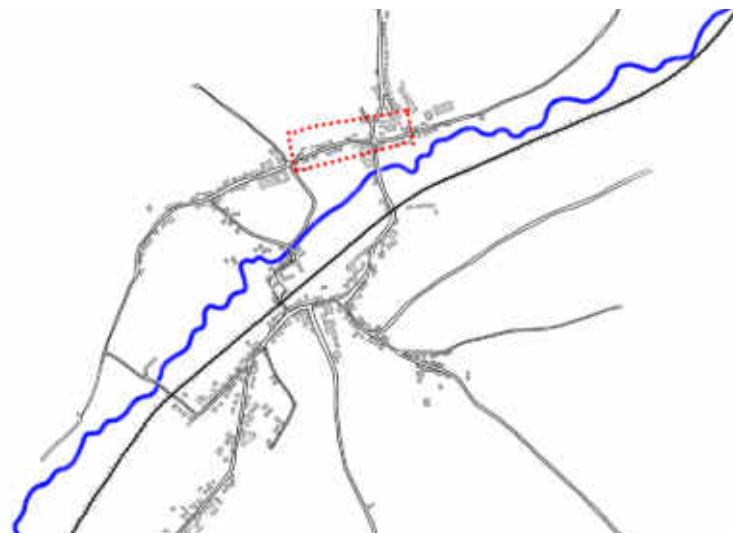
4.2 Étude d'un cas type

Blangy-sur-Ternoise

Séquence 6 : La traversée des prairies inondables. L'ouverture sur le paysage de la vallée de la Ternoise.



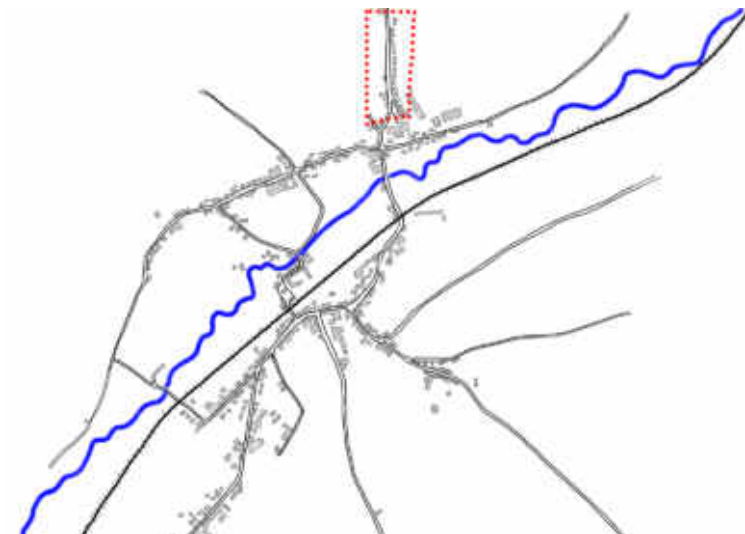
Séquence 7 : Les hameaux ruraux nord : Des franges des prairies inondables au croisement avec la route de Courcelles.



4.2 Étude d'un cas type

Blangy-sur-Ternoise

Séquence 8 : La banlieue nord : Depuis la route de Courcelles jusqu'à l'entrée de bourg au niveau des Chauffours



L'entrée du bourg nord : Lieu dit les Chauffours.

La campagne aux abords du bourg, les prairies vallonnées du Montreuillois



4.2 Étude d'un cas type

Blangy-sur-Ternoise

Les seuils et les places

1. La limite entre faubourg et banlieue au niveau de la fourche de la rue d'Hesdin et de la rue Basse Boulogne. Identifier un seuil avec des aménagements spécifiques, des plantations ?
2. La place commerçante du centre bourg au croisement de la D94 avec la D104. Une place commerçante ou un carrefour routier ?



Les entrées et les franchissements

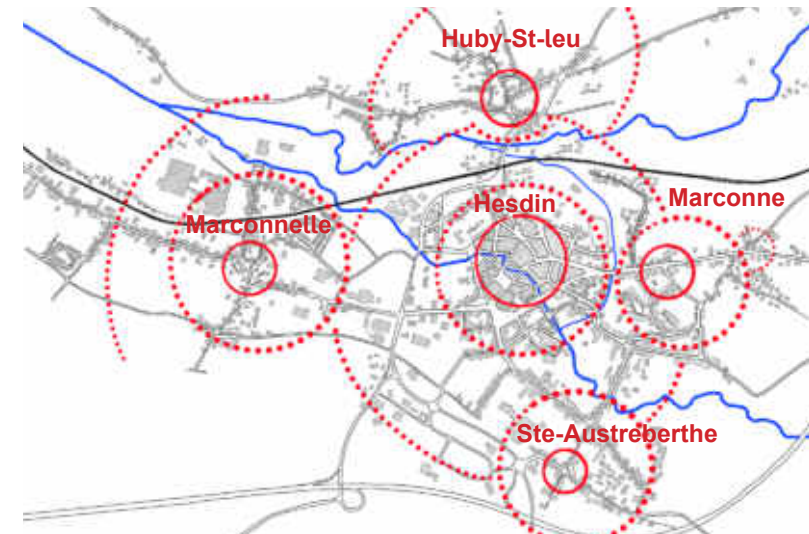
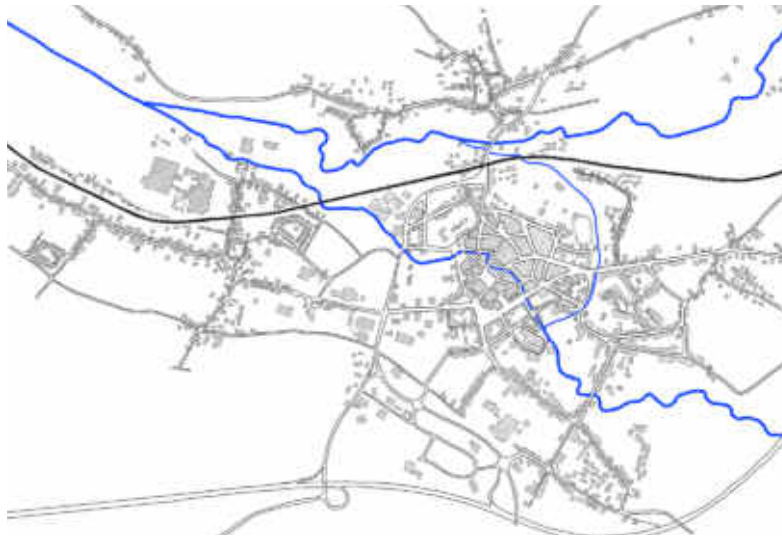
1. L'entrée de ville avec son message de bienvenue. Renforcer le symbole de la porte ?
2. La traversée des voies ferrées : une réserve foncière en maîtrisant l'aménagement pour conserver l'esprit du faubourg ?



4.3 Étude d'un cas type

Hesdin

1. La forme urbaine de l'agglomération d'Hesdin
2. Le site urbain et la relation de l'agglomération avec le paysage de la rivière
3. Esquisse d'une disposition des quartiers par cercles concentriques autour du centre d'Hesdin : Une répartition simplifiée.
4. Esquisse d'une disposition des quartiers par cercles concentriques autour des 4 pôles urbains : Une répartition réelle plus complexe.



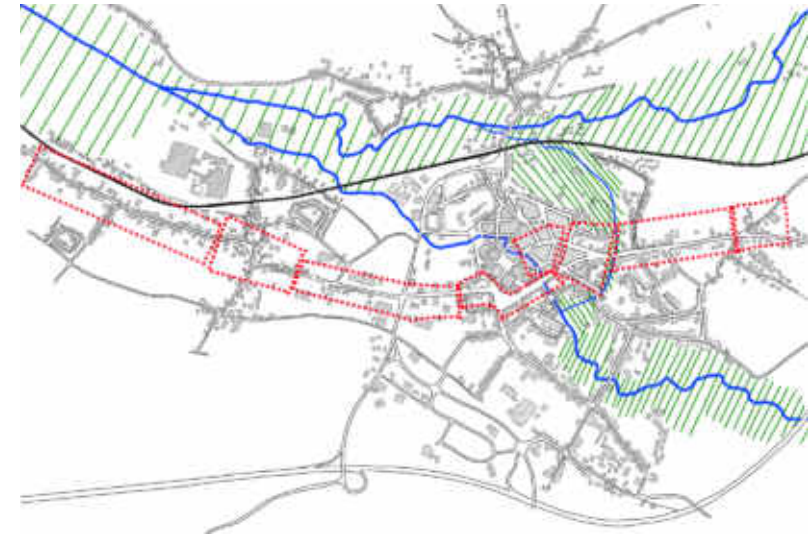
4.3 Étude d'un cas type

Hesdin d'Est en Ouest

Les séquences de la traversée de l'agglomération d'Hesdin par l'Est - Le long de la RD349

- a. Le hameau rural est - l'Alouette
- b. Quartier mixte faubourg et banlieue - Marconne :
- c. Le faubourg "bourgeois" est - Hesdin
- d. Le centre-bourg - la ville fortifiée d'Hesdin
- e. Le faubourg sud "ouvrier" - Hesdin
- f. La banlieue mixte ouest, artisanale et pavillonnaire - Marconnelle.
- g. Le centre-bourg rural - Marconnelle
- h. La banlieue pavillonnaire et rurale- Marconnelle

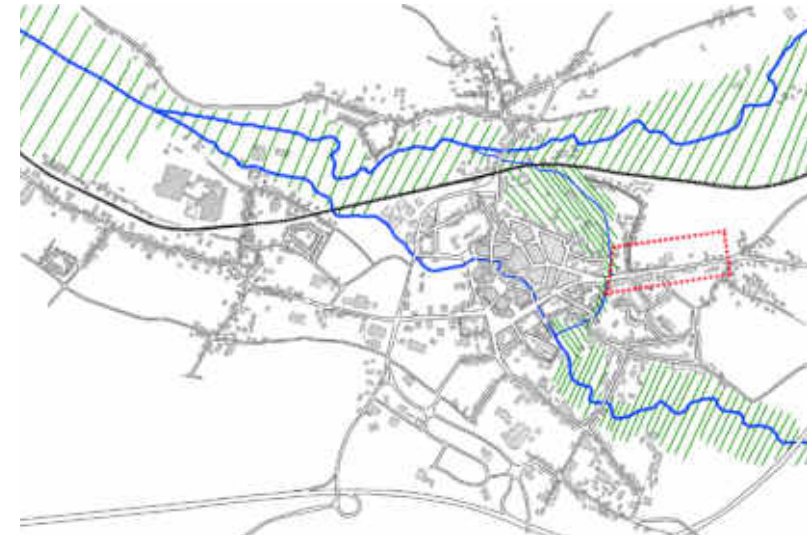
Séquence 1 : Le hameau rural est - L'Alouette



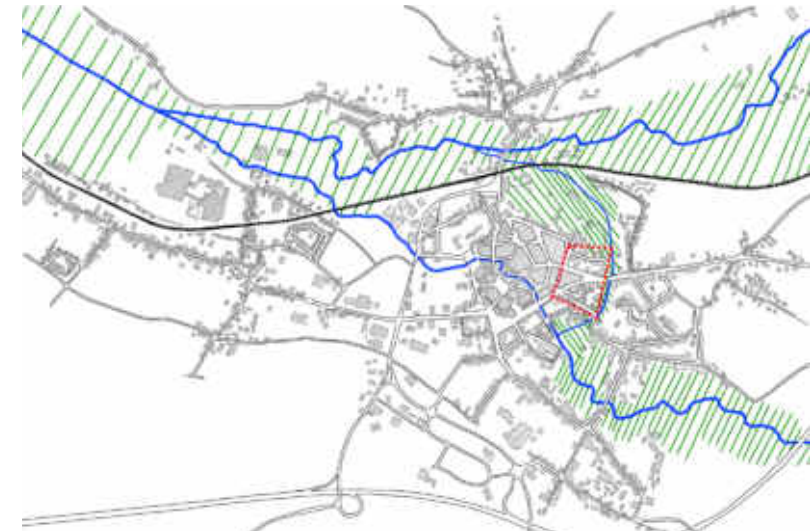
4.3 Étude d'un cas type

Hesdin d'Est en Ouest

Séquence 2 : Quartier mixte faubourg et banlieue - Marconne depuis le hameau de l'Alouette jusqu'à l'avenue Clemenceau ("Parc du canal Canche-Ternoise") - Marconne



Séquence 3 : Le faubourg "bourgeois" est de l'avenue Clemenceau au boulevard de Sébastopol - Hesdin



4.3 Étude d'un cas type

Hesdin d'Est en Ouest

Séquence 4 : Le centre-bourg - la ville fortifiée d'Hesdin et ses boulevards périphériques : Bd de Sébastopole, rue du Manège, Bd Militaire, Rue Saint-Sauveur, Rue du Grand Quartier, Bd Richelieu, Bd Meilleraye, Bd Louis Brébion.



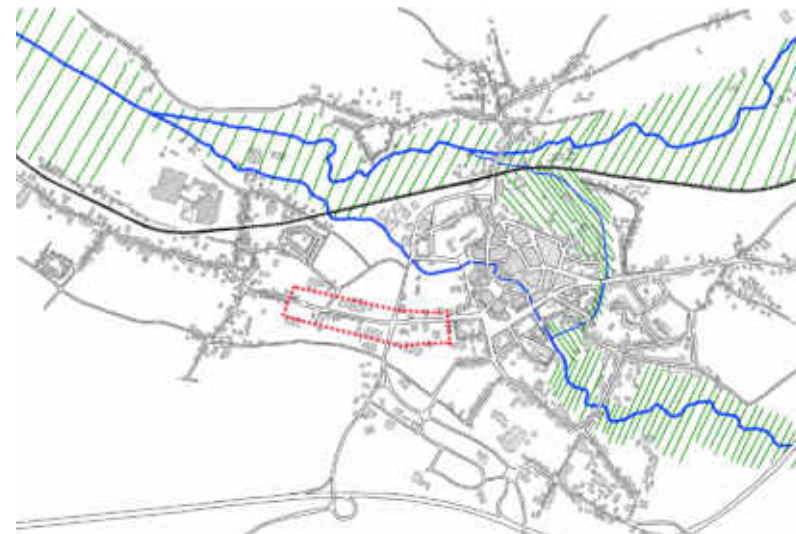
Séquence 5 : Le faubourg sud "populaire" du boulevard Domont jusqu'au croisement Avenue François Mitterrand et rue Royal - Hesdin.



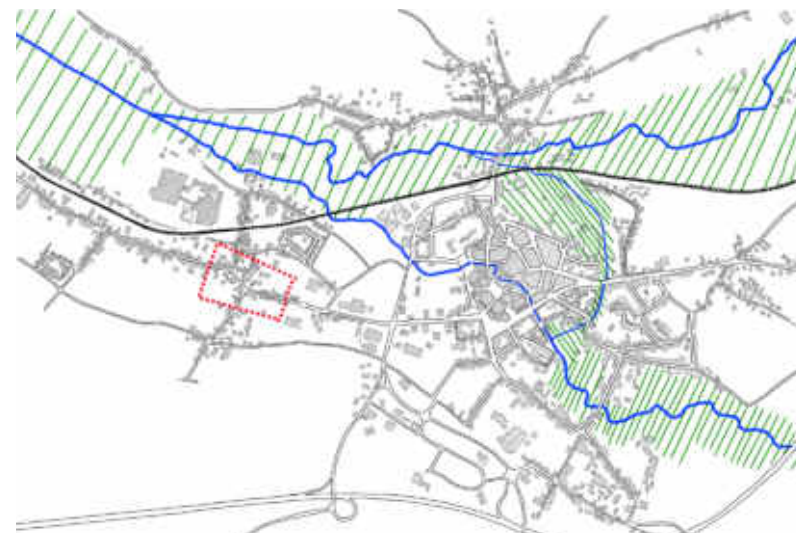
4.3 Étude d'un cas type

Hesdin d'Est en Ouest

Séquence 6 : La banlieue mixte ouest, artisanale et pavillonnaire - Depuis le croisement Avenue François Mitterrand et rue Royal jusqu'aux abords du centre bourg de Marconnelle.



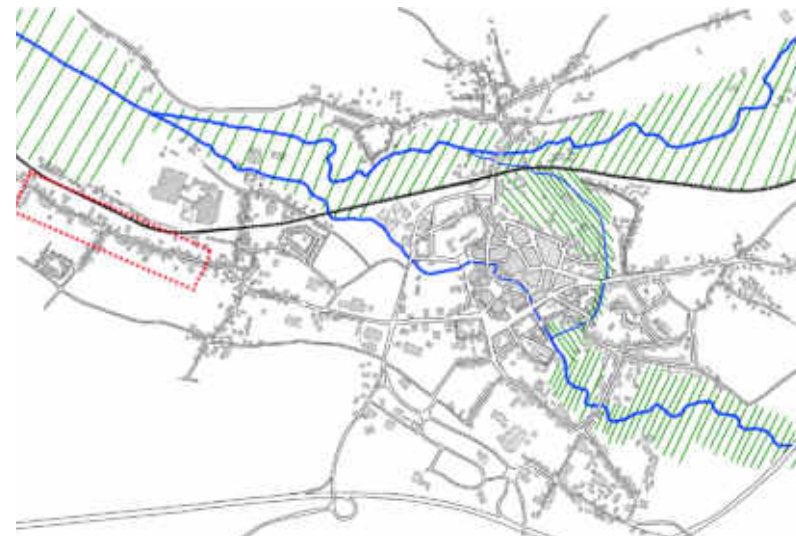
Séquence 7 : Le centre-bourg rural
- Marconnelle



4.3 Étude d'un cas type

Hesdin d'Est en Ouest

Séquence 8 : La banlieue pavillonnaire et rurale - Depuis le croisement Route Nationale et Avenue du Moulin jusqu'à la jonction avec la commune de Bouin-Plumois - Marconnelle



4.3 Étude d'un cas type

Hesdin du Sud au Nord

Les séquences de la traversée de l'agglomération d'Hesdin par le Sud - Le long de la RD 928.

- a. Le bourg rural sud - Sainte-Austreberthe
- b. Le boulevard urbain sud et ouest
- c. Le faubourg nord de la ville - Hesdin
- d. La traversée de la Ternoise et le paysage de la confluence
- e. Le faubourg du bourg rural nord - Huby-Saint-Leu

Séquence 1 : Le bourg rural sud
- Sainte-Austreberthe



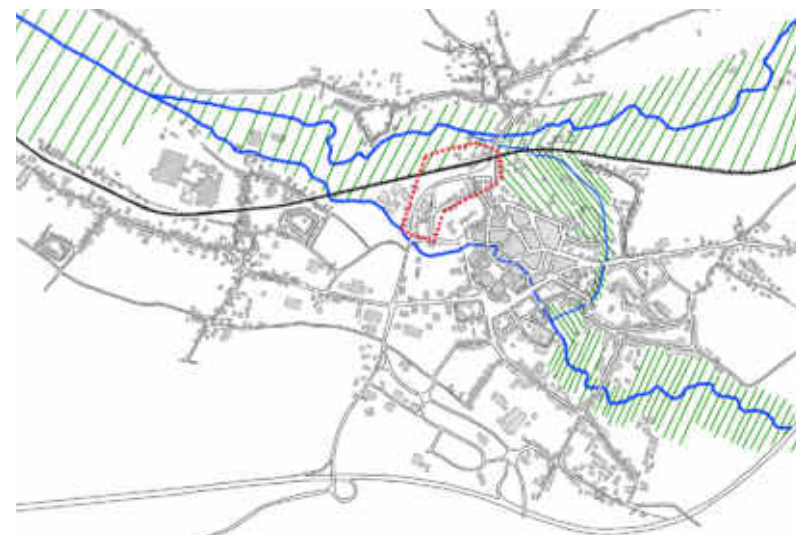
4.3 Étude d'un cas type

Hesdin du Sud au Nord

Séquence 2 : Le boulevard urbain sud et ouest
de Sainte-Austreberthe à Marconnelle



Séquence 3 : Le faubourg nord de la ville
- Hesdin



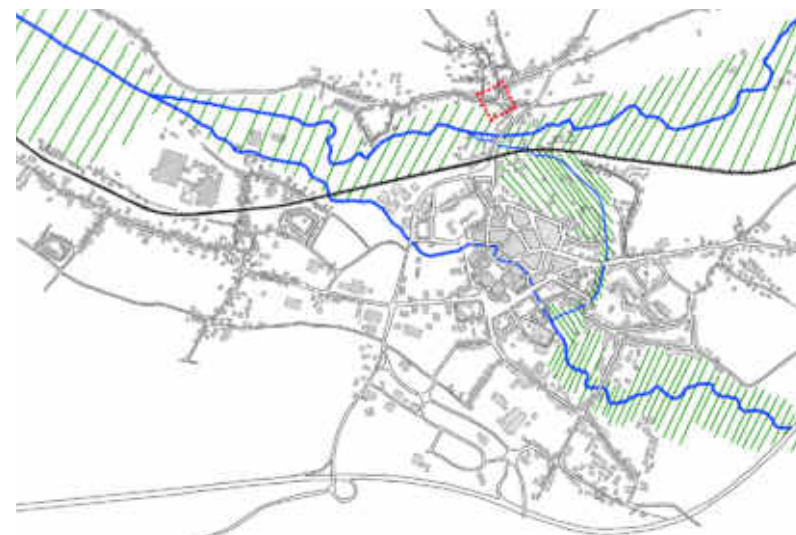
4.3 Étude d'un cas type

Hesdin du Sud au Nord

Séquence 4 : La traversée de la Ternoise et le paysage de la confluence



Séquence 5 : Le faubourg du bourg rural nord
- Huby-Saint-Leu



4.3 Étude d'un cas type

Hesdin du Sud au Nord

Les seuils

1. Au croisement de l'avenue du Gal Leclercq et du boulevard de Sébastopol. Comment requalifier les boulevards périphériques et l'une des portes d'entrée de la ville fortifiée ?
2. Le carrefour RD 349 (Bd Louis Brébion) et RD 113 (Av Sainte-Austreberth) au caractère très routier marque la porte sud-ouest de la ville fortifiée et le seuil entre bourg et faubourg



Les franchissements

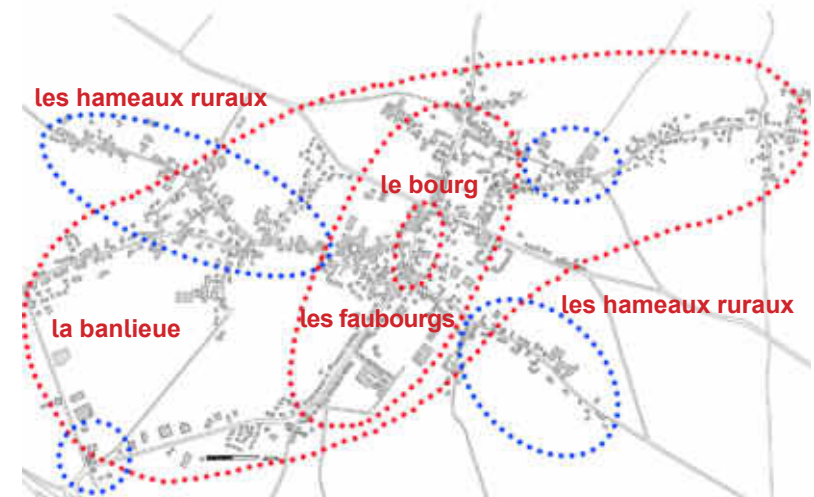
1. Le franchissement du canal Canche - Ternoise. Peut-on concrétiser l'idée d'un parc urbain le long du canal, à la lisière de Marconne et d'Hesdin ?
2. Au seuil du faubourg nord d'Hesdin, le Bd Domont franchit la Canche. Une placette en situation privilégiée de balcon sur la rivière mériterait sans doute plus d'attention.



4.4 Étude d'un cas type

Campagne-lès-Hesdins

1. La forme urbaine de Campagne-lès-Hesdins
2. Le site urbain et la relation du bâti avec la trame bocagère.
3. Esquisse d'une disposition des quartiers par cercles concentriques autour du Hesdin et l'influence des hameaux ruraux en périphérie.



4.4 Étude d'un cas type

Campagne-lès-Hesdins du Sud au Nord

Les séquences de la traversée du bourg de Campagne-lès-Hesdins par le Sud - Le long de la RD 135.

- a. Le hameau rural sud - La Briqueterie
- b. La banlieue rurale sud
- c. Le faubourg pavillonnaire sud
- d. Le bourg et la place du centre
- e. Le faubourg nord et son parc
- f. La banlieue mixte pavillonnaire et rurale

Séquence 1 : Le hameau rural sud - La Briqueterie



4.4 Étude d'un cas type

Campagne-lès-Hesdins du Sud au Nord

Séquence 2 : La banlieue rurale sud - Depuis le croisement rue Jean Jacques / rue de Buire jusqu'au bosquet situé au croisement de la rue de Buire et du chemin Tortu.



Séquence 3 : Le faubourg pavillonnaire sud - Depuis le croisement rue de Buire / chemin Tortu jusqu'au carrefour rue de Buire / rue de Gouy (RD 137)



4.4 Étude d'un cas type

Campagne-lès-Hesdins du Sud au Nord

Séquence 4 : Le bourg et la place du centre

- Depuis le carrefour rue de Buire / rue de Gouy jusqu'au carrefour rue Daniel Ranger / rue de Saint-André (RD 138)



Séquence 5 : Le faubourg nord et son parc

- Depuis le carrefour rue Daniel Ranger / rue de Saint-André jusqu'au croisement rue Daniel Ranger et rue de la Bassée.



4.4 Étude d'un cas type

Campagne-lès-Hesdins du Sud au Nord

Séquence 6 : La banlieue mixte pavillonnaire et rurale - Depuis le croisement rue Daniel Ranger et rue de la Bassée jusqu'à l'entrée de l'agglomération.



Séquence 7 : L'entrée d'agglomération - La porte de la ville symbolisée par les grands arbres de parc.



4.4 Étude d'un cas type

Campagne-lès-Hesdins d'Est en Ouest

Les séquences de la traversée du bourg de Campagne-lès-Hesdins par l'Est - Le long de la RD 137.

- a. Le hameau rural est
- b. Le faubourg est et ouest
- c. Le hameau rural et pavillonnaire ouest

Séquence 1 : Le hameau rural est



4.4 Étude d'un cas type

Campagne-lès-Hesdins d'Est en Ouest

Séquence 2 : Le faubourg est et ouest -
Depuis la rue de Bourrelier jusqu'au
croisement Rue du Hamel / entrée de la
résidence Cousteau.



Séquence 3 : Le hameau rural et pavillonnaire
ouest - Depuis le croisement Rue du Hamel /
entrée de la résidence Cousteau jusqu'au
hameau de la Grande Rue.



4.4 Étude d'un cas type

Campagne-lès-Hesdins d'Est en Ouest

Les entrées et les places

1. L'entrée ouest de l'agglomération. Deux bâtiments en vis-à-vis (une ferme et un pavillon) matérialisent à eux seuls, de façon simple et évidente la porte de la ville, à la manière d'une barrière d'octroi.
2. La place du centre bourg. Quelles fonctions attribuer à la plus grande place du centre bourg autres que celle de stationnement ? Comment requalifier les franges pour affirmer le cadre et la géométrie de la place.



Les seuils

1. Le carrefour rue de Buire / rue de Gouy : Comment affirmer l'effet de seuil entre faubourg et bourg ? Comment transformer un carrefour en véritable petite place urbaine dont pourraient bénéficier les commerces en rez-de-chaussée (la boulangerie et le café) ?
2. Au seuil du faubourg nord, une animation spontanée en rez-de-chaussée pourrait profiter d'un aménagement simple, moins routier et plus généreux pour les piétons.



D. CROISEMENT DES ATOUTS AVEC LES FRAGILITÉS DU TERRITOIRE

« **L**a répartition assez homogène des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de 7 Vallées est à l'origine d'une démocratisation de ces ouvrages voulue par les anciennes CC. Une négociation a été faite avec l'ensemble des agriculteurs du bassin versant. C'est pour ça qu'on a un maillage important, car toutes les CC ont lancé cette opération »

« **I**l y a eu de l'adaptation des techniques aussi, comme la fascine coûte assez cher, on a mis en place plus de haies doubles récemment, car les fascines sont plus chères »

« **L**e phénomène d'érosion liée à la saturation des sols pendant les longues pluies d'hiver s'est amélioré avec le couvert végétal hivernal. En revanche, l'érosion liée aux orages de printemps est plus difficile à résoudre, car moins prévisible. Par exemple, nous avons eu des cas de ce type sur les communes de Blangy-sur-Ternoise, Mouriez et Tortefontaine, Auchy-les-Hesdins et Aix-en-Issart. »

« **I**l y a encore des bassins versants qui sont pauvres en termes d'ouvrages, on essaie de les compléter en densifiant le dispositif, c'était le cas dernièrement sur Mouriez par exemple »

« **L**es secteurs les plus sensibles par rapport aux coulées de boues se situent notamment sur les plateaux limoneux des grandes cultures où nous sommes très sollicités. Il y a un lien direct avec l'agrandissement des parcelles où on cultive notamment la pomme de terre »

« **C**réer des barrages dans les creuses, en amont des vallées humides, permet aussi de retenir les terres chargées en pesticides et fertilisants. Par exemple, les barrages des creuses avec des enrochements dans des vallées sèches permettent de ralentir l'écoulement des eaux »

« **S**tocker l'eau d'un bassin versant n'est pas envisageable vis-à-vis de la quantité de pluie qui peut tomber. On ne peut pas empêcher à l'eau de circuler toutefois il est possible de ralentir et étaler le volume d'eau sur le temps »

« **C**e qui nous reste pour lutter contre l'érosion c'est le dernier volet qu'on essaie d'activer aujourd'hui : le lien avec le monde agricole avec l'objectif d'infiltrer la pluie le plus en amont possible »

« **L**es ceintures bocagères ont été fortement impactées par le retournement des prairies, mais aussi par l'urbanisation, tout n'est pas de la faute des agriculteurs ! »

« **L**e miscanthus ça coûte trois fois moins cher que de la haie et il est aussi efficace au bout de trois ans qu'une fascine. Ç'a une facilité d'entretien, on peut le tailler tous les deux ans et comme ça pousse tout droit il n'empiète pas sur les terrains agricoles. »

« **I**l serait intéressant d'avoir de longues bandes de miscanthus pour activer une filière locale de biodéchet. Il s'agit d'une culture énergétique à part entière, elle n'est pas invasive, car elle se développe à l'échelle du racinaire et on peut facilement la détruire en travaillant le sol. Il s'agit d'une plante qui est présente sur le secteur depuis au moins dix ans ! »

« **O**n a sur les 7 vallées aussi des villages en fond de vallée coincés entre le versant et le cours d'eau. Les tuyaux d'évacuation des eaux ne sont pas forcément dimensionnés pour récolter de grandes quantités d'eau liées aux pluies, l'érosion et les inondations. »

« **O**n est dans un cadre rural et les gens voudraient aménager comme en ville en créant des trottoirs, des avaloirs, alors qu'en ville on essaie d'inverser la tendance, on réouvre les fossés, etc. Il faut sensibiliser les élus sur la gestion des eaux pluviales ! »

« **I**l y a bien un souci de gestion des eaux pluviales sur le secteur. Le plan zonage pluvial est quasiment inexistant. Sur la rive gauche de la Canche, il y a beaucoup d'eau qui descende des coteaux et on a systématiquement des routes départementales équipées des tuyaux d'eau usée sous-dimensionnés »

« **N**ous envisageons de mettre en place un observatoire des prairies stratégiques dans le cadre de la CLE de la Canche, Commission Locale de l'Eau, pour essayer de mettre en relation l'occupation du sol et les axes de ruissellement. Nous espérons que ce travail pourra alimenter le PLUi pour préserver ces terrains stratégiques de l'urbanisation et du retournement notamment dans les zones à plat où on peut stocker davantage d'eau »

5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

Un attrait local, une destination et un lieu de passage

- Des paysages très variés, jamais monotones, riches en repères visuels, quelle que soit la manière de traverser le territoire (voiture, vélo ou à pied)
- Une image et une esthétique idéalisées de la campagne qu'on peut encore trouver sur les zones les plus préservées par l'urbanisation : les hauts coteaux et les cols les plus escarpés
- Une attractivité potentielle très importante des milieux naturels et agricoles les plus soignés et miniaturisés, notamment dans le Montreuillois
- Des horizons qui sont toujours relativement proches et qui confèrent une taille humaine aux paysages tout en permettant d'apprécier les petits éléments qui les composent : haies, talus, bosquet, hameaux, fermes, creuses,...



À droite : photos des cols, coteaux et talwegs sur le territoire des 7 vallées

5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

Un attrait local, une destination et un lieu de passage

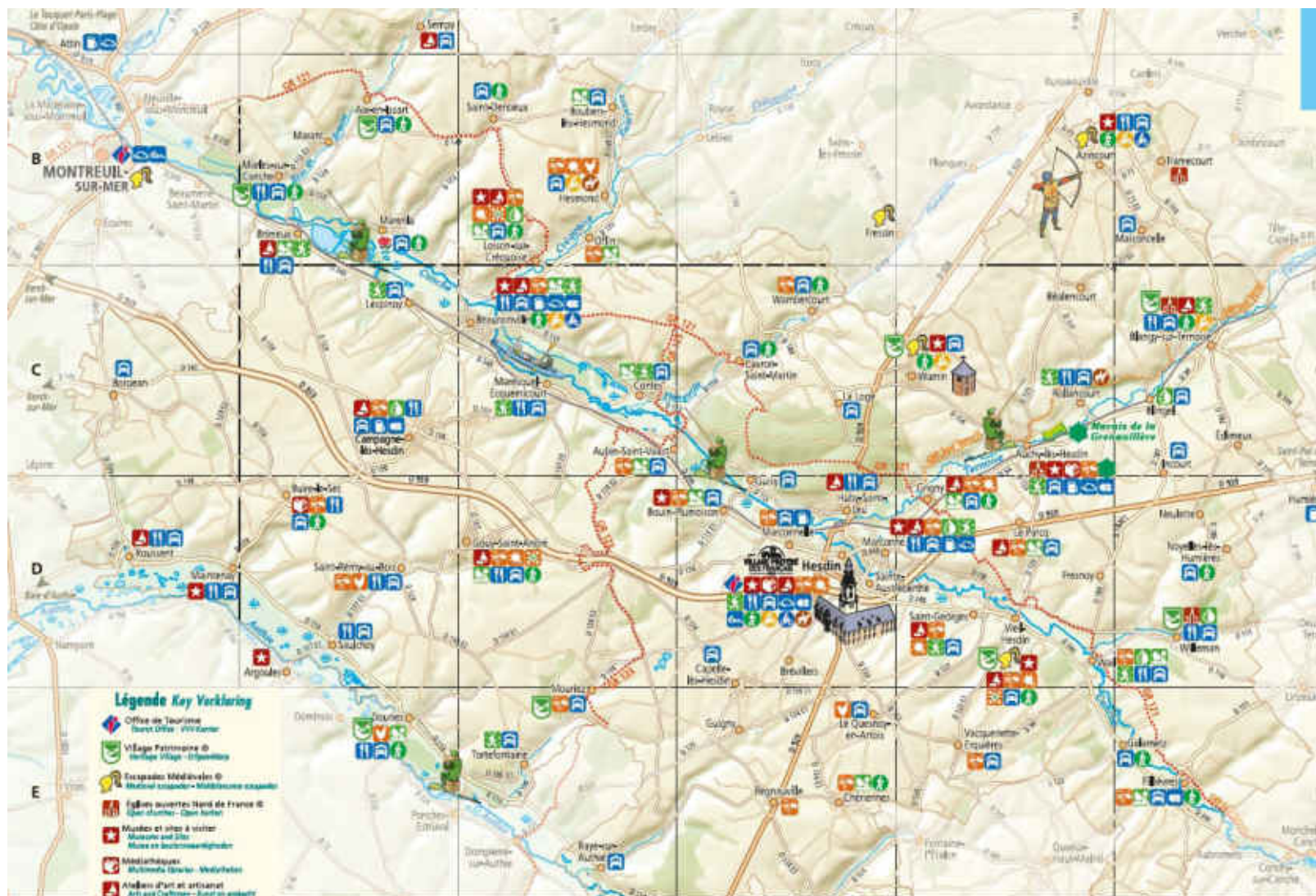
- Cette attractivité « campagnarde » est confirmée par la carte des services, lieux d'hébergement et itinéraires touristiques. Ceux-ci sont largement concentrés dans les petites et grandes vallées, là où le paysage à la petite échelle est particulièrement présent.
- Les zones de plateau sont au contraire particulièrement dépourvues de lieux et itinéraires touristiques ou de plaisance (petites randonnées, VTT,...)
- La vallée de l'Authie est peu touchée par le tourisme malgré le caractère préservé de son fond de vallée. Cette large portion de territoire donne l'impression d'un lieu confidentiel, peu connu et pratiqué uniquement par ses habitants.
- Les itinéraires départementaux pour les vélos, permettant de relier Arras à la frange littorale, traversent les vallées principales de la Canche et de la Ternoise. Ces itinéraires ne sont toutefois pas concrétisés par des aménagements propices aux vélos et ne semblent pas être compatibles avec les itinéraires quotidiens des habitants des 7 Vallées



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

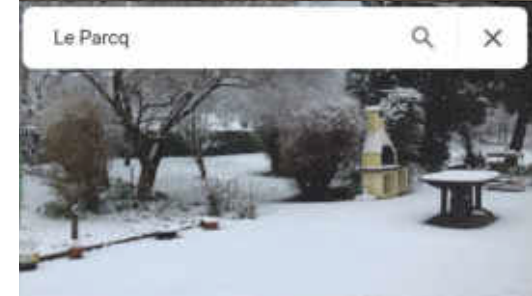
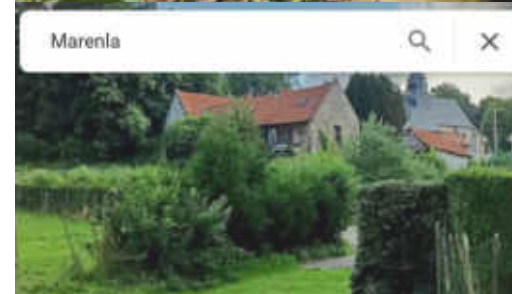
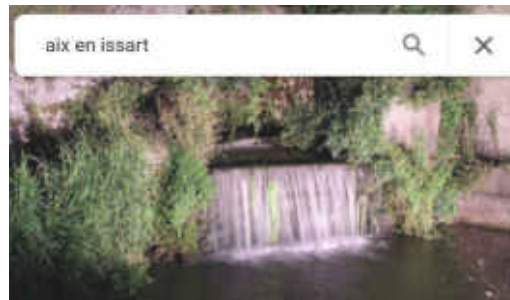
Un attrait local, une destination et un lieu de passage

- La carte touristique de la CC7V reflète ce même constat, avec une très large concentration des lieux d'intérêt paysager et architectural au nord de la Canche, notamment sur la vallée de la Canche (aval) et les ondulations du Montreuillois
- Les visiteurs de la communauté de communes tout comme les « explorateurs locaux » semblent privilégier les activités en plein air et sont souvent demandeurs de renseignements sur les sentiers de promenade et randonnée, ainsi que les itinéraires VTT et équestres
- Une réflexion sur l'attractivité du rétro littoral d'un point de vue paysager s'impose : des chemins de randonnée bien balisés, des pistes cyclables aménagées, la mise en valeur des activités sportives et de loisir liées à l'eau, des activités de découverte et sensibilisation au paysage animées par des acteurs locaux (associations, animateurs...)
- La CC7V doit pouvoir garantir une offre complémentaire à la Côte d'Opale tout en reposant sur ses propres spécificités : un cadre vie calme au contact de la campagne, des cours d'eau accessibles pour les sportifs et les flâneurs



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

Un attrait local, une destination et un lieu de passage



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie *qui peut accentuer des effets indésirés aggravés*

L'aléa d'érosion des sols est considéré très fort sur toute la CC. Plus finement, couplé aux pratiques agricoles, à la couverture végétale et à la pente, ce sont théoriquement les versants « dénudés » qui présentent les risques les plus intenses.

Un grand secteur ouest de la CC présente le plus faible indice de stabilité des sols : une érosion du sol excédant une tonne par hectare et par an représente un seuil de tolérance au-delà duquel la perte de sol peut être considérée comme irréversible à l'échelle d'une vie humaine.

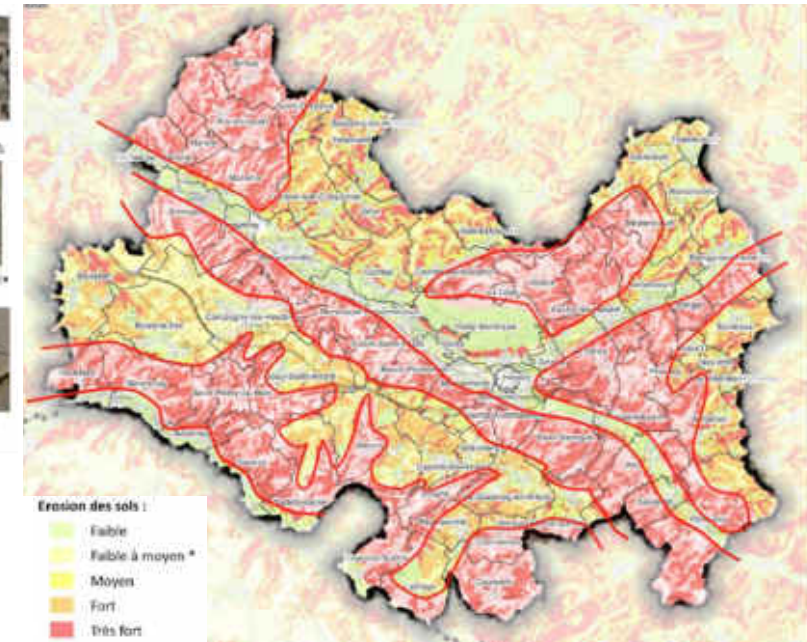
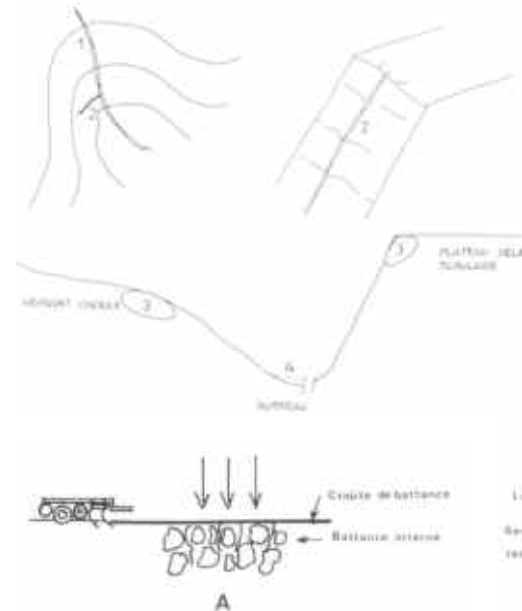
En chiffre : **Sur le territoire du Symcea (203 communes, depuis la côte jusque Grand-Rullecourt), 100 000 tonnes de terre qui filent sous le pont d'Étaples chaque année du fait du ruissellement et de l'érosion des sols.**

Manifestation visibles / Enjeux

- **Milieus naturels** : impact sur la qualité des cours d'eau et des zones humides = colmatage des rivières et zones marécageuses = perte de fonctionnalité des frayères
- **Pertes agronomiques** : pertes de terre, fertilisants et amendements = couche fertile érodée = pertes de fertilité + eutrophisation des cours d'eau

Causes aggravantes – conditions à la surface du sol & activités anthropiques

- **Profondeur et finesse de travail du sol** : impact = tassement et croûte de battance = baisse de l'infiltration de l'eau et levée des plantules contrariée
- **Occupation du sol** : impact = absence d'intercultures/résidus de récoltes, etc = baisse de l'infiltration et augmentation des risques de ruissellement et donc d'érosion

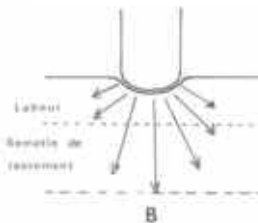


Localisation des zones affectées par le ruissellement :

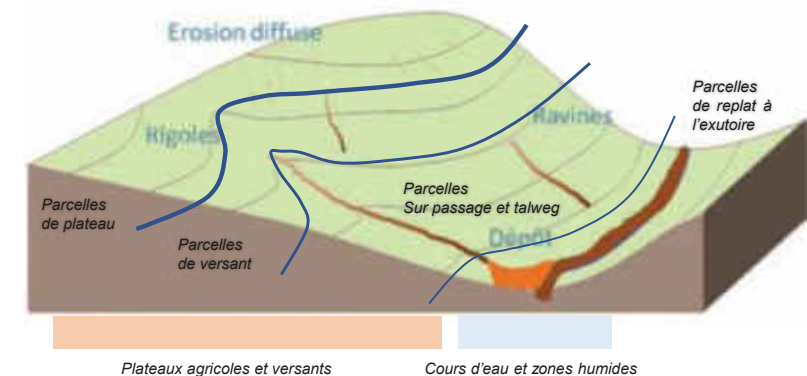
1. Écoulement normal de fond de talweg
2. Ravine dont la localisation dépend du ruissellement de parcelles de cultures imperméabilisées
3. Zone sensible de rupture de pente
4. Zone d'atterrissement

Tassement en battance :

- A. Effet de la pluie et des façons culturales
- B. Effet de tassement



Les manifestations d'érosion dans un bassin versant



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie *qui peut accentuer des effets indésirés aggravés*

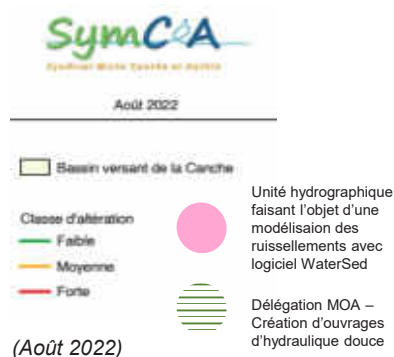
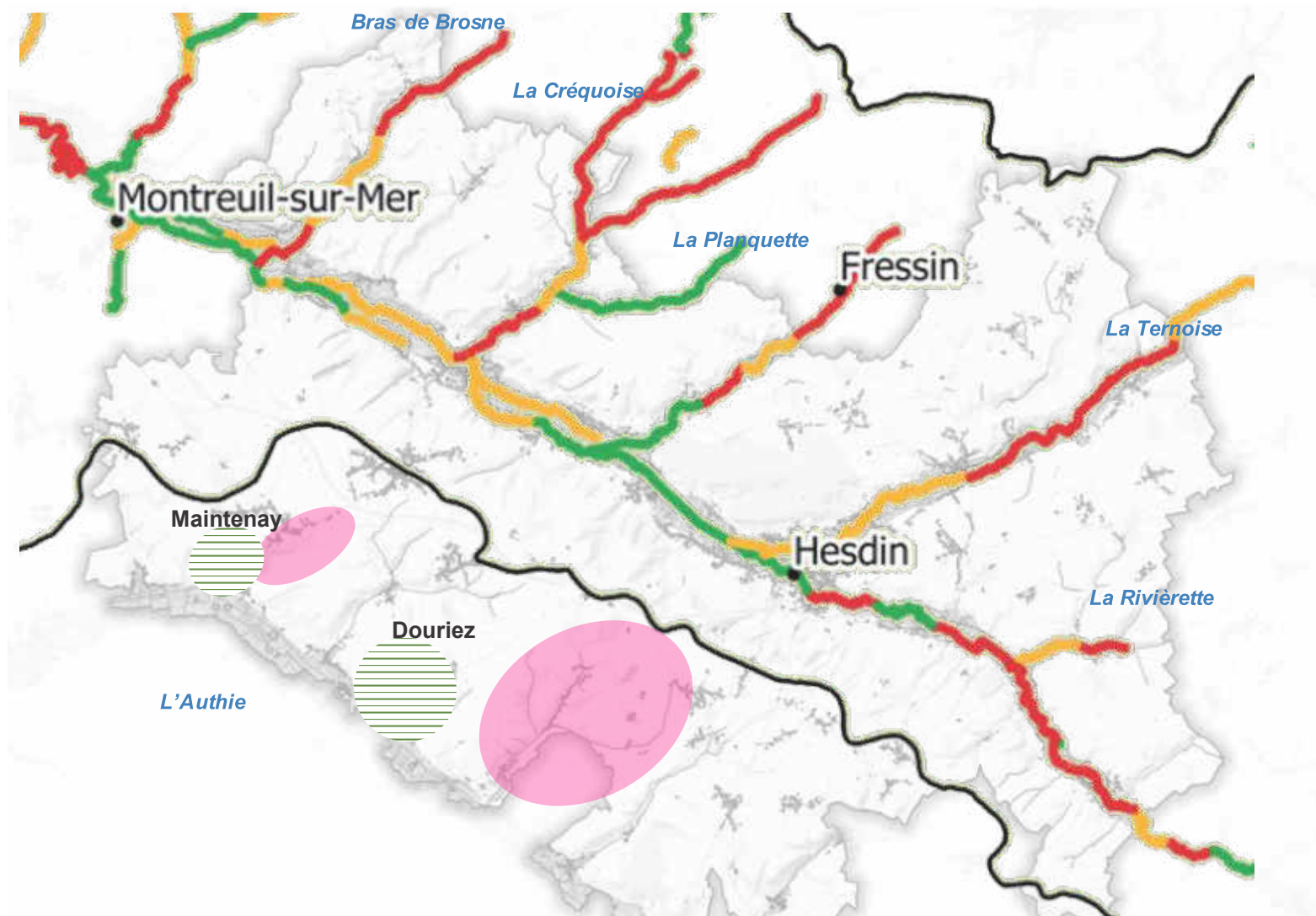
Identification du risque de colmatage des
cours d'eau du bassin versant de la Canche

À l'échelle des sous-bassins-versants
s'esquissent des **zones à enjeux** :

Sur les plateaux et versants, en termes de
**limitation de l'érosion via techniques
d'hydraulique douce sur les terres
agricoles.**

Dans la vallée de La Canche, où la
transparence écologique ET hydraulique est
un enjeu majeur :

Sur les secteurs (Fillièvres/Vieil-Hesdin et
Contes/Brimeux), **via techniques
d'infiltration et de tamponnement des eaux
de ruissellement, à ciel ouvert.**



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie *qui peut accentuer des effets indésirés aggravés*

- Des dégâts très importants liés à l'érosion qui impactent beaucoup de villages, notamment ceux qui sont installés dans les vallées, cela malgré les « moyens lourds » déployés par le SYMCEA en matière d'ouvrages de protection (qui ont pu freiner ces phénomènes et améliorer la situation)
- Ces dégâts sont aussi perceptibles à l'œil en traversant la CC en voiture, car il n'est pas rare d'être confronté à des rues inondées par des coulées de boue, ou à des tracés de ravines traversant les champs en période hivernale
- On peut facilement trouver sur les chemins de randonnée et sur les RD des pierres de silex coupées et projetées par le passage des engins agricoles
- Tout cela renvoie une image négative du territoire, non seulement d'un point de vue des risques difficiles à maîtriser, mais aussi de l'appauvrissement des sols en matière organique... le comble pour une région dont historiquement la richesse et l'attractivité ont été toujours liées à la qualité et la richesse de ses sols !

En haut à gauche : article de journal sur une coulée de boue à Aix-en-Issart (@la voix du nord)
En bas à droite : coulée de boue sur la D138E1 (Mouriez)
À droite : ravine et pierre de silex projetée à Mouriez



Aix-en-Issart touché par des coulées de boues pour la deuxième journée consécutive... Consulter



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

FOCUS : des solutions à court terme

En zone de plateau, quand le ruissellement suit le travail du sol puis se concentre dans la fourrière, le risque d'érosion apparaît (source : fiche érosion n° 10 réalisée par l'AREAS et la CA76) :

- Si le rayage dépasse 400 mètres de long (érosion dans les traces de roues et les lignes de semis) ;
- Si la parcelle dépasse 12 hectares en sol limoneux (érosion de fourrière). Dans ce cas, recoupez votre parcellaire pour réduire la longueur de rayage et/ou la surface.

En zone de versant, le risque d'érosion apparaît (griffures dans le sens de la pente) :

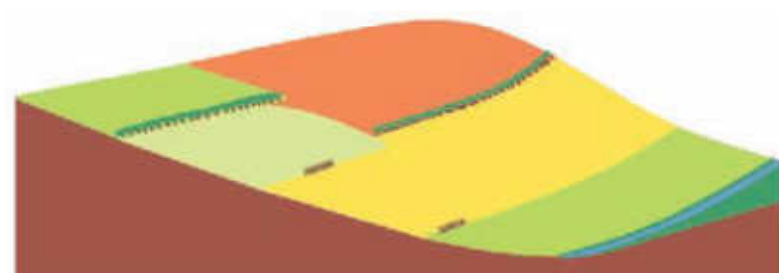
- Si la pente dépasse 4 % ;
- Si la parcelle fait plus de 200 mètres dans le sens de la pente. Dans ce cas, recoupez votre parcellaire pour créer des obstacles perpendiculaires à la pente.



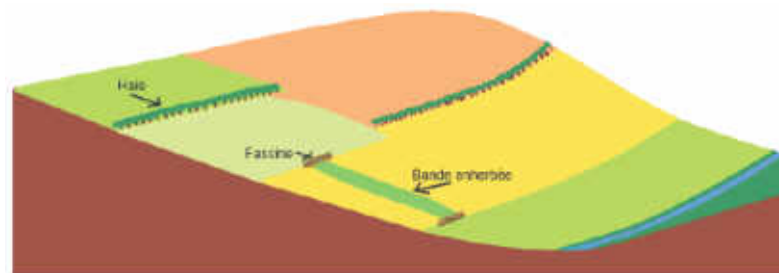
Limiter le ruissellement par les pratiques culturales : couverture végétale, travail du sol (rugosité, porosité, terrassement), limite de parcelles et fourrières



Réduire la vitesse de l'eau par les aménagements hydrauliques : aménagement d'hydraulique douce, zone de rétention des ruissellements



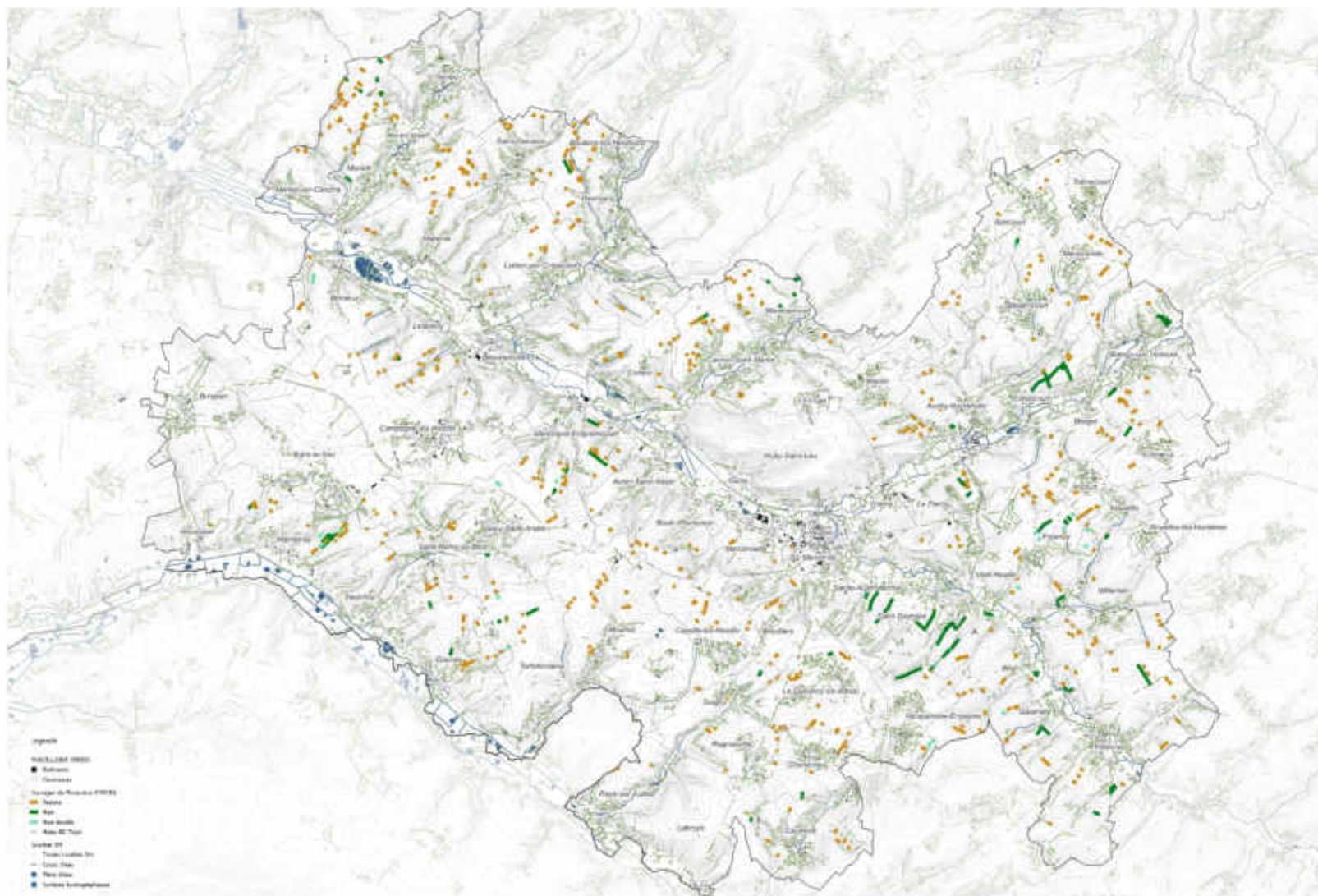
Empêcher les incisions dans les talwegs avec des aménagements légers : talweg retassé, bande enherbée



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

FOCUS : des solutions à court terme

- Depuis plusieurs années le SYMCEA et la CC7V partagent leurs compétences pour lutter contre les phénomènes d'érosion sur le territoire de la Communauté de Communes
- La carte ci contre témoigne du grand nombre d'ouvrages déjà réalisés sur le territoire. Il s'agit notamment de fascine et des haies (simples ou doubles)
- La création des ouvrages se fait majoritairement en fonction des demandes des collectivités locales et/ou des agriculteurs.
- Certaines portions du territoire accueillent un grand nombre d'ouvrages, jusqu'à créer un véritable système de freinage à l'échelle d'un col ou d'un talweg (ex. Sempy, Aix-en-Issart, Sainte Austreberthe, Saint-Georges)
- D'autres secteurs des 7 Vallées sont ponctués d'ouvrages dispersés qui peuvent apporter des solutions très localisée et moins structurante : besoin d'une planification à la large échelle en lien avec les corridors de biodiversité ? Protection plus systémique des lignes de rupture de pente ?



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

FOCUS : des solutions à court terme

Exemples de moyens mis en œuvre / sur parcellaire privé (via Symcea)

BANDE ENHERBÉE

Où ? Implantées perpendiculairement à la pente, elles interceptent le ruissellement diffus. Dans les parcelles en « dévers », le dispositif peut être implanté dans la zone où les ruissellements se concentrent. Dans les vallons cultivés, voies de concentration des écoulements, un chenal enherbé ou une prairie constituent également des dispositifs enherbés. Enfin, en aval, les bandes enherbées doivent être implantées le long des cours d'eau BCAE (Bonnes conditions Agricoles et environnementales).

Coût ? Environ 700 à 800 €/ha

Entretien ? Implantation réalisée à une période où l'herbe pousse rapidement (mars - juin, août - septembre) et à une densité élevée (minimum 40 kg/ha). Aplanissement et tassement du sol indispensables. Entretien par broyage annuel (30 €/ha)



FASCINES

Où ? Implantées perpendiculairement à l'axe des talwegs ; en mitoyenneté ou interparcelle, dans une même parcelle, ou encore en coin de parcelle afin de retenir la terre et freiner l'eau

Coût ? Environ 50 €/ml

Entretien ? Taille régulière en fonction de la reprise de la végétation pour ne pas occuper trop d'espace. Les coupes servent à la recharge des fagots ou au bouturage. Les dépôts de limons en amont de la fascine peuvent être atténués voire ôtés lors des travaux de labour, de semis ou au godet en cas de non-travail du sol.



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

FOCUS : des solutions à court terme

BANDES DE MISCANTHUS

Où ? Positionnées dans les axes de ruissellements sur terres agricoles, en bande 3 mètres de large. Adapté aux écoulements diffus en bout de champ, mais rôle en tant que frein hydraulique limité. Ne nécessite aucun intrant et est non envahissant (esp. Stérile). Efficace dès la seconde année. Le miscanthus dispose d'un rhizome et d'un système racinaire pérenne qui permettent une couverture permanente du sol. Implantation réalisée sur un nombre de rangs donné pour récolter la bande « en un seul passage d'ensileuse ». La densité de plantation est de 20 000 pieds/ha, avec un écartement interrangs de 1 m et un espacement entre chaque pied de 0,50 cm.

Coût ? 5 €/ml

Entretien ? Broyage à l'ensileuse tous les ans ou tous les 2 ans en février-mars, après 2/3 ans d'installation

L'ensemble de ces mises en place doivent rester accessibles et entretenues, et son tributaire de nombreux paramètres : qualité de l'entretien, couvertures du sol, modification de parcellaire, changement de propriétaire, etc.



DIGUE EN PÂTURE OU CHAMPS CULTIVÉS

(formant une ZRR = Zone de rétention des ruissellements)

Où ? La digue et la ZRR doivent être situées en fond de vallon, dans les passages d'eau et perpendiculairement à la pente. Ces ouvrages doivent se situer en amont immédiat de la zone à protéger. Le dimensionnement de la digue varie en fonction du bassin versant drainé. La digue peut être composée de terre, d'enrochement... Une digue en terre doit être engazonnée afin d'assurer sa stabilité.

Coût ? 15 €/m3 stocké

Entretien ? Curage en amont si besoin, fauche de la digue si elle n'est pas pâturée, vérification régulière de la digue et du fonctionnement des débits de fuite.

Variante : Au sein d'une creuse naturelle (vallée sèche), réalisation d'un barrage permettant sur le même principe de stocker les ruissellements et de réduire leur vitesse d'écoulement. Le volume reste toutefois plus restreint (contrainte de hauteur de stockage).



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

FOCUS : prévenir sur le long terme en prenant de la hauteur ?

L'analyse et la prise en compte des sensibilités d'érosion des sols peuvent être croisés aux grands enjeux écologiques rattachés au SRCE et SRADET.

La superposition des éléments souligne ainsi :

- La prise en compte d'Espaces à renaturer (EAR-SRCE), localisés en tête de coteau, sous forme de bandes boisées ou de pelouses calcicoles à restaurer, avec pour objectif :

» Le renforcement du corridor de trames de pelouses calcicoles en vallée amont de la Canche,
Le reboisement des têtes de coteaux en vallée d'Authie, permettant le renforcement d'un corridor boisé et par association, le réduction des effets d'érosion en provenance des plateaux agricoles du Ponthieu

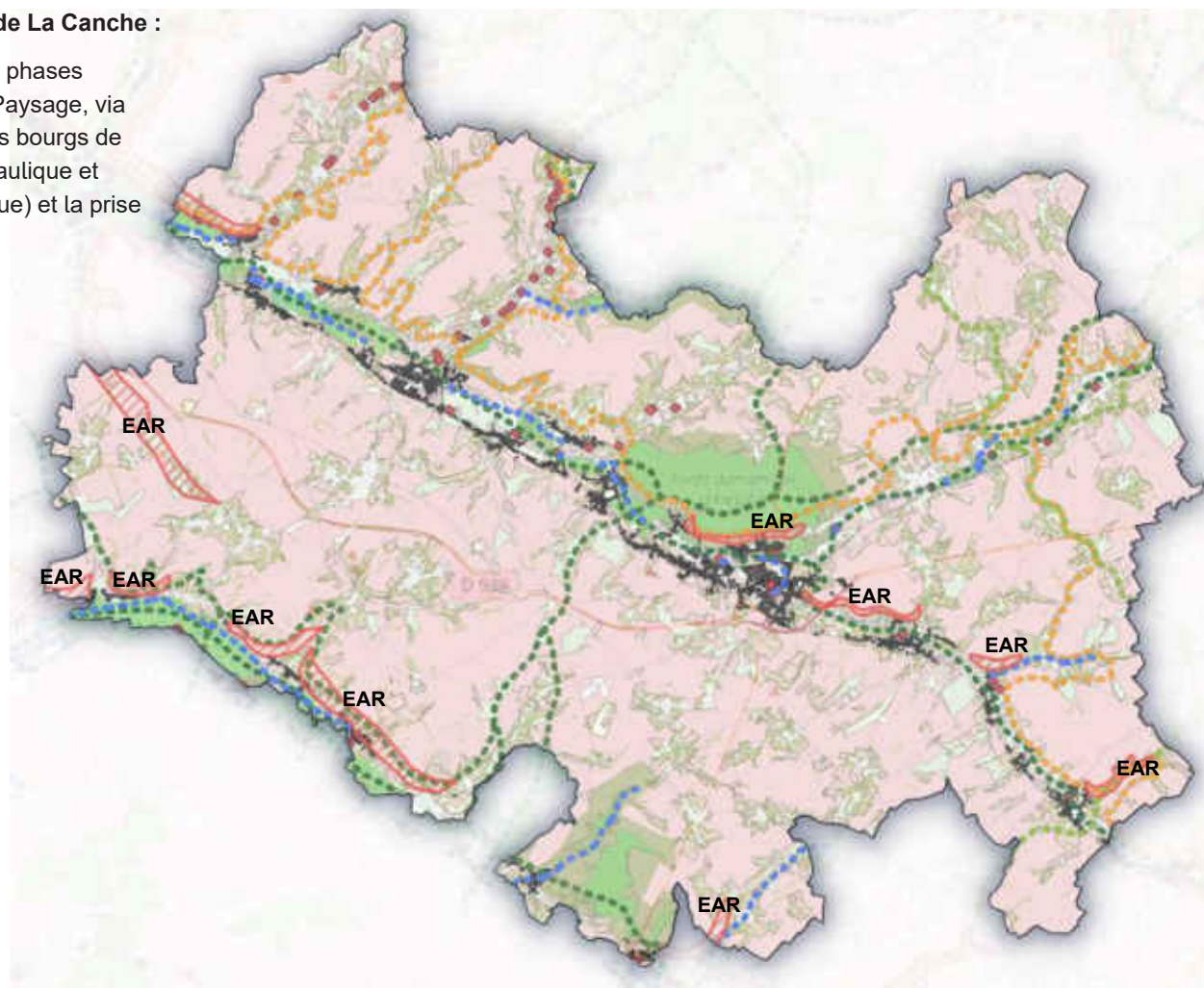
- La prise en compte d'un enjeu de renforcement du réseau bocager sur les chemins (SRADET) :

Ce point sera approfondi et traité au sein de l'Etude Trame Verte (CPIE). Certains enjeux liés aux réservoirs écologiques et leurs continuités pourront évoluer et être précisés.

- La prise en compte d'un enjeu de réduction des obstacles du corridor multitrames de la vallée de La Canche :



Ce point sera affiné en phases suivantes du Plan de Paysage, via l'étude approfondie des bourgs de vallée (continuité hydraulique et transparence écologique) et la prise en compte des ZDH



5.1 Des paysages variés marqués par la topographie

FOCUS : prévenir sur le long terme en prenant de la hauteur ?

- Des exemples d'opérations de lutte contre ruissellement en faveur des espaces naturels sont déjà à l'œuvre dans la région, cela exige d'une part :
 - » une planification à large échelle et des temps plus longs de mise en œuvre, ex. contrats écologiques pour le maintien des prairies, reboisements, vigilance quant au respect des normes sur les bandes enherbées le long des cours d'eau - PAC,...
 - » des actions témoins ou « test » doivent pouvoir donner l'élan pour un changement des pratiques courantes (ex. des plantations de miscanthus, sens des sillons dans les champs)

En haut à gauche : exemple d'écopâturage pour la préservation des coteaux calcicoles du Boulonnais (moutons boulonnais)

En haut à droite : le plan arbres Haut-de-France qui vient d'être reconduit jusqu'à 2027

En bas à gauche : expérimentation menée en 2020 par la chambre de l'agriculture à Ramecourt (CC du Ternois) : plantation de miscanthus en bordure des champs pour tester l'effet-écran. Le but étant de tester la largeur de la bande pour qu'elle puisse véritablement fonctionner pour freiner l'érosion

En bas à droite : réfection des ouvrages de protection des berges sur un linéaire de 100 m à Wormhout (59) avec des enrochements, des pieux et des planches en bois



Dans le Pas-de-Calais, le pâturage « essentiel pour nos pelouses calcicoles » - La Voix ...



Ramecourt : une plantation de miscanthus en expérimentation pour lutter contre l'éro...

Plan arbres en Hauts-de-France pour améliorer notre environnement



Le dispositif d'appel à projets pour le plan arbres est ouvert tout au long de l'année jusqu'en 2023.



Wormhout : une partie des berges de l'étang rénovée, l'autre se fera dans un second t...

5.2 Des espaces de nature vivants

Traversant le territoire et dessinant les vallées

- Si le paysage du Haut Artois n'ont jamais été connotés par une forte présence des haies bocagères on peut constater néanmoins plusieurs configurations territoriales où les couloirs boisés persistent et parfois prolifèrent :
 - » Les couronnes bocagères autour des villages implantés dans les vallées comme sur les plateaux
 - » Les petits bosquets installés sur les sommets des cols, des zones tampons entre les hauts plateaux et les villages des vallées
 - » Les haies des coteaux qui dessinent des lignes perpendiculaires au sens de la pente du terrain
 - » Les boisements des fonds de vallée, plus récents et souvent composés de monocultures de peupliers
 - » La forêt d'Hesdin, avec sa large emprise et sa situation privilégiée en haut d'un coteau. Elle constitue un véritable repère paysager à l'échelle de tout le territoire.

En haut à gauche : les haies dessinant des lignes perpendiculaires à la pente du coteau d'Aix-en-Issart
En haut à droite : la forêt d'Hesdin surplombant le bourg de Huby-Saint-Leu
En bas à droite : le boisement en haut du coteau du bourg de Maintenay
En bas à gauche : l'auréole bocagère de la commune de Mouriez entourée par les openfields du plateau agricole



5.2 Des espaces de nature vivants

Traversant le territoire et dessinant les vallées

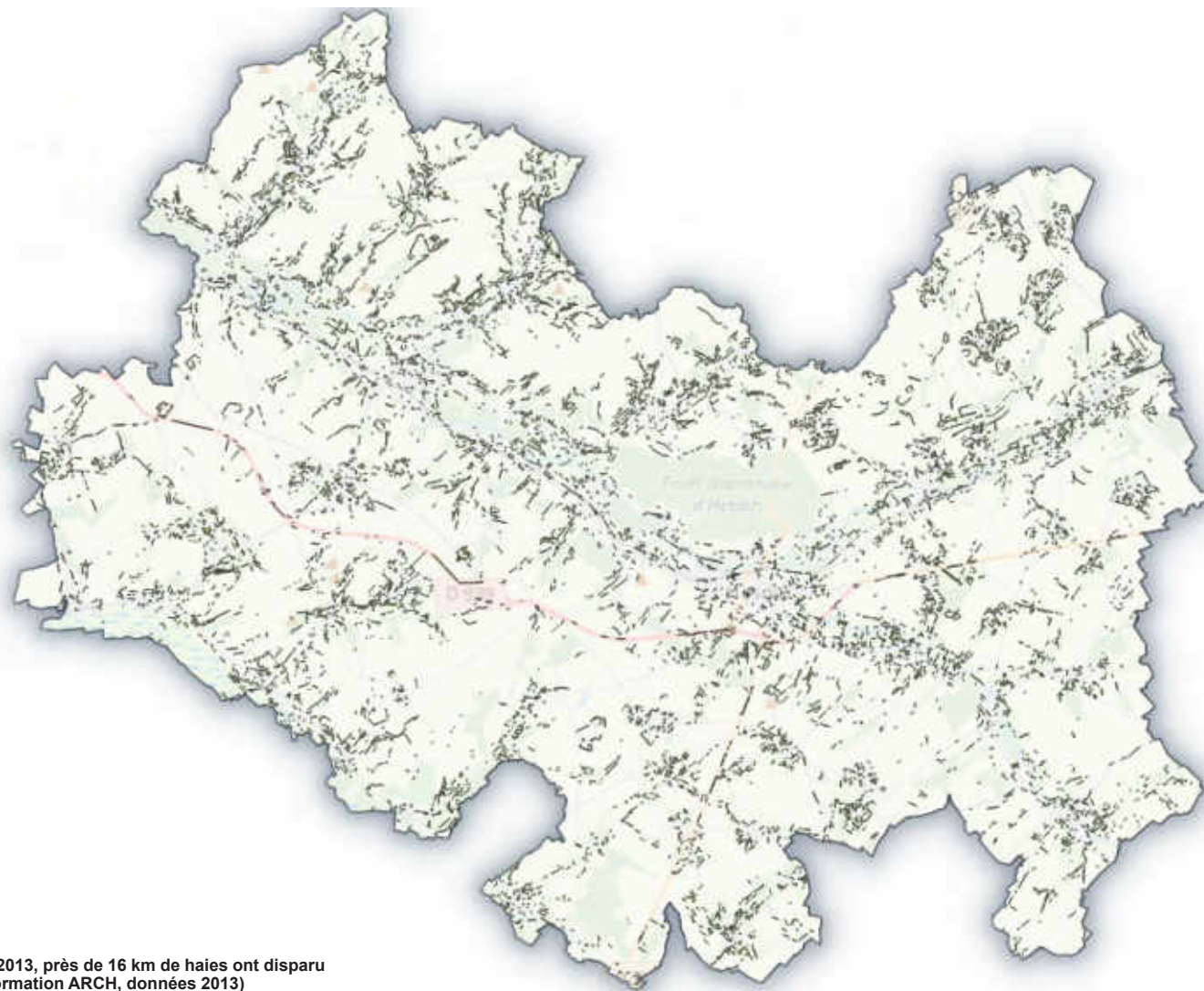
Il existe différents types de milieux bocagers qui se distinguent par :

- **Le maillage bocager**, c'est-à-dire la taille moyenne des pièces de terre entourées de tous les côtés de haies vives. Par définition, la taille des parcelles, à l'image des mailles d'un filet, définit le maillage bocager.
- **La structure des haies**, horizontale et verticale. La première définit le caractère de continuité de la haie (linéaire) alors que la seconde (verticale) permet, à l'échelle de la CC, un classement des haies en 4 catégories les plus représentées :
 - » Les buissons linéaires (haie à un étage)
 - » Les taillis, linéaires ou sous futaies linéaires (arbres ou arbustes issus de rejets)
 - » Les futaies linéaires ou futaies linéaires d'émondes (arbres de haut jet).
 - » Les têtards (saules à houpier recepé au bourrelet de cicatrisation)

Le taillis sous futaies linéaires est le type de haie le plus intéressant sur le plan écologique.

Longueur de haies et d'alignements d'arbres concernés sur la CC (en km, 2013) : 943,36

Entre 2005 et 2013, près de 16 km de haies ont disparu (rapport d'information ARCH, données 2013)



5.2 Des espaces de nature vivants

Traversant le territoire et dessinant les vallées

Réseau bocager, typologies :

1. **Les buissons linéaires** (haie à un étage).
Haie monostrate, quasi mono spécifique, sur talus. Auchy-lès-Hesdin. Gestion au broyeur à rotors avec fléaux en Y en janvier/février. Taille annuelle voire tous les 2 ans.
2. **Les taillis, linéaires ou sous futaies linéaires** (arbres ou arbustes issus de rejets).
Haie double strate, pluri spécifique (variantes sur andain herbacé ou bande plane ou sur talus monopenté interparcellaire).
Saint-Georges
3. **Les futaies linéaires ou futaies linéaires d'émondes** (arbres de haut jet). Alignement de haut jets pluri spécifique (accompagné d'une haie taillée : dispositif « hybride »).
Vacqueriette-Erquières.
4. **Les têtards** (saules à houpier recepé au bourrelet de cicatrisation). Ci-contre / Haie monostrate, mono spécifique, le plus souvent en ripisylve jardinée ou prairies humides. Wail.
Exemple ci-contre demandant à être élagué.
Gestion par élagage via suppression intégrale du houpier en janvier/février.

Gestion du réseau bocager, bonnes pratiques :

Interventions idéales entre novembre et mars. Le mode opératoire peut varier selon la section des branches. Les bonnes pratiques de la PAC (Politique Agricole Commune) interdit de tailler les haies entre du 16 mars au 15 août), notamment pour préserver la nidification tardive de la tourterelle de bois (plan national de gestion).



5.2 Des espaces de nature vivants

FOCUS : un maillage qui doit être préservé et/ou renforcé

La haie, outre son impact paysager et son rôle dans la gestion des eaux de ruissellement, sert également à **protéger du vent** par exemple, et peut **abriter des animaux**. Certaines haies sont de **véritables écosystèmes, lieu de refuge, de nourriture et de reproduction pour la faune, avec notamment :**

- Espèces de Gibier :
 - Lapin de garenne (haie buissonnante - talus)
 - Lièvre (haie moins touffue)
 - Chevreuil
- Espèces d'oiseaux :
 - Merle noir et grive musicienne (dans la végétation buissonnante)
 - Grives (arbustes)
 - Perdrix grise
 - Pigeon colombin (dans les têtards)
 - Pigeon ramier (graines de lierre et glands)
 - Grives et merles noirs (baies d'aubépine et prunelliers)
 - Oiseaux insectivores
- Espèces protégées d'oiseaux :
 - Rapaces nocturnes (abri dans les têtards caverneux)

Outre les oiseaux, les vieux arbres peuvent aussi héberger des chiroptères (chauves-souris) ou des insectes protégés (le Grand Capricorne, la Rosalie des Alpes, le Pique-prune).



Gouy-Saint-André. Densification des linéaires construits mais conservation de la structure de bourg originelle. Disparition quasi-totale des prés-vergers (recul de l'élevage ?) / Nette évolution des haies monostrate en sous-futaies linéaires ou futaies émondées.

Evolution du linéaire des haies entre 2005 et 2013 sur la zone du projet

Linéaire 2005 (km)	Linéaire 2009 (km)	Linéaire disparu 2005-2009 (m)	Linéaire apparu 2005-2009 (m)	Evolution 2005-2009 (%)	Linéaire 2013 (km)	Linéaire disparu 2009-2013 (m)	Linéaire apparu 2009-2013 (m)	Evolution 2009-2013 (%)
958.06	954.24	13352.85	9476.58	-0.40% ▼	943.36	13039.20	2154.41	-1.14% ▼

5.2 Des espaces de nature vivants

Traversant le territoire et dessinant les vallées

La lecture des photographies aériennes permet de déterminer et qualifier :

- Les couronnes bocagères mixtes des bourgs de plateau du Ponthieu et du Ternois (buissons linéaires + futaies) = coupe-vent, ombrage pour le bétail & transition prairies/cultures
- La présence des têtards dans les vallées (sans surprise)
- La présence des futaies linéaires, émondées ou non généralement positionnées en rupture de pente (Montreuillois et haut de versant rive gauche de la Canche)
- La présence des taillis sur les versants, en densité +/- importante
- Selon le découpage parcellaire et la topographie, les buissons linéaires ponctuent les plateaux cultivés, en faible densité

Les buissons linéaires :

- Taillée, en esp. Privé, en limite de parcelle (tête de talus)
- Taillée, en esp. Privé, en bande plane de transition prairie/cultures



Les taillis, linéaires ou sous futaies linéaires (arbres ou arbustes issus de rejets) :

- Sur andain végétalisé, en esp. privé
- Sur bande plane, en esp. Privé ou le long de chemins/sentiers sur emprise publique
- Sur talus monopenté interparcellaire, en esp. Public, planté ou spontané (haie picarde ?)



Les futaies linéaires ou futaies linéaires d'émondées (haut jet) :

- À proximité des bourgs (couronne bocagère)
- Adossé ou non à une haie +/- taillée
- Émondées si « contraignante » pour l'agriculture



Carte simplifiée des secteurs de représentation typologique dominant de haies

Les têtards (saules à houppier recepé au bourrelet de cicatrisation) :

- Alignement en ripisylve « jardinée »
- Alignement interparcellaire en fond de vallée



5.2 Des espaces de nature vivants

Traversant le territoire et dessinant les vallées

Réseau bocager, typologies :

1. **Les buissons linéaires** (haie à un étage).
Haie monostrate, quasi mono spécifique, sur talus. Auchy-lès-Hesdin. Gestion au broyeur à rotors avec fléaux en Y en janvier/février. Taille annuelle voire tous les 2 ans.
2. **Les taillis, linéaires ou sous futaies linéaires** (arbres ou arbustes issus de rejets).
Haie double strate, pluri spécifique (variantes sur andain herbacé ou bande plane ou sur talus monopente interparcellaire). Saint-Georges
3. **Les futaies linéaires ou futaies linéaires d'émondes** (arbres de haut jet). Alignement de haut jets pluri spécifique (accompagné d'une haie taillée : dispositif « hybride »). Vacqueriette-Erquières.
4. **Les têtards** (saules à houppier recepé au bourrelet de cicatrisation). Ci-contre / Haie monostrate, mono spécifique, le plus souvent en ripisylve jardinée ou prairies humides. Wail. Exemple ci-contre demandant à être élagué. Gestion par élagage via suppression intégrale du houppier en janvier/février.



Carte simplifiée des secteurs de représentation typologique dominante de haies – Verdi
o Les têtards en fond de vallée



o Les buissons linéaires + futaies = couronne bocagère



5.2 Des espaces de nature vivants

Traversant le territoire et dessinant les vallées

Réseau bocager, typologies :

1. **Les buissons linéaires** (haie à un étage).
Haie monostrate, quasi mono spécifique, sur talus. Auchy-lès-Hesdin. Gestion au broyeur à rotors avec fléaux en Y en janvier/février. Taille annuelle voire tous les 2 ans.
2. **Les taillis, linéaires ou sous futaies linéaires**
linéaires (arbres ou arbustes issus de rejets).
Haie double strate, pluri spécifique (variantes sur andain herbacé ou bande plane ou sur talus monopenté interparcellaire).
Saint-Georges
3. **Les futaies linéaires ou futaies linéaires d'émondes** (arbres de haut jet). Alignement de haut jets pluri spécifique (accompagné d'une haie taillée : dispositif « hybride »).
Vacqueriette-Erquières.
4. **Les têtards** (saules à houppier recepé au bourrelet de cicatrisation). Ci-contre / Haie monostrate, mono spécifique, le plus souvent en ripisylve jardinée ou prairies humides. Wail.
Exemple ci-contre demandant à être élagué.
Gestion par élagage via suppression intégrale du houppier en janvier/février.



Carte simplifiée des secteurs de représentation typologique dominant de haies – Verdi

o Les futaies en rupture de pente



o Les taillis, linéaires ou sous futaies linéaires



5.2 Des espaces de nature vivants

Traversant le territoire et dessinant les vallées

Le réseau bocager est également complété par des alignements arborés :

- Ils ponctuent les traversées du territoire, notamment sur les grands axes routiers (RD939, RD928, RD124...)
- Ils participent au marquage et/ou à la mise en valeur de patrimoines bâtis
- Ils densifient le maillage bocager via des linéaires d'essences de rapport (Peupliers notamment) en frange ville/campagne)

Les alignements arborés :

- Structure souvent monovariétale d'âge et d'intervalle similaire, le long des axes routiers structurants, parfois en entrée ou en traversée de bourg
- Structure paysagère associée à un patrimoine bâti remarquable
- Alignement interparcellaire en frange espace bâti/parcelles agricoles, souvent composé d'essences de rapport (Peupliers ou autre)



Carte simplifiée des alignements arborés majeurs de la CC7vallées - Verdi



5a

5b

5.2 Des espaces de nature vivants

Traversant le territoire et dessinant les vallées

- Les travaux d'aménagement et renouveau des infrastructures routières doivent pouvoir être perçus comme des opportunités de travail pour l'amélioration du maillage écosystémique, notamment grâce à l'aménagement des leurs abords

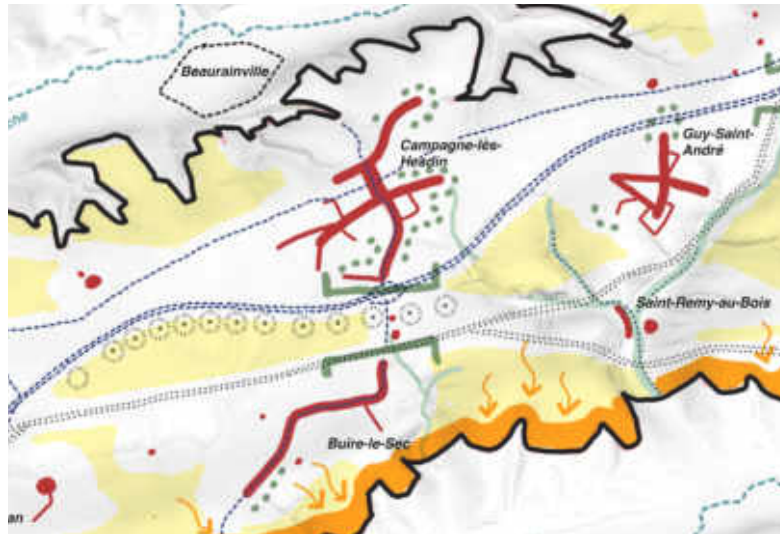


En haut à gauche : Club Canoe Kayak Beaurainvillois
En haut à droite : moulin de Brimeux, siège historique d'un
entreprise de fabrication de farine
En bas à gauche : campings des étangs à Rollancourt
En bas à droite : étang Fédérale de pêche à Contes

5.2 Des espaces de nature vivants

FOCUS : un maillage qui doit être préservé et/ou renforcé

- Des discontinuités majeures dans la trame bocagère, liées notamment à l'étalement urbain, aux espaces de friche et aux infrastructures majeures :
 - » La D939 qui scinde les couronnes bocagères des bourgs du plateau du Ponthieu, mais aussi du Ternois
 - » Le dessin complexe des embranchements de la voie rapide avec les autres voies départementales à Hesdin comme ailleurs
 - » La couronne des anciennes friches industrielles autour de Hesdin, des grands espaces délaissés, souvent minéralisés et entourés par des barrières
 - » L'étalement urbain des communes dans les vallées qui cause des ruptures nettes et larges de la trame bocagère



En haut : zoom sur les discontinuités de trame bocagère à l'échelle des unités paysagères
En bas à gauche : photo du parc éolien depuis Buire-le-Sec
En bas à droite : photo de la friche de la sucrerie à Hesdin

5.2 Des espaces de nature vivants

FOCUS : un maillage qui doit être préservé et/ou renforcé

- La carte ci contre montre la différence entre 1840 (carte de l'État Major) et aujourd'hui :
 - » Si à l'échelle territoriale de la Communauté de Commune la perte de surfaces boisées semble être modérée, à l'échelle de plus petites portions territoriale elle peut se révéler très conséquente (ex. échantillons sur les communes de Maintenay et Blangy-sur-Ternoise par exemple)
 - » La carte permet de constater qu'une partie des boisements de fond vallée était déjà présente en 1840, notamment entre Hesdin et Marles-sur-Canche. En revanche les boisements de la vallée d'Authie semblent être beaucoup plus récents, à Roussent, Maintenay, comme à Douriez
 - » Les plus grosses pertes de surfaces boisées se situent dans des zones sensibles, à limite entre les plateaux et les coteaux escarpés des vallées. Des situations stratégiques pour lutter contre l'érosion !



5.2 Des espaces de nature vivants

FOCUS : un maillage qui doit être préservé et/ou renforcé

Des leviers pour rétablir et renforcer la trame verte dans l'espace urbain :

- Agir sur les friches et les zones de projet de zones d'activités et/ou commerciales via des chantiers de preverdissement des espaces publics tout en prenant en compte les continuités écosystémiques
- Aménager les espaces des centres-bourgs pour les rendre :
 - » plus transparents d'un point de vue du réseau bocager,
 - » plus perméables d'un point de vue hydrologique,
 - » plus verdoyants pour une meilleure continuité paysagère en lien avec la campagne qui les entourent
- Repenser la répartition chaussée / trottoir dans les quartiers d'habitat moins denses (lotissements) et privilégier la desimperméabilisation des sols à la sursécurisation des voies qui accueillent très peu de trafic



Lanvallay (22) réaménage un lotissement des années 60 !



En haut : zone d'activité HQE de la commune de Compiègne (60), création préalable d'un parc de loisir, un bois de plaisance et des lieux de promenade
En bas à gauche : Tremargat (Côtes-d'Armor), CAUE 22
En bas à droite : photo du projet de desimperméabilisation des espaces publics d'un quartier de lotissement

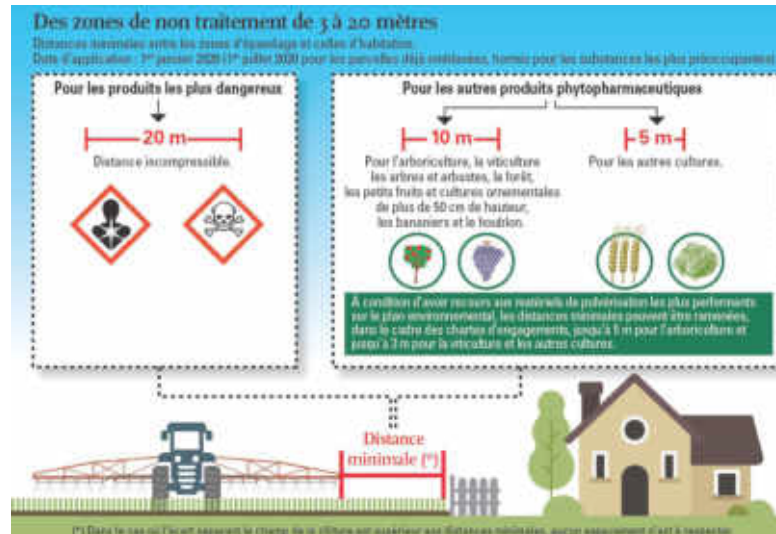
5.2 Des espaces de nature vivants

FOCUS : un maillage qui doit être préservé et/ou renforcé

Des leviers pour rétablir et renforcer le réseau bocager :

- S'appuyer sur le réseau de chemins existants (la trame noire), pour planter des haies, notamment sur les grands plateaux agricoles. Un moyen de rendre la randonnée plus paisible et fraîche en période estivale (tout en préservant des vues dégagées sur le grand paysage)
- Les zones interdites pour l'épandage des produits phytosanitaires (ZNT) permettent de mener des actions sur les lisières entre zones urbaines et terrains agricoles : possibilité de créer des chemins, fossés, planter des haies, bandes enherbées pour ralentir également l'écoulement des eaux. (À négocier avec les agriculteurs)
- Négocier avec les porteurs de projets ENR (éolien, méthanisation...) la création de haies sur les terrains où ils s'installent, notamment le long des chemins d'accès qui peuvent enrichir la trame noire
- Protéger réglementairement les haies faisant partie du maillage trame verte

En haut à gauche : schéma de fonctionnement des ZNT
En haut à droite : nouveau parc éolien de Jallais (49) accompagné par la création de nouveaux couloirs boisés
En bas à gauche : création d'un chemin arboré sur une ZNT en Seine-et-Marne
En bas à droite : Bonningues-lès-Ardres (62) haies de trame-verte arrachées par agriculteurs



Polémique autour de haies arrachées, à Bonningues-lès-Ardres - La Voix du Nord

Consulter

5.3 La présence abondante de l'eau sous des formes multiples

Un élément important de l'attractivité du territoire

- L'eau et plus en général les zones humides autour des cours d'eau principaux constituent la principale attractivité touristique de la communauté de communes notamment en lien avec la richesse et variété des milieux naturels qu'on peut y retrouver (tourbières, marais, pâtures, bois, étangs...)
- Tout cela accompagné d'une multitude d'activités sportives et de loisirs qui se sont développés au fil du temps :
 - » Campings et hébergement insolites
 - » Activités artisanales liées à l'exploitation de l'énergie hydraulique
 - » Activités sportives comme le kayak, le paddle et la pêche
 - » Activité de loisir comme la randonnée, les aires de pic-nique, la baignade...



En haut à gauche : Club Canoe Kayak Beaurainvillos
En haut à droite : moulin de Brimeux, siège historique d'une entreprise de fabrication de farine
En bas à gauche : campings des étangs à Rollancourt
En bas à droite : étang Fédérale de pêche à Contes

5.3 La présence abondante de l'eau sous des formes multiples

Un habitat naturel important pour de nombreuses espèces

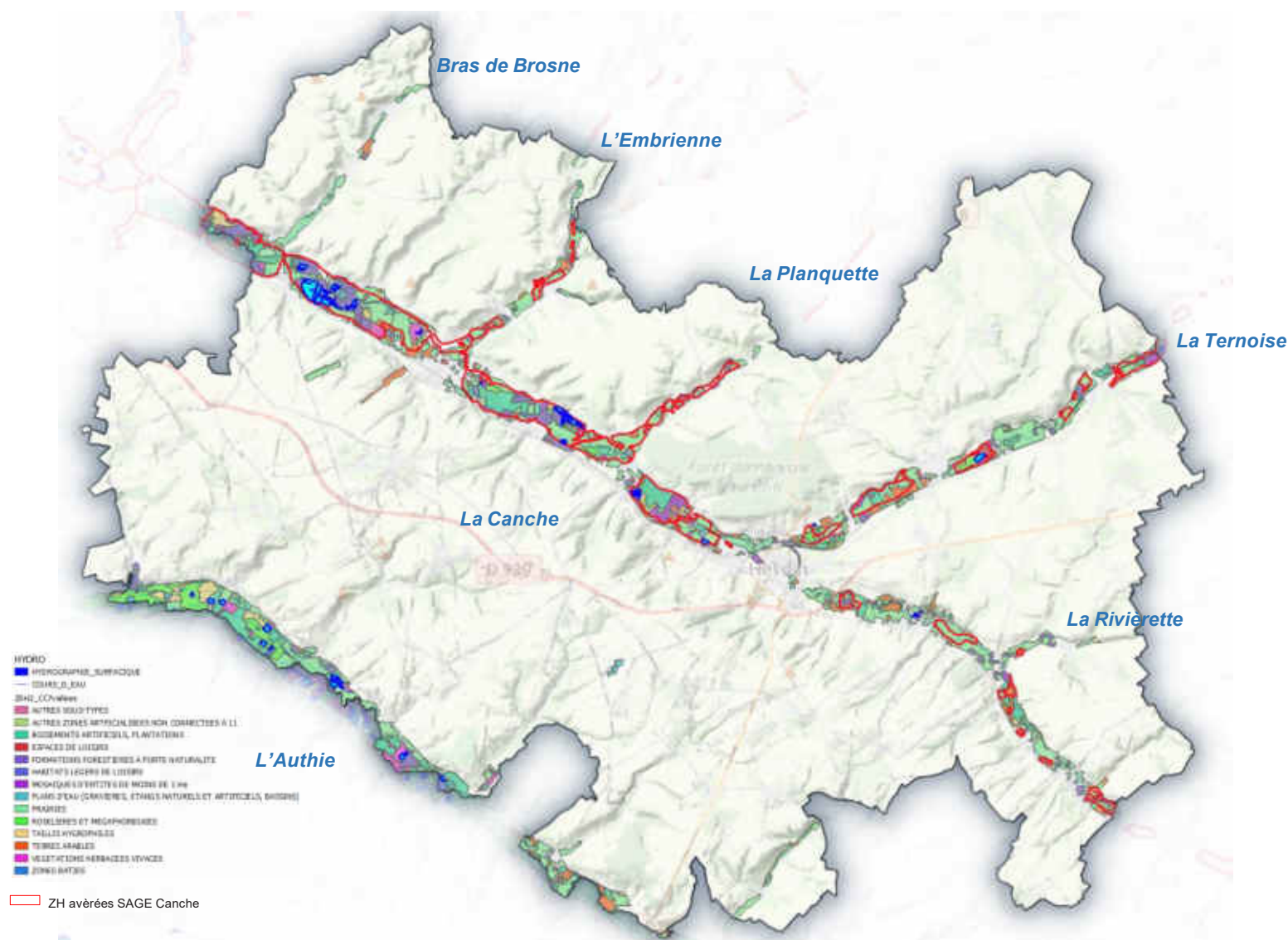
Les habitats humides présentent une grande diversité de milieux remarquables. Ces derniers s'expriment au sein des Zones à Dominante humide (ZDH), pressenties.

Ces zones peuvent correspondre à des Zones humides avérées, si elles présentent une flore caractéristique (indicatrices) et/ou des sondages pédologiques révélateurs (prélèvements dans le sol).

Les habitats humides abritent des formations remarquables, parfois dénommées « Habitat d'intérêt communautaire », comme par ex. :

- Prairies & Megaphorbiaies
- Marais
- Boisements humides

Ces habitats naturels présentent un fort voire très fort intérêt écologique et patrimonial

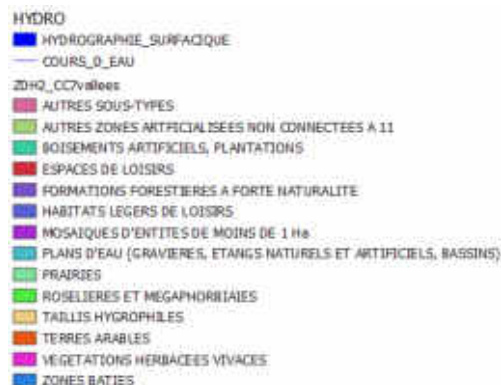


5.3 La présence abondante de l'eau sous des formes multiples

Un habitat naturel important pour de nombreuses espèces

Les zones humides présentent un panel très diversifié d'habitats. Une zone humide ne correspond pas forcément à de la présence d'eau stagnante, et peut intégrer de nombreuses formations végétales. Les communes de Brimeux et Contes en présentent des échantillons exceptionnels,

Selon la nature des projets envisagés en ZDH, l'autorité environnementale veillera à vérifier le caractère humide du secteur, via une étude de délimitation de Zones humides. Si impact, la surface soustraite de ZH devra être compensée.



 ZH avérées SAGE Canche



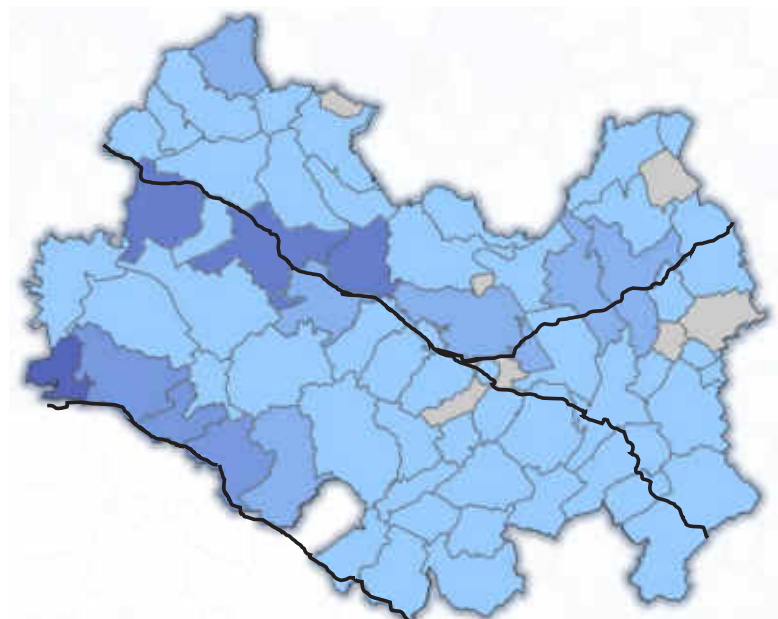
5.3 La présence abondante de l'eau sous des formes multiples

Les vallées principales comme zones à enjeux de préservation

Les bases de données naturalistes disponibles de 2015 (ARCH), permettent sous les angles distincts de présenter une première esquisse des secteurs d'intérêt écologique et patrimonial de la Faune protégée & Flore patrimoniale du territoire :

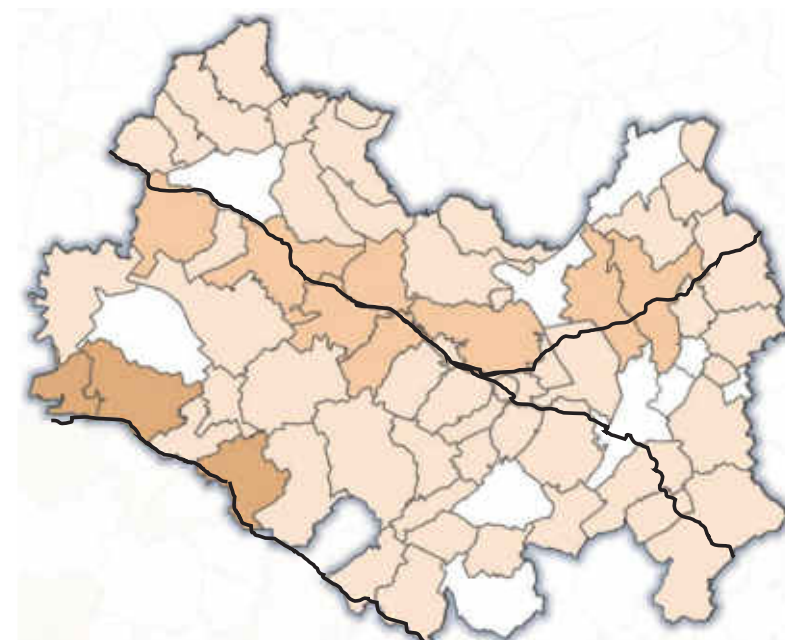
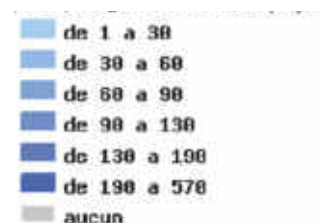
Les communes de vallées semblent présenter une plus grande diversité d'espèces protégées/patrimoniales, ce qui coïncide avec les zonages de protections et d'inventaire. Pour la faune, il s'agit le plus souvent d'espèces d'oiseaux migrateurs/palludicoles/limicoles/rapaces ; et d'espèces de flore de milieux humides (marais tourbeux et herbiers associés) et flore forestière (forêt d'Hesdin).

Dans le cadre de l'étude Trame Verte actuellement en cours, ces secteurs d'intérêt pourront évoluer selon l'actualisation des données récoltées.



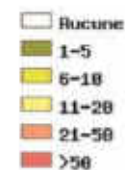
Carte de la faune protégée par commune – Rapport ARCH, © SIRF - GON 2014

Nombre d'espèces protégées sur la zone de projet



Carte de la flore patrimoniale par commune – Rapport ARCH, © CBNBL

Nombre d'espèces de plantes vasculaires d'intérêt patrimonial observées après 1989 sur les communes



Flore patrimoniale = espèces protégées + espèces menacées (liste rouge) + espèces indicatrices de ZNIEFF

5.3 La présence abondante de l'eau sous des formes multiples

FOCUS : promouvoir la diversité pour l'attractivité du territoire

Intérêt écologique et patrimonial des habitats humides / Faune protégée & Flore patrimoniale

- La gestion des niveaux d'eau est primordiale pour le maintien de la qualité de ces marais.
- La dynamique spontanée des milieux conduit à la fermeture des espaces dégagés (boisement des roselières, apparition de mégaphorbiaies dans les prairies...), ce qui est néfaste au développement des espèces remarquables liées aux milieux ouverts.
- Ces phénomènes de fermeture sont accélérés soit par l'intervention humaine (plantation de peupliers), soit par la non-intervention (abandon du pâturage dans les prairies). Il est important de maintenir un pâturage extensif dans les prairies humides. Les plantations de peupliers sont à éviter, car elles entraînent une banalisation du patrimoine naturel par un assèchement du marais.
- Les surfaces en roselière humide ont diminué dans certains marais, du fait de la mise en place d'un pâturage, néfaste à ce

milieu. Il est important d'éviter de gérer les roselières humides par pâturage.

- L'envasement et l'atterrissement des étangs, provoqués en partie par les limons des plateaux entraînés par les pluies.
- À l'occasion de travaux de fauche (layons, roselières,...), il serait idéal, pour le patrimoine naturel, d'exporter la matière végétale coupée hors du site, afin d'éviter son accumulation, qui contribue à l'atterrissement du marais.



Peupleraie



Prairie humide restaurée



Chantier de restauration écologique du Marais du Haut-Pont à Duriez (2007-2011)

5.3 La présence abondante de l'eau sous des formes multiples

FOCUS : promouvoir la diversité pour l'attractivité du territoire

Conurbation et espaces de respiration

- L'étalement urbain des communes des fonds vallée a causé une diminution des espaces de respiration : des zones naturelles qui s'intercalent entre les zones habitées et qui ont une double fonction
 - » écosystémique : continuité des corridors verts
 - » paysagère : ouverture sur le paysage et mise en valeur des portes d'entrée des communes
- Sur les 7 vallées on constate relativement peu de situations où les tissus urbains de plusieurs communes se touchent jusqu'à cacher complètement le paysage qui les entoure (notamment, couronne d'Hesdin). Toutefois on constate que ces espaces de nature sont souvent délaissés et renfermés, car ils ne s'ouvrent pas sur le paysage proche, notamment les bocages et les cours d'eau qui longent les routes. Cela constitue une occasion manquée pour donner à voir le grand paysage et mettre en valeur les entrées d'agglomération.

En haut : espace de respiration entre Beaurainville et Maresquel-Ecquemicourt
En bas : espace de respiration entre Loison-sur-Créquoise et Offin

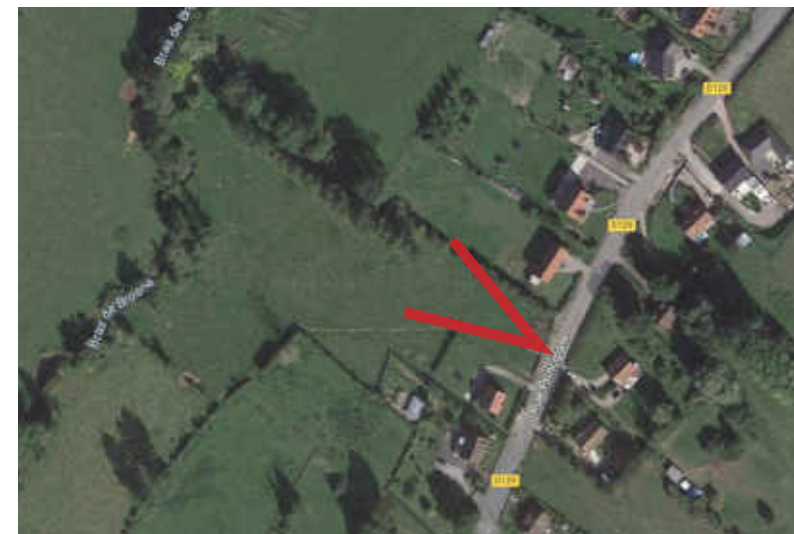


5.3 La présence abondante de l'eau sous des formes multiples

FOCUS : promouvoir la diversité pour l'attractivité du territoire

Les dents creuses, entre densification et préservation des repères paysagers

- Les dents creuses sont souvent perçues uniquement sous l'angle urbanistique comme des possibilités de densification du tissu bâti existant, notamment dans le contexte actuel de raréfaction du foncier disponible pour la création de nouveaux quartiers résidentiels en limite urbaine
- Toutefois il faut veiller à préserver certains de ces espaces creux qui peuvent jouer un rôle très important dans la perception des paysages. Ces percées peuvent nous aider à nous orienter grâce aux repères paysagers qu'on entrevoit en fond de perspective, comme dans les cas ici présentés à Aix-en-Issart ou à Rollancourt où l'ouverture soudaine sur les vallées nous permet de distinguer les couloirs boisés qui longent les cours d'eau et les coteaux du versant opposé de la vallée



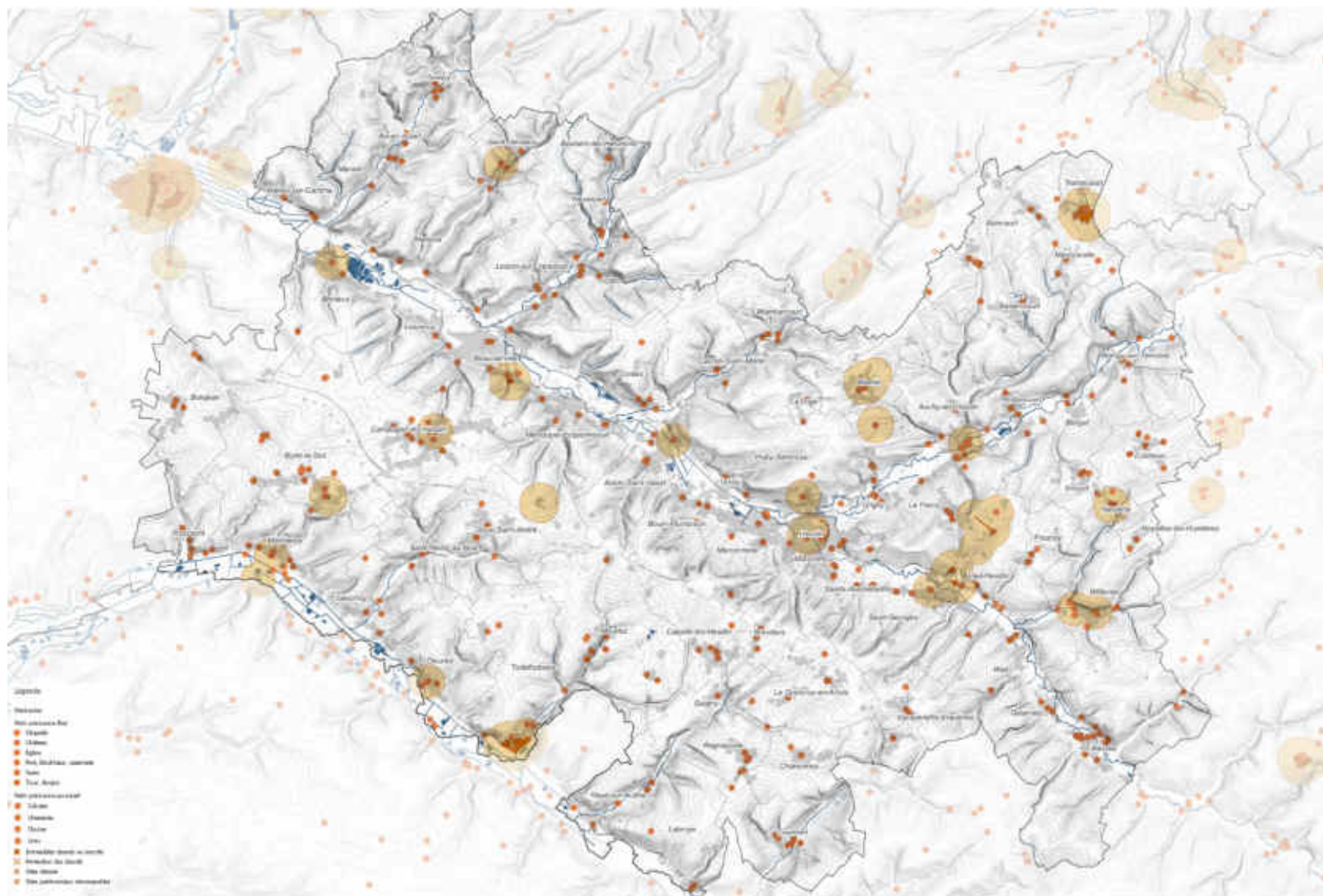
En haut : dent creuse à l'entrée d'Aix-en-Issart
En bas : dent creuse à l'entrée de Rollancourt

5.4 Un patrimoine vernaculaire très riche

Lié aux modes de vie d'autrefois

Le petit patrimoine vernaculaire des 7 vallées

- Le territoire de la communauté de communes est très riche d'édifices remarquables inscrits au patrimoine, notamment à Hesdin et sur les communes des plateaux et vallées du Ternois
- La communauté de commune dispose également d'une grande quantité de petit patrimoine vernaculaire : églises, chapelles, moulins, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, calvaires, presbytères, croix, donjons, ruines...
- Cette petite constellation d'objets est un atout qui doit pouvoir être préservé et valorisé. Ces traces liées au passé agricole de la communauté de commune témoignent encore aujourd'hui de l'histoire rurale des lieux.
Des objets qui s'accordent bien avec l'image et l'esthétique idéalisées des campagnes : un levier important pour l'attractivité du territoire !



5.4 Un patrimoine vernaculaire très riche

Lié aux modes de vie d'autrefois



En haut à gauche : chapelle Saint-Anne à Marles-sur-Canche
En haut à droite : petit pont sur le Bras de Brosne
En bas à gauche : vestiges d'un moulin à vent à Sempy
En bas à droite : vestiges d'un moulin et d'une cheminée à Saulchoy, vue depuis la rue Lavoine

5.4 Un patrimoine vernaculaire très riche à valoriser



La restauration de la chapelle a débuté en novembre dernier. La première tranche doit se terminer à l'automne.

Sérécourt // Restauration de l'édifice dédié à Saint-Martin

« La chapelle, c'est une étape »



Exemple de mise en valeur du petit patrimoine :
En haut à gauche : mise en valeur du monument aux morts via la requalification d'une place de centre-bourg, Ceton (61)
En haut à droite : rénovation de la petite chapelle de Saint-Martin (62) à Sérécourt pour en faire un espace culturel
En bas à gauche : traitement de la chaussée pour la mise en valeur d'une petite bâtisse à Saint-Julien-de-Toursac (15)
En bas à droite : rénovation et réinterprétation des ruines des champs au Kivik Art Center (Suède)

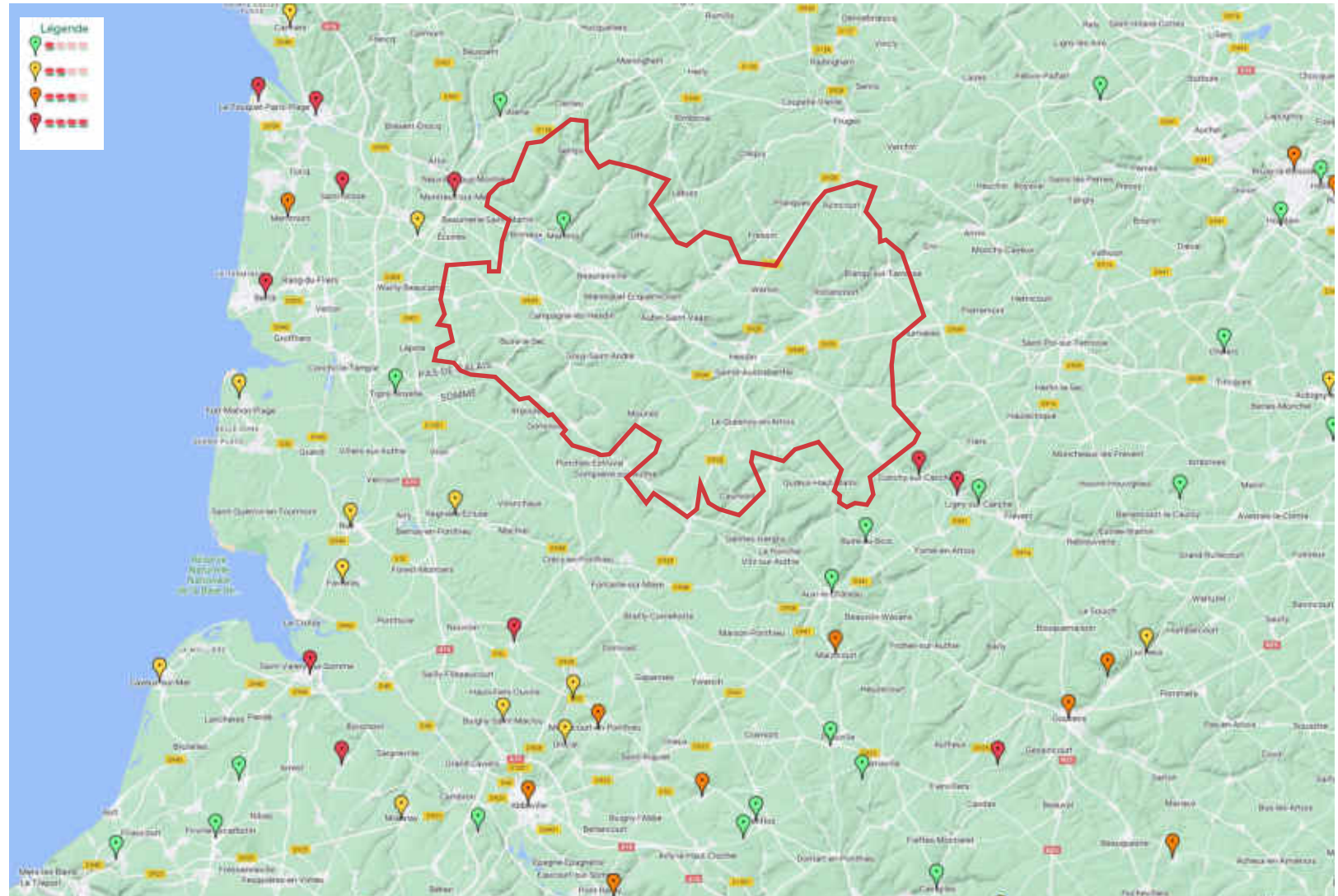


5.5 La transparence du milieu urbain

Renouveler le rapport ville/campagne

Où sont les fleurs ?

- La carte ci-contre est issue du site internet du programme national villes et villages fleuris. Elle confirme le constat déjà posé sur les ambiances très minérales des centres-bourgs de la Communauté de Communes. Si d'une part le manque de labélisation ne constitue pas une preuve du manque de qualité des aménagements, elle démontre toutefois un intérêt moindre des petites collectivités locales d'être associées à une image des villages fleuris
- Cela semble une occasion manquée pour la Communauté de Communes de valoriser ses paysages de centre-bourg. Certains pourraient être labellisés très facilement (notamment dans le Montreuillois) d'autres devront probablement réaménager leurs centres et pouvoir ainsi engager une réflexion sur des types de plantations économes en ressources en eau.
- Si les communes labellisées « village patrimoine » sont nombreuses, seulement Marenla est aujourd'hui labellisé village fleuri (1 fleur)



5.5 La transparence du milieu urbain

Renouveler le rapport ville/campagne

Où sont les fleurs ?

- Le paysage rural des centres-bourgs a fortement changé en l'espace de quelques décennies. La démocratisation des véhicules motorisés s'est imposée à partir des années 50 entraînant un passage rapide d'une image et une esthétique champêtres vers une fonctionnalité et sécurisation des espaces routiers.
- Si ces changements permettent aujourd'hui des déplacements motorisés plus efficaces, les villages et bourgs ont perdu beaucoup de leur anciens charme et identité. Sans vouloir diaboliser la voiture qui est vouée à rester le moyen de déplacement le plus répandu dans des contextes de faible densité, il s'agit aujourd'hui de devoir retrouver une esthétique propre à l'identité des bourgs de campagne. Une identité plus végétale, en lien avec la campagne et plus transparente d'un point de vue écosystémique. Cela pourra également être une réponse aux problèmes assainissement liés aux fortes pluies et à l'érosion.

À droite : comparaison avant-après de Fillièvres (cartes postales anciennes et photos d'aujourd'hui)



5.5 La transparence du milieu urbain

FOCUS : une identité champêtre pour les centres-bourgs



En haut à gauche : aménagement d'une traverse de bourg, Trémereuc (22)
En haut à droite : aménagement des espaces publics de centre-bourg, Lantic (22)
En bas : (avant-après) la désimperméabilisation des espaces publics d'un quartier résidentiel, Étable-sur-mer (22)

5.5 La transparence du milieu urbain

FOCUS : une identité champêtre pour les centres-bourgs

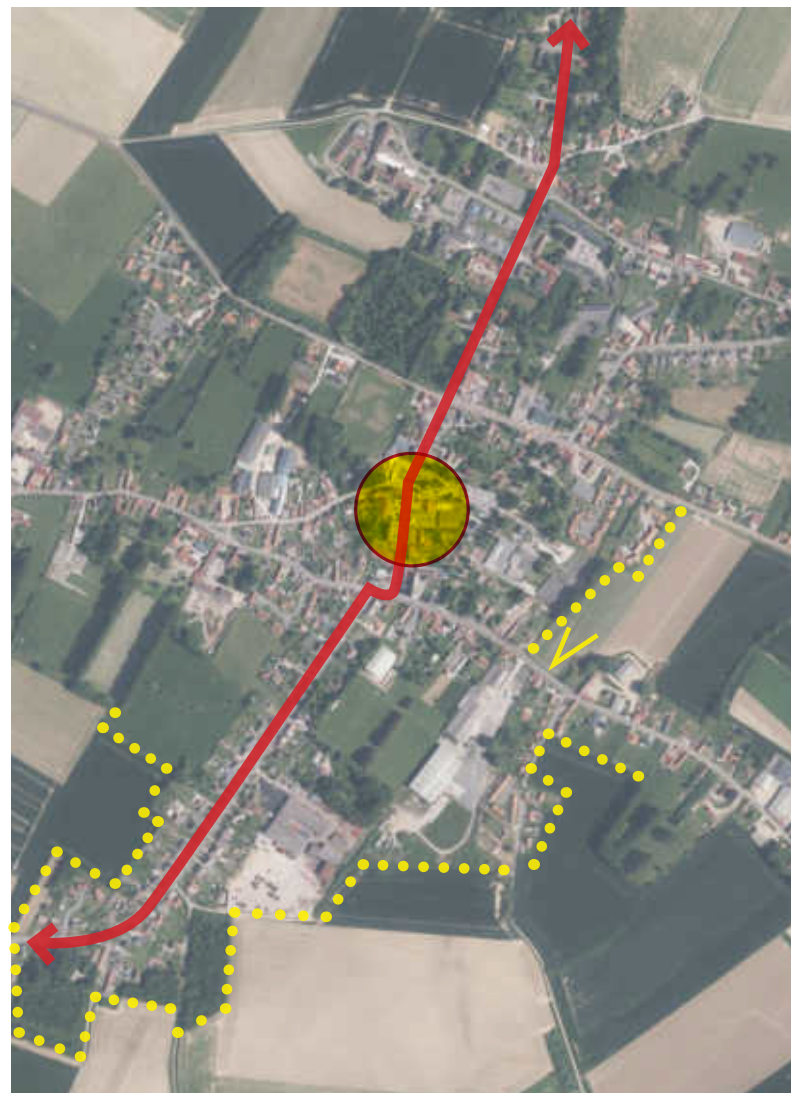


À gauche : aménagement des voies de centre-bourg à Beaulieu-Les-Loches (37), @Atelier de l'Ourcq
En haut à droite : place de stationnement et conteneurs pour triage des déchets, Loos-en-Gohelle (62)
En bas à droite : aménagement des espaces publics du centre-bourg à Sain-Saveur (70), @Paysages d'ici et d'ailleurs

E. SYNTHÈSE DES 5 ENJEUX POUR LE TRAVAIL D'ATELIER

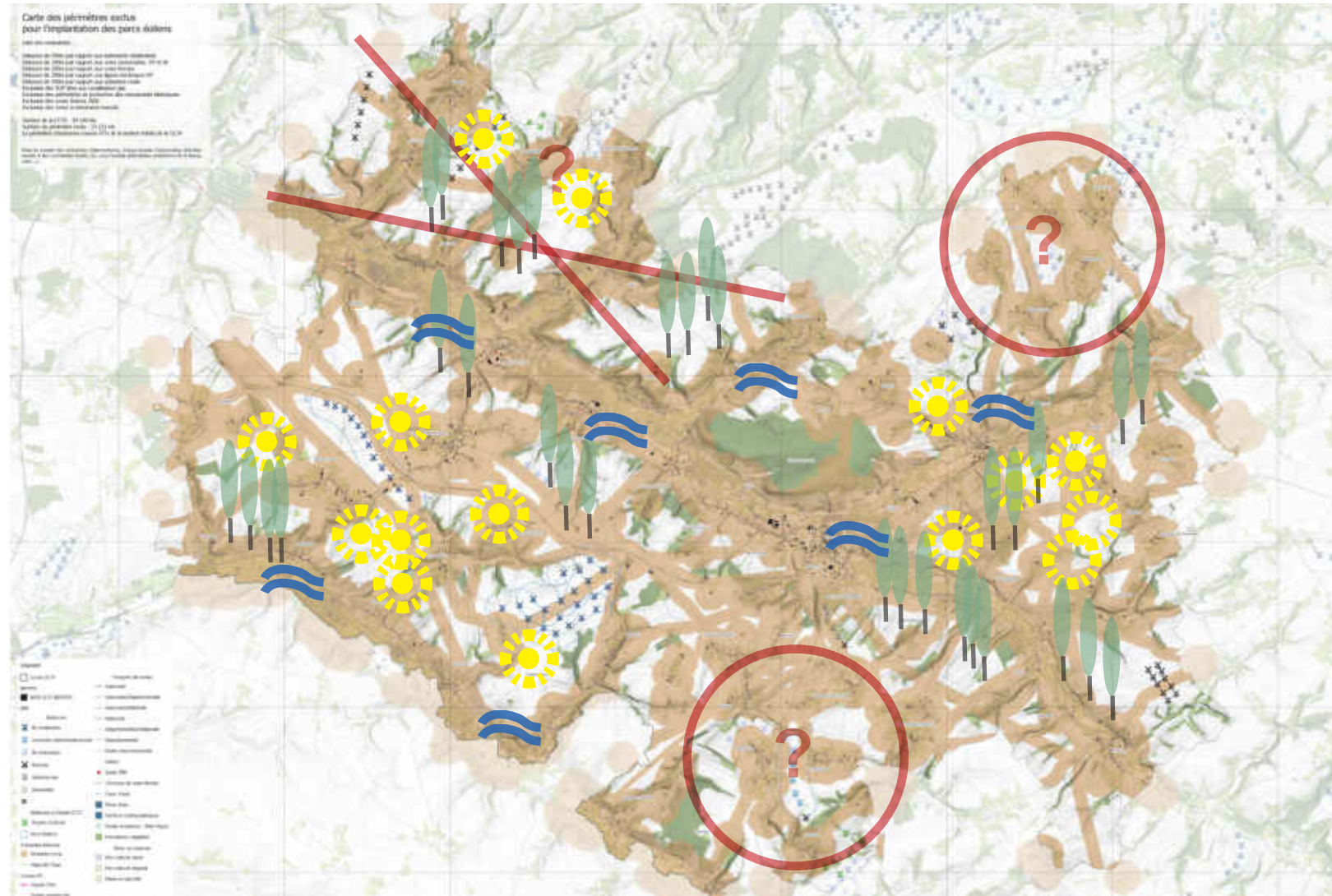
6.1 Rétablir une identité et une esthétique champêtre pour l'attractivité du territoire des 7 vallées

- Requalifier les traverses de bourgs des entrées de ville jusqu'aux espaces de centralité pour réaffirmer l'identité des communes et mettre en valeur le petit patrimoine ?
- Estomper la limite entre campagne et ville en ouvrant les espaces de respiration et en préservant les dents creuses avec une valeur paysagère ?
- Préserver et mailler la trame bocagère des auréoles ?



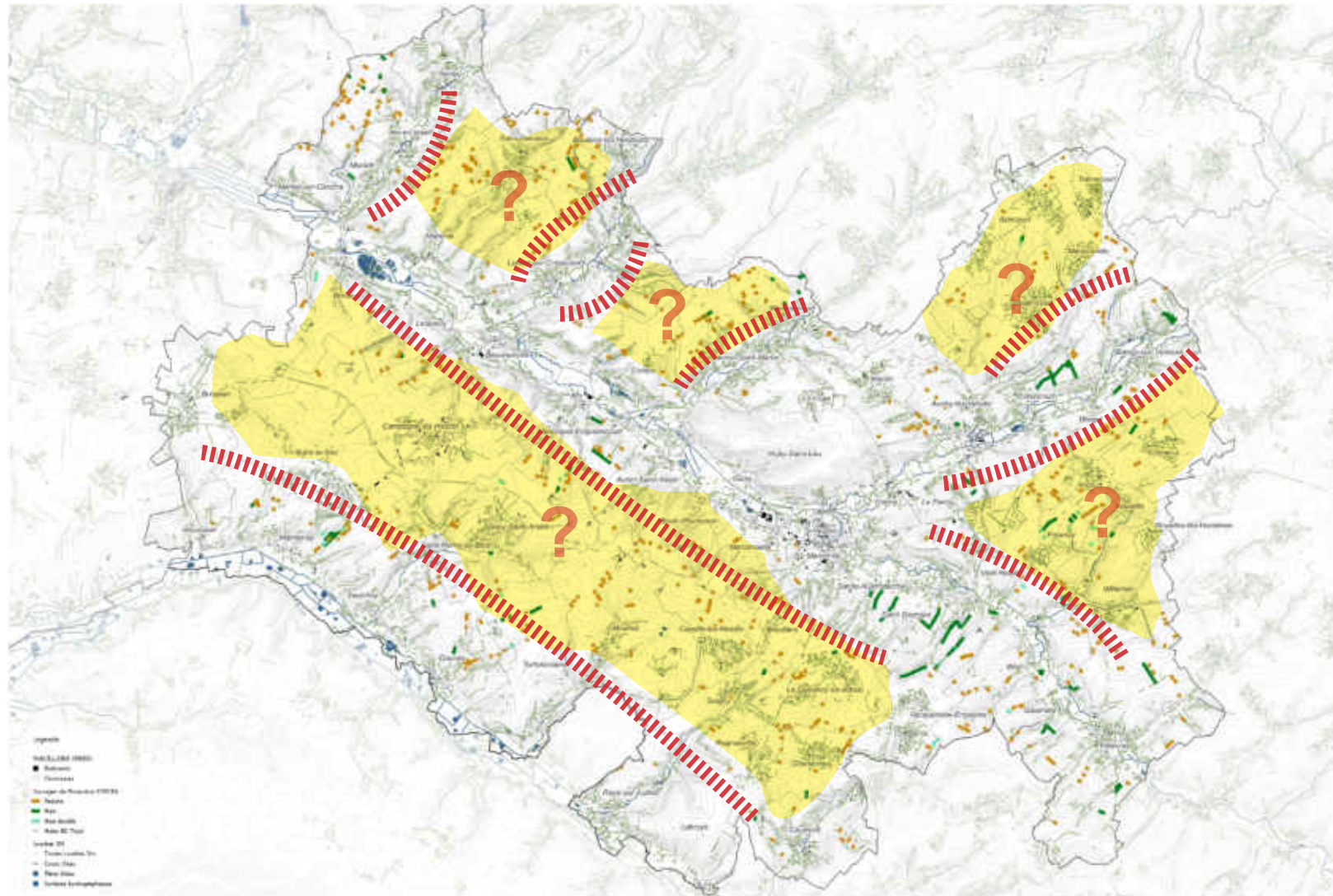
6.2 La transition énergétique à l'œuvre et à venir dans les 7 vallées

- Anticiper et mieux maîtriser l'implantation des installations d'énergie renouvelable
- Vers quel scénario énergétique veut-on tendre ? Quelles sources d'énergie prioriser ?
- La collectivité comme acteur de la transition énergétique ?
- Accompagner les entreprises (agricoles et autres) dans leurs projets d'énergie renouvelable ?



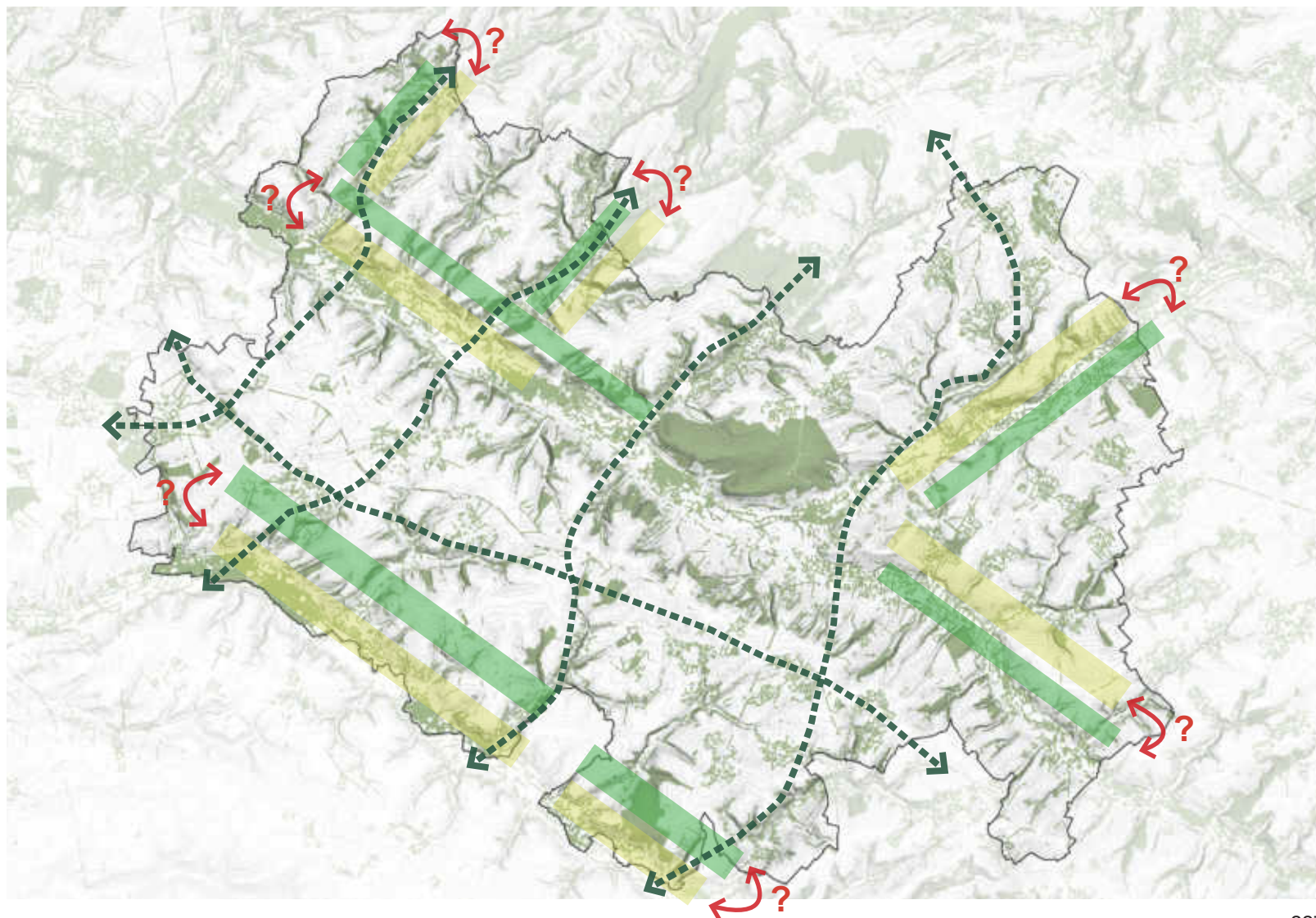
6.3 Préserver les sols *et la variété des paysages des 7 vallées*

- Quelles stratégies faut-il envisager à moyen terme à une échelle plus large pour freiner les phénomènes d'érosion ?
- Quelles politiques et/ou pratiques pour améliorer la résilience des sols agricoles ?
- Comment imaginer le travail d'agriculteur de demain ?



6.4 Agir pour préserver la biodiversité et les milieux naturels 7 vallées

- Un nouvel équilibre à instaurer entre l'ouverture et la fermeture des paysages ? Pâturages et boisements dans les fonds de vallée et sur les coteaux ?
- Renforcer le réseau bocager intercommunal tout en plantant des haies et bosquets ?
- Comment freiner les phénomènes de « cabanisation » dans les fonds de vallée ?



6.5 Activités en plein air et mobilités durables *pour conforter l'attractivité des 7 vallées*

- Rééquilibrer l'attractivité sur l'ensemble du territoire ?
- Valoriser davantage les grands plateaux et leur petit patrimoine vernaculaire ?
- Quelle place pour les vélos, chevaux, marcheurs et coureurs ?
- Renforcer ou conforter les activités liées à l'eau ? Longer les cours d'eau ? La vallée d'Authie ?
- Quels points de vue faut-il ouvrir / valoriser ?



MERCI

PLAN DE PAYSAGE
DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES 7 VALLÉES



GROUPEMENT D'ÉTUDE :

Atelier de
l'Ourcq

Virage Énergie

VERDI

INDICE A

Date de livraison : 30/09/2023

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes
des 7 Vallées
02, rue du Fond de Lièvre
07000 Bourges
Tel : 03 21 90 42 08

Le plan de paysage des 7 Vallées est
cofinancé par le Fonds européen
régional de développement rural
L'Europe investit dans les zones
rurales

Le Plan de Paysage des 7 Vallées est
élaboré avec le soutien financier de
l'ADER

Échelle 1 : 33 000

- 1 LE PAYSAGE À GRANDE VITESSE
Agir sur le paysage des grandes infrastructures
routières tout en réfléchissant à la place des
énergies renouvelables
- Aménagement de la voie rapide (D939), ses abords,
ses échangeurs et bretelles
 - Installation éolienne existante
 - Installation autorisée administrativement
 - Installation en cours d'instruction
 - Parcs éoliens existants
 - Zones préférentielles pour installations éoliennes et
repowering des parcs existants
 - Grandes surfaces de toitures et parkings adaptées pour
de nouvelles installations photovoltaïques
 - Linéaires de talus le long de la voie rapide (D393) sus-
ceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques

- 2 LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE (pour mémoire)
Des mesures de sobriété et des nouvelles
installations de production pour tendre vers
un scénario d'autonomie énergétique paysager
souhaité
- Pôles territoriaux principaux
 - Pôles territoriaux secondaires
 - Pôles relais
 - Pôles d'emploi
 - Labels Village Patrimoine
 - Aménagement des traverses de
bourg principales à partir du paysage

- 3 LE PAYSAGE À MOYENNE VITESSE
Renforcer l'attractivité des centralités territoriales en
agissant sur l'espace public et la mobilité
- Projets d'itinéraires vélo
 - Claires et ligne de chemin de fer TER
 - Création de nouvelles stations multimodales
- 4 LE PAYSAGE À FAIBLE VITESSE
Renforcer le maillage des chemins doux pour
mettre en valeur les richesses naturelles et
patrimoniales des fonds de vallées
- Chemins existants
 - Projets de chemins
 - Périmètres des unités paysagères
 - Périmètres d'étude (CCV)

- 5 LE PAYSAGE DES CRÊTES
Freiner les phénomènes d'érosion en agissant
sur les coteaux des vallées tout en valorisant
les paysages agricoles et forestiers
- Surfaces agricoles
 - Bois / Forêt
 - Couronnes bocagères (plateaux)
 - Aléas d'érosion très forts

- 6 LE PAYSAGE PÉRIURBAIN
Investir les espaces des friches urbaines avec
des projets à la croisée de plusieurs volets :
paysager, énergétique et environnementaux
(notamment en lien avec la continuité des
trames vertes et bleues)
- Aggrégats bâlis 100m
 - Zone d'activité
 - Friches industrielles à réinvestir

- 7 LE PAYSAGE À L'ŒUVRE (pour mémoire)
Assurer le suivi des différentes actions du plan
de paysage grâce à une méthodologie opéra-
tionnelle sur mesure pour chaque « chantier » et
« thématique »
- 8 DES CHANTIERS TESTS
Le plan de paysage prévoit des chantiers tests à réaliser
à court et moyen termes. Ces expérimentations sont
en lien avec les orientations plus générales du plan de
paysage et permettent de spatialiser les propositions
qui en découlent.
- 1 La voie rapide, la D939
 - 2 Les traverses de bourg, D349 et D94
 - 3 Le chemin de la vallée de l'Authie
 - 4 Le valon de Sauchoy
 - 5 La couronne du Grand-Hesdin

© Atelier de l'Ourcq, architectes, urbanistes, paysagistes - Sources : IGN-BD Topo 2023, CC des 7 vallées, portail
opendata de la région Hauts-de-France, INSEE, Datatourisme2, CPSE (TVVB), Audicé (érosion)

Atelier de l'Ourcq



Atelier de l'Ourcq Félix Mulle & associés

24, rue du Pré-Saint-Gervais
93500 Pantin
T. 09 81 24 50 88
atelier@ourcq.archi
dgalli@ourcq.archi

Virage Énergie

5, rue Jules de Vicq
59000 Lille
T. 09 72 19 35 78
contact@virage-energie.org

Verdi Conseil Nord de France

Rue Blériot, Eleu-dit-Leauwette
62302 Lens
T. 03 21 78 55 22
accueil@verdi-ingenierie.fr



Communauté de Communes des 7 Vallées

52, rue du fond de Lianne
62990 Beaurainville
Tel : 03 21 90 42 68



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
L'Europe investit dans les zones rurales

Le plan de paysage des 7 Vallées est cofinancé
par le Fonds européen agricole de
développement rural : L'Europe investit dans
les zones rurales



Le Plan de Paysage des 7
Vallées est réalisé avec le
soutien financier de l'ADEME



CC DES 7 VALLÉES ÉTUDE DE PLAN DE PAYSAGE COPIL FICHES ACTIONS

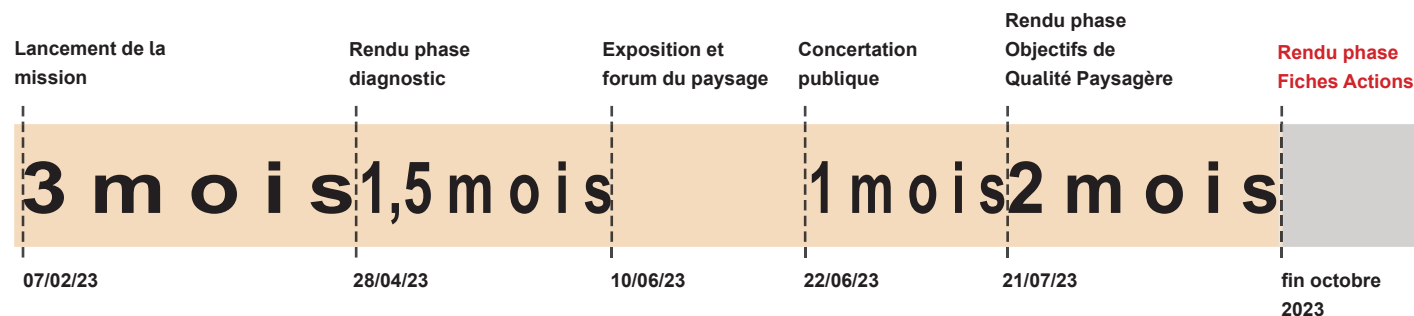
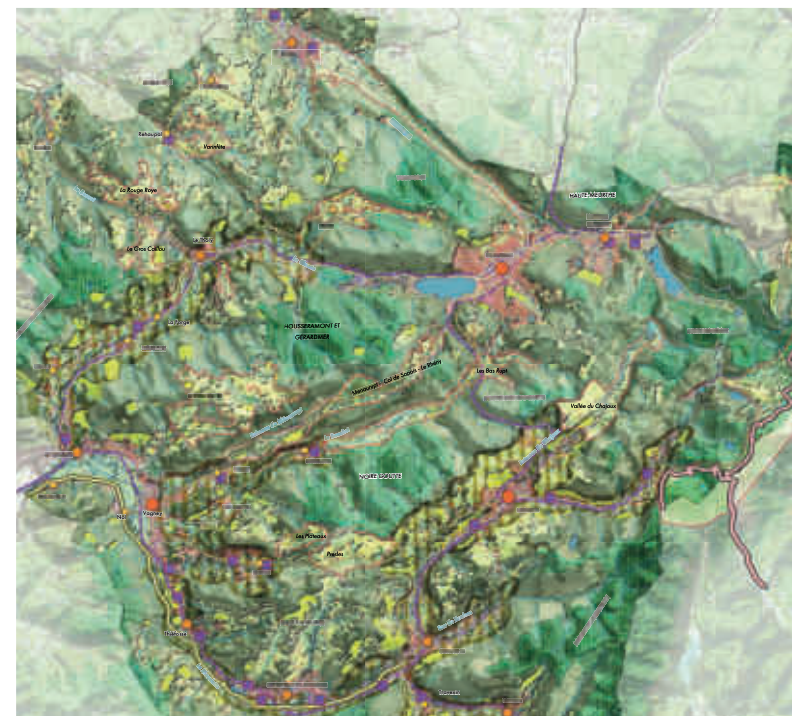
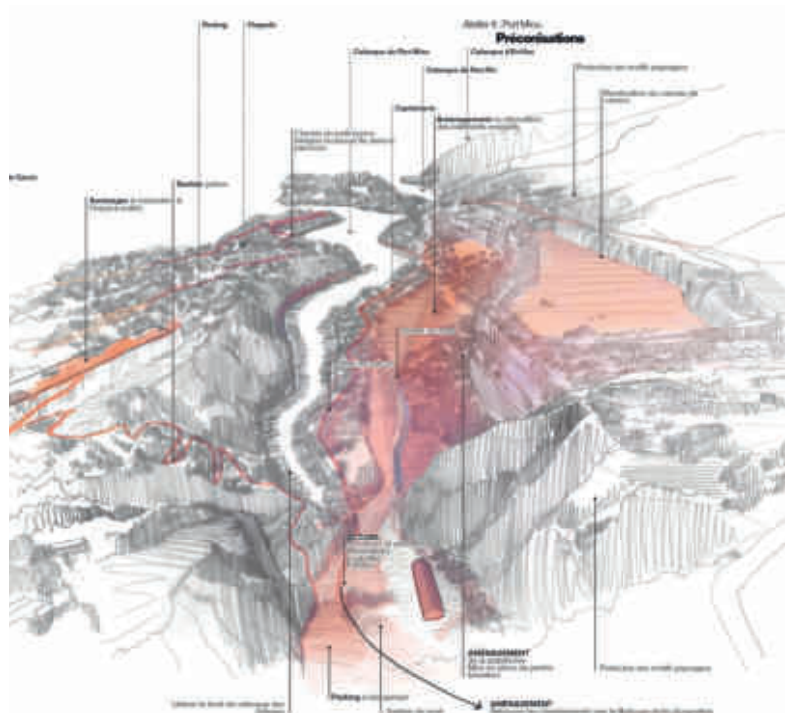
Le plan de paysage + volets énergie et écologie

Un outil de connaissance et de planification

Lauréate de l'appel à projets national « Plans de Paysage 2022 - transition énergétique », la Communauté de communes des 7 Vallées a lancé une démarche de l'élaboration d'un Plan de Paysage.

L'objectif du plan de paysage est de permettre au territoire de s'engager dans un développement de qualité, cohérent et durable, et de s'affirmer comme un acteur de la transition énergétique et écologique.

Il devra permettre de répondre de manière opérationnelle et d'outiller le territoire afin d'améliorer la qualité paysagère des aménagements réalisés, pour le rendre à la fois résilient et attractif et pour renforcer la qualité de son cadre de vie.



À gauche : extrait du plan de paysage des Calanques @Coloco
 À droite : plan de paysage de la CC Hautes Vosges @Bertrand Follea et Claire Gautier
 En bas : calendrier de la mission plan de paysage sur la CC7V

Le plan de paysage + volets énergie et écologie

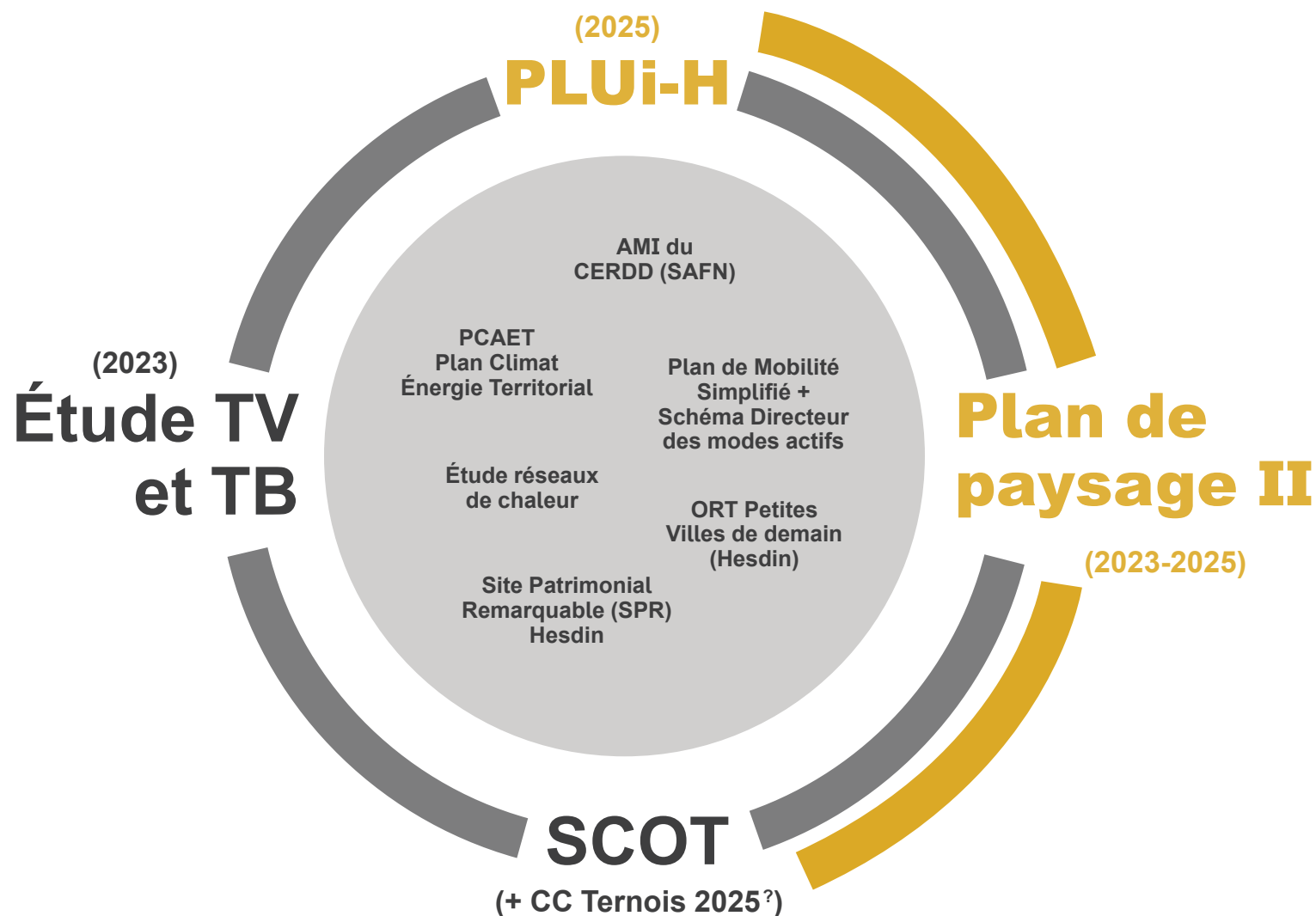
Un outil faisant partie d'une stratégie globale à l'échelle de la CC7V

Le plan de paysage fait partie d'un groupe plus large de dispositifs de planification lancés par la Communauté de Communes qui doivent pouvoir s'enrichir réciproquement et aboutir à des solutions communes.

Les différents cabinets mandatés pour les études veillent à se coordonner entre eux et faire des points d'étape communs pour avancer en intelligence et de manière coordonnée.

Une deuxième phase du plan de paysage aura lieu en même temps que les dernières étapes de construction du PLUi-H sur une période de deux ans (2023-2025). La poursuite du plan de paysage devra permettre :

- d'accompagner la collectivité dans le lancement des chantiers liés aux actions prioritaires (ciblées pendant la première phase)
- de nourrir le PLUi-H et le SCOT d'un point de vue de la thématique paysage (prise en compte des éléments à préserver, valoriser, réhabiliter via des OAP et/ou des outils réglementaires)



Les 7 vallées, un territoire pilote de l'aménagement rural durable dans un contexte de transition écologique

UN PROGRAMME D'ACTIONS VERTUEUX ET INNOVANT. UN TERRITOIRE DÉMONSTRATEUR A L'ÉCHELLE NATIONALE.

Le travail mené aux côtés de la collectivité pendant la première phase du plan de paysage a permis de clarifier les ambitions de la CC7V liées à la valorisation de ses paysages.

Le programme d'actions qui en a découlé est très vertueux et d'une portée très large. La communauté de commune ne vise pas simplement la résolution de problématiques très localisée, mais elle fait l'effort de prendre de la hauteur en assumant des démarches innovantes et démonstratrices avec l'ambition d'être un territoire pilote de l'aménagement durable qui puisse rayonner à l'échelle départementale, voir nationale. Cette volonté est en parfait accord avec la démarche innovante de l'appel à projets « Plan de Paysage » lancé par l'ADEME



Franche-Comté : Rochejean devient le premier village de France autosuffisant en énergie - NeozOne

[Consulter >](#)



Vosges. Trophées de l'agriculture : La Vigotte Lab ou l'expérimentation exemplaire de la transition écologique à l'échelle d'un hameau

[Consulter >](#)



Carbolocal, une start-up de territoire pour accélérer la transition agro-écologique | Le Havre Seine Métropole

[Consulter >](#)



À Pirou, le parc naturel de loisirs est riche en biodiversité

[Consulter >](#)

Un accompagnement en phase 2 qui doit être à la hauteur des ambitions de la collectivité

QUEL TYPE D'ACCOMPAGNEMENT PRÉVOIR POUR RÉPONDRE AUX AMBITIONS DE LA COLLECTIVITÉ ?

Une mission classique d'assistant à la maîtrise d'ouvrage ne pourra pas être à la hauteur des objectifs fixés par le plan de paysage !

Dans un contexte rural comme celui des 7 vallées, il est indispensable d'apporter une ingénierie capable de spatialiser et co-construire avec la collectivité des projets qui doivent être dessinés et chiffrés avant de passer à l'opérationnel.

Des études plus approfondies sur des chantiers TEST joueront un rôle de démonstrateur et devront donner l'élan à une transformation plus large des paysages qui doit s'opérer à long terme sur l'ensemble de la communauté de commune.

Des études à une échelle plus large, peu connues en milieu rural, devront permettre de figer les ambitions en termes d'aménagement à l'échelle du territoire, mais aussi armer les petites collectivités locales d'arguments solides pour guider les chantiers de transformations de leurs communes.

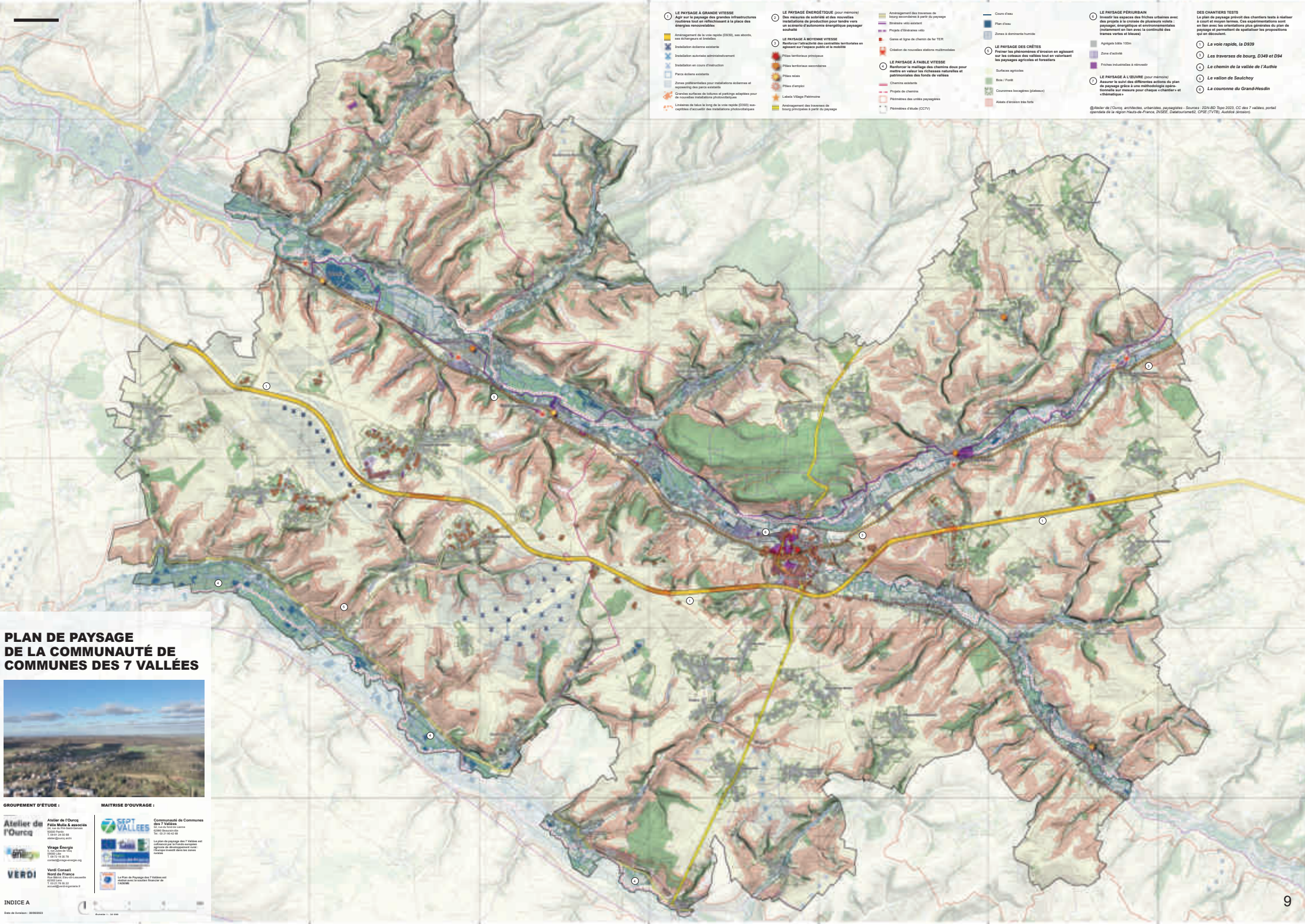


LE RAPPORT DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PLAN DE PAYSAGE

TABLE DES MATIÈRES

LA CARTE DU PLAN DE PAYSAGE	9
DES CHANTIERS TÉMOINS POUR CHAQUE OQP	11
1. Le paysage de la grande vitesse	15
2 Le paysage énergétique	34
3 Le paysage de la moyenne vitesse	63
4 Le paysage de la faible vitesse	94
5. Le paysage des crêtes.....	130
6. Le paysage périurbain	144
7. Le paysage périvillageois	176
8. Le suivi et l'animation du plan de paysage.....	186

UN PLAN D'ENSEMBLE TRADUISANT LES OBJECTIFS À L'ÉCHELLE TERRITORIALE



**PLAN DE PAYSAGE
DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES 7 VALLÉES**



GROUPEMENT D'ÉTUDE :

Atelier de l'Ourcq
Félix Mulla & associés
03 27 21 52 00
03 27 21 52 01
atelier@atelier-ourcq.fr

Vierge Energie
03 27 21 52 00
03 27 21 52 01
contact@virgie-energie.fr

VERDI
Verdi Conseil
Nord de France
03 27 21 52 00
03 27 21 52 01
contact@virgie-energie.fr

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

**Communauté de Communes
des 7 Vallées**
03 27 21 52 00
03 27 21 52 01
cc7v@cc7v.fr

Le plan de paysage des 7 Vallées est
un document de planification
qui définit les orientations
généralistes de l'aménagement
du territoire.

Le Plan de Paysage des 7 Vallées est
un document de planification
qui définit les orientations
généralistes de l'aménagement
du territoire.

LE PAYSAGE À GRANDE VITESSE
Agir sur le paysage des grandes infrastructures
routières tout en réfléchissant à la place des
espaces récréatifs.

LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE (pour mémoire)
Des mesures de soutien et des nouvelles
installations de production pour rendre viable
un scénario d'autoconsommation énergétique paysagère.

LE PAYSAGE À MOYENNE VITESSE
Reprendre l'attractivité des centralités territoriales en
agissant sur l'impact public et la mobilité.

LE PAYSAGE À FAIBLE VITESSE
Maintenir le maillage des chemins doux pour
mettre en valeur les richesses naturelles et
patrimoniales des fonds de vallées.

LE PAYSAGE PÉRIURBAN
Travailler les espaces des friches urbaines avec
des projets de réhabilitation de plusieurs villages
ruraux, en lien avec les orientations plus générales du plan de
paysage et permettant de spatialiser les propositions
qui en découlent.

LE PAYSAGE À L'ŒUVRE (pour mémoire)
Assurer le suivi des différentes actions du plan
de paysage grâce à une méthodologie rigoureuse
et mesurer pour chaque « chantier » et
thématiques.

DES CHANTIERS TESTS
Le plan de paysage prévoit des chantiers tests à réaliser
à court et moyen termes. Ces expérimentations sont
en lien avec les orientations plus générales du plan de
paysage et permettent de spatialiser les propositions
qui en découlent.

LES CHANTIERS TESTS
1 La voie rapide, la D939
2 Les traverses de bourg, D348 et D94
3 Le chemin de la vallée de l'Aulh
4 Le vallon de Sauchoy
5 La couronne du Grand-Hesdin

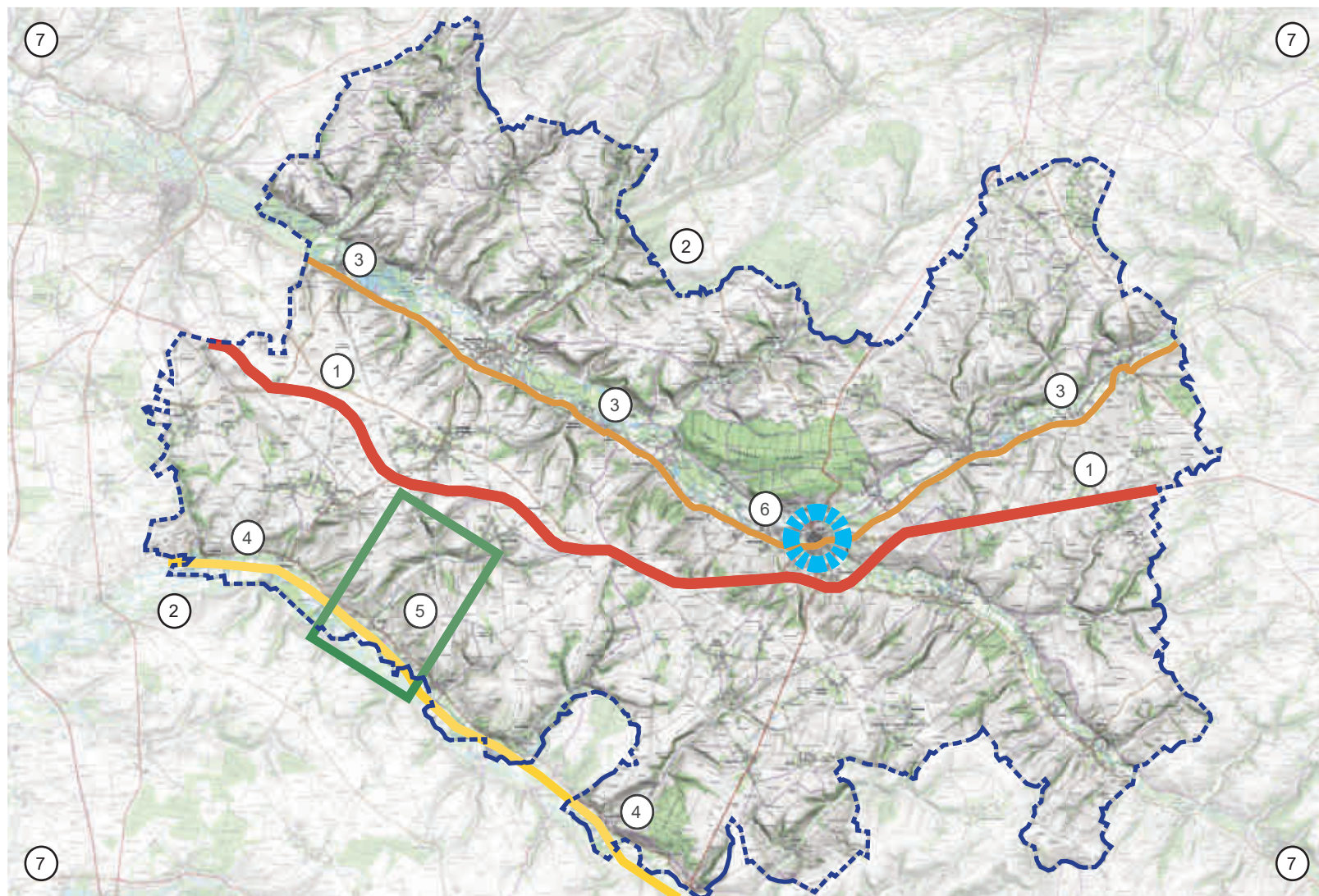
©Atelier de l'Ourcq, architectes, paysagistes - Sources : IGN/BD Topo 2023, CC des 7 vallées, portail
ouvert de la région Hauts-de-France, DGE, CNAU/INRAE, CPRE (TV70), Aéroclim (airparif).

7 FAMILLES D'ACTION ET 30 ACTIONS POUR LE PLAN DE PAYSAGE DES 7 VALLÉES

Un programme d'actions spatialisées

7 familles d'action et 5 chantiers TEST pour la mise en œuvre du PdP

- ① **Le paysage de la grande vitesse**
La voie rapide, D939
- ② **Le paysage énergétique**
Vers une autonomie énergétique
- ③ **Le paysage de la moyenne vitesse**
Les traverses de bourg, D349 et D94
- ④ **Le paysage à faible vitesse**
La vallée de l'Authie
- ⑤ **Le paysage des crêtes**
Le cas du vallon de Saulchoy
- ⑥ **Le paysage périurbain**
La couronne du Grand-Hesdin
- ⑦ Le paysage périvillageois



Un programme d'actions spatialisées

Pourquoi des chantiers sur des secteurs spécifiques ?

Traduire la vocation opérationnelle du plan de paysage :

- en apportant de solutions concrètes sur des secteurs problématiques
- en se donnant des objectifs clairs et partagés à l'échelle de la Communauté de Communes dans le court et moyen terme pour la transformation et préservation des paysages des 7 vallées
- en évitant la prétention à exhaustivité sur des sujets très variés et complexes à une échelle trop large
- tout en proposant des solutions reproductibles sur d'autres secteurs à enjeux moins prioritaires
- en fédérant les acteurs locaux et les habitants autour d'une vision commune pour l'avenir du territoire : le paysage énergétique souhaité des 7 vallées
- en anticipant le travail qui suivra à la première phase du plan de paysage



Un programme d'actions spatialisées

Pourquoi la porte d'entrée de la vitesse ?

L'occasion de travailler le thème du paysage sous un angle insolite et qui constitue un enjeu majeur sur le territoire des 7 vallées :

- en mettant la question des mobilités au centre de la réflexion (sujet sensible et complexe en milieu rural)
- en se donnant l'objectif d'affirmer une meilleure cohabitation entre les infrastructures routières et les paysages qui les accueillent
- en traitant le sujet de la perception qu'on peut avoir des différents paysages des 7 vallées en fonction de la vitesse avec laquelle on les traverse, ex. repères paysagers à la grande et petite échelle, paysages banalisés et pittoresques, paysages sanctuarisés et en transformation...



Un programme d'actions spatialisées

Pourquoi la porte d'entrée de la vitesse ?

L'occasion de travailler le thème du paysage sous un angle insolite et qui constitue un enjeu majeur sur le territoire des 7 vallées :

- qui permet de se mettre à la place de l'habitant pour mieux comprendre ses habitudes, aspirations et besoins en fonction du type de paysage qu'il traverse, mais aussi du mode de le traverser : à pied, à vélo, en voiture...
- qui permet de valoriser et transformer les paysages avec des traitements spécifiques et adaptés aux modes de déplacement



1. LE PAYSAGE DE LA GRANDE VITESSE

1. LE PAYSAGE DE LA GRANDE VITESSE

La voie rapide, D939

1.1 Une scénographie arborée

1.1.1 Une scénographie arborée - hors agglomération

1.1.2 Une scénographie arborée - en agglomération

1.2 Le traitement des bretelles des entrées de ville

1.3 Les points d'observation du paysage

1.4 La valorisation du patrimoine de la CC7V

1. Le paysage de la grande vitesse

1.1 Une scénographie arborée

UNE VOIE ROYALE ? UN GRAND PARC A L'ANGLAISE ?

Le paysage linéaire de la voie rapide peut être interprété comme une voie royale. La route et ses grands alignements d'arbres, similaires aux modes de façonner les allées principales des grands châteaux de France.

Suivant cette logique, le paysage visible depuis la route est un parc. Le parc à l'anglaise comme allégorie ou comme reconstitution du paysage agricole et champêtre, ex. le parc du Château de Le Parcq.

Une référence toute locale : La Chaussée Brunehaut. Des voies aux origines pas définies, mais qui semblent dater de l'époque gauloise et qui étaient utilisées par les Romains. Le nom « Brunehaut » apparaît pour la première fois dans un document écrit à Douriez (1205). Ces voies sont systématiquement ornées par des alignements d'arbres de deux côtés de la voie.



1. Le paysage de la grande vitesse

1.1.1 Une scénographie arborée - hors agglomération

DES EXEMPLES RÉUSSIS LE LONG DE LA D939 (entre Arras et les 7 Vallées)

- Sur les tronçons les plus larges de la départementale, les bandes centrales de séparation des deux sens de circulation pourraient être aménagées en terre-plein planté pour atténuer l'ambiance routière de la voie
- Si la largeur des accotements le permet, il est envisageable de planter les arbres derrière les fossés pour permettre aux sujets de se développer en hauteur avec de larges couronnes
- L'avantage d'un tel type d'aménagement est que les rangées d'arbres assez proches les unes des autres produisent un effet de canopée qui invite les automobilistes à réduire la vitesse



La D939 entre Aubigny-en-Artois et Haute-Avesnes

1. Le paysage de la grande vitesse

1.1.1 Une scénographie arborée - hors agglomération

DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- À l'ouest d'Hesdin la route prend la forme d'une large voie rapide (110km/h) avec des paysages souvent banalisés, notamment lorsqu'elle traverse le grand plateau agricole des openfields du Ponthieu.
- Les grandes parcelles agricoles longeant la départementale s'étalent jusqu'à presque toucher la chaussée
- Seulement des bandes enherbées relativement étroites et sans trop d'intérêt paysager séparent la voie des terrains agricoles limitrophes. Les clôtures deviennent alors très présentes dans le paysage même si elles sont relativement légères et simples.



La D939, entre Buire-le-Sec et Boisjean

1. Le paysage de la grande vitesse

1.1.1 Une scénographie arborée - hors agglomération

DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Ces portions de voie pourraient être un support idéal pour un nouvel aménagement favorisant les continuités écosystémiques le long des axes majeurs. Notamment si les nouveaux corridors se situent entre des bosquets ponctuels.
- Le paysage perçu à une vitesse relativement importante et sur une voie très large donne la possibilité d'imaginer des accotements majestueux, par exemple des couloirs boisés des deux côtés de la voie.
- Pour préserver des vues sur le paysage agricole alentour, il faudra prévoir des arbres avec de hautes couronnes d'un côté de la voie tout en veillant à ce que le sous-bois ne se développe pas trop.
- Sur ces tronçons il faudrait installer de préférence une signalétique qui permet de valoriser les entités paysagères de la Communauté de Communes.



La D939, entre Buire-le-Sec et Boisjean

1. Le paysage de la grande vitesse

1.1.2 Une scénographie arborée - en agglomération

DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Sur le territoire des 7 vallées, les alignements d'arbres sont particulièrement discontinus le long de la RD, notamment à proximité des entrées d'agglomération, là où ils peuvent jouer un rôle majeur sur la réduction de la vitesse des véhicules
- C'est le cas par exemple de l'entrée d'agglomération du Parcq, seule commune de la CC à être traversée par la D939 dans son centre-bourg
- Marquer l'entrée de la commune du Parcq équivaut à marquer l'entrée sur le territoire des 7 vallées. Ici on se limitera à traiter l'entrée d'agglomération, mais il faudra également réfléchir au traitement de la traverse de bourg (zone 50 - voir action 3).



La D939, vers l'entrée d'agglomération du Parcq

1. Le paysage de la grande vitesse

1.1.2 Une scénographie arborée - en agglomération

DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Rétrécir visuellement la chaussée pour inviter les automobilistes à ralentir :
 - » Planter des arbres de deux côtés de la chaussée et végétaliser la bande de séparation entre les deux voies
- Un traitement du sol spécifique au niveau de l'entrée (par exemple couche de peinture) et marquage au sol de la limite de vitesse
- La plantation de haies basses de deux côtés de la chaussée, des saules têtards par exemple
- L'installation d'une signalétique partagée à l'échelle de la communauté de commune qui permet de mettre en valeur les monuments et les paysages exceptionnels du territoire
- La décoration du repère territorial du château d'eau à l'entrée de la commune
- L'aménagement d'une promenade en direction du château d'Estruval se prolongeant dans un chemin de randonnée



La D939, vers l'entrée d'agglomération du Parcq

1. Le paysage de la grande vitesse

1.1.2 Une scénographie arborée - en agglomération

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- À l'approche de Campagne-les-Hesdin les aménagements de la voie renvoient à un langage routier, seulement les deux premiers bâtiments de la commune au niveau du carrefour marquent l'entrée dans une zone d'agglomération, comme si la bretelle de la voie rapide s'injectait directement dans le bourg ancien



Entrée de Campagne-les-Hesdin (D130)

1. Le paysage de la grande vitesse

1.1.2 Une scénographie arborée - en agglomération

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

Qualifier l'entrée de ville principale de Campagne-les-Hesdin via un aménagement spécifique :

- Marquer au sol le seuil d'entrée de la commune via un traitement particulier, mais aussi la présence de deux arbres à haute tige pour réduire visuellement la largeur de la chaussée et inviter les automobilistes à ralentir
- Végétaliser le haricot central avec des plantes arbustives
- Aménager une aire de covoiturage à l'entrée de la commune en lien avec la voie rapide, mais aussi l'axe N-S de la D130 reliant Campagne à Buire-le-Sec
- Le même type de signalétique utilisé pour marquer la présence d'éléments remarquables devra pouvoir être utilisé aussi pour les aspects plus fonctionnels (ex. aire de covoiturage)



Entrée de Campagne-les-Hesdin (D130)

1. Le paysage de la grande vitesse

1.2 *Les entrées sur le territoire*

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES DES 7 VALLÉES

- La bretelle de sortie vers la commune d'Hesdin butte contre la nouvelle zone commerciale en entrée de ville
- Aujourd'hui il s'agit d'un paysage assez banal, sans aucune particularité ni de panneau qui annonce l'arrivée sur la commune
- Au loin on aperçoit les arbres qui longent la D928 (aménagement récent). L'alignement s'arrête toutefois au niveau du rond-point.



Bretelle de la sortie d'Hesdin en provenance d'Arras

1. Le paysage de la grande vitesse

1.2 Les entrées sur le territoire

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- L'objectif est de marquer une première entrée sur la commune depuis la voie rapide, l'enjeu ici n'est pas de pointer les commerces et les services de la commune (on est encore trop loin du centre-ville), mais simplement de donner un aperçu de ses composantes les plus identitaires d'un point de vue de son patrimoine naturel et historique
- Pour embellir ce tronçon de la route, il suffirait de laisser pousser des plantes autochtones fleuries (celles qu'on trouve dans les champs) sur une bande de 2/3m.
- Il est aussi important de marquer la ligne de l'horizon en prolongeant l'alignement d'arbres existant jusqu'à l'entrée de la voie rapide



1. Le paysage de la grande vitesse

1.2 *Les entrées sur le territoire*

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Certaines sorties de la voie départementale buttent directement sur les entrées des bourgs, comme à Campagne-les-Hesdin, où le passage de la voie rapide à la traverse de bourg fait seulement une centaine de mètre de long
- Aujourd'hui les ingrédients qui se succèdent le long de la voie reflètent un langage plutôt routier : haricots en enrobé, bordures en béton, marquages au sol très marqués et présents



Entrée de Campagne-les-Hesdin depuis la D939

1. Le paysage de la grande vitesse

1.2 Les entrées sur le territoire

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

Des petits aménagements ponctuels peuvent contribuer à marquer l'entrée progressive sur la commune tout en maîtrisant la transition entre l'ambiance routière de la D939 et la traverse de bourg de Campagne-les-Hesdin, :

- Un alignement d'arbres le long de la bretelle en direction de Campagne pour accompagner l'arrivée dans le centre-bourg
- Un marquage au sol spécifique pour marquer l'entrée d'agglomération
- Une ambiance plus végétale et en lien avec le paysage rural et champêtre qui entoure la commune
- La plantation d'un arbre d'un côté de la chaussée pour marquer le seuil d'entrée en hauteur



Entrée de Campagne-les-Hesdin depuis la D939

1. Le paysage de la grande vitesse

1.3 Les points d'observation du grand paysage

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Calibrer les ouvertures sur le grand paysage et aménager des points d'observation demande peu d'ingrédients :
 - » Des petites zones de stationnement à côté de la voie (une ou deux places)
 - » Un panneau d'interprétation
 - » L'aménagement du périmètre (si nécessaire) avec une barrière et de la végétation
 - » Un marquage au sol empiétant sur la chaussée pour signaler le point de vue

Au-delà de ce qu'on veut donner à voir, c'est aussi l'occasion de réfléchir à ce qu'on veut masquer, par exemple un alignement d'arbres pour cacher un bâtiment industriel ou une verrue paysagère



Panneau touristique pointant la forêt d'Hesdin
à la sortie de la commune du Parcq

1. Le paysage de la grande vitesse

1.4 La valorisation du patrimoine de la CC7V

LA SITUATION ACTUELLE

- L'implantation des panneaux touristique est très importante, elle doit être proche d'une sortie permettant d'atteindre le site qu'elle pointe, mais elle doit également permettre d'apprécier l'élément de paysage/architecture depuis la route elle-même
- Pour cela il est envisageable d'aménager des aires de repos à proximité des panneaux qui permettent d'apprécier des vues remarquables sur le grand paysage. Si c'est difficile de trouver des points adaptés sur les tronçons rapides à 4 voies (ouest d'Hesdin), on pourrait en revanche en prévoir un par exemple à la sortie de la commune du Parcq pour admirer la forêt d'Hesdin depuis un point haut.
- Le graphisme et le type de panneau doivent être attentivement étudiés, idéalement il faudrait installer des panneaux graphiquement cohérents sur l'ensemble de la voie.



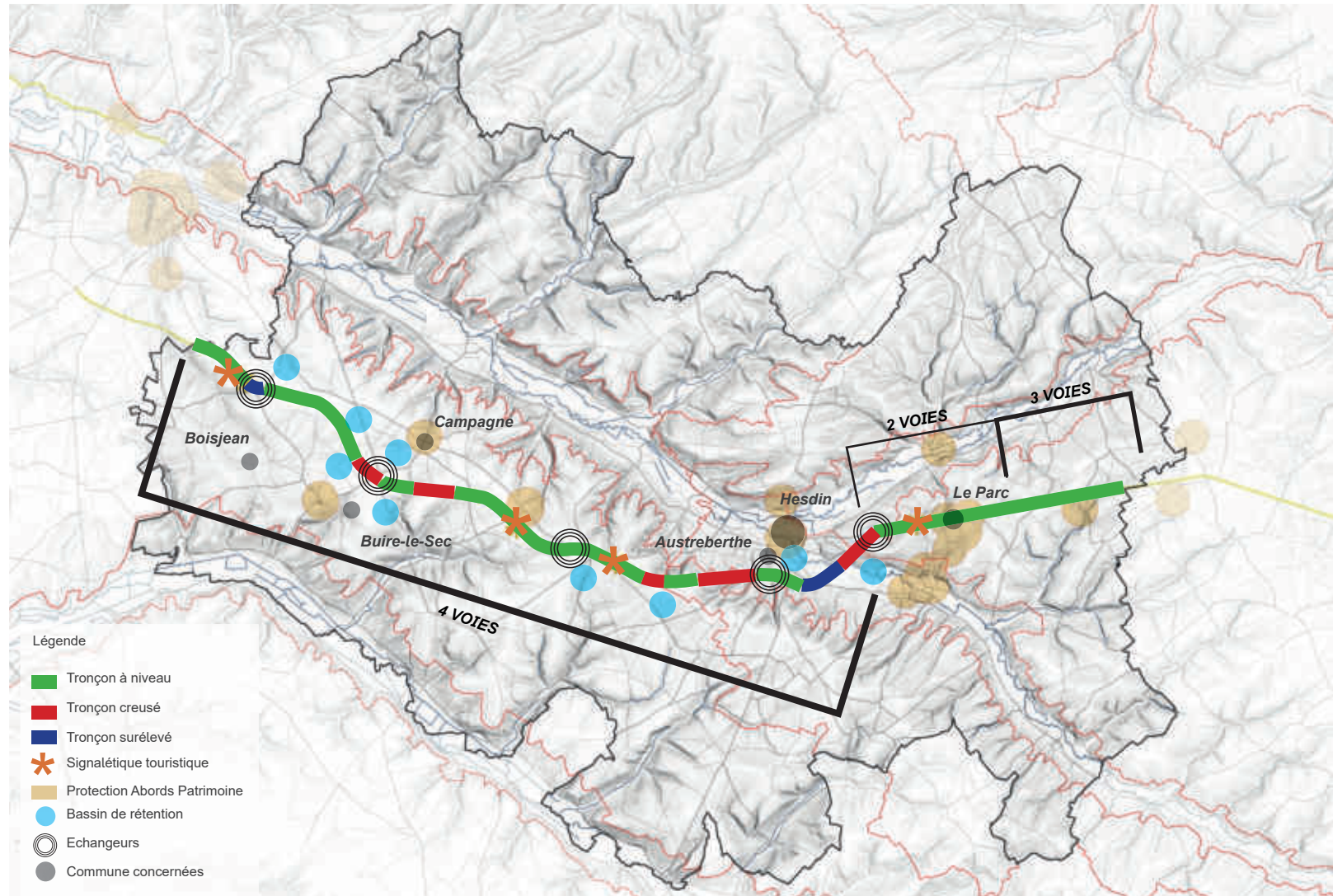
1. Le paysage de la grande vitesse

Une réflexion globale, sur l'ensemble des actions

UNE RÉFLEXION GLOBALE A L'ÉCHELLE DES 33KM DE LA VOIE RAPIDE

Pour la phase 2 du plan de paysage :
sur la base du travail de diagnostic de la
phase 1 du plan de paysage et des
propositions de fiches actions :

- Élaborer une stratégie par secteur d'intervention en fonction de la configuration de la voie et de l'épaisseur des accotements.
- Élaborer une carte globale à l'échelle de la CC7V traduisant les objectifs d'aménagement : positionnement de la signalétique, points d'observation du paysage, plantation des accotements, traitements des bretelles, bassin de rétention et entrée de bourg
- Travailler en COPIL sur le plan avec les communes concernées, l'agence départementale des routes, l'office de tourisme...



1. Le paysage de la grande vitesse

Une réflexion globale, sur l'ensemble des actions

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Travaux d'espaces publics

Objectifs :

- » Valoriser les paysages autour de la voie rapide en composant une scénographie rythmée arbres majestueux
- » Préserver et renforcer les continuités écologiques le long des axes majeurs
- » Maîtriser la vitesse des véhicules sur les voies départementales hors agglomération
- » Accompagner l'arrivée des automobilistes sur le territoire via un traitement paysager qui est propre à l'identité du territoire du Pas-de-Calais (chaussées Brunehaut)

Taille de l'opération : 24km de voie rapide à 110 km/h (après croisement avec la D349 et 8km de voie entre 80-90 km/h. Accotements de taille variable entre 2m et 30m.

Délais : env. 12 mois de planification et 36 mois de travaux (phasé) pour l'ensemble de la voie départementale

Mode opératoire : maîtrise d'ouvrage du département

Études complémentaires en amont :

Relevé géomètre, repérage des essences protégées et de celles devant être remplacées.
Relevés de vitesse / études de flux.

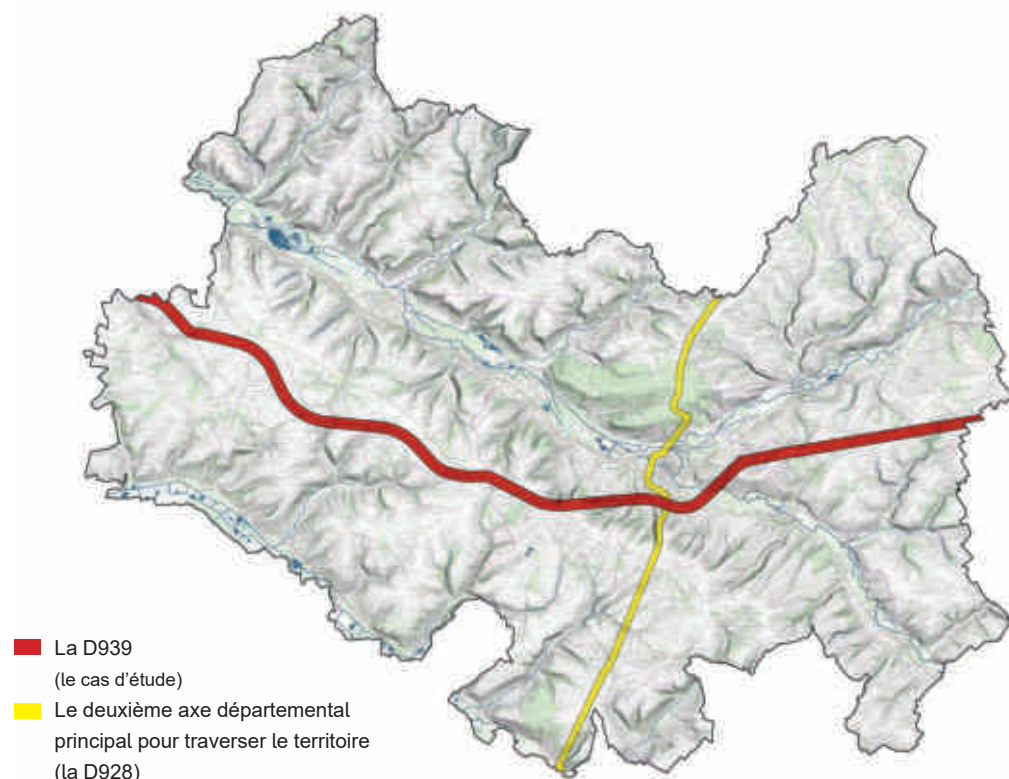
Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage :

- » Élaboration de préconisation d'aménagement en fonction des différents types de tronçons
- » Cibler les secteurs à aménager en fonction de manière différente en fonction de leur taille, configuration et emplacement
- » Des réunions de travail avec la CC7V et la direction des routes départementales du Pas de Calais afin d'établir une stratégie commune sur les différents tronçons de la voie rapide dans la continuité des aménagements réalisés en amont du périmètre de la CC7V.
- » Croiser les chantiers à mener avec l'étude TVTB du CPIE (continuités écologiques de la trame bocagère le long de la RD mais aussi perpendiculaires à la voie rapide)

Processus opérationnel parallèle / post plan de paysage :

- » Planning pluriannuel des travaux
- » Phasage et suivi des travaux
- » Coordination avec les communes impliquées dans le projet

Éléments à prévoir au PLUi-H : N/A



1. Le paysage de la grande vitesse

Une réflexion globale, sur l'ensemble des actions

ENIITES PUBLIQUES A ASSOCIER À LA RÉFLEXION

Un copil restreint à réunir 2 ou 3 fois :

Définir des objectifs communs pour le traitement des tronçons en fonction de la configuration de la route (surélevée, à niveau ou encaissée)

Liste des partenaires et le rôle à jouer par chacun :

- **Les communes concernées par la proximité de la voie rapide (les entrées sur le territoire, les échangeurs et les traverses de bourg) :**

- » **Commune du Parc**
(Particulièrement concernée vis-à-vis de la traversée et de l'entrée d'agglomération)
- » Commune de Boisjean
- » Commune de Buire-le-Sec
- » Commune de Campagne-les-Hesdin
- » Commune de Hesdin
- » Commune de Sainte-Austreberthe

- **La Région Hauts-de-France :**

- » Pour le plan arbres proposant une subvention à hauteur de 90 % dans la limite de 10 € par plant (dépôt de la

demande de subvention jusqu'à décembre 2027)

- » Dispositif de développement de l'écopâturage dans les Hauts-de-France 2023-2026
- » Dispositif de soutien au tourisme du « mieux-être » (nature, bien-être, itinérance)
- » Appui pour un diagnostic écologique

- **L'agence départementale des routes :**

- » Pour guider le projet dans les phases opérationnelles
- » Apporter leur expertise et clarifier leurs objectifs en termes de calendrier, investissements et type d'aménagements souhaitables

- **Le CPIE :**

- » Pour assurer le suivi et l'application des recommandations de l'étude TVTB en lien avec la voie rapide

- **7 Vallées d'Opale Tourisme :**

- » Pour des recommandations sur la signalétique et les lieux à pointer, valoriser le long de la voie rapide
- » Recommandation sur la signalétique à utiliser (graphisme et images)

- **La CC des 7 Vallées :**

- » Pour coordonner les réunions et les échanges
- » Pour suivre au niveau local l'adhésion et l'implication des différentes communes au projet
- » Pour coordonner les échanges à long terme avec le département



Commune de Boisjean



Commune du Parc



Commune de Buire-le-Sec



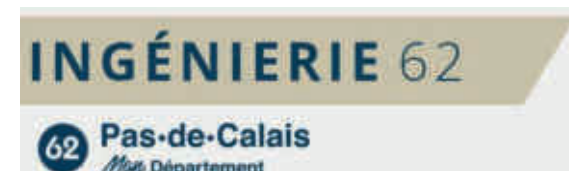
Commune de Campagne-les-Hesdin



Commune de Hesdin



Commune de Sainte-Austreberthe



2. LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

2. LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

2.1 Un projet de territoire à énergie positive

Définir la trajectoire de transition écologique à suivre

2. Le paysage énergétique

2.1 *Un projet de territoire à énergie positive*

DÉFINIR LA TRAJECTOIRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À SUIVRE

- Pour pouvoir cadrer les initiatives locales et les inscrire dans un projet de territoire cohérent, la Communauté de communes des 7 Vallées a besoin de définir la trajectoire de transition énergétique elle souhaite suivre.
- Le PCAET de la Communauté de communes des 7 Vallées fixe des objectifs en termes de baisse des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 2050, mais il ne prescrit rien quant à consommation et la production énergétique.
- Ce manque de cap constitue un frein important à la définition d'un cadre pour le développement des énergies renouvelables. En effet, la pertinence d'un projet de développement ne peut être jugée qu'au regard des objectifs de production à atteindre. Il en va de même pour des politiques publiques de sobriété.
- Le Plan de Paysage a permis d'explorer deux scénarios de territoire à énergie positive, avec des ambitions différentes en termes de production, mais basées tous deux sur une baisse de 50 % des consommations énergétiques en 2050. Ces scénarios constituent une bonne base pour définir une trajectoire à suivre.



2. Le paysage énergétique

2.1 Un projet de territoire à énergie positive

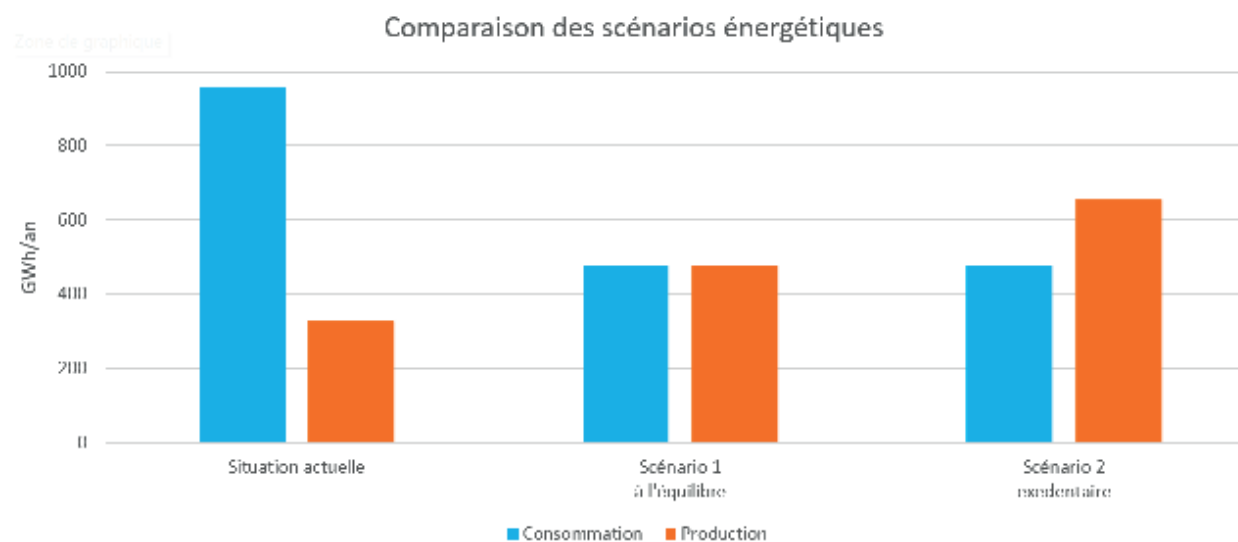
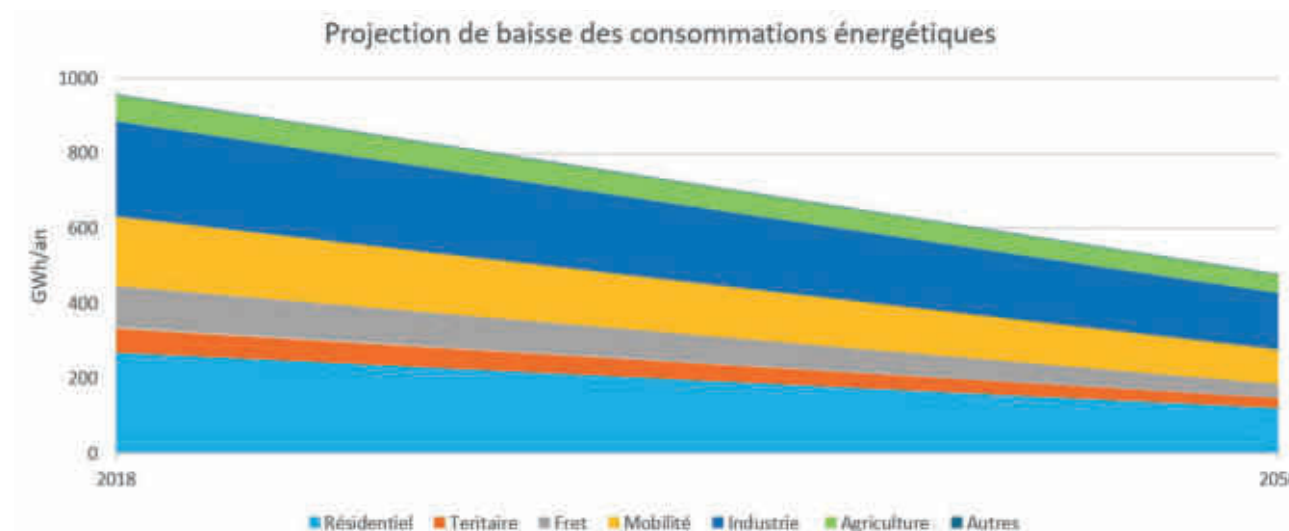
DÉFINIR LA TRAJECTOIRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE A SUIVRE

ENJEUX :

- Définir un projet de territoire qui permet d'appuyer le soutien ou l'opposition à des projets de développement d'énergies renouvelables.
- Fixer un objectif commun qui permettra d'inscrire les acteurs du territoire dans une dynamique collective.
- Rendre compte des changements ambitieux qu'impliquent les orientations du SRADDET en termes de baisse des consommations.

OBJECTIFS :

1. Fixer des objectifs chiffrés de baisse des consommations énergétiques et de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050.
2. Communiquer auprès des habitants et acteurs du territoire sur ces objectifs



2. Le paysage énergétique

2.1 Un projet de territoire à énergie positive

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 1 : VALIDER DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE BAISSSE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE À L'HORIZON 2050.

Délais : court terme (validation des objectifs), long terme (révision du PCAET)

Acteurs et partenaires à associer à la

démarche : Communes de la CC7V, ADEME, CERDD et coopératives citoyennes d'énergies renouvelables installées sur le territoire

Processus opérationnel :

- Présenter les scénarios explorés dans le cadre du Plan de paysage aux communes du territoire. Les conférences des maires organisés dans le cadre de la loi APER constituent une bonne occasion pour ce faire.
- Organiser un temps de discussion des scénarios explorés dans le cadre du Plan de paysage (et éventuellement d'autres hypothèses) avec les communes du territoire.

- Validation d'objectifs chiffrés de baisse des consommations énergétiques et de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 en Conseil communautaire.
- Intégration des objectifs dans la PCAET lors de sa prochaine révision.

OBJECTIF 2 : COMMUNIQUER AUPRÈS DES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE SUR CES OBJECTIFS

Délais : court terme

Processus opérationnel :

- Publier un article sur l'adoption des objectifs et la trajectoire d'autonomie énergétique dans les canaux de communication de la CC7V : site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.
- Organiser un événement public pour présenter le projet d'autonomie énergétique aux habitants et acteurs du territoire
- Éventuellement, rejoindre le réseau territoires TEPOS

2. LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

2.2 Les actions de maîtrise de l'énergie

Cibler les secteurs les plus consommateurs

2. Le paysage énergétique

2.2 Les actions de maîtrise de l'énergie

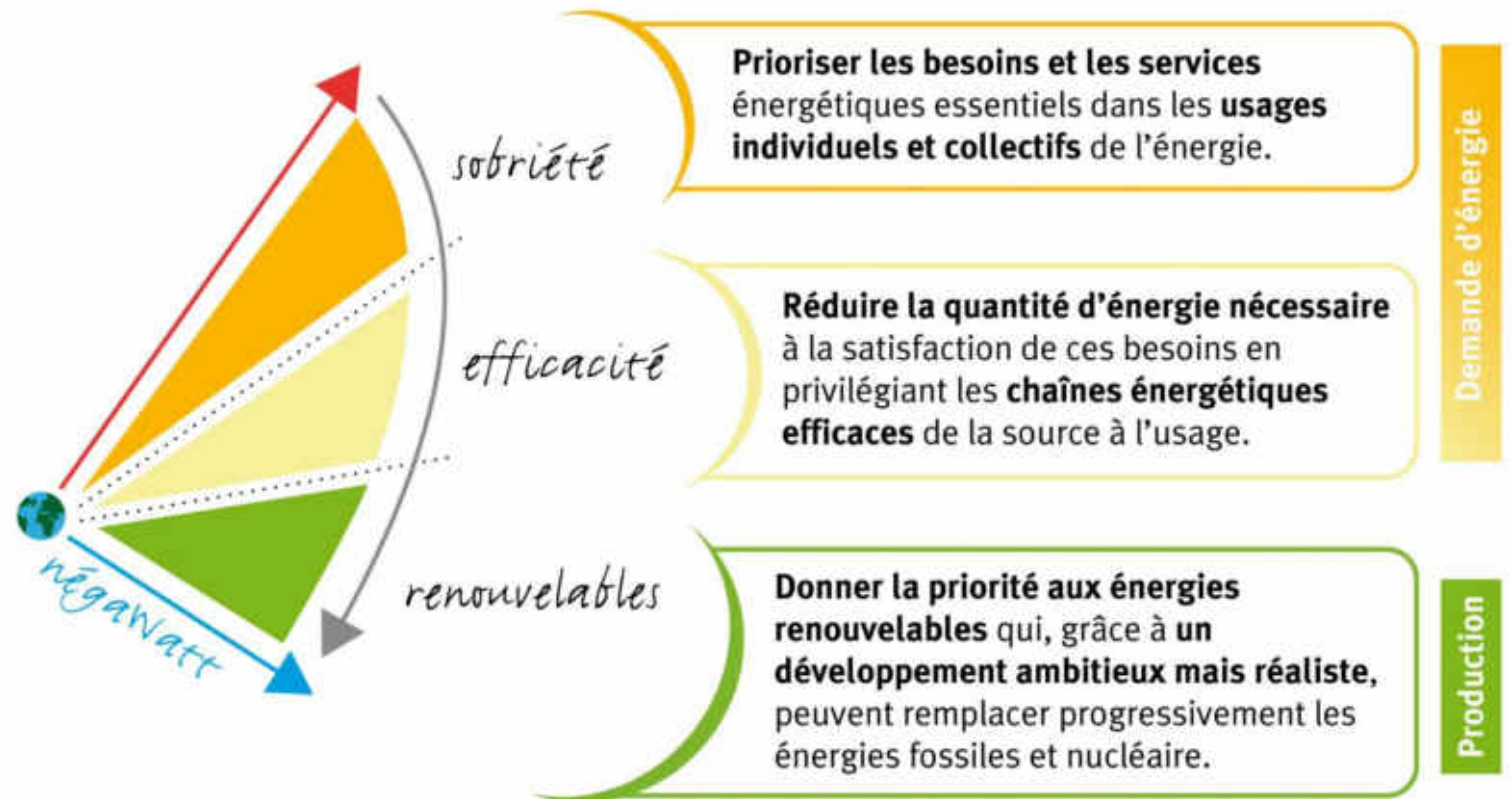
CIBLER LES SECTEURS LES PLUS CONSOMMATEURS

La consommation énergétique des 7 Vallées s'élève à 957 GWh/an. Même avec un développement maximal des énergies renouvelables, le potentiel énergétique du territoire ne permet pas de couvrir cette consommation.

En effet, toutes les études des perspectives énergétiques montrent que notre niveau de consommation actuel ne peut pas être couvert sans recours aux énergies fossiles. Une baisse considérable des consommations est nécessaire pour permettre la transition énergétique et limiter les conflits d'usage, les impacts sur les paysages et les besoins de ressources minérales.

C'est pourquoi le territoire doit porter une attention particulière à la mise en place de mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques.

Deux enjeux clés pour réduire la consommation énergétique du territoire sont la baisse de la part modale de la voiture et la rénovation énergétique. Les actions portant sur ces enjeux ont pour avantage de présenter également un intérêt paysager.



2. Le paysage énergétique

2.2 Les actions de maîtrise de l'énergie

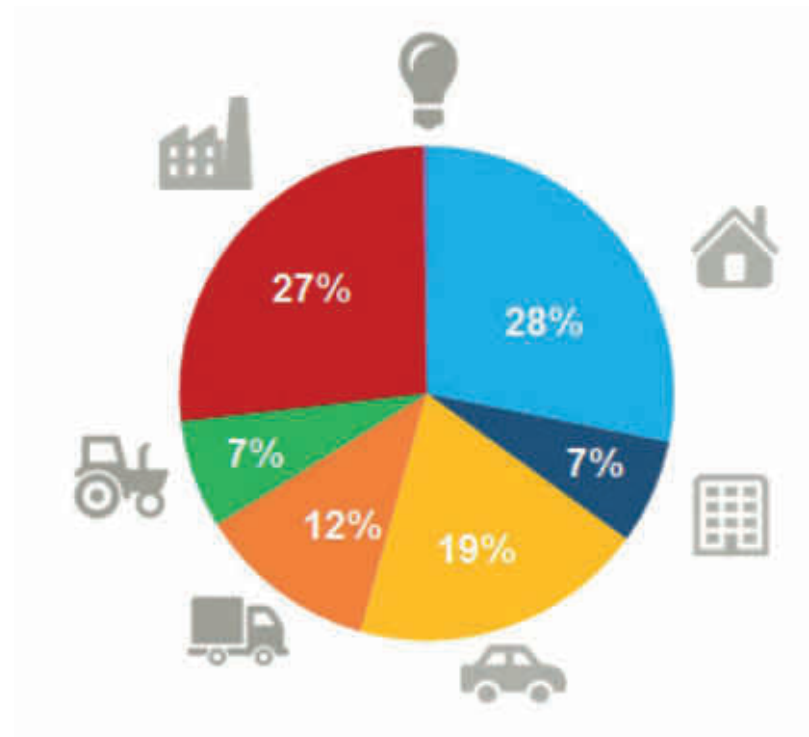
CIBLER LES SECTEURS LES PLUS CONSOMMATEURS

ENJEUX :

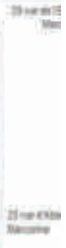
- Engager le territoire sur une trajectoire de baisse significative des consommations énergétiques (ce scénario exploré dans le cadre du Plan de paysage vise une réduction de 50 % en 2050 par rapport à 2010).
- Penser politiques de maîtrise de la demande en énergie en lien avec les enjeux de qualité de vie, de santé, de qualité des espaces publics...

OBJECTIFS :

- Développer des infrastructures qui facilitent les déplacements en transports en commun et en modes actifs.
- Favoriser le co-voiturage.
- Accélérer la rénovation thermique.



Répartition des consommations énergétiques par secteur
Source : Étude de programmation énergétique territoriale



2. Le paysage énergétique

2.2 Les actions de maîtrise de l'énergie

1. LONG TERME
-
2. COURT TERME

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES QUI FACILITENT LES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORTS EN COMMUN ET EN MODES ACTIFS.

Délais : long terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » Associations vélo locales et régionales (ex. ADAV)
- » Communes des 7 Vallées
- » Département Pas-de-Calais
- » PETR Ternois 7 Vallées
- » Réseaux de bus (Trans'80, Oscar, Tadao)

Études complémentaires en amont :

- » Plan de mobilités simplifiées
- » Schéma directeur des modes actifs

Partenaires financiers et subventions :

- » Fond national mobilités actives – Aménagements cyclables
- » Programme Alveole +
- » Programme AVELO de l'ADEME
- » Programme ID-Marche

Processus opérationnel :

- Développement du stationnement vélo sécurisé, notamment dans les lieux stratégiques d'un point de vue de l'intermodalité (gares SNCF, parkings relais, importantes arrêts de bus)
- Sensibiliser les commerçants à la mise à disposition de stationnements vélo devant les magasins : informer sur l'importance de la part de clientèle à pied/vélo souvent sous-estimée.
- Développer le réseau cyclable, notamment l'axe est-ouest (prendre appui sur l'Eurovélo 362) et la desserte des gares et principales polarités du territoire.
- Engager une concertation avec les opérateurs de bus pour améliorer la desserte du territoire pour les actifs (horaires, tracé...).

OBJECTIF 2 : FAVORISER LE CO-VOITURAGE.

Délais : court terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » CCI Hauts-de-France
- » Gros employeurs du territoire (entreprises et collectivités territoriales)
- » Rézo pouce

Partenaires financiers et subventions :

- » Ford Vert : Développement du covoiturage – Axe 3
- » Forfait mobilités durables
- » » Programme Objectif Employeur Pro-Vélo
- » » Programme ID-Marche

Processus opérationnel :

- Aménagement d'aires de co-voiturage
- Promouvoir le Rézo pouce (campagne de communication, visibiliser dans l'espace public)

- Inciter les gros employeurs du territoire à élaborer des Plan de déplacements



2. Le paysage énergétique

2.2 Les actions de maîtrise de l'énergie

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 3 : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION THERMIQUE.

Délais : moyen terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » CERDD (Bâticité)
- » Communes des 7 Vallées
- » Espaces Info Énergie
- » SCIC Énergie Citoyenne

Études complémentaires en amont :

- » OPAH-RU Hesdin
- » Analyses du bâti sur d'autres secteurs à enjeux du territoire ?
- » Audit énergétique des bâtiments à rénover

Partenaires financiers et subventions :

- » Dispositif ACTEE et ACTEE +
- » Fond Vert : Rénovation énergétique des bâtiments publics - AXE 1
- » France Relance
- » Programme Action Cœur de Ville

Dispositifs d'aide pour les particuliers :

- » Certificats d'Économies d'Énergie
- » Éco prêt à taux zéro
- » Exonération taxe foncière
- » MaPrimeRenov' de l'Anah
- » Prêt Avance Rénovation
- » Taux de TVA réduit à 5,5 %

Processus opérationnel :

Pour les bâtiments publics :

- En attendant la rénovation, étudier des options pour réduire l'usage des bâtiments très consommateurs (déplacement de certaines activités, regroupement des plages d'occupation sur un nombre d'heures/jours réduit...).
- Déterminer le dimensionnement adapté de la rénovation (rénovation globale, rénovation partielle).
- Si possible, combiner la rénovation énergétique à un remplacement des modes de chauffage

Pour les particuliers :

- Mettre en valeur l'accompagnement des Espaces Info Énergie et les nombreuses aides existantes via les canaux de communication de la CC7V : site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.
- Organiser des temps d'information sur la rénovation thermique avec des retours d'expériences et une intervention des conseillers Info Énergie.



2. LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

2.3 Le couloir des énergies renouvelables

Faire de l'autonomie énergétique une fierté du territoire

2. Le paysage énergétique

2.3 *Le couloir des énergies renouvelables*

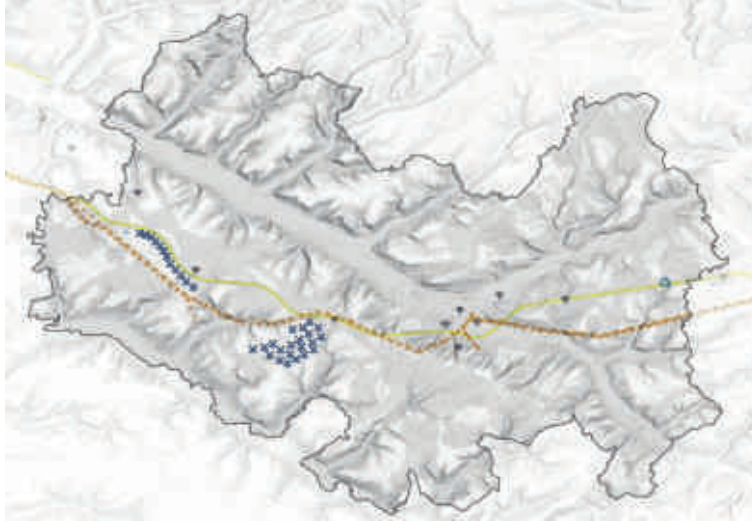
FAIRE DE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE UNE FIERTÉ DU TERRITOIRE

La concentration préexistante d'énergies renouvelables à proximité de la D939 est à consolider et à valoriser.

En analysant la répartition spatiale des énergies renouvelables dans les 7 Vallées, on constate une concentration des infrastructures énergétiques à fort impact visuel le long de la D939 : lignes haute tension, antenne relais, méthaniseurs, parcs éoliens. Cette situation n'est pas le résultat d'une planification territoriale, mais elle a le potentiel de devenir la figure de proue du projet de territoire à énergie positive.

La zone autour de la D939 présente en effet un potentiel important pour le développement du solaire photovoltaïque. La route est bordée d'un talus exposé sud et on y trouve de nombreuses zones commerciales et industrielles avec d'importantes surfaces de toiture et de parking.

De plus, l'implantation d'énergies renouvelables le long de la D939 est stratégique d'un point de vue paysager.



2. Le paysage énergétique

2.3 Le couloir des énergies renouvelables

FAIRE DE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE UNE FIERTÉ DU TERRITOIRE

ENJEUX :

- Assumer l'importante production d'énergie renouvelable sur le territoire et en faire une figure de proue
- Devenir moteur dans le développement du solaire photovoltaïque dans la zone pour maîtriser leur implantation.
- Concentrer une grande partie des énergies renouvelables dans une zone où l'insertion paysagère est plus aisée et la consommation énergétique plus forte

OBJECTIFS :

1. Installer des panneaux photovoltaïques sur le talus de la D939.
2. Favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures, parkings et friches à proximité de la D939.
3. Mettre en valeur les principaux sites de production énergétique le long de la D939.



2. Le paysage énergétique

2.3 Le couloir des énergies renouvelables

1. LONG TERME - 2. COURT TERME

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 1 : INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TALUS DE LA D939.

Délais : long terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » Bureau d'étude énergie
- » Département ou riverains propriétaires du talus
- » ENEDIS
- » SEM Énergie Hauts-de-France

Études complémentaires en amont :

- » Potentiel de production et coût de raccordement
- » Potentiel en autoconsommation collective
- » Impact biodiversité

Partenaires financiers et subventions :

FRATRI Photovoltaïque – dispositif d'aide à la décision et à l'investissement de la Région Hauts-de-France

Processus opérationnel :

- Créer ou intégrer un acteur collectif pouvant porter le développement d'une centrale photovoltaïque au sol
- Clarifier qui est propriétaire du talus (le département ou les riverains de la route départementale) pour engager un dialogue sur la location du terrain pour le projet.
- Études : sites seraient pertinents pour l'installation d'une centrale, besoins de raccordement au réseau électrique, possibilités d'autoconsommation

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 2 : METTRE EN VALEUR LES PRINCIPAUX SITES DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUES LE LONG DE LA D939.

Délais : court terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » Office de tourisme
- » Propriétaires des sites d'installations d'énergie renouvelable

Processus opérationnel :

Installer des panneaux éducatifs devant d'importants sites de production énergétique

Créer un parcours touristique autour de la production d'énergie renouvelable

Installer un panneau de signalisation d'intérêt culturel et touristique le long de la D939 qui met en valeur le couloir des énergies renouvelables



2. Le paysage énergétique

2.3 Le couloir des énergies renouvelables

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 3 : FAVORISER L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR DES TOITURES, PARKINGS ET FRICHES À PROXIMITÉ DE LA D939.

Délais : moyen terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » CERDD
- » Propriétaires des sites (entreprises, communes...)
- » Réseau des générateurs
- » SCIC Énergie Citoyenne

Études complémentaires en amont :

- » Perspectives de renaturation des friches/parkings
- » Potentiel de production et coût de raccordement
- » Potentiel en autoconsommation individuelle et collective

Partenaires financiers et subventions :

FRATRI Photovoltaïque – dispositif d'aide à la décision et à l'investissement de la Région Hauts-de-France

Processus opérationnel :

- Pour les parkings et toitures d'entreprises :
- Sensibiliser à l'obligation légale de solariser et au potentiel énergétique de leurs sites
- Mettre en lien les acteurs pour favoriser des synergies (commande collective, autoconsommation collective...)
- Pour les sites publics :
- Préidentifier les sites à potentiel via le cadastre solaire. Faire réaliser des études complémentaires pour ces sites.
- Pour maximiser les retombées pour le territoire
- Favoriser les solutions en autoconsommation individuelle ou collective
- Étudier la possibilité d'un tiers investisseur citoyen, p. ex. en lien avec la SCIC Énergie Citoyenne.



2. LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

2.4 La production d'énergie éolienne

Anticiper et encadrer le développement de l'éolien

2. Le paysage énergétique

2.4 La production d'énergie éolienne

ANTICIPER ET ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

Le territoire a besoin d'une vision globale et partagée du développement de l'éolien qui peut être mobilisée dans des arbitrages sur de nouveaux projets.

Les 7 Vallées comptent aujourd'hui 33 éoliennes qui produisent 58 % de l'énergie renouvelable du territoire. 5 éoliennes supplémentaires sont en cours de construction et plusieurs projets de nouveaux parcs sont en cours d'instruction, dont une majorité dans des secteurs sensibles d'un point de vue paysager (ondulations du Montreuillois, champs de bataille d'Azincourt).

Les collectivités territoriales ne peuvent pas empêcher l'installation de nouveaux mâts, mais elles peuvent guider les développeurs éoliens et l'Autorité Environnementale en définissant dans quels secteurs du territoire le développement éolien leur apparaît le plus acceptable.

À partir de 2030, les premières éoliennes du territoire arriveront en fin de vie. Bien anticipé, le repowering qui sera nécessaire pour maintenir le niveau de production du territoire pourra être l'occasion d'améliorer l'insertion paysagère.



2.4 La production d'énergie éolienne

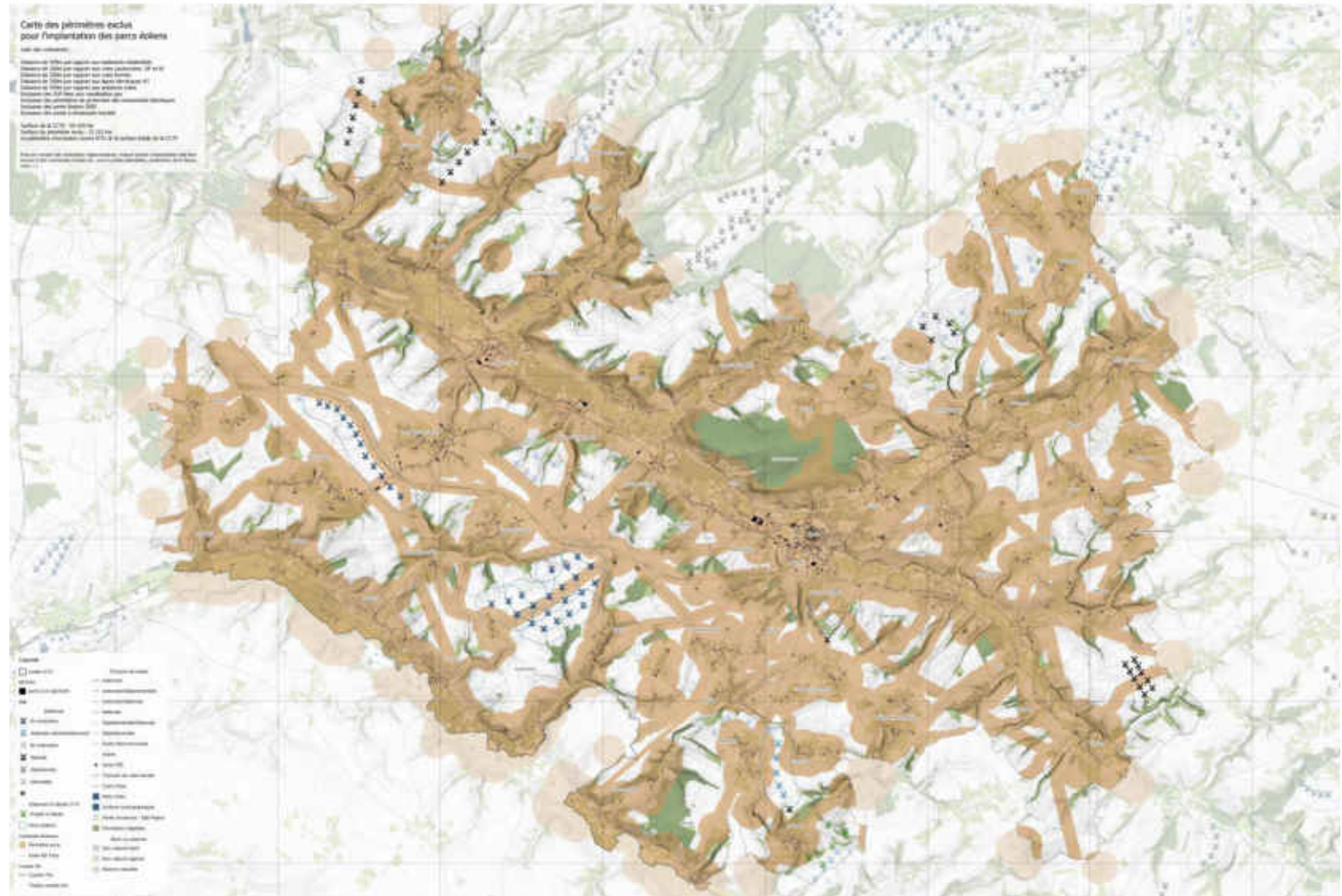
ANTICIPER ET ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

ENJEUX :

- Créer un référentiel partagé par les communes sur l'acceptabilité de l'éolien pour agir de manière cohérente à l'échelle du territoire.
- Exploiter les possibilités d'encadrement du développement de l'éolien qui existent pour les collectivités territoriales.
- Anticiper la fin de vie des parcs existants pour avoir le plus de prise possible sur la forme que le repowering peut prendre.

OBJECTIFS :

1. Définir à l'échelle des 7 Vallées une carte et des conditions d'acceptabilité du développement de l'éolien.
2. Construire une vision pour la gestion de la fin de vie des parcs éoliens existants.



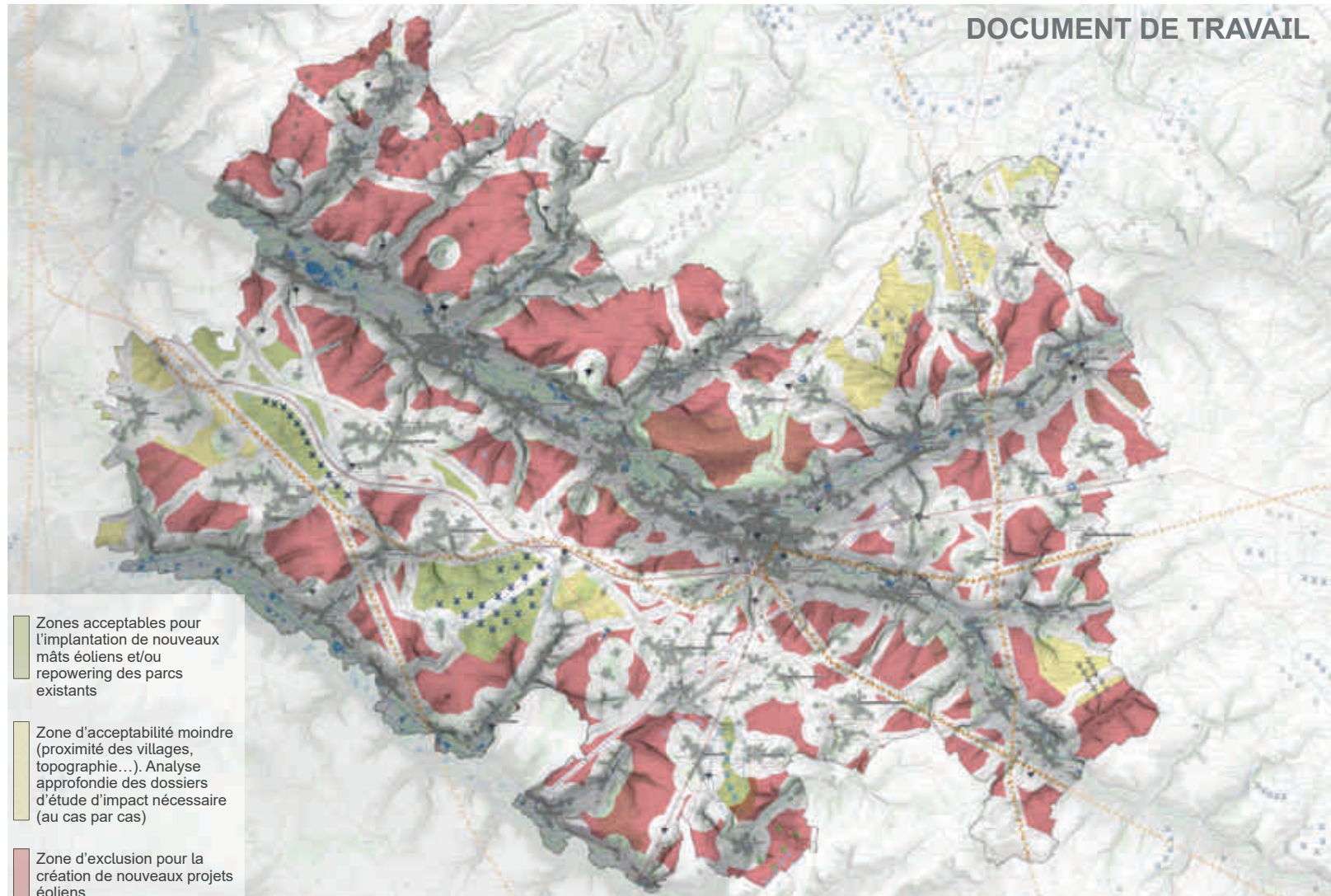
2. Le paysage énergétique

2.4 La production d'énergie éolienne

ANTICIPER ET ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

UNE CARTE DE L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS ÉOLIENS SUR LE TERRITOIRE EN FONCTION DES PAYSAGES DES 7 VALLÉES

- Cette carte est fruit d'une synthèse des conclusions de l'atelier sur les énergies renouvelables et un travail plus fin mené en chambre
- La carte a été élaborée à partir des zones susceptibles d'accueillir des nouvelles installations : exclusions des tous les périmètres protégés par les normes en vigueur (rayon de 500m pour l'habitat, distances par rapport aux voies...)
- L'objectif de cette carte (si validée par la CC7V et rendue publique) est d'orienter le choix des développeurs vers des sites où l'atteinte aux paysages est moindre.
- Cette carte doit faire l'objet d'un travail d'analyse et d'approbation en interne (CC7V).



2. Le paysage énergétique

2.4 La production d'énergie éolienne

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 1 : DÉFINIR À L'ÉCHELLE DES 7 VALLÉES UNE CARTE DE L'ACCEPTABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN DU POINT DE VUE DU PAYSAGE

Délais : court terme

Acteurs et partenaires à associer à la réflexion : Communes de la CC7V

Processus opérationnel :

- Présenter la proposition de carte issue du Plan de Paysage aux communes. Les conférences des maires organisés dans le cadre de la loi APER constituent une bonne occasion pour ce faire.
- Mettre la carte à jour suite aux échanges avec les communes.
- Inciter à une prise en compte de la carte lors de la définition des zones d'accélération dans le cadre de la loi APER.

OBJECTIF 2 : DÉFINIR DES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ D'UN PROJET ÉOLIEN.

Délais : moyen terme

Acteurs et partenaires à associer à la réflexion : Communes de la CC7V, Architectes des Bâtiments de France, DDTM

Processus opérationnel :

- Organiser un temps d'échange avec les communes et les acteurs clés du territoire sur les bonnes pratiques par rapport au développement de l'éolien : insertion paysagère, lutte contre l'érosion...
- Inviter des acteurs pour des retours d'expérience, p.ex. la CC Mellois en Poitou qui a rédigé un guide des bonnes pratiques de l'éolien pour « domestiquer » les développeurs.
- Rédiger un guide des bonnes pratiques des projets éoliens. Le guide pourra servir d'appui aux communes pour des échanges avec les développeurs éoliens.

- Identifier des sites qui justifient des conditions particulières à l'installation d'éoliennes (taille, distance, co-visibilité,...), mais qui ne sont pas protégés par la réglementation p.ex. champs de bataille d'Azincourt.
- Intégrer des conditions d'installations à proximité de ces sites dans le PLUi-H.

1. COURT TERME
2. MOYEN TERME



Direction départementale
des territoires et de la mer



2. Le paysage énergétique

2.4 La production d'énergie éolienne

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 3 : CONSTRUIRE UNE VISION POUR LA GESTION DE LA FIN DE VIE DES PARCS ÉOLIENS EXISTANTS.

Acteurs et partenaires à associer à la réflexion :

- » Communes de la CC7V
- » Développeurs éoliens

Processus opérationnel :

- Recenser les dates de fin de vie des parcs éoliens du territoire. Analyser les scénarios d'évolution possible en cas de repowering (nombre de mâts, disposition, production).
- Échanger avec chacune des communes concernées sur les scénarios possibles pour identifier ce qui serait souhaitable.
- Créer une instance de concertation avec le développeur pour échanger ensemble sur les suites envisagées.



En haut : avant / après repowering d'un parc éolien à Heimbach-Vlatten, Allemagne
En bas : avant / après repowering d'un parc éolien à Simonsberg en Allemagne

Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)	Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)	Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)
5 éoliennes de 3,6 MW (parc en construction à Caumont-Chériennes)		Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)
		Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)



Commune de Buire-le-Sec



Commune de Campagne-les-Hesdin



Commune de Mouriez



2. LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

2.5 Le bois énergie

Créer une symbiose entre production énergétique et paysages

2. Le paysage énergétique

2.5 *Le bois énergie*

CRÉER UNE SYMBIOSE ENTRE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ET PAYSAGES

Le recours à la biomasse présente des intérêts d'un point de vue paysager, mais nécessite une meilleure structuration de la filière.

Le bois fait partie intégrante de l'identité du territoire des 7 Vallées : un tiers des maisons ont recours au bois pour se chauffer, le territoire abrite de nombreuses forêts dont la forêt de Hesdin couvrant 1 014 ha et les haies sont un élément clé des paysages.

Si l'approvisionnement en bois énergie se fait localement, cette énergie renouvelable peut avoir un effet bénéfique sur les paysages. Le bois bocager est particulièrement intéressant d'un point de vue paysager, mais son exploitation est plus coûteuse. Le soutien des collectivités est donc nécessaire pour favoriser son usage.

Pour permettre un développement du bois énergie sans augmenter la pollution aux particules fines, le remplacement d'anciens appareils par des poêles haute performance est nécessaire. La solution la plus efficace énergétiquement est l'installation de chaufferies collectives.



2. Le paysage énergétique

2.5 Le bois énergie

CRÉER UNE SYMBIOSE ENTRE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ET PAYSAGES

ENJEUX :

- Continuer à développer le bois énergie sur le territoire tout en maîtrisant la pollution aux particules fines.
- Augmenter la part de bois énergie local consommé sur le territoire, en particulier le bois énergie issu de bosquets et de haies.

OBJECTIFS :

1. Inciter au remplacement des foyers ouverts et poêles peu performants.
2. Soutenir le développement de réseaux de chaleur bois énergie sur le territoire.
3. Structurer une filière locale pour le bois bocager.



2. Le paysage énergétique

2.5 Le bois énergie

1. COURT TERME - 2. MOYEN TERME

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 1 : INCITER AU REEMPLACEMENT DES FOYERS OUVERTS ET POÊLES PEU PERFORMANTS.

Délais : court terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » ADEME
- » Espaces Info Énergies

Dispositifs d'aide :

- » Certificats d'Économies d'Énergie
- » Éco prêt à taux zéro
- » MaPrimeRenov' de l'Anah
- » Prêt Avance Rénovation
- » Taux de TVA réduit à 5,5 %

Processus opérationnel :

- Communiquer auprès des habitants sur l'intérêt de remplacer leurs foyers ouverts et poêles peu performants
- Étudier la possibilité de proposer l'aide du Fonds Air Bois sur le territoire, en collaboration avec l'ADEME

OBJECTIF 2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS ÉNERGIE.

Délais : moyen terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » Communes de la CC7V en commençant par les communes les plus structurées
- » SCIC Énergie Citoyenne

Études complémentaires en amont :

Étude réseaux de chaleur

Partenaires financiers et subventions :

- » ADEME Fonds chaleur (aide aux études, financement d'études et d'AMO)

Processus opérationnel :

- Interpeller les communes identifiées comme « à potentiel » par l'étude d'opportunité réseau de chaleur.
- Organiser une rencontre avec des communes voisines qui ont mis en place des réseaux de chaleur bois énergie

(Nuncq-Hautecôte, Anvin, Conchy-sur-Canche).

- Mettre en lien les communes intéressées pour des groupements de commandes (étude de faisabilité, installation...).



Commune de Buire-le-Sec



Commune de Campagne-les-Hesdin



Commune de Beaurainville



Commune de Fillièvres



Commune d'Auchy-les-Hesdin



Commune de Blangy-sur-Ternoise

2. Le paysage énergétique

2.5 Le bois énergie

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF 3 : STRUCTURER UNE FILIÈRE LOCALE POUR LE BOIS BOCAGER.

Délais : long terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » Agriculteurs du territoire
- » Chambre d'agriculture Hauts-de-France
- » Fibois Hauts-de-France
- » Propriétaires chaufferies biomasse
- » SCIC Énergie Citoyenne
- » SYMCEA

Études complémentaires en amont :

- Évaluation de la capacité de production de biomasse à proximité des chaufferies identifiées

Processus opérationnel :

- Sensibiliser les acteurs du territoire aux co-bénéfices d'une valorisation thermique du bois bocager, p. ex. avec intervention

de la Chambre d'agriculture, Fibois Hauts-de-France, le SYMCEA

- Organiser un temps de retours d'expérience pour les acteurs du territoire, p. ex. avec l'association Boulonnais durable, le PNR Caps et Marais d'Opale, le PNR de l'Avesnois.
- Identifier des (projets) de chaufferies biomasse pouvant être alimentées en bois bocager.
- Réunir des agriculteurs en collectif pour fournir les chaufferies. Possibilité de s'appuyer sur la SCIC Énergie Citoyenne : en tant que membre, la CC7V peut proposer l'objectif qu'un certain pourcentage du bois vendu par la SCIC soit du bois bocager.
- Formation des agriculteurs à la gestion durable de la ressource. Possible de faire appel à la Chambre d'agriculture Hauts-de-France.



2. LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

2.6 La géothermie

Une source énergétique trop méconnue

2. Le paysage énergétique

2.6 La géothermie

UNE SOURCE ÉNERGÉTIQUE TROP MÉCONNUE

La géothermie est une ressource énergétique méconnue et peu développée dans les 7 Vallées.

Le territoire des 7 Vallées dispose d'un potentiel en géothermie de surface (basse température) permettant l'installation de pompes à chaleur géothermiques et des réseaux de chaleur dans les polarités. Cette technologie est à faible impact paysager et écologique, mais peu connu par les habitants du territoire.

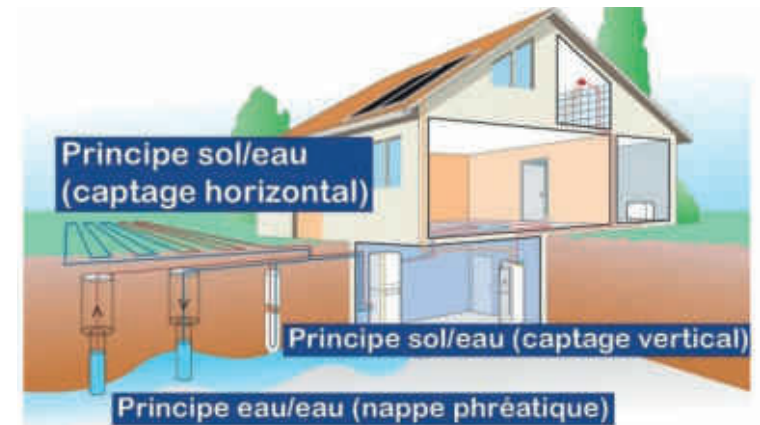
La création d'un groupe de travail sur la géothermie dans le cadre du suivi du PCAET et l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur géothermique à Hesdin est l'occasion de promouvoir la géothermie auprès des habitants et acteurs du territoire.

ENJEUX :

Favoriser une meilleure exploitation de cette ressource qui combine intérêt énergétique et bonne insertion paysagère

OBJECTIF :

Sensibiliser les habitants et entreprises à l'intérêt de l'installation des pompes à chaleur et d'éventuels réseaux de chaleur géothermiques.



2. Le paysage énergétique

2.6 La géothermie

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL :

OBJECTIF : SENSIBILISER LES HABITANTS ET ENTREPRISES À L'INTÉRÊT DE L'INSTALLATION DES POMPES À CHALEUR ET D'ÉVENTUELS RÉSEAUX DE CHALEUR GÉOTHERMIQUES.

Délais : court terme

Acteurs et partenaires à associer à la démarche :

- » Groupe de travail géothermie en suivi du PCAET
- » Espaces Info Énergie

Dispositifs d'aide pompe à chaleur géothermique :

- » Certificats d'Économies d'Énergie
- » Éco prêt à taux zéro
- » MaPrimeRenov' de l'Anah
- » Prime Effy
- » Taux de TVA réduit à 5,5 %

Processus opérationnel :

- Recenser les exemples d'installations géothermiques (pompes à chaleur et autres) sur le territoire et dans les

communes voisines, p.ex. géothermie dans l'étable de la ferme Perin-Lapinpaille à Maisonnelle, école de Marenla.

- Mettre en valeur les exemples recensés via les canaux de communication de la CC7V : site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.
- Organiser des temps d'information sur la géothermie avec des retours d'expériences et une intervention des conseillers Info Énergie (modalités d'installations, coûts, dispositifs d'aide, comparaison de l'évolution des coûts à long terme par rapport à d'autres moyens de chauffage...).



3. LE PAYSAGE DE LA MOYENNE VITESSE

3. LE PAYSAGE DE LA MOYENNE VITESSE

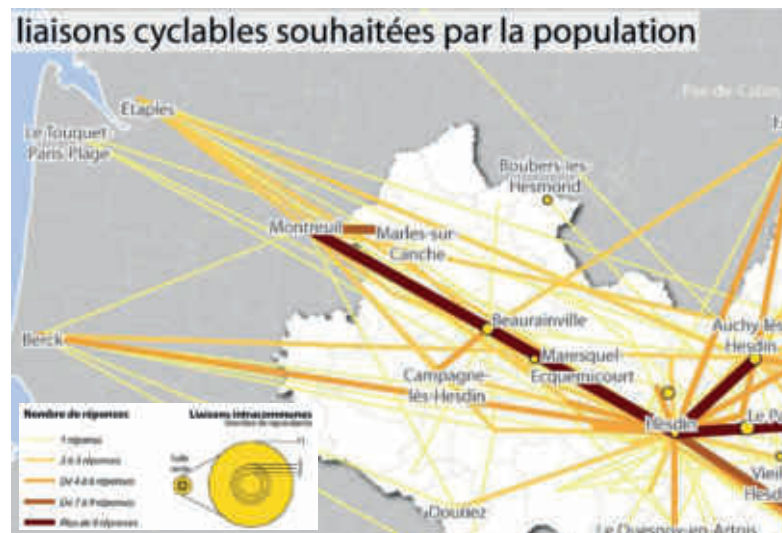
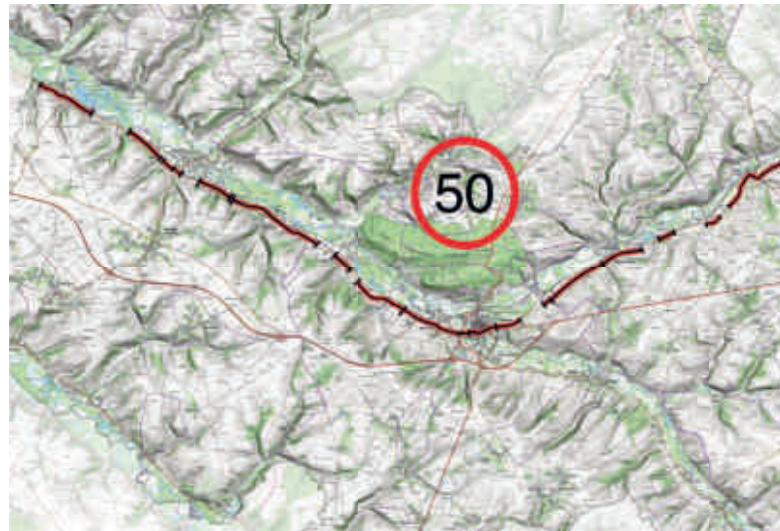
Le traverses de bourg D349 et D94

3.1 L'aménagement de l'axe Canche-Ternoise

3.1 L'aménagement de l'axe Canche-Ternoise

SITUATION ACTUELLE

- Les deux voies départementales se situent sur les bas coteaux sud des vallées de la Canche et de l'Authie : si le profil des voies est relativement plat, certains tronçons présentent des pentes modérées
- Un voie qui est longée par le réseau ferré de la ligne TER reliant les 7 vallées à Béthune et à Boulogne-sur-Mer. 7 gares y sont desservies.
- Une route qui traverse plusieurs bourgs centres où se concentre les emplois et les activités commerciales de proximité : Beaurainville, Hesdin, Auchy et Blangy-sur-Ternoise
- Une vitesse moyenne modérée (d'un point de vue des vitesses réglementaires). Les tronçons les moins habités sont aussi ceux où l'automobiliste accélère davantage, notamment dans la vallée de la Ternoise. Sur les 30 km reliant Blangy-sur-Ternoise (RD94 entrée de bourg Est) à Brimeux (RD349 entrée de bourg Ouest), 6 km sont parcourus hors agglomérations et 24 km sont limités à 50 km/h.



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 L'aménagement de l'axe Canche-Ternoise // hors agglomération

Intégrer les mobilités douces au projet de réfection de la voie départementale via des aménagements simples et pas chers, notamment sur les tronçons entrepris entre les bourgs de la CC7V.

La circulation des vélos étant modérée en milieu rural, il est préférable de partager l'espace de la voie entre les vélos et les véhicules motorisés sans devoir créer des pistes ou voies vertes.

Une chaussée à voie centrale banalisée permet aux vélos et voitures de cohabiter sur une même voie avec un aménagement très simple : un traçage au sol et des panneaux de rappel.



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 *L'aménagement de l'axe Canche-Ternoise // en agglomération*

L'axe des voies départementales est caractérisé par une ambiance très minérale. Il s'agit d'un espace routier peu convivial, qui ne met pas en valeur l'architecture des bourgs anciens.

Les eaux pluviales sont pour la plupart collectées dans des réseaux enterrés cachés sous de très larges trottoirs de chaque côté de la voie. Par ailleurs les trottoirs sont utilisés sur quasiment tout le linéaire de la départementale comme espace de stationnement en dépit de la circulation piétonne.

La géométrie de la voie est plutôt rectiligne, ce qui contribue à créer un effet de couloir libéré de tout obstacle. Cela n'encourage pas les automobilistes à ralentir dans les zones habitées et dans les centre-bourgs traversés par la départementale.



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 L'aménagement de l'axe Canche-Ternoise // en agglomération

Le recours massif au végétal dans le projet d'aménagement devra permettre :

- D'instaurer une ambiance plus conviviale, villageoise, et adaptée au milieu rural qui entoure les bourgs (laisser pousser une végétation autochtone)
- Créer une nouvelle géométrie ainsi que des obstacles visuels pour faire ralentir les véhicules, notamment à l'approche de l'espace de centralité du bourg
- Gérer les eaux de pluie de manière plus simple et vertueuse en laissant infiltrer l'eau directement dans la nappe
- Faire des économies d'aménagement, car le végétal est une matière peu coûteuse notamment lorsque les espaces verts sont conçus avec intelligence et qu'on prévoit un plan de gestion différencié permettant de minimiser l'entretien
- Économiser sur les espaces piétons, minéraux et surdimensionnés en recadrant de manière efficace les pistes cyclables, cheminements, trottoirs, par exemple en recourant à un seul grand « trottoir rural » d'un côté de la voie



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 *Un référentiel d'aménagement commun pour les 7 vallées*

UNE CHARTE DE L'AMÉNAGEMENT, UNE DÉMARCHE PIONNIÈRE DANS LA RURALITÉ

- Un outil souvent construit dans des contextes métropolitains et sous-employés dans l'espace rural.
- Un référentiel esthétique et fonctionnel sous forme de guide pratique pour le devenir des espaces de centre-bourg des 7 vallées
- Définir des aménagements adaptés au contexte particulier des communes traversées par les axes départementaux structurants tout en proposant un vocabulaire commun d'un point de vue des aménagements : mobilier, signalétique, plantations, type de matériaux, traitement des entrées de ville, des accotements, des carrefours, des arrêts bus...
- Une nouvelle identité commune pour mettre en exergue les spécificités des 7 vallées, capable de susciter un sentiment d'appartenance et de fierté d'habiter ce territoire

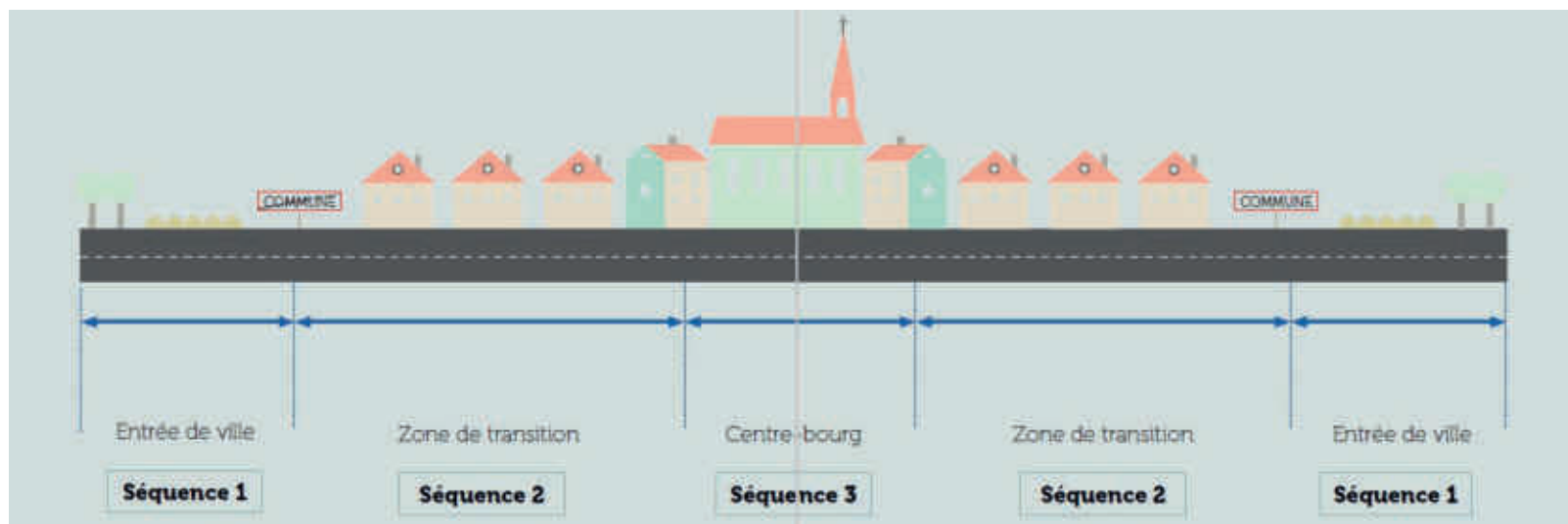


3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 Des solutions transposables à l'ensemble des traverses de la CC

DES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT QUI RÉPONDENT A DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Des solutions différentes en fonction de type de tronçon de voie départementale pour qu'elles soient adaptées à leur contexte : entrée de bourg, faubourgs, centre-bourg
- Des solutions qui permettent de monter en généralité et de trouver des applications en fonction du contexte spécifique où elles doivent s'insérer : larguer et forme de la voie et des accotements, contexte plus ou moins patrimonial, besoins en stationnement...
- Des solutions illustrées et créées ad hoc pour répondre au paysage particulier des 7 vallées
- Un cahier de préconisations qui permettra d'encadrer le travail du maître d'œuvre : la philosophie générale d'aménagement qui doit être cohérente sur tous les bourgs touchés par la voie départementale

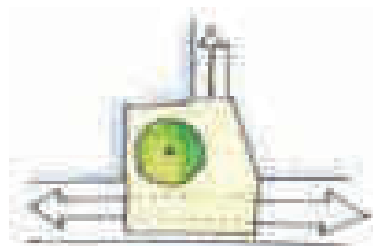
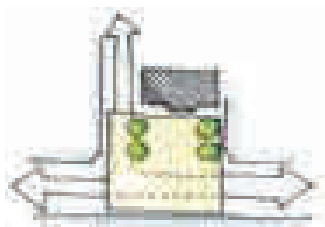


3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 Des solutions transposables à l'ensemble des traverses de la CC

DES AMÉNAGEMENTS QUI ÉVITENT LES SOLUTIONS FACILES ET ROUTIÈRES POUR FAVORISER DES AMBIANCES CONVIVIALES GRACE A L'APPORT DU VÉGÉTAL

- Des solutions différentes en fonction de type de tronçon de voie départementale pour qu'elles soient adaptées à leur contexte : entrée de bourg, faubourgs, centre-bourg
- Des solutions qui permettent de monter en généralité et de trouver des applications en fonction du contexte spécifique où elles doivent s'insérer : larguer et forme de la voie et des accotements, contexte plus ou moins patrimonial, besoins en stationnement...
- Des solutions illustrées et créées ad hoc pour répondre au paysage particulier des 7 vallées
- Un cahier de préconisations qui permettra d'encadrer le travail du maître d'œuvre : la philosophie générale d'aménagement qui doit cohérente sur tous les bourgs touchés par la voie départementale



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 Une réflexion globale à la croisée de plusieurs sujets

AGIR SUR LA VITESSE ET LES MODES DE DÉPLACEMENT VIA LES PAYSAGE

- Des solutions différentes en fonction de type de tronçon de voie départementale pour qu'elles soient adaptées à leur contexte : entrée de bourg, faubourgs, centre-bourg
- Des solutions qui permettent de monter en généralité et de trouver des applications en fonction du contexte spécifique où elles doivent s'insérer : larguer et forme de la voie et des accotements, contexte plus ou moins patrimonial, besoins en stationnement...
- Des solutions illustrées et créer ad hoc pour répondre au paysage particulier des 7 vallées
 - » pour le bâti : formes architecturales, rapport à la rue, matériaux et teinte de finition...
 - » pour la végétation : essences locales vivaces et graminées, ouvertures et fermetures sur le grand paysage des vallées...



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 Le paysage et le végétal au centre du projet

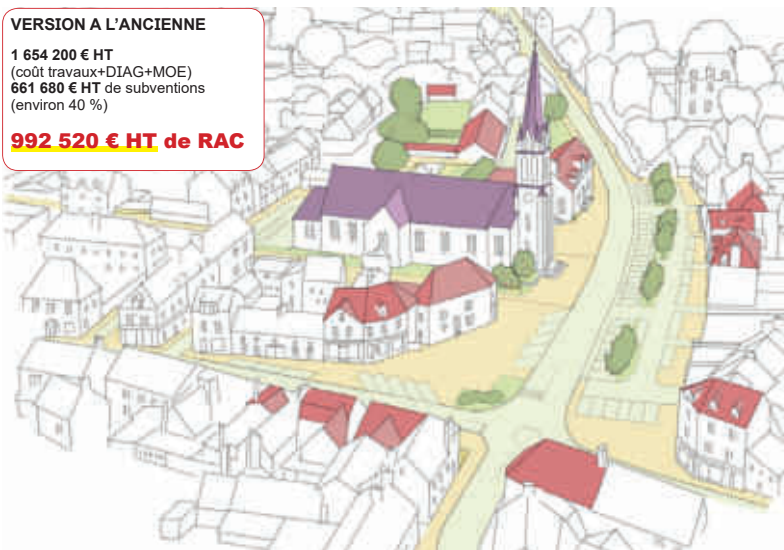
POUR S'EMPARER DE LA QUESTION ÉCONOMIQUE POUR EN FAIRE UNE ESTHÉTIQUE, UNE ESTHÉTIQUE PROPRE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE, SINGULIÈRE !

- Remettre au centre du débat le rôle du végétal dans l'espace public pour une meilleure transparence écosystémique, lutter contre les îlots de chaleur et plus de convivialité dans les bourgs ruraux bien insérés dans leur contexte champêtre
- Le recours au végétal permet d'aménager de manière plus économe, mais la plantation des espaces publics permet également de s'aligner aux objectifs étatiques avec des possibilités de financement des projets beaucoup plus intéressantes

VERSION A L'ANCIENNE

1 654 200 € HT
(coût travaux+DIAG+MOE)
661 680 € HT de subventions
(environ 40 %)

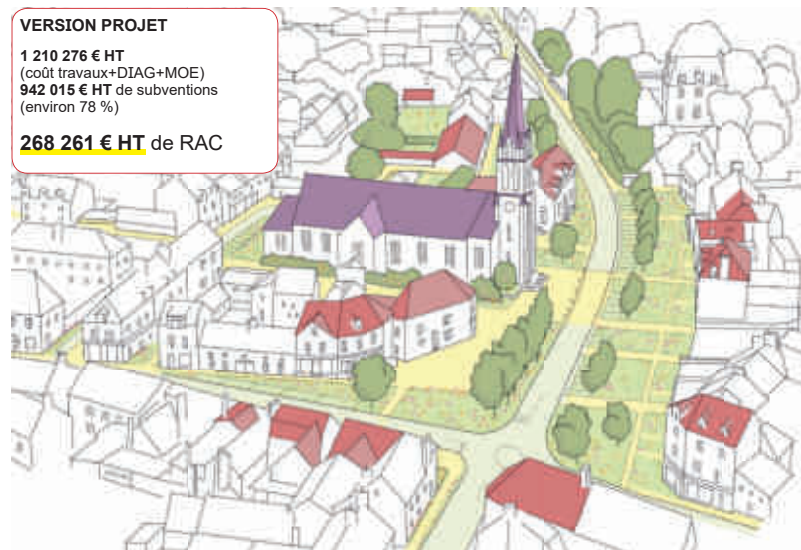
992 520 € HT de RAC



VERSION PROJET

1 210 276 € HT
(coût travaux+DIAG+MOE)
942 015 € HT de subventions
(environ 78 %)

268 261 € HT de RAC



3. Le paysage de la moyenne vitesse

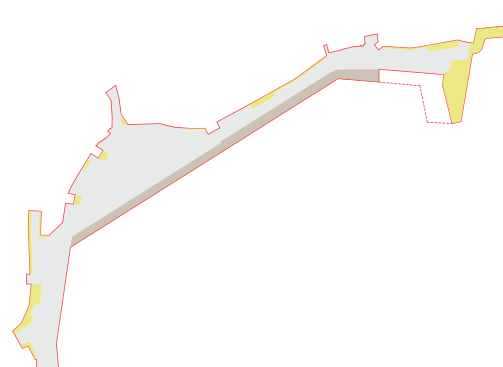
3.1 Se donner des objectifs quantifiés

UNE RÉFLEXION GLOBALE A L'ÉCHELLE DES DEUX TRAVERSES QUI S'APPUIE SUR DES CRITÈRES ET DES OBJECTIFS PRÉCIS :

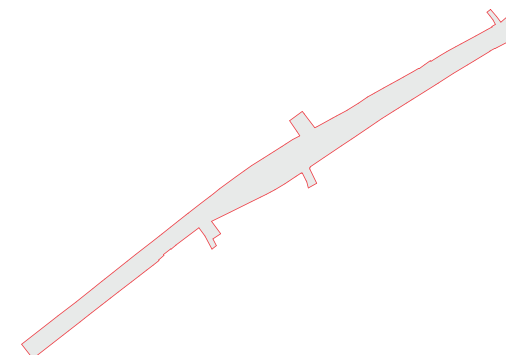
- Définir une trame de critères vertueux, alignés avec les politiques de l'aménagement étatiques, régionales et départementales : desimperméabilisation des sols, gestion alternative des eaux pluviales, modération de la vitesse en centre-bourg, gestion différenciée des espaces verts, prioriser des mobilités douces, durabilité des matériaux, fonctionnalité des espaces
- Remettre en cause certains partis pris de l'aménagement de l'espace public :
 - » Une gestion unique des EP par les réseaux enterrés
 - » Une priorisation de la voiture : facilité de stationnement, fluidité et max de vitesse
 - » Des espaces publics minéraux et « facile d'entretien »
- Se donner des objectifs quantifiés et vertueux à l'échelle de toute la traverse comme base de réflexion pour le réaménagement des espaces publics



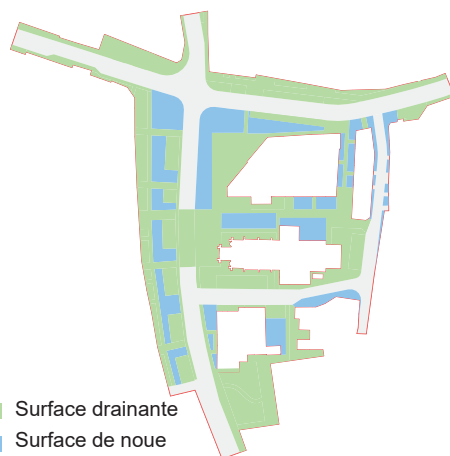
Situation actuelle
env. 5 % de surface drainante



Situation actuelle
env. 14 % de surface piétonne

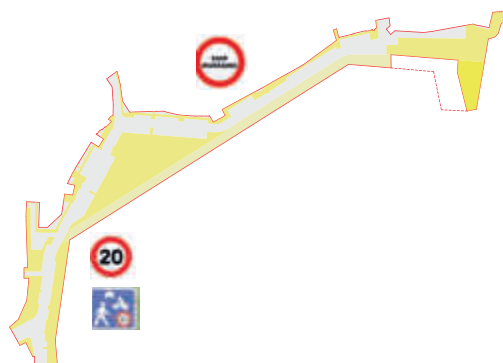


Situation actuelle
0 % de surface plantée en pleine terre



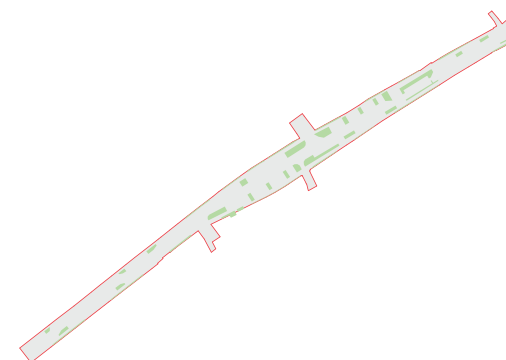
■ Surface drainante
■ Surface de noue

Scénario proposé
env. 70 % de surface drainante



■ Surface piétonne

Scénario proposé
env. 70 % de surface piétonne



Scénario proposé
30 % de surface plantée en pleine terre

3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 Un outil de vérification au service des petites collectivités

UNE VEILLE SUR LES OBJECTIFS DU DÉPART, UN OUTIL AU SERVICE DES PETITES COLLECTIVITÉS :

- Les critères définis à l'échelle des deux vallées devront servir de référentiel pour la qualité des projets à l'échelle de chaque commune
- Chaque commune pourra travailler avec les maîtres d'œuvre en leur demandant de suivre et appliquer les critères qualitatifs décrits dans la charte et les critères quantitatifs sur la base d'une grille de vérification



	CRITERE	SITUATION ACTUELLE	ESQUISSE	AVANT-PROJET	PRO
La gestion durable des eaux					
1 pluviales					
	% d'eau injectés dans le réseau des eaux pluviales				
	% d'eau infiltrés directement dans la nappe				
	% d'eau récupéré dans des dispositifs de gestion alternative (ex. noues)				
	Pourcentage des surfaces drainantes				
La végétation et les					
2 continuités écologiques					
	Surfaces plantées en pleine-terre				
	Nombre d'espèces végétales recensés sur le site de projet				
	% de plantes vivaces par rapport à l'ensemble des plantations				
	Nombre d'arbres à haut-tige				
3 La gestion des espaces verts					
	Surfaces nécessitant un entretien hebdomadaire				
	Surfaces nécessitant un entretien mensuel				
	Surfaces nécessitant deux entretiens annuels				
	Surfaces ne nécessitant pas d'entretien recourant de la part des services techniques				
4 Les mobilités douces					
	Surfaces carrossables				
	Surfaces piétonnes				
	mètres linéaires de pistes cyclables et/ou aménagements dédiés au vélos				
	Mètres linéaires d'obstacles à la circulation des PMR				
5 La durabilité des matériaux					
	Nombre des types de matériaux employés dans l'aménagement				
	Nombre des types de matériaux employés issus d'une filière bas-carbone				
La fonctionnalité des					
6 espaces					
	Nombre de stationnement dans l'emprise de projet				
	Nombre d'arrêts minutes dans l'emprise du projet				
	mètres linéaires de zone 30 dans le centre-bourg				
	mètres linéaires de zone de rencontre dans le centre-bourg				

3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 Un référentiel d'aménagement commun pour les 7 vallées

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Étude préopérationnelle sur les espaces publics des traverses de bourg

Objectifs :

- » Valoriser le paysage des traverses de bourg

Taille de l'opération : 31km de voie départementale de Brimeux et Blangy-sur-Ternoise dont 80 % en zone d'agglomération

Délais : env. 6-8 mois d'étude pour la charte d'aménagement et la définition des critères de réussite, partagés entre les communes des départementales (cas d'étude)

Mode opératoire : maîtrise d'ouvrage communale pour les tronçons en agglomération et maîtrise d'ouvrage départementale pour les tronçons hors agglomération

Études complémentaires en amont :

Relevés de vitesse / études de flux (à fournir par le département). Études sur les mobilités douces et points intermodaux (déjà réalisé par la CC7V). Tracé et planning des travaux sur les itinéraires cyclables touristiques (département)

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

- » Travail de concertation et d'enquête auprès des élus et habitants des communes touchées par le chantier test (D349-94)
- » Tenue d'atelier de travail / réunions avec les acteurs publics concernés par la démarche ainsi que les élus locaux
- » Rédaction d'une charte des aménagements des traverses de bourgs
- » Guide des conseils pratiques sur la base de la charte à adresser aux élus locaux pour l'aménagement de leurs bourgs (notamment pour guider le travail des MOE)
- » Croiser les chantiers à mener avec l'étude TVTB du CPIE (continuités écologiques de la trame bocagère le long des RD mais aussi traversantes)

Processus opérationnel parallèle / post plan de paysage :

- » Échanges avec les partenaires financiers
- » Planning pluriannuel des travaux
- » Phasage et suivi des travaux

- » Coordination et communication avec les communes impliquées dans le projet

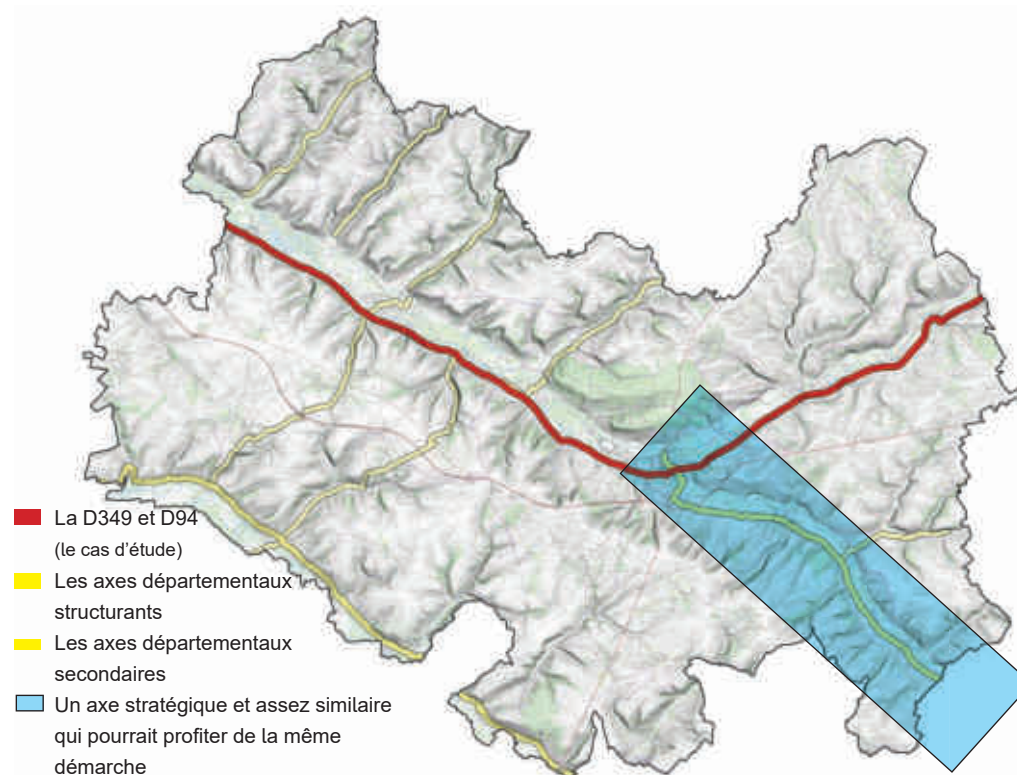
Éléments à prévoir au PLUi-H :

- » Réglementation relative au traitement des limites parcellaire dans les différents types de zones concernés

par le passage des traverses de bourg

- » Action 3.4 sur les fenêtres, zones de respiration et l'OAP thématique

Coûts d'aménagement : entre 50 et 200 €/m² en fonction du secteur traité (espace de centralité, faubourgs, entrée d'agglomération...)



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.1 Un référentiel d'aménagement commun pour les 7 vallées

LES ENTITÉS PUBLIQUES À ASSOCIER À LA RÉFLEXION

Des larges COPIL et des ateliers de travail

à réunir 3/5 fois : Pour définir les objectifs communs du projet d'aménagement des traverses longeant les deux vallées.

Liste des partenaires et le rôle à jouer par chacun :

- **Les communes concernées par les deux voies départementales**
- **L'agence départementale des routes :**
 - » Pour accompagner la réflexion sur les espaces de traverse et notamment sur les tronçons hors agglomération
- **Le CPIE :**
 - » Pour assurer le suivi et l'application des recommandations de l'étude TVTB en lien avec les voies départementales
- **L'agence de l'eau, le CAUE62 et Ingénierie62**
 - » Pour apporter leurs expertises locales en termes d'aménagement et gestion alternative des eaux pluviales
- » Pour mettre au courant les collectivités des dispositifs et formations liés à des projets de désimperméabilisation
- **Les architectes des bâtiments de France :**
 - » Pour apporter des conseils et des recommandations sur les aménagements dans des périmètres inscrits et/ou protégés
- **La SNCF (TER Nord Pas de Calais) :**
 - » Pour entamer une discussion autour du projet des stations intermodales liées à l'infrastructure ferroviaire (qui longe les deux RD du cas d'étude)
- **L'ADEME**
 - » Pour le suivi de la démarche expérimentale
- **Sources de financement possibles :**
 - » DETR/DSIL (État)
 - » Fonds vert (État)
 - » FARDA (Département)
 - » Redynamisons nos centres-ville et centres-bourgs (Région)
 - » Traitement des EP (Agence de l'eau)



Commune de Auchy-les-Hesdin



Commune de Beaurainville



Commune de Blangy-sur-Ternoise



Commune de Blingel



Commune de Bouin-Plumoisson



Commune de Brimeux



Commune de Grigny



Commune de Hesdin



Commune du Lespinoy



Commune de Marconne



Commune de Marconnelle



Commune de Maresquel



Commune de Rollancourt



Commune de Aubin-Saint-Vaast



Région Hauts-de-France



Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France



3. LE PAYSAGE DE LA MOYENNE VITESSE

Le traverses de bourg D349 et D94

3.2 Une traverse TEST sur les 7 vallées

3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.2 Une traverse TEST sur les 7 VALLÉES

UNE RÉFLEXION PLUS POUSSÉE A L'ÉCHELLE D'UNE COMMUNE TEST

À la fin de la réflexion plus globale sur l'aménagement des traverses, les élus locaux seront invités à une présentation de la charte d'aménagement.

Pour donner corps aux préconisations de la charte d'aménagement, le plan de paysage accompagnera une commune concernée par le passage de la D349 ou 94 dans une réflexion plus opérationnelle

UN APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT LANCÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (fin d'année 2024)

Pour la sélection de la commune test, la communauté de commune pourra lancer un appel à manifestation d'intérêt. Les communes pourront postuler via un simple formulaire en ligne. L'objectif étant de réaliser les aménagements proposés dans le court terme (études de MOE à prévoir), il est préférable de choisir une commune « prête » à investir sur des travaux d'aménagement des espaces publics :

- » un projet inscrit au programme électoral et la volonté de le réaliser à court terme (pour 2026/2027)
- » des capacités d'investissement déjà prévues pour un projet d'aménagement des espaces publics
- » l'adhésion aux principes d'aménagement explicités dans le cahier de charge
- » une demande de la part des habitants et des associations locales d'améliorer la qualité des espaces publics de la commune
- » la volonté de mener une réflexion alternative au « tout-voiture » : pistes cyclables, covoiturage, stations intermodales...
- » un réseau social au niveau de la commune suffisamment proactif pour participer au projet de transformation des espaces de la traverse de bourg

LA COMMUNE RETENUE PROFITERA D'UN APPORT EN INGÉNIERIE SOUS FORME D'UNE ÉTUDE PREOPERATIONNELLE ABOUTISSANT A UN PROJET CHIFFRE (AVEC RECETTES). Courant 2025



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.2 Une traverse *TEST* sur les 7 VALLÉES // étude *FLASH*!!

UN TRAVAIL D'ÉCOUTE ET DE CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Une série de rencontres et un atelier de travail sur 2 ou 3 jours permettront à l'équipe du plan de paysage de construire le récit et jeter les bases du projet d'aménagement.

Il s'agira de moments d'échange et travail collectif avec les élus locaux, les associations, les habitants, les représentants des équipements, les commerçants...

Un atelier sur deux jours permettant de travailler sur de grandes cartes avec les acteurs locaux afin de coconstruire le projet. Une restitution à chaud des enseignements de l'atelier à prévoir le lendemain.



Plédran en pleine réflexion sur son développement à venir

Publié le 07 décembre 2021 à 10h31



Un bilan d'opération qui prend en compte les dépenses (études préliminaires, études de MOE, travaux, aléas...), mais aussi les recettes à étudier avec les partenaires publics (état, région, département, communauté de commune, agence de l'eau...)



Action 3 : La traverse de Barfleur

Bilan d'opération

[illegible]

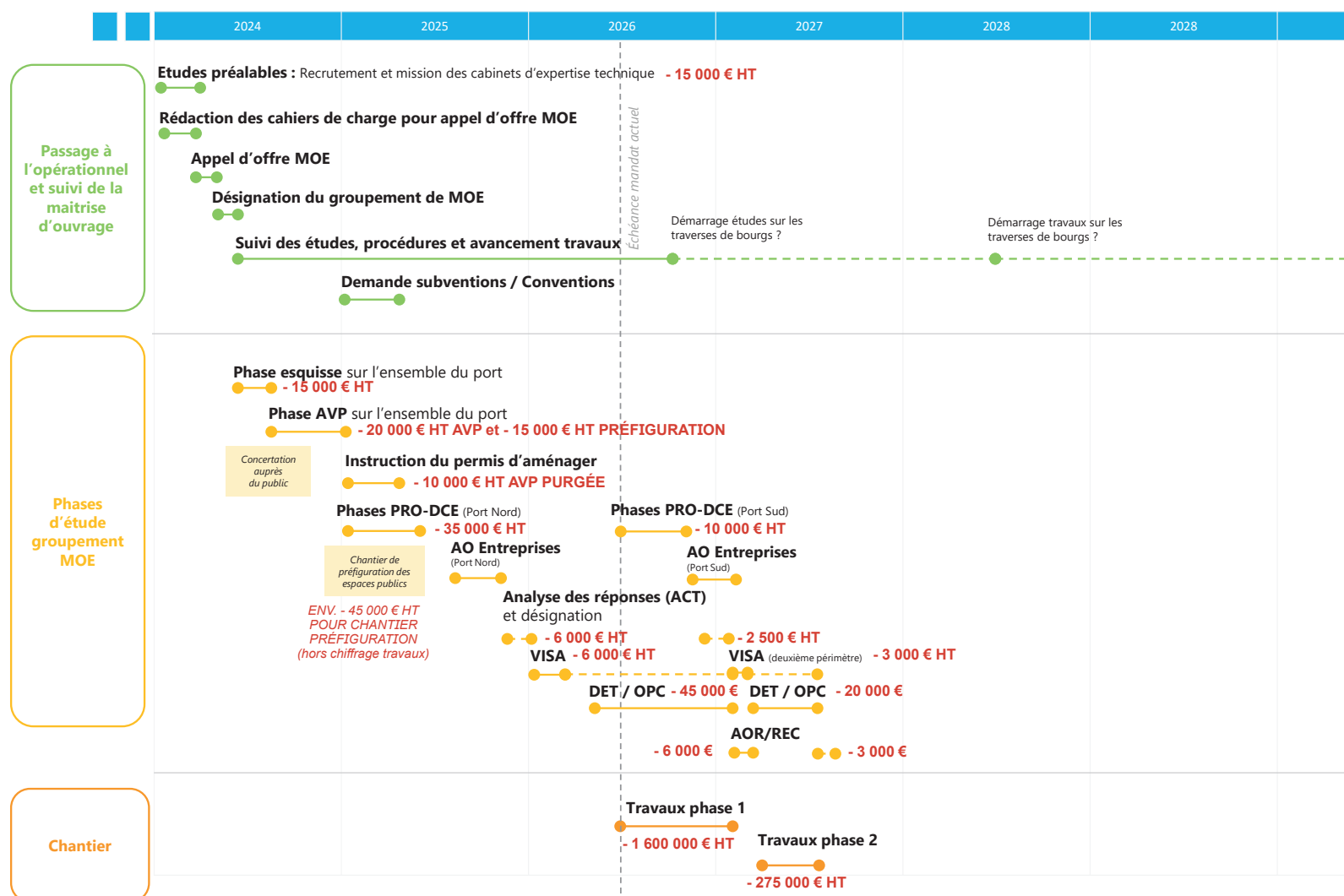
3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.2 Une traverse TEST sur les 7 VALLÉES // étude FLASH!!

UN CALENDRIER DES ÉTUDES, DES TRAVAUX ET UN ÉCHÉANCIER DES DÉPENSES POUR CONCRÉTISER LE PROJET À COURT TERME

Il est important que le chantier sur la « commune test » puisse être terminé dans un délai relativement court (d'ici 2026/2027) pour la réussite de l'effet « démonstrateur » et pour donner l'élan à d'autres communes concernées par les traverses de bourg à entamer des démarches similaires.

L'équipe du plan de paysage fournira un calendrier détaillé de l'avancement du projet qui permettra à la commune d'avoir une vision claire sur les investissements phasés dans le temps.



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.2 Une traverse TEST sur les 7 VALLÉES // étude FLASH!!

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Étude préopérationnelle sur les espaces publics de la traverse d'une « commune test »

Objectifs :

- » Mener une opération démonstratrice à l'échelle d'une commune pour donner un nouvel élan au paysage des traverses de bourg des 7 vallées
- » Entamer un travail visant une commande groupée sur plusieurs communes voisines pour l'aménagement d'une portion plus importante des voies départementales

Taille de l'opération : une traverse de bourgs (sur la D349 ou D94) des entrées de bourg jusqu'au centre-bourg

Délais : env. 6-8 mois d'étude pour l'étude préopérationnelle, 2 ans environ pour les études de MOE et la réalisation du chantier

Mode opératoire : maîtrise d'ouvrage communale

Études complémentaires en amont :

Relevés de vitesse / études de flux (à fournir par le département). Inventaire du patrimoine

communal. Une note succincte décrivant les objectifs de la commune en termes d'aménagement.

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

- » Travail de concertation auprès des élus locaux, habitants, associations, commerçants...
- » Tenue d'une résidence-atelier de deux jours sur la commune pour travailler sur table avec les acteurs locaux et coconstruire le projet
- » Un projet dessiné au stade d'esquisse détaillé et chiffré accompagné d'un bilan d'opération avec les recettes mobilisables (aides publiques)
- » Un planning des études/travaux avec un échancier des dépenses phasées dans le temps
- » L'accompagnement vers l'opérationnel : rencontre avec les acteurs et choix de procédure pour le recrutement d'un groupement de MOE

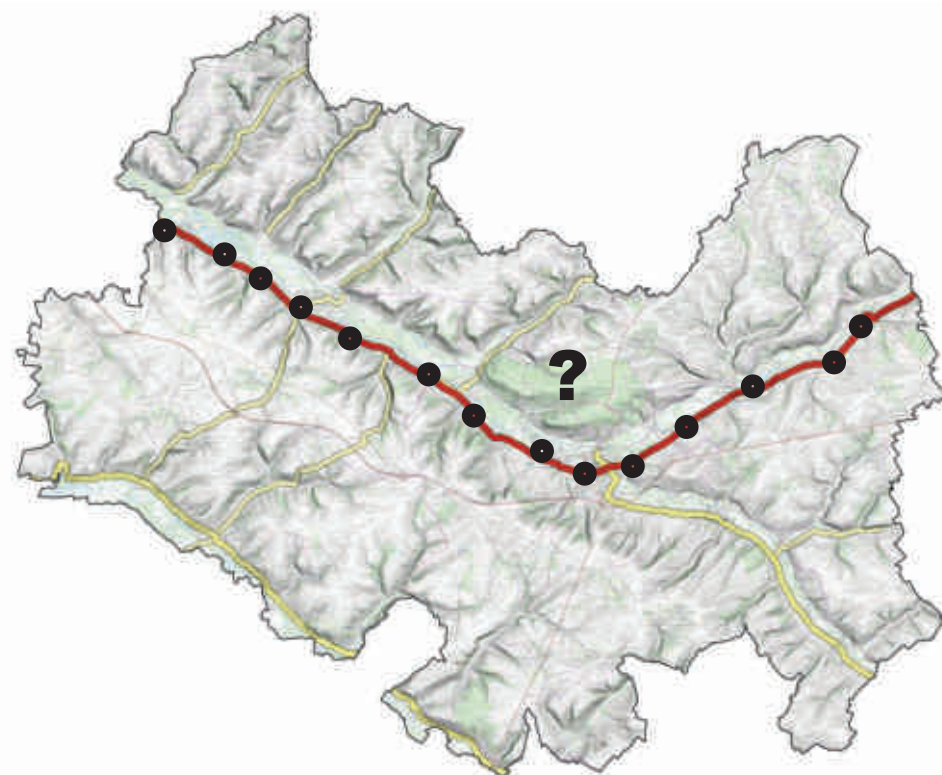
Processus opérationnel parallèle / post plan de paysage :

- » Échanges avec les partenaires financiers
- » Réflexion avec la CC7V et des communes qui souhaiterait lancer une commande groupée pour les études de maîtrise d'œuvre sur la base d'un cahier de charge commun

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- Inscription d'éventuels emplacements réserves qui pourraient être ciblés pendant les études sur la commune

Coûts : voir action 3.1



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.2 Une traverse TEST sur les 7 VALLÉES // étude FLASH!!

LES ENTITÉS PUBLIQUES A ASSOCIER À LA RÉFLEXION

Un COPIL restreint : Pour définir les objectifs communs du projet d'aménagement des traverses longeant les deux vallées.

Liste des partenaires et le rôle à jouer par chacun :

- **La commune retenue pour la conduite de l'étude flash**
 - » prévoir une petite commission d'élus dédiée au projet
- **L'agence départementale d'ingénierie :**
 - » Pour accompagner la réflexion sur les espaces de traverse et notamment sur les tronçons hors agglomération
- **L'agence de l'eau, le CAUE62 et Ingénierie62**
 - » Pour apporter leurs expertises locales en termes d'aménagement et gestion alternative des eaux pluviales
 - » Pour mettre au courant les collectivités des dispositifs et formations liés à des projets de désimperméabilisation et gestion d'espaces verts

• La communauté de commune

- » Pour accompagner la démarche et assister l'équipe du plan de paysage dans les échanges avec les élus locaux
- » Pour l'organisation et l'encadrement des réunions de travail et ateliers

Sources de financement : voir action 3.1



Commune de Auchy-les-Hesdin



Commune de Blangy-sur-Ternoise



Commune de Blingel



Commune de Bouin



Commune de Brimeux



Commune de Grigny



Commune de Hesdin



Commune du Lespinoy



Commune de Marconnelle



Commune de Maresquel



Commune de Rollancourt



Commune de Aubin-Saint-Vaast



3. LE PAYSAGE DE LA MOYENNE VITESSE

Le traverses de bourg D349 et D94

3.3 Agir localement, penser linéairement

3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.3 Agir localement, penser linéairement

VISER UNE COMMANDE GROUPÉE

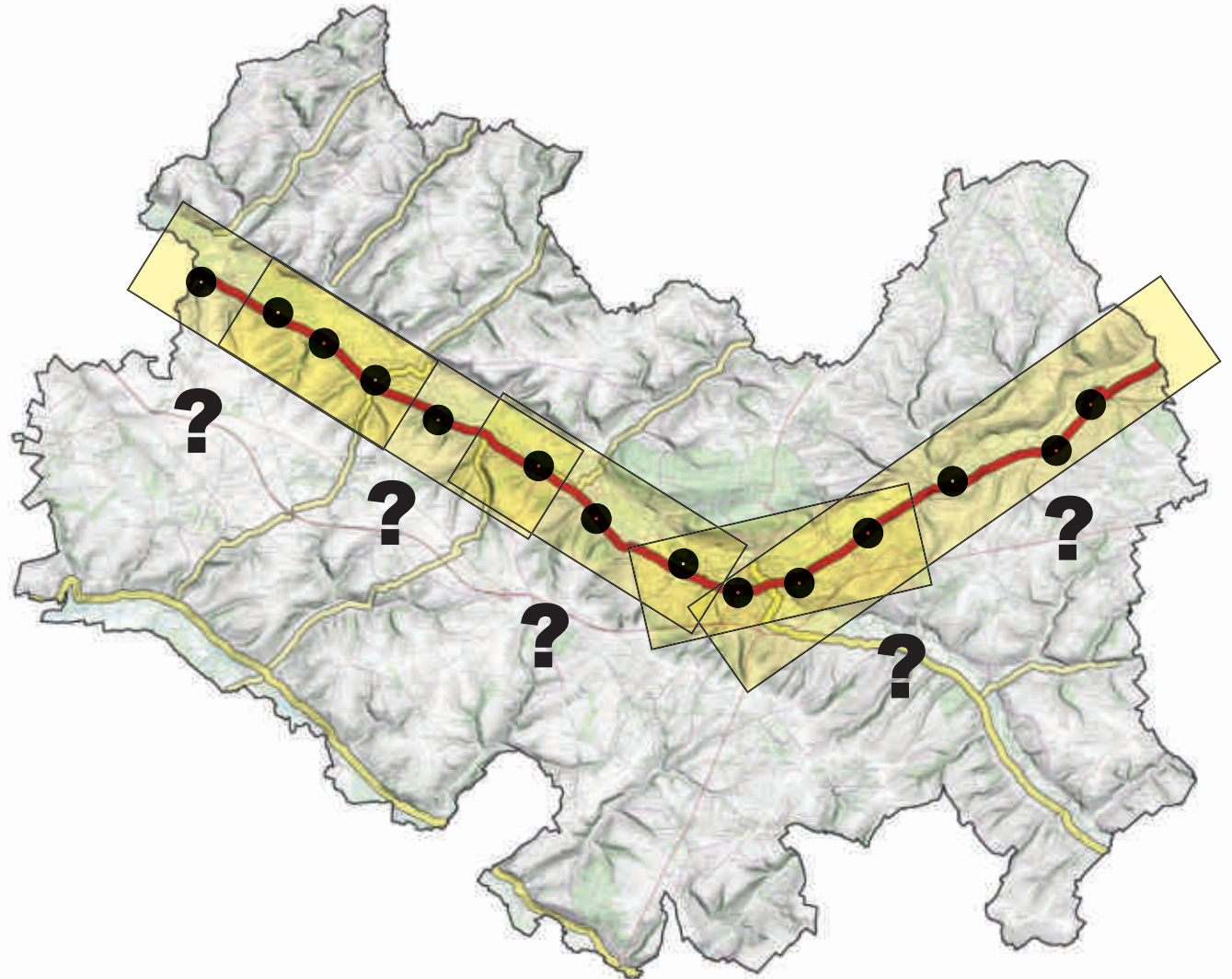
A l'issue ou en parallèle de l'étude sur la commune test. Un groupement de communes limitrophes pourrait lancer une commande groupée d'étude de MOE sur les espaces de traverses.

Cette commande pourrait prendre la forme d'un accord-cadre avec un projet global au stade d'esquisse ou AVP en tranche ferme et des tranches optionnelles pour les études plus poussées jusqu'au chantier en fonction des capacités d'investissement des communes dans le temps.

Ce type de commande aurait l'avantage d'assurer une cohérence dans les aménagements des différentes communes le long d'une même traverse.

Une économie de temps et d'argent en profitant d'un cahier de charge commun, d'un seul dossier d'appel d'offre et de devis plus compétitifs (économie d'échelle)

Autre avantage d'un tel type de commande est de pouvoir attirer un nombre plus important de prestataires spécialisés dans l'aménagement des espaces publics !



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.3 Agir localement, penser linéairement

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Accompagnement des communes voisines le long de la D349 et D94, intéressées à mener des études de MOE sur un périmètre large

Objectifs :

- » Accompagner les communes intéressées dans la formalisation d'un cahier de charge sur la base des préconisations
- » Entamer un travail visant une commande groupée sur plusieurs communes voisines pour l'aménagement d'une portion plus importante des voies départementales

Taille de l'opération : en fonction des communes intéressées

Délais : env. 1 mois pour jeter les bases de la commande, 1 mois pour formaliser le dossier d'AO. 1 mois de délais de réponses pour les entreprises et 1 mois pour le choix du MOE.

Mode opératoire : maîtrise d'ouvrage communale, pilotage de la commande à la charge de la communauté de communes.

Études complémentaires en amont :

Relevés de vitesse / études de flux (à fournir par le département). Inventaire du patrimoine communal. Une note succincte décrivant les objectifs de la commune en termes d'aménagement. Études sur les réseaux enterrés existants. Planning des travaux d'enfouissement des réseaux aériens.



3. LE PAYSAGE DE LA MOYENNE VITESSE

Le traverses de bourg D349 et D94

3.4 Respirations, fenêtres et OAP thématiques

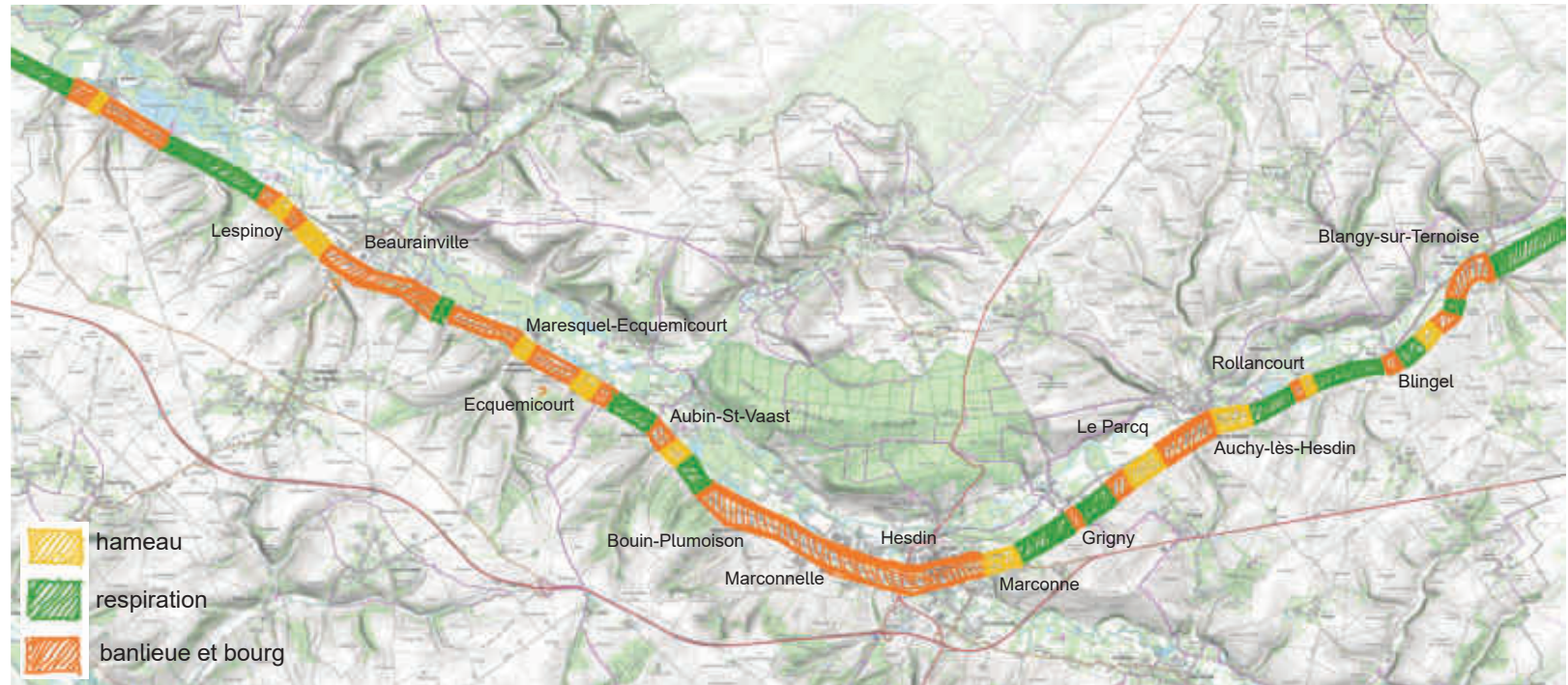
3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.4 Respirations, fenêtres et OAP thématiques

UN COULOIR URBANISÉ, RYTHMÉ PAR DES OUVERTURES

De l'entrée Est de Blangy-sur-Ternoise à la sortie ouest de Brimeux, le long des routes départementales D94 et D349, l'urbanisation est quasiment continue.

C'est un ruban de 30km le long duquel sont alignés bourgs et hameaux. Depuis l'habitacle de la voiture, l'impression qui domine est celle d'un long couloir borné par les clôtures et les façades des maisons et morceaux de campagne des près, des champs ou des bosquets par intermittence.



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.4 Respirations, fenêtres et OAP thématiques

RESPIRATION ? FENÊTRE ? DENT CREUSE ?

- **Respiration** : C'est une rupture entre deux agglomérations (entre sortie et entrée de bourg) qui peut s'étendre sur 200m jusqu'à près de 2km. C'est la campagne qui interrompt le paysage des bourgs. La vue s'ouvre sur le paysage de la vallée (la rivière, les prairies...) et celui des coteaux (les pentes, les crêtes, les cultures...) ou est bordée par des boisements. Les espaces de respiration doivent être préservés en limitant au maximum les extensions urbaines, mais aussi en encourageant les agriculteurs et propriétaires des terrains de manière plus générale à éviter des aménagements qui bloquent la vue sur les paysages environnants (clôtures, grilles, haie basses et denses en feuillage trop long...).



3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.4 Respirations, fenêtres et OAP thématiques

- **Fenêtre** : C'est une interruption dans le continuum bâti... La vue est cadrée par une ligne construite ou arborée perpendiculaire à la route. Ces fenêtres ponctuent le rythme des fermes dans les hameaux.

Les fenêtres se situent parfois sur du parcellaire privé déjà bâti et elles ne peuvent pas être construites en raison des instruments d'urbanisme qui obligent les constructions à respecter un recul par rapport aux limites parcellaires.

D'autres fois elles se situent sur du foncier non bâti, dans ces cas de figure il est important de les répertorier au PLUi pour éviter qu'elles soient colmatées par des constructions. Des règles particulières pourraient être appliquées en fonction de la configuration de la parcelle :

- » trop étroite pour accueillir une construction d'une maison : protéger avec interdiction de construire
- » suffisamment large pour accueillir une construction : envisager un retrait par rapport aux limites séparatives plus important pour préserver la vue // voir, dans des cas plus extrêmes, interdire la possibilité de construire / prévoir emplacements réservés.



TRANSCRIRE LES PRINCIPES DE LA CHARTE D'AMÉNAGEMENT DANS LE PLUi-H

- [illegible]

3 Ces espaces naturels d'agrément seront aménagés par des modes d'aménagement et de constructions légères et poreuses et privilégieront l'usage de matériaux naturels : pierre, bois, ... et locaux.

Les revêtements des chemins et voies privilégieront autant que possible et selon leur usage et leur fréquentation, une porosité de façon à assurer l'infiltration des eaux. Des jointures pourront ainsi être enherbées.



92

3. Le paysage de la moyenne vitesse

3.4 Respirations, fenêtres et OAP thématiques

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Zonage, réglementations et préconisations à inscrire dans le nouveau PLUi-H (2025)

Objectifs :

- » Protéger et valoriser les espaces de respiration et les fenêtres sur le paysage (à minima sur les traverses de bourg principales)
- » Inscrire les recommandations d'aménagement de l'espace public dans une OAP thématique sur le cadre de vie de la CC7V

Taille de l'opération : N/A

Délais : env. 1 ou 2 ans (études liées au PLUi-H)

Mode opératoire : maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes.

Études complémentaires en amont : N/A

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

- » Visites de terrain et travail plus fin de repérage des espaces de respiration

et des fenêtres à l'échelle du cas d'étude de la D349 et D94

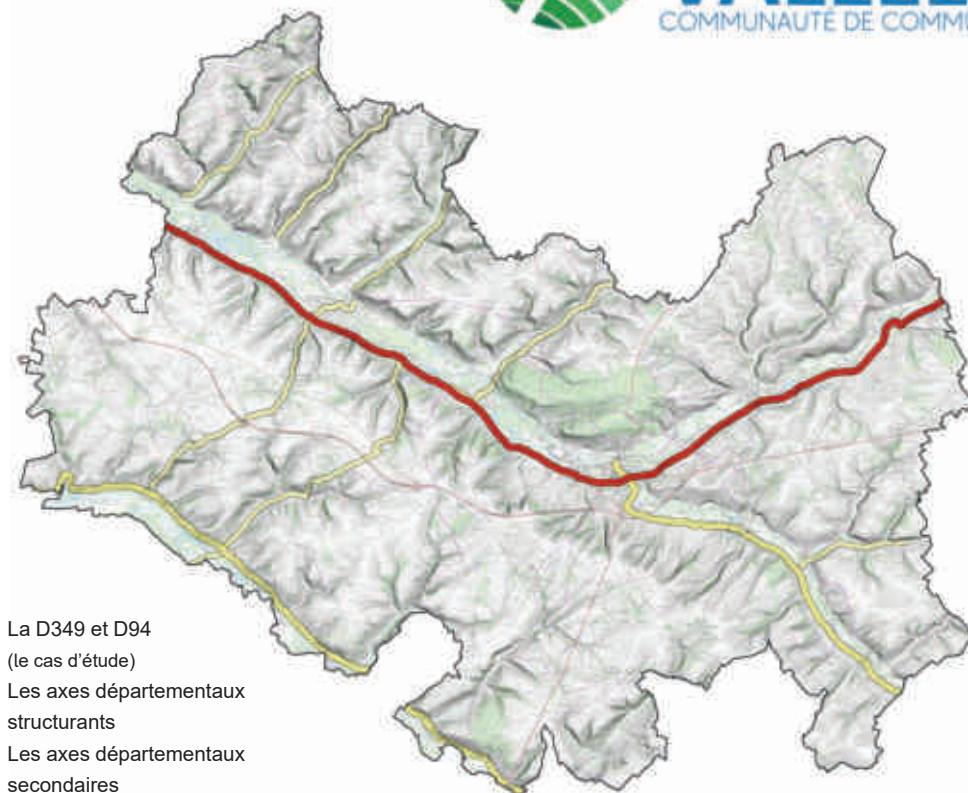
- » Relecture et accompagnement du cabinet en charge du PLUi-H pour la rédaction de l'OAP thématique

Processus opérationnel parallèle au plan de paysage :

- » Visites de terrain pour le repérage des espaces de respiration et des fenêtres sur les axes départementaux structurants et secondaires (cabinet PLUi-H)
- » Rédaction de la fiche thématique sur le cadre de vie en faisant une synthèse de la charte d'aménagement du plan de paysage (cabinet PLUiH)

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- OAP thématique sur le cadre de vie (aménagement des espaces publics)
- Repérage sur zonage des parcelles concernées par les espaces de respiration et les fenêtres sur le paysage
- Prévoir réglementation spécifique pour les parcelles concernées (?)



4. LE PAYSAGE DE LA FAIBLE VITESSE

4. LE PAYSAGE DE LA FAIBLE VITESSE

Les chemins de la vallée de l'Authie

4.1 Le grand chemin

4. Le paysage de la faible vitesse

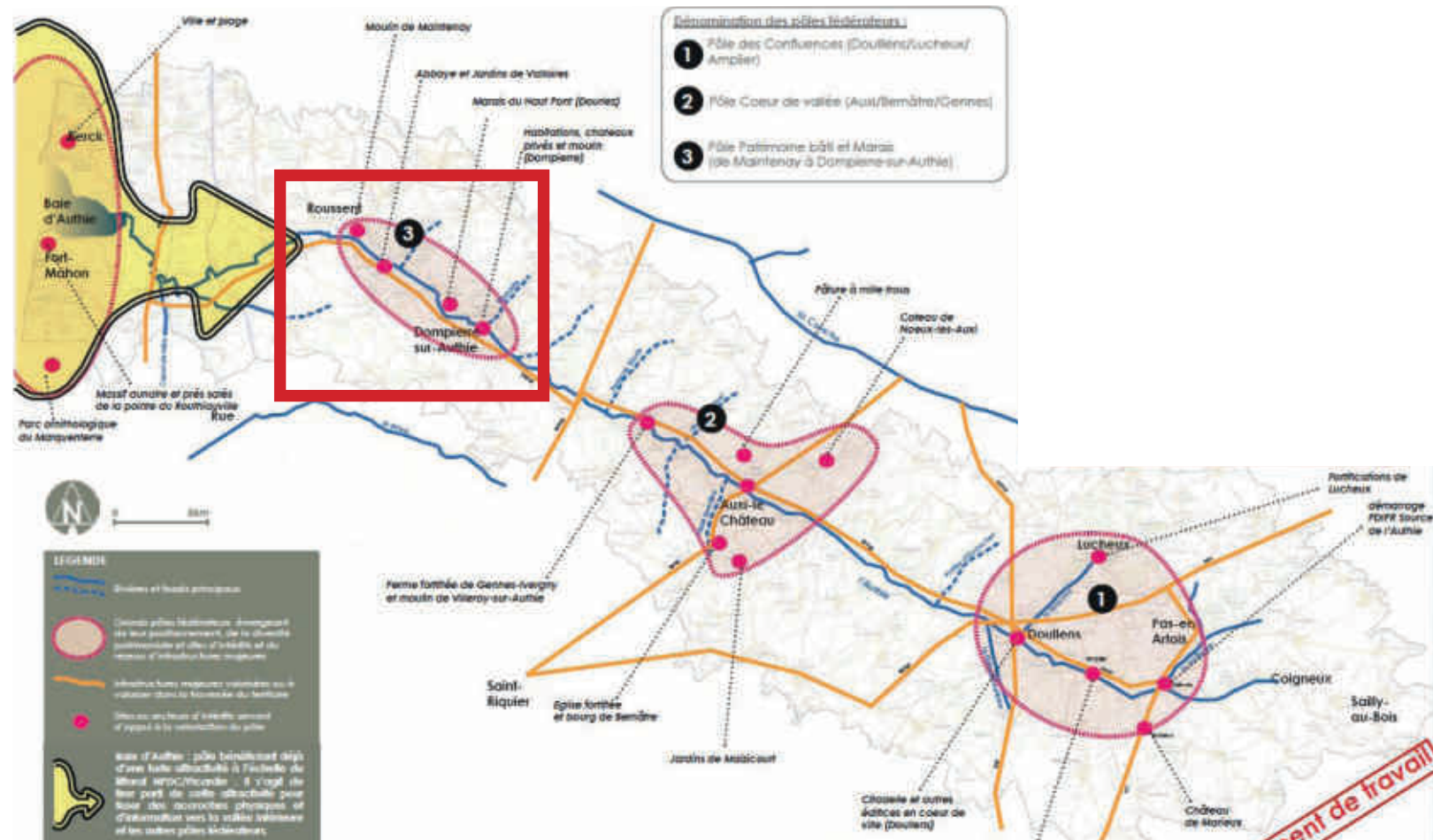
4.1 Le grand chemin de l'Authie

Une volonté qui a émergé déjà en 2013 avec le plan de paysage de relier la frange littorale à l'arrière-pays via un chemin de randonnée le long de l'Authie. Partant de la baie de l'Authie le chemin pourrait ainsi rejoindre les sources de la rivière situées dans le Pays-en-Artois.

Ce chemin devra permettre de valoriser les trésors naturels de cette vallée dont les paysages sont bien plus préservés que dans le secteur de la Canche.

Le chemin de découverte de l'Authie devra permettre également de développer l'offre touristique des communes qui longent la rivière en créant un nouvel attrait et un nouveau dynamisme à l'échelle locale.

Il s'agit d'un projet dont le montage opérationnel est complexe, car il traverse plusieurs entités administratives sur un linéaire de plus de 100km. Un autre facteur de difficulté est lié à la maîtrise partielle du foncier qui longe le fleuve,



4. Le paysage de la faible vitesse

4.1 Le grand chemin de l'Authie

LES ENTITÉS PUBLIQUES A ASSOCIER À LA RÉFLEXION

Un COPIL à plusieurs niveaux et sur le long terme

Liste des principaux partenaires à associer au COPIL du grand chantier du chemin de l'Authie :

- **Les communautés de commune du département du Pas-de-Calais (62)**
 - » Sept Vallées, Ternois, Campagnes de l'Artois, CA des deux bassins Montreuillois
- **Les communautés de commune du département de la Somme (80)**
 - » Territoire Nord-Picardie, Ponthieu-Marquenterre
- **Le SYMCEA**
 - » Pour accompagner et appuyer la démarche en lien avec le plan de gestion
 - » Pour l'entretien et la restauration
 - » Pour accompagner le travail du MOE en lien avec les problématiques d'érosion

- » Pour accompagner/porter les négociations des droits de passage pour les chemins pédestres et permettant un entretien plus facile des berges

• Le conservatoire d'espaces naturels :

- » Propriétaire des certains terrains du fond vallée de l'Authie. Mène de projets de travaux de restauration.
- » Peut acquérir du foncier ayant un intérêt écosystémique

• La SAFER

- » Pour des acquisitions foncières pour le compte de la collectivité

• Les Fédérations de pêche et chasse du Pas-de-Calais :

- » S'appuyer sur les conventions établies entre les fédérations de pêches et les propriétaires privés pour négocier un droit de passage pour les promeneurs
- » La fédération de pêche pourrait aussi financer les aménagements liés à la pratique sportive : pontons, confortement des berges, sentiers...
- » Se rapprocher des fédérations de chasse pour établir un repérage des



4. Le paysage de la faible vitesse

4.1 Le grand chemin de l'Authie

boisements utilisés aujourd'hui pour la chasse

- **Le CPIE :**

- » visite accompagnée
- » règles d'usages
- » panneaux pédagogiques
- » accompagner le travail du maître d'œuvre en lien avec l'étude TVTB

- **L'Office Français de la Biodiversité :**

- » Pouvant apporter ses compétences dans le domaine des fonctionnements écosystémiques, notamment s'ils existent des études sur le secteur de l'Authie

- **La chambre de l'Agriculture :**

- » Pour accompagner les négociations avec les exploitants le long de la rivière pour des droits de passage, installation des clôtures à pâtures et traitement des berges

- **Pas de Calais tourisme, Haut de France tourisme et tout autre syndicat du tourisme local :**

- » Pour relayer les informations touristiques liées au projet

- **Fédération Française d'équitation du Pas de Calais**

- **Les associations locales liées au patrimoine et à la randonnée**



4. LE PAYSAGE DE LA FAIBLE VITESSE

Les chemins de la vallée de l'Authie

4.2 Les boucles des 7 Vallées

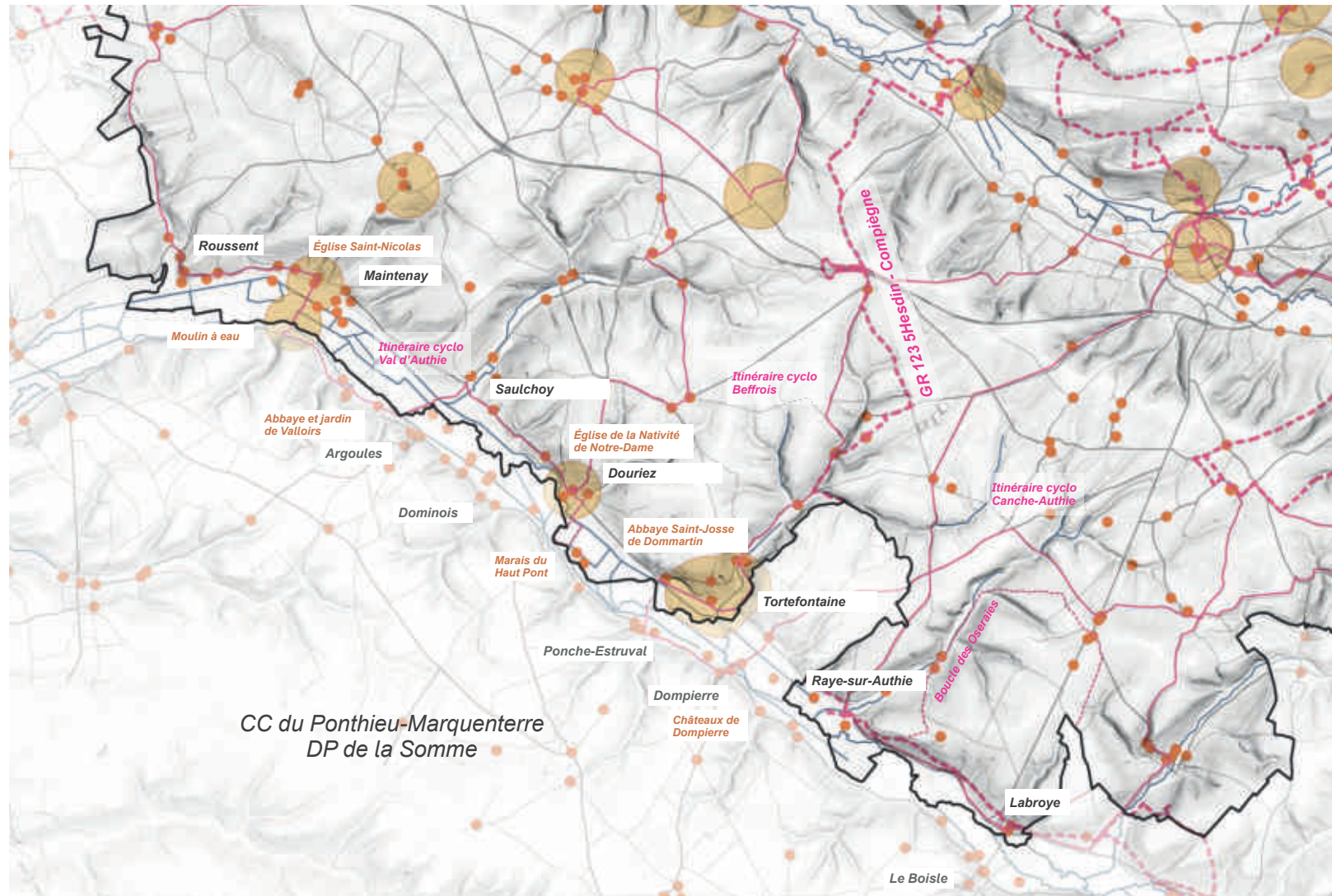
4. Le paysage de la faible vitesse

4.2 Les boucles des 7 vallées

Une volonté inscrite déjà dans le Plan de Paysage de l'Authie (2013) d'affirmer le tronçon entre Maintenay et Dompierre-sur-Authie : un secteur identifié comme pôle fédérateur en raison de son patrimoine naturel et architectural

Malgré la présence de plusieurs éléments de patrimoine protégé et vernaculaire ainsi que d'un paysage bien préservé, la vallée reste aujourd'hui un espace confidentiel, peu connu par les touristes, mais aussi par ses habitants !

- Peu de chemins existent aujourd'hui sur le secteur. Le GR longe uniquement l'extrémité est de la vallée avant de virer brusquement sur le plateau du Ponthieu à hauteur de Tortefontaine
- Plusieurs itinéraires vélos sont possibles et recensés sur le site de l'office de tourisme des 7 vallées, mais aucun de ceux-ci ne présente des aménagements adaptés.

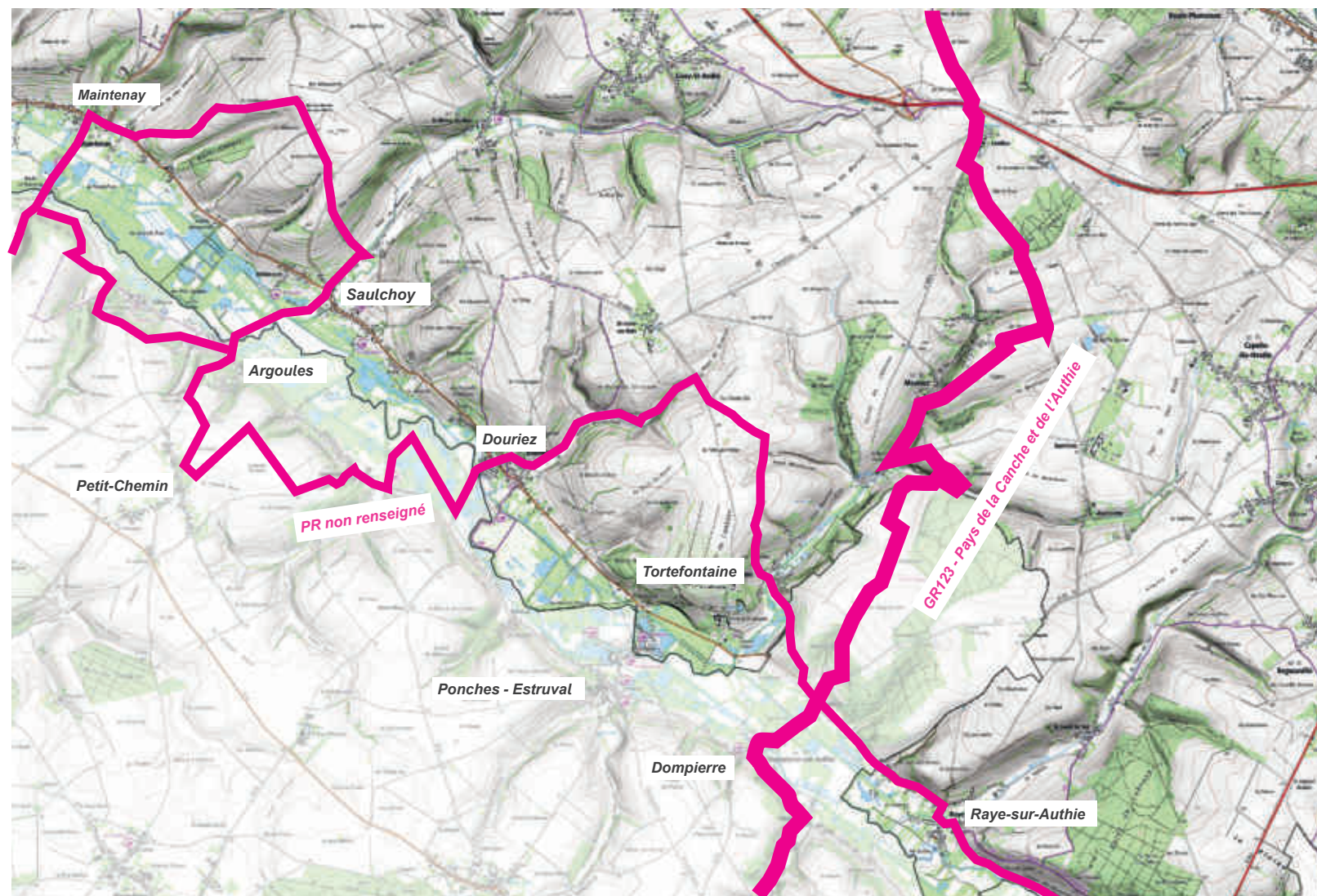


4. Le paysage de la faible vitesse

4.2 Les boucles des 7 vallées

Aujourd'hui uniquement trois itinéraires permettent d'apprécier ponctuellement les paysages de la vallée de l'Authie :

- Le GR123 traversant la vallée entre Dompierre et Rapéchy (Somme)
- La petite boucle du Marais du Haut-Pont à Douriez
- Un itinéraire de petite randonnée (ne figurant pas sur les cartes IGN) qui traverse de nombreuses fois la vallée sans pour autant longer la rivière



4. Le paysage de la faible vitesse

4.2 Les boucles des 7 vallées

Des exemples plutôt réussis d'aménagement :

- Ouverture paysagère au niveau du pont de l'Authie à Roussent, des espaces enherbés et équipés simplement pour les randonneurs et flâneurs
- Une promenade aménagée du bourg de Maintenay jusqu'à l'Authie, un espace simple et ombragé par un alignement d'arbres

Des exemples à requalifier :

- Des terrains privés et clôturés bordent la rivière au niveau du pont de Saulchoy. Les aménagements semblent être vétustes et les piétons doivent marcher sur les accotements.
- Une belle vue dégagée sur le pont de Fouriez qui mériterait un petit point d'observation. Pas d'accès possible au chemin longeant la rivière depuis le pont et la voie départementale. Absence de ripisylve le long des berges qui génère des dégradations par des bovins et accentue l'érosion

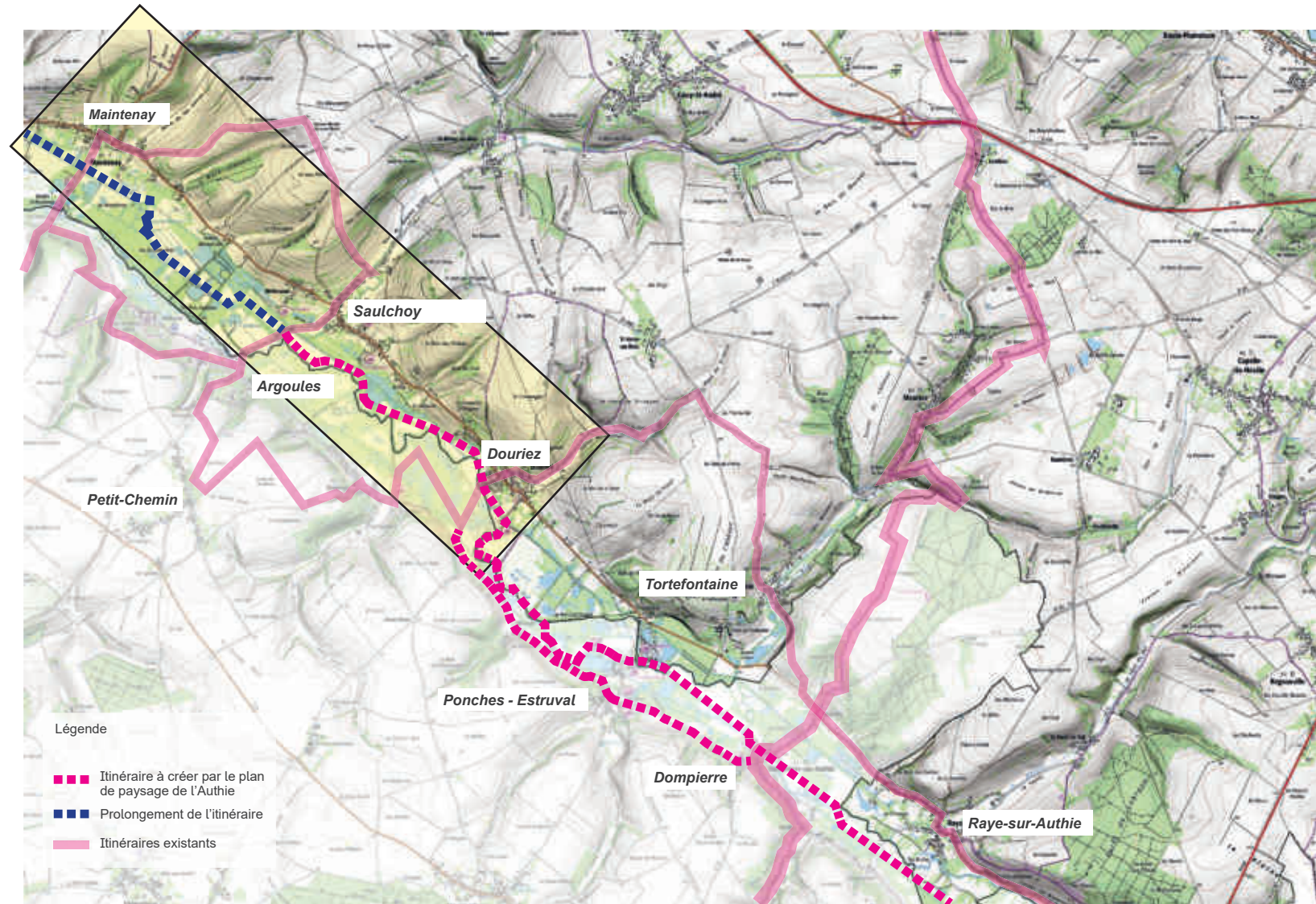


4. Le paysage de la faible vitesse

4.2 Les boucles des 7 vallées

Le projet de chemin de la vallée de l'Authie :

- Un itinéraire longeant la rivière et partagé entre les deux départements
- Les tronçons qui concernent les 7 vallées se concentrent entre la commune de Douriez et Maintenay
- Un prolongement de l'itinéraire qui doit permettre de traverser les marais de Maintenay

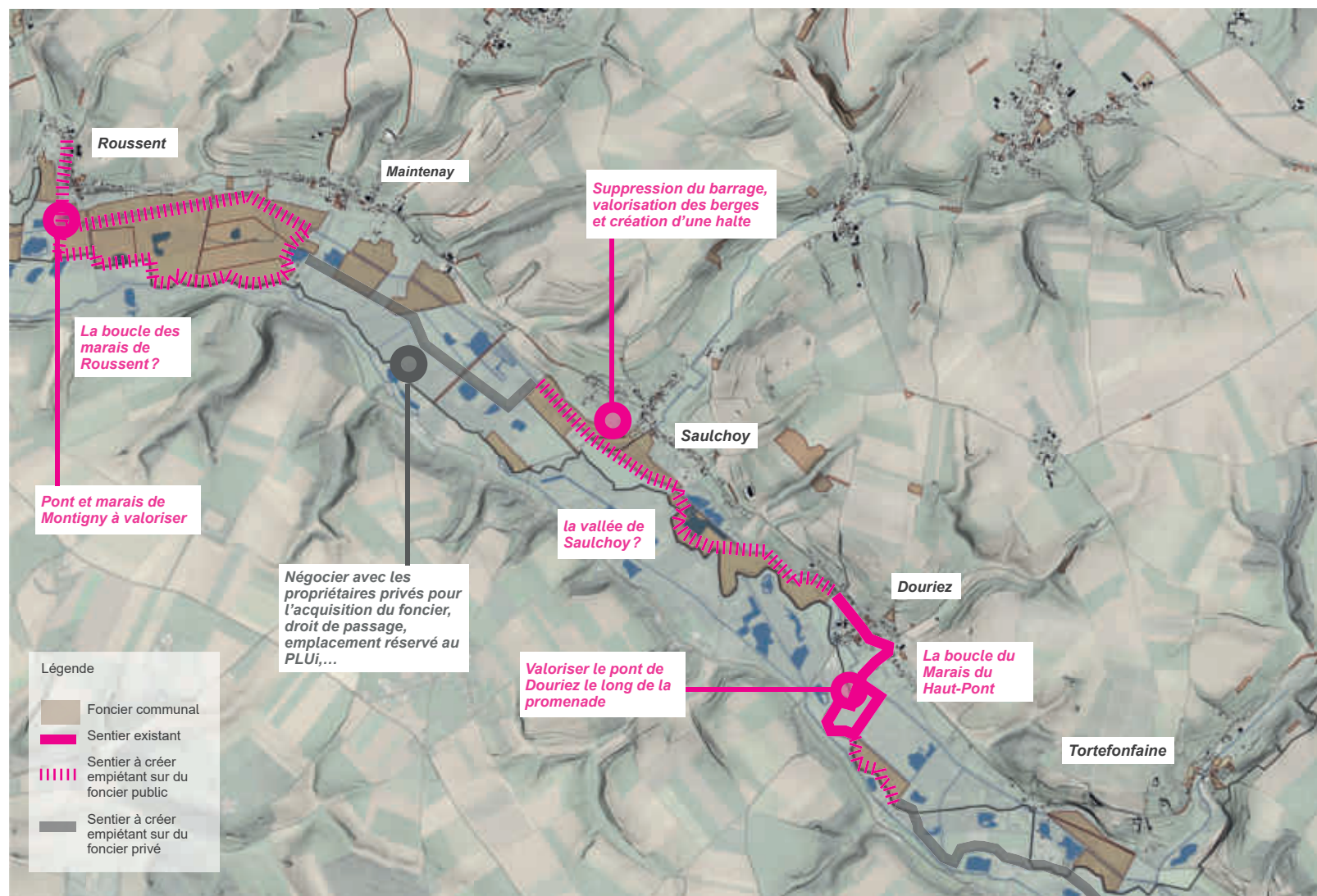


4. Le paysage de la faible vitesse

4.2 Les boucles des 7 vallées

Un itinéraire aujourd'hui partiellement maîtrisable par la collectivité

- La majorité des sentiers projetés se situe sur du foncier public de propriété communale
- Des tronçons stratégiques se trouvent toutefois sur du foncier privé (notamment à Maintenay)
- Un seul tronçon de l'itinéraire existe aujourd'hui au niveau la boucle du Marais du Haut-Pont à Fouriez

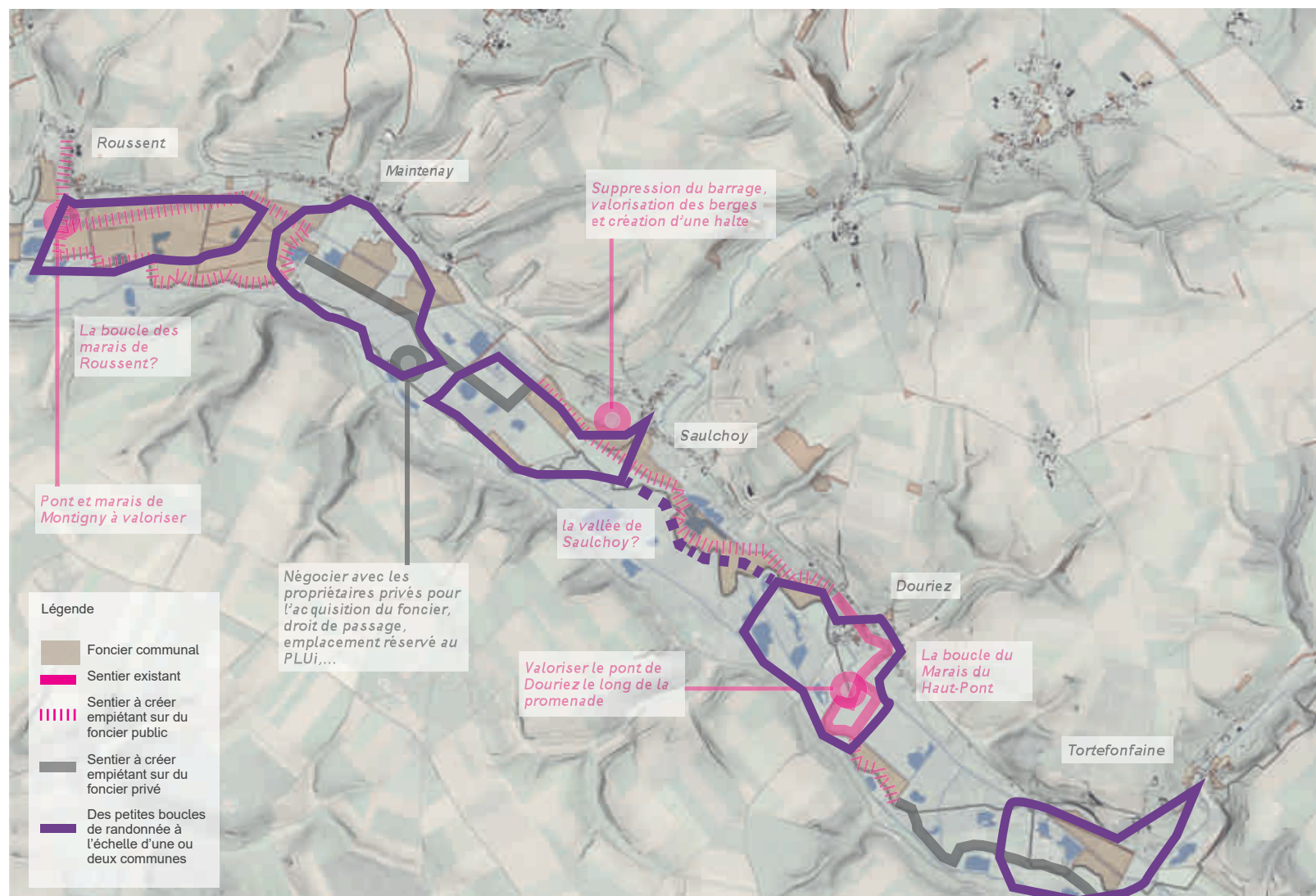


4. Le paysage de la faible vitesse

4.2 Les boucles des 7 vallées

À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, COMMENCER PAR DES PETITES BOUCLES :

- L'accomplissement du projet à la grande échelle (même au niveau de la CCV7V) nécessitera inévitablement un temps long et une maîtrise au niveau régional toutefois :
- La CCV7 pourrait profiter du chantier du PLUiH pour définir des itinéraires de découverte du patrimoine naturel locale à l'échelle communale, voir en reliant 2 ou 3 communes qui longent la rivière
- Les boucles devront pouvoir rejoindre, traverser et longer la rivière dans un objectif plus lointain de les relier toutes et créer le grand itinéraire de randonnée de la vallée de l'Authie



4. Le paysage de la faible vitesse

4.2 Les boucles des 7 vallées

**COURT TERME
(PLUiH)
MOYEN TERME
(réalisation)**

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type :

- Zonage et réglementation dans PLUi-H
- OAP thématique pour les aménagements en bord de rivière au PLUi-H (pouvant servir comme base de travail pour les autres rivières principales - Canche et Authie -)
- Aménagement et balisage de petites boucles de randonnée dans vallées de l'Authie.

Objectifs :

- » Créer des boucles de découverte du petit naturel de la vallée de l'Authie à l'échelle de la CC7V
- » Balisage et mise en valeur des boucles à l'échelle d'une ou deux communes qui rejoignent, traversent et longent l'Authie

Taille de l'opération :

Longueur du fleuve : env. 18 km concernés dans le périmètre de la CC7V. Longueur des boucles variable en fonction des communes

Délais :

2 ans pour finaliser le PLUi-H (ER + OAP).
6/8 mois pour étudier et réaliser une boucle.

Mode opératoire : maîtrise d'ouvrage communautaire pour guider les réflexions au niveau du PLUi-H. Maîtrise d'ouvrage communale pour les aménagements

Études complémentaires en amont :

Étude de biodiversité, études sur les enjeux d'érosion des berges, étude AEU (approche environnementale à l'urbanisme)? S'appuyer sur le plan de paysage de la vallée de l'Authie réalisé en 2013 ainsi que sur l'étude du tourisme de la vallée de l'Authie (2007).

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

- Des visites de terrain approfondies et accompagnées par les élus et associations locales
- Des réunions/ateliers pour accompagner l'équipe du PLUi-H, les élus et partenaires locaux dans la définition des boucles du secteur cas d'étude : la vallée de l'Authie
- Relecture de l'OAP rédigée sur la base du travail mené pour l'action 4.3

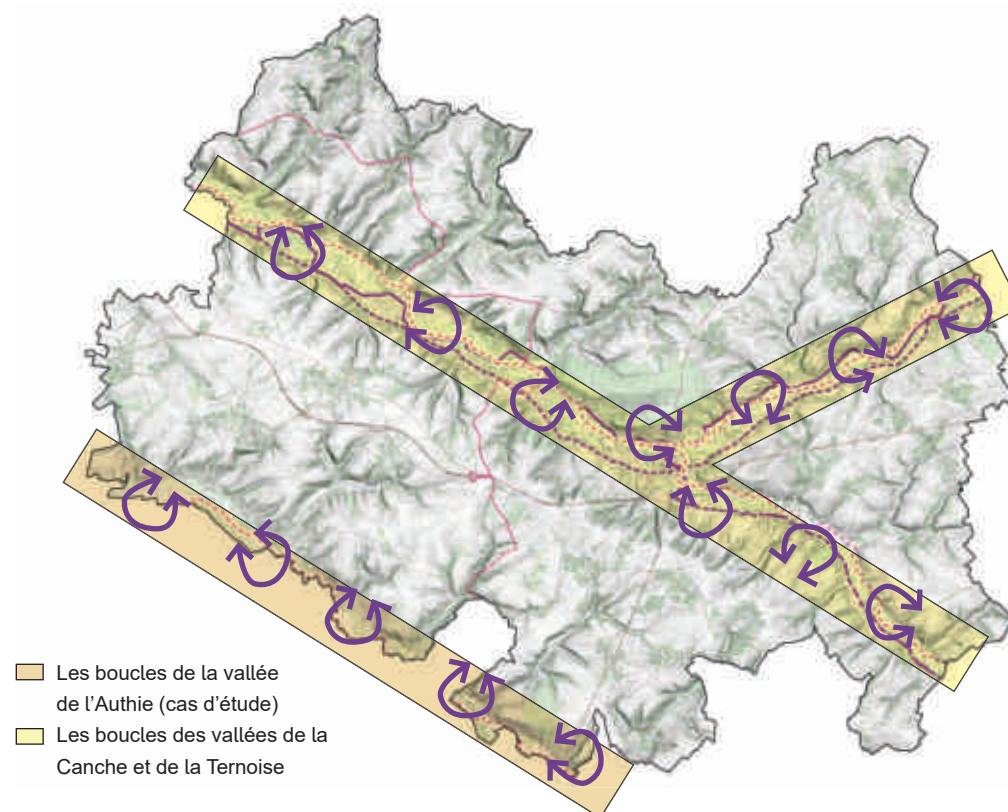
Processus opérationnel parallèle / post plan de paysage :

Étude de tourisme au regard de l'accueil et de la diversité patrimoniale, mais aussi pour orienter les produits touristiques. Avec un volet important sur les activités ludiques / sportives au niveau des cours d'eau.

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- Emplacements réservés à l'échelle de la CC7V et OAP thématique sur l'aménagement de sentiers pédestres le long des rivières (voir action 4.3)

Coûts liés aux aménagements : Voir 4.1



4. Le paysage de la faible vitesse

4.2 Les boucles des 7 vallées

**COURT TERME
(PLUIH)
MOYEN TERME
(réalisation)**

LES ENTITÉS PUBLIQUES A ASSOCIER À LA RÉFLEXION

Un COPIL restreint au niveau local pour comprendre les ambitions à l'échelle communale.

Pour le « grand » chemin de la CC7V faire des points réguliers au niveau des partenaires publics aux différentes échelles.

Liste des principaux acteurs / partenaires concernés par le projet :

- Les communes des CC7V concernées par les chemins de randonnée de l'Authie
 - » Roussent, Maintenay, Saulchoy, Douriez, Tortefontaine, Raye-sur-Authie, Labroye
- Les communes d'en face du département de la Somme
 - » Le Boisle, Dompiere-sur-Authie, Ponches-Estruval, Dominois, Argoules
- Pour les autres partenaires voir action 4.1 (mêmes compétences)



4. LE PAYSAGE DE LA FAIBLE VITESSE

Les chemins de la vallée de l'Authie

4.3 La réouverture de la vallée de l'Authie

4. Le paysage de la faible vitesse

4.3 La réouverture de la vallée de l'Authie

CONSTAT :

L'analyse réalisée a démontré une multitude de séquences paysagères au sein du fond de vallée de l'Authie qui forment son identité.

Néanmoins, des évolutions visibles de l'occupation du sol fragilisent cette mosaïque paysagère et écologique.

Les peupleraies emblématiques de la vallée (dense/lâche pâturée/linéaire), tendent à la simplification et à la densification, gommant les différentes typologies originelles du fait de la régression du pâturage.

Le statut fort privatif de la vallée montre un grand nombre d'étangs privatifs et présentant un caractère assez artificialisé (destruction de boisements humides, fauchage intensif des mégaphorbiaies, ouvertures-destruction des ripisylves).

Par ailleurs, les berges de l'Authie sont confrontées à différents phénomènes qui génèrent une dégradation de ces dernières (absence de ripisylve, aménagements des berges non adaptés, piétinement par le bétail ou encore surentretien).

Des opérations et contrats de gestion visant à la réduction des peupleraies denses pour la restauration de marais émergent et permettent ainsi de retrouver et de préserver un paysage caractéristique de la vallée. Il conviendra de coordonner l'action avec le SYMCEA qui assure des missions d'entretien et de restauration des cours d'eau.



Peupleraie cathédrale



Peupleraie pâturée & boisements hygrophiles



Entretien, aménagement réalisé dans le cadre des missions du SYMCEA



Absence de ripisylve – instabilité des berges/destruction de frayères



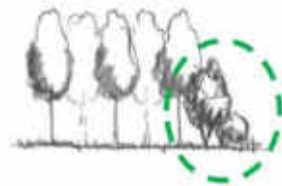
4. Le paysage de la faible vitesse

4.3 La réouverture de la vallée de l'Authie

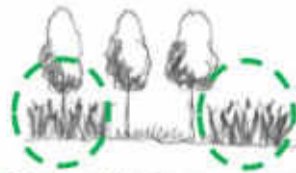
OBJECTIF :

- Maintenir l'équilibre actuel entre boisements naturels, ripisylves et peupleraies et améliorer la qualité paysagère et écologique de ces dernières.
- Améliorer la qualité des zones humides du fond de vallée et des berges de l'Authie.
- Ouvrir et désenclaver la vallée (circuit modes doux) afin de sensibiliser la population à ce milieu d'intérêt écologique (Ex. Marais du Haut Pont).

Principes d'amélioration des peupleraies d'un point de vue paysager/écologique et technique



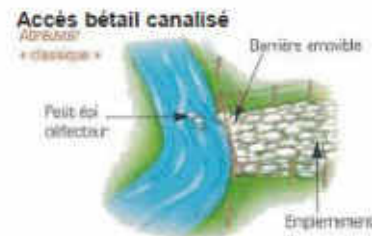
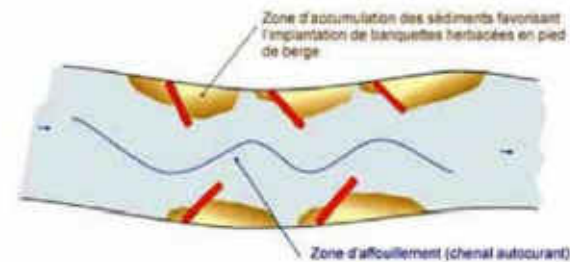
Création de lisières en frange de peupleraies



Maintien de refuges pour le développement des végétations de zones humides (mégaphorbiaies, roselières)



Principes de mise en œuvre permettant de répondre aux problématiques d'érosion et de qualité paysagère et écologique des cours d'eau



TCR pour approvisionnement local des fascines



4. Le paysage de la faible vitesse

4.3 La réouverture de la vallée de l'Authie

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Identification des parcelles concernées devant faire l'objet d'un déboisement total ou partiel des peupleraies puis études et travaux comme décrits dans le processus opérationnel.

Objectifs :

- » Rouvrir le paysage de fond vallée de l'Authie, notamment à proximité du lit de la rivière en lien avec l'action 4.2
- » Mise en place d'un système d'écopâturage (FA 5.1)
- » Reconversion d'une peupleraie vers un habitat type mégaphorbiaies et prairies humides
- » Création de lisières en frange de peupleraies
- » Maintien de refuges pour le développement des végétations de zones humides (mégaphorbiaies et roselières)

NOTA :

- » Cette action devra être menée de façon concomitante avec l'identification des secteurs devant faire l'objet d'aménagement des petites boucles le long du grand itinéraire.

Taille de l'opération : sur l'ensemble de la vallée de l'Authie

Délais :

5 ans (étude, travaux et premiers entretiens triennaux). Nécessaire adaptation en fonction des cycles écologiques.

Mode opératoire : Prise en charge par le SYMCEA. Action coordonnée avec les missions d'entretien et de restauration du SYMCEA, agriculteurs, propriétaires, état, collectivités

Processus opérationnel :

Avant toute intervention il sera nécessaire de réaliser un diagnostic parcellaire qui devra définir les modalités d'intervention adaptées au contexte écologique local. Devront notamment être caractérisés :

- » Le taux d'embroussaillage ou d'envahissement initial par les ligneux et/ou espèces indésirables ;
- » La localisation des zones d'intervention sur les parcelles cibles (cartographie à l'échelle des parcelles) ;
- » Le mode d'intervention le plus adapté pour la restauration et l'entretien (fauche mécanique, manuelle, débroussaillage mécanique)

- » La fréquence et la technique d'intervention pour l'entretien.

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) : N/A

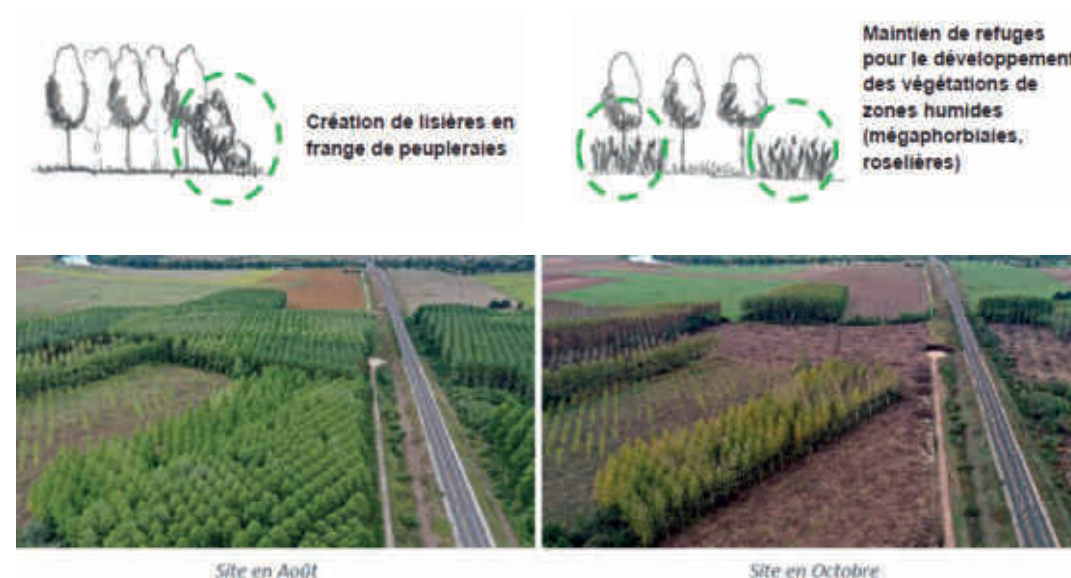
Éléments à prévoir au PLUi-H :

Emplacements réservés éventuels, protection via zonage

Coûts liés aux aménagements :

Coûts unitaires moyens à l'hectare pour les travaux de restauration : 2000 € /Ha

Coûts unitaires moyens à l'hectare (fauche + conditionnement / exportation) : 1500 € /ha



4. Le paysage de la faible vitesse

4.3 La réouverture de la vallée de l'Authie

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Identification des secteurs où la ripisylves doit être entretenue, restaurée

Objectifs :

- » Ouvrir le paysage de fond vallée de l'Authie, notamment à proximité du lit de la rivière en lien avec l'action 4.2
- » Permettre le développement d'une ripisylve structurée (diversité des essences et stratification verticale de la végétation) ainsi qu'une gestion raisonnée des embâcles.
- » Favoriser la reconquête et restaurer les boisements alluviaux sur des zones à potentiel : saulaies dégradées, berges bordées de zones cultivées, terrains remaniés, anciennes peupleraies, friches...

Principe de restauration :

Coupes sélectives d'arbres, plantation et bouturage d'essences locales.

A minima pour les opérations de reconstitution de ripisylves, le cahier des charges suivant devra être respecté :

- » Plantation en linéaire avec au mieux 3 lignes de plantation avec

éventuellement des espaces de discontinuité définis en fonction des essences utilisées et après avis de la structure animatrice,

- » Entre 0 et 2 m du pied de la berge, en l'absence de mégaphorbiaies
- » Largeur de la bande plantée comprise entre 5 et 10 m (si plusieurs lignes), 2 strates minimum (arbustive et arborée)
- » Les densités de boisement seront faibles afin de favoriser la dynamique naturelle (recrutement naturel)
- » Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune - Utilisation de paillage biodégradable
- » Maîtrise de la végétation concurrente (cas d'anciennes peupleraies et sous-étages herbacé et arbustif)
- » Études et frais d'expert

Principe de restauration :

- » Taille des arbres et coupe raisonnée pour dynamiser le peuplement.
- » A minima pour les opérations d'entretien de la ripisylve, le cahier des charges suivant devra être respecté :

- » Réaliser les travaux d'entretien de la végétation rivulaire en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore
- » Entretenir la végétation uniquement par moyen mécanique en favorisant les essences typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges.
- » Maintenir les arbres dépérissants ou morts sur les berges (sauf ceux présentant un risque pour la sécurité des biens et des personnes),
- » Préserver des zones de refuge le long des cours d'eau
- » Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage raisonné d'entretien avec exportation des produits de coupe
- » Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits –
- » Études et frais d'expert

Mode opératoire : Prise en charge par le SYMCEA. Action coordonnée avec les missions d'entretien et de restauration du SYMCEA, agriculteurs, propriétaires, état, collectivités

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) : N/A

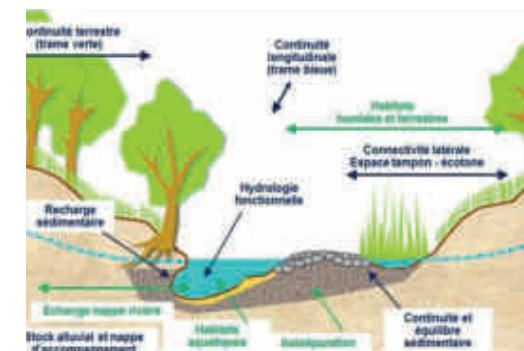
Éléments à prévoir au PLUi-H : N/A

Délais :

5 ans (étude, travaux et premiers entretiens triennaux). Nécessaire adaptation en fonction des cycles écologiques.

Coûts liés aux aménagements :

Coûts unitaires moyens au ml : 2 €



4. Le paysage de la faible vitesse

4.3 La réouverture de la vallée de l'Authie

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Protéger ou renforcer les berges

Objectifs :

- » Rouvrir le paysage de fond vallée de l'Authie, notamment à proximité du lit de la rivière en lien avec l'action 4.2
- » Consolider les berges de la rivière

Principes de protection / renforcement :

Il existe diverses techniques permettant de stabiliser la berge et de favoriser le développement de végétaux (fascines, banquettes, caissons végétalisés).

L'alternance et la diversité des faciès d'écoulement (vitesse d'écoulement, granulométrie du lit, hauteur d'eau et.) permettent d'offrir à la faune et la flore une plus grande diversité d'habitats écologiques.

Localement, les bovins s'abreuvent directement dans la rivière, piétinent la berge ce qui crée de l'érosion. Pour lutter contre cette érosion, la solution proposée consiste à aménager un abreuvoir. L'opération consiste à décaisser légèrement la zone actuelle érodée par les bovins, installer un géotextile synthétique et de gros blocs sur 50 cm de profondeur. Il sera ensuite nécessaire de

remanier la clôture de manière à restreindre l'accès des bovins au niveau de la zone d'abreuvement empierrée.

Mode opératoire : Prise en charge par le SYMCEA. Action coordonnée avec les missions d'entretien et de restauration du SYMCEA, agriculteurs, propriétaires, état, collectivités

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) : N/A

Éléments à prévoir au PLUi-H : N/A

Délais : variable selon les techniques utilisées et le nombre d'interventions nécessaires

Source de financement : Agence de l'eau

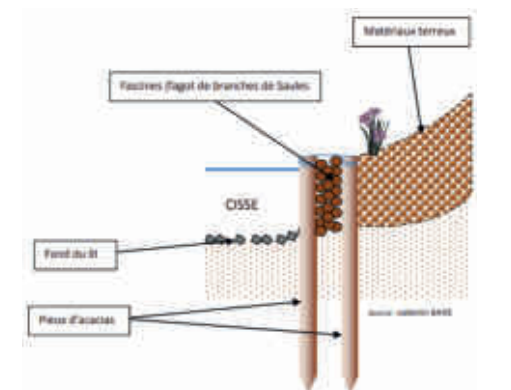
Coûts liés aux aménagements : Coûts unitaires moyens au ml : 2 €

Coûts liés aux aménagements :

Le coût des travaux est à établir au cas par cas sur devis. Le tressage de saules en pieds peut être estimé entre 60 et 80 €. H.T. par ml. La fascine de saule est estimée approximativement entre 60 et 80 €. H.T. par ml.. La création d'une banquette peigne rustique de 20 m de longueur et 2,0 m de largeur est estimée entre 1300 et 1850 €. H.T.

Coûts liés aux aménagements :

L'aménagement d'un abreuvoir de 20 m² avec décaissement de la berge au niveau de la zone érodée, installation de géotextile synthétique, de gros blocs ancrés sur 50 cm de profondeur et prolongement de la clôture peut être estimée à un forfait de l'ordre de 1000 à 1500 €. H.T



4. Le paysage de la faible vitesse

4.3 La réouverture de la vallée de l'Authie

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Aménagement des banquettes

Objectifs :

- » Rouvrir le paysage de fond vallée de l'Authie, notamment à proximité du lit de la rivière en lien avec l'action 4.2
- » Consolider les berges de la rivière

Principes d'aménagement :

Selon le niveau d'ambition du projet, les objectifs opérationnels sont :

- Créer ou recréer un lit d'étiage : diversification des écoulements, des habitats... (lit curé, rectifié, recalibré)
- Resserrer un lit mineur trop large : Restaurer un rapport de forme plus proche du type naturel du cours d'eau (mauvaise gestion de la ripisylve, portion soumise à l'influence d'un seuil, piétinement du bétail...)
- Resserrer un lit mineur trop large et trop profond : Restaurer un gabarit hydraulique (curages excessifs ou répétés, recalibrages...)

Nota : Ces travaux peuvent faire l'objet de nombreuses difficultés de réalisation, avec des coûts parfois élevés, pas toujours efficaces et de faible résilience. Il conviendra d'identifier les causes de dysfonctionnement et de hiérarchiser les interventions

Mode opératoire : Prise en charge par le SYMCEA. Action coordonnée avec les missions d'entretien et de restauration du SYMCEA, agriculteurs, propriétaires, état, collectivités

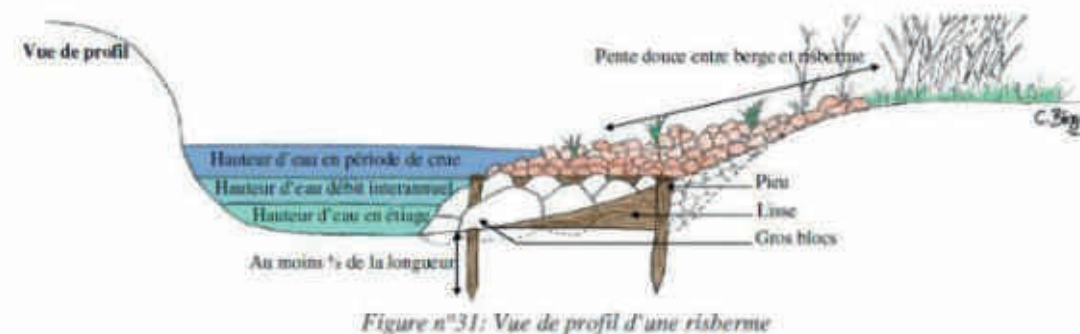
Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) : N/A

Éléments à prévoir au PLUi-H : N/A

Délais : variable selon les techniques utilisées et le nombre d'interventions nécessaires

Source de financement : Agence de l'eau

Coûts liés aux aménagements : variable selon les techniques utilisées et le nombre d'interventions nécessaires



4. LE PAYSAGE DE LA FAIBLE VITESSE

Les chemins de la vallée de l'Authie

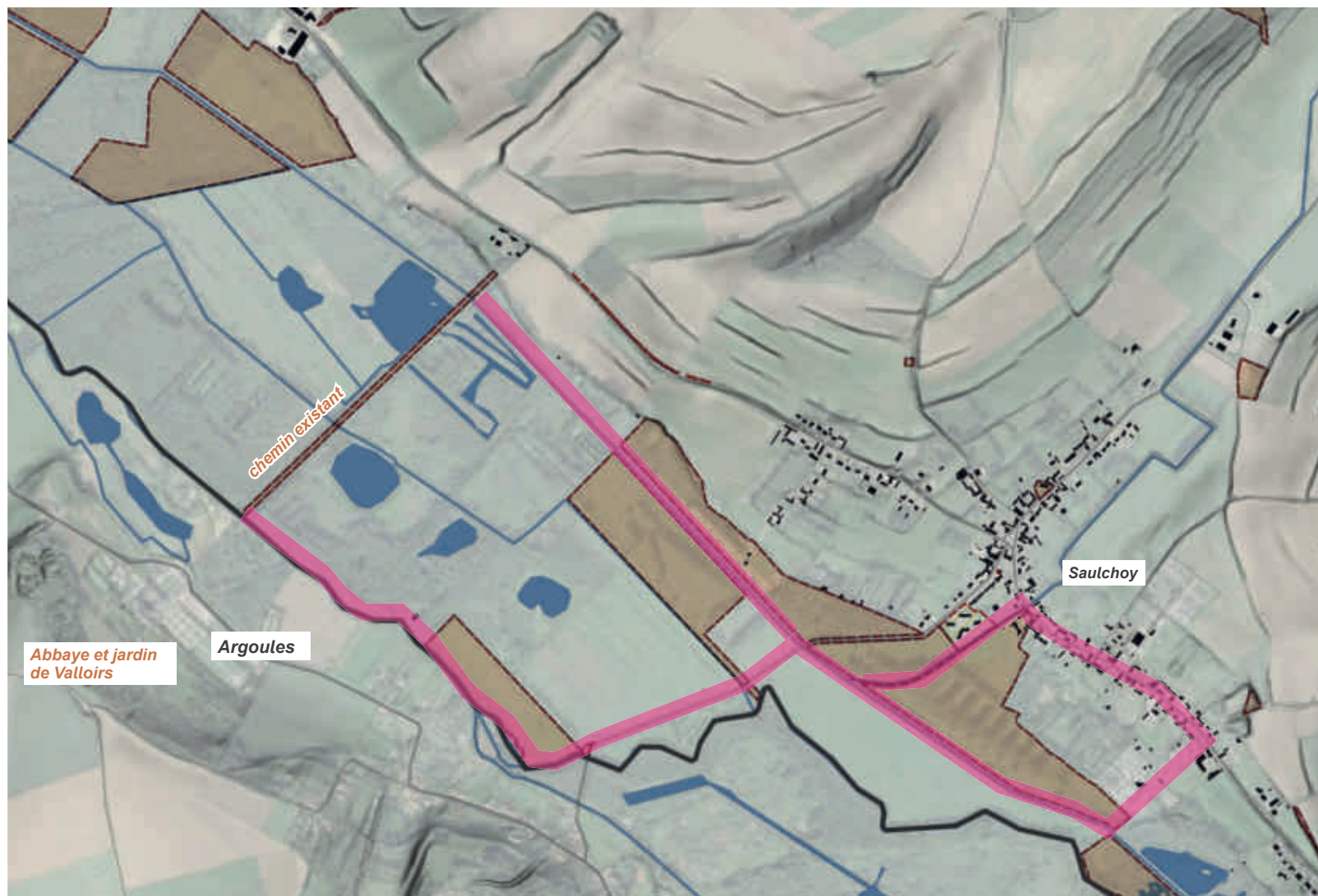
4.4 Une boucle TEST sur les 7 vallées

4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle TEST sur les 7 Vallées

Exemple de création de petites boucles en attendant de maîtriser l'ensemble du foncier concerné par l'itinéraire :

- Aménager et baliser les chemins empiétant sur le foncier public
- Créer des itinéraires qui touchent des lieux d'intérêt patrimonial, ex. l'Abbaye et jardin de Valloirs



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle *TEST* sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Parfois le chemin est déjà amorcé, il suffit de le prolonger. C'est le cas du terrain de foot de l'école de Saulchoy. Le chemin borde un cours d'eau qu'on peut franchir par le biais d'un petit pont en direction de la rue d'Argoules.



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle TEST sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Donner à voir les petits cours d'eau qui longent les chemins
- Baliser et prolonger les chemins de la boucle avec un traitement au sol simple et perméable : stabilisé, mélange terre et pierre...
- Prévoir une signalétique dédiée pour indiquer les différentes petites boucles qui à terme seront reliées dans un seul chemin traversant la vallée de l'Authie
- Créer des petites haltes à des endroits stratégiques où elles peuvent avoir une double fonction, par exemple en lien avec des équipements publics sportifs ou scolaires
- Équiper ces espaces avec du mobilier et si possible un point d'eau et une carte du chemin



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle TEST sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Certains nœuds stratégiques du chemin devront être traités avec un soin particulier dans l'objectif d'ouvrir le paysage de fond vallée tout en mettant en valeur le lit de l'Authie, aujourd'hui majoritairement caché derrière des boisements
- Les seules ouvertures qui existent aujourd'hui sur la rivière se situent au niveau des ponts des départementales, toutefois les abords de ces ouvrages ne sont pas traités de manière qualitative et les cheminements piétons sont peu sécurisés



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle TEST sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Ouvrir le paysage vers l'Authie lorsqu'on se rapproche de la rivière, l'occasion d'apprécier ses berges et son eau
- Aménager un chemin permettant de longer le cours d'eau, notamment sur le parcellaire public qui se situe le long de l'Authie
- Aménager des petits espaces dédiés au repos et à la contemplation du paysage pour les randonneurs, tables de pique-nique, assises, panneaux d'interprétation...



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle TEST sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Certaines berges longeant les canaux de dessèchement disposent déjà d'une bande suffisamment large pour accueillir des chemins pédestres, toutefois les parcelles (privées comme publiques) sont souvent clôturées et inaccessibles au public
- Les chemins de randonnée devront traverser les routes départementales au niveau des ponts qui enjambent les cours d'eau. Il est nécessaire de sécuriser le franchissement piéton tout en réfléchissant à des solutions pour réduire la vitesse des véhicules et permettre aux randonneurs d'apprécier la vue s'ouvrant sur l'axe des cours d'eau.



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle TEST sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Aménager des chemins longeant les petits canaux qui sillonnent le fond de vallée :
- Supprimer les grilles d'entrées des parcelles publiques ou prévoir des barrières permettant le libre passage des piétons
- Négocier avec les propriétaires des fonciers privés (servitudes de passage, acquisition du foncier via des emplacements réservés...)
- Sur les routes départementales secondaires (taux de passage faible) réduire la taille de la chaussée sur les ponts et prévoir un passage à sens alterné, permettant aux randonneurs de profiter de la vue sur les cours d'eau et de franchir les ponts en toute sécurité
- Installer des panneaux d'interprétation du paysage des marais de la vallée de l'Authie



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle *TEST* sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Les routes départementales qui traversent le fond de vallée de l'Authie sont souvent très étroites et bordées par des canaux de drainage qui longent des prairies ou des bosquets de peupliers privatifs il est donc difficile d'aménager des chemins de randonnée le long des voies
- Ces tronçons de forme plutôt rectiligne sont souvent bordés par des terrains de prairie ouverte offrant des vues dégagées sur les coteaux de la vallée



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle *TEST* sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Une solution simple en matière d'aménagement, mais plus complexe en termes de maîtrise foncière consisterait à acheter des bandes de sol privatif pour baliser un chemin et créer une nouvelle clôture simple et champêtre pour séparer le domaine public du foncier privatif



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle *TEST* sur les 7 Vallées

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Exemple de la rue du Moulin à Maintenay.
Une deuxième alternative plus complexe, mais avec un intérêt paysager et écologique plus important pourrait prévoir :
 - » L'acquisition d'une portion plus importante de foncier privatif pour dévier le canal et créer un petit étang avec une zone de prairie publique accessible au public. Le sentier de promenade pourrait ainsi longer la départementale à l'ombre d'arbres à haute tige par exemple.



4. Le paysage de la moyenne vitesse

4.4 Une traverse TEST sur les 7 VALLÉES

UNE RÉFLEXION PLUS POUSSÉE A L'ÉCHELLE D'UNE BOUCLE TEST

En attendant que le projet à l'échelle de l'ensemble de la vallée de l'Authie soit réalisé. Une opération TEST pourra être menée à l'échelle d'un boucle sur une ou deux communes.

UN APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT LANCÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (courant 2024)

Pour la sélection de la boucle test, la communauté de commune pourra lancer un appel à manifestation d'intérêt. Les communes pourront postuler toutes seules ou en se regroupant avec une commune voisine. L'objectif étant de réaliser les aménagements proposés dans le court terme, il est préférable de choisir une commune « prête » à entamer le chantier de la boucle :

- » un projet inscrit au programme électoral et la volonté de le réaliser à court terme (pour 2026/2027)
- » des capacités d'investissement déjà prévues pour un projet d'aménagement d'une boucle de randonnée

- » l'implication des habitants et associations locales pour la création de l'itinéraire pédestre.

LA/LES COMMUNE/S RETENUE/S PROFITERONT D'UN APPORT EN INGÉNIERIE SOUS FORME D'UNE ÉTUDE D'ESQUISSE DÉTAILLÉE ABOUTISSANT A UN PROJET CHIFFRE (AVEC RECETTES).

Courant 2025

Le processus du projet prévoit 1 temps fort d'échange sur le terrain : une visite des lieux accompagnée des élus et associations, 1 atelier de travail au tour de la table pour dessiner collectivement la boucle de randonnée.



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Une boucle TEST sur les 7 Vallées

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Étude et aménagement d'une petite boucle de randonnée à l'échelle d'une commune ou un regroupement de deux communes

Objectifs :

- » Créer une petite boucle de découverte du patrimoine naturel et architectural à l'échelle d'une ou deux communes de la vallée de l'Authie

Taille de l'opération :

Variable en fonction des communes

Délais :

3 mois d'étude (niveau esquisse détaillée avec chiffrage). 6 mois pour obtenir les permis administratifs (si nécessaire). 6 mois pour travaux, négociations...

Mode opératoire : maîtrise d'ouvrage communale

Études complémentaires en amont :

Étude de biodiversité, études sur les enjeux d'érosion des berges, étude AEU (approche environnementale à l'urbanisme)? S'appuyer sur le plan de paysage de la vallée de l'Authie

réalisé en 2013 ainsi que sur l'étude du tourisme de la vallée de l'Authie (2007).

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

- Une visite de terrain approfondie et accompagnée par les élus et associations locales
- Une réunion sous forme d'atelier pour coconstruire le projet de la boucle
- Un projet au stade d'esquisse détaillé et chiffré avec préconisations d'aménagement qui pourront être utilisées par le cabinet du PLUi-H afin de rédiger l'OAP thématique sur les aménagements en bord de rivière

Processus opérationnel parallèle / post plan de paysage :

Aménagement et balisage du chemin (en régie? avec SYMCEA? ...)

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- OAP thématique sur l'aménagement de sentiers pédestres le long des rivières

Coûts liés aux aménagements : Voir 4.1, variable en fonction de la longueur de l'itinéraire.



4. Le paysage de la faible vitesse

4.4 Les boucles des 7 vallées

**COURT TERME
(PLUIH)
MOYEN TERME
(réalisation)**

LES ENTITÉS PUBLIQUES A ASSOCIER À LA RÉFLEXION

Un COPIL restreint au niveau local pour comprendre les ambitions à l'échelle communale.

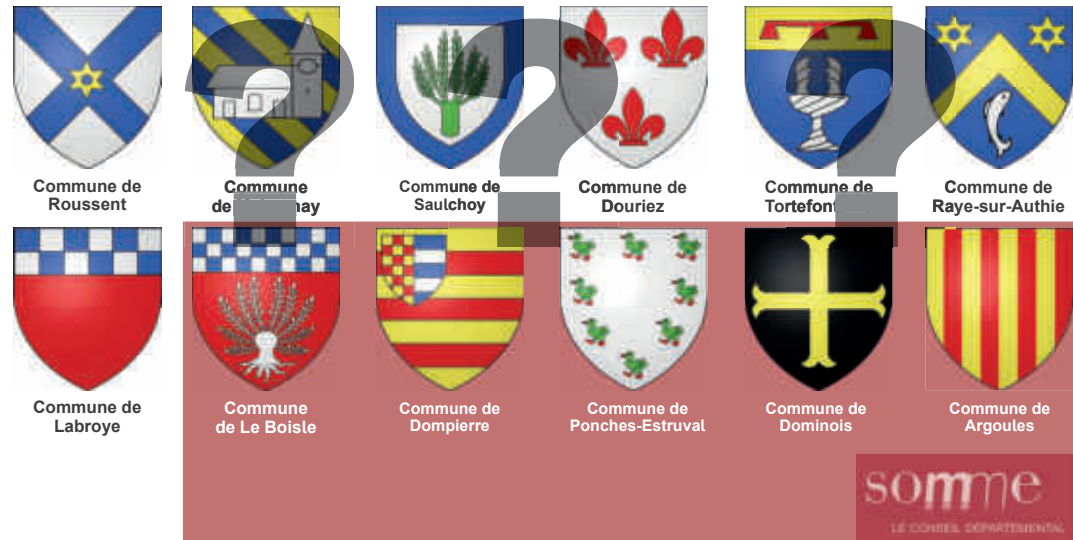
Faire des points réguliers au niveau des partenaires publics aux différentes échelles pour assurer la coordination du projet locale avec les ambitions à l'échelle régionale.

Liste des principaux acteurs / partenaires concernés par le projet :

- Une ou deux communes des CC7V ou une commune des 7 vallées en partenariat avec une commune de la Somme :
 - » Roussent, Maintenay, Saulchoy, Douriez, Tortefontaine, Raye-sur-Authie, Labroye
- Les communes d'en face du département de la Somme (pour assurer la continuité du chemin si celui-ci empiète de l'autre côté du département)

» Le Boisle, Dompierre-sur-Authie, Ponches-Estruval, Dominois, Argoules

- Pour les autres partenaires voir action 4.1 (mêmes compétences)



5. LE PAYSAGE DES CRÊTES

5. LE PAYSAGE DES CRÊTES

Les coteaux de la vallée de l'Authie

5.1 Freiner les phénomènes d'érosion

Recomposer le paysage d'un vallon TEST

5. Le paysage des crêtes

5.1 Freiner les phénomènes d'érosion

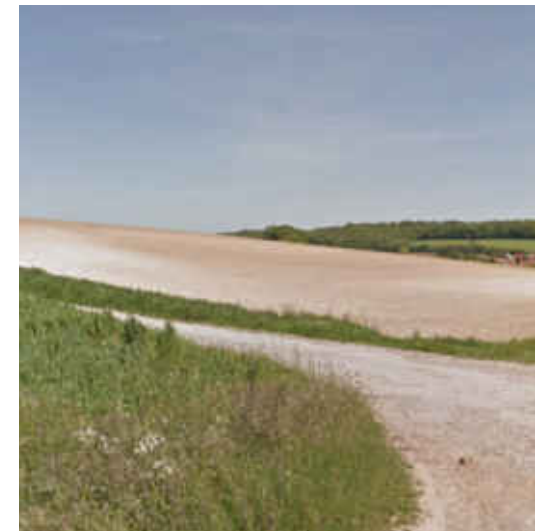
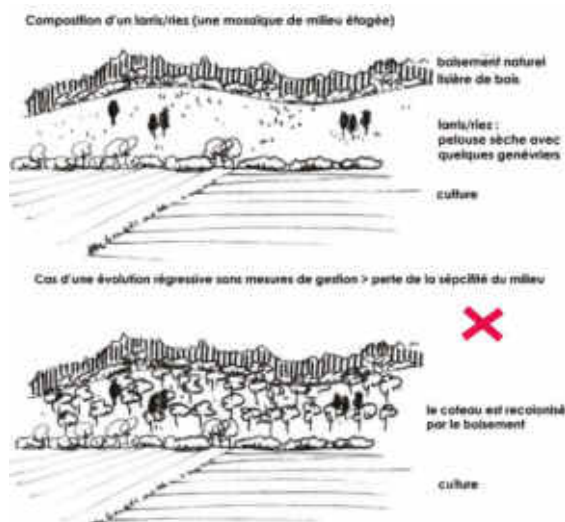
UN PAYSAGE AVEC UNE IDENTITÉ SPÉCIFIQUE A PRÉSERVER ET VALORISER

Les riez ou larris font partie des composantes lisibles du paysage de l'Authie. Riche d'une faune et d'une flore spécifiques, ces sites à flanc de versant présentant une herbe rase où le calcaire affleure génèrent un paysage atypique. Ils s'inscrivent dans la diversité des milieux des corridors biologiques notamment dans les liaisons plateau/vallée.

L'état de conservation de ces milieux n'est pas homogène sur le territoire (pour des raisons gestion, protection...) et certains sont aménagés et ouverts au public.

Si l'on s'appuie sur la géomorphologie de la vallée, tous les versants sont des larris/riez potentiels. Or aujourd'hui, la plupart de ces versants sont boisés et sont donc considérés comme tels. Des actions de gestion plus soutenues à l'échelle du territoire permettraient de restaurer et de conforter la présence de ces milieux dans le territoire.

En haut : coteau à Noeux-les-Auxi
En bas à gauche : extrait du PdP de la vallée de l'Authie; Tome 2
En bas au centre : le coteau colonisé par le boisement de Tortefontaine
En bas à droite : le coteau cultivé de Roussent



5. Le paysage des crêtes

5.1 Freiner les phénomènes d'érosion

UN PAYSAGE A L'ÉCHELLE HUMAINE

Ces 2 motifs constituent les paysages entre les versants des contre-vallées et les massifs boisés des plateaux. Leur présence dans le paysage apporte une utilité dans la lutte contre l'érosion (brise-vent, ralentissement des eaux de ruissellement), mais elles servent aussi d'espace de refuges pour la faune. D'un point de vue environnemental, ils contribuent à la fonctionnalité des corridors écologiques.

D'un point de vue paysager, ils aident à la lecture du paysage d'un point morphologique en marquant les versants et les dépressions d'un réseau vert linéaire. Ils apportent une lecture progressive du paysage par leur effet de cloisonnement et ainsi génèrent un paysage à échelle humaine notamment à l'approche de la vallée et des villages. Le bocage et les structures rideaux forment une composante à l'interface des grandes cultures et de la vallée alluviale permettant une lecture graduelle du paysage.

En haut à gauche : l'auréole bocagère entourant Tortefontaine
En haut à droite : vue sur les haies en rideau sur le col au-dessus de Beaurainville
En bas à gauche : le boisement en haut du coteau du bourg de Maintenay
En bas à droite : l'auréole bocagère de la commune de Mouriez entourée par les openfields du plateau agricole



5. Le paysage des crêtes

5.1 Freiner les phénomènes d'érosion

UNE PERTE IMPORTANTE DES BOISEMENTS

Les coteaux des 7 vallées et plus particulièrement ceux de la vallée de l'Authie constituent les secteurs qui ont le plus subi de pertes en surfaces boisées en faveur de terrains cultivés. Par ailleurs le SRADETT identifie les cols de prairie calcaire de la vallée de l'Authie comme étant des espaces à reboiser. Les bois permettaient autrefois de freiner l'érosion des sols de plateaux en direction des fonds des vallées.

A contrario les fonds de vallée se sont de plus en plus fermés sur eux-mêmes à cause de l'arrivée de plantation de peupliers.

Les projets insistant sur ces portions de territoire doivent être un moment privilégié de réflexion sur le rôle des grands et petits bois pour le bon fonctionnement de corridors écosystémiques, mais aussi pour le freinage des phénomènes d'érosion.

En haut : carte qui compare les boisements de 1840 par rapport à aujourd'hui
En bas : La disparition du bois de Maintenay entre 1840 et aujourd'hui



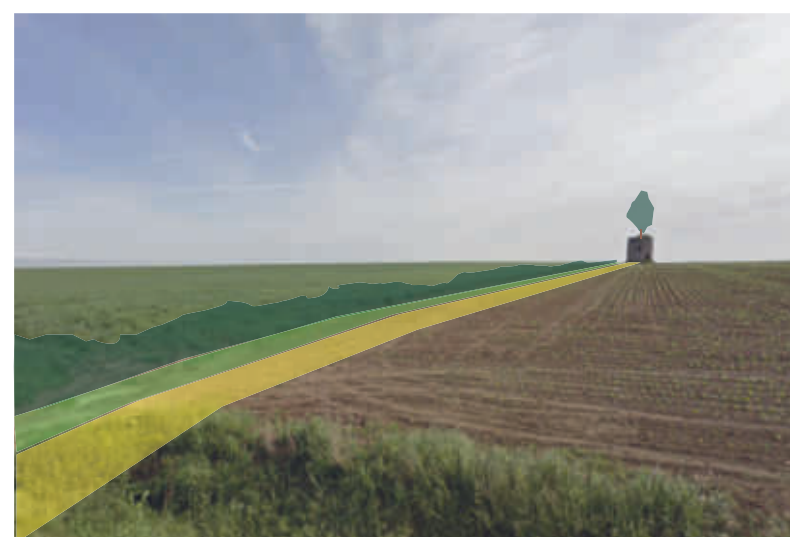
5. Le paysage des crêtes

5.1 Freiner les phénomènes d'érosion

LE PETIT PATRIMOINE RURAL DU PAYSAGE DES COTEAUX

Les coteaux des vallées de la communauté de commune, à l'interface entre les villages et les grands champs cultivés accueillent un grand nombre d'objets patrimoniaux qui nous racontent les modes de vie d'autrefois. Anciens moulins à vent, chapelles, croix, calvaires, cheminées, fontaines...

Les projets visant à la préservation et valorisation des milieux naturels de la vallée doivent pouvoir s'appuyer sur ces éléments à fin de les faire redécouvrir, par exemple via la création de chemins accompagnés de haies (frein contre l'érosion).



En haut à gauche : chapelle de Tortefontaine
En haut à droite : croix et cheminée géodésique à Saulchoy
En bas : vestiges du moulin de Mon Plaisir à Maintany et proposition de sa valorisation via un chemin d'accès, une petite haie et une intervention artistique sur le bâti

5. Le paysage des crêtes

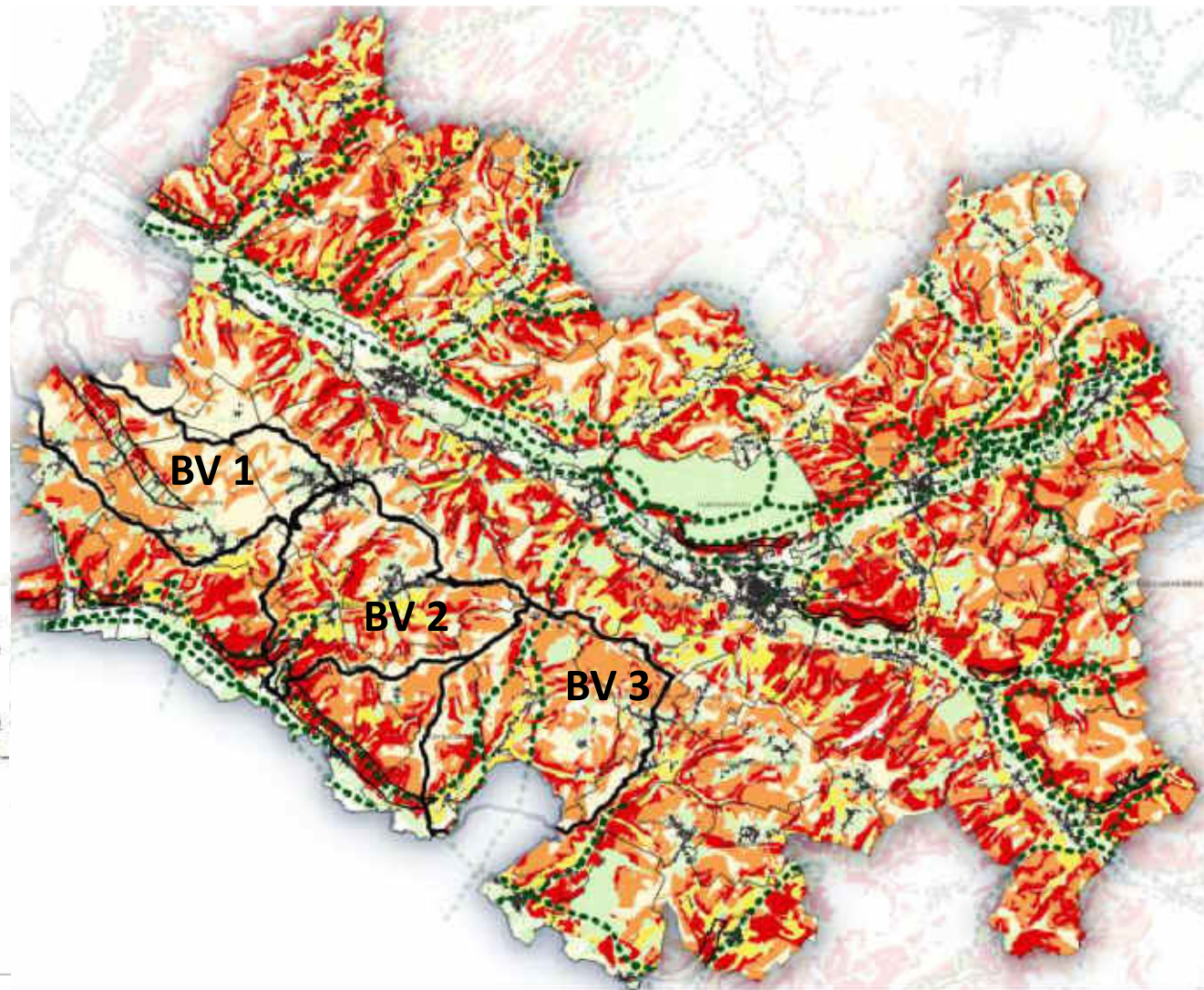
5.1 Freiner les phénomènes d'érosion // Les BV de l'Authie

La carte des risques d'érosion ci-contre nous montre bien l'omniprésence du risque d'érosion sur le territoire de la communauté de commune. Les risques les plus forts se concentrent sur les coteaux des vallées principales, notamment sur le secteur de l'Authie.

Pour cette raison nous avons concentré notre analyse sur le secteur de l'Authie, notamment autour des trois sous-bassins versants.

Méthode de détermination de secteur(s) à enjeux :

- La prise en compte de l'aléa érosion à l'échelle parcellaire (Auddicé),
- La prise en compte des enjeux de trame verte (corridors boisé ET bocager, CPIE) & enjeux liés aux EAR de l'ex-SRCE
- Les bassins versants à enjeux (SYMCEA) : 3 premiers secteurs (BV) conseillés (ci-contre)

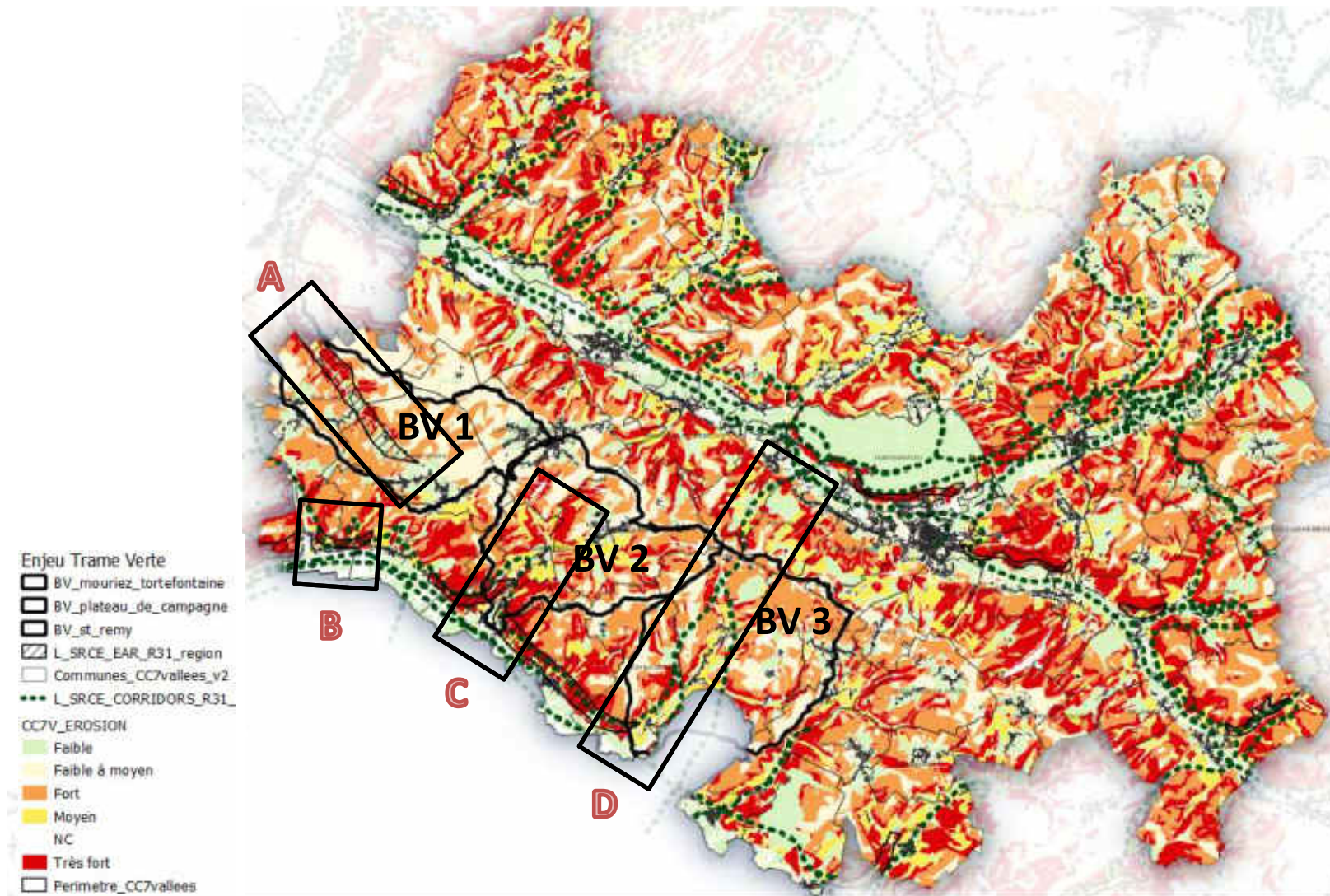


5. Le paysage des crêtes

5.1 Freiner les phénomènes d'érosion // Les BV de l'Authie

Objectifs de qualité paysagère à travailler :

- Sur base de la carte de l'aléa Érosion (Audicé) et en collaboration avec le SYMCEA, le Plan de Paysage visera à cibler un col/talweg/vallon particulièrement problématique d'un point de vue de l'érosion (problème avéré d'érosion et ruissellement, besoin d'intervenir avec des « moyens lourds » et où il y a plus de chances de concrétiser nos propositions (élus plutôt sensibles et interventionnistes sur le sujet et une bonne maîtrise publique du foncier si possible) avec l'objectif de rendre le plan de paysage opérationnel
- Sur ce site (=ensemble parcellaire public/privé), le Plan de paysage proposera de mettre en place des orientations pour expérimenter l'efficacité croisée de divers systèmes « intégrés » (terrains en Miscanthus à coupler avec la production bois, le reboisement des lignes de rupture de pente (par ex. sur l'Authie), restaurer des zones de prairie avec eco-pâturage sur le col...
- 4 secteurs pressentis
- A : « Vallon des Ecuire »
- B : « Col de Maintenay »
- C : « Vallon de Saulchoy »
- D : « Le corridor inter-vallées de Tortefontaine »



5. Le paysage des crêtes

5.1 Recomposer le paysage d'un/deux vallons TEST

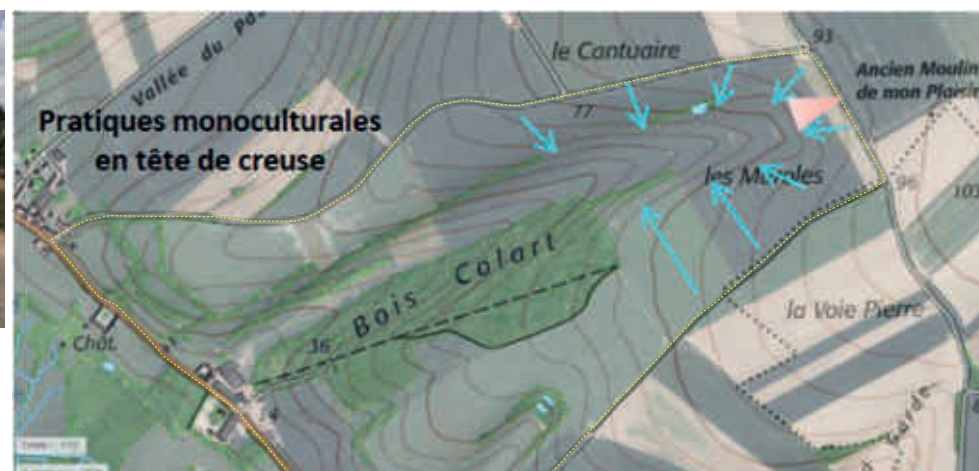
CREUSE DES MUROLES ET VALLON DE SAULCHOY

La topographie particulièrement marquée de la CC des 7 vallées alliée à une occupation agricole très présente sur le territoire engendre un phénomène d'érosion particulièrement fort sur certains secteurs.

La période de modernisation de notre société a conduit à révolutionner l'agriculture rurale. L'industrialisation et les changements de pratiques culturales ont modifié le paysage des 7 vallées avec notamment une prédominance des grandes cultures. Les fusions parcellaires et la monoculture ont donc conduit à modifier les seuils topographiques, mais également à amplifier le phénomène d'érosion.

Par ailleurs, la disparition de la nature considérée comme ordinaire autrefois (haies, boisements) a exacerbé le **phénomène d'érosion et le risque de ruissellement**.

En lien avec la planification écologique des 7 vallées, il convient de mettre en avant le rôle de la végétation dans la protection contre l'érosion hydrique de surface.



5. Le paysage des crêtes

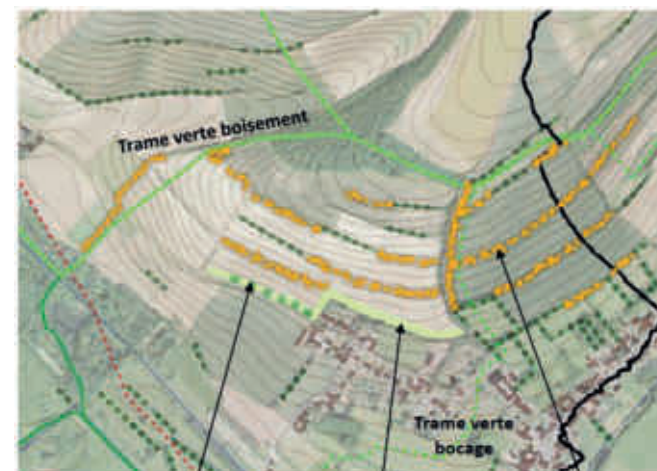
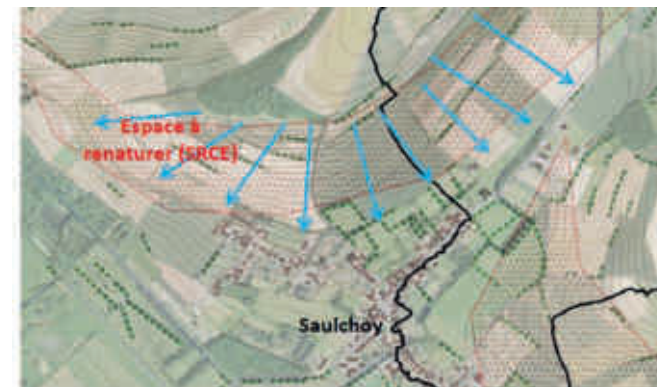
5.1 Recomposer le paysage d'un/deux vallons TEST

L'uniformisation progressive des espaces agricoles a eu comme conséquence de modifier le paysage et d'amplifier le phénomène d'érosion et de ruissellement.

OBJECTIF :

- Fragmenter les parcelles agricoles et diversifier les cultures afin de créer une barrière naturelle aux écoulements.
- Instauration d'écopâturages.
- Définir un programme de plantation de haies ciblées permettant de stabiliser les sols et de renforcer la trame verte du secteur.
- Créer des boisements afin de retenir les sédiments en amont.
- Réintroduire la micro topographie sur les parcelles agricoles.

Communes concernées par la présente simulation : Saulchoy et Maintenay, pour la phase opérationnelle le périmètre du secteur pourra changer. Éventuellement, demander aux communes de manifester leur intérêt envers la démarche proposée par le plan de paysage.



5. Le paysage des crêtes

5.1 Recomposer le paysage d'un/deux vallons TEST

PHASE 1 RÉORGANISATION PARCELLAIRE

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Réorganisation parcellaire

Objectif :

- Freiner les phénomènes d'érosion via des solutions techniques combinées avec un projet de grand paysage sur un secteur spécifique de la vallée de l'Authie
- Recomposer un paysage de haies en rideaux, prairies calcicoles, plantation de Miscanthus, sommets des cols boisés sur un secteur spécifique

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

- Travail partenarial entre l'équipe du plan de paysage et le SYMCEA pour mener une opération sur un secteur TEST.
- Visites et réunions sur place avec les SYMCEA, la chambre de l'agriculture, les agriculteurs, la SAFER, les élus...

- Un « plan-guide anti-érosion » (esquisse de recomposition paysagère) dont l'efficacité sera testée à l'aide des logiciels du SYMCEA

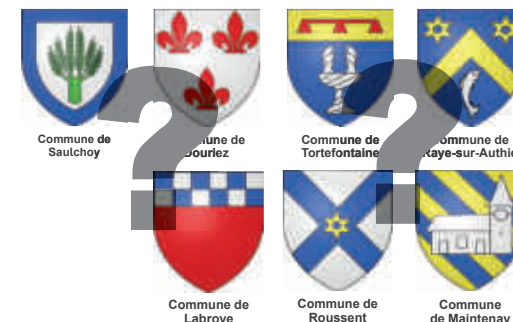
Processus opérationnel à moyen terme :

1. Composition d'une commission spécifique. Celle-ci regroupe les représentants élus ou techniciens des collectivités concernées (Département, intercommunalités, communes), de la chambre d'agriculture, des agriculteurs et de la SAFER et du SYMCEA;
2. Identification des propriétaires fonciers
3. Sensibilisation des exploitants agricoles
4. Réorganisation du parcellaire
 - » **OPT 1 : AFAP (aménagement foncier agricole et forestier)**
Le Département prend en charge les frais d'études. Les travaux connexes sont à la charge de la commune ou de l'association des propriétaires concernés par l'aménagement foncier, et subventionnés par le Département selon une grille tenant compte de la nature des travaux.

- » **Délais** : 4/7 ans
- » **Coûts** : Coût de l'étude dépendant du périmètre
- » **OPT 2 : Réorganiser le parcellaire des exploitations agricoles par des échanges amiables**
 - » Création d'une association (type loi 1901)
 - » Construction d'un projet d'échanges en exploitation
 - » Validation du projet auprès des propriétaires et de la CDOA
 - » Mise en œuvre
 - » **Délais** : Durée variable selon l'ampleur des échanges (env. 1 an)
 - » **Coûts** : Financement du Département ? Sinon collectivités et agriculteurs concernés

Taille de l'opération : à l'échelle d'un ou deux vallons / creuses de la vallée de l'Authie (en fonction du périmètre d'étude)

Mode opératoire : Prise en charge par le SYMCEA.



5. Le paysage des crêtes

5.1 Recomposer le paysage d'un/deux vallons TEST

PHASE 2 DÉFINIR UN PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Travaux de restauration et gestion des milieux naturels

Objectif :

- Freiner les phénomènes d'érosion via des solutions techniques combinées avec un projet de grand paysage sur un secteur spécifique de la vallée de l'Authie
- Recomposer un paysage de haies en rideaux à l'échelle d'un col, vallon
- Développer en parallèle la filière bois dans le cadre des plantations

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) : N/A

Processus opérationnel à moyen terme :

1. Définir la localisation préférentielle* (conjointement à la réflexion sur l'écopâturage). C'est le fonctionnement

hydrologique du bassin versant qui détermine la position des haies :

- » très haut dans le bassin versant avant que les ruissellements ne se concentrent.
- » dans les fonds de vallon très plats où l'eau s'étale.

2. Dimensionnement - conception

- » Pour être efficace d'un point de vue hydraulique, la haie est plantée en 2 ou 3 rangs en quinconce sur une largeur de 50 cm à 1 mètre. Les pieds doivent être les plus serrés possible (30 à 50 cm maximum d'écartement selon les espèces choisies et leur pouvoir à multiplier le nombre de tiges).
- » Pour développer l'efficacité hydraulique optimale de la haie, il faut privilégier les espèces** qui drageonnent afin d'obtenir une densité de tiges propice au frein hydraulique.
- » **Délais localisation des parcelles + dimensionnement et conception :** 2ans environ

3. Entretien

- » Pour être efficace sur un plan hydraulique, la haie n'a pas besoin de dépasser un mètre de hauteur. Puisque c'est la densité au pied de la haie qui a de l'importance, on choisira une conduite en cépée
- » Pendant 3 à 5 ans, il faut contrôler l'envahissement de la jeune haie par les mauvaises herbes. Chaque hiver, la haie doit être regarnie si des plants meurent. Une fois la haie établie, la taille régulière se fait avec des outils réalisant des coupes nettes : tailleuse à barre de coupe, lamier ou sécate.

4. Développement de la filière bois-énergie

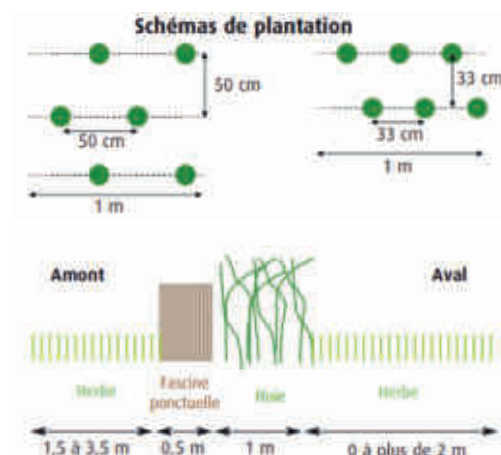
- » Sensibilisation des agriculteurs
- » Étudier la nécessité de créer une plate-forme de stockage et de séchage locale à bois
- » Étudier la nécessité de la mise en place d'un plan de gestion durable des haies

Coûts : En fonction de la configuration de la haie (2 ou 3 rangs, espacés de 0,5 ou 0,33 m), comptez entre 10 et 15 €/ml. Ce prix comprend les plants, le paillage biodégradable, la protection des plants.

Financement : Département, Région, Europe FEADER (Appel à projets 2023 Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD) Agroenvironnement)

Taille de l'opération : à l'échelle d'un ou deux vallons / creuses de la vallée de l'Authie (en fonction du périmètre d'étude)

Mode opératoire : Prise en charge par le SYMCEA.



5. Le paysage des crêtes

5.1 Recomposer le paysage d'un/deux vallons TEST

PHASE 3 ECO-PATURAGE

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Travaux de restauration et gestion des milieux naturels

Objectif :

- Freiner les phénomènes d'érosion via des solutions techniques combinées avec un projet de grand paysage sur un secteur spécifique de la vallée de l'Authie
- Recomposer un paysage de prairies calcicoles sur un col, valon
- Instaurer des modes de gestion vertueux et peu coûteux

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) : N/A

Processus opérationnel à moyen terme :

1. Inventorier les parcelles disponibles pour la mise en œuvre de l'écopâturage :
 - » Définir les objectifs de la collectivité pour choisir les parcelles adéquates

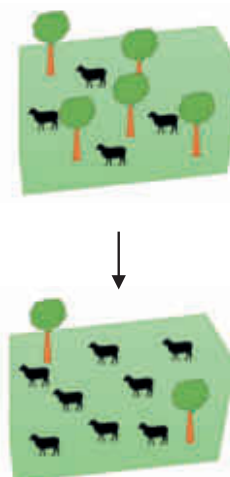
- » Caractériser les parcelles afin de pouvoir orienter ses choix
 - » Éléments à prendre en compte : bien être animal, équipements, accès et sécurité
2. Réfléchir à l'adéquation entre le troupeau et le milieu
 - » Préférer une réflexion au cas par cas en fonction des enjeux écologiques et des objectifs de gestion
 3. Choisir le mode de gestion
 - » Le choix du mode de gestion pour l'écopâturage varie selon les collectivités, leurs moyens, les sites à traiter, les services annexes que l'on souhaite rendre... : prise en charge par la collectivité, sous-traitance ou accord avec des agriculteurs.
 - » Si régie en interne par la collectivité, cela implique que le personnel soit formé (avec interventions possibles le weekend)
 - » Si la gestion est assurée par un éleveur, les coûts dépendent de l'accord passé (mise à disposition gratuite, coût d'installation et/ou d'entretien des clôtures)

Coûts : En moyenne, les tarifs sur de petites surfaces (2000 m²) tournent autour de 1 €/m² à l'année. Le mode de gestion impactera différemment le prix.

Financement : Département, Région (Dispositif de développement de l'écopâturage dans les Hauts-de-France 2023-2026)

Taille de l'opération : à l'échelle d'un ou deux vallons / creuses de la vallée de l'Authie (en fonction du périmètre d'étude)

Mode opératoire : Prise en charge par le SYMCEA.



Dans le Fin-de-Calais, le pâturage «essentiel pour nos pelouses calcicoles» - La Voix... Consulter

5. Le paysage des crêtes

5.1 Recomposer le paysage d'un/deux vallons TEST

PHASE 4 BOISEMENTS ET MICROTOPOGRAPHIE

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Travaux de restauration et gestion des milieux naturels

Objectif :

- Freiner les phénomènes d'érosion via des solutions techniques combinées avec un projet de grand paysage sur un secteur spécifique de la vallée de l'Authie
- Recomposer un paysage des sommets de coteaux peuplé par des boisements
- Une approche fine concernant la micro-topographie afin de sélectionner les solutions les plus adéquates

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) : N/A

• Processus opérationnel pour la création de boisements :

1. Acquisition d'une ou plusieurs parcelles stratégiques au sommet des points hauts :

- » En lien avec la phase 1 sur la « réorganisation du parcellaire », il s'agira de déterminer les parcelles adéquates pouvant accueillir un boisement dans la partie amont des secteurs concernés.

2. Approche technique :

- » La conversion de l'utilisation des terres peut être appliquée à toutes les échelles spatiales. Plus la zone de reboisement est grande, plus les bénéfices observés sont importants. Il convient de privilégier les parcelles sur pente abrupte. Les essences seront locales avec un système racinaire développé afin de fixer les sols

Coûts : Les coûts des investissements dépendront de la méthode utilisée pour le boisement (succession naturelle ou plantation). Selon la manière ce dernier est utilisé, il peut y avoir des coûts de maintenance par exemple liés aux sentiers et points d'accès publics.

Financements : Intercommunalité, communes, Région - Plantation d'arbres sur propriétés publiques - Plan arbres ARBR

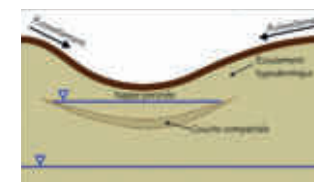
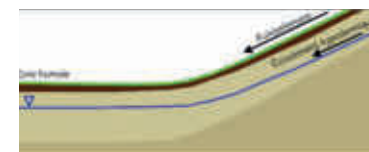
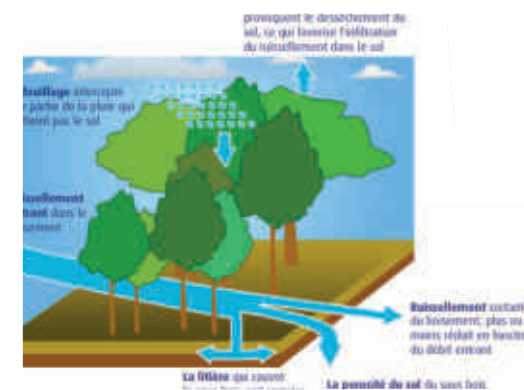
(Subvention plafonnée à hauteur de 90 % des dépenses).

Délais : Plusieurs années en fonction de la maturité des essences choisies.

• Processus opérationnel pour la réintroduction de la micro-topographie

- » Un examen visuel du terrain permettra d'identifier les dépressions et les zones érodées, surtout après des périodes de fortes pluies. La taille exacte des dépressions doit être déterminée à partir d'un relevé topographique détaillé. Une analyse du plan de drainage est aussi essentielle à la sélection de solutions adéquates.
- » Diagnostiquer le phénomène de résurgence d'écoulement hypodermique ou de nappe phréatique.
- » L'étude devra conduire à déterminer les solutions les plus adaptées (nivellement, engazonnement, etc.) en fonction des problèmes identifiés.

Mode opératoire : Prise en charge par le SYMCEA.



Plan arbres en Hauts-de-France pour améliorer notre environnement



6. LE PAYSAGE PERI-URBAIN

6. LE PAYSAGE PERI-URBAIN

La couronne d'Hesdin

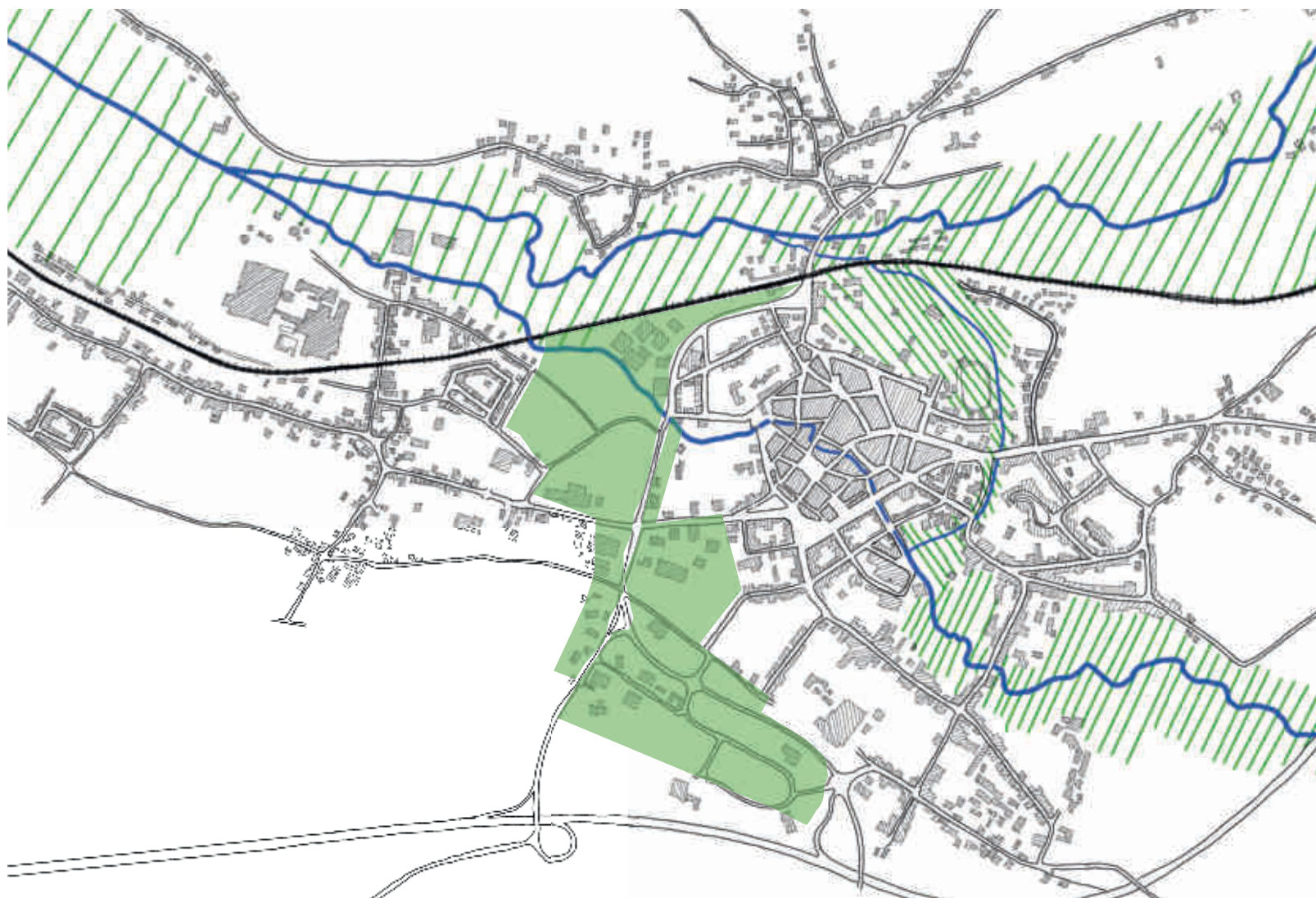
6.1 Une ceinture de parc pour la couronne d'Hesdin

6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

Premières intuitions : La possibilité d'un anneau de verdure autour d'Hesdin en s'appuyant sur le canal Canche-Ternoise et sur les anciens bastions de la ville fortifiée à l'Est et au Nord, sur la requalification des friches industrielles et de la zone commerciale à l'Ouest, sur le développement de la zone d'activité au Sud.

- Renforcer l'idée du parc le long du canal à l'ouest. Ouvert sur la campagne et ouvert sur la ville.
- Relier le parc sportif et culturel avec le parc naturel au nord..
- Intégrer la zone commerciale et la sucrerie à l'ouest avec la zone artisanale au sud dans un grand cordon boisé.
- Investir les abords des routes avec des alignements d'arbres, des bosquets, des cordons boisés dans la continuité de la zone artisanale.
- Envisager du préverdissement sur les friches depuis la sortie de la D939.
- Des essences et des traitements de sol permettant de rétablir un corridor écologique.

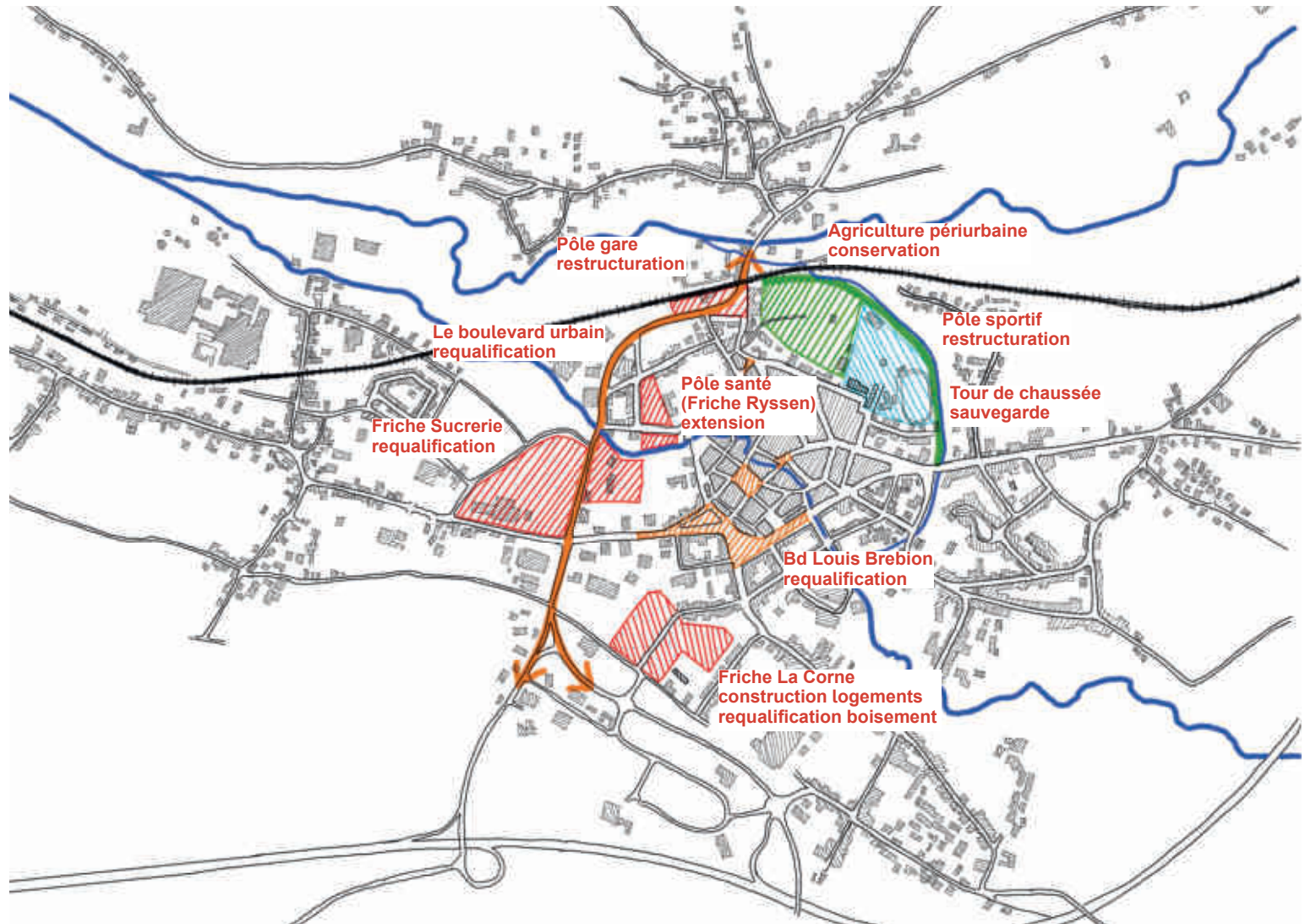


6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

Les orientations d'aménagement et de programmation du projet de revitalisation du Grand Hesdin font apparaître une intention manifeste de requalification et de reconquête d'une ceinture que l'on pourrait qualifier de périurbaine autour du centre historique d'Hesdin. Deux thèmes ou fils conducteurs d'aménagement semblent s'esquisser :

- L'idée d'une nature périurbaine et de ses aménités avec la restructuration du pôle sportif (et culturel avec la salle du Manège ?) et avec la conservation d'une agriculture au contact de la ville qui s'appuient tous deux sur le tracé du Tour de Chaussée et du canal ainsi que la programme de logements autour du thème du boisement sur la Friche de La Corne.
- L'idée d'un boulevard urbain sur les RD113 et RD928 comme trait d'union entre les projets de reconquête des friches industrielles (Sucrierie) de requalification (Pôle gare auquel on pourrait ajouter la zone commerciale) et de développement (Pôle santé et zone d'activité du Champ Sainte-Marie)



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LES ORIENTATIONS DU RÉSEAU D'ÉCHANGES ÉCOLOGIQUES

Les premières études d'orientations et de programmation du Grand Hesdin (Source : ALFA Environnement - 2013) esquisaient la problématique de la conurbation du Grand Hesdin (et de la RD 939) comme obstacle écologique au sein de la vallée de la Canche et de la nécessité de retrouver des corridors écologiques traversant la ville du Nord au Sud entre la forêt d'Hesdin et les coteaux du plateau du Ponthieu.

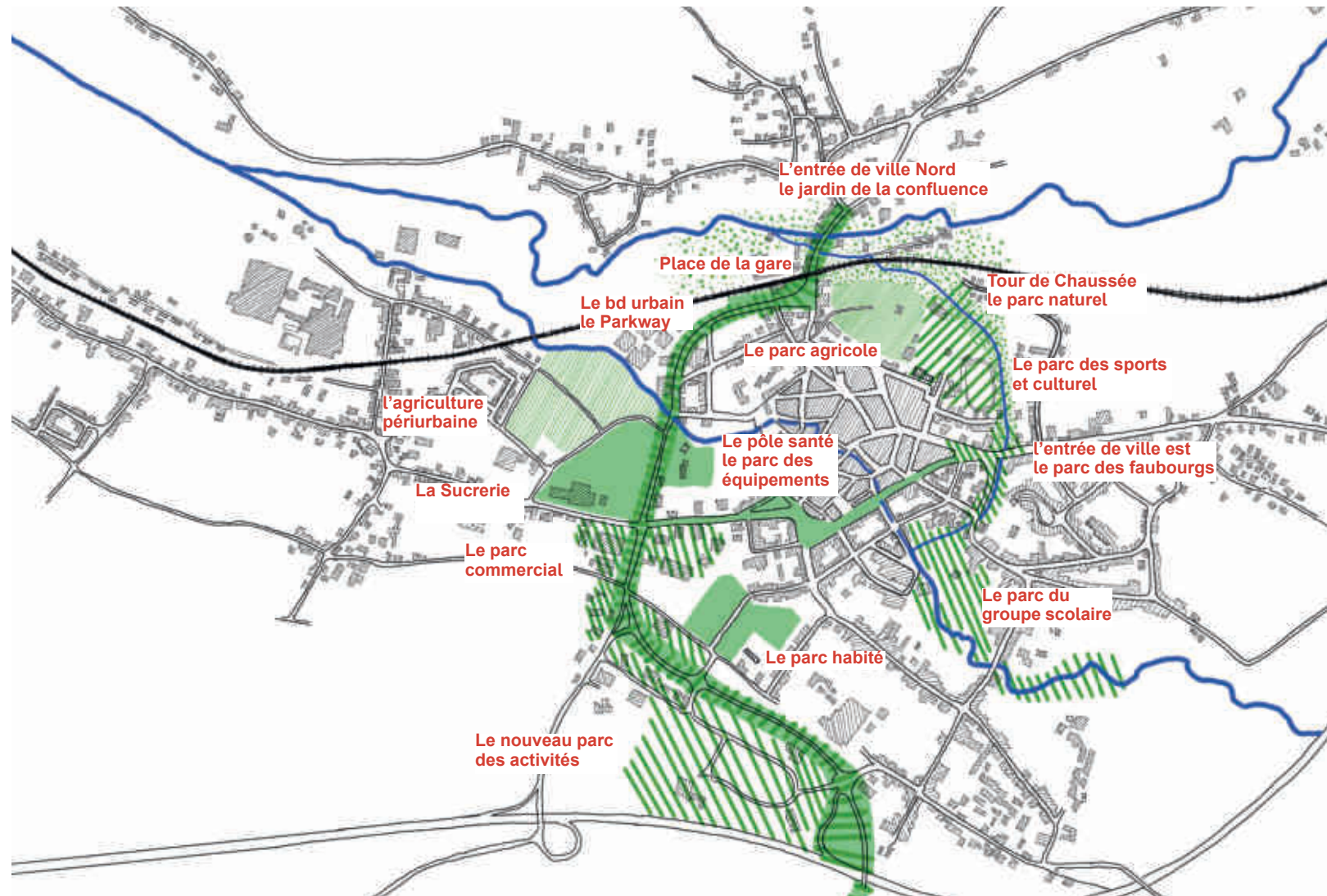


Source : ALFA Environnement. 2013

6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

Nous entendons la notion de parc non pas au sens classique ou romantique du terme, mais comme un substantif qui permet de réinterpréter l'image que l'on se fait de la ville et la façon dont on la pratique en introduisant l'idée nature en ville, en envisageant de nouvelles façons de construire, de se déplacer. Il ne s'agit plus d'un espace urbain pensé uniquement comme espace fonctionnel, mais d'y associer la notion de plaisir : dans le déplacement et dans les usages et les pratiques y compris celle de la consommation et du travail.

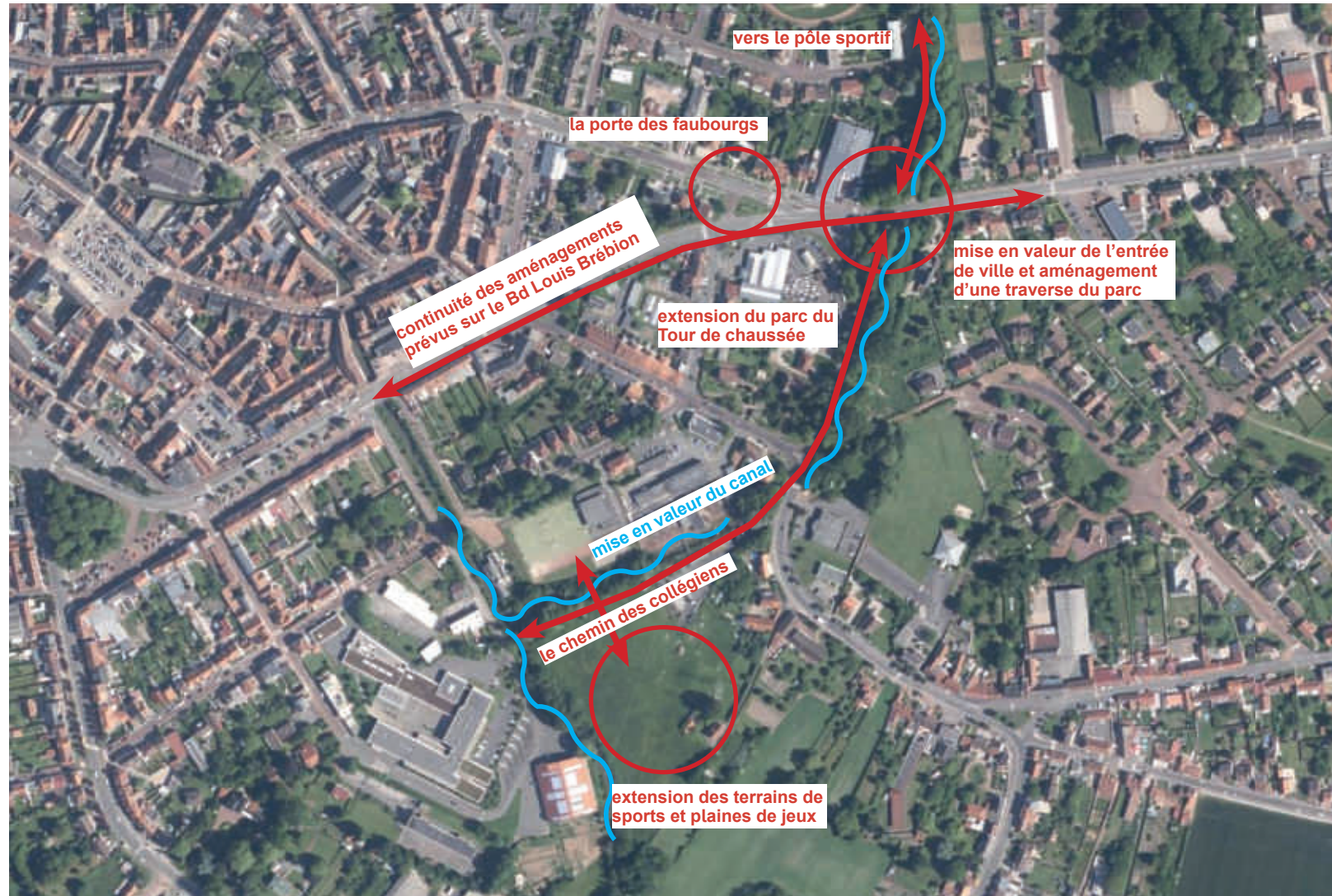


6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

L'ENTRÉE EST : LE PARC DES FAUBOURGS

- Un parc naturel autour d'Hesdin le long du canal, et des anciens bastions de la ville fortifiée.
- Un parc équipé qui rassemble : les équipements sportifs, les équipements culturels : la salle du Manège, la Sucrerie.
- Un parc ouvert sur la campagne cultivée : les champs agricoles et les jardins ouvriers.



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

L'ENTRÉE EST : LE PARC DES FAUBOURGS

État existant

- L'entrée dans Hesdin à l'est depuis la D349. Une structure arborée de grande qualité qui matérialise le seuil de la ville, mais un caractère routier encore trop prégnant.



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

L'ENTRÉE EST : LE PARC DES FAUBOURGS

Propositions

- Réduire la chaussée en supprimant la voie de tourne à gauche ;
- Aménagement d'une piste cyclable et de trottoir plus confortable ;
- Matérialiser la traversée de chaussée pour ralentir la circulation dans la continuité du parc du canal et du Tour de Chaussée ;
- Rendre plus évidente la continuité du parc par les plantations, l'utilisation de matériaux spécifique, l'absence de bordure...



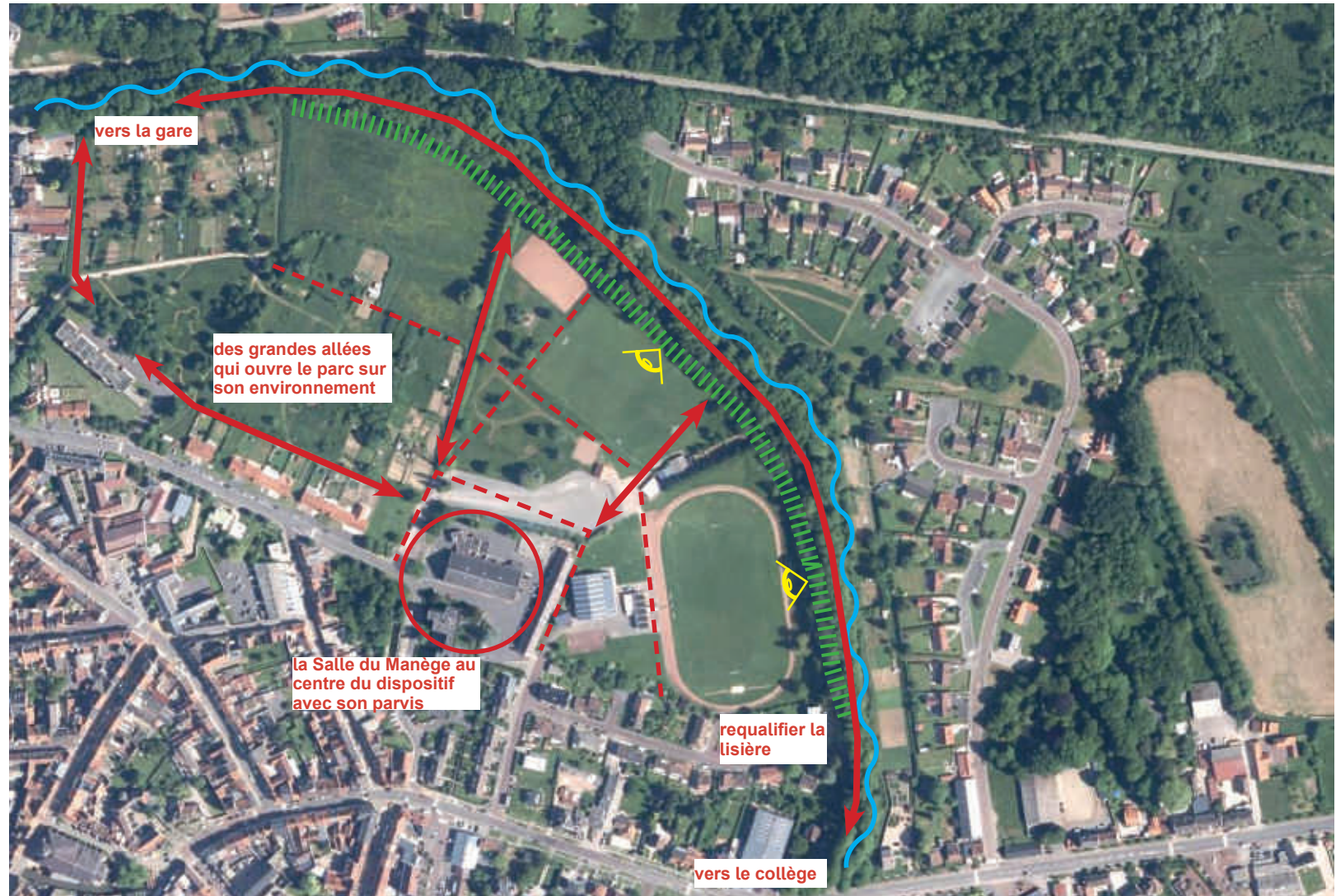
6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LA PARTIE NORD : LE TOUR DE CHAUSSÉE ET LE PÔLE DES SPORTS

La restructuration du parc des sports en lien avec le Tour de Chaussée

- Affirmer la continuité de la promenade du Tour de Chaussée depuis le collège jusqu'à la gare : allée piétonne et piste cyclable.
- Ouvrir la promenade ombragée et fraîche du Tour de Chaussée sur le parc des sports en requalifiant la lisière, en ouvrant des vues, en supprimant les clôtures.
- Retrouver des liaisons et des continuités entre le Tour de chaussée, le parc des sports et les jardins partagés.
- Restructurer le parc autour d'une trame géométrique d'allées et de sous-espaces ludiques et sportifs.
- Inscrire la Salle du Manège en relation avec le parc en aménageant un parvis qui s'avance sur le parc.

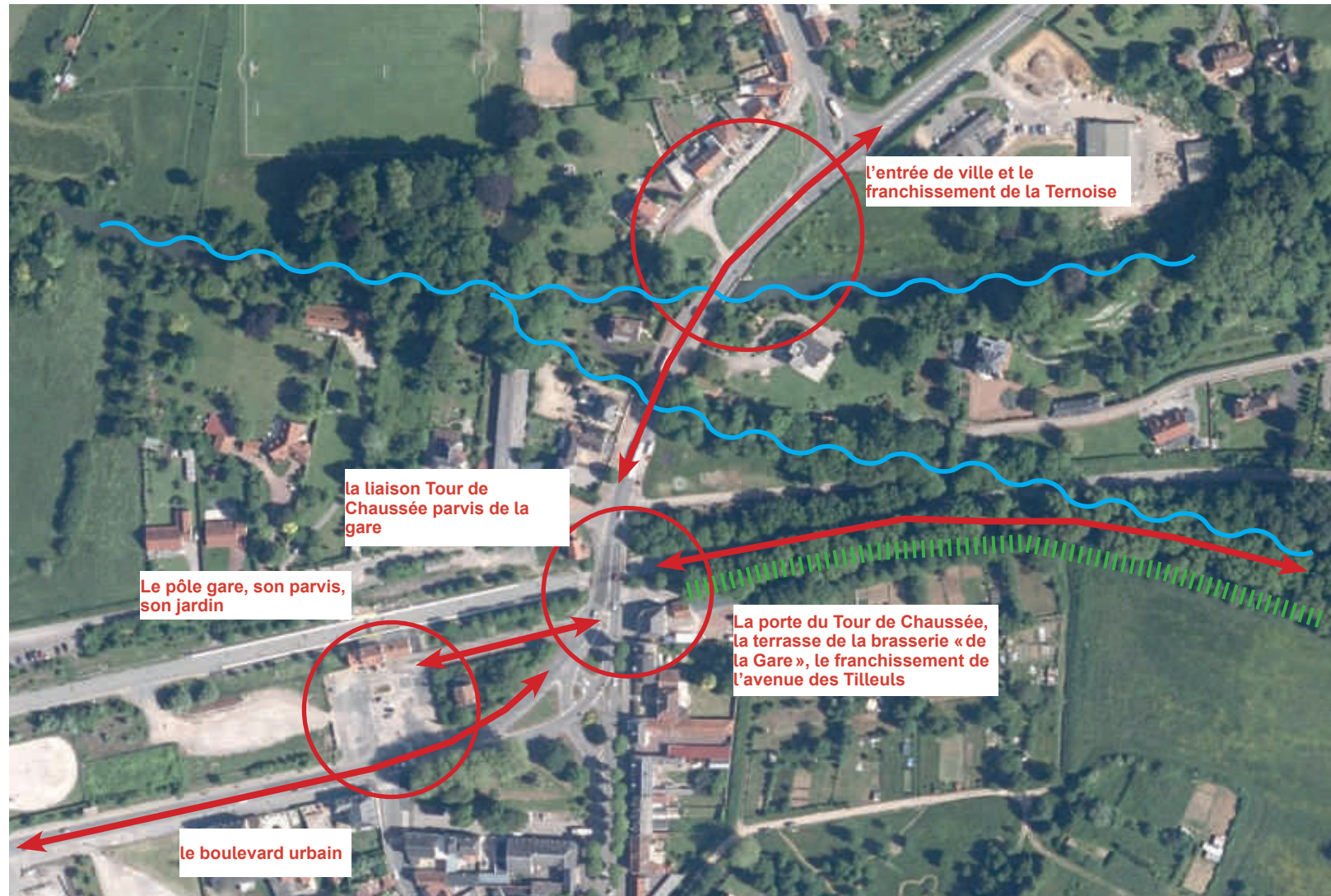


6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LA PARTIE NORD : LE TOUR DE CHAUSSÉE ET LE PÔLE GARE

- Affirmer la continuité de la promenade du Tour de Chaussée depuis le collège jusqu'à la gare : allée piétonne et piste cyclable.
- Aménager une placette au débouché du Tour de Chaussée sur l'avenue des Tilleuls comme une porte du parc
- Favoriser l'aménagement d'une terrasse du café en lien avec la gare et l'entrée du parc.
- Inscrire le parvis de la gare, l'entrée du parc en continuité avec le Bd Urbain.
- Valoriser l'entrée de ville et le franchissement de la Ternoise en lien avec le bd urbain.



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LA PARTIE NORD : LE TOUR DE CHAUSSÉE ET LE PÔLE GARE

État existant

- Le débouché du Tour de chaussée n'est pas identifiable du fait de son caractère confidentiel et très en retrait de l'avenue des Tilleuls.
- Pas de liaison piétonne entre la promenade et la place de la gare et de traversée des voies ferrées.
- Pas de mise en valeur de la brasserie et d'une possibilité de terrasse.



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LA PARTIE NORD : LE TOUR DE CHAUSSÉE ET LE PÔLE GARE

Propositions

- Aménager un seuil au Tour de Chaussée comme entrée de parc, prolonger les alignements d'arbres.
- Aménager un espace sur l'avenue propice à l'installation d'une terrasse de café.
- Améliorer la traversée piétonne en direction de la place de la gare et la traversée des voies ferrées.
- Redonner une forme plus naturelle à la couronne des tilleuls de l'avenue.

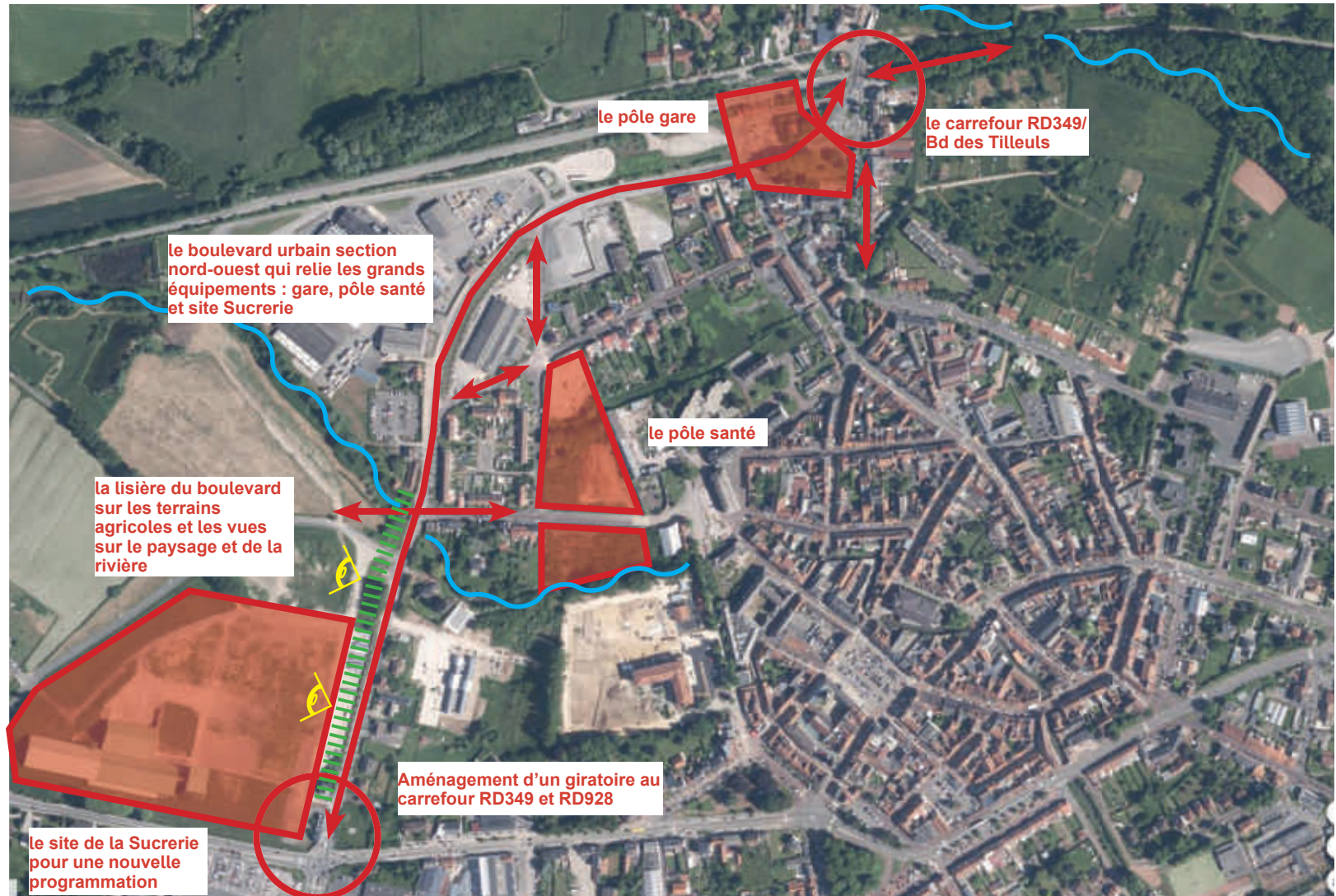


6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LE BOULEVARD URBAIN SUR LA SECTION NORD-OUEST

- Créer un boulevard urbain avec ses trottoirs, ses alignements d'arbres, sa piste cyclable pour requalifier la frange nord-ouest d'Hesdin et ses délaissés.
- Un boulevard qui relie les futurs grands équipements : pôle santé, site Sucrerie et les existants qui seront réaménagés : pôle gare.
- Des carrefours réaménagés (carrefours RD349/RD928 et RD349/Av des Tilleuls) et simplifiés pour les rendre plus lisibles et plus urbains.



6. Le paysage périurbain

6.1 *Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin*

LE BOULEVARD URBAIN SUR LA SECTION NORD-OUEST

État existant

- L'avenue du Mal de Lattre de Tassigny :
une avenue sans qualité dont l'effet de couloir est renforcé par l'étroitesse des trottoirs, la taille très sévère de la couronne des arbres et le mur aveugle qui borde l'avenue.



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LE BOULEVARD URBAIN SUR LA SECTION NORD-OUEST

Propositions

- Redonner un caractère au boulevard urbain : Abattre le mur, pour ouvrir la vue sur le paysage de la vallée et le réaménagement du site de la Sucrierie, implanter une piste cyclable, élargir le trottoir, planter un nouvel alignement d'arbres à la couronne remontée, favoriser les surfaces plantées et perméables.

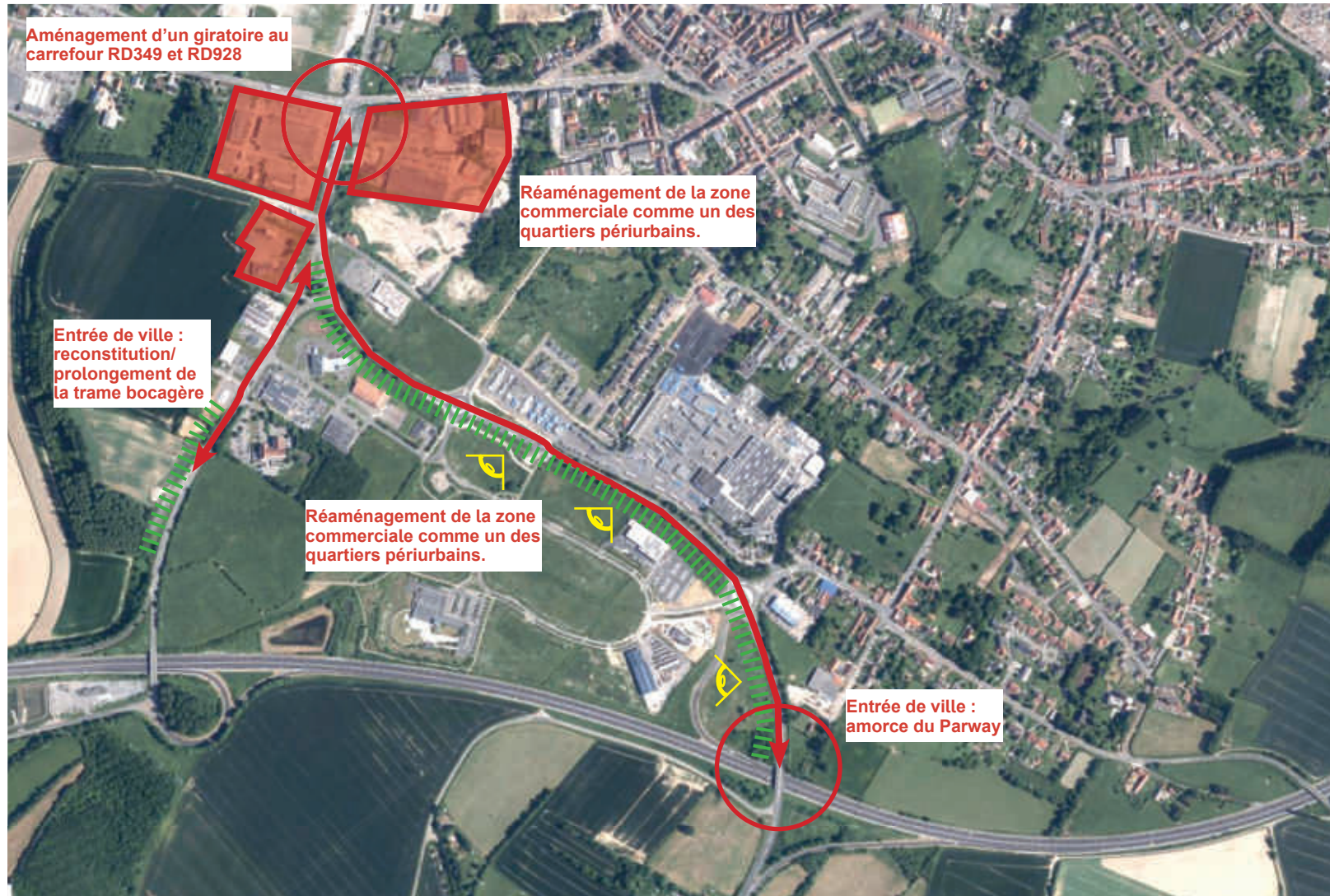


6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LE BOULEVARD URBAIN SUR LA SECTION SUD-OUEST // LE PARKWAY

- Le carrefour RD349/RD928 réaménagé et simplifié pour le rendre plus lisible et plus urbain.
- Aménagement du boulevard : réduire la place de la voiture, créer des trottoirs confortables, implanter une piste cyclable, des alignements d'arbres
- Réaménagement la zone commerciale comme un quartier commercial de la ville de la ville : redonner de la place aux piétons et aux vélos (aller du centre-ville aux commerces à pied ou en vélo), recréer des allées, planter des arbres (parking avec ombrière), des seuils, des limites parcellaires mieux identifiées (à l'image des projets de résidentialisation des grands ensembles)
- Affirmer le caractère bocager de la frange du boulevard le long de la zone d'activité de Champs Sainte-Marie : un parc linéaire qui préserve des vues.
- Prolonger l'ambiance bocagère jusqu'au franchissement de la RD939.



6. Le paysage périurbain

6.1 *Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin*

**LE BOULEVARD URBAIN SUR LA
SECTION SUD-OUEST //**
LE PARKWAY

État existant

- La RD928 : un boulevard en marge de la ville comme entrée de ville : emprise de chaussée trop large et mal employée, indigence de l'éclairage public et de l'espace piétonnier, câble électrique en aérien...



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

LE BOULEVARD URBAIN SUR LA SECTION SUD-OUEST //LE PARKWAY

Propositions

- Requalifier la voie comme un boulevard urbain d'entrée de ville davantage que comme une route départementale, tout en conservant une ambiance rurale : optimiser l'emprise de la chaussée, implanter une piste cyclable, un trottoir confortable et ombragé, des alignements d'arbres, améliorer l'éclairage...



6. Le paysage périurbain

6.1 *Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin*

**LE BOULEVARD URBAIN SUR LA
SECTION SUD-OUEST //**
LE PARKWAY

État existant

- Un nouveau boulevard d'entrée de ville et de déserte du parc d'activité généreusement dimensionné avec un principe de plantation de type bocager.



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

**LE BOULEVARD URBAIN SUR LA
SECTION SUD-OUEST //**
LE PARKWAY

Propositions

- Garantir et affirmer les intentions du projet de la structure bocagère avec un suivi régulier des plantations, une gestion plus naturelle des espaces verts.



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin

HESDIN JE T'AIME MOI NON PLUS

- Lors de l'exposition du plan de paysage à la galerie Henri le Fauconnier (Hesdin) les habitants et visiteurs des 7 vallées ont pu exprimer leur avis sur les paysages qu'ils aiment ou pas sur le territoire. La ville d'Hesdin a fait l'objet de nombreux avis :

- » D'une part on reconnaît la beauté du centre historique de la ville traversée par la Canche, aux nombreuses venelles commerciales, et une architecture ancienne bien préservée
- » D'autre part on déplore les portes d'entrée sur la commune et le manque de soin dans les aménagements de sa ceinture, avec un regard particulièrement critique sur les secteurs ouest (à l'interface avec Marconnelle)

- Il s'agit donc un projet qui devra être considéré comme prioritaire pour la commune d'Hesdin et les communes de sa couronne. Pour cela il sera nécessaire de mobiliser les habitants et les associations locales dans un cadre de concertation.

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE NE L'AIME PAS ? COMMENT L'AMÉLIORER ?
Hesdin, zone commerciale	C'est horrible, pourquoi ont-ils fait ça ?
Zone commerciale Hesdin - Marconnelle	Zone commerciale mal gérée, de mauvaise qualité.
Le carrefour de la gare	Travaux de la gare, grand bâtiment, zone commerciale à l'ouest, zone commerciale à l'est, zone commerciale à l'ouest et à l'est.



NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE L'AIME ?
Centre ville d'Hesdin	Il y a une très belle vue sur la ville, la Canche, les maisons, les rues.
Gillesville	Vue magnifique, de très belles maisons, des commerces, des rues, un beau paysage, un endroit agréable !
Hesdin	Les paysages, l'architecture, les maisons.



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin // étude PREOP

UN TRAVAIL D'ÉCOUTE ET DE CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Une journée de visite et des réunions de travail permettront à l'équipe du plan de paysage de construire le récit (programme) du projet et de jeter les bases du projet d'aménagement.

Il s'agira de moments d'échange et travail collectif avec les élus locaux, les associations, les habitants, les représentants des équipements, les commerçants...

Un atelier sur deux jours permettra de travailler sur de grandes cartes avec les acteurs locaux afin de co-construire le projet.



Plédran en pleine réflexion sur son développement à venir

Publié le 07 décembre 2021 à 10h31



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin // étude PREOP

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Étude préopérationnelle d'aménagement

Objectifs :

- » Planifier la transformation de la couronne d'Hesdin via le paysage : un parc linéaire en plusieurs séquences

Taille de l'opération : Environ 50Ha

Délais : 6 mois d'étude préopérationnelle (niveau esquisse détaillée avec chiffrage). 3 mois pour passage à l'opérationnel : phasage, chiffrage, modes opératoires...

Mode opératoire : maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre de la phase 2 du plan de paysage ou étude de plan-guide en lien avec le programme « Petites Villes de Demain ». Si l'étude est lancée dans le cadre de PVD, prévoir pilotage par cheffe de projet.

Études complémentaires en amont :

Relevés des vitesses et taux de passage sur les voies départementales. Compilation des études de programmation/faisabilité sur les parcelles de la couronne.

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

- Une visite de terrain approfondie et accompagnée par les élus et associations locales
- Une réunion sous forme d'atelier pour co-construire le projet de la boucle
- Deux réunions de restitution : volet aménagement + volet opérationnel
- Élaboration d'un projet au stade d'esquisse détaillé et chiffré sous forme de bilan d'opération (dépenses et recettes via subventions publiques). Préconisation d'aménagement et de mise en œuvre à partir d'un calendrier pluriannuel reparté en phases d'études et travaux.

Processus opérationnel parallèle / post plan de paysage :

- Élaboration d'un dossier d'appel d'offre publique d'un groupement de MOE
- Élaboration du projet détaillé sur la base de l'étude préopérationnelle et suivi des travaux

- Prévoir une commission et/ou personne dédiée au suivi de projet pendant toutes ses phases

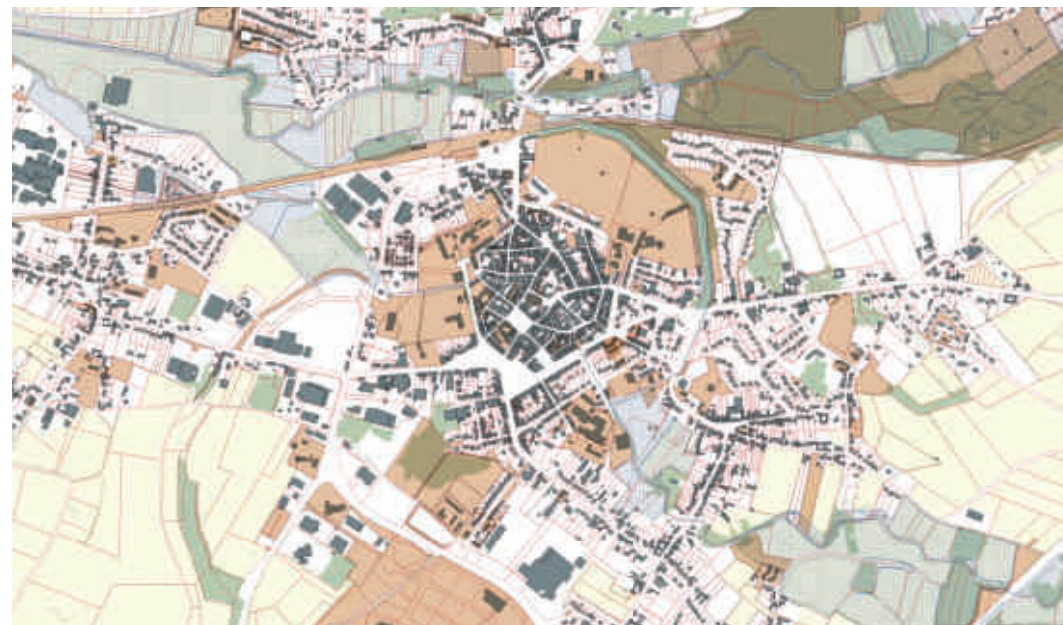
Éléments à prévoir au PLUi-H :

- Emplacements réservés éventuels permettant de maîtriser du foncier périphérique, boucler la couronne et/ou créer des petites continuités piétonnes / cyclables

- Dispositif réglementaire concernant la qualité des clôtures et abords des parcelles en zone d'activité

- Dispositif réglementaire concernant la qualité des surfaces de stationnement sur les parcelles en zone d'activité

Coût : env. 25 000 € pour l'étude préopérationnelle



6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin // étude PREOP

UN TRAVAIL EN PLUSIEURS PHASES PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LA COLLECTIVITÉ JUSQU'À LA DÉFINITION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT CHIFFRE

La définition des objectifs en termes d'espaces verts, espaces carrossables, mobilités douces, stationnement, végétalisation, desimpermeabilisation, gestion des eaux pluviales...

Le cabinet devra prévoir un projet dessiné en plan mai aussi des croquis pour une lecture du projet plus simple.

Un bilan d'opération permettra d'apprécier les dépenses (études préliminaires, études de MOE, travaux, aléas...), mais aussi les recettes à étudier avec les partenaires publics (état, région, département, communauté de commune, agence de l'eau...).

Un calendrier d'opération par phases distinctes d'études et travaux permettra à la collectivité de planifier ses investissements pluriannuels sur le projet.



3.1 Compléter la boucle du centre-ville Le boulevard du champ de foire

Objectif : Profiter de la création d'un nouveau tronçon de boulevard (boulevard) pour structurer les entrées et sorties du Centre-ville. Mettre en œuvre l'articulation entre le Centre-ville et le Boulevard du Champ de Foire.

Batiments d'aménagement :

1. Structurer le boulevard du Centre-ville (boulevard) pour structurer les entrées et sorties du Centre-ville. Mettre en œuvre l'articulation entre le Centre-ville et le Boulevard du Champ de Foire.
2. Structurer le boulevard du Centre-ville (boulevard) pour structurer les entrées et sorties du Centre-ville. Mettre en œuvre l'articulation entre le Centre-ville et le Boulevard du Champ de Foire.
3. Structurer le boulevard du Centre-ville (boulevard) pour structurer les entrées et sorties du Centre-ville. Mettre en œuvre l'articulation entre le Centre-ville et le Boulevard du Champ de Foire.
4. Structurer le boulevard du Centre-ville (boulevard) pour structurer les entrées et sorties du Centre-ville. Mettre en œuvre l'articulation entre le Centre-ville et le Boulevard du Champ de Foire.
5. Structurer le boulevard du Centre-ville (boulevard) pour structurer les entrées et sorties du Centre-ville. Mettre en œuvre l'articulation entre le Centre-ville et le Boulevard du Champ de Foire.



2.1 Structurer le parc des Charmilles Un poumon vert pour le sport et le loisir

Objectif : Mettre en œuvre le programme d'aménagement du parc des Charmilles pour le sport et le loisir.

Batiments d'aménagement :

1. Structurer le parc des Charmilles pour le sport et le loisir.
2. Structurer le parc des Charmilles pour le sport et le loisir.
3. Structurer le parc des Charmilles pour le sport et le loisir.
4. Structurer le parc des Charmilles pour le sport et le loisir.
5. Structurer le parc des Charmilles pour le sport et le loisir.



3.3 Clarifier et simplifier les séquences des boulevards Séquence 3 - bd de la République - pl Lacote

Type : Travaux d'aménagement public

Objectifs :

- Améliorer la circulation et l'accessibilité du centre-ville.
- Structurer les mobilités douces (vélo et piétons).
- Structurer le traitement des espaces publics et améliorer la qualité de vie.

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Montant opération : 100 000 € HT, dont 400 000 € HT en subventions (État, Région, Département, Agence de l'eau, etc.).

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

Processus opérationnel :

6. Le paysage périurbain

6.1 Une ceinture de parcs pour la couronne d'Hesdin // étude PREOP

LES ENTITÉS PUBLIQUES A ASSOCIER À LA RÉFLEXION

D'abord un COPIL restreint : Avec les élus des communes concernées pour élaborer une programmation générale de la couronne

Liste des partenaires et le rôle à jouer par chacun :

- **Les communes d'Hesdin, Huby-Saint-Leu, Marconne et Saint-Austreberthe (bientôt regroupées) et la commune de Marconnelle**

- » prévoir une petite commission d'élus dédiée au projet présidé par une personne à la communauté de communes ou la chargée de projet Petites Villes de Demain

- **L'agence départementale d'ingénierie**

- » Pour accompagner la réflexion sur les voies départementales qui entourent et traversent les 4 communes. Notamment la D928.

- **L'agence de l'eau, le CAUE62**

- » Pour apporter leurs expertises locales en termes d'aménagement et gestion alternative des eaux pluviales

- » Pour mettre au courant les collectivités des dispositifs et formations liés à des projets de désimperméabilisation et gestions d'espaces verts

- **Le CPIE, le Conservatoire des espaces naturels et le SYMCEA :**

- » Pour guider la réflexion sur le volet continuités écologiques et corridors de biodiversité

- **Les architectes des bâtiments de France :**

- » Pour la prise en compte des protections liées aux monuments classés et inscrits de la commune de Hesdin

- **L'ADEME :**

- » Pour guider la réflexion sur les outils mobilisables dans le cadre de la loi APER

- **L'EPF Hauts-de-France :**

- » Pour accompagner des acquisitions foncières éventuelles sur du foncier stratégique



Commune de Hesdin



Commune de Huby-Saint-Leu



Commune de Marconne



Commune de Marconnelle



Commune de Sainte-Austreberthe



Association
Nationale des
Architectes des
Bâtiments de
France



BANQUE des
TERRITOIRES



6. LE PAYSAGE PERI-URBAIN

La couronne d'Hesdin

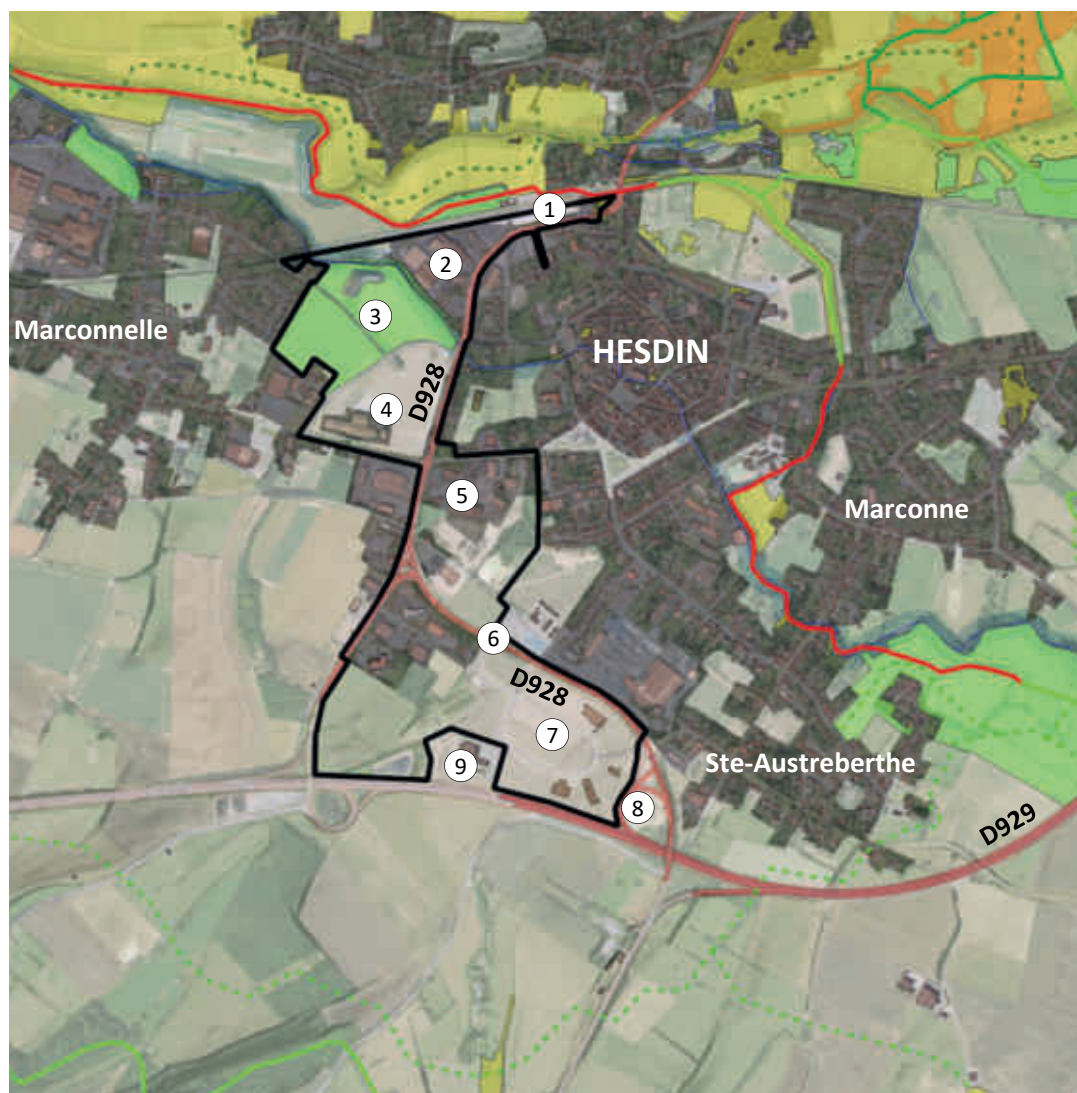
6.2 Les OAP thématiques et sectorielles de la couronne

6. Le paysage périurbain

6.2 Une OAP écologique à l'échelle de la couronne d'Hesdin

UN SITE A ENJEUX MULTIPLES SUR UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE FRAGILE

- Le pôle urbain d'Hesdin est identifié comme obstacle majeur (entre réservoirs écologiques) au corridor multitrames du SRADDET en vigueur
- La trame bleue fait ici office de corridor principal identifié comme à restaurer (corridor bois, correspondant majoritairement à la ripisylve)
- Les RD929 et RD928, constituent également des obstacles, rendant le cœur de ville particulièrement « imperméable d'un point de vue écologique »
- A l'interface entre les continuums urbains et agricoles de Marconnelle et d'Hesdin, la frange Ouest d'Hesdin pourrait à son échelle constituer un « by-pass écologique »



Continuités écologiques

- Corridor Bois principal
- Corridor Bois secondaire
- Corridor Bois à restaurer
- - - Corridor Bocager principal
- - - Corridor Bois secondaire
- Trame bleue
- Obstacle routier (SRADDET)
- Obstacle bâti/ artificialisé (SRADDET)

Espaces à enjeux écologiques

- Faible
- Moyen
- Fort

Composantes urbaines et paysagères

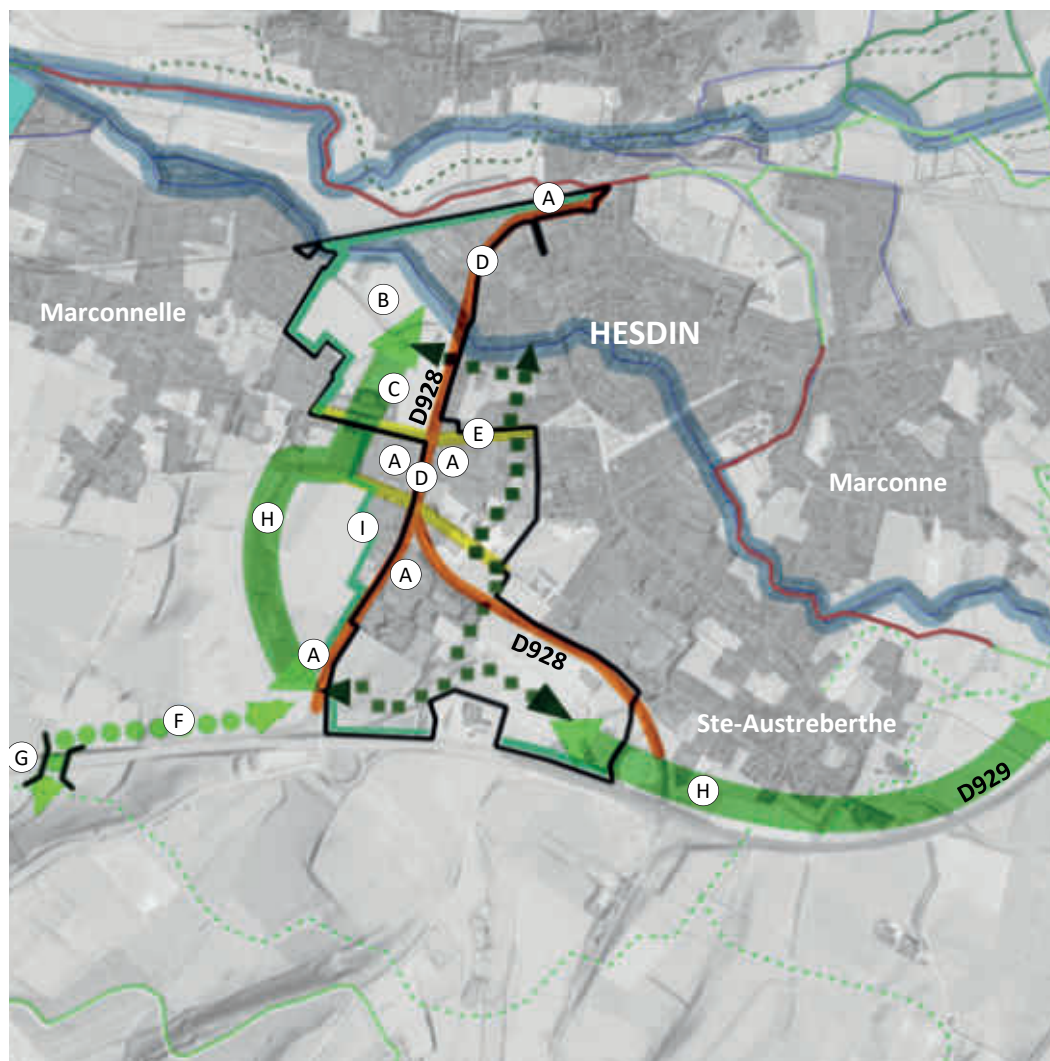
- 1- Gare et parking d'Hesdin
- 2- Distillerie de Ryssen Marconne
- 3- Priarie humide/ZDH
- 4- Ancienne sucrerie
- 5- Zone commerciale
- 6- Projet de giratoire
- 7- ZA Champ Sainte-Marie
- 8- Echangeur
- 9- Piscine/Bowling center

6. Le paysage périurbain

6.2 Une OAP écologique à l'échelle de la couronne d'Hesdin

UN SITE A ENJEUX MULTIPLES SUR UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE FRAGILE (Exemple OAP écologique)

- Ce principe de « By-pass » repose sur la réalisation d'une ramification de corridor (trame de milieux naturels, milieux semi-artificialisés à restaurer, etc.); le tout reconnecté aux trames existantes via l'édification d'un passage à faune aérien.
- Les espaces bâtis déjà présents demandent une déminéralisation accrue de leurs espaces (sans nuire à leur attraction commerciale)
- Les axes de déplacement, en tant qu'axes stratégiques d'entrées de ville, demandent quant à eux un reprofilage complet, permettant la réintroduction du végétal et le paysagement de leurs abords.
- En complément d'une ramification de corridor, la frange Ouest serait irriguée d'une « trame verte urbaine » composée de continuums de milieux ouverts à maintenir/décloisonner et d'une trame d'espaces publics végétalisés



-  Lisière bocagère
-  Déminéralisation de voie secondaire
-  Déminéralisation de voie structurante
-  Corridor principal à structurer, calqué sur continuums de haies et bosquets existants
-  Accroches aux corridors existants via passage à faune (encaissement de la D929 favorable)
-  Corridor vert urbain (continuums de milieux ouverts à maintenir/décloisonner + trame espaces publics végétalisés)

Chantiers

- A-** Désimperméabilisation et plantations des parkings (Gare, aire de covoiturage, zone commerciale et artisanale)
- B-** Préservation et renaturation des zones à dominante humide
- C-** Trame verte urbaine à développer dans le futur quartier de la Distillerie
- D-** Désimperméabilisation, requalification et plantations des voies structurantes et d'entrées de ville
- E-** Requalification et plantations des voies secondaires
- F & G-** Ramification de corridor/continuum boisé à créer pour jonction avec corridor existant via passage à faune aérien
- H-** Corridor principal à structurer, à protéger au PLU
- I-** Lisière bocagère à créer

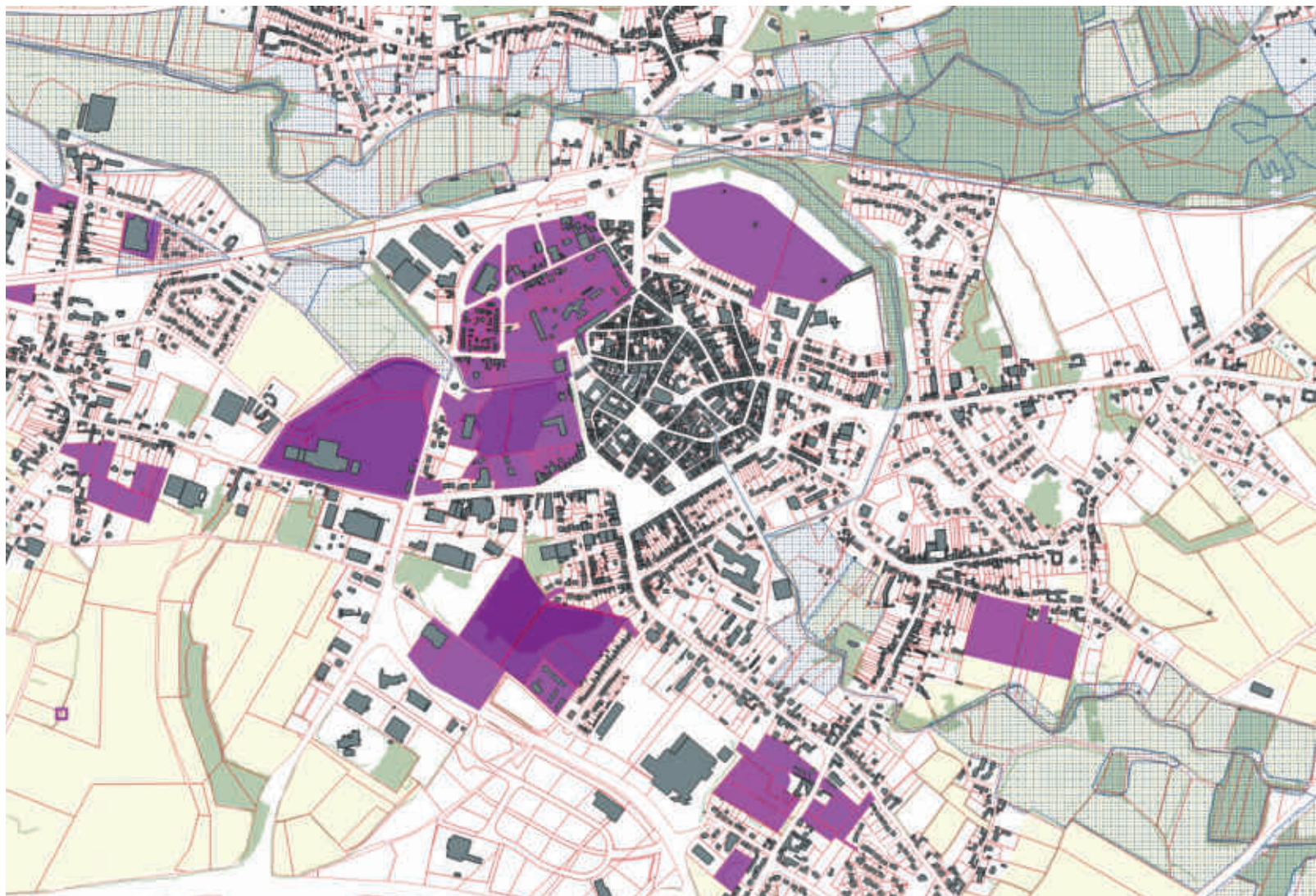


6. Le paysage périurbain

6.2 Les OAP sur les grands sites de la couronne

ACCOMPAGNER LA REFLECTION SUR LE DEVENIR DES GRANDS SITES DE LA COURONNE D'HESDIN (LES FICHES OAP)

- La conjoncture de l'élaboration du plan de paysage avec celle du PLUI-H devra permettre d'orienter les choix de la collectivité sur le devenir des grandes surfaces en zone AU et les friches industrielles qui entourent la ville d'Hesdin
- Cela notamment via les fiches d'orientations d'aménagement et programmation qui devront nécessairement intégrer un volet paysage à étudier attentivement sous plusieurs angles : la préservation des éléments de paysage et des vues remarquables, mais aussi des corridors de biodiversité.
- Les OAP devront permettre de fixer également des objectifs de valorisation et d'amélioration du paysage de la couronne d'Hesdin et pas se limite à la préservation et sanctuarisation de lieux !



6. Le paysage périurbain

6.2 Les OAP sur les grands sites de la couronne

ACCOMPAGNER LA REFLECTION SUR LE DEVENIR DES GRANDS SITES DE LA COURONNE D'HESDIN (LES FICHES OAP)

- Les lignes directrices des OAP devront être suffisamment détaillées pour assurer la bonne insertion des bâtiments dans les paysages qui les entourent :
- Ne pas se limiter à donner une indication approximative du programme et du nombre de parcelles à l'hectare à respecter, mais :
- Définir un véritable schéma d'aménagement en précisant : l'emprise de la voirie, l'orientation des parcelles, les surfaces vertes et bleues à préserver ainsi que les arbres ou alignements d'arbres remarquables et fonctionnels d'un point de vue écosystémique. Donner des indications sur les limites parcellaire, le traitement des abords et des accotements. Préciser le type d'architecture à privilégier : maison en bandes sur deux étages ? Du petit collectif ? De maisons en longère ? La position et la taille des appentis, des annexes et des carports éventuels...



UNE EXPERIMENTATION DOTE DE 24 MILLIONS D'EUROS POUR INVENTER LES ZONES COMMERCIALES DE DEMAIN

Dans ce contexte, le Gouvernement lance une expérimentation dotée de 24 millions d'euros visant à améliorer la transformation des zones commerciales périphériques. L'objectif est de concentrer l'activité du commerce sur des espaces plus vivants tout en favorisant la mixité d'usages (services, logements, bureaux) et la restauration en pleine terre. Cet objectif doit être atteint avec une approche architecturale, urbanistique et paysagère innovante et des modes de construction et d'exploitation durables (bâtiments « bas-carbone », mobilités douces, désimperméabilisation des sols, etc.).

UN DISPOSITIF EN DEUX TEMPS QUI PERMETTRA DE DEFINIR UNE STRATEGIE DE TRANSFORMATION DE CES ZONES EN SOUTIEN DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans un premier temps, l'objectif est d'identifier une trentaine de territoires souhaitant s'engager dans une démarche de transformation des zones commerciales périphériques. Les projets qui bénéficieront de l'expérimentation devront contribuer :

- à la rationalisation du foncier commercial ;
- à l'amélioration du cadre de vie par la diversification des usages de ces zones, notamment par la construction de logements et l'installation de nouveaux services, par la restauration massive des espaces, voire lorsque cela est possible, par l'implémentation de nouvelles activités comme de l'industrie ou de la logistique ;
- à la sobriété foncière par une optimisation des surfaces.

6. Le paysage périurbain

6.2 Les OAP sur les grands sites de la couronne

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Réglementation et orientations d'aménagement et programmation à inscrire dans le futur PLUi-H des 7 Vallées

Objectifs :

- » Une OAP « chapeau » écologique pour la préservation et l'amélioration des corridors écosystémiques
- » Des OAP avec un volet paysager renforcé sur les secteurs plus importants de la couronne d'Hesdin et d'autres grands sites de la CC7V

Taille de l'opération : La majorité des zones à urbaniser se situent au niveau de la couronne d'Hesdin, toutefois d'autres secteurs pourront être visés pour apporter plus de précisions sur les aspects paysagers

Délais : lié au chantier du PLUi-H à échéance 2025

Mode opératoire : étude en cours de PLUi-H. Maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune en concertation avec les communes concernées par les différents secteurs.

Études complémentaires en amont : N/A

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

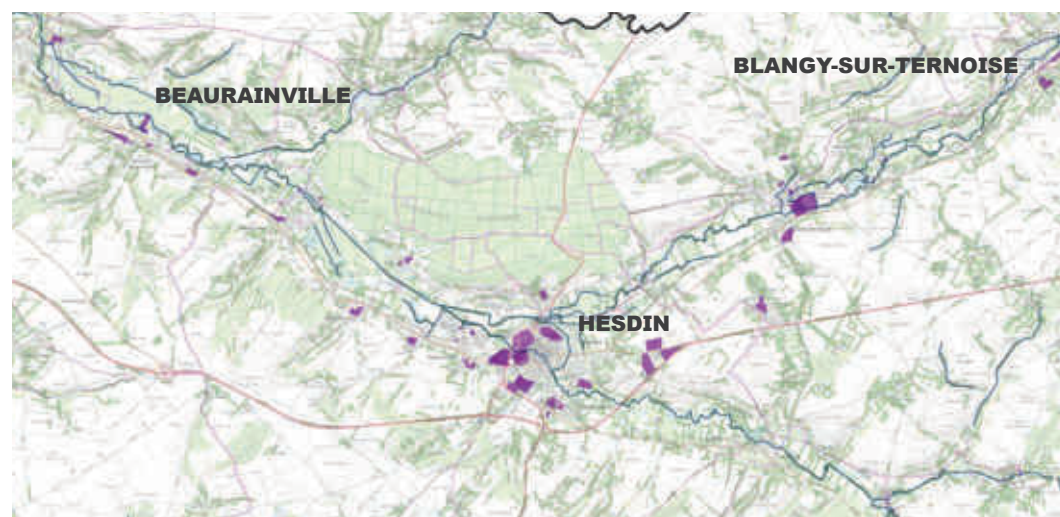
- Accompagnement et relecture des fiches produites par le cabinet en charge du PLUi-H ?

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- Voir description de l'action

Actions plus à long terme pour la requalification des friches industrielles :

- » Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations : résidentielles, économiques, touristiques, équipement, etc.
- » Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs : création d'équipements et services, zones d'activités, logements collectifs, etc.
- » Lancement de concours d'idées (urbanisme, architecture, paysage) ou organisation d'événements (festifs, artistiques, culturels) pour changer l'image du patrimoine industriel
- » Une collaboration à long terme avec l'EPF Haut de France



7. LE PAYSAGE PERI-VILLAGEOIS

7. LE PAYSAGE PERI-VILLAGEOIS

Préserver le cadre de vie des villages

7.1 Les OAP thématiques

Densifier les bourgs, bien traiter les franges

7. Le paysage périvillageois

7.1 Une OAP thématique sur la densification du tissu urbain

Une OAP sur les modes de densification des villages pour conforter le cadre de vie à l'intérieur des silhouettes urbaines des villages et éviter au maximum le recours à des extensions urbaines (notamment en lien avec la loi ZAN)

- Une OAP précisant les dispositifs opérationnels existants pour des opérations de réhabilitation d'îlot et/ou linéaires de maisons anciennes dans les centres-bourg, mais qui donne aussi des préconisations pour des petites opérations de densification douce ou redécoupage parcellaire.
- L'OAP devra également donner des préconisations d'un point de vue architectural et paysager : respect des silhouettes urbaines, des matériaux, des alignements, des types de plantations...
- L'OAP aura une fonction pédagogique pour orienter et guider les choix des élus locaux, mais aussi des particuliers et/ou petits investisseurs qui veulent développer des projets de construction et/ou réhabilitation dans les centres-bourgs des villages des 7 vallées.



7. Le paysage périvillageois

7.1 Une OAP thématique sur la densification du tissu urbain

PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL

Type : Intégration d'une OAP thématique dans le PLUi-H en cours

Objectifs :

- » Encouragé des opérations urbaines de densification et/ou rénovation du tissu bâti ancien des centres-bourg villageois des 7 vallées

Mode opératoire : Maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre de la démarche du PLUi-H à échéance 2025.

Périmètre d'action : s'appliquant à tous les petits bourgs et villages des 7 vallées

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

Accompagnement et/ou relecteur de la fiche OAP produite par le cabinet en charge du PLUi-H.

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- » Rédaction d'une OAP thématique
- » Éventuels emplacements réservés sur des parcelles bâties pour mener des projets d'initiative communale

Délais : 2025 - Fin de l'étude PLUi-H

Coûts liés aux aménagements : N/A

Suivi et portage à long terme des objectifs de l'OAP :

- » Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux (bâti de la reconstruction, cités ouvrières)
- » Repérage et acquisition des logements vacants ou vieillissants des centres-bourgs
- » Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations : résidentielles, économiques, touristiques, équipement, etc.
- » Appui, conseil et suivi d'architectes pour les projets d'ensemble et le renouvellement urbain (CAUE, PNR, UDAP, etc.)

Autres actions à envisager :

- » Développement d'un observatoire du foncier, sous la forme par exemple d'un « cadastre des potentiels pour améliorer la diffusion des connaissances et aider les collectivités dans leurs décisions

- » Développement d'une palette d'outils réglementaires pour la maîtrise du foncier (emplacements réservés, DUP, PAPAG,...) appropriée en fonction du contexte.



7. Le paysage périvillageois

7.1 Une OAP thématique sur le traitement des espaces de lisière

CONSTAT :

- Les éléments naturels que l'on retrouve sur le territoire des 7 vallées (haies, alignements d'arbres, ripisylve, boisement) rendent différents services écosystémiques.
- Ainsi, le diagnostic a permis de mettre en exergue le nécessaire maintien de ces derniers afin de préserver leurs fonctions (écologique, hydraulique, paysagère, etc.) en particulier sur les villages plateau disposant d'une couronne bocagère.
- Actuellement dans une démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il est nécessaire de communiquer auprès des élus sur les outils réglementaires à disposition permettant de préserver les éléments naturels.
- En effet, sous le prisme du maintien la trame verte et bleue et de la mise en place du plan de gestion et de lutte contre l'érosion, il convient de mobiliser et d'ajuster les prescriptions réglementaires disponibles au sein du code de l'urbanisme.



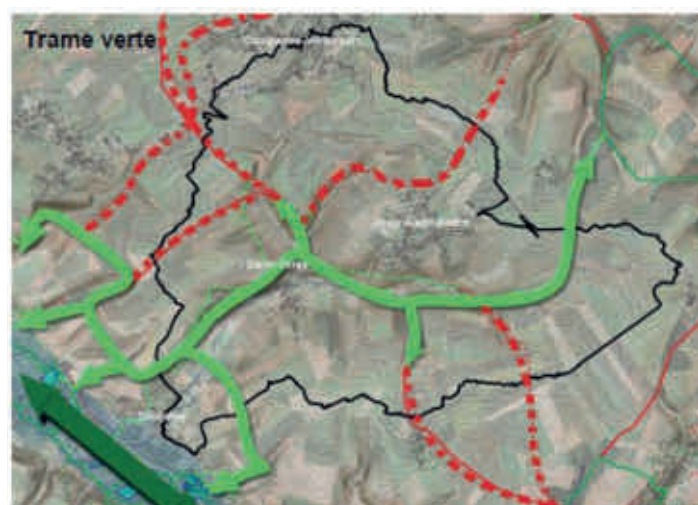
7. Le paysage périvillageois

7.1 Une OAP thématique sur le traitement des espaces de lisière

Une OAP sur la préservation, valorisation et amélioration des ceintures bocagères des villages avec la possibilité de mener une réflexion parallèle sur les chemins de boucle autour des villages

Scénario d'aménagement :

- Superposer les enjeux de maintien des éléments de la TVB et de l'aléa érosion.
- Identification des communes concernées en premier lieu
- Cibler les outils réglementaires du code de l'urbanisme les mieux adaptés à intégrer dans le PLUi – H avec des communes volontaires
- Intégration généralisée dans le PLUi



7. Le paysage périvillageois

7.1 Une OAP thématique sur le traitement des espaces de lisière

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Intégration d'une OAP thématique dans le PLUi-H en cours

Objectifs :

- » Encourager la préservation, valorisation et amélioration des couronnes bocagères des villages de la CCV

Mode opératoire : Maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre de la démarche du PLUi-H à échéance 2025.

Périmètre d'action : s'appliquant à tous les petits bourgs et villages des 7 vallées

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

Accompagnement et/ou relecteur de la fiche OAP produite par le cabinet en charge du PLUi-H.

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- » Rédaction d'une OAP thématique
- » Éventuels emplacements réservés sur les parcelles pouvant accueillir des tronçons de chemin et/ou des

corridors de haies/arbres autour des villages

Délais : 2025 - Fin de l'étude PLUi-H

COPIL :

toutes les petites et moyennes communes des 7 vallées et plus particulièrement les communes de plateau. Lors des ateliers du PLUi-H les élus pourront faire émerger les besoins spécifiques liés à leurs communes.

SYMCEA :

- » Pour pouvoir bien croiser les enjeux liés à l'érosion des sols et leur capacité d'intervention sur des chantiers prévoyant des plantations

CPIE :

- » Pour faire le lien avec l'étude TVTB et pointer les secteurs / communes prioritaires à étudier

Processus opérationnel :

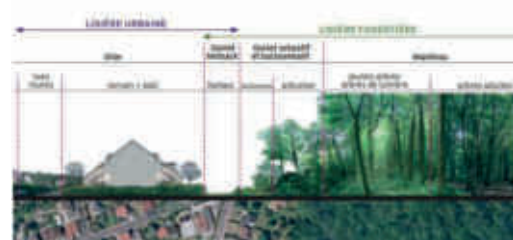
- » Identifier les zones et les fonciers concernés par un travail d'analyse cartographique à l'échelle de chaque commune

- » Adjoindre les Personnes Publiques Associées à la démarche (Services de l'état, chambre d'agriculture, département, etc.,)

- Assurer un suivi opérationnel de la mise en œuvre par le biais de l'instauration d'indicateur de suivi au sein du PLUi

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- OAP thématique
- Emplacements réservés à l'échelle de la CC7V
- Identification au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme



Traitement d'une lisière à Praillet - La Motte-sur-Langonaire le chemin de hâlage de la Mayenne



Traitement d'une lisière dans les Yvelines



Traitement d'une lisière à Rennes

7. LE PAYSAGE PERI-VILLAGEOIS

Préserver le cadre de vie des villages

**7.2 Des OAP sectorielles
sur les terrains périvillageois**

7. Le paysage périvillageois

7.2 Des OAP thématiques sur les secteurs périvillageois

LES OAP sur les secteurs périphériques des petites communes ayant pour vocation l'accueil de nouveaux quartiers d'habitat

- Les lignes directrices des OAP devront être suffisamment détaillées pour assurer la bonne insertion des bâtiments dans les paysages qui les entourent :
- Ne pas se limiter à donner une indication approximative du programme et du nombre de parcelles à l'hectare à respecter, mais :
- Définir un véritable schéma d'aménagement en précisant : l'emprise de la voirie, l'orientation des parcelles, les surfaces vertes et bleues à préserver ainsi que les arbres ou alignements d'arbres remarquables et fonctionnels d'un point de vue écosystémique. Donner des indications sur les limites parcellaire, le traitement des abords et des accotements. Préciser le type d'architecture à privilégier : maison en bandes sur deux étages ? Du petit collectif ? Des maisons en longère ? La position et la taille des appentis, des annexes et des carports éventuels...



7. Le paysage périvillageois

7.2 Des OAP thématiques sur les secteurs périvillageois

PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL

Type : Réglementation et orientations d'aménagement et programmation à inscrire dans le futur PLUi-H des 7 Vallées

Objectifs :

- » Une OAP « chapeau » écologique pour la préservation et l'amélioration des corridors écosystémiques
- » Des OAP avec un volet paysager renforcé sur les secteurs plus importants de la couronne d'Hesdin et d'autres grands sites de la CC7V

Taille de l'opération : La majorité des zones à urbaniser se situent au niveau de la couronne d'Hesdin, toutefois d'autres secteurs pourront être visés pour apporter plus de précisions sur les aspects paysagers

Délais : lié au chantier du PLUi-H à échéance 2025

Mode opératoire : étude en cours de PLUi-H. Maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune en concertation avec les communes concernées par les différents secteurs.

Études complémentaires en amont : N/A

Processus opérationnel de la phase 2 du plan de paysage (2024-2025) :

- Accompagnement et relecture des fiches produites par le cabinet en charge du PLUi-H ?

Éléments à prévoir au PLUi-H :

- Voir description de l'action

Actions plus à long terme pour la requalification des friches industrielles :

- » Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations : résidentielles, économiques, touristiques, équipement, etc.
- » Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs : création d'équipements et services, zones d'activités, logements collectifs, etc.
- » Lancement de concours d'idées (urbanisme, architecture, paysage) ou organisation d'événements (festifs, artistiques, culturels) pour changer l'image du patrimoine industriel
- » Une collaboration à long terme avec l'EPF Haut de France



8. SUIVI ET ANIMATION DU PLAN DE PAYSAGE

8. SUIVI ET ANIMATION DU PLAN DE PAYSAGE

**8.1 Le planning opérationnel
de la phase 2 du plan de paysage**

8. Suivi et animation du plan de paysage

8.1 *La phase 2 du plan de paysage (2023-2025)*

L'ensemble des chantiers paysagers ici proposés demandera un effort conjoint entre plusieurs communes de la CC7V.

- Faire sonner à l'unisson les clochers des différentes communes peut se révéler un véritable défi ! Démarrer des chantiers au même temps sur plusieurs communes n'est pas une chose simple, car les différentes collectivités peuvent avoir des disponibilités budgétaires, des programmes et des ambitions différentes.
- Toutefois il est plus facile (voir préférable) d'accorder les cloches, peu importe si elles ne sonnent pas en même temps ! Une planification globale des chantiers paysagers à engager sur la communauté de communes permettra à chaque commune de démarrer les travaux au moment venu sur la base d'un projet commun, concerté et partagé à l'échelle de la communauté de communes.



8. Suivi et animation du plan de paysage

8.1 La phase 2 du plan de paysage (2023-2025)

Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage et de mise en relation avec les acteurs locaux.

- Installer un cadre de travail, d'échanges et de conseil entre élus, professionnels et pétitionnaires, qui soit de haut niveau. Ce cadre, **de type atelier d'urbanisme, de paysage et d'architecture**, doit devenir un passage obligé pour tout projet et constituer un guichet unique qui ne sépare pas les questions environnementales, techniques, financières, économiques et esthétiques.

Un atelier du Plan de Paysage des 7 vallées animé par un prestataire externe pendant 2 ans :

- La communauté de commune a d'ores et déjà prévu une deuxième phase du plan de paysage sur deux ans (11/2023 - 10/2025) qui prévoit la participation d'un partenaire externe pour la mise en œuvre du plan de paysage et de la stratégie territoriale de transition énergétique et écologique (faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, déclinaison des

orientations dans le PLUi-H des 7 vallées et réalisation d'un plan d'action.

- Cette prestation sera financée par l'ADEME (70 %) plus une participation de la CC7V.
- Afin d'anticiper le passage de compétences entre l'équipe de la Iie phase du PdP et les acteurs locaux il est envisageable de constituer un COPIL réunissant à minima :
 - » Un président (figure politique) en charge du plan de paysage et une petite commission dédiée de 3 ou 4 élus locaux
 - » Une équipe technique de la CC7V en charge du suivi de la prestation et de la coordination entre les différentes études en cours (PLUi-H, SCOT, réseau de chaleur, TVTB,...)
 - » Un petit groupe de partenaires publics assidus (SYMCEA, CPIE, CAUE62,...)
 - » Un groupe élargi de partenaires publics pouvant intervenir à des moments clés (DDT, CD, DREAL,...)



8. Suivi et animation du plan de paysage

8.1 La phase 2 du plan de paysage (2023-2025)

Le travail de mise en œuvre du plan de paysage devra pouvoir s'appuyer sur les enseignements des premières trois phases du plan de paysage : diagnostic + objectifs de qualités paysagères + fiches actions.

- L'équipe du plan de paysage devra regrouper plusieurs compétences au sein d'un groupement ou d'un même structure : paysage, urbanisme et architecture. Pour les autres compétences, l'équipe pourra s'appuyer sur les structures publiques déjà présentes sur le territoire (notamment ENR, biodiversité, TVTB et érosion).

Les objectifs de cette phase sont :

- Le suivi de près des « chantiers tests » à court terme pointés sur le plan de paysage via l'élaboration de cahiers de charges, études plus détaillées, chiffrages et bilans d'opération préopérationnels, phasage de mise en œuvre
- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour enclenchement des différents chantiers
- L'actualisation du plan de paysage (comme un plan-guide) en fonction des évolutions sur le territoire et des échanges

avec les partenaires en charge des autres instruments : PLUi-H, SCOT,...

- Le suivi et l'approfondissement des fiches thématiques, mais aussi un appui en ingénierie territoriale sur des sujets spécifiques
- L'accompagnement du PLUi-H pour l'élaboration de fiches thématiques et projet (OAP) sur les secteurs concernés
- L'accompagnement du PLUi-H sur les articles de réglementation liés à la préservation des paysages et à la qualité des aménagements (zones de respiration, fenêtres paysagères, plantations, clôtures, aires de stationnement...)
- L'accompagnement du PLUi-H d'un point de vue cartographique pour faire ressortir les zones/parcelles à enjeu paysager
- La traduction des objectifs paysagers dans le SCOT en cours d'élaboration
- La coordination entre les chantiers de la TVTB s'intégrant au plan de paysage



Action 3.2 : Le parc de la biodiversité

Chiffrage et estimation de subventions

3.2 Le parc de la biodiversité			Département**	
Dépenses	€ HT (+20%)	€ HT	Recettes	€ HT
travaux de construction*		47 000 €	Subventions maximum envisageables (plafond des aides publiques 80%)	
points	20 m² 1 100 €/HT/m²	22 000 €	Aire de projet-risque (20% - plafond 100)	8%
réhabilitation sandstone	20 m² 200 €/HT/m²	4 000 €	Signalétique (plafond 2 à 100)	4%
parcours de visite	30 m² 700 €/HT/m²	21 000 €	Parcours sport-valette (20% - plafond 100)	4%
travaux aménagements*		183 300 €	LEADER**	7%
travaux préparatoires		20 000 €	Autres subventions et accompagnements envisageables**	
travail de recherche	170 m² 80 €/HT/m²	13 600 €	Département : aire de projet-risque et flottes des deux côtés (plafond 100)	
reprise partielle des bords	400 m² 60 €/HT/m²	24 000 €	PNR Normandie Aire d'accompagnement pédagogique et formations	
mégaphonies	1 800 m² 10 €/HT/m²	18 000 €	Appel à projet des au développement de sentiers naturels	
prairie	2 500 m² 5 €/HT/m²	12 500 €	Appel à projet des au la mobilité active	
chemin terre-pierre	1 000 m² 21 €/HT/m²	21 000 €	Agence de l'eau	
aire de camping car stationnée	315 m² 40 €/HT/m²	12 600 €	TOTAL recettes	20% 50 000 €
aires plantées	15 m² 500 €/HT/m²	7 500 €		
matériel et signalétique (panneaux sport santé, tables, bancs)		50 000 €		
autres		4 000 €		
prestations intellectuelles		30 134 €		
travaux tech. (archi, BC, SPS, diag, etc.)	15%	34 130 €		
assurance	2%	4 004 €		
TOTAL dépenses (+/- 20%)		269 334 €		
			BAC pour porteur de projet (HT)	-314 334 €

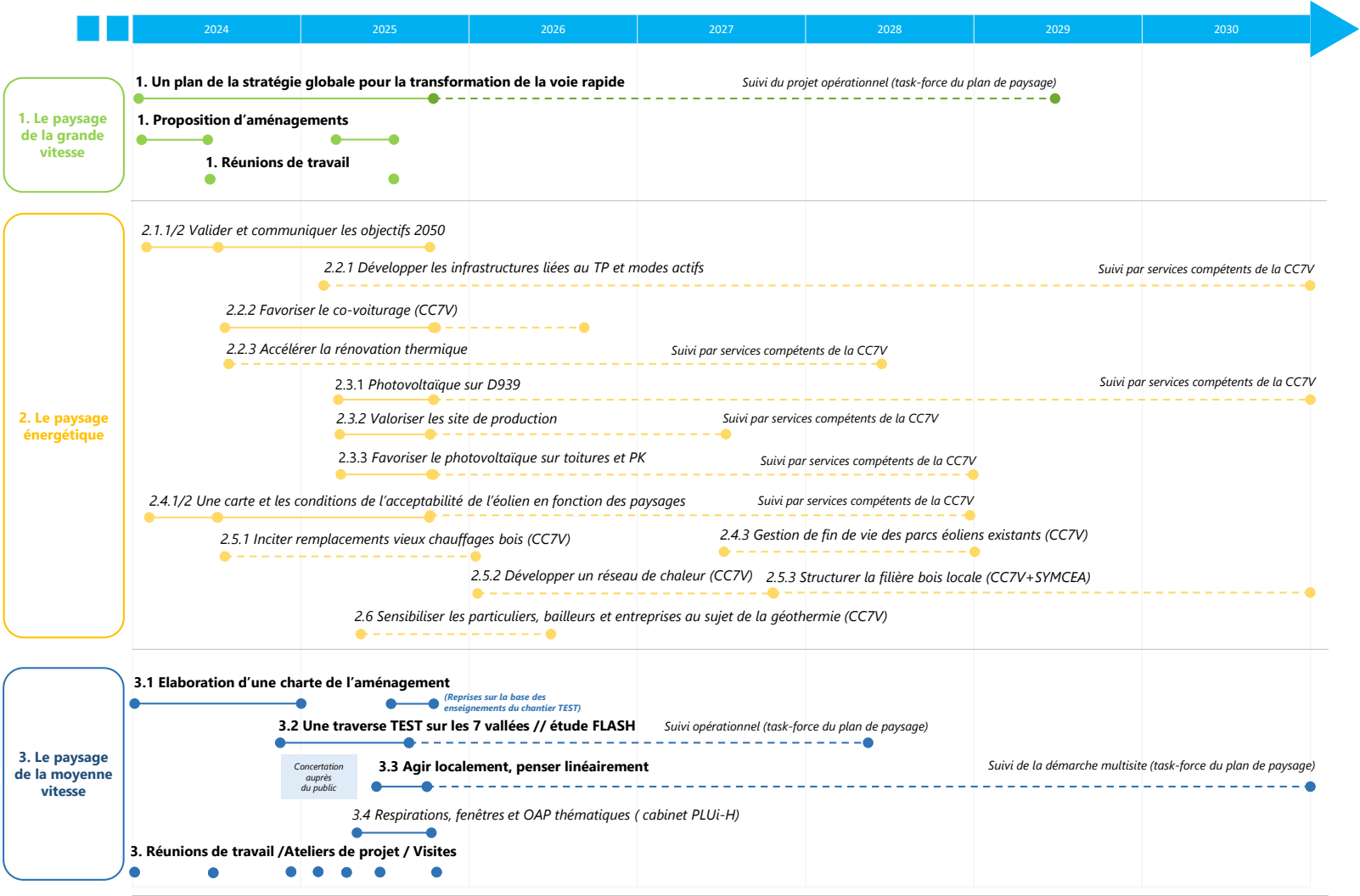
8. Suivi et animation du plan de paysage

8.1 La phase 2 du plan de paysage (2023-2025)

- Un calendrier dense avec plusieurs chantiers concomitants. Le suivi et l'élaboration de la majorité des tâches (sur la période 2023-2025) seront assurés par l'équipe du plan de paysage
- Les actions de la deuxième famille (paysage énergétique) seront pilotées majoritairement par les services compétents des 7 vallées qui pourront compter sur l'équipe du plan de paysage pour le passage de compétences et la mise à jour des instruments de la première phase

Légende

- **Texte en BOLD** : actions qui feront l'objet de la phase 2 du plan de paysage
- *Texte en ITALIC* : actions avec suivi en interne par les services compétents des 7 vallées ou autre entité publique (SYMCEA, CPIE, INGENIERIE62...) ou la task-force du PdP
- Lignes simples : temps d'action coïncidant ou se chevauchant avec la phase 2 du plan de paysage
- Lignes en petits tirets : temps d'action hors phase 2 su plan de paysage

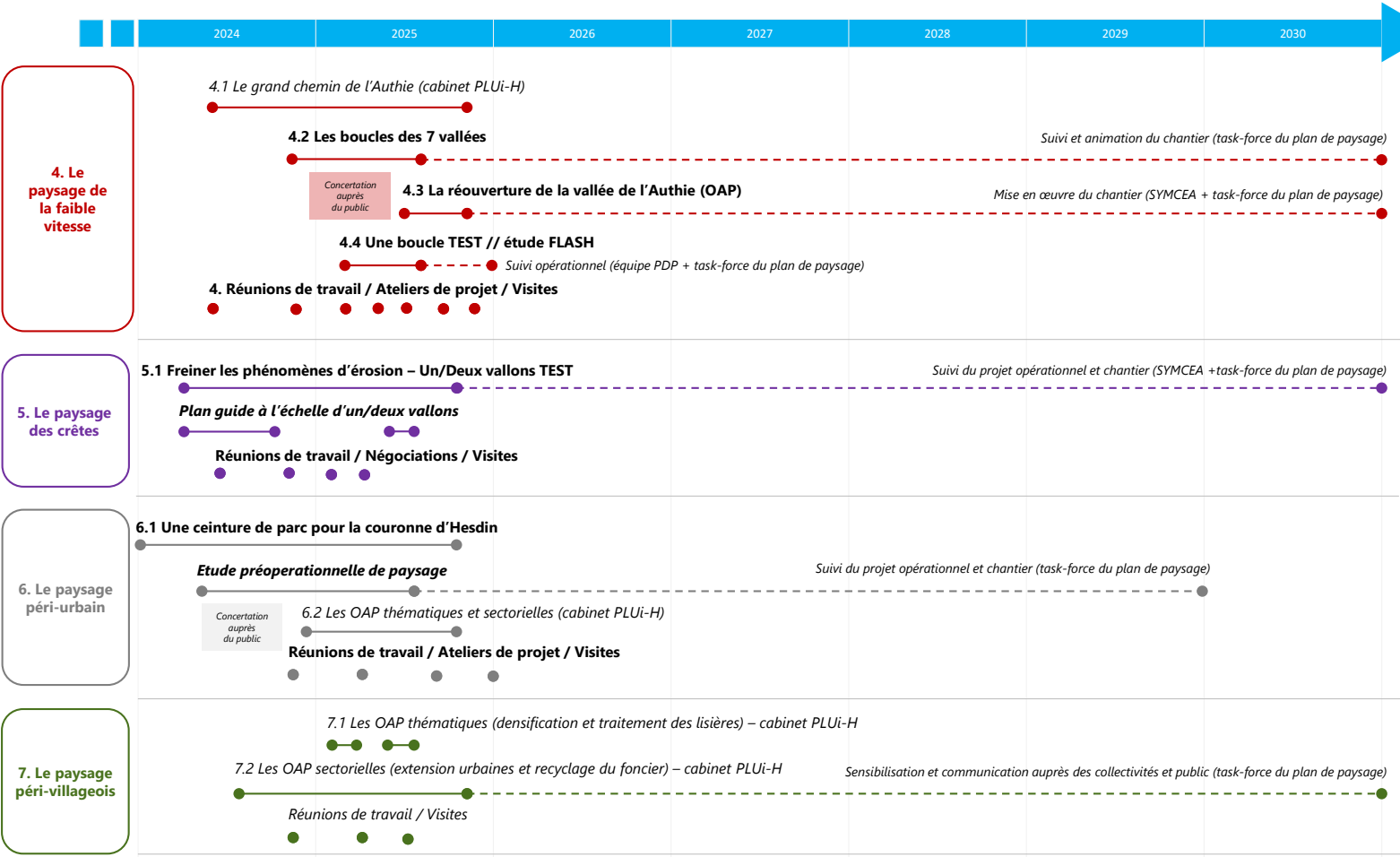


8. Suivi et animation du plan de paysage

8.1 La phase 2 du plan de paysage (2023-2025)

- Plusieurs actions demanderont une coordination importante avec le chantier en cours du plan de paysage
- Plusieurs temps de réunion et de concertation à caler tout au long de la démarche

- Légende
- **Texte en BOLD** : actions qui feront l'objet de la phase 2 du plan de paysage
 - *Texte en ITALIC* : actions avec suivi en interne par les services compétents des 7 vallées ou autre entité publique (SYMCEA, CPIE, INGENIERIE62...) ou la task-force du PdP
 - Lignes simples : temps d'action coïncidant ou se chevauchant avec la phase 2 du plan de paysage
 - Lignes en petits tirets : temps d'action hors phase 2 su plan de paysage



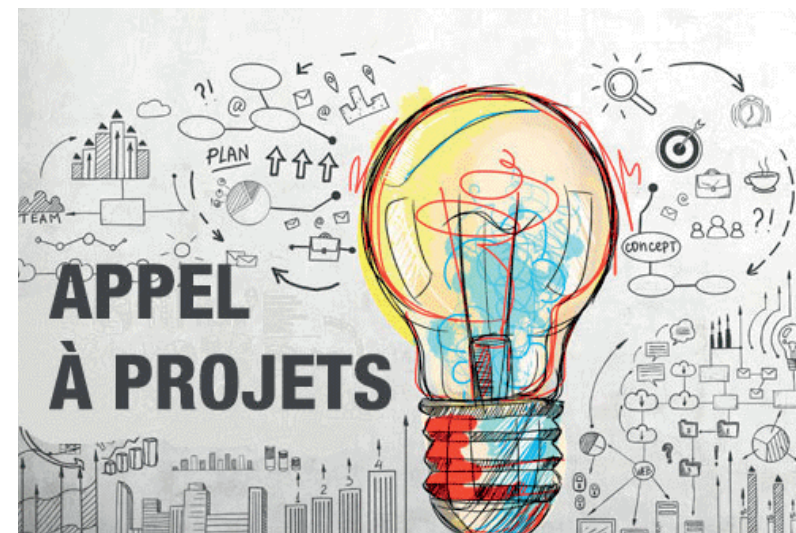
8. Suivi et animation du plan de paysage

8.1 La phase 2 du plan de paysage (2023-2025) - €€€???

L'enveloppe prévue aujourd'hui pour la deuxième phase du plan de paysage ne permettra pas de traiter l'ensemble des chantiers ici proposés.

Plusieurs possibilités doivent être explorées :

- La revoyure du budget et des financements disponibles ? ADEME ?
- Le recours à des appels à projets / plan de financement d'ingénierie différents ? ...
Risque d'un décalage temporel dans les procédures et solutions proposées
- Faire le choix d'une limitation du nombre des chantiers ? Insister uniquement sur les chantiers qui touchent à la majorité des communes / habitants ? Avec le risque de laisser de côté certaines thématiques et/ou tranches de territoire et/ou de population ?
- Scinder le chantier du plan de paysage et celui du PLUi-H ? OAP thématiques et sectorielles portées uniquement par l'équipe du PLUi-H ? Pas de suivi des règlements et zonages à la croisée des deux ? Sans profiter du cadre exceptionnel et favorable d'une réflexion croisée à l'échelle du territoire ?



8. SUIVI ET ANIMATION DU PLAN DE PAYSAGE

8.2 Une taskforce permanente du plan de paysage

8. Suivi et animation du plan de paysage

8.2 Une taskforce permanente du plan de paysage (2025...)

Il s'agit d'assurer le fonctionnement technique, la coordination, l'animation et le suivi du plan de Paysage sur le long terme à l'échelle de l'ensemble du territoire.

- » Un cercle restreint de référents des Communautés de communes, se réunissant régulièrement pour le suivi courant des actions et des projets
- » Un cercle élargi aux structures partenaires, mobilisé selon les besoins et a minima une fois par an pour un bilan des actions menées

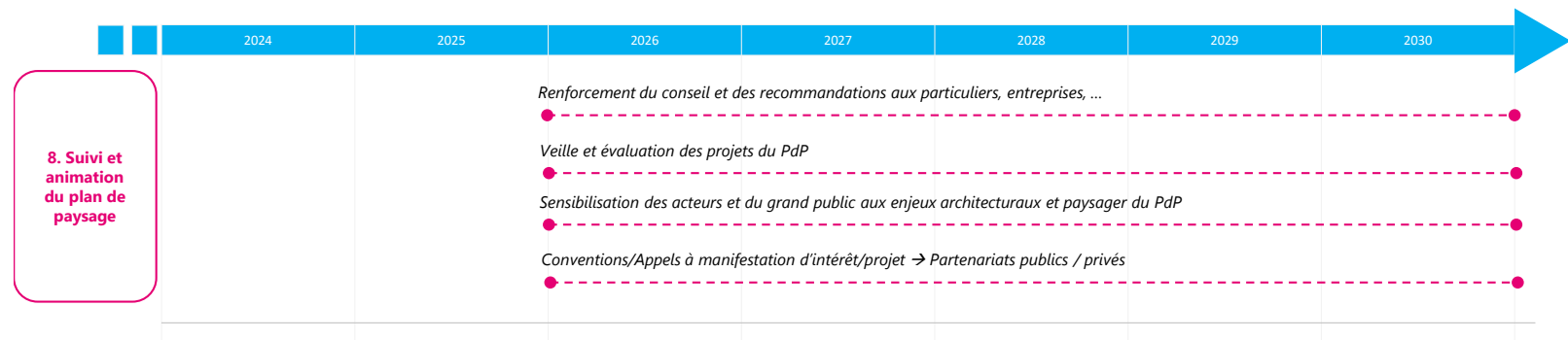
Animation et suivi du plan de paysage :

- Diffusion du plan de paysage et organisation de la sensibilisation auprès des différents acteurs
- Inscription des principes du plan de paysage dans les documents d'urbanisme et programmes communautaires en cours d'élaboration
- Suivi, acculturation et communication autour des expérimentations sur l'érosion des sols agricoles
- Mise en place de marchés à bons de commande pluriannuels de paysagistes

concepteurs, architectes, pour l'élaboration ou le suivi des projets

- Lancement des programmes, marchés à bons de commande, appels d'offres, concours, etc. pour la mise en œuvre des actions du Plan de paysage

La possibilité d'employer un responsable au suivi du plan de paysage et à l'aménagement au sein des services offerts par la communauté de communes des 7 vallées ? 1 EPT ou 1/2 EPT ?



MERCI

Atelier de l'Ourcq

Atelier de l'Ourcq Félix Mulle & associés

139, rue Anatole France
93130 Noisy-le-Sec
T. 09 81 24 50 88
atelier@ourcq.archi
dgalli@ourcq.archi
ademachy@ourcq.archi



Communauté de Communes des 7 Vallées

52, rue du fond de Lianne
62990 Beaurainville
Tel : 03 21 90 42 68



CC DES 7 VALLÉES ÉTUDE DE PLAN DE PAYSAGE (II) GUIDE POUR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES PROJETS D'INSTALLATION DES ENR



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Le plan de paysage des 7 Vallées est cofinancé
par le Fonds européen agricole de
développement rural : l'Europe investit dans
les zones rurales



Le Plan de Paysage des 7
Vallées est réalisé avec le
soutien financier de l'ADEME

PRÉAMBULE : POURQUOI UN GUIDE POUR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES PROJETS D'INSTALLATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ce guide a pour vocation d'aider les collectivités (communes et CC7V) à comprendre les enjeux d'insertion dans le paysage d'un projet d'installation d'énergies renouvelables (ENR). Ce guide ne propose pas de solutions clés en main applicables en tout lieu indépendamment du contexte. Il propose quelques outils pour se figurer les impacts que les installations d'ENR sont susceptibles d'imprimer sur le paysage. L'objectif est d'anticiper ces impacts pour mieux les encadrer. Ce cadrage peut s'appliquer par des règles d'urbanisme, mais aussi par le pilotage d'un projet qui puisse être partagé par les habitants. Il s'agit également de comprendre et de définir les bénéfices indirects que la commune peut en retirer pour l'aménagement de sa commune.

Le choix d'implantation d'un parc d'éoliens, de panneaux solaires ou de méthaniseur ne doit pas être dicté exclusivement par les contraintes techniques ou par la recherche d'un rendement à tout prix. Le paysage a son mot à dire. Il doit être pris en considération parce qu'il joue un rôle non négligeable dans l'acceptabilité sociale d'un projet d'installation d'ENR.

L'insertion paysagère renvoie à la notion de valeurs paysagères propres au territoire des 7 vallées dont les Objectifs de Qualités Paysagères (OQP) du Plan Paysage ont permis d'explicitier les contours. Le diagnostic du plan Paysage des 7 vallées a montré à quel point la transformation des paysages au cours du temps est fortement corrélée à l'évolution des modes de production et de transport des énergies. On pourrait en dire de même pour l'évolution des moyens de transport et de communication.

L'implantation des réseaux aériens de câbles à haute tension a fortement marqué le paysage. Songeons aux saignées pratiquées dans les massifs boisés pour le passage des lignes à haute tension ou à la ligne de pylônes qui strie le plateau du Ponthieux aux abords de Buire-le-Sec. On pourrait en dire de même pour les très grandes antennes relais de télévision ou plus près de nous le maillage dense de celles de téléphonie mobile.

Il semble aujourd'hui qu'on leur prête moins d'attention, soit par habitude parce qu'elles font partie du paysage de notre quotidien, soit parce qu'elles sont acceptées comme indispensables à notre mode de vie, voir même qu'elles sont la preuve tangible de notre avancée technologique. Les installations de transport de l'électricité et des ondes hertziennes ont aussi une valeur



positive dans le sens où elles sont les témoins d'une époque où le savoir-faire des ingénieurs des grandes entreprises nationalisées était service de la collectivité.

Plus près de nous, le maillage du territoire d'antennes relais de téléphonie mobile ne s'est pas fait dans un climat apaisé du fait de sa vitesse de propagation et probablement parce qu'il est à l'initiative d'opérateurs privés mis en concurrence par les lois du marché. Ce qui fait scandale aujourd'hui c'est l'iniquité du déséquilibre de la couverture du réseau.

Visiblement, les ENR ne jouissent pas des mêmes atouts que des infrastructures énergétiques et de réseaux qui les ont précédés. Les projets d'installation ont des difficultés à aboutir et les objectifs fixés par l'état sont loin d'être atteints en 2023 (19% réels contre 23% visés). Reconnaissons-le, les ENR sont souvent rejetées par les habitants. Il peut s'agir d'un défaut de jeunesse dont ont souffert tous les modes de transports et de productions d'énergies dans leur phase de développement. Mais les installations d'ENR supportent aussi un certain nombre de handicaps qui nuisent à leur acceptabilité sociale:

- les éoliennes (comme les panneaux solaires) ne sont pas forcément associées à l'idée de progrès parce qu'elles sont dépendantes des éléments naturels, fonctionnant par intermittence et qu'elles utilisent des forces motrices archaïques, utilisées depuis l'antiquité.
- Elles viennent en complément ou en compensation des modes de production existants.
- Elles peuvent sembler suspectes parce qu'elles apparaissent dans un modèle de dérégulation du marché de l'énergie où l'état centralisateur et planificateur ne serait plus garant d'un système égalitaire et redistributif. C'est comme si l'impression d'anarchie qui pouvait transparaître dans la configuration d'un parc reflétait les désordres d'un marché conduit par des opérateurs qui ne sont pas identifiés.
- Les services rendus ne sont pas immédiatement perceptibles. L'éolienne (comme le parc photovoltaïque) est connectée à un câble qui n'est pas visible (à contrario du câble à haute tension qui évoque un fil qui relie les populations entre elles) et qui alimente un réseau dont la commune hôte n'en est pas la première destinataire. Les emplois induits sont parcimonieux. Cela peut donner l'impression aux habitants que leur territoire est utilisé à leur dépens.
- L'éolienne n'est pas un élément amorphe, mais dynamique. Le mouvement du rotor (sans compter les voyants lumineux clignotant la nuit) renforce sa présence dans la paysage.



Paradoxalement, une éolienne à l'arrêt peut avoir un caractère déprimant parce qu'elle fait montre de son inutilité.

- Derniers handicapés, mais non des moindres, l'échelle physique des équipements et l'échelle temporelle de leur développement est sans commune mesure avec les autres installations d'infrastructures de réseaux. Échelle physique due au gigantisme des mâts de dernière génération ainsi qu'à la surface occupée par les parcs éoliens et solaires. Échelle de temps dû aux engagements de l'État en termes de développement pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique.

Tous ces travers ne favorisent pas à leur acceptabilité sociale.

Il nous semble néanmoins que la prise en compte de critères esthétiques et de valeurs subjectives comme l'impression et la perception peuvent aider à ce qu'ils soient mieux adoptés par les habitants. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire qu'un projet d'implantation d'ENR soit aussi jugé sur ses modes d'insertion physique dans le paysage : sur quel site est-il implanté ? Comment est-il ordonnancé ? Comment tient-il compte du contexte paysagé depuis les grands horizons jusqu'à son inscription dans la microtopographie ?

Ce guide n'a pas l'ambition de répondre à chaque cas particulier, mais de fixer quelques principes et outils permettant de se faire une représentation des impacts générés par l'implantation des ENR sur le paysage. Nous utiliserons des termes comme : effets visuels, effet de saturation, intention lisible ou illisible, implantation cohérente ou incohérente, alignement, perspective... pour décrire et comprendre ce que nous percevons avant tout.



RECOMMANDATIONS POUR UNE IMPLANTATION RAISONNÉE DES ÉOLIENNES

1. Insertion des éoliennes

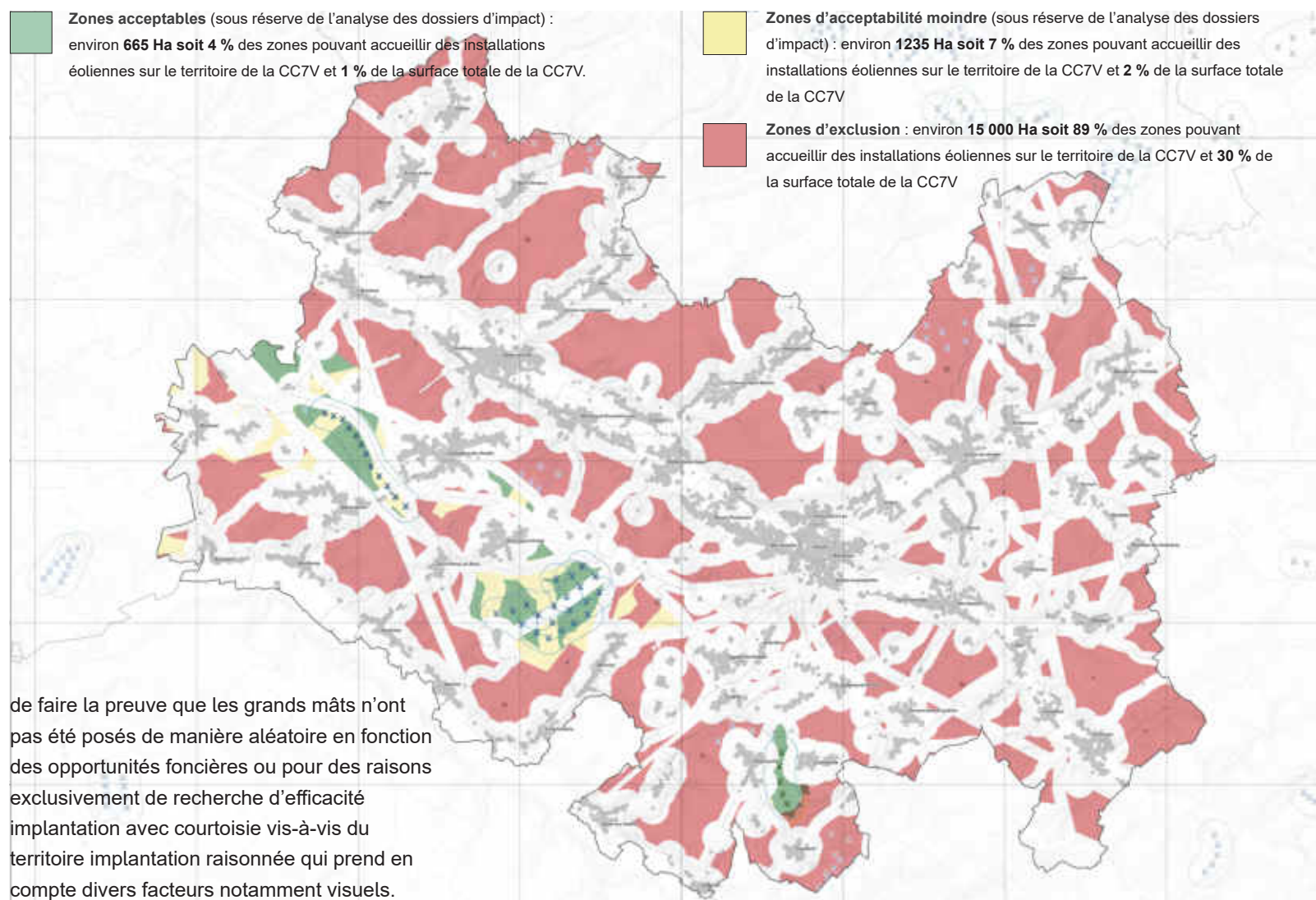
La carte de l'acceptabilité des installations éoliennes

Dans l'optique d'une augmentation de la capacité de production de l'énergie éolienne l'implantation d'un ou de plusieurs nouveaux parcs est envisagée sur le territoire de la communauté de communes. Afin d'encadrer l'insertion paysagère de nouvelles installations, la Communauté de Communes a construit une carte de l'acceptabilité des installations éoliennes vis-à-vis des enjeux paysagers et culturels du territoire.

On constate sur la carte qu'au regard des contraintes réglementaires et des intentions de préservation des paysages, les possibilités d'implantation sont relativement restreintes

La réussite d'une implantation d'un parc éolien et son « degré d'acceptabilité social » repose en partie sur son insertion dans le paysage. Ces conditions de bonne insertion en fonction des différents types de paysage (topographie, ligne de crête, lieu identitaire, remarquable ou faisant l'objet d'un fort attachement des habitants) ont été identifiées dans l'OAP thématique ENR.

Il s'agira ici d'étudier quelques principes d'insertion visuelle qui si elles ne peuvent représenter des règles absolues peuvent néanmoins diminuer leur impact ou du moins



1. Insertion des éoliennes

État des lieux des parcs éoliens sur la CC7V

Sur le territoire des 7 Vallées on dénombre deux parcs éoliens situés sur les communes de Mouriez et de Buire-le-Sec. Un troisième parc est prévu entre la commune de Chériennes et de Caumont.

Les deux parcs existants ont été installés dans l'unité paysagère du Ponthieu, sur les grands plateaux agricoles situés entre la vallée de la Canche et la vallée de l'Authie. Au premier abord, les grands mâts éoliens trouvent naturellement leur place sur les plateaux, dans un rapport d'échelles en adéquation avec les horizons lointains qui caractérisent ce paysage d'openfield. Les deux parcs ont cependant des configurations très différentes qui rendent leur présence dans le paysage très différente.



1. Insertion des éoliennes

État des lieux : Buire-le-Sec

À Buire-le-Sec les mâts sont implantés sur une seule ligne qui suit la courbe de la RD909. Ce sont des éoliennes de deuxième génération, bien plus hautes que celle de Mouriez. Les écarts entre les mâts sont importants et réguliers rendant leur présence plus légère, plus aérienne et plus maîtrisée. Les mâts semblent se fondre progressivement dans le ciel à mesure de leur éloignement. Ce type d'implantation dialogue mieux avec le paysage. On les découvre depuis la route RD939, dans une perception cinétique qui rythme l'allure de la voiture. Depuis le plateau, les horizons sont tellement vastes, que ces lignes verticales trouvent leur juste place sans prendre le dessus sur l'horizontalité qui caractérise le paysage agricole du plateau du Ponthieu. L'alignement pointe dans la même direction que les lignes à haute tension et les ourlets boisés au nord qui constituent la lisière du bourg de Buire-le -Sec. Cette convergence des faisceaux conforte l'impression d'une implantation cohérente.



1. Insertion des éoliennes

État des lieux : Mouriez et Tortefontaine

L'impression est fort différente à Mouriez et Tortefontaine. La disposition paraît plus désordonnée. Les interdistances sont disparates. Le manque d'alignement crée un chevauchement visuel. L'absence d'ordre apparent provoque l'effet inverse de Buire-le-Sec avec l'impression que c'est le parc éolien qui domine l'activité agricole qui en est réduite à occuper les interstices. Depuis la route, et vu le nombre de mâts, on a la sensation de traverser un parc industriel, uniquement dédié à la production d'énergie.

Les deux configurations génèrent donc une impression très différente qui est en partie due à la répartition des mâts et à leur implantation.



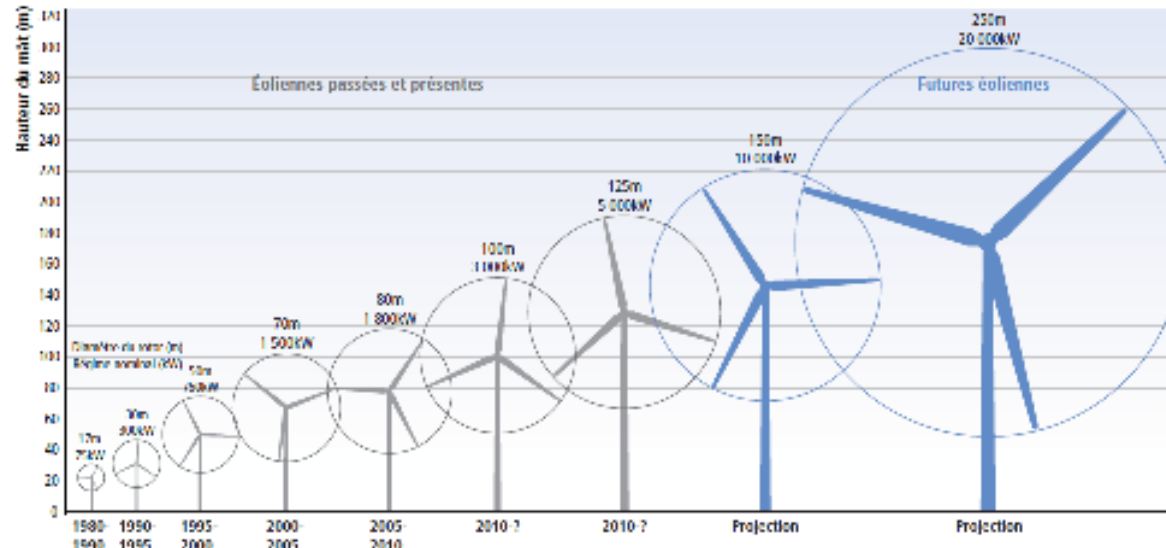
1. Insertion des éoliennes

Recommandation sur l'interdistance

Pour réduire l'impact de l'effet de sillage et optimiser la production électrique, il est recommandé d'espacer les éoliennes d'une distance minimale correspond environ à 5 fois le diamètre du rotor de l'éolienne.

Exemple : une interdistance pour des éoliennes de 5MW qui est de 650 mètres.

Cette nécessité technique donne une première mesure de la dimension d'un alignement ou d'un parc d'éoliennes.



Puissance nominale approximative d'une éolienne

$$P = 0,15 \times D^{2,15}$$

P : puissance (en kW)

D : diamètre du rotor (en m)

Diamètre (en m)	Puissance (en kW)	Distance entre 2 éoliennes (en m)
27	180	135
33	275	165
40	400	200
44	500	220
48	600	240
54	800	270
64	1 150	320
72	1 500	360
80	1 850	400
100	3 000	500
130	5 000	650
260	10 000	1 300

1. Insertion des éoliennes

Recommandations visuelles : les règles de base

Avant d'évaluer l'impact visuel d'une installation d'éoliennes sur un site prédéterminé, il est nécessaire de définir quelques règles géométriques qui s'appuient sur des notions telles que: l'alignement, l'ordre, le rythme et la distance. Ces règles sont à la fois tangibles et théoriques et il faut les manier avec précaution parce qu'en fine ce sont la position et la distance de l'observateur par rapport à l'objet observé qui sont déterminantes. Dans le paysage les effets d'alignement sont beaucoup moins prégnants qu'en ville ou la vue en perspective conditionne entièrement le tracé des rues et l'alignement du bâti. Dans le paysage on fera plus appel à la notion de profondeur qui rend compte de la superposition de plans. Néanmoins, même lorsque de la position où l'on se trouve on ne peut percevoir un alignement on peut entrevoir un ordre caché. Cette notion d'ordre (ou de rangement) est importante parce qu'elle permet de rendre intelligible et donc acceptable une installation humaine comme d'en expliciter l'intention.



En fonction de la position de l'observateur et du dénivelé, un alignement peut être perçu différemment. Ici, sur le plateau de Buire-le-Sec, en vue plongeante depuis le chemin d'accès, on lit la courbe quasi parfaite qui reproduit l'inflexion de la RD939.

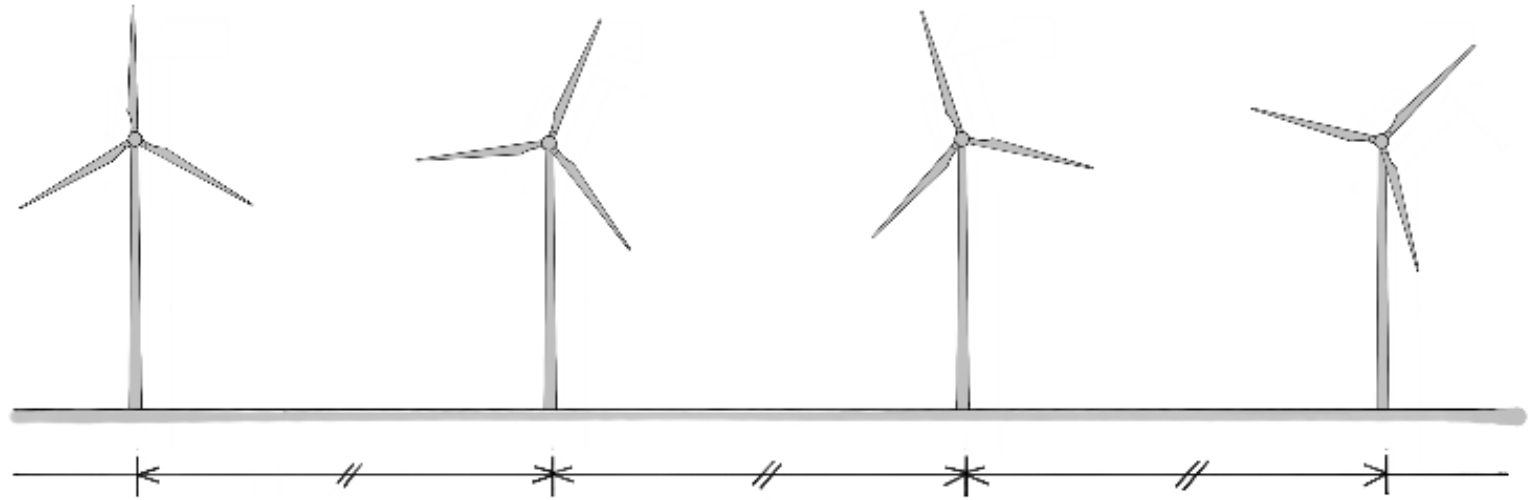


Un peu en amont du chemin, la vue en légère contre-plongée donne de l'importance à l'éolienne au premier plan qui semble se détacher de l'ensemble en parasitant la perception de la courbe. L'impression d'un fouillis finit par dominer.

1. Insertion des éoliennes

Recommandations visuelles : les règles de base

Un alignement rigoureux et homogène, dans une topographie uniforme et plane, avec un espacement régulier est identifié au premier coup d'oeil en vision frontale, axiale ou en vue perspective, comme une **figure lisible**.



① L'alignement est régulier et lisible. En suivant la courbure de la topographie, il en souligne l'ondulation.

② L'alignement est régulier, mais en se dissociant de la topographie il parasite la lecture de l'ondulation.

③ L'alignement est irrégulier et peu lisible. Topographie et éoliennes sont désunies.



1



2

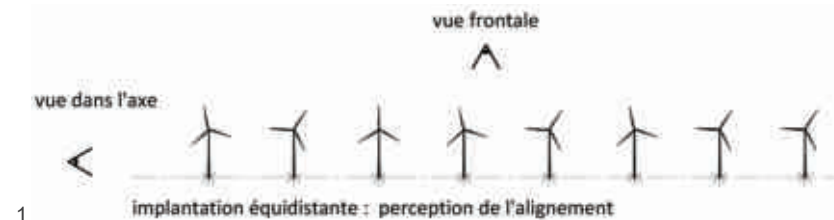


3

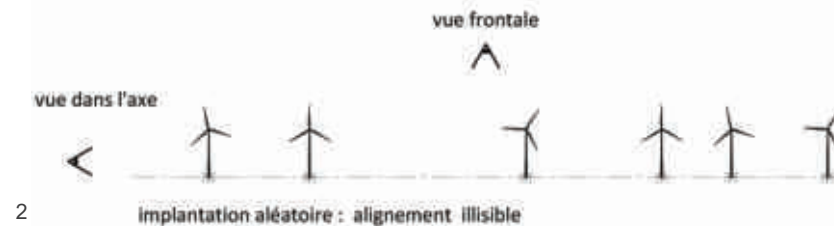
1. Insertion des éoliennes

Recommandations visuelles : les règles de base

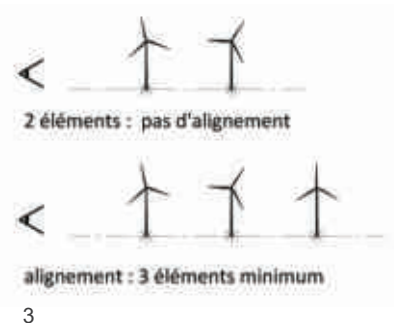
① Les éoliennes sont alignées et implantées à égales distances. L'alignement est perceptible axialement et frontalement et en vue de biais avec un effet de perspective.



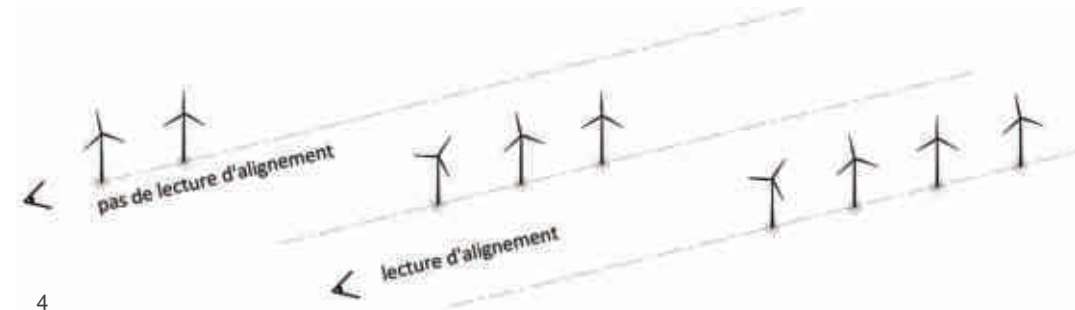
② Les éoliennes sont alignées, mais implantées irrégulièrement. L'alignement peut être deviné axialement, mais n'est pas perçu frontalement. En vue de biais il n'y a pas d'effet de perspective.



③ Une ligne n'est perceptible qu'à partir de 3 éléments.



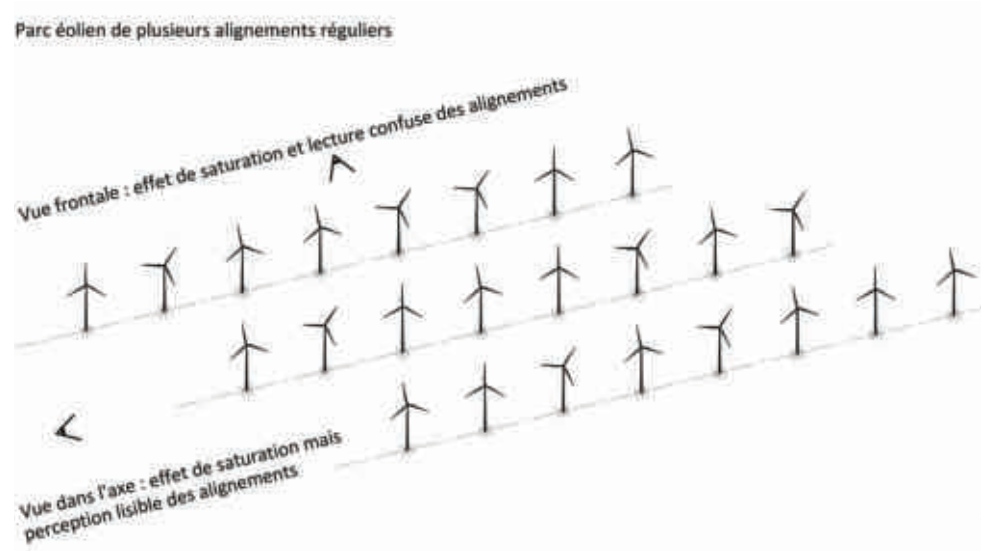
④ Une série de droites parallèles en quinconces est perçue comme un groupe solidaire et cohérent s'il respecte la règle de 3 éléments minimum alignés. Les deux éoliennes sur le même axe peuvent apparaître comme des éléments disjoints.



1. Insertion des éoliennes

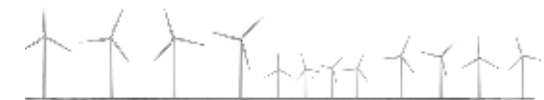
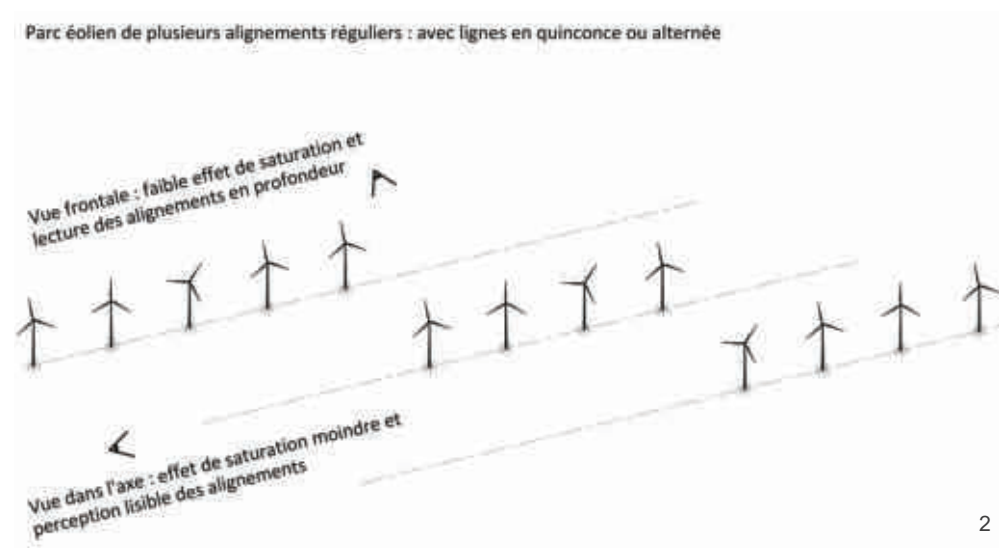
Recommandations visuelles : les règles de base

- ① En fonction de son emprise et du nombre d'éléments, un parc d'éoliennes peut créer un effet de saturation visuelle de l'espace. Malgré l'ordonnancement en lignes parallèles et régulières, une vue frontale identifiera l'ensemble comme un amas de machines.



Parc dense : les éoliennes se chevauchent et créent une impression d'encombrement.

- ② Pour un parc éolien de grande dimension, il est souhaitable de privilégier une implantation en ligne parallèle et discontinue. En vues axiales et perspectives, les alignements et les axes sont toujours lisibles et en vue frontale l'impression de chevauchement des lignes est atténuée.



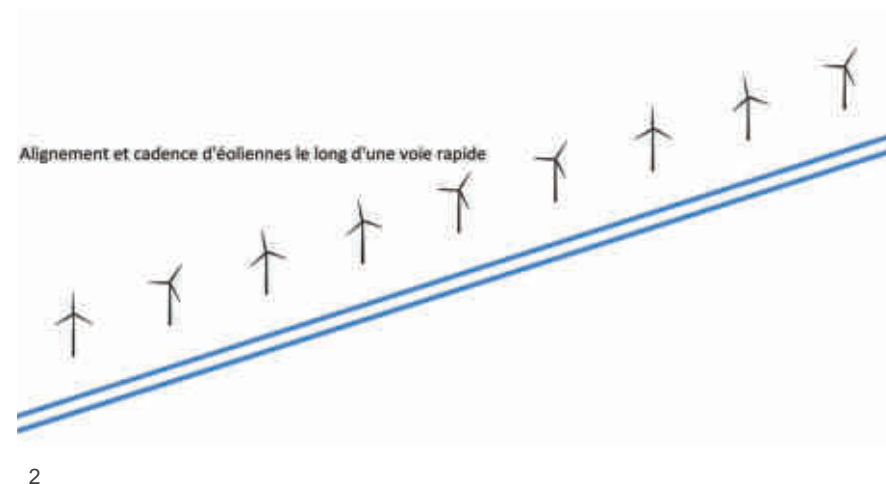
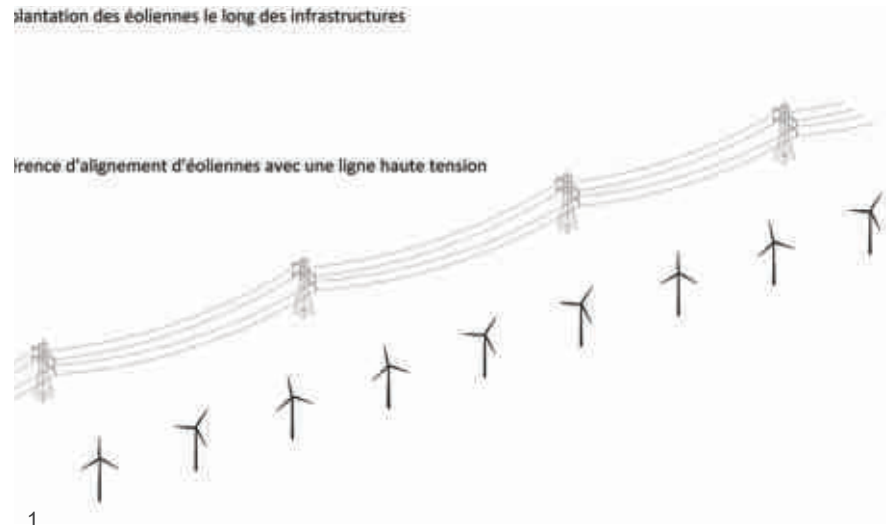
Parc moins dense avec des lignes discontinues et alternées: l'impression d'encombrement est moindre les lignes sont toujours lisibles.

1. Insertion des éoliennes

Recommandations visuelles : les règles de base

Sur les plaines et les plateaux, ce sont les grandes infrastructures (ligne haute tension, voies rapides...) qui impriment singulièrement le paysage par leur présence et dessinent les grandes lignes de force. Pour minimiser leur impact en évitant leur dispersion il est préférable de regrouper les infrastructures linéaires et de les implanter dans une même direction.

- ① Éoliennes adossées avec une ligne à haute tension forment un couloir énergétique.
- ② Les éoliennes alignées sur une voie rapide : les intervalles réguliers cadencent le parcours et agissent comme des repères spatio-temporels.
- ③ Depuis l'habitacle des voitures, le mouvement des rotors accentue l'impression d'animation cinétique.



3

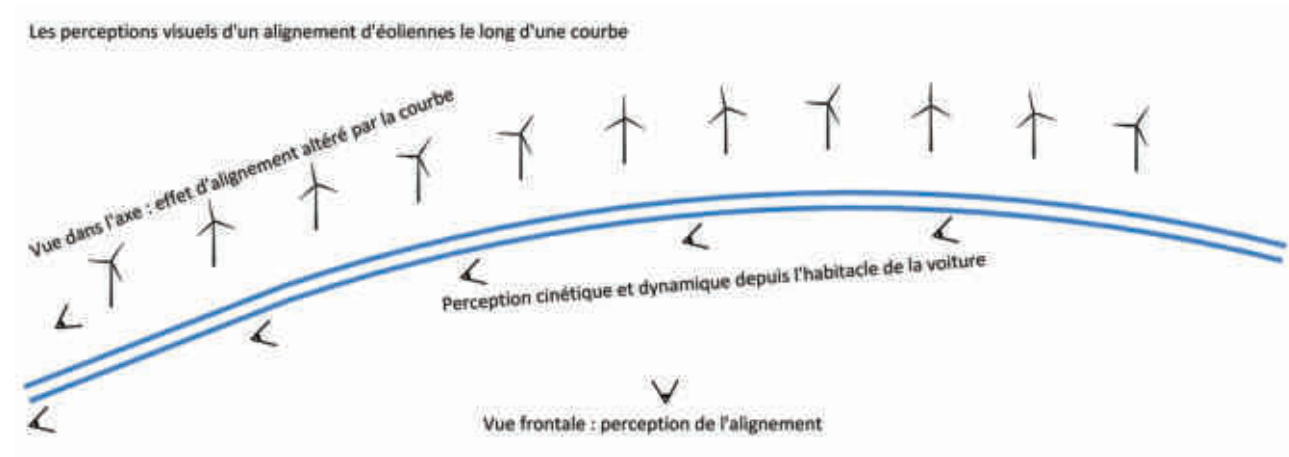


3

1. Insertion des éoliennes

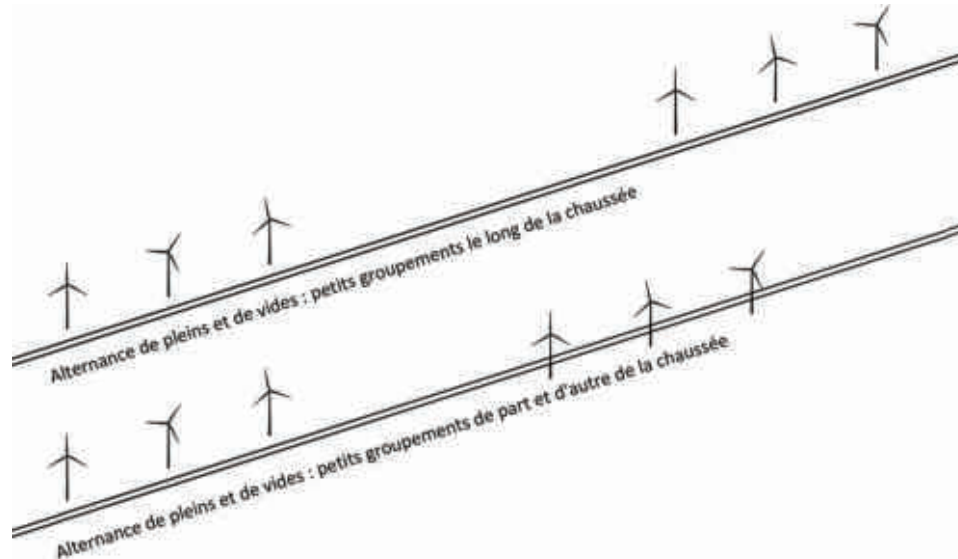
Recommandations visuelles : les règles de base

- ① En lien avec la voie rapide, un linéaire d'éoliennes sur une longue distance, avec de grands intervalles réguliers. Si en vue statique l'alignement sur la courbe est altéré, la vue dynamique depuis l'habitacle de la voiture permet une meilleure lecture de la courbure.



1

- ② À l'échelle des petites routes départementales, avec une vitesse réduite, il est préférable d'éviter les grands linéaires d'éoliennes et de privilégier un rythme de petites sections d'un côté ou de part et d'autre de la chaussée.



2

1. Insertion des éoliennes

Simulation de repowering - Mouriez et Tortefontaine

Dans l'optique d'une opération de repowering (remplacement des éoliennes existantes par des modèles plus grands et plus puissants) du parc existant à Mouriez et Tortefontaine, nous avons simulé des scénarios d'implantation qui s'appuient sur les quelques principes de recommandations visuelles.

État existant

14 éoliennes visibles de première génération sur un parc de 21 éoliennes : un sentiment de désordre, il est difficile d'identifier une intention claire dans l'ordonnancement



Simulation 1

18 éoliennes visibles de deuxième génération : malgré l'ordonnancement avec des alignements en quinconces : les alignements se chevauchent et créent un effet de saturation. Cependant le nombre élevé permet de désengorger d'autres parties du parc existant.



1. Insertion des éoliennes

Simulation de repowering - Mouriez et Tortefontaine

Simulation 2

15 éoliennes visibles de deuxième génération : la capacité est augmentée : l'ordonnancement permet d'aérer les abords de la route et de rendre plus lisibles les alignements.



Simulation 3

14 éoliennes visibles de deuxième génération : la route est cadrée par des alignements d'éoliennes la partie nord (à droite de l'image) est entièrement libérée.



1. Insertion des éoliennes

Simulation de repowering - Mouriez et Tortefontaine

Simulation 4

12 éoliennes visibles de deuxième génération : le paysage s'aère, les alignements sont facilement identifiables, la route est dégagée, les éoliennes sont à l'échelle du paysage des grands horizons du plateau. L'impression d'un parc a disparu, l'horizon dans l'axe de la route est dégagé.



Simulation 5

11 éoliennes visibles de deuxième génération : le paysage est apaisé, les alignements qui suivent la route sont facilement identifiables avec un effet d'alternance prononcé, la partie nord du plateau (à droite de l'image) est libérée.



1. Insertion des éoliennes

Simulation de repowering - Mouriez et Tortefontaine

Simulation 6

11 éoliennes visibles de deuxième génération : variante de la version 5a qui donne visuellement un effet plus concentré et un horizon plus dégagé dans l'axe de la route vers Saint-Josse-au-Bois.



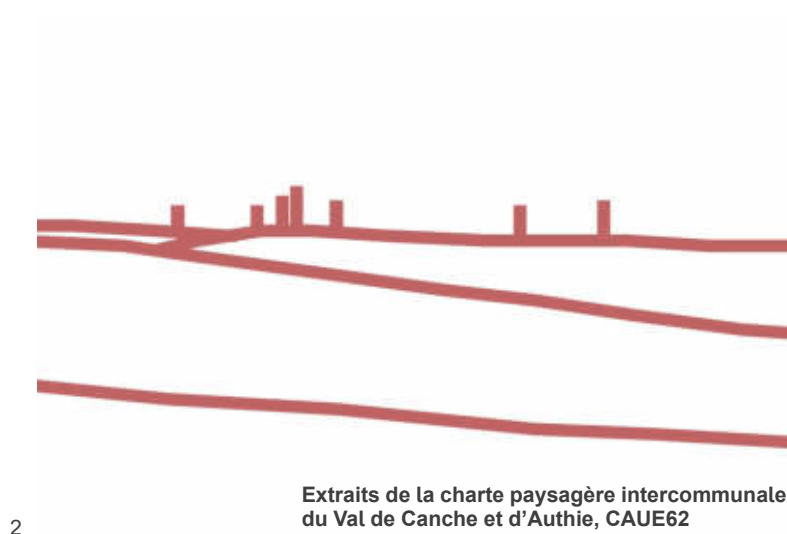
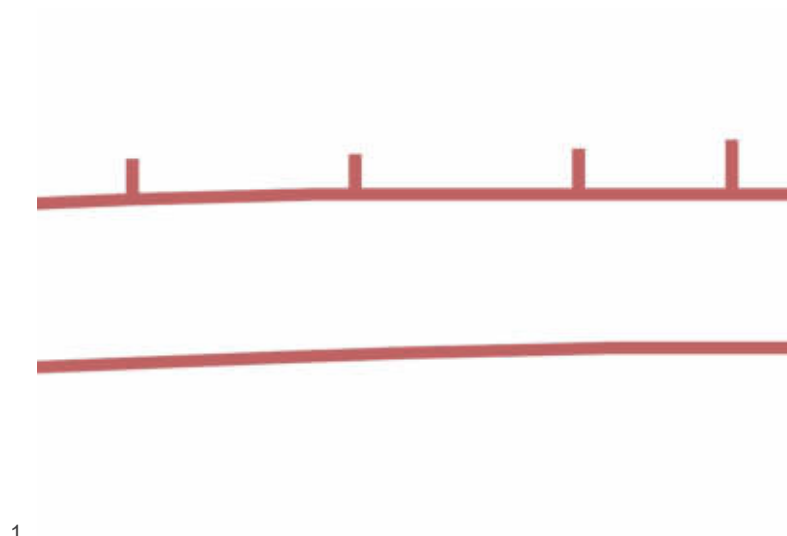
1. Insertion des éoliennes

L'insertion dans le paysage

Il est impossible de masquer une éolienne du fait de sa grande hauteur et de sa forte personnalité. La seule solution pour l'intégrer au paysage existant est de concevoir un réel projet de paysage. Une analyse paysagère doit permettre d'évaluer les impacts du projet aussi bien à l'échelle des grandes unités paysagères que du paysage proche et quotidien. La banalisation des éoliennes par une trop forte concentration ou leur éparpillement sur des points isolés peuvent représenter des menaces pour la lisibilité du paysage.

① Positionnées sur le plateau au bord de la ligne de crête, les éoliennes sont comme arrimées au socle du plateau qui prédomine visuellement et conforte par effet de contraste le côté aérien des machines. La verticalité des éoliennes est en accord avec l'horizontalité du paysage. Horizontale et verticale se mettent mutuellement en valeur.

② Dans un paysage moins linéaire, les éoliennes semblent flotter entre les creux et les replis des ondulations. L'absence d'un socle commun et le l'impression d'une implantation hasardeuse en grappe ajoute un effet de confusion qui parasite la perception.



Extraits de la charte paysagère intercommunale
du Val de Canche et d'Authie, CAUE62

1. Insertion des éoliennes

Insertion dans le paysage : relation plateau, crête et vallée

Pour optimiser leur efficacité énergétique, les éoliennes seront prioritairement implantées sur les plateaux ou sur les crêtes. Depuis cette position elles peuvent instaurer une relation de domination avec la vallée, le vallon ou les coteaux. La ligne de crête constitue l'interface tangible entre le plateau et la vallée, entre le haut et le bas. Une bonne insertion est d'abord liée au contexte, et les éoliennes pourront être implantées selon les configurations du paysage, en limite ou franchement en retrait de la crête. Il s'agira dans la plupart des cas d'éviter les positions médianes.

- ① Les éoliennes sont implantées en retrait de la crête, dans une position intermédiaire. Depuis la vallée (vue en contre-plongée), le pied est tronqué et la rotation des rotors donne l'impression de labourer la crête ou de tailler la végétation.



- ② Installées sur et le long de la ligne de crête, les éoliennes sont dominantes, mais elles surlignent la topographie et ne parasitent pas la trame végétale.



Vue en contre-plongée



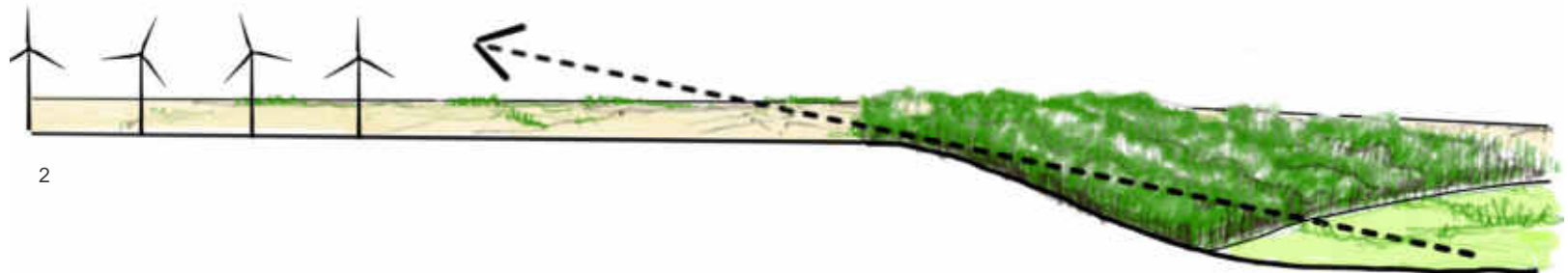
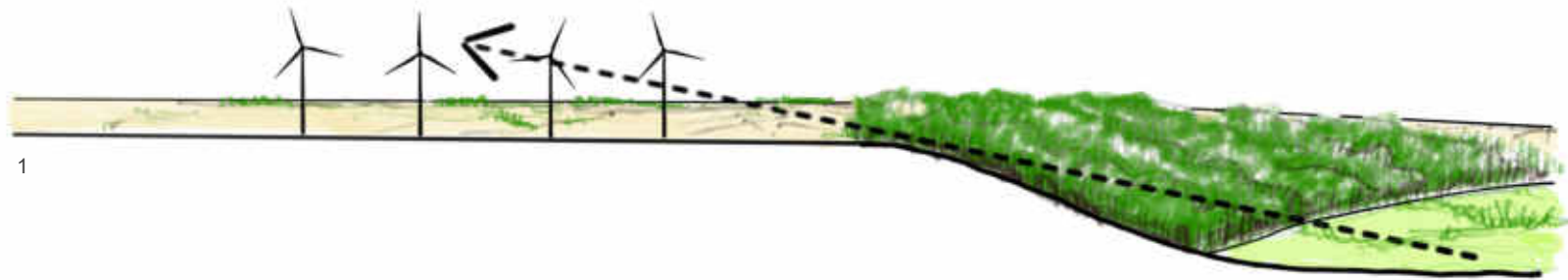
Vue plongeante

1. Insertion des éoliennes

Insertion dans le paysage : relation plateau, crête et vallée

① Dans une position intermédiaire, trop peu en retrait de la crête, en vue en contre-plongée, les éoliennes sont tronquées, l'effet hachoir des rotors prédomine, la lecture de la ligne de crête est perturbée.

② Implantées sur le plateau, franchement en retrait de la ligne de crête, les éoliennes ne sont pas perceptibles depuis la vallée.

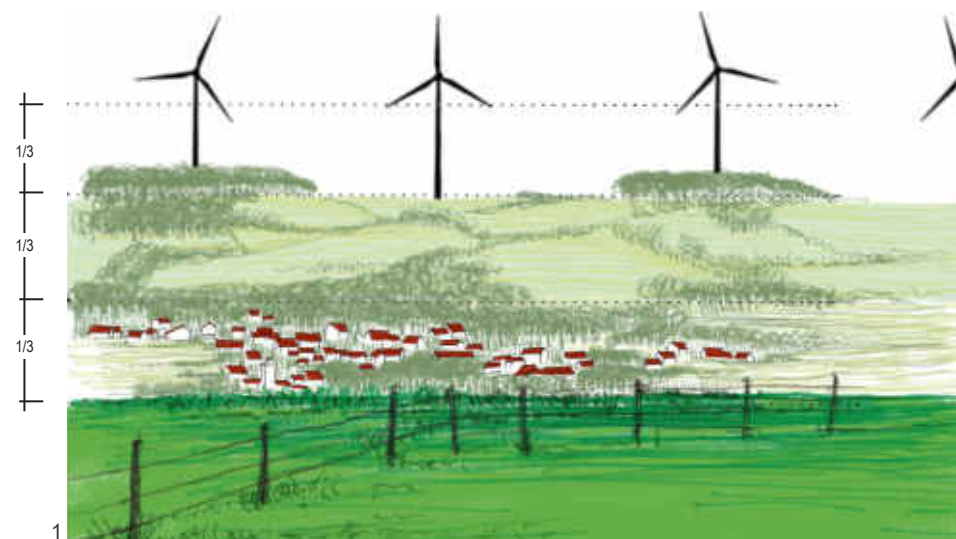


1. Insertion des éoliennes

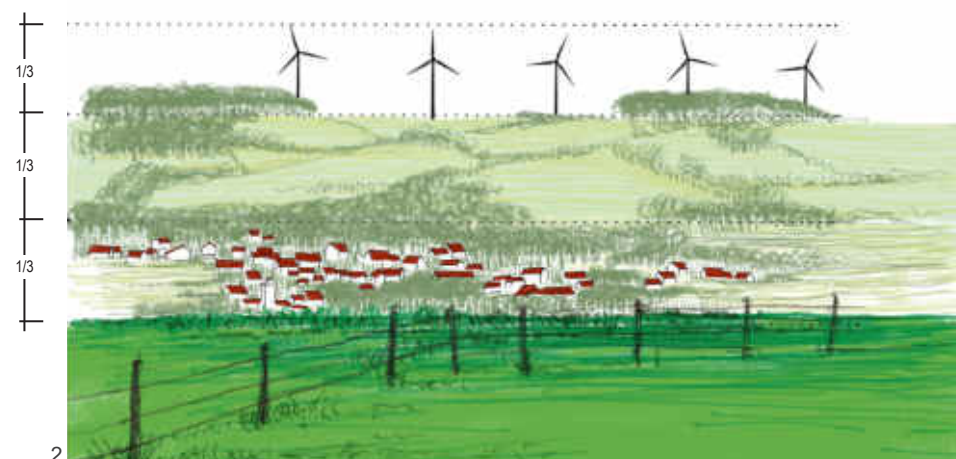
Insertion dans le paysage : covisibilité depuis les points hauts

Il n'existe aucune règle absolue qui ne soit pas liée à un contexte. Pour les très grandes éoliennes, il peut être nécessaire de s'affranchir de la règle soit sur la crête, soit franchement en retrait en recherchant une position intermédiaire afin de trouver le bon compromis entre effet d'écrasement et machine tronquée qui cisaille le coteau.

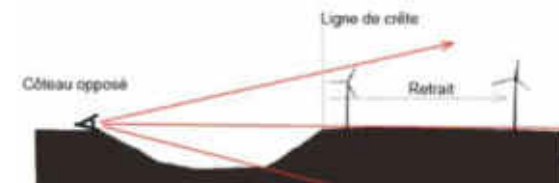
Pour une insertion harmonieuse, on peut baser l'implantation sur une règle visuelle de proportionnalité aux 3 tiers, qui accorde aux éoliennes une présence équivalente à celles de la vallée et des coteaux.



① Vues depuis le versant opposé, les éoliennes placées sur la crête dominant la vallée de façon outrancière. Leur hauteur est proportionnellement équivalente à l'épaisseur du paysage de la vallée avec son coteau.

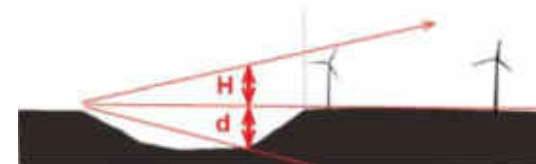


② Les mêmes gigantesques machines, implantées en retrait de la crête, partagent le panorama en part équivalente avec celles de la vallée et du coteau.



Le retrait des éoliennes par rapport à la ligne de crête détermine l'impact visuel autant que la hauteur des éoliennes utilisées.

L'évaluation de l'impact visuel ne doit pas seulement se faire à partir de la vallée mais aussi à partir des coteaux opposés.



Le retrait doit être tel que le rapport d/H soit favorable.
«d» devant être supérieur à «H» dans tous les cas.

- H = Hauteur totale de l'éolienne
- d = dénivelé du coteau

1. Insertion des éoliennes

Insertion dans le paysage : effet d'encerclement

Dans les vallées peu profondes et relativement étroites comme celles de la Canche et de la Ternoise, la présence d'éoliennes sur les plateaux peut rapidement saturer l'espace et créer un effet d'encerclement.



① La vallée est cadrée par deux alignements d'éoliennes qui engendrent un effet de couloir, un sentiment d'encerclement qui étouffe la vallée et focalise l'attention sur le fond de vallée.

② La vallée est bordée par un seul alignement d'éoliennes suffisamment en retrait de la crête. La vallée respire et la vue est moins focalisée sur le fond de vallée.



1. Insertion des éoliennes

Insertion dans le paysage : la vallée de la Canche

- ① Vue à mi-hauteur depuis les coteaux du Montreuillois vers le plateau du Ponthieu. On aperçoit le parc éolien de Buire-le-Sec qui émerge au-dessus de la crête et de ses bosquets. Les éoliennes sont amputées, mais suffisamment en retrait pour être noyées et ne pas perturber la lecture du rapport entre le fond de vallée et le coteau.



- ② Vue depuis le chemin de crête des du plateau du Montreuillois vers le plateau du Ponthieu. Une portion d'éoliennes émergent au-dessus de la crête et apparaissent ancrées sur leur socle. La proportionnalité entre l'épaisseur du coteau de la ville et la hauteur des machines est respectée, il n'en résulte pas d'effet d'écrasement. On devine la courbure de l'alignement.



1. Insertion des éoliennes

Insertion dans le paysage : relation village et éoliennes

La cohabitation des éoliennes avec les bourgs s'avère souvent problématique. Il est nécessaire de prendre en compte la perception visuelle, en vue rapprochée et éloignée, en vue panoramique ou en vue perspective, afin d'évaluer les rapports d'échelles entre les machines et la silhouette des villages.



① L'effet de télescopage visuel entre la silhouette du village avec les éoliennes est à proscrire d'autant plus lorsque le rapport d'échelle n'est pas en faveur du village. Cela engendre une impression d'écrasement et un effet de «hachoir».

② Même dans un environnement relativement dégradé d'entrée de ville la position des éoliennes en ligne de mire de la route ou surmontant les habitations accordent aux machines une place disproportionnée dans le paysage du quotidien.



1. Insertion des éoliennes

Insertion dans le paysage : réseaux de machines et infrastructure

La mise en oeuvre d'un parc éolien s'accompagne inévitablement de la création de voie d'accès nécessaires à leur fonctionnement. Une nouvelle couche de pistes vient ainsi se superposer à la trame existante des chemins ruraux et agricoles et des routes. On constate malheureusement que ce réseau infrastructurel est souvent conçu de manière autonome, indépendamment du contexte, autocentré sur la gestion du dispositif. Il y a lieu de repenser la fonction de ces pistes en connexion avec l'existant, comme un investissement dont le territoire pourrait retirer des services.

① Sur le parc de Mouriez -Tortefontaine le parc éolien est irriguée de pistes (en jaune) positionnées en peigne, connecté à la route (en bleu), mais qui débouchent inmanquablement en impasse. On constate que le réseau de chemins ruraux (en vert), faute sans doute de moyens et d'entretien, a en partie disparu ne laissant que des résidus de tronçons. C'est ainsi que deux trames autonomes de chemins se superposent avec une systématisation du modèle en cul-de-sac.

② Avant même sa mise en oeuvre, la conception d'un parc devrait prendre en compte l'optimisation des voies de desserte en s'appuyant sur une logique longitudinale (une piste pour plusieurs machines) plutôt qu'une logique transversale (système en peigne avec une piste pour chaque machine). Alors que les pistes d'accès aux éoliennes disposent de moyens réguliers à leur entretien, il y a lieu de repenser le maillage de ces pistes pour qu'elles participent aux raccordements des sentiers pédestres existants. Il y a lieu d'envisager cet investissement aux services de la collectivité en créant un réseau de promenades, de pistes cyclables ou de chemins utiles aux loisirs ou même même à l'activité agricole.

- Ce maillage qui associerait chemin, fossé et haie bocagère peut aussi être conçu en cohérence avec la Trame Verte et Bleue.

1



2



1. Insertion des éoliennes

Insertion dans le paysage : réseaux de machines et infrastructure

À Buire-le-Sec, la plupart des éoliennes sont accessibles depuis la route par des pistes transversales et en impasse. Une petite portion du parc est desservie par une piste longitudinale qui relie plusieurs machines. Cette voie longitudinale pourrait être prolongée pour généraliser la desserte unique sur l'ensemble du parc et d'envisager comme un sentier pédestre et cyclable qui traverse la commune du sud-est au nord-ouest.

Valoriser les pistes de desserte des éoliennes

- Planter une haie bocagère accompagnée d'un fossé, pour une meilleure intégration paysagère, pour des services écosystémiques (trame verte et bleue) pour gérer le ruissèlement et l'infiltration des eaux pluviales.
- Pour créer un sentier pédestre et cyclable relié à la trame des chemins existants.



1. Insertion des éoliennes

Insertion dans le paysage : réseaux de machines et infrastructure

Valoriser les pistes de desserte des éoliennes

- Profiter de toutes les infrastructures du système éolien : piste, câbles électriques, transformateur pour développer des couloirs énergétiques qui associent plusieurs sources de production : éoliennes et panneaux photovoltaïques dans une même recherche d'intégration paysagère.



RECOMMANDATIONS POUR UNE IMPLANTATION RAISONNÉE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

2. Insertion de l'énergie photovoltaïque

Le potentiel d'énergie solaire

La production d'électricité solaire par la filière photovoltaïque repose essentiellement sur trois méthodes de développement : le parc au sol, l'agrivoltaïsme et le panneau sur toiture. Ces trois modes s'appuient sur des logiques et des problématiques spatiales donc paysagère de type : surface, ligne, point. Le parc a une logique surfacique, l'agrivoltaïsme est plutôt dans configuration linéaire et le panneau sur toiture a une logique d'implantation ponctuelle.

- Le parc photovoltaïque au sol. Il s'agit schématiquement d'une concentration de panneaux qui recouvrent de grandes étendues. Il repose sur une stratégie d'optimisation de surface avec une visée de production intensive, quasi industrielle. Ces parcs trouvent leur place sur du foncier délaissé (friche) voir dégradé (terrain pollué). C'est un aménagement spatial de type surfacique. De par sa dimension, l'impact visuel est relativement concentré, mais très élevé à l'échelle du grand paysage. L'intégration paysagère repose sur la prise en compte de sa dimension, sa localisation.

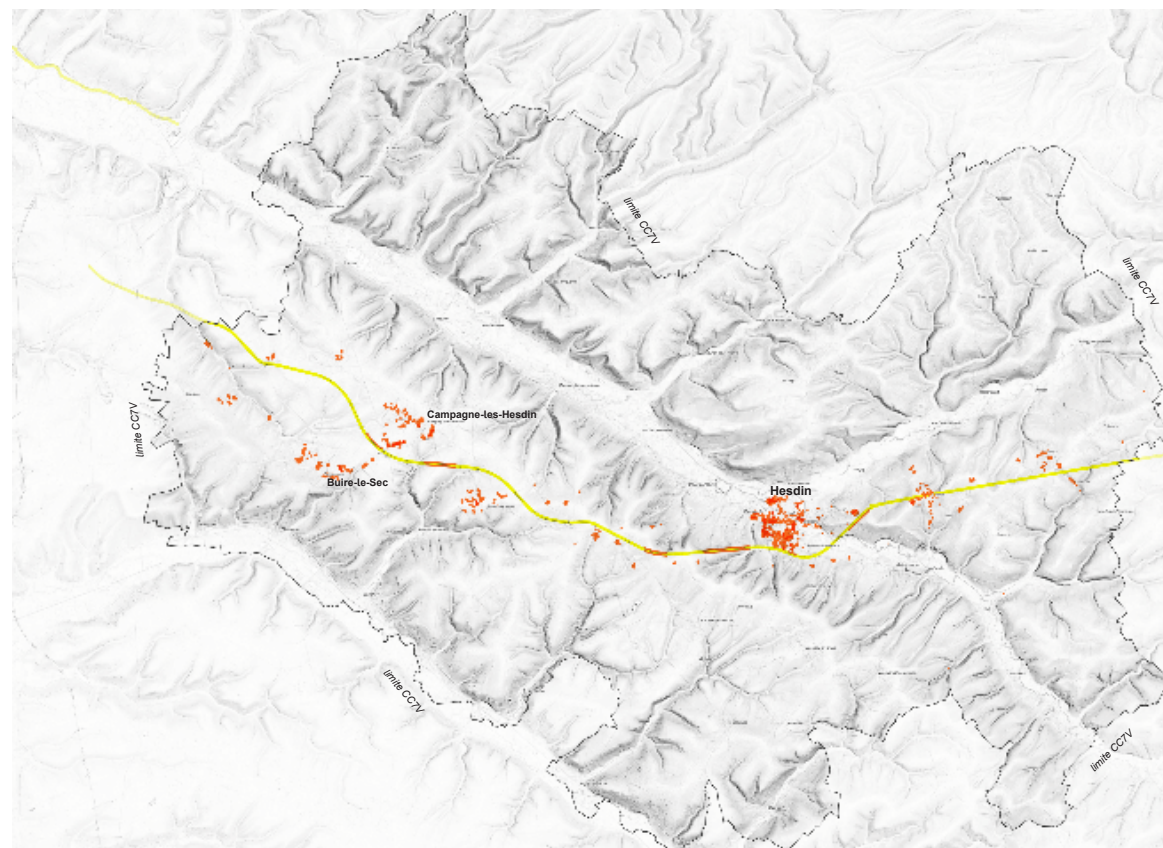
1. L'agrivoltaïsme est une synergie de production agricole et d'électricité sur un

LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE LE LONG DE LA D939

Le potentiel d'énergie photovoltaïque à proximité de la D393 est constitué de trois types de surfaces : des toitures de grands bâtiments, de grands parkings et le talus longeant la D393.

Le talus le long de la D393 représente une surface de **15 820 m²** pouvant être couverte de photovoltaïque au sol soit un potentiel de production de **1,5 GWh/an**.

Les parkings dans les zones commerciales et industrielles (dont la future zone commerciale de Sainte Austreberthe), représentent une surface de **288 115 m²**. Considérant que des ombrières ne couvrent jamais la totalité de la surface d'un parking, que certains parkings seront végétalisés plutôt que couverts d'ombrières et que d'autres ont vocation à être renaturés (cf. continuité écologique), un taux de couverture de 25 % semble réaliste. Cela représente un potentiel de production de **6,5 GWh/an**.



Source : Plan de Paysage des 7 Vallées. En jaune, le tracé de la voie rapide D939. En orange les grandes surfaces propices à recevoir des installations de PV dans les communes les plus proches de l'axe routier (notamment grandes surfaces de toitures, délaissées, friches, parking, etc.)

2. Insertion de l'énergie photovoltaïque

Le potentiel d'énergie solaire

terrain partagé entre panneau solaire et terre cultivée. Le dispositif solaire peut être associé aux grandes cultures, en alternance avec les champs, dans une configuration en lanière. Il peut être également combiné avec les cultures vivrières dans logique plutôt de petites surfaces. Enfin il peut s'intégrer dans une ferme d'élevage, sur les grandes prairies pour l'élevage bovin et ovin ou sur de plus petites surfaces pour la volaille. Une synergie est escomptée entre la production d'énergie et l'ombrage apporté par les panneaux, essentiel à l'élevage. Il s'agit principalement d'une configuration spatiale de type linéaire voire de surfaces réduites. L'impact visuel est plus mesuré avec des possibilités d'intégration paysagère plus aisées en fonction de l'intensité du dispositif de production.

- Le panneau installé sur les toitures, auvents, ombrières repose sur une logique ponctuelle (en pointillisme) avec des installations qui se font au gré des demandes de particuliers, d'entreprise ou de collectivité. Son intégration est liée à la configuration et la forme des bâtiments hôtes et à leur relation avec l'espace

public. Pris isolément l'impact visuel est relativement mesuré, mais la multiplication et l'éparpillement des panneaux sur toiture induisent un effet de seuil au-delà duquel l'insertion dans le paysage urbain peut devenir problématique.

Il ne faut pas perdre de vue que toute (bonne) intention d'intégration paysagère se heurte à la question de la rentabilité économique. Il s'agit dans la plupart des cas de trouver le meilleur compromis entre valorisation et préservation du paysage et viabilité d'un projet.

L'agrivoltaïsme est reconnu comme une ressource potentielle pour le territoire. En effet, la Communauté de Communes, qui est majoritairement agricole, dispose d'un maillage de prairies agricoles (temporaires et permanentes), de prairies naturelles (environ 10 500 Ha), de champs cultivés (souvent en monoculture), d'une variété de topographie (coteaux, plateaux et vallée), qui constituent un cadre favorable au développement de l'agrivoltaïsme.

L'introduction de l'agrovoltaïsme est également envisagée sous l'angle des

services écosystémiques : réintroduction de haie bocagère, lutte contre l'érosion sur les coteaux, infiltration des eaux pluviales, préservation des prairies.

2.1 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production intensive

Grandes surfaces et grands linéaires

Les panneaux photovoltaïques pourront être installés sur les talus les plus inclinés pour une meilleure fonctionnalité. Ils devront être surélevés par rapport au sol pour permettre de préserver le fonctionnement écosystémique des accotements de la voie. En outre les crêtes des talus aujourd'hui dépourvues de haies peuvent accueillir de nouvelles plantations.

L'idée d'installer des panneaux photovoltaïques le long d'axes routiers n'est pas nouvelle, l'on trouve un certain nombre d'exemples en France et dans des pays voisins, surtout en Suisse et en Allemagne. Dans la plupart des cas, les parcs solaires linéaires suivent des axes routiers importants tels que des autoroutes. Cependant, l'exemple de la commune de Féchy, en Suisse, montre qu'il est aussi possible d'en installer le long de routes plus petites. Pour exploiter la pleine puissance des panneaux photovoltaïques, il est important de choisir un type de support qui permet une inclinaison d'au moins 30°. Les installations à la verticale sont en effet moins performantes.



2.2 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

Surfaces et linéaires moyens : les parkings

L'article 40 de la loi ApER rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières dans les parcs de stationnement existants ou en projet de plus de 1 500 m² et sur au moins 50 % de la superficie des parcs.

Cette réglementation ne doit pas être regardée que sous l'angle de la contrainte, mais doit être saisie aussi comme l'opportunité de rendre les parkings plus avenants afin de les conforter dans leur usage d'espace public.



① Associer, sans les mettre en concurrence, les ombrières photovoltaïques avec la végétation (c'est possible...) pour une meilleure intégration paysagère.

② Concevoir les ombrières comme de véritables éléments architecturaux qui participent à la mise en valeur de l'espace et qui améliorent le confort d'usage.



2.2 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

Surfaces et linéaires moyens : les parkings

Sur la problématique des parkings des grandes surfaces commerciales dont on sait que les objectifs sont l'optimisation des coûts et la visibilité de l'enseigne, il existe des solutions.

① Des ouvrages bas et compacts pour ne pas masquer les enseignes des commerces. Photo de gauche les ombrières de Visionpark sont des structures de béton monobloc d'une dizaine de tonnes, couvrant sur une centaine de mètres carrés, les places de parking de 8 véhicules. Chaque module de 11 mètres de long et 10 mètres de large ménage une hauteur comprise entre 2,30 au plus bas et 3,50 m au plus haut, selon l'inclinaison d'exposition requise.

② Des structures simples, légères et donc peu onéreuses. L'investissement économisé pourra ainsi être redistribué dans l'aménagement et la végétalisation des abords.



2.2 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

Les parkings - Étude d'un cas concret à Hesdin-la-Forêt

L'obligation faite aux propriétaires d'équiper les parkings en ombrières nécessite des investissements conséquents. Ces investissements, qui seront amortis dans le temps, doivent être l'occasion de repenser l'espace des zones commerciales pour retrouver une cohérence d'ensemble qui leur fait souvent défaut.

On peut en faire le constat sur la zone commerciale d'Hesdin. Sur la vue en plan, il est en effet difficile de lire une structuration de l'espace (implantation des bâtiments, accès, dessertes, parkings, surfaces plantées) qui traduirait une logique d'ensemble. Chaque tènement est aménagé de façon autonome de part et d'autre de la route RD928, contraint par un découpage parcellaire préexistant et sans lien avec le contexte urbain et paysagé.



2.2 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

Les parkings - Étude d'un cas concret à Hesdin-la-Forêt

Restructurer l'espace - Étape 1

- À partir de leur implantation, réinscrire les bâtiments dans une trame orthonormée qui révèle une géométrie cachée. Cette géométrie permet de définir des alignements et des axes majeurs.
- Identifier les emplacements et les surfaces des enseignes des commerces comme des éléments intangibles de cette trame.



2.2 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

Les parkings - Étude d'un cas concret à Hesdin-la-Forêt

Restructurer l'espace - Étape 2

En appuis de cette nouvelle trame géométrique

- Redéfinir un découpage parcellaire (avec un échange de surface entre tènements) plus cohérent
- Tracer de nouvelles allées, de nouvelles dessertes et des accès qui permettent une meilleure continuité entre les tènements de part et d'autre de la RD 928.
- Implanter les ombrières sur les parkings en tenant compte des alignements, des nouvelles allées, de leur orientation par rapport au soleil et de l'emplacement des enseignes. Ces ombrières participent à la restructuration de l'espace et à sa lisibilité.



2.2 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

Les parkings - Étude d'un cas concret à Hesdin-la-Forêt

Restructurer l'espace - Étape 3

Affirmer la nouvelle trame géométrique avec des **alignements d'arbres**.

- Matérialiser les axes des routes et des allées et des perspectives.
- Matérialiser les limites des tènements.
- Matérialiser des continuités avec la ville et ses limites.
- Apporter un confort climatique.



2.3 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

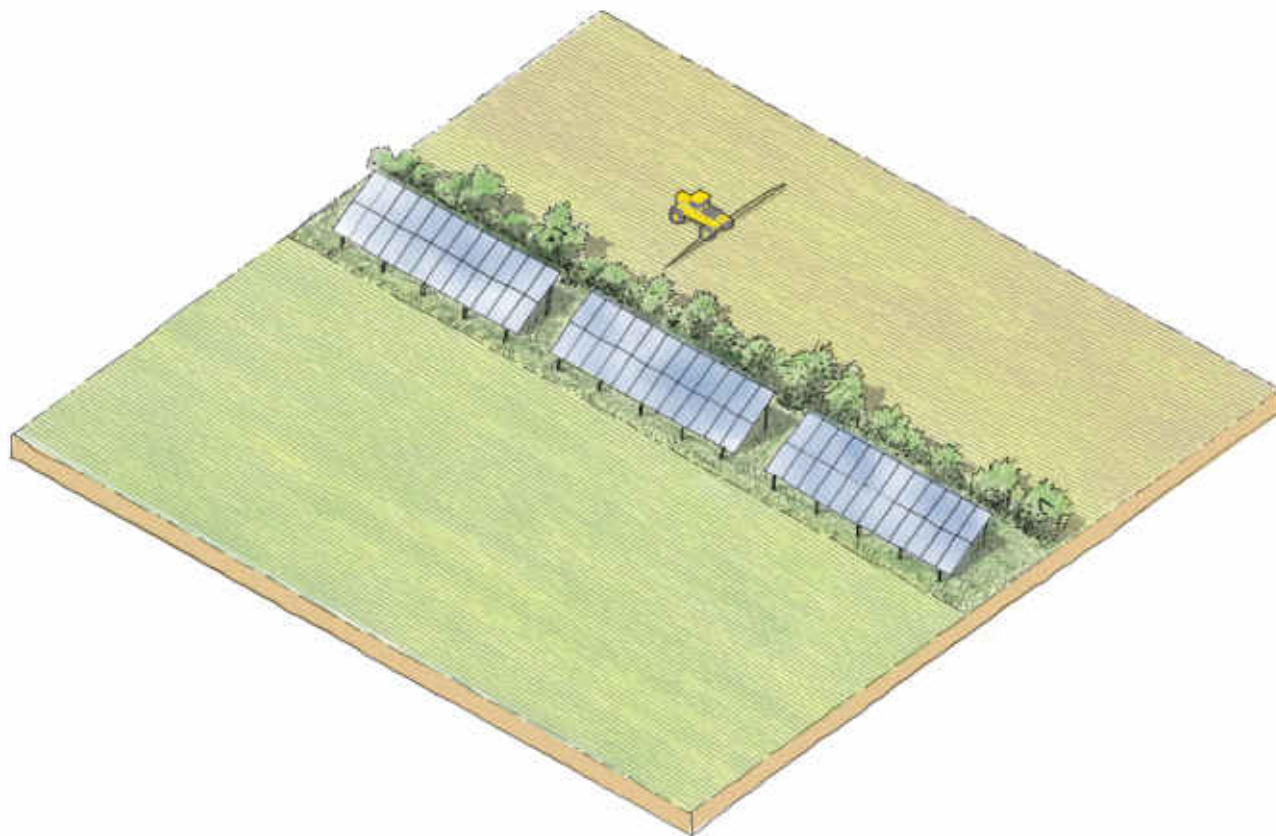
L'agrovoltaïsme

Une Étude a été menée par Web Énergie avec les paysagistes Karolina Samborska et l'Atelier Peucat, en collaboration avec le SYMCEA, sur les situations les plus favorables à l'implantation de parcs photovoltaïques linéaires dans l'espace agricole. Les critères d'implantation devaient répondre aux nécessités de production électrique optimum tout en ménageant la lutte contre l'érosion des prairies et des champs sur les coteaux ainsi qu'à la création de conditions favorables à la bio diversité. L'étude pointe donc la façon dont un dispositif avec une visée de rentabilité économique peut aussi rendre des services écosystémiques et s'intégrer dans le paysage agricole.

Le projet n'ayant pu être mené à son terme, il montre cependant les limites de l'exercice qui consiste à cocher toutes les cases du projet vertueux. Cette étude fouillée pourra néanmoins servir de guide pour une insertion raisonnée d'un projet industriel qui doit considérer le contexte agricole et paysagé.

Scénario 1

- Implantation de panneaux en linéaire continu avec un intervalle régulier de 3.00m.

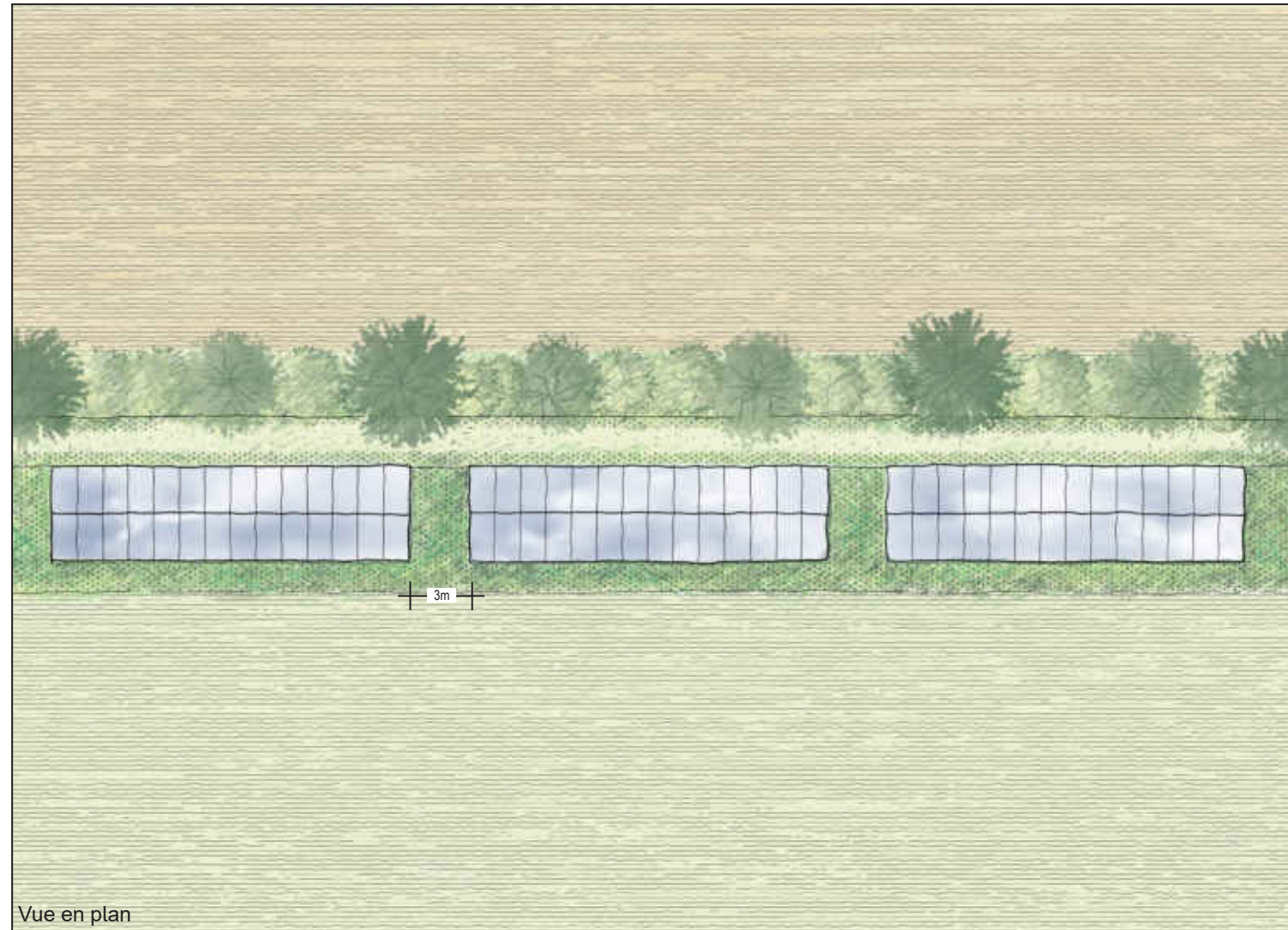
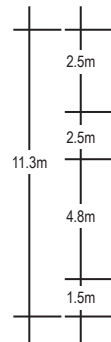


Vue axonométrique

2.3 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive *L'agrovoltaïsme*

Scénario 1

- Implantation de panneaux en linéaire continu avec un intervalle régulier de 3.00m.
- Le linéaire de panneaux solaires est associé à une bande enherbée gérée comme une prairie, une haie bocagère de type arbustive et une allée d'entretien.

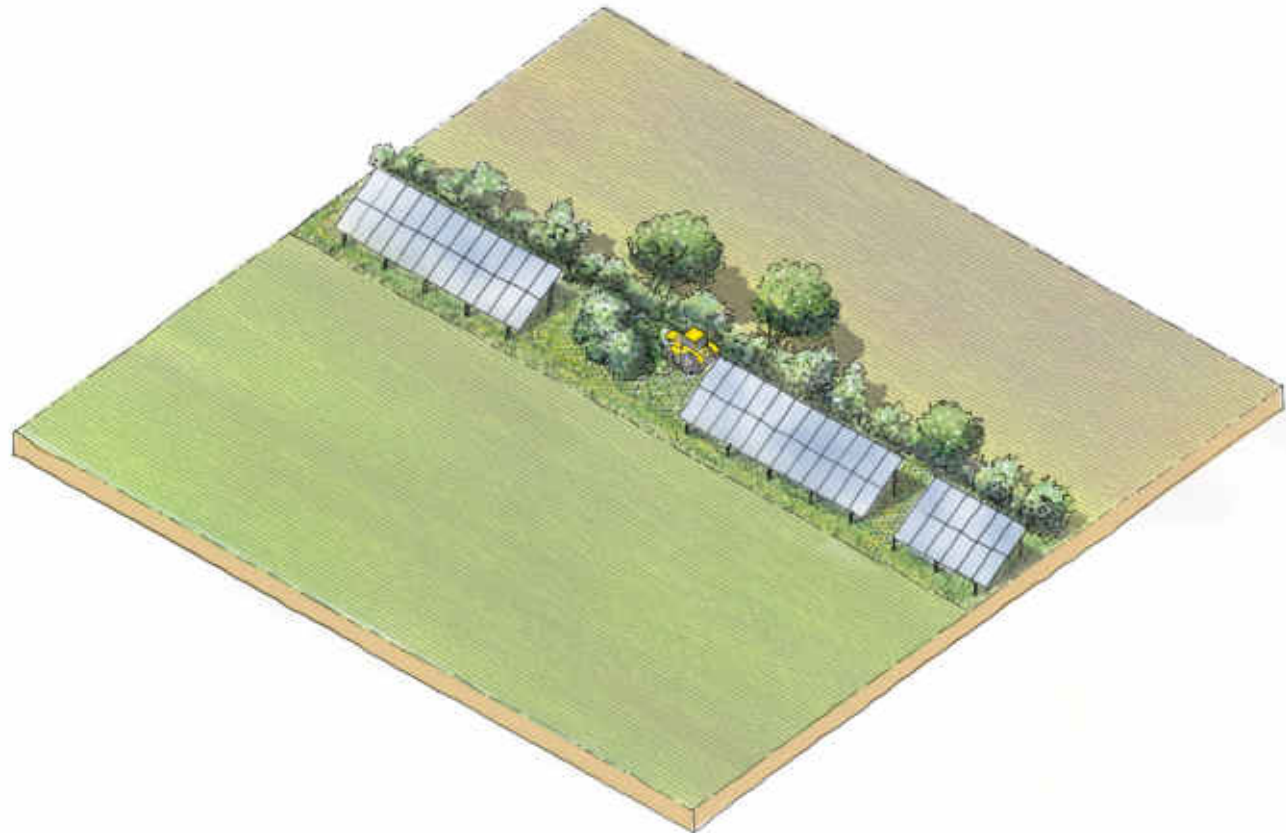


2.3 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

L'agrovoltaïsme

Scénario 2

- Implantation de panneaux en linéaire continu avec un intervalle régulier de 3.00m et des interruptions de 15.00m.
- Le linéaire de panneaux solaires est associé à une bande enherbée gérée comme une prairie, une haie bocagère de type arbustive et une allée d'entretien. Des bosquets plantés d'essences d'arbre de développement moyen sont intercalés dans la bande de panneaux pour rompre la monotonie, enrichir la gamme végétale et créer d'autres types de refuges pour la faune.



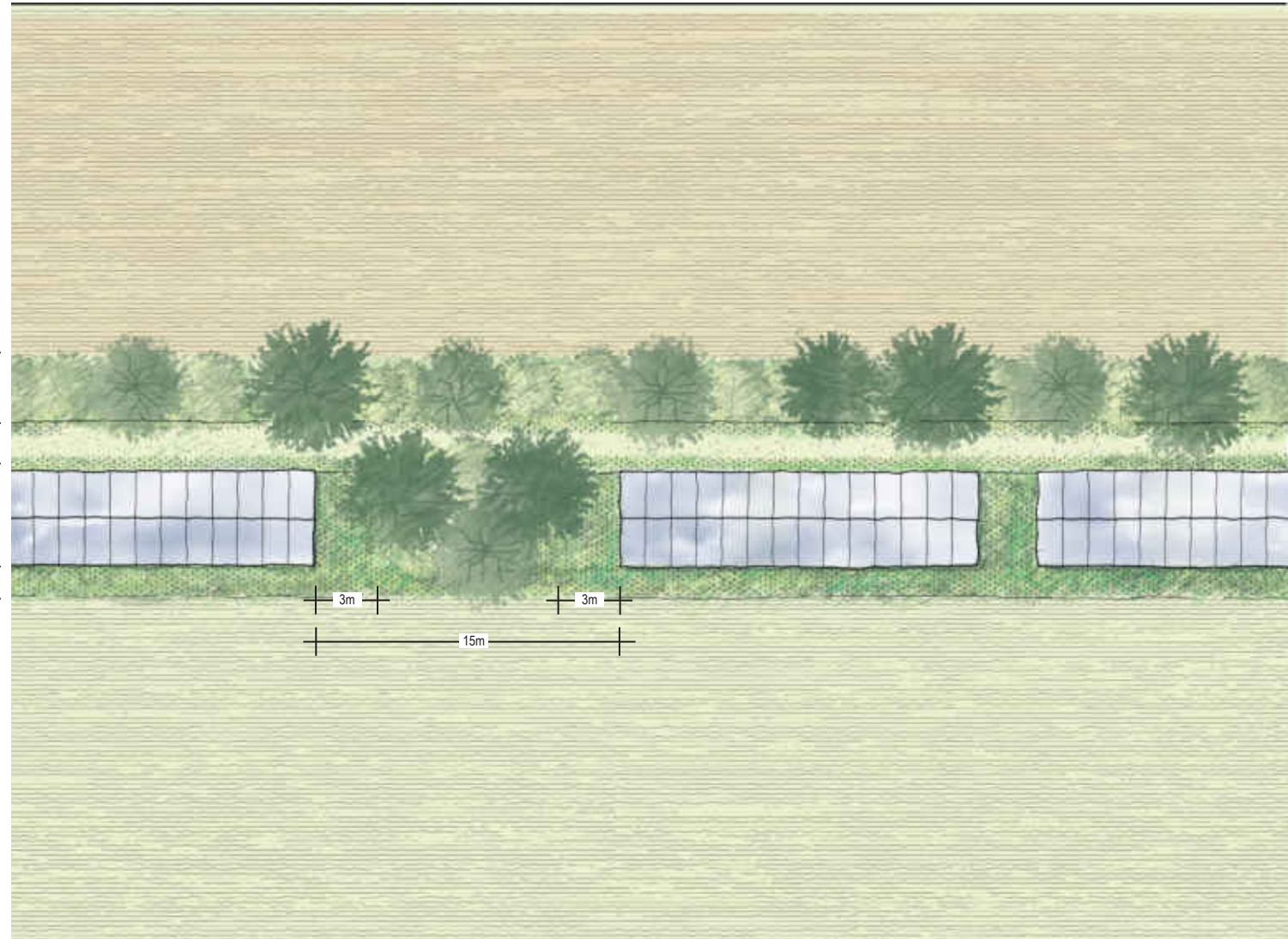
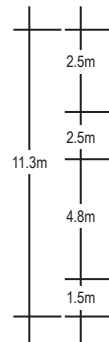
Vue axonométrique

2.3 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

L'agrovoltaïsme

Scénario 2

- Implantation de panneaux en linéaire continu avec un intervalle régulier de 3.00m et des interruptions de 15.00m.
- Le linéaire de panneaux solaires est associé à une bande enherbée gérée comme une prairie, une haie bocagère de type arbustive et une allée d'entretien. Des bosquets plantés d'essences d'arbre de développement moyen sont intercalés dans la bande de panneaux pour rompre la monotonie, enrichir la gamme végétale et créer d'autres types de refuges pour la faune.

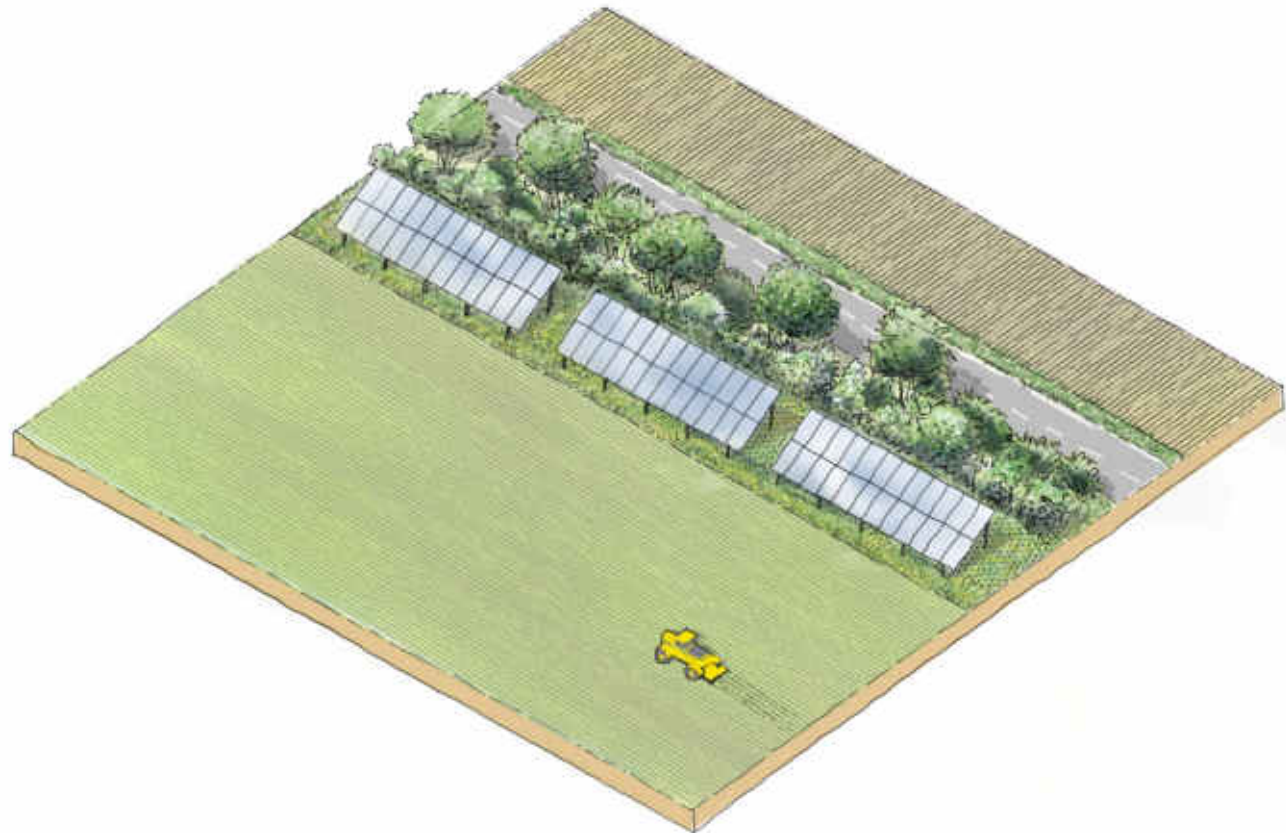


2.3 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive

L'agrovoltaïsme

Scénario 3

- Implantation de panneaux en linéaire continu le long d'une route avec un intervalle régulier de 3.00m.
- Le linéaire de panneaux solaires est associé à une bande enherbée gérée comme une prairie, une haie bocagère qui associe arbustes et arbres de développement moyen et une allée d'entretien. La haie bocagère est suffisamment épaisse pour protéger l'installation des risques liés à la circulation automobile.

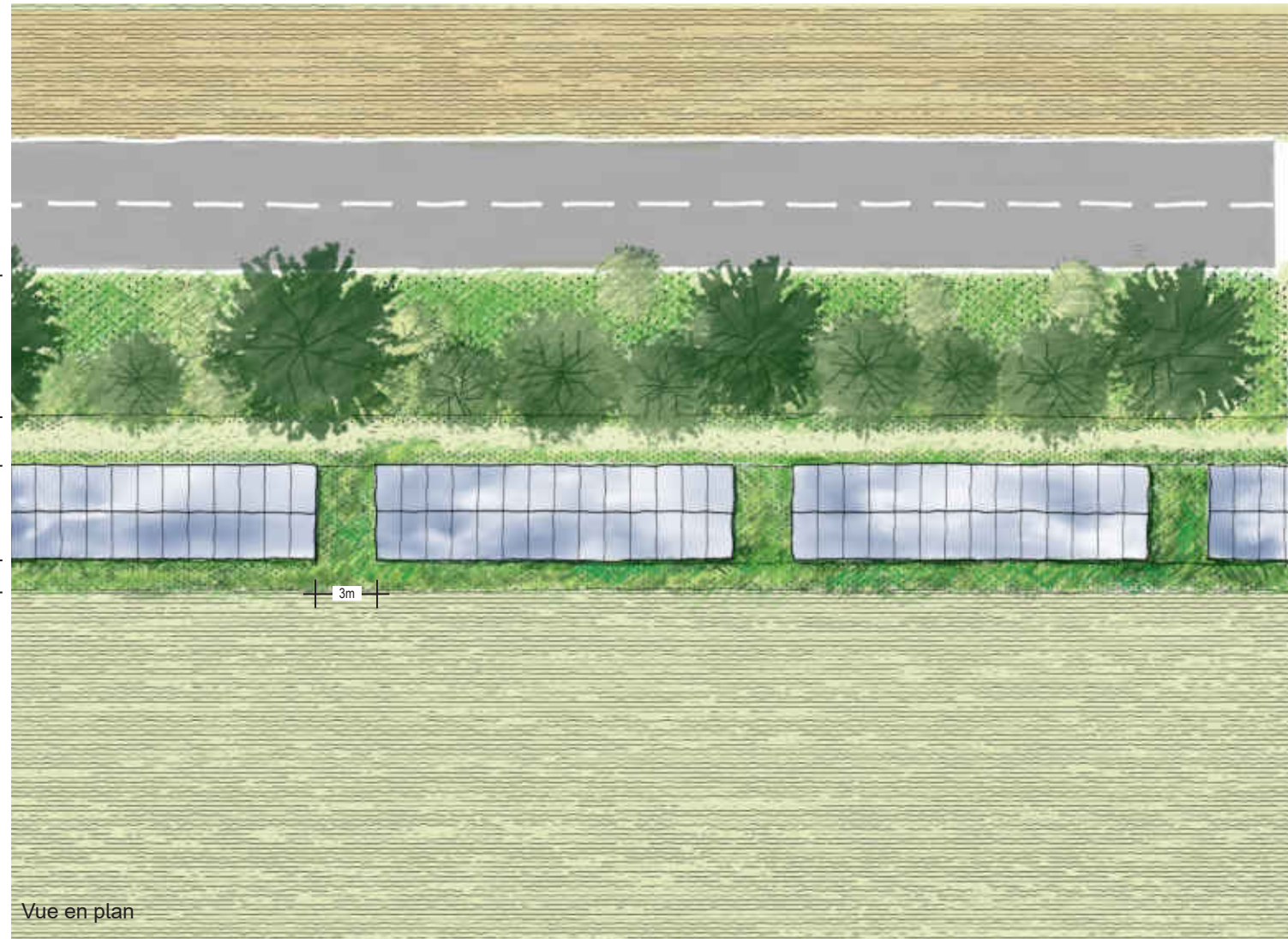
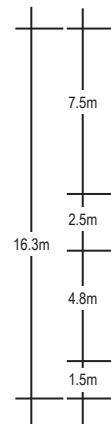


Vue axonométrique

2.3 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production semi-intensive *L'agrovoltaïsme*

Scénario 3

- Implantation de panneaux en linéaire continu le long d'une route avec un intervalle régulier de 3.00m.
- Le linéaire de panneaux solaires est associé à une bande enherbée gérée comme une prairie, une haie bocagère qui associe arbustes et arbres de développement moyen et une allée d'entretien. La haie bocagère est suffisamment épaisse pour protéger l'installation des risques liés à la circulation automobile.



2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Panneaux sur toitures - Implantation ponctuelle

Si l'installation de panneau solaire sur toiture doit respecter un ensemble de règles pour une performance optimum (orientation au sud, voir sud-ouest ou sud-est et le cas échéant vers l'est, éviter les ombres portées des émergences de toitures...), un certain nombre de recommandations esthétiques peuvent également être portées à la connaissance des particuliers qui souhaitent s'équiper. Pour une bonne intégration, et même si dans ce domaine il n'existe pas de règles absolues, le panneau solaire doit être considéré comme un élément esthétique qui s'articule avec la composition de la toiture, de la façade ou avec l'agencement des volumes du bâtiment.



1



2



3

Composition avec la toiture

- Règle commune : laisser libres le faîtage et l'avant-toit à faible pente qui est caractéristique des maisons dans le Pas De Calais.

- ① Panneaux sur tout le linéaire du pan de toiture. Solution d'intégration la plus simple et évidente dans la plupart des cas et qui évite l'effet mosaïque, mais difficilement généralisable sur l'ensemble d'une rue.

- ② Panneaux au centre pour l'insertion de la fenêtre de toit.

- ③ Cadrage du pan de toit occupé par une souche de cheminée. Éviter les découpes et les raccords délicats autour de l'émergence.

- ④ Panneaux contenus à la toiture d'un appentis ou d'une extension.

- ⑤ Panneaux limités à la toiture d'un auvent.



4



5

2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Panneaux sur toitures - Implantation ponctuelle

Composition avec la façade

- ① Les panneaux sont implantés au droit des façades des dépendances. La partie habitée («façade noble») est conservée comme un ensemble avec sa toiture en terre cuite.
- ② Les dépendances, les pignons et la toiture forment un ensemble en terre cuite. Les panneaux sont implantés au droit de la partie habitée avec sa façade en enduit.
- L'habitation est contiguë au corps de ferme (hangar, étable, bergerie...). Les
- ③ panneaux sont implantés au droit de l'habitation en respectant la partition du bâtiment.
- Variante avec des panneaux implantés au
- ④ droit du corps de ferme en respectant la partition du bâtiment.



1



2



3



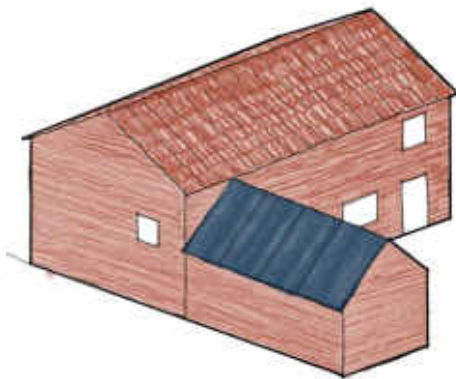
4

2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Panneaux sur toitures - Implantation ponctuelle

Composition avec le volume

- ① Les panneaux sont implantés sur le toit de l'appentis perpendiculaire au bâtiment principal et donnant sur rue.
- ② Les panneaux sont implantés sur le toit de l'appentis et des dépendances en retrait par rapport à la façade du bâtiment principal.
- ③ Sur des bâtiments mixtes avec une disposition formant une cour (typologie emblématique de l'Artois) : corps de ferme ou bâtiment d'activité associés à une habitation. Les panneaux sont implantés sur le toit de l'habitation principale donnant sur cour, en retrait de la rue.
- ④ Variante avec une disposition en équerre et une habitation principale donnant sur rue. Les panneaux sont implantés sur le toit des bâtiments d'activités en retrait ou à la perpendiculaire de la rue.



1



2



3



4

2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Panneaux sur toitures - Implantation ponctuelle

Déclinaison et mise en situation

- ① État existant : ancienne ferme recomposée en plusieurs bâtiments d'habitation qui s'organisent autour d'une cour. Différentes couleurs de tuiles en toiture.
- ② Les panneaux sont installés sur la toiture en tuiles sombres de l'appentis donnant sur rue. Visibilité depuis la rue modérée, contraste visuel faible (ton sur ton), **superficie faible. Impact modéré**
- ③ Les panneaux sont installés sur une partie de la toiture en tuiles sombres d'un bâtiment principal donnant sur cour. Visibilité depuis la rue modérée, contraste visuel faible (ton sur ton), **superficie moyenne. Impact modéré**
- ④ Les panneaux sont installés sur tout un pan de toiture en tuiles couler terre cuite du bâtiment principal, en retrait de la rue et donnant sur cour. Visibilité depuis la rue forte, contraste visuel fort (ton sombre sur ton clair), **superficie moyenne à importante. Impact fort.**



2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Panneaux sur toitures - Implantation ponctuelle

Déclinaison et mise en situation

- ⑤ Les panneaux sont installés sur les toitures en tuiles sombres de l'appentis donnant sur rue et sur un bâtiment principal donnant sur cour.. Visibilité depuis la rue modérée, contraste visuel faible (ton sur ton), **superficie importante. Impact modéré**
- ⑥ Les panneaux sont installés sur tous les pans de toiture donnant sur rue et sur cour. Visibilité depuis la rue forte, contraste visuel modéré à fort (ton sur ton et tons contrastés), **superficie très importante. Impact fort, mais uniformité matérielle des toitures.**



2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Panneaux sur toitures - Implantation ponctuelle

Effet de seuil et saturation

En se projetant vers une croissance continue du coût de l'électricité et sur une amélioration des rendements des panneaux photovoltaïque, on peut escompter un développement de l'énergie solaire produite par les particuliers. Il s'agit donc d'anticiper ce mouvement en évaluant le seuil à partir duquel la multiplication des panneaux sur toitures risque de dénaturer, profondément, la physionomie des villages et des bourgs.

Sans des études et des expérimentations plus poussées il est difficile de fixer ce seuil. On constate d'ailleurs sur cette vue aérienne de Loison-sur-Crequoise qu'il demeure une variété de revêtements et de couleurs de toiture qui ne dénature pas la monochromie rouge brique traditionnelle.

Néanmoins, pour se prémunir d'une propagation désordonnée des panneaux solaires sur toiture, il peut être utile de spécifier quelques règles d'implantation par rapport à l'espace public.



2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

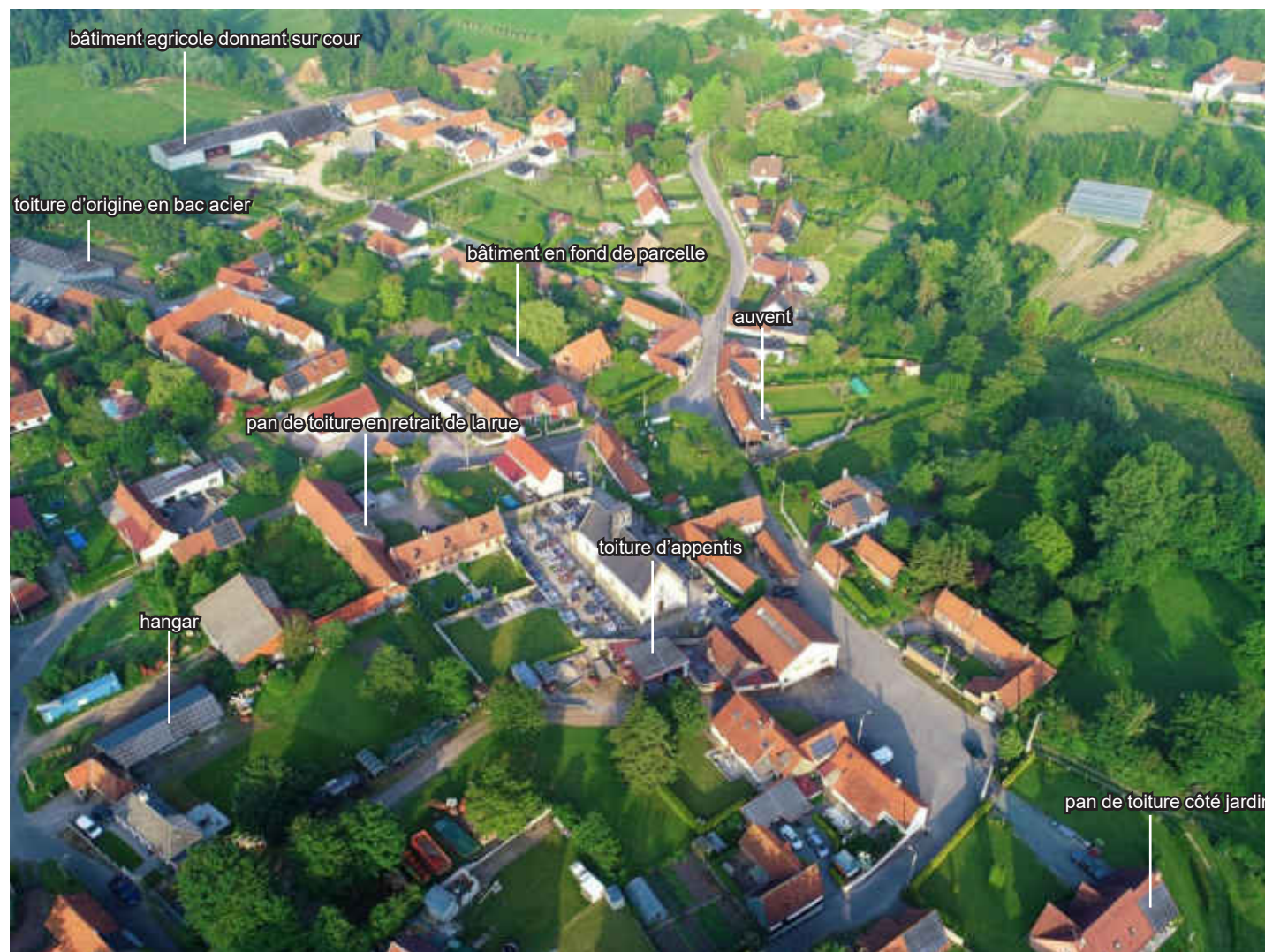
Panneaux sur toitures - Implantation ponctuelle

En fonction des opportunités d'orientations optimums, **privilégier l'implantation des panneaux solaires sur :**

- Les toitures des bâtiments en second rideau par rapport à la rue : fond de parcelle ou en fond de cour et jardin.
- Les pans de toiture orientés côté jardin, cour et fond de parcelle plutôt que côté rue.
- Les toitures des bâtiments secondaires : appentis, grange, hangar, abris, auvent... plutôt que les bâtiments d'habitation principaux.
- Les toitures en revêtement de couleur sombre : bac acier, toiture plate étanchée, terre cuite sombre, ardoise

En fonction des opportunités d'orientations optimums, **éviter l'implantation des panneaux solaires sur :**

- Les bâtiments en entrée de bourg.
- Les enchainements de panneaux sur de long linéaires de toitures de maisons mitoyennes.



2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Panneaux sur toitures - Implantation ponctuelle

La variété des tissus urbains des bourgs et des villages de la communauté urbaine des 7 vallées engendre une diversité de configurations des volumes bâtis. Ces agencements souvent complexes offrent dans la plupart des cas des opportunités d'orientations solaires favorables (sud, sud-est, et sud-ouest). Il y a toujours moyen d'installer des panneaux selon des combinaisons de toitures claires et de toitures sombres en évitant cette forme de banalité qu'engendre un continuum de toiture en panneaux photovoltaïques.

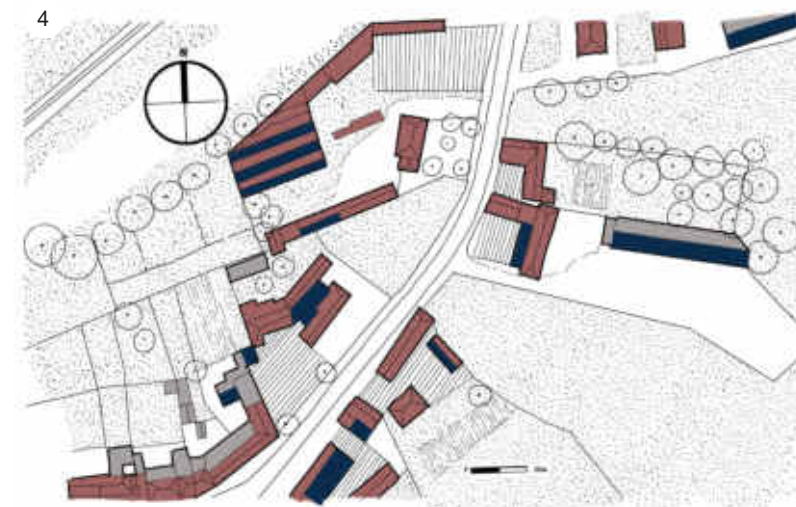
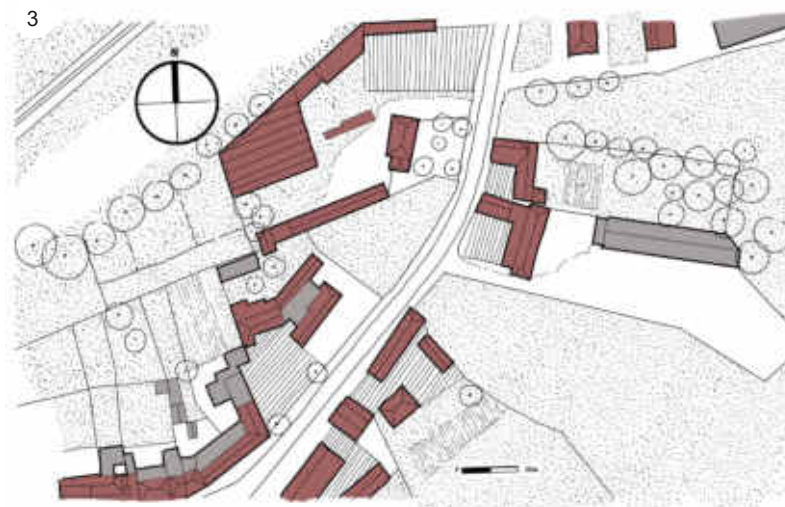
Tissu urbain de type hameau agricole à Blangy-sur-Ternoise.

- ① Plan masse de l'existant.
- ② Plan de composition des différents types de toitures : terre cuite, bac acier, panneaux photovoltaïques (orientés sud et sud-ouest).



Tissu urbain de type faubourg industriel et artisanal à Blangy-sur-Ternoise.

- ③ Plan masse de l'existant.
- ④ Plan de composition des différents types de toitures : terre cuite, bac acier, panneaux photovoltaïques (orientés sud et sud-ouest).



2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Traqueurs solaires - Implantation ponctuelle

L'arrivée des traqueurs.

Les traqueurs solaires ont fait leur apparition sur l'espace public à la fin des années 2010. Il s'agit de panneaux solaires fixés sur une structure rotative qui suit le mouvement du soleil. Le gain attendu en production par rapport à un panneau fixe varie de 30 à 40%.

L'inconvénient par rapport à un panneau fixe installé sur toiture, outre sa fragilité et son coût d'investissement, réside dans le fait que l'on passe d'un appareillage de type revêtement de surface à un objet infrastructurel. Un panneau sur toiture profite d'une situation préexistante favorable, c'est une forme qui se fond avec une autre et une fonction (la production d'électricité) qui se superpose à une autre (la protection du bâti). L'encombrement est nul. Un traqueur solaire est un objet rajouté dont la forme ne contient que la fonction. L'encombrement, tout du moins visuel, est maximum.



- ① Doit-on interdire les traqueurs dans le jardin des particuliers ? La question mérite d'être posée d'autant plus si on se figure l'effet que produirait une succession de traqueurs dans cette enfilade de jardins mitoyens.
- ② Les jardins auront-ils pour unique fonction d'être le réceptacle des installations d'énergie solaire ?
- ③ Les traqueurs sur l'espace public participent à son encombrement déjà bien avancé par la multiplication du mobilier urbain et de la signalisation. On pressent déjà que cette installation nécessitera à terme une clôture de protection.



2.4 Insertion de l'énergie photovoltaïque - Production extensive

Traqueurs solaires - Implantation ponctuelle

L'arrivée des traqueurs.

- ③ Malgré leur faible empreinte au sol, l'ampleur de la surface en aérien oblige à les considérer comme des ouvrages dont l'impact visuel, comparable à un grand hangar agricole, commerciale ou industriel nécessite de se pencher sur leur intégration dans le paysage.
- ④ Un traqueur, avec une structure légère, adossé à une haie bocagère au nord est un outil performant et qui peut s'intégrer dans un projet réfléchi d'agrovoltaïsme. (cf. chapitre 2.3)
- ⑤ Le gigantisme de ces traqueurs peut néanmoins s'adapter à l'échelle de ce paysage de pâturages. Ils rendent également d'autres services en procurant de l'ombre pour le bétail.



RECOMMANDATIONS POUR UNE IMPLANTATION RAISONNÉE SITES DE MÉTHANISATION

3. Insertion des sites de méthanisation

Sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, on recense plusieurs installations de méthanisation.

La quasi-totalité de celles-ci fait partie intégrante du fonctionnement des fermes d'élevage où le fumier est remployé directement sur place. Cette pratique permet d'assurer un complément de revenu pour les agriculteurs et de consolider leurs activités d'élevage. L'insertion paysagère de ce type d'installation est beaucoup plus simple à gérer, les digesteurs d'une taille plutôt modeste sont implantés dans la continuité des bâtiments agricoles existants et dans beaucoup de cas les arbres et les buissons qui entourent le corps de ferme suffisent à masquer les installations techniques.

L'insertion paysagère des grosses unités de méthanisation isolées est beaucoup plus complexe à assurer. Les grands dômes des digesteurs marquent l'horizon avec leur coloris blanc et les bâtiments techniques qui servent au fonctionnement de l'exploitation (souvent des préfabriqués) sont peu intégrés au contexte environnant. L'exemple d'Eclimeux est assez parlant dans ce sens, car très visible depuis l'axe de la D939, il s'impose avec sa silhouette sur les petites lignes de paysages qui l'entourent : haies, bosquets...



3. Insertion des sites de méthanisation

Améliorer l'existant

Site de méthanisation Biogy sur la commune de Maroeuil depuis la RD 939.

① **État des lieux** : Dans le paysage d'openfield de la plaine d'Arras, un élément qui émerge de ce modelé aplati prend un relief particulier et attire l'attention du regard. On devine à peine le merlon planté qui ceinture le site d'exploitation et qui renvoie timidement aux massifs boisés du bois de Maroeuil que l'on aperçoit au fond. La couleur blanche immaculée du digesteur contraste particulièrement avec l'uniformité chromatique du paysage agricole.

② **Proposition** : Mieux intégrer le méthaniseur dans le paysage agricole en donnant l'illusion d'un bosquet qui vient ponctuer le terrain agricole très ouvert. Bosquet qui fait écho au bois de Maroeuil. Renforcer la lisière du bosquet avec des haies arbustives renforcées. L'habillage des murs en bardage bois renforce l'unité chromatique et l'assimilation de l'ouvrage au bosquet.



3. Insertion des sites de méthanisation

Améliorer l'existant

Site de méthanisation Bio Energy 7VT sur la commune d'Eclimeux depuis la RD 939.

① **État des lieux** : Le site de méthanisation sur la commune d'Eclimeux, s'inscrit dans les plis d'un léger vallonement du plateau du Ternois. Depuis la RD 939 au nord du site, en surplomb sur le site les dômes blancs des digesteurs contrastent fortement avec l'environnement semi-bocager de prairie et de champs.

② **Proposition** : Depuis ce point de vue, la modification de la texture des murs de l'ouvrage et de la couleur des dômes des digesteurs apparaissent comme la meilleure façon de fondre l'ouvrage dans le fond chromatique des prairies. Des plantations d'arbres permettent également de le relier aux boisements et aux haies bocagères existantes.



3. Insertion des sites de méthanisation

Améliorer l'existant

Site de méthanisation Bio Energy 7VT sur la commune d'Eclimeux depuis la RD 939.

① **État des lieux** : Aux abords immédiats du site lorsque l'on aborde l'autre versant du petit vallon, l'impression change radicalement. Les bâtiments apparaissent en partie noyés dans un talus enherbé et les bâtiments comme une partie des dômes de couleur gris claire se fondent mieux dans l'horizon du ciel.

② **Proposition 1** : Dans le cas d'une insertion du site dans un amas de grands arbres, les dômes pourraient se revêtir d'une couleur qui se fond mieux avec la couronne des arbres. Le bois qui habille les murs de l'ouvrage apporte un aspect plus chaleureux. Une haie arbustive permet de masquer la clôture d'enceinte et de renforcer l'impression d'immersion du site dans la végétation et les mouvements de terrain.



3. Insertion des sites de méthanisation

Améliorer l'existant

Site de méthanisation Bio Energy 7VT sur la commune d'Eclimeux depuis la RD 939.

- ③ **Proposition 2** : Sans plantation d'arbres, le rapport chromatique des bâtiments et de leur toiture avec le ciel est conservé en l'état. Les habillages en bois et la haie arbustive apportent une petite note chaleureuse et rustique qui évoque davantage l'idée d'un bâtiment agricole.

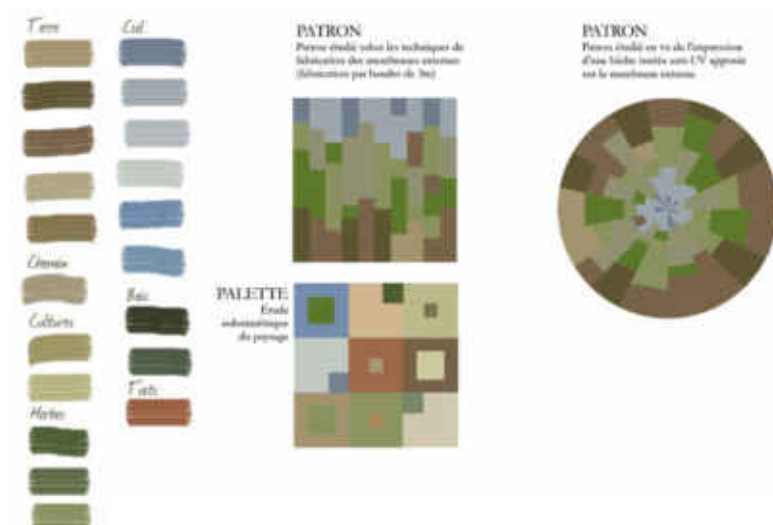
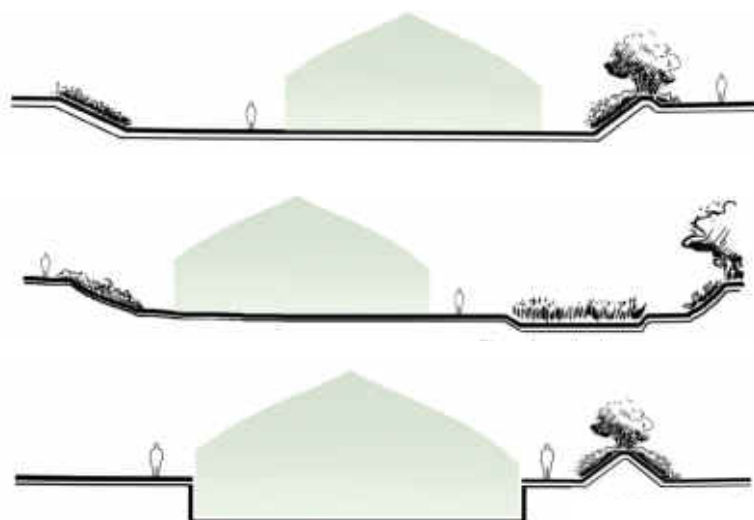


3. Insertion des sites de méthanisation

Préconisation pour un projet d'installation

De nombreuses études ont déjà été menées sur les bonnes pratiques d'insertion dans le paysage de projet de site de méthanisation.

- Privilégier des sites d'implantation dans la continuité des emprises urbaines, par exemple dans les zones d'activité ou en continuité des corps de ferme
- Éviter les situations « hors jeu », notamment dans les fonds de vallée, là où les petits éléments de paysage se multiplient
- Installer les digesteurs sur des sites décaissés par rapport aux voies publiques pour en limiter l'impact visuel et traiter les talus qui l'entourent avec des essences locales arbustives tout en évitant les haies coupées au cordeau
- Mitiger l'impact visuel des bâtiments technique et digesteur en prévoyant des coloris pour les finitions qui s'insèrent de manière harmonieuse dans le contexte
- Prévoir la construction de bâtiments techniques avec en bardage en bois
- Prévoir la construction de bâtiments techniques avec un bardage en bois



3. Insertion des sites de méthanisation

Microméthanisation à la ferme

- Le méthaniseur de Beauraiville est loin d'être parfait en termes d'emplacement et d'insertion dans le site. Il a le mérite néanmoins d'être intégré dans l'emprise de la ferme d'élevage. En somme il reste dans son domaine de prédilection au plus près de sa ressource.
- Ces installations de dimension plus modeste sont sans aucun doute plus faciles à insérer dans le paysage agricole et productif qui privilégie la polyculture-élevage
- Unité de méthanisation de la ferme Sockeel. Les installations de plus petite dimension n'ont pas vraiment besoin de mise en oeuvre particulière, une bonne disposition, un bon emplacement et elles disparaissent au profit du paysage.



Atelier de l'Ourcq



Atelier de l'Ourcq

Félix Mulle & associés

24, rue du Pré-Saint-Gervais
93500 Pantin
T. 09 81 24 50 88
atelier@ourcq.archi
dgalli@ourcq.archi

Virage Énergie

5, rue Jules de Vicq
59000 Lille
T. 09 72 19 35 78
contact@virage-energie.org

Verdi Conseil Nord de France

Rue Blériot, Eleu-dit-Leauwette
62302 Lens
T. 03 21 78 55 22
accueil@verdi-ingenierie.fr



Communauté de Communes des 7 Vallées

52, rue du fond de Lianne
62990 Beaurainville
Tel : 03 21 90 42 68



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
L'Europe investit dans les zones rurales

Le plan de paysage des 7 Vallées est cofinancé
par le Fonds européen agricole de
développement rural : L'Europe investit dans
les zones rurales



Le Plan de Paysage des 7
Vallées est réalisé avec le
soutien financier de l'ADEME



CC DES 7 VALLÉES ÉTUDE DE PLAN DE PAYSAGE COPIL OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Le programme de la journée

Copil-Atelier de la phase diagnostic

Le matin 10h-13h

- Présentation du groupement d'une synthèse du rapport de la phase 2 du Plan de Paysage « Objectifs de qualité paysagère »
 - » **10h-11h30 première partie**
Actions 1, 2 et 3
 - » **11h30-11h45 pause café**
 - » **11h15-12h30 deuxième partie**
Actions 4, 5 et 6
(éventuellement 7)

L'après-midi 14h30-16h30

- Atelier « Martyrisons le plan-guide », un ou deux groupes de travail en fonction du nombre de participants pendant 1h environ
 - » **Table 1**
Action 1, 2 et 3 + volet opérationnel (action 7)
 - » **Table 2**
Actions 4, 5 et 6 + volet opérationnel (action 7)

13h-14h30 Déjeuner



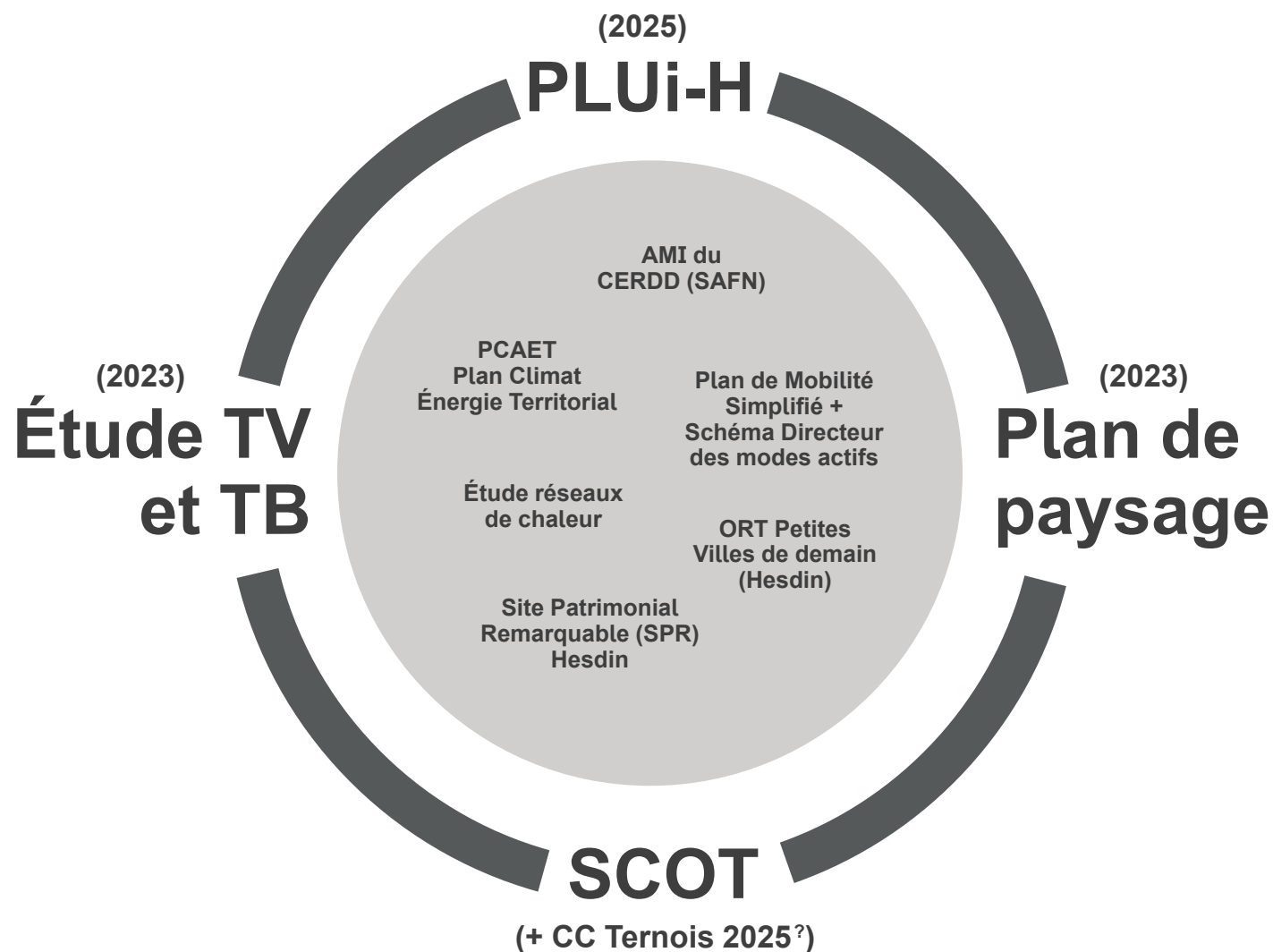
Le plan de paysage + volets énergie et écologie

Un outil faisant partie d'une stratégie globale à l'échelle de la CC7V

Le plan de paysage fait partie d'un groupe plus large de dispositifs de planification lancés par la Communauté de Communes qui doivent pouvoir s'enrichir réciproquement et aboutir à des solutions communes.

Le plan de paysage et l'étude de trame verte/bleue, ayant des calendriers plus courts, doivent pouvoir aussi alimenter les autres documents de planification, en particulier le PLUi-H et le SCOT.

Les différents cabinets mandatés pour les études veillent à se coordonner entre eux et faire des points d'étape communs pour avancer en intelligence et de manière coordonnée.



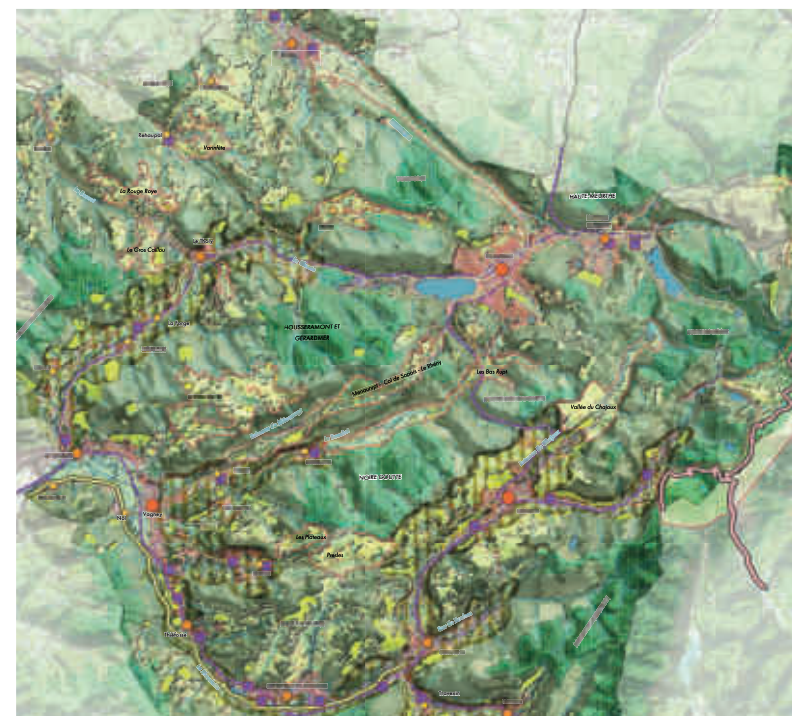
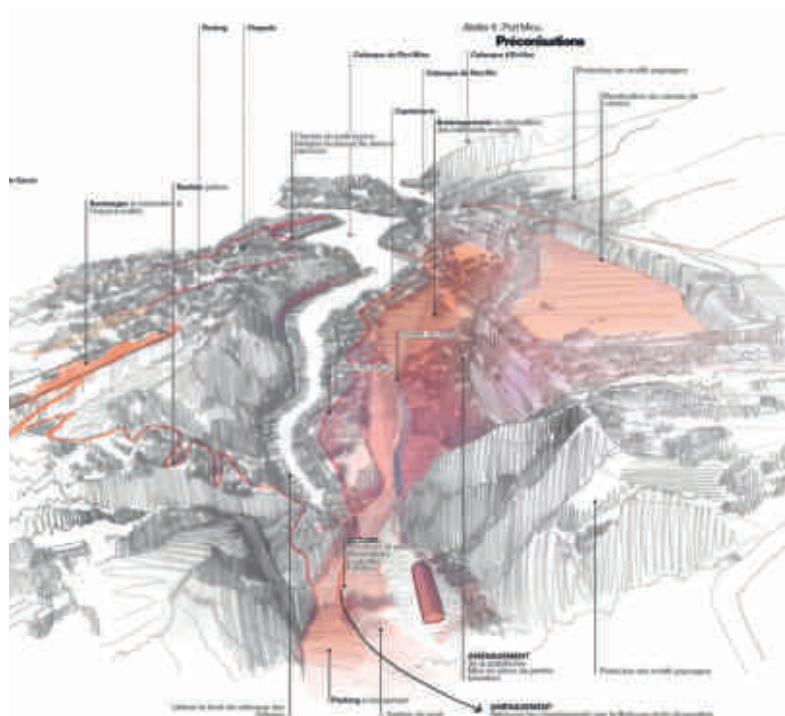
Le plan de paysage + volets énergie et écologie

Un outil de connaissance et de planification

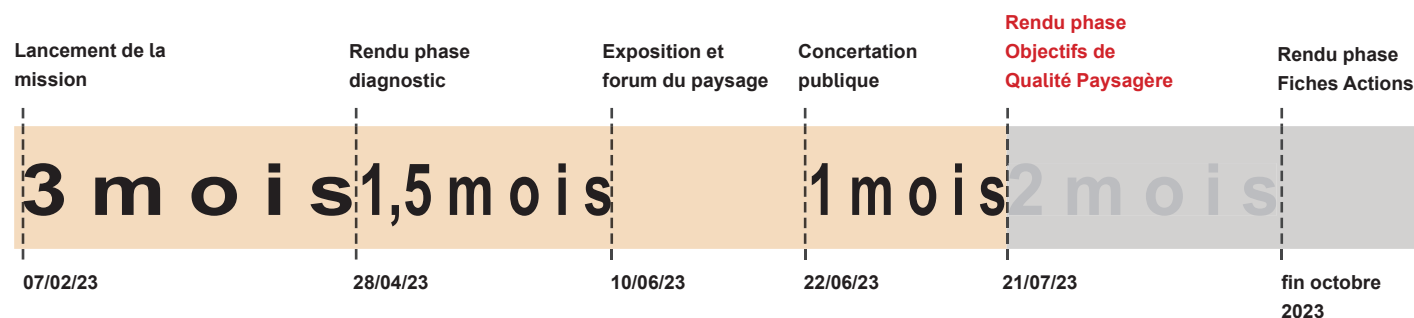
Lauréate de l'appel à projets national « Plans de Paysage 2022 - transition énergétique », la Communauté de communes des 7 Vallées a lancé une démarche de l'élaboration d'un Plan de Paysage.

L'objectif du plan de paysage est de permettre au territoire de s'engager dans un développement de qualité, cohérent et durable, et de s'affirmer comme un acteur de la transition énergétique et écologique.

Il devra permettre de répondre de manière opérationnelle et d'outiller le territoire afin d'améliorer la qualité paysagère des aménagements réalisés, pour le rendre à la fois résilient et attractif et pour renforcer la qualité de son cadre de vie.



À gauche : extrait du plan de paysage des Calanques
@Coloco
À droite : plan de paysage de la CC Hautes Vosges
@Bertrand Follea et Claire Gautier
En bas : calendrier de la mission plan de paysage sur la CC7V



Le plan de paysage + volets énergie et écologie

Les deux temps forts de la Phase 2

LE VOLET CONCERTATION

La deuxième phase du plan de paysage a été l'occasion de partager avec le grand public les enseignements du diagnostic et les premières embauches d'idées pour la préservation et valorisation du territoire des 7 vallées (phase OQP).

Deux temps forts nous ont permis d'avoir un dialogue constructif avec les habitants de la communauté de commune :

- Une exposition interactive, ouverte entre le 10/06/2023 et le 01/07/2023 à la galerie Henri-le-Fauconnier (Hesdin). Le CAUE, le CPIE ainsi que les artistes en résidence ont également apporté leur contribution.
- Un atelier participatif « Paysage et transition énergétique » le 22 juin toujours à la galerie Fauconnier



Le plan de paysage volets énergie et écologie

Lauréate de l'appel à projets national « Plans de Paysage 2022 - transition énergétique », la Communauté de communes des 7 Vallées a lancé une démarche de l'élaboration d'un Plan de Paysage.

L'objectif du plan de paysage est de permettre au territoire de s'engager dans un développement de qualité, cohérent et durable, et de s'affirmer comme un acteur de la transition énergétique et écologique.

Il devra permettre de répondre de manière opérationnelle et d'outiller le territoire afin d'améliorer la qualité paysagère des aménagements réalisés, pour le rendre à la fois résilient et attractif et pour renforcer la qualité de son cadre de vie.

Groupement d'étude
Atelier de l'Ourcq  **VERDI**

« Le paysage est l'expression observable par les sens à la surface de la Terre de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est-à-dire dans le cadre de l'Histoire qui lui restitue sa quatrième dimension. Le paysage est acte de liberté. »
Jean Robert Pitte



Communauté de Communes
des 7 Vallées
52, rue du fond de Lienne
62900 Beaumetz-les-Lognon
Tel : 03 21 90 42 68



Fonds Européen Agricole pour le
Développement Rural : l'Europe investit dans
les zones rurales



Le plan de paysage des 7 Vallées est cofinancé
par le Fonds européen agricole de
développement rural : l'Europe investit dans
les zones rurales



ATELIER PARTICIPATIF Paysage et transition énergétique

Atelier de l'Ourcq  **VERDI**

Venez rêver, imaginer et
dessiner avec nous le paysage
des 7 vallées de demain !

**NOUS VOUS ATTENDONS
NOMBREUX LE
22 JUIN
(14h - 17h30)
à la galerie Le Fauconnier
(10 Pl. d'Armes, 62140 Hesdin)**

Informations & réservations :
03 21 90 42 68 • www.7vallees.fr •
contact@7vallees.fr



Communauté de Communes
des 7 Vallées
52, rue du fond de Lienne
62900 Beaumetz-les-Lognon
Tel : 03 21 90 42 68



Fonds Européen Agricole pour le
Développement Rural : l'Europe investit dans
les zones rurales



Le plan de paysage des 7 Vallées est cofinancé
par le Fonds européen agricole de
développement rural : l'Europe investit dans
les zones rurales

Le plan de paysage + volets énergie et écologie

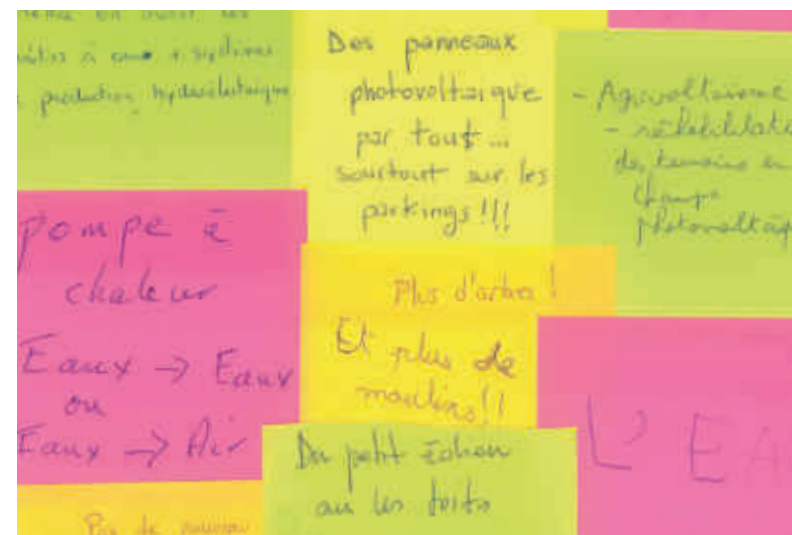
Les temps forts de la Phase 2 // L'exposition

L'EXPOSITION

L'exposition du plan de paysage a permis de raconter de manière simple au grand public les enjeux principaux de la phase diagnostic grâce au recours à plusieurs type de supports faciles à comprendre : croquis, plans, cartes, photos... l'ensemble des documents produits sont joints en annexe du présent document.

Le public a pu interagir avec l'exposition notamment par le biais d'une grande carte des 7 vallées sur laquelle ils ont disposés des cœurs pour indiquer leurs lieux préférés et des points noirs pour préciser les portions de territoire à améliorer d'un point de vue paysager. Les participants pouvaient commenter leurs choix sur des carnets mis à disposition.

Le public a pu également s'exprimer sur l'avenir énergétique du territoire en comparant des images qui montraient l'évolution des paysages en fonction des installations énergétiques entre 1840 et aujourd'hui.



Le plan de paysage + volets énergie et écologie

Les temps forts de la Phase 2 // L'atelier

L'ATELIER PAYSAGE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

Une vingtaine de personnes se sont réunies pendant une demi-journée à la galerie Fauconnier pour apporter leur contribution au plan de paysage des 7 vallées en termes de sobriété et nouvelles installations de productions énergétiques.

L'objectif de l'atelier était de cibler sur une carte les zones où il faut encourager des projets de sobriété énergétique (déplacements, rénovation thermique...), mais aussi les zones qui peuvent accueillir de nouvelles installations de production (en fonction du type d'énergie).

Le scénario énergétique exploré lors de l'atelier prévoyait l'équilibre (production-consommation) à l'échelle de la communauté de commune.



LE RAPPORT DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

TABLE DES MATIÈRES

LA CARTE DU PLAN DE PAYSAGE	11
DES CHANTIERS TÉMOINS POUR CHAQUE OPQ	12
1. Le paysage de la grande vitesse	17
2 Le paysage énergétique	57
3 Le paysage de la moyenne vitesse	86
4 Le paysage de la faible vitesse	121
5. Le paysage des crêtes.....	147
6. Le paysage périurbain	159
7. Le paysage à l'œuvre	194
ANNEXES PANNEAUX D'EXPOSITION	199
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES	205
ANNEXES CONCERTATION EXPOSITION.....	272

UN PLAN D'ENSEMBLE TRADUISANT LES OBJECTIFS À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

DES CHANTIERS TÉMOINS POUR CHAQUE OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Un programme d'actions spatialisées

7 chantiers tests pour la mise en œuvre du plan de paysage

① **Le paysage à grande vitesse**

La voie rapide, D939

② **Le paysage énergétique**

Vers une autonomie énergétique

③ **Le paysage à moyenne vitesse**

Les traverses de bourg, D349 et D94

④ **Le paysage à faible vitesse**

La vallée de l'Authie

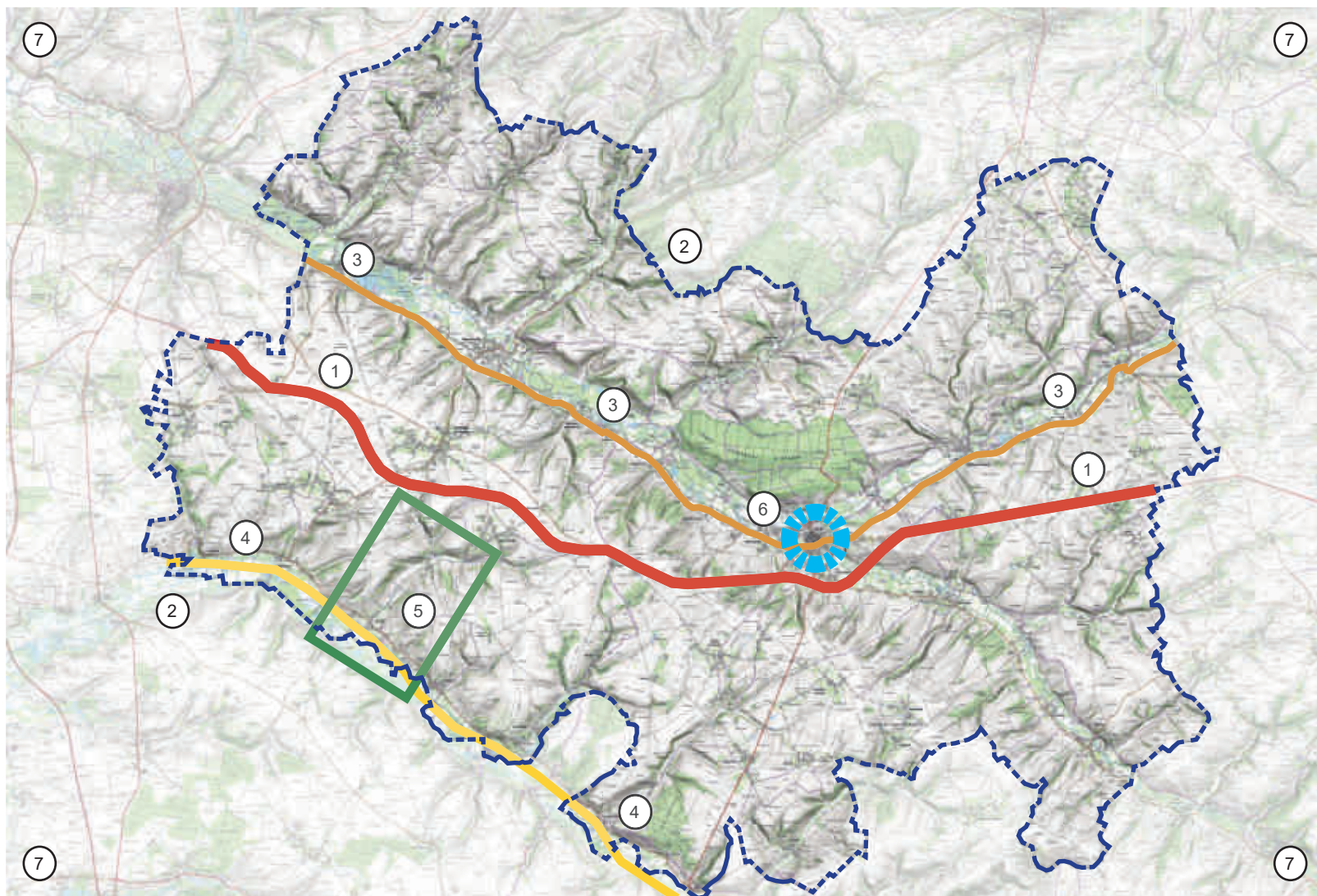
⑤ **Le paysage des crêtes**

Le cas du vallon de Saulchoy

⑥ **Le paysage périurbain**

La couronne du Grand-Hesdin

⑦ **Le paysage à l'œuvre**



Un programme d'actions spatialisées

Pourquoi des chantiers sur des secteurs spécifiques ?

Traduire la vocation opérationnelle du plan de paysage :

- en apportant de solutions concrètes sur des secteurs problématiques
- en se donnant des objectifs clairs et partagés à l'échelle de la Communauté de Communes dans le court et moyen terme pour la transformation et préservation des paysages des 7 vallées
- en évitant la prétention à exhaustivité sur des sujets très variés et complexes à une échelle trop large
- tout en proposant des solutions reproductibles sur d'autres secteurs à enjeux moins prioritaires
- en fédérant les acteurs locaux et les habitants autour d'une vision commune pour l'avenir du territoire : le paysage énergétique souhaité des 7 vallées
- en anticipant le travail qui suivra à la première phase du plan de paysage



Un programme d'actions spatialisées

Pourquoi la porte d'entrée de la vitesse ?

L'occasion de travailler le thème du paysage sous un angle insolite et qui constitue un enjeu majeur sur le territoire des 7 vallées :

- en mettant la question des mobilités au centre de la réflexion (sujet sensible et complexe en milieu rural)
- en se donnant l'objectif d'affirmer une meilleure cohabitation entre les infrastructures routières et les paysages qui les accueillent
- en traitant le sujet de la perception qu'on peut avoir des différents paysages des 7 vallées en fonction de la vitesse avec laquelle on les traverse, ex. repères paysagers à la grande et petite échelle, paysages banalisés et pittoresques, paysages sanctuarisés et en transformation...



Un programme d'actions spatialisées

Pourquoi la porte d'entrée de la vitesse ?

L'occasion de travailler le thème du paysage sous un angle insolite et qui constitue un enjeu majeur sur le territoire des 7 vallées :

- qui permet de se mettre à la place de l'habitant pour mieux comprendre ses habitudes, aspirations et besoins en fonction du type de paysage qu'il traverse, mais aussi du mode de le traverser : à pied, à vélo, en voiture...
- qui permet de valoriser et transformer les paysages avec des traitements spécifiques et adaptés aux modes de déplacement



1. LE PAYSAGE DE LA GRANDE VITESSE

La voie rapide, D939

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939

Un axe transversal traversant l'ensemble du territoire sur 33 km de longueur

- Il permet de relier de manière efficace l'arrière-pays avec le littoral, il s'agit de l'axe routier le plus fréquenté de la Communauté de Commune, y compris par ses habitants qui l'utilisent pour se déplacer rapidement d'une commune à l'autre
- Son tracé contournant des villes moyennes et petites contribue à éloigner les flux par rapport aux pôles d'attractivité avec un effet de dévitalisation des centre-bourgs qui a été constaté au moment de la création de l'axe routier (notamment sur Hesdin)
- Malgré son potentiel de vitrine pour le territoire, ses abords sont souvent banalisés ou délaissés et ils ne dégagent pas de qualités particulières. Tout cela contribue à renvoyer une image plutôt négative des 7 vallées.

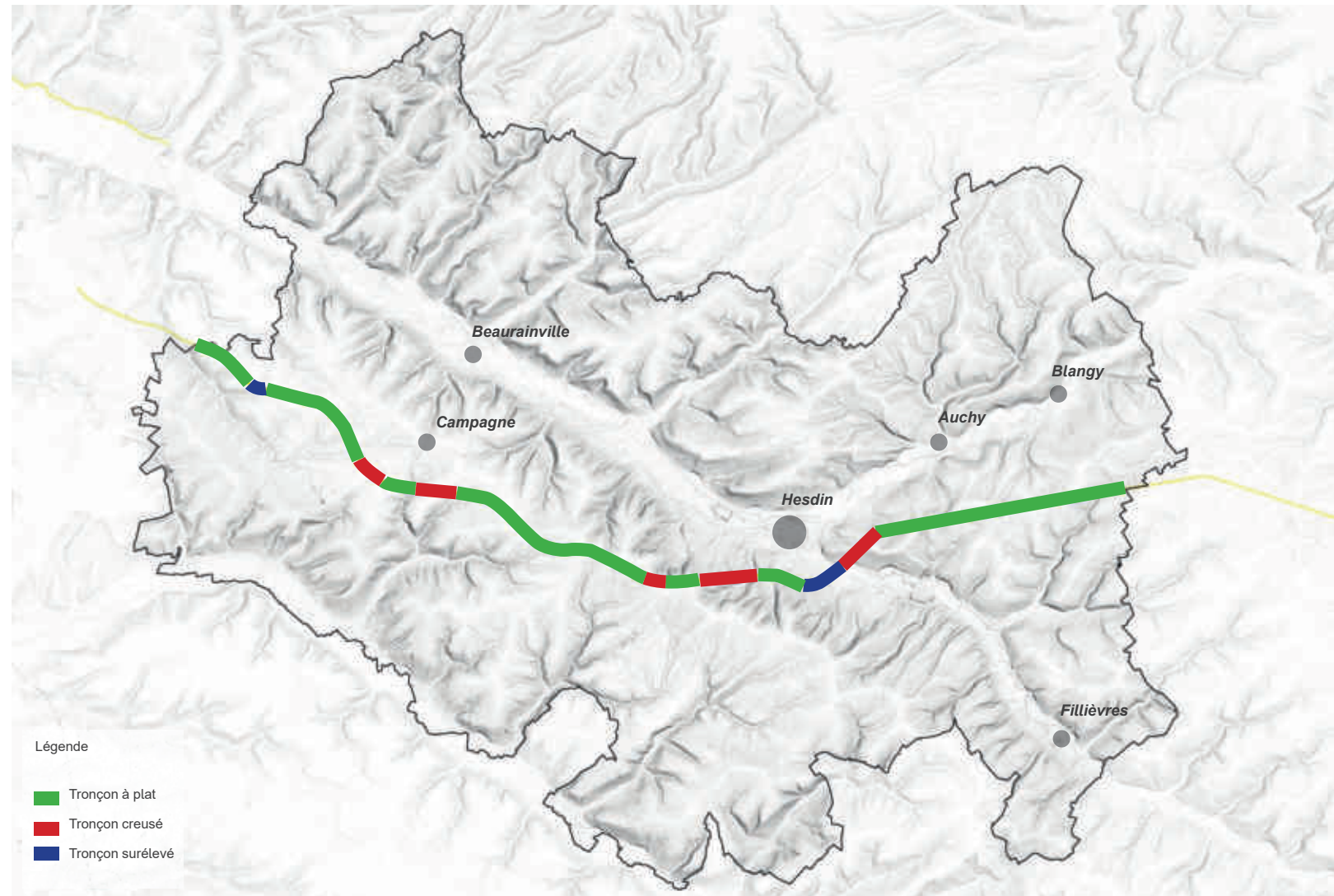


Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Un ruban traversant la topographie

Un ruban qui serpente le territoire tout en jouant avec la topographie

- La majorité des tronçons suit la pente naturelle du terrain, notamment en amont d'Hesdin (les tronçons en vert sur la carte qui se concentrent au niveau des grands plateaux agricoles du Ternois et du Ponthieu)
- La route se surélève légèrement quand elle traverse des vallons ou vallées majeures (tronçon en bleue sur la carte, notamment au niveau de la vallée de la Canche)
- Mais elle creuse aussi des passages dans le sol, notamment au niveau des coteaux des vallées principales, mais aussi dans les petits vallons sillonnés par les affluents de la Canche et de l'Authie (tronçons en rouge sur la carte)

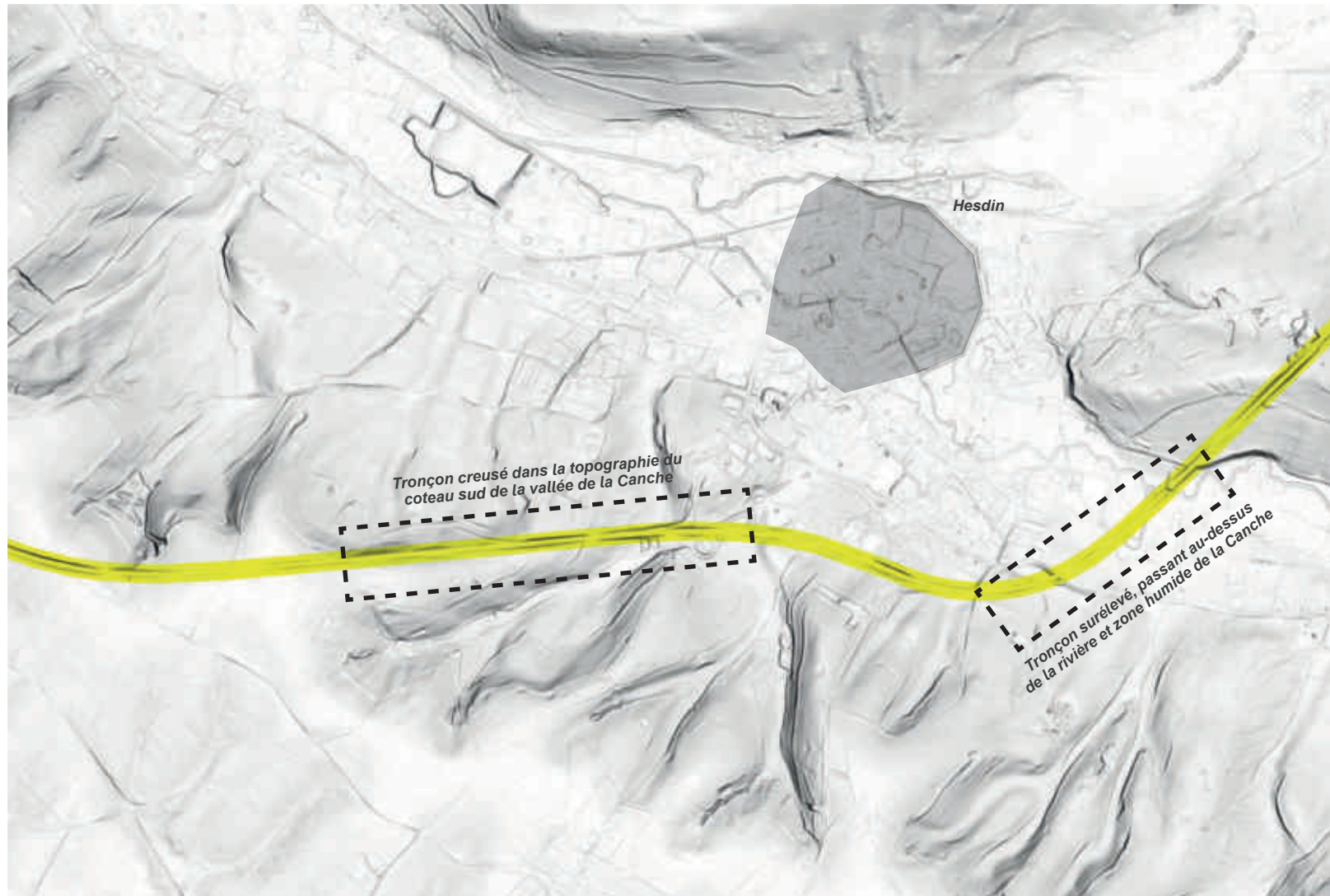


Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Un ruban traversant la topographie

Un ruban qui serpente le territoire tout en jouant avec la topographie

- La majorité des tronçons suit la pente naturelle du terrain, notamment en amont d'Hesdin (tronçons en vert sur la carte se concentrant au niveau des grands plateaux agricoles du Ternois et du Ponthieu)
- La route se surélève légèrement quand elle traverse des vallons ou vallées majeures (tronçon en bleue sur la carte, notamment au niveau de la vallée de la Canche)
- Mais elle creuse aussi des passages dans le terrain, notamment au niveau des coteaux des vallées principales, mais aussi des vallons sillonnés par les petits affluents de la Canche et de l'Authie (tronçons en rouge sur la carte)



Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // La vitesse

- Des vitesses moyennes différentes qui permettent de distinguer deux grandes séquences :
 - » Une séquence plus inscrite dans le territoire aux horizons très dégagés à l'est de la commune d'Hesdin (porte d'entrée du territoire)
 - » Une séquence plus routière à l'ouest d'Hesdin, là où la vitesse moyenne est plus élevée (limitation à 110km/h). Ici la perception visuelle du territoire environnant est moins importante, d'une part à cause de la vitesse de déplacement et d'autre par le manque de repères paysagers forts. La visibilité y est aussi réduite à cause de la topographie plus accidentée (talus, grands terrains agricoles bombés, bosquets...).



Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // une route, plusieurs paysages

- Là où la route suit la pente naturelle du terrain, des vues dégagées s'ouvrent sur les plateaux. Ici la voie est longée par des alignements d'arbres, les eaux pluviales sont récoltées dans des noues ou fossés bordant la chaussée. Le contact entre l'infrastructure routière et le paysage est plus simple et direct avec la sensation d'être entouré par la campagne
- Là où la route creuse son passage à travers les vallons des coteaux, la vue se resserre et le grand paysage reste caché derrière des talus ou des bosquets, ici le langage routier de la voie s'affirme pleinement : largeur plus importante de la chaussée, glissières, caniveaux en béton, barrières, bandes d'arrêt d'urgence...



Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Le patrimoine arboré

- Les linéaires d'arbres remarquables se raréfient au fur et mesure que la route assume son rôle d'infrastructure et de voie rapide
- En amont d'Hesdin la RD est longée par des alignements d'arbres qui s'alternent des deux côtés de la voie.
- Entre Hesdin et Brimeux, les arbres occupent notamment les talus les plus raides, mais ils peuvent également se situer ponctuellement en contrebas de la voie. Ici leur présence est souvent associée à des petits bosquets qui ne sont toutefois pas reliés entre eux.



Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

- Le paysage linéaire de la voie rapide peut être interprété comme une voie royale. La route et ses grands alignements d'arbres, similaires aux modes de façonner les allées principales des grands châteaux de France.
- Suivant cette logique, le paysage visible depuis la route est un parc. Le parc à l'anglaise comme allégorie ou comme reconstitution du paysage agricole et champêtre, ex. le parc du Château de Le Parcq.
- Une référence toute locale : La Chaussée Brunehaut. Des voies aux origines pas définies, mais qui semblent dater de l'époque gauloise et qui étaient utilisées par les Romains. Le nom « Brunehaut » apparaît pour la première fois dans un document écrit à Douriez (1205). Ces voies sont systématiquement ornées par des alignements d'arbres de deux côtés de la voie.



Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

DES EXEMPLES RÉUSSIS LE LONG DE LA D939 (entre Arras et les 7 Vallées)

- Pour les séquences les plus proches des zones d'agglomération, il est préférable de planter des alignements d'arbres avec un rythme très serré. Des arbres de haute tige avec de grandes couronnes qui peuvent s'entre-toucher
- Ce type d'ambiance induit un changement de comportement chez l'automobiliste : effet d'écrasement, réduction de la visibilité (ombre) et de la largeur de la chaussée)



La D939 longeant la commune de Savy-Berlette

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

DES EXEMPLES RÉUSSIS LE LONG DE LA D939 (entre Arras et les 7 Vallées)

- Pour un effet réussi d'allée plantée, la hauteur des arbres et la taille de leurs couronnes doivent être proportionnées à la largeur de la chaussée.
- La plantation de linéaires de haies au pied des arbres peut apporter un effet brise-vent et contribuer à renforcer les continuités écosystémiques le long des axes routiers.
- Toutefois la plantation systématique des haies des deux côtés de la voie peut renfermer excessivement les vues sur le paysage alentour. Il convient alors de bien choisir les essences qui seront employées et planter un seul côté de la voie.



La D939 à l'approche du panneau d'agglomération d'Aubigny-en-Artois

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

DES EXEMPLES RÉUSSIS LE LONG DE LA D939 (entre Arras et les 7 Vallées)

- Sur les tronçons les plus larges de la départementale, les bandes centrales de séparation des deux sens de circulation pourraient être aménagées en terre-plein planté pour atténuer l'ambiance routière de la voie
- Si la largeur des accotements le permet, il est envisageable de planter les arbres derrière les fossés pour permettre aux sujets de se développer en hauteur avec de larges couronnes
- L'avantage d'un tel type d'aménagement est que les rangées d'arbres assez proches les unes des autres produisent un effet de canopée qui invite les automobilistes à réduire la vitesse



La D939 entre Aubigny-en-Artois et Haute-Avesnes

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

DES EXEMPLES RÉUSSIS LE LONG DE LA D939 (entre Arras et les 7 Vallées)

- Les tronçons plus routiers de la départementale profitent souvent d'une présence massive des arbres sous forme de couloirs boisés longeant la voie de deux côtés. L'effet est majestueux et répond bien au caractère imposant de la voie rapide.
- Ce type de traitement est particulièrement propice aux continuités biologiques et doit être encouragé tout en faisant attention à préserver des espaces de respiration et d'ouverture sur le grand paysage, notamment en direction des grands repères paysagers du territoire (ex. la forêt d'Hesdin)



La D939 (deux fois deux voies) à Ramercourt

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Sur le territoire des 7 vallées les alignements d'arbres sont particulièrement discontinus le long de la RD, notamment à proximité des entrées d'agglomération, là où il peuvent jouer un rôle majeur sur la réduction de la vitesse des véhicules
- C'est le cas par exemple de l'entrée d'agglomération du Parcq, seule commune de la CC à être traversée par la D939 dans son centre-bourg
- Marquer l'entrée de la commune du Parcq équivaut à marquer l'entrée sur le territoire des 7 vallées. Ici on se limitera à traiter l'entrée d'agglomération, mais il faudra également réfléchir au traitement de la traverse de bourg (zone 50 - voir action 3).



La D939, vers l'entrée d'agglomération du Parcq

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Rétrécir visuellement la chaussée pour inviter les automobilistes à ralentir :
 - » Planter des arbres de deux côtés de la chaussée et végétaliser la bande de séparation entre les deux voies
- Un traitement du sol spécifique au niveau de l'entrée (par exemple couche de peinture) et marquage au sol de la limite de vitesse
- La plantation de haies basses de deux côtés de la chaussée, des saules têtards par exemple
- L'installation d'une signalétique partagée à l'échelle de la communauté de commune qui permet de mettre en valeur les monuments et les paysages exceptionnels du territoire
- La décoration du repère territorial du château d'eau à l'entrée de la commune
- L'aménagement d'une promenade en direction du château d'Estruval se prolongeant dans un chemin de randonnée



La D939, vers l'entrée d'agglomération du Parcq

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- À l'ouest d'Hesdin la route prend la forme d'une large voie rapide (110km/h) avec des paysages souvent banalisés, notamment lorsqu'elle traverse le grand plateau agricole des openfields du Ponthieu.
- Les grandes parcelles agricoles longeant la départementale s'étalent jusqu'à presque toucher la chaussée
- Seulement des bandes enherbées relativement étroites et sans trop d'intérêt paysager séparent la voie des terrains agricoles limitrophes. Les clôtures deviennent alors très présentes dans le paysage même si elles sont relativement légères et simples.



La D939, entre Buire-le-Sec et Boisjean

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Une scénographie arborée

DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Ces portions de voie pourraient être un support idéal pour un nouvel aménagement favorisant les continuités écosystémiques le long des axes majeurs. Notamment si les nouveaux corridors se situent entre des bosquets ponctuels.
- Le paysage perçu à une vitesse relativement importante et sur une voie très large donne la possibilité d'imaginer des accotements majestueux, par exemple des couloirs boisés des deux côtés de la voie.
- Pour préserver des vues sur le paysage agricole alentour, il faudra prévoir des arbres avec de hautes couronnes d'un côté de la voie tout en veillant à ce que le sous-bois ne se développe pas trop.
- Sur ces tronçons il faudrait installer de préférence une signalétique qui permet de valoriser les entités paysagères de la Communauté de Communes.



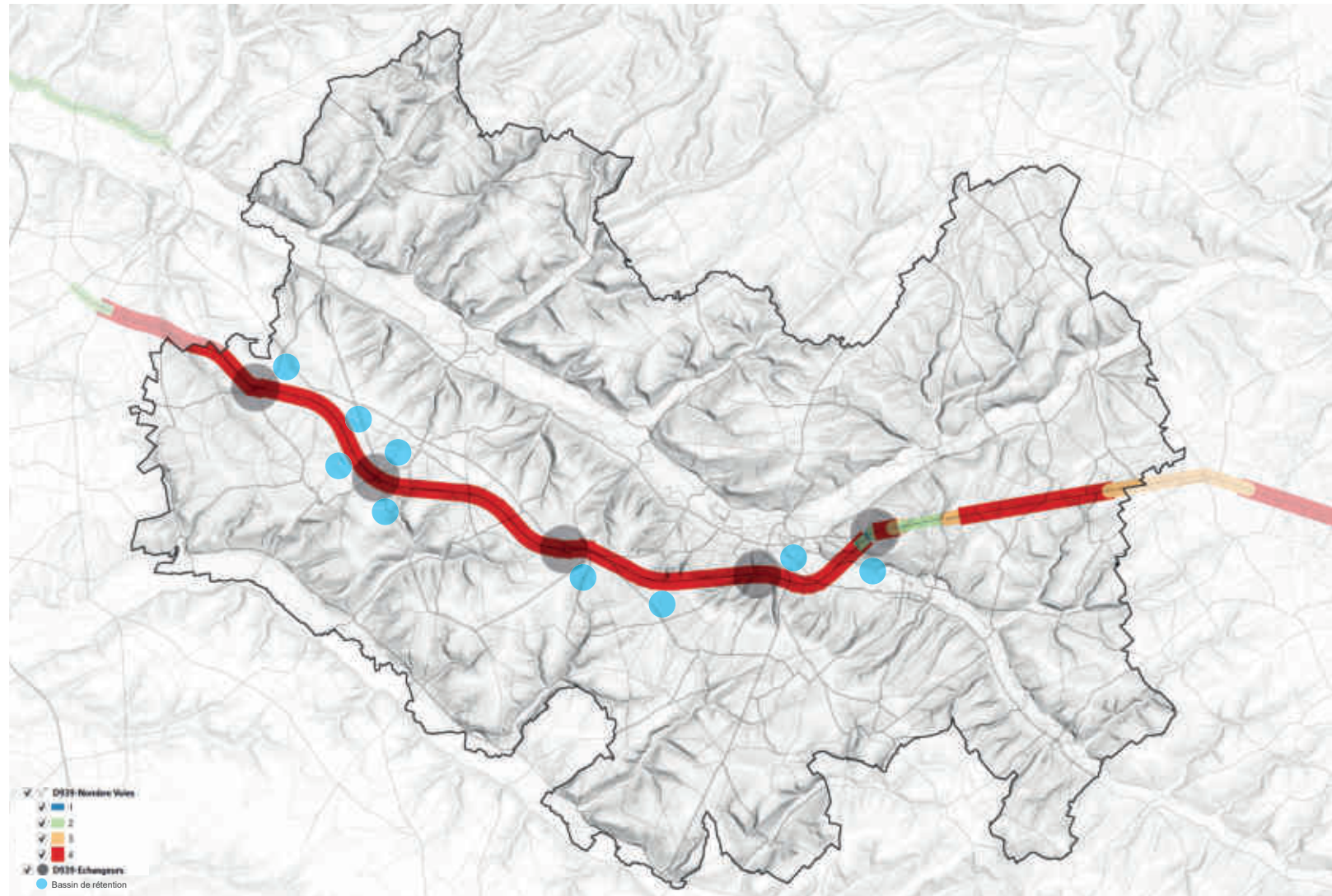
La D939, entre Buire-le-Sec et Boisjean

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Son épaisseur

LA SITUATION ACTUELLE

- Une départementale à section variable en fonction du nombre de voies. Plus étroite lorsqu'elle traverse des zones habitées, par exemple sur la commune du Parcq avec 15m entre les façades et plus large quand elle traverse les grands plateaux agricoles : jusqu'à 70m de largeur avec les accotements (25m la chaussée).
- Une voie ponctuée par 5 échangeurs avec plusieurs bretelles (notamment Hesdin) qui s'étalent sur les plaines tout en générant des lieux peu qualitatifs, souvent accompagnés par des bassins de rétention artificiels. Certains échangeurs, comme celui du Guy-Saint-André peuvent atteindre une taille de 12Ha.
- Les échangeurs, les bassins de rétention et les dépôts de gravats se concentrent sur les portions de voirie les plus routières (à l'ouest d'Hesdin)



Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Son épaisseur

LA SITUATION ACTUELLE

- Les bretelles de la voie rapide constituent un premier contact avec le territoire et ponctuellement des entrées de ville directes (ex. Parcq) ou indirectes, mais très proches du bourg (ex. Campagne-sur-Hesdin)
- Cela concerne particulièrement la D939, car depuis sa création, la majorité des navetteurs se déplacent sur cet axe entre l'arrière-pays (ou se concentre l'emploi) et le rétrolittoral (habitat dans un cadre rural apaisé). Ainsi les entrées d'agglomération les plus traversées ne sont plus celles des petites départementales, mais elles se situent plutôt sur les bretelles en direction des bourgs.
- Les bassins de rétention longeant la voie sont encaissés par rapport au terrain naturel. Leur emprise est très importante et leur insertion paysagère est moyennement soignée (pas d'alignements d'arbres, espaces de prairie...)

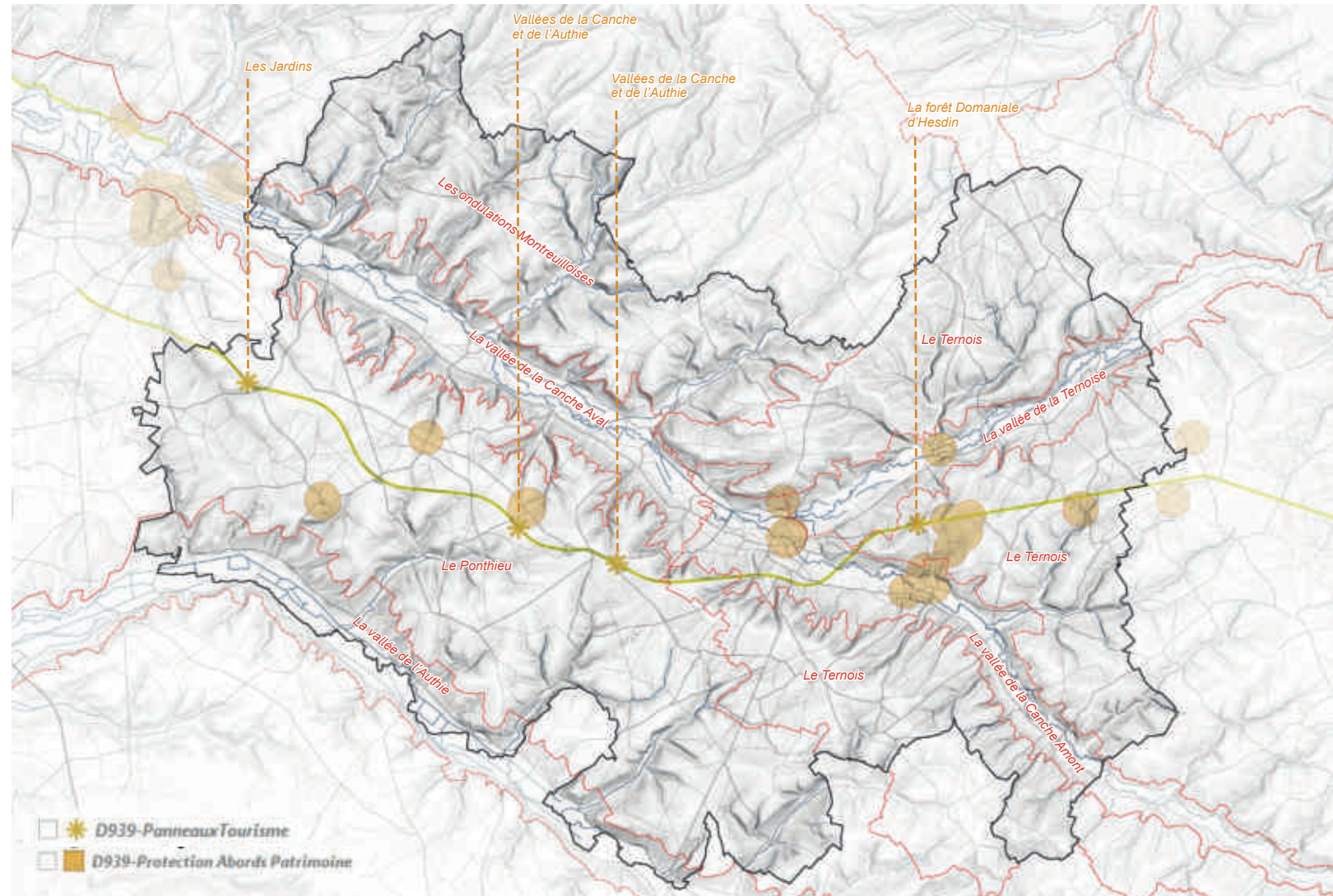


Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Des occasions pour valoriser les paysages

LA SITUATION ACTUELLE

- La D939 traversant bien 4 unités paysagères différentes avec des caractéristiques bien distinctes est une occasion unique pour mettre en valeur les atouts de la CC7V le long d'un parcours de 33km
- 14 bâtiments ou ensembles bâtis patrimoniaux entourent l'axe routier, cependant aucun d'eux n'est pointé ou mis en valeur via la signalétique depuis la D939
- Seulement 4 panneaux touristiques renvoient vers des grands éléments du paysage des 7 vallées



Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Des occasions pour valoriser les paysages

LA SITUATION ACTUELLE

- L'implantation des panneaux touristique est très importante, elle doit être proche d'une sortie permettant d'atteindre le site qu'elle pointe, mais elle doit également permettre d'apprécier l'élément de paysage/architecture depuis la route elle-même
- Pour cela il est envisageable d'aménager des aires de repos à proximité des panneaux qui permettent d'apprécier des vues remarquables sur le grand paysage. Si c'est difficile de trouver des points adaptés sur les tronçons rapides à 4 voies (ouest d'Hesdin), on pourrait en revanche en prévoir un par exemple à la sortie de la commune du Parcq pour admirer la forêt d'Hesdin depuis un point haut.
- Le graphisme et le type de panneau doivent être attentivement étudiés, idéalement il faudrait installer des panneaux graphiquement cohérents sur l'ensemble de la voie.



Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Des occasions pour valoriser les paysages

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Calibrer les ouvertures sur le grand paysage et aménager des points d'observation demande peu d'ingrédients :
 - » Des petites zones de stationnement à côté de la voie (une ou deux places)
 - » Un panneau d'interprétation
 - » L'aménagement du périmètre (si nécessaire) avec une barrière et de la végétation
 - » Un marquage au sol empiétant sur la chaussée pour signaler le point de vue

Au-delà de ce qu'on veut donner à voir, c'est aussi l'occasion de réfléchir à ce qu'on veut masquer, par exemple un alignement d'arbres pour cacher un bâtiment industriel ou une verrue paysagère



Panneau touristique pointant la forêt d'Hesdin
à la sortie de la commune du Parcq

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Son épaisseur

DES EXEMPLES RÉUSSIS LE LONG DE LA D939 (entre Arras et les 7 Vallées)

- Les bassins de rétention se situent souvent sur les terrains entrepris entre les bretelles des échangeurs et ils sont décaissés par rapport au terrain naturel
- Ils sont très visibles depuis les ponts qui traversent la départementale. Leur intégration paysagère s'appuie notamment sur le traitement des abords avec des bandes boisées.
- Le recours à des bassins étanches de grande taille pour le stockage d'eau de grande taille doit être limité (prévoir plusieurs petits bassins et/ou des parties non étanches) pour limiter leur impact sur le paysage environnant



Le bassin de rétention à la sortie vers Ramecourt

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Mettre en scène les surépaisseurs

DES EXEMPLES RÉUSSIS LE LONG DE LA D939 (entre Arras et les 7 Vallées)

- Le recours à des bassins étanches de grande taille pour le stockage d'eau de grande taille doit être limité (prévoir plusieurs petits bassins et/ou des parties non étanches) pour limiter leur impact sur le paysage environnant
- Des solutions de verdissement spontané peuvent être étudiées sur le bassin afin de mieux les intégrer dans le paysage
- L'entretien de ces espaces pourrait être assuré par l'écopâturage « itinérant » avec un programme à la grande échelle sur l'ensemble de ces espaces le long de la voie rapide



Bassin de rétention à Roellecourt

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Mettre en scène les surépaisseurs

DES EXEMPLES RÉUSSIS LE LONG DE LA D939 (entre Arras et les 7 Vallées)

- Pour bien accompagner la sortie depuis la voie rapide en direction des centres habités il est nécessaire d'œuvrer le paysage qui entoure la voie comme s'il était l'entrée d'un parc
- Des alignements d'arbres peuvent assurer une transition paisible et à l'échelle humaine entre les grands axes et les petites voies départementales
- Les ronds-points qui se situent à l'interface entre les différentes voies peuvent également être plantés tout en évitant des objets superflus comme les bordures ou les ceintures en enrobé.



Bretelles d'entrée et sortie à Roellencourt

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Mettre en scène les surépaisseurs

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES DES 7 VALLÉES

- La bretelle de sortie vers la commune d'Hesdin butte contre la nouvelle zone commerciale en entrée de ville
- Aujourd'hui il s'agit d'un paysage assez banal, sans aucune particularité ni de panneau qui annonce l'arrivée sur la commune
- Au loin on aperçoit les arbres qui longent la D928 (aménagement récent). L'alignement s'arrête toutefois au niveau du rond-point.



Bretelle de la sortie d'Hesdin en provenance d'Arras

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Mettre en scène les surépaisseurs

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES TRONÇONS TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- L'objectif est de marquer une première entrée sur la commune depuis la voie rapide, l'enjeu ici n'est pas de pointer les commerces et les services de la commune (on est encore trop loin du centre-ville), mais simplement de donner un aperçu de ses composantes les plus identitaires d'un point de vue de son patrimoine naturel et historique
- Pour embellir ce tronçon de la route, il suffirait de laisser pousser des plantes autochtones fleuries (celles qu'on trouve dans les champs) sur une bande de 2/3m.
- Il est aussi important de marquer la ligne de l'horizon en prolongeant l'alignement d'arbres existant jusqu'à l'entrée de la voie rapide



Bretelle de la sortie d'Hesdin en provenance d'Arras

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Mettre en scène les surépaisseurs

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- Certaines sorties de la voie départementale buttent directement sur les entrées des bourgs, comme par exemple à Campagne-les-Hesdin, où le passage de la voie rapide à la traverse de bourg fait seulement une centaine de mètre de long
- Aujourd'hui les ingrédients qui se succèdent le long de la voie reflètent un langage plutôt routier : haricots en enrobé, bordures en béton, marquages au sol très marqués et présents



Entrée de Campagne-les-Hesdin depuis la D939

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Mettre en scène les surépaisseurs

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

Des petits aménagements ponctuels peuvent contribuer à marquer l'entrée progressive sur la commune tout en maîtrisant la transition entre l'ambiance routière de la D939 et la traverse de bourg de Campagne-les-Hesdin, :

- Un alignement d'arbres le long de la bretelle en direction de Campagne pour accompagner l'arrivée dans le centre-bourg
- Un marquage au sol spécifique pour marquer l'entrée d'agglomération
- Une ambiance plus végétale et en lien avec le paysage rural et champêtre qui entoure la commune
- La plantation d'un arbre d'un côté de la chaussée pour marquer le seuil d'entrée en hauteur



Entrée de Campagne-les-Hesdin depuis la D939

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Mettre en scène les surépaisseurs

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

- À l'approche de Campagne-les-Hesdin les aménagements de la voie renvoient à un langage routier, seulement les deux premiers bâtiments de la commune au niveau du carrefour marquent l'entrée dans une zone d'agglomération, comme si la bretelle de la voie rapide s'injectait directement dans le bourg ancien



Entrée de Campagne-les-Hesdin (D130)

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Mettre en scène les surépaisseurs

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES VOIES TRAVERSANT LES 7 VALLÉES

Qualifier l'entrée de ville principale de
Campagne-les-Hesdin via un aménagement
spécifique :

- Marquer au sol le seuil d'entrée de la commune via un traitement particulier, mais aussi la présence de deux arbres à haute tige pour réduire visuellement la largeur de la chaussée et inviter les automobilistes à ralentir
- Végétaliser le haricot central avec des plantes arbustives
- Aménager une aire de covoiturage à l'entrée de la commune en lien avec la voie rapide, mais aussi l'axe N-S de la D130 reliant Campagne à Buire-le-Sec
- Le même type de signalétique utilisé pour marquer la présence d'éléments remarquables devra pouvoir être utilisé aussi pour les aspects plus fonctionnels (ex. aire de covoiturage)



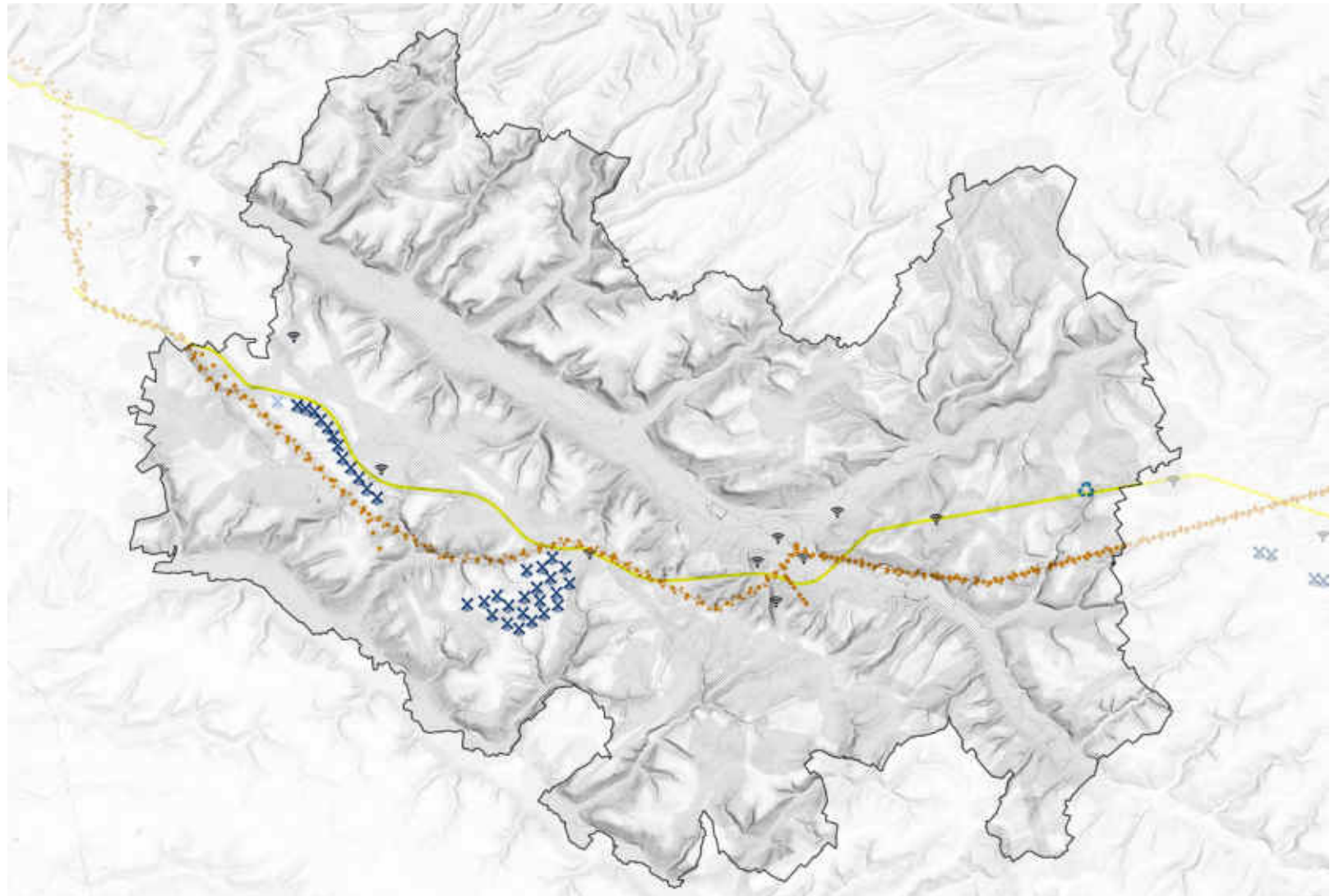
Entrée de Campagne-les-Hesdin (D130)

Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Un couloir énergétique

LA SITUATION ACTUELLE

- La D939 est un axe entouré par de nombreuses installations énergétiques : lignes haute tension, antennes relais, méthaniseurs, parcs éoliens
- Tout semble converger vers le confortement de cette identité d'un axe énergétique qui relie le littoral à l'arrière-pays où se concentrent toutes les installations dédiées à la production d'énergie, notamment le solaire et l'éolien
- L'implantation des installations le long de cette ligne est plutôt stratégique, car :
 - » Elle se situe le long de ligne de crête du plateau du Ponthieu
 - » La majorité des sites potentiels est éloignée des centres habités
 - » L'échelle « industrielle » des installations est bien proportionnée par rapport à l'infrastructure routière et le paysage des openfields du plateau
 - » L'impact visuel des installations depuis la D939 est faible grâce à la vitesse des véhicules

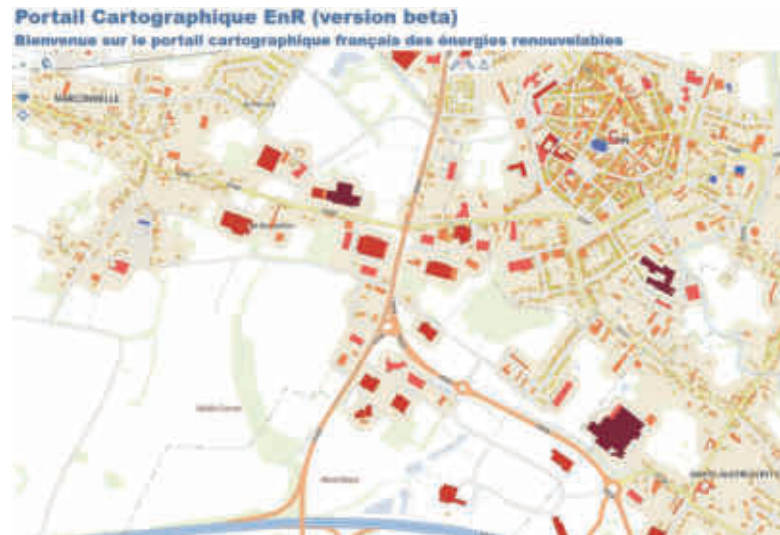


Le paysage de la grande vitesse

La voie rapide, D939 // Un couloir énergétique

LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE LE LONG DE LA D939

- Fort de ce constat, nous avons procédé à un repérage des différents supports potentiels pour des installations d'énergie photovoltaïque le long de l'axe de la RD :
 - » grosses surfaces de toiture (hangars agricoles, bâtiments tertiaires, centres commerciaux)
 - » grosses surfaces de parking
 - » talus de la voie rapide
- Les surfaces ont été repérées grâce aux nouveaux portails cartographiques français des énergies renouvelables (ajustées avec une vérification la parcelle)



Le paysage de la grande vitesse

Le potentiel d'énergie photovoltaïque

LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE LE LONG DE LA D939

Le potentiel d'énergie photovoltaïque à proximité de la D393 est constitué de trois types de surfaces : des toitures de grands bâtiments, de grands parkings et le talus longeant la D393.

Le talus le long de la D393 représente une surface de **15 820 m²** pouvant être couvert de photovoltaïque au sol soit un potentiel de production de **1,5 GWh/an**.

Les parkings dans les zones commerciales et industrielles (dont la future zone commerciale de Sainte Austreberthe), représentent une surface de **288 115 m²**. Considérant que des ombrières ne couvrent jamais la totalité de la surface d'un parking, que certains parkings seront végétalisés plutôt que couverts d'ombrières et que d'autres ont vocation à être renaturés (cf. continuité écologique), un taux de couverture de 25 % semble réaliste. Cela représente un potentiel de production de **6,5 GWh/an**.



Le paysage de la grande vitesse

Le potentiel d'énergie photovoltaïque

LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE LE LONG DE LA D939

Les grandes toitures pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques (hangars, serres, équipements publics, bâtiments industriels, etc.) représentent une surface de 475 000 m². Cependant, certaines toitures sont impropres à l'accueil de panneaux (exposition, constitution de la charpente, etc.). Dans l'hypothèse d'une couverture de 25 %, les grandes toitures à proximité de la D393 pourraient produire environ 11 GWh/an.

Au total, le potentiel de production d'énergie photovoltaïque à proximité de la D393 peut donc être estimé à 19 GWh/an



Le paysage de la grande vitesse

Le potentiel d'énergie photovoltaïque

L'idée d'installer des panneaux photovoltaïques le long d'axes routiers n'est pas nouvelle, l'on trouve un certain nombre d'exemples en France et dans des pays voisins, surtout en Suisse et en Allemagne.

Dans la plupart des cas, les parcs solaires linéaires suivent des axes routiers importants tels que des autoroutes. Cependant, l'exemple de la commune de Féchy, en Suisse, montre qu'il est aussi possible d'en installer le long de routes plus petites.

Pour exploiter la pleine puissance des panneaux photovoltaïques, il est important de choisir un type de support qui permet une inclinaison d'au moins 30°. Les installations à la verticale sont en effet moins performantes.



En haut à gauche : photovoltaïque sur talus à Féchy, Suisse
En bas à gauche : palissade photovoltaïque à la verticale
En haut à droite : installation sur l'A96 à Ammersee en Allemagne côté autoroute
En bas à droite : installation sur l'A2 Giebenach en Suisse côté opposé à l'autoroute

Le couloir énergétique des 7 vallées

Le potentiel d'énergie photovoltaïque

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES TRONÇONS DES 7 VALLÉES

- Plusieurs tronçons de la voie départementale présentent des talus relativement longs et escarpés qui sont bien adaptés pour accueillir de nouvelles installations photovoltaïques
- Cela est d'autant plus envisageable quand d'autres installations sont visibles à l'horizon (ex. éoliennes) pour conforter l'idée d'un couloir énergétique à l'échelle de la CC7V... voir au-delà
- Les talus permettent de masquer les installations par rapport aux terrains et bâtiments qui longent la D939



La D939 à Campagne-les-Hesdin avant d'arriver au parc éolien
En direction de Montreuil-sur-Mer

Le couloir énergétique des 7 vallées

Le potentiel d'énergie photovoltaïque

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES SUR LES TRONÇONS DES 7 VALLÉES

- Les panneaux photovoltaïques pourront être installés sur les talus les plus inclinés pour une meilleure fonctionnalité. Ils devront être surélevés par rapport au sol pour permettre de préserver le fonctionnement écosystémique des accotements de la voie. En outre les crêtes des talus aujourd'hui dépourvues de haies peuvent accueillir de nouvelles plantations.
- Une signalétique dédiée permettra de donner une idée de la part d'énergie produite par les installations photovoltaïques. Si le projet est porté par la Communauté de Commune elle-même ça sera l'occasion d'en faire une petite fierté locale !



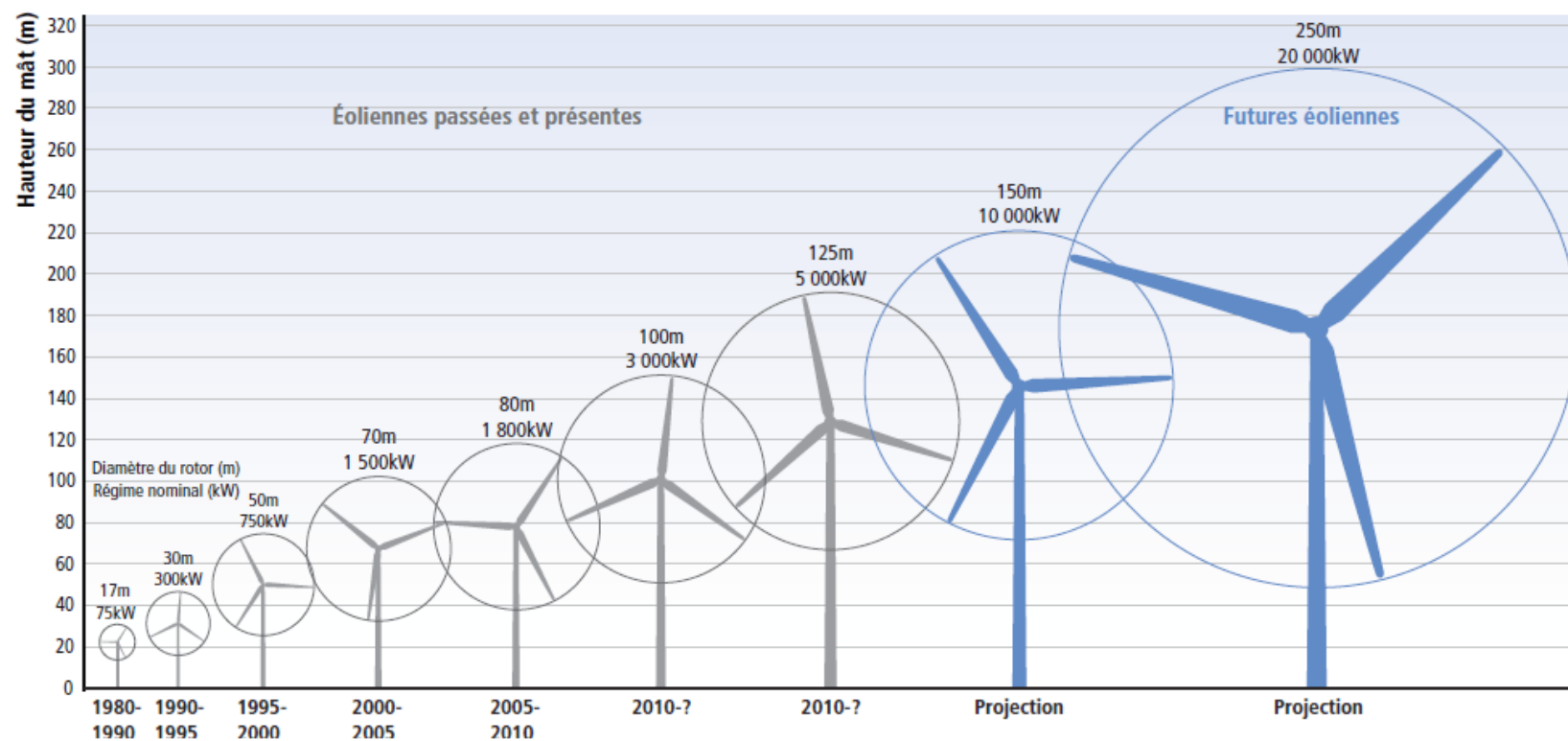
Le couloir énergétique des 7 Vallées

L'enjeu du renouvellement des éoliennes

Le repowering désigne la reconception totale d'un parc éolien arrivé en fin de vie pour continuer son exploitation. Il implique le démantèlement complet du parc précédent mais vise à réutiliser au maximum les infrastructures existantes (voies d'accès, raccordement électrique, etc.). La durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 ans.

La puissance et la performance des éoliennes ayant considérablement augmenté au fil des années, le repowering peut permettre d'augmenter la production d'un site avec un nombre de mâts stable, ou de maintenir la même production tout en réduisant le nombre de mâts. En effet, les éoliennes les plus récentes atteignent une puissance de 5 MW alors que la puissance moyenne était de 1 MW au début des années 2000.

Du repowering se distingue le revamping, qui désigne le changement de certaines pièces, pour augmenter la durée de vie ou la performance d'un parc existant.



Le couloir énergétique des 7 Vallées

L'enjeu du renouvellement des éoliennes

La puissance d'installation des éoliennes de la Communauté de Communes des 7 Vallées se situe entre 2 MW pour les plus anciennes et 3,6 MW pour les plus récentes. Le parc de Caumont Chériennes qui est en cours de construction sera aussi composé d'éoliennes de 3,6 MW.

Considérant que des nouveaux modèles d'éoliennes de 5 MW sont actuellement en train d'arriver sur le marché, un repowering de ces parcs quand les éoliennes actuelles arriveront en fin de vie pourrait permettre une augmentation non négligeable de la production à nombre de mâts constants.

Le premier parc éolien, le parc du Bois de Morval est entré en service en 2011. La question du repowering des sites devrait donc commencer à se poser à partir des années 2030.

Nom du parc	Localisation	Nombre d'unités	Puissance par unité
Bois de Morval	Mouriez Tortefontaine	6	2 MW
Les Rossignols	Mouriez Tortefontaine	3	2 MW
Extension des Rossignols	Mouriez Tortefontaine	4 + 1	3 MW + 2 MW
Vallée Masson	Mouriez Tortefontaine	2	2,35 MW
Les Joyeux Développeurs	Buire-le-Sec	12	3 MW
Les Vallées	Mouriez Tortefontaine	5	3,6 MW

Le couloir énergétique des 7 Vallées

Les possibilités d'accueil de nouvelles éoliennes

Les parcs éoliens existants de Buire-le-Sec et Mouriez-Tortefontaine sont les surfaces à proximité de la RD393 qui pourraient accueillir un nombre significatif de nouveaux mâts. Dans l'hypothèse d'une volonté d'accueillir de nouvelles éoliennes, une extension des parcs existants seraient alors à privilégier.

Liste des contraintes réglementaires :

- Distance de 500 m par rapport aux bâtiments résidentiels
- Distance de 200 m par rapport aux voies (autoroutes, DP et N, négociable)
- Distance de 200 m par rapport aux voies ferrées
- Distance de 200 m par rapport aux lignes électriques HT
- Distance de 500 m par rapport aux antennes relais Exclusion des SUP liées aux canalisations gaz
- Exclusion des périmètres de protection des monuments historiques
- Exclusion des zones Natura 2000
Exclusion des zones à dominante humide



2. LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

**Vers une autonomie
énergétique**

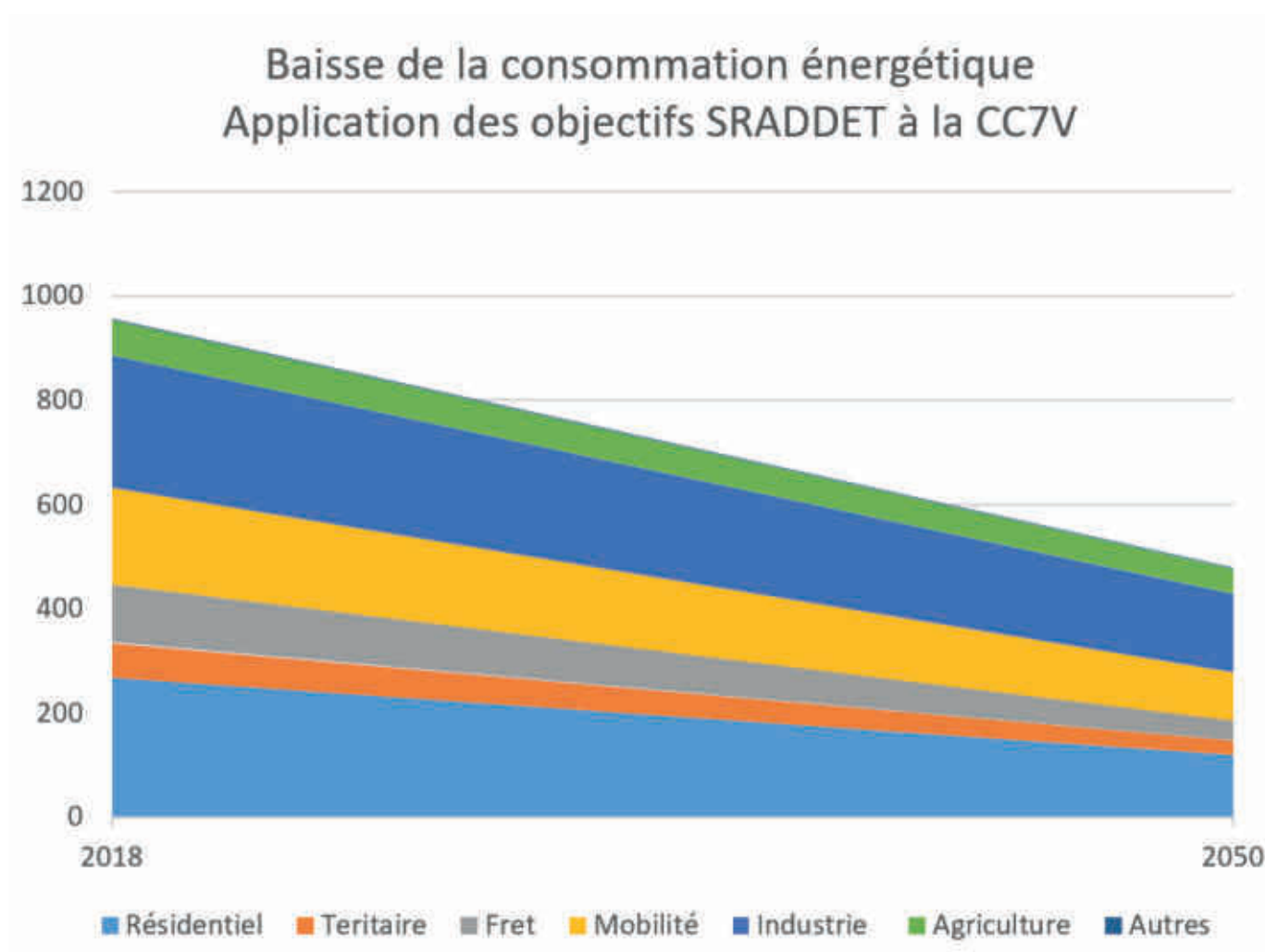
Objectif territoire à énergie positive

Évolution tendancielle vs. règlementaire de la consommation

Selon l'Étude de Planification

Energétique (EPE), une évolution tendancielle amènera le territoire vers un baisse des consommations énergétiques de 11 % en 2050 par rapport à 2012. En se basant notamment sur les scénarios Negawatt et AfterTerre, cette étude chiffre le potentiel total de réduction des consommations énergétiques à 60% en 2050 par rapport à 2012.

Le SRADDET prescrit une baisse des consommations énergétiques de 50% en 2050 par rapport à 2010. Cet objectif se situe au sein du potentiel de réduction identifié par l'EPE et apparait donc comme atteignable. Par conséquent, nous retenons 578,5 GWh/an, l'équivalent d'une baisse de 50 %, comme consommation cible pour le scénario TEPOS 2050 de la Communauté de Communes des 7 Vallées.



Objectif territoire à énergie positive

Baisse des consommations par secteur – Résidentiel

**Objectif fixé par
le SRADDET Hauts-de-France**

- 54 %
en 2050 par rapport à 2012

**Objectif proposé pour
le scénario TEPOS de la CC7V**

- 54 %
en 2050 par rapport à 2012

Les principales hypothèses

- Rénovation en BBC de 95% des logements, soit 12 000 maisons individuelles, 470 appartements et 1 140 logements HLM. Les bâtiments classés Fou G sont rénovés en priorité.
- Généralisation des systèmes de chauffage les plus performants.
- Stabilisation du nombre de personnes par logement grâce à des nouvelles dynamiques en matière d'habitat (modularité, cohabitations intergénérationnelles, etc.).
- Une réduction de la part des maisons individuelles dans la construction neuve, au profit du petit collectif.
- Diminution des bâtiments neufs construits annuellement, au profit de la réhabilitation de l'existant. Obligation de réaliser des bâtiments neufs BBC, conçus avec des éco-matériaux.

Objectif territoire à énergie positive

Baisse des consommations par secteur – Tertiaire

**Objectif fixé par
le SRADDET Hauts-de-France**

- 44 %
en 2050 par rapport à 2012

**Objectif proposé pour
le scénario TEPOS de la CC7V**

- 60 %
en 2050 par rapport à 2012

Les principales hypothèses

- Application du décret tertiaire obligeant à une baisse des consommations d'énergie de 60% en 2050.
- Généralisation des systèmes de chauffage les plus performants.
- Diminution de la construction de bâtiments neufs, au profit de la réhabilitation de l'existant. Obligation de réaliser des bâtiments neufs BBC, conçus avec des éco-matériaux.
- Juste dimensionnement des équipements et élimination des gaspillages (climatisation, éclairage, etc.)

Objectif territoire à énergie positive

Baisse des consommations par secteur – Fret

**Objectif fixé par
le SRADDET Hauts-de-France**

- 65 %
en 2050 par rapport à 2012

**Objectif proposé pour
le scénario TEPOS de la CC7V**

- 65 %
en 2050 par rapport à 2012

Les principales hypothèses

- Réduction de 20 % de la consommation moyenne des poids lourds grâce à des gains d'efficacité.
- Le parc de poids lourds bascule du pétrole vers le gaz renouvelable, l'hydrogène et l'électricité.
- Réduction des tonnages transportés grâce à des relocations et une baisse de la consommation de biens.
- Report important du transport routier vers le ferroviaire et le fluvial.

Objectif territoire à énergie positive

Baisse des consommations par secteur – Mobilité

**Objectif fixé par
le SRADDET Hauts-de-France**

- 65 %
en 2050 par rapport à 2012

**Objectif proposé pour
le scénario TEPOS de la CC7V**

- 50 %
en 2050 par rapport à 2012

Les principales hypothèses

- Dépendance à la voiture plus forte en raison du caractère rural du territoire, d'où un objectif de réduction moins important qu'au niveau régional.
- Réduction de 60 % de la consommation moyenne des voitures grâce à des gains d'efficacité.
- Fin de la commercialisation des voitures thermiques en 2035, le parc automobile bascule massivement vers des véhicules électriques.
- Baisse de la vitesse de circulation en ville à 30km/h.
- Report des déplacements en voiture vers les transports en commun, la marche, le vélo, etc. grâce à des investissements importants dans les infrastructures de mobilité douce.
- Diminution des distances parcourues (télétravail, réduction des déplacements très longue distance).

Objectif territoire à énergie positive

Baisse des consommations par secteur – Industrie

**Objectif fixé par
le SRADDET Hauts-de-France**

- 41 %
en 2050 par rapport à 2012

**Objectif proposé pour
le scénario TEPOS de la CC7V**

- 41 %
en 2050 par rapport à 2012

Les principales hypothèses

- Électrification des process industriels et amélioration de leurs rendements grâce à des gains en efficacité.
- Accélération des innovations et choix technologiques permettant de rendre les produits durables, moins consommateurs d'énergie et avec une empreinte environnementale moindre.
- Forte augmentation des taux de recyclable qui engendre une diminution de la demande en ressources primaires.

Objectif territoire à énergie positive

Baisse des consommations par secteur – Agriculture

**Objectif fixé par
le SRADDET Hauts-de-France**

- 70 %
en 2050 par rapport à 2012

**Objectif proposé pour
le scénario TEPOS de la CC7V**

- 30 %
en 2050 par rapport à 2012

Les principales hypothèses

- En raison de la part moins importante d'agriculture intensive et destinée à l'exportation, l'objectif de baisse est sensiblement moins élevé qu'au niveau régional.
- Les équipements gagnent en efficacité énergétique mais les productions sont plus importantes qu'aujourd'hui en raison de la relocalisation.
- Mutation des pratiques agricoles, avec un basculement de l'agriculture dite conventionnelle vers l'agriculture biologique, l'agroécologie et la production intégrée.
- Doublement des élevages en pâturage, et division par deux des systèmes d'élevage intensifs.
- Suppression des importations de soja.

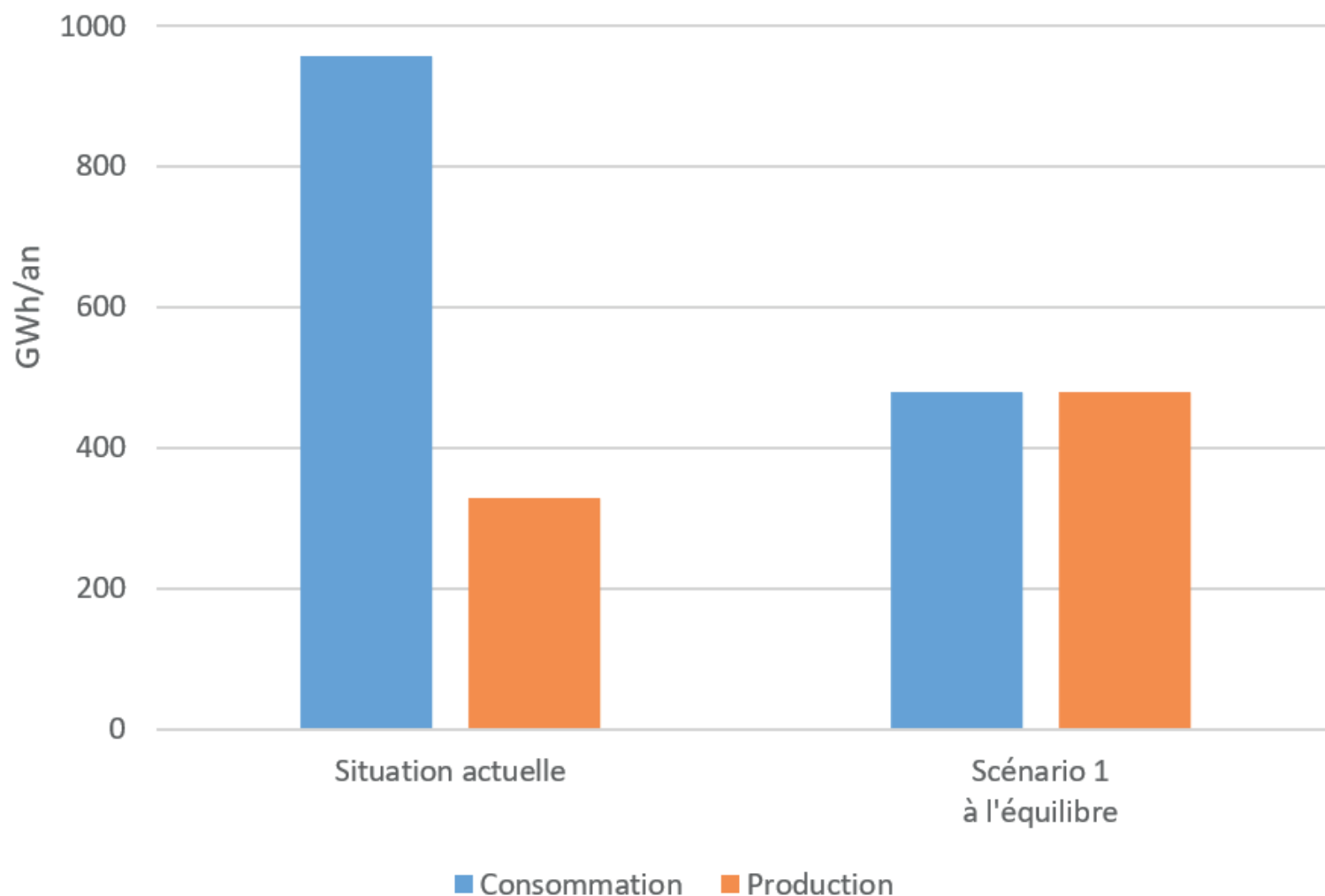
Objectif territoire à énergie positive

Équilibrer consommation et production énergétique

La production actuelle d'énergie renouvelable de la Communauté de Communes des 7 Vallées s'élève à 328 GWh/an. Avec une consommation d'énergie finale de 957 GWh/an cela correspond à couverture énergétique de 34 %. La couverture énergétique décrit la part de la consommation énergétique d'un territoire donné qui est couvert par sa production d'énergie renouvelable.

À production constante, la baisse réglementaire de la consommation énergétique de 50 % d'ici 2050 permettrait d'amener la couverture énergétique du territoire à 68,5 %.

Pour atteindre l'autonomie énergétique et devenir un territoire TEPOS, la Communauté de Communes des 7 Vallées doit par conséquent augmenter sa production d'énergie renouvelable de 151 GWh/an, ce qui correspond à une augmentation de 46% par rapport à la situation actuelle.

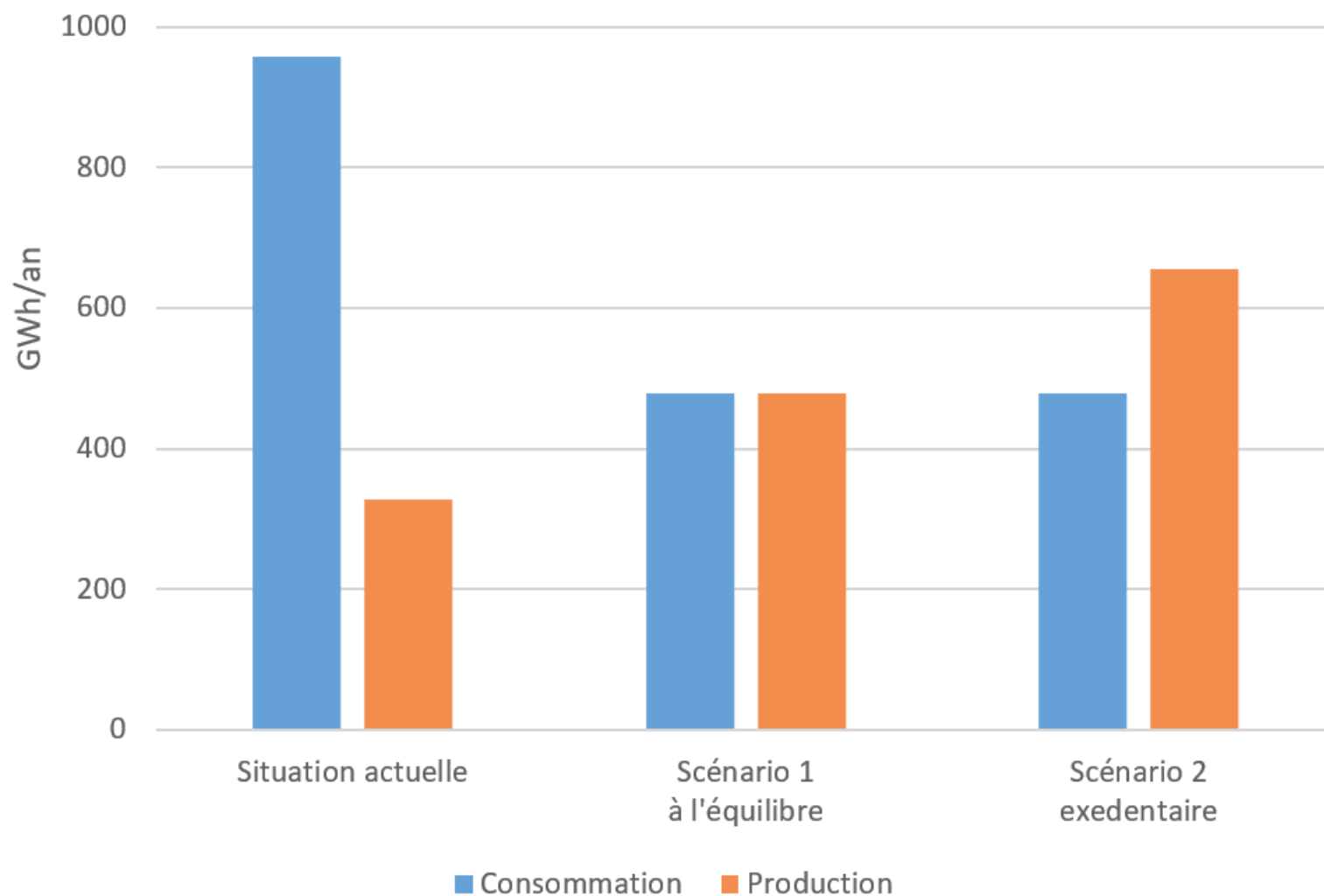


Objectif territoire à énergie positive

Devenir exportateur net d'énergie

Le SRADDET fixe l'objectif d'augmenter la production d'énergie renouvelable dans les Hauts-de-France de 55 % entre 2021 et 2031, et de tendre vers le facteur 4 en 2050. C'est-à-dire que les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par la Région sont supérieurs à l'augmentation qui serait nécessaire pour réaliser le scénario 1 présenté précédemment.

Par conséquent, il semble pertinent d'étudier également un scénario dans lequel la production d'énergie renouvelable augmenterait plus fortement. C'est ce que propose le scénario 2 qui creuse l'hypothèse d'un territoire exportateur net d'énergie grâce à une multiplication par deux de la production. Le scénario 2 se justifie par ailleurs par le fait que les grandes aires urbaines ne pourront pas produire suffisamment d'énergie pour couvrir leurs besoins et dépendront de la production d'énergie renouvelable de territoires voisins pour décarboner leurs consommations.

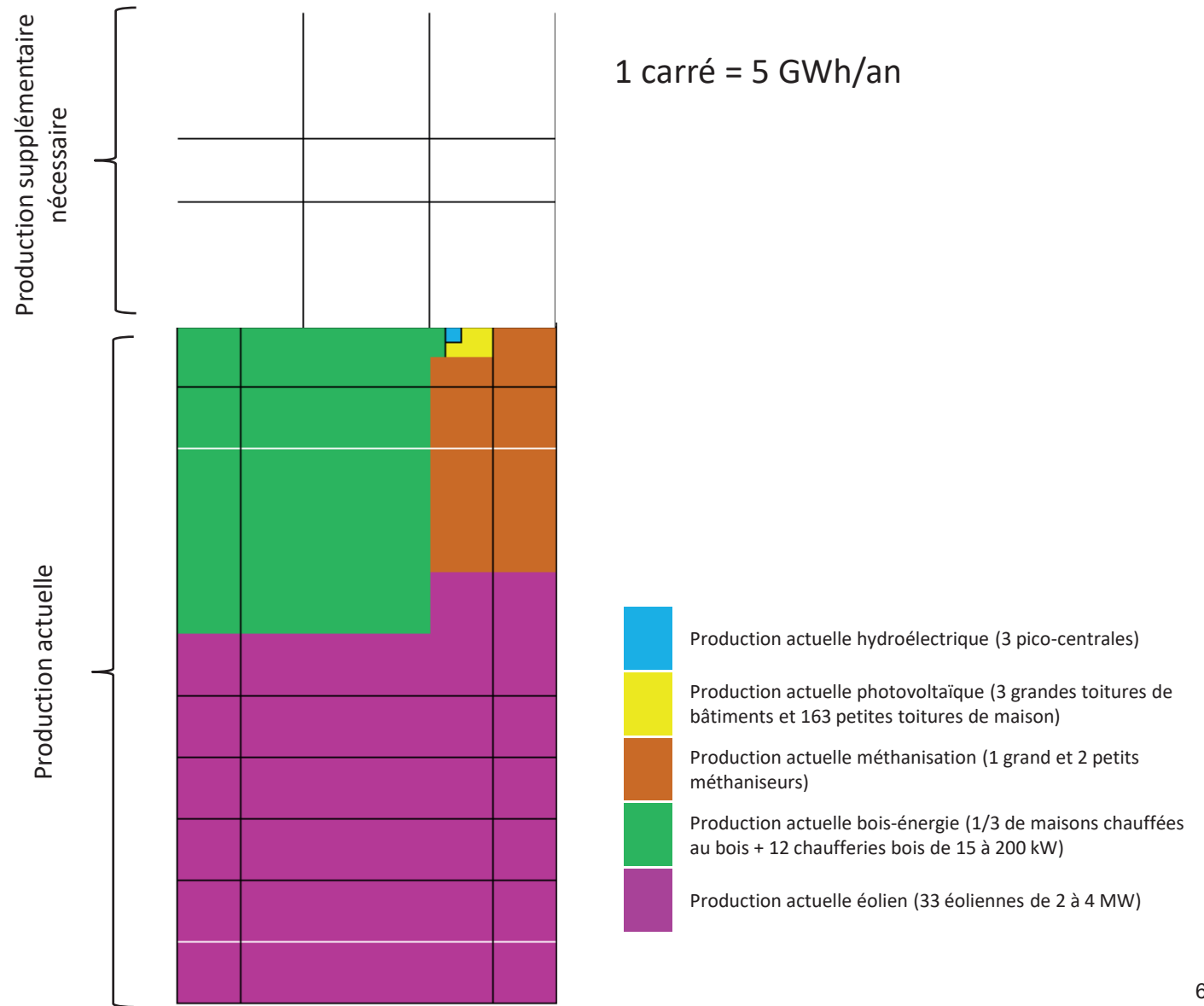


Production actuelle et besoins supplémentaires – scénario 1

Actuellement, la production d'énergie renouvelable du territoire provient à 58 % de l'éolien, suivi par le bois énergie (30 %) et la méthanisation (11 %). Le solaire photovoltaïque, l'hydroélectricité, le solaire thermique et la géothermie sont également présents mais leur part de la production totale est très faible.

Les gisements d'énergie renouvelable qui existent sur le territoire permettent largement de couvrir les 151 GWh/an supplémentaires qui sont nécessaire pour réaliser le scénario 1.

Dans le cadre d'un atelier participatif (atelier Étape Paysage), ces données ont été présentées aux habitants de la Communauté de Communes des 7 Vallées sous forme de visuels pédagogiques. L'atelier a permis d'ouvrir une discussion sur les énergies renouvelables à développer (ou non) pour réussir à équilibrer la consommation et la production énergétique du territoire à l'horizon 2050.



Atelier Étape Paysage

Mix énergétique – scénario 1

Dans le mix énergétique choisit par les participants, l'éolien permet de couvrir plus de la moitié des besoins de production supplémentaires.

Le parc en cours de construction à Caumont-Chériennes couvre 40 GWh et un repowering à Mouriez Tortefontaine qui consiste à remplacer les éoliennes de 2 MW par des nouvelles de 4 à 5 MW peut fournir 50 GWh supplémentaires.

Les autres éoliennes seraient remplacées en fin de vie par un nombre égale de mâts de la même puissance ou un nombre moins important d'éoliennes plus puissantes. Une baisse de la production d'énergie éolienne sur le territoire n'a pas été considéré comme une hypothèse réaliste.



En haut : avant / après repowering d'un parc éolien à Heimbach-Vlatten, Allemagne
 En bas : avant / après repowering d'un parc éolien à Simonsberg en Allemagne

Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 1 à 5 MW)	Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 1 à 5 MW)	5 éoliennes de 3,6 MW (parc en construction à Caumont-Chériennes)			
				Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 1 à 5 MW)	
				Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 1 à 5 MW)	

Atelier Étape Paysage

Mix énergétique – scénario 1

Le développement du photovoltaïque sur toiture et surtout des ombrières de parkings a été considéré comme souhaitables par les participants de l'atelier. En revanche, l'impact paysager du photovoltaïque au sol a été jugé trop important (panneaux fixes comme traqueurs) et l'agrivoltaïsme a soulevé des questionnements concernant des risques de conflits d'usage avec la production alimentaire.

Même si son potentiel est plus faible, le solaire thermique est apparu comme un moyen intéressant pour diversifier le mix énergétique et augmenter la part de la production de chaleur. Étant installés sur toiture, l'impact paysager du solaire thermique a été jugé faible par les participants



En haut : projet SAS Mine de Soleil, église à Loos-en-Gohelle
 Au milieu : Centrale photovoltaïque citoyenne de la SAS Capsol
 En bas : Centrale photovoltaïque de la SCIC Énergie Citoyenne

Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Solaire thermique Centre aquatique, 4 EHPAD, 5 HLM, hôpital		
Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Photovoltaïque 1900 places de parking avec ombrières	Photovoltaïque 1900 places de parking avec ombrières		
Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)		Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)		Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)	
éoliennes de 3,6 MW (parc en construction à Caumont-Chérlennes)				Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)	
				Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)	

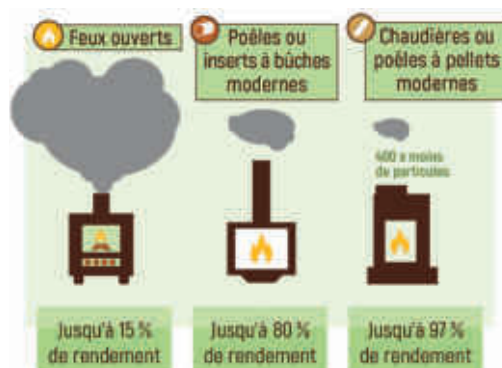
Atelier Étape Paysage

Mix énergétique – scénario 1

Le bois énergie, la géothermie et des pompes à chaleurs ont été choisies par les participants pour couvrir les 20 GWh restants.

Un développement raisonné du bois énergie semble en effet pertinent dans les 7 Vallées même si le SRADDET prévoit une stagnation du bois énergie (cf. pollution aux particules fines). Il peut permettre de remplacer le chauffage au fioul dans des communes qui ne sont pas desservies par le réseau de gaz. Les chaufferies collectives sont à privilégier, car moins émetteuses de particules fines. Cependant, dans le cas de maisons inadaptées aux pompes à chaleur et situées dans des zones peu denses, l'installation d'appareils individuels se justifie. Le remplacement d'appareils existants par des modèles plus performants permet de limiter tout de même la pollution de l'air.

Les possibilités d'exploiter le potentiel de géothermie du territoire sont en cours d'étude et restent à confirmer.



En haut : Chaudière bois d'Anvin en réseau de chaleur, 150 kW
 En bas : Comparaison rendement et pollution de l'air selon les usages du bois énergie

Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Photovoltaïque 1900 places de parking avec ombrières	50 installations collectives de géothermie basse température	400 logements équipés de pompes à chaleur
Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Photovoltaïque 800 maisons ou 50 bâtiments	Solaire thermique Centre aquatique, 4 EHPAD, 5 HLM, hôpital	Photovoltaïque 1900 places de parking avec ombrières	12 chaufferies bois de 150 à 250 kW	Bois énergie Équiper 800 foyers d'un appareil performant
Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)		Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)		Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)	
5 éoliennes de 3,6 MW (parc en construction à Caumont-Chériennes)				Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)	
				Repowering de 2 éoliennes (passer d'une puissance de 2 MW à une puissance de 4 à 5 MW)	

Atelier Étape Paysage

Spatialisation : les valeurs paysagères

L'atelier a été organisé autour d'une carte des 7 Vallées sur laquelle les participants ont commencé par identifier les valeurs (naturelles, patrimoniales, culturelles, etc.) de chaque unité de paysage. C'est sur ces valeurs que les participants se sont appuyés ensuite pour spatialiser les actions de sobriété et d'efficacité ainsi que les installations d'énergie renouvelable.

L'atelier a ainsi permis d'identifier comment les valeurs paysagères du territoire peuvent contribuer à la transition énergétique et inversement. L'ère de l'énergie pétrolière abondante et bon marché a engendré des aménagements et modes de vie homogènes sur tous les territoires malgré leurs différences. Une société décarbonée doit à l'inverse s'appuyer sur les ressources et spécificités intrinsèques de chaque territoire.

Photos de l'atelier Étape Paysage (samedi 10/06/2023 à Hesdin dans la salle accueillant l'exposition sur le plan de paysage)



Atelier Étape Paysage

Spatialisation des énergies renouvelables

Les installations d'énergie renouvelable placées par les participants se concentrent dans la Vallée de la Canche et le Ponthieu. Le photovoltaïque s'appuie ici sur la forte présence de bâtiments industriels et zones commerciales le long des principaux axes routiers. Pour les chaufferies bois et la géothermie, les centralités ont été ciblées, car elles offrent la densité nécessaire pour développer des réseaux techniques.

Le bois énergie entretient un lien fort avec les valeurs paysagères : son exploitation est possible grâce à la richesse en bois du territoire et son développement peut renforcer cette particularité locale grâce à une valorisation des haies et bocages. Il en va de même avec l'hydroélectricité qui permet d'entretenir un patrimoine culturel et bâti. En effet, les trois sites à potentiel à Brimeux, Grigny et Marenla sont des moulins historiques.

Le vent est aussi une ressource historique du territoire, mais les éoliennes peuvent entrer en conflit avec d'autres valeurs paysagères.

Carte issue de l'atelier de concertation : spatialisation des énergies renouvelables à l'échelle de la CC7V



Atelier Étape Paysage

Spatialisation des actions de sobriété et d'efficacité énergétique

La vallée de l'Authie, les ondulations du Montreuillois et le champ de la bataille d'Azincourt ont été jugés moins propices à l'installation d'énergies renouvelables et incompatibles avec des éoliennes ou des centrales photovoltaïques au sol.

Cependant, leurs valeurs paysagères naturelles et culturelles très marquées offrent un cadre idéal pour le développement d'actions de sobriété telles que la mobilité douce ou le tourisme vert.

Les vallées grâce à leur faible dénivelé et la concentration d'infrastructures sont un support idéal pour le développement des mobilités douces.

Les grands enjeux de rénovation thermique, notamment à Hesdin, Buire-le-Sec et Beaurainville, peuvent être une occasion de revaloriser le patrimoine bâti.

En haut à gauche : Vue aérienne de la Vallée de l'Authie
En bas à gauche : Exemple de rénovation thermique valorisation la brique

En haut à droite : La 7 Vallées' Race
En bas à droite : Vue aérienne d'Azincourt



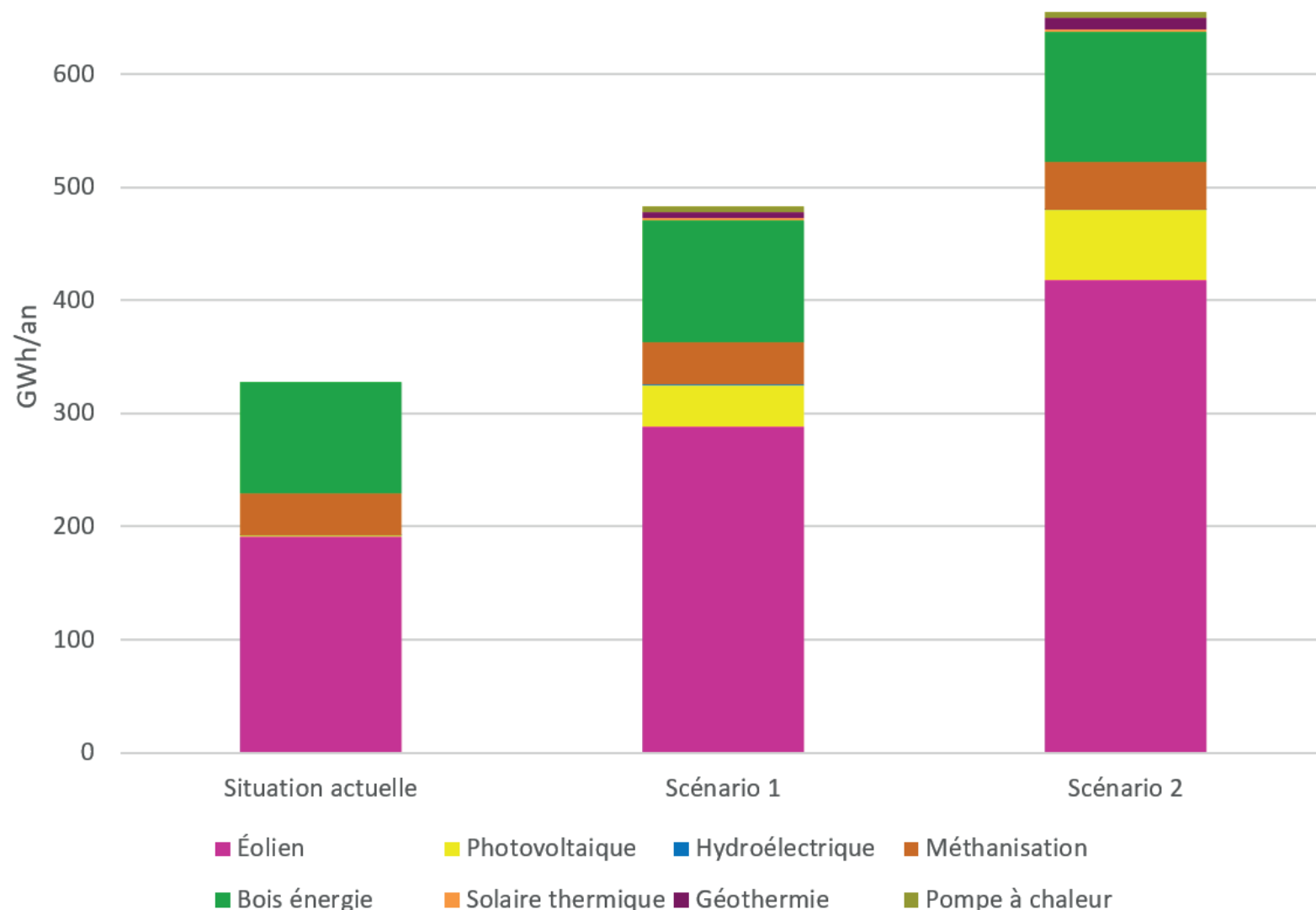
Implications paysagères des scénarios 1 & 2

Comparaison des mix énergétiques

L'atelier Étape Paysage a exploré les options d'un mix énergétique pour atteindre l'équilibre entre consommation et production en 2050. Le mix énergétique retenu par les participants prévoit un développement équilibré de toutes les énergies, mais d'autres scénarios auraient été possibles, notamment une part plus importante de l'éolien (repowering).

La réalisation du scénario 2 offre moins d'options, car pour doubler la production, sans nouveau parc éolien ou méthaniseur, le potentiel des autres énergies renouvelables doit être exploité quasi entièrement. Les principales différences du scénario 2 par rapport au scénario 1 tel que défini par l'atelier Étape Paysage sont :

- Le repowering de tous les parcs éoliens existants avec des mâts de 5 MW
- Le développement de 10 ha de photovoltaïque au sol, sur friche ou en agrivoltaïsme
- Un développement maximal de la géothermie et du bois énergie.

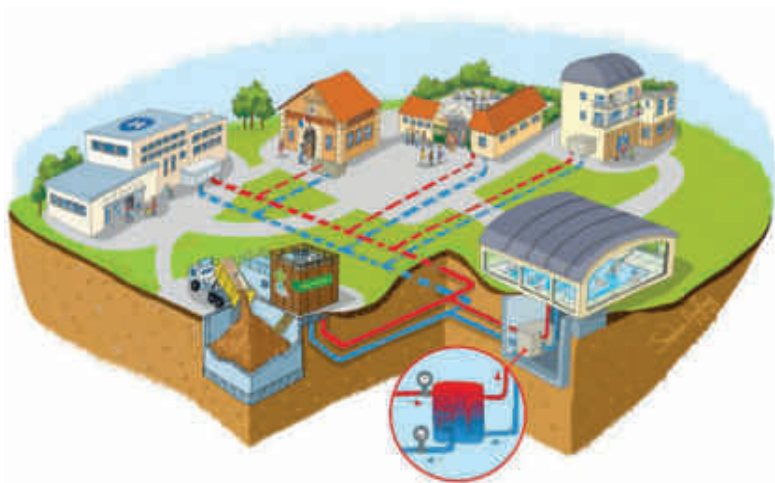


Implications paysagères des scénarios 1 & 2

Différences d'impact paysager des installations EnR

Les installations d'énergie renouvelables n'ont pas toutes le même impact paysager. En raison de leur grande taille, l'insertion paysagère de parcs éoliens, de méthaniseurs et de centrales photovoltaïques au sol (panneaux fixes comme traqueurs) n'est pas aisée, même si des exemples de solutions satisfaisantes existent (ex. un parc éolien linéaire qui souligne une ligne de crête).

Les chaufferies bois automatiques de petit calibre dont l'on trouve déjà une douzaine sur le territoire, se fondent plus facilement dans le paysage. Comme le montrent plusieurs exemples dans des territoires voisins, il en va de même pour des chaudières bois alimentant un réseau de chaleur / réseau technique, notamment lorsque la façade est réalisée en bardage bois. Le réseau quant à lui est invisible, car souterrain. Le recours à du bois local peut par ailleurs permettre de favoriser le maintien des haies et bocages du territoire.

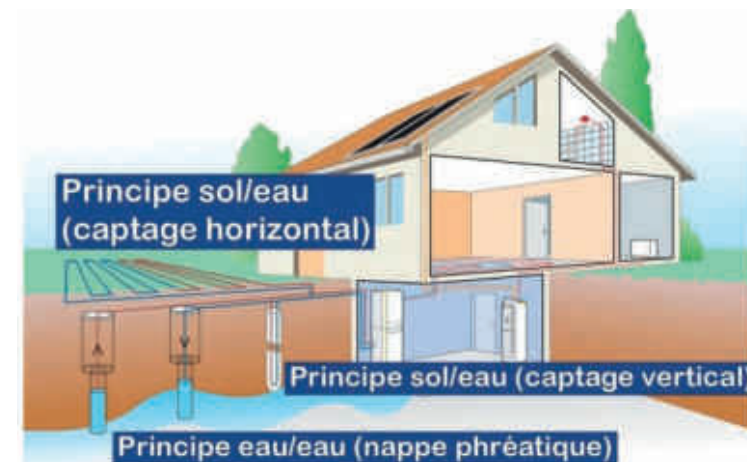


En haut à droite : Chaudière à bois Conchy sur Canche, 150 kW
En bas à droite : Chaudière à bois Nuncq-Hautcôte, 150 kW

Implications paysagères des scénarios 1 & 2

Différences d'impact paysager des installations EnR

La géothermie fait partie des installations d'énergie renouvelable à impact paysager quasiment nul, la majorité des infrastructures étant invisibles, car souterraines. Une fois les capteurs et le réseau de distribution installés, seules les pompes à chaleur restent visibles que ce soit pour des systèmes de chauffages individuels ou pour des réseaux de chaleur / réseaux techniques.



En bas à gauche : Pompe à chaleur individuelle
En bas à droite : Installation de capteurs géothermiques de surface sol/eau

Implications paysagères des scénarios 1 & 2

Besoins de développement des infrastructures

Les plus grands enjeux de renforcement du réseau électrique sont posés par le développement de l'éolien et des grandes centrales photovoltaïques.

Construire les nouvelles installations au plus proche des infrastructures existantes permet de limiter les besoins de nouveaux raccordements (ex. repowering ou agrandissement d'un parc éolien existant au lieu d'un nouveau parc).

Néanmoins, la capacité d'injection dans le réseau est limitée, notamment pour le réseau HTA. En effet, le seul poste source du territoire, situé à Hesdin, ne dispose plus de beaucoup de capacité d'accueil disponible. Une augmentation de sa puissance ou la construction d'un second poste source pourrait être nécessaire. L'augmentation de la capacité de transit du réseau peut être réalisée sans construction de nouvelles lignes, par exemple grâce à un remplacement des conducteurs.

En haut : Travaux sur le poste source de Coupelle-Neuve pour doubler sa capacité
En bas : Évaluation des impacts paysagers de l'extension du poste source de Fruges



Implications paysagères des scénarios

Les possibilités d'accueil de nouvelles éoliennes

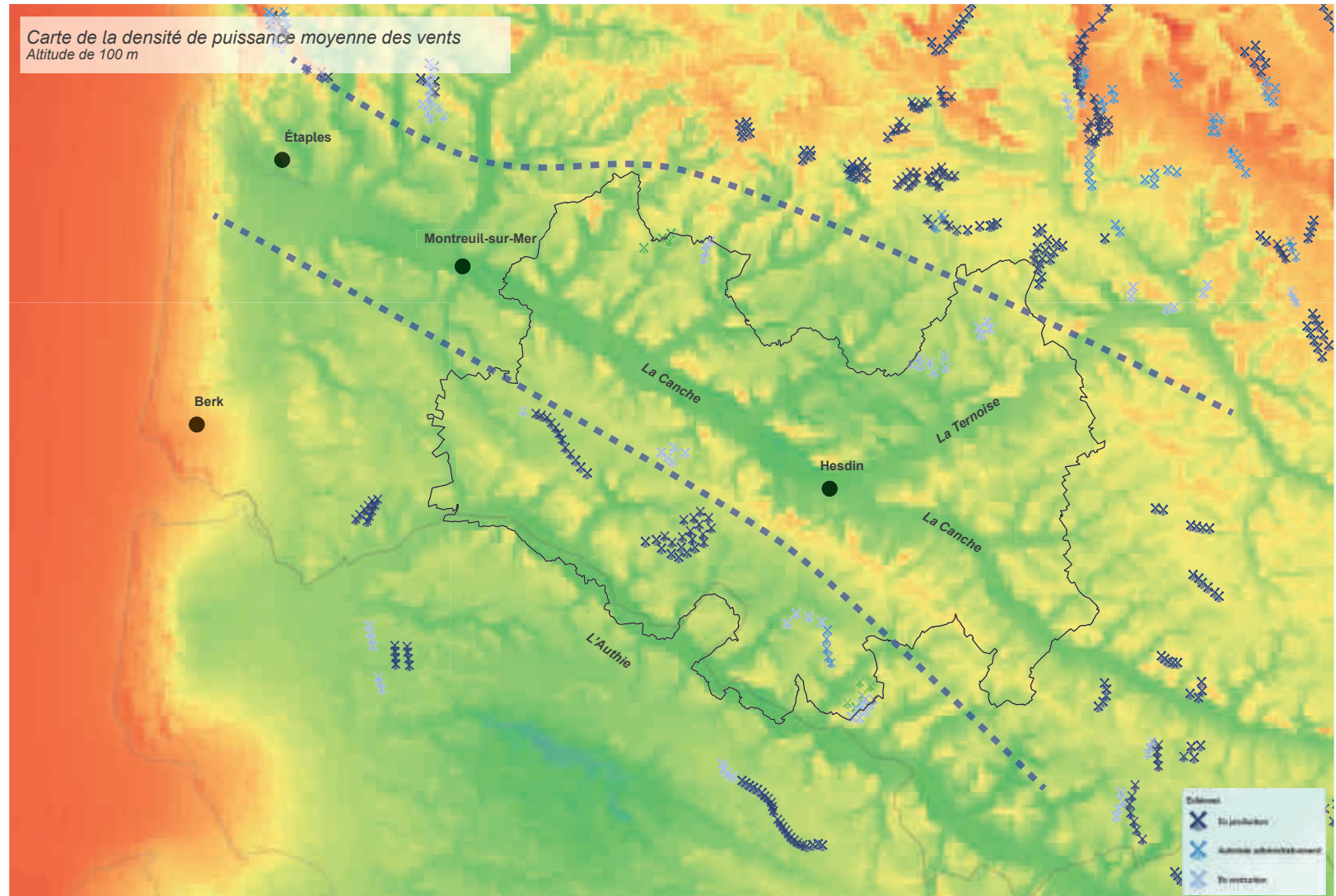
La carte ci-contre permet d'apprécier la puissance des vents à l'échelle du Haut-Artois.

Si les vents sont beaucoup moins forts dans le retrolittoral par rapport à la côte, ils restent très puissants notamment sur les crêtes des vallées. C'est le cas par exemple des sommets des vallées de la Canche et de l'Authie.

La vallée de la Canche et la partie sud du Montreuillois par l'absence d'installations éoliennes constituent une bande de respirations à l'échelle territoriale qui se prolonge jusqu'aux plages du Touquet et Berk.

Le plateau du Ponthieu est la seule unité paysagère du territoire qui accueille aujourd'hui des parcs éoliens. Toutefois d'autres projets sont en cours d'instruction ou ils viennent d'être autorisés sur le plateau du Ternois et à l'extrémité est du territoire.

La communauté de commune est entourée par des parcs très denses à l'est et au nord (autour de Fruges et Frévent).



Implications paysagères des scénarios

Les possibilités d'accueil de nouvelles éoliennes

Dans la Communauté de Communes des 7 Vallées les deux parcs éoliens existants ont le mérite d'être installés **dans l'unité paysagère du Ponthieu.**

Les horizons lointains et les grands terrains agricoles qui caractérisent l'unité permettent d'accueillir les mâts sans que cela génère des sauts d'échelle. Cela est particulièrement réussi dans le cas du parc de Buire-le-Sec où l'alignement des mâts est parallèle aux autres grandes infrastructures : la D909 et les lignes HT. De plus cet alignement suit la même orientation des grandes lignes de paysages qui dessinent les coteaux (haies, bosquets...).

Ici les installations éoliennes créent un dialogue avec le paysage et révèlent son ampleur.

À Mouriez le grand parc comptant 21 mâts en grappe s'intègre aussi aux vastes horizons légèrement ondulés du secteur. Ici, ce qui choque et qui impacte majoritairement le paysage est l'enchaînement des bassins de rétention protégés par des grillages et rambardes ainsi que les coulées de boue sur les routes.

Si une relation directe entre l'implantation des éoliennes et l'aggravation des phénomènes de ruissellement est difficile à prouver, les projets de parcs éoliens devraient constituer des moments privilégiés de réflexion sur l'aménagement paysager de l'ensemble du site aussi pour prévenir les ravines.



Implications paysagères des scénarios

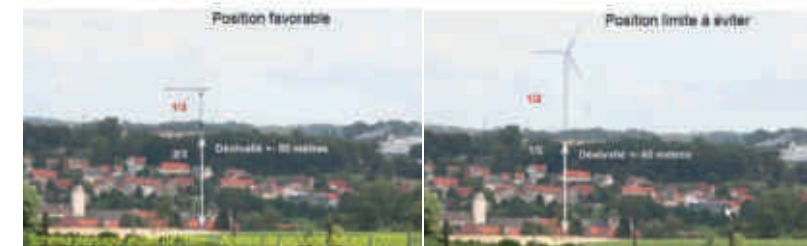
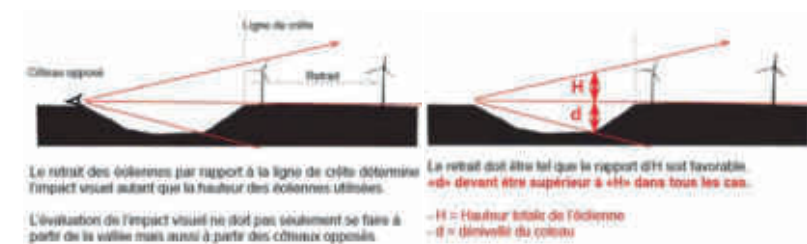
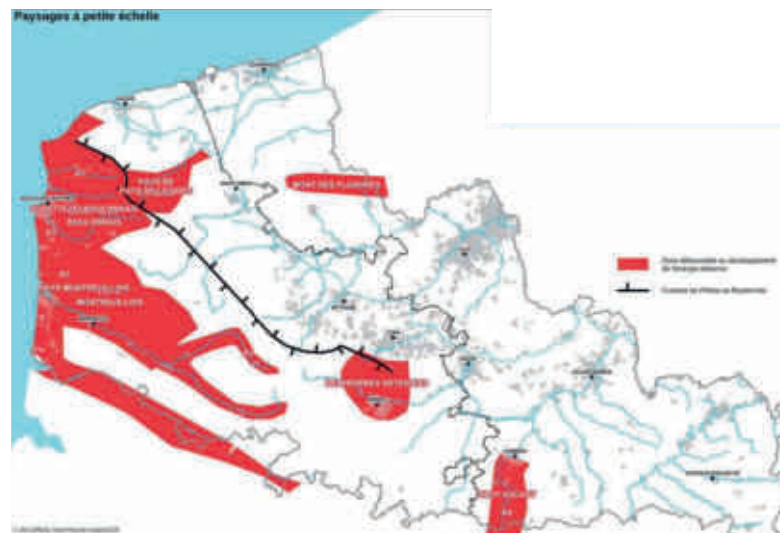
Les possibilités d'accueil de nouvelles éoliennes

L'ÉOLIEN

Il est impossible de masquer une éolienne du fait de sa grande hauteur et de sa forte personnalité. La seule solution pour l'intégrer au paysage existant est de concevoir un réel projet de paysage. Une analyse paysagère doit permettre d'évaluer les impacts du projet aussi bien à l'échelle des grandes unités paysagères, mais aussi du paysage quotidien et proche. La banalisation des éoliennes par une trop forte concentration ou l'éparpillement des éoliennes sur des points isolés sont des menaces pour nos paysages.

- Situées en ligne de crête, les éoliennes apportent, ici une verticalité à un paysage où la ligne horizontale prédominait. Horizontale et verticale se mettent alors mutuellement en valeur. Les éoliennes sont ici à l'échelle du paysage.
- Dans un paysage où beaucoup de lignes coexistent, les éoliennes, implantées en grand nombre et sans logique d'ensemble, complexifient le paysage et le rendent moins lisible.

En haut : extraits de la charte paysagère intercommunale du Val de Canche et d'Authie, CAUE62
 En bas à gauche : extrait du Schéma Régional Eolien (2010, désormais désuet), carte des paysages à la petite échelle, inadaptés à l'implantation d'installations éoliennes
 En bas à droite : Extraits de la formation des commissaires enquêteurs, DREAL Picardie



3. LE PAYSAGE DE LA MOYENNE VITESSE

**Le traverses de bourg
D349 et D94**

Le paysage de la moyenne vitesse

Les traverses de bourg // D349 et D94

SITUATION ACTUELLE

- Un axe traversant deux vallées distinctes sur environ 30km
- Les deux voies départementales se situent sur les bas coteaux sud des vallées de la Canche et de l'Authie : si le profil des voies est relativement plat, certains tronçons présentent des pentes modérées
- Un axe qui accompagne le réseau ferré de la ligne TER reliant les 7 vallées à Béthune et Arras
- Un axe qui traverse plusieurs bourgs centre où se concentre les emplois et les activités commerciales de proximité : Beaurainville, Hesdin, Auchy et Blangy-sur-Ternoise

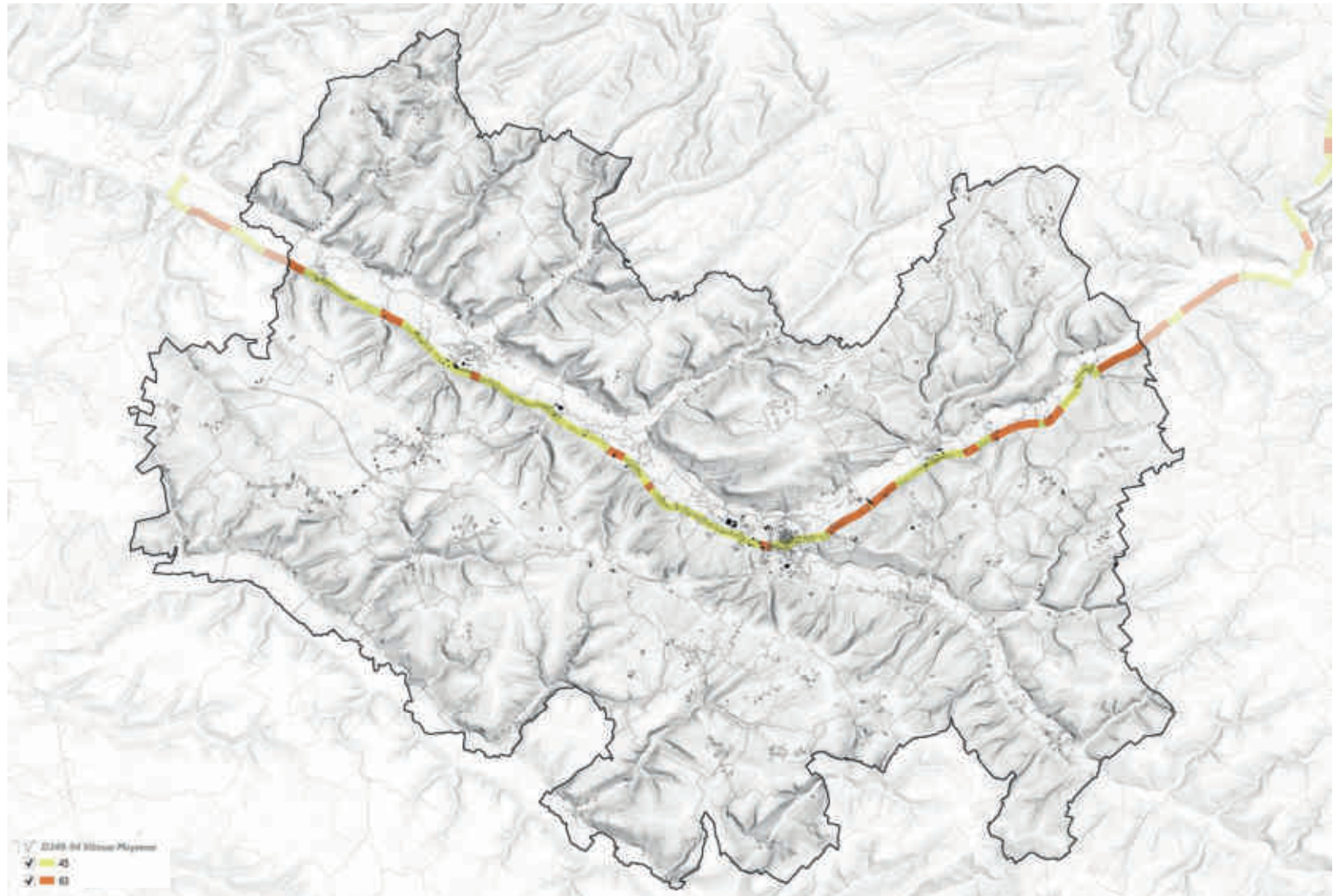
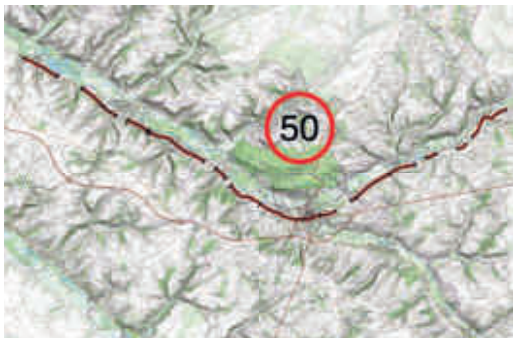


Le paysage de la moyenne vitesse

Les traverses de bourg

SITUATION ACTUELLE

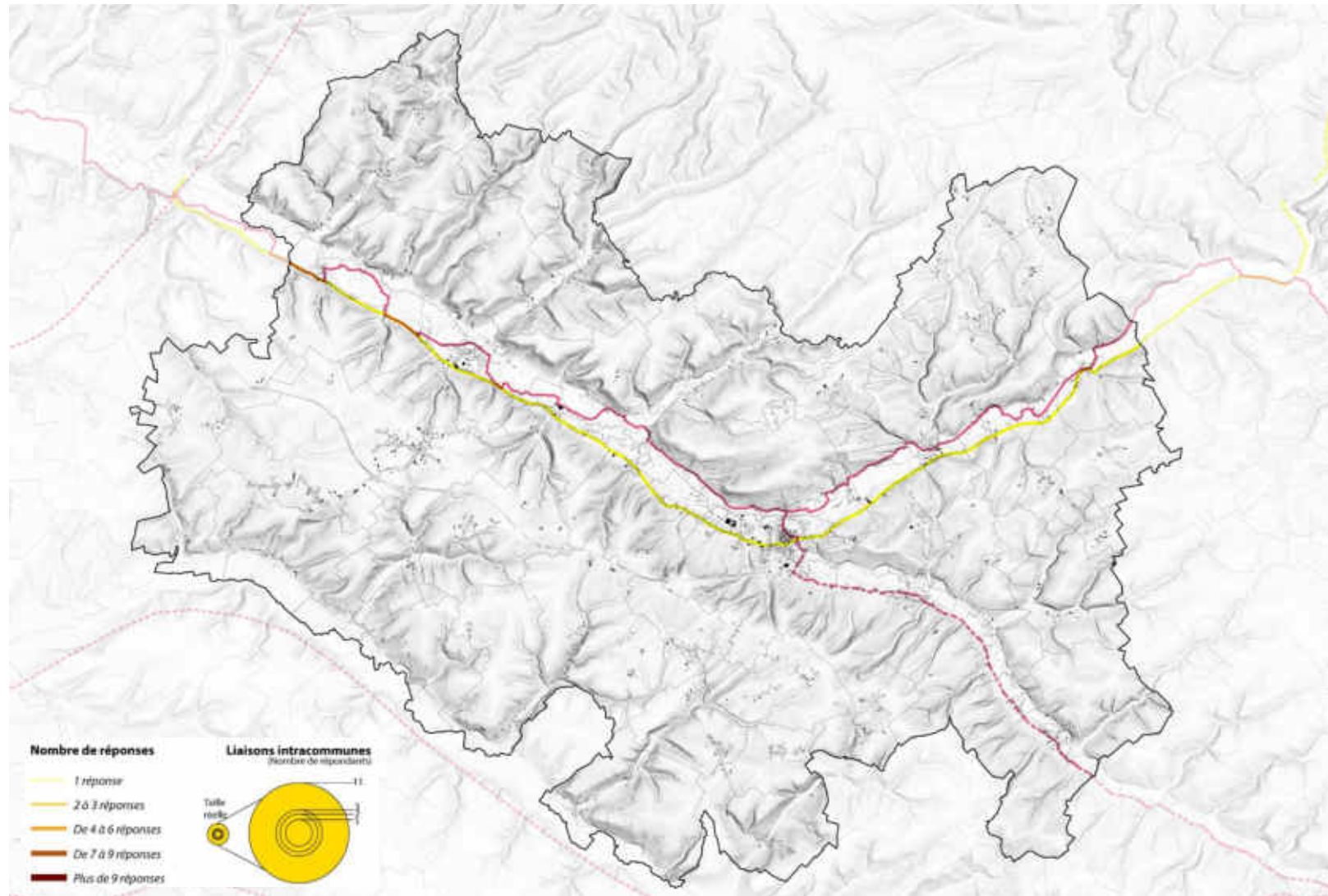
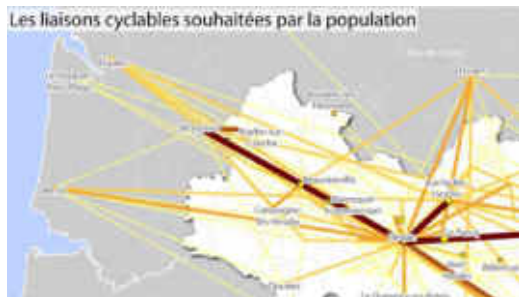
- Une vitesse moyenne modérée
- Les tronçons les moins habités sont aussi ceux où l'automobiliste accélère davantage, notamment dans la vallée de la Ternoise
- Sur les 30 km reliant Blangy-sur-Ternoise (RD94 entrée de bourg Est) à Brimeux (RD349 entrée de bourg Ouest), 6 km sont parcourus hors agglomérations et 24 km sont limités à 50 km/h.



Le paysage de la moyenne vitesse

Les traverses de bourg

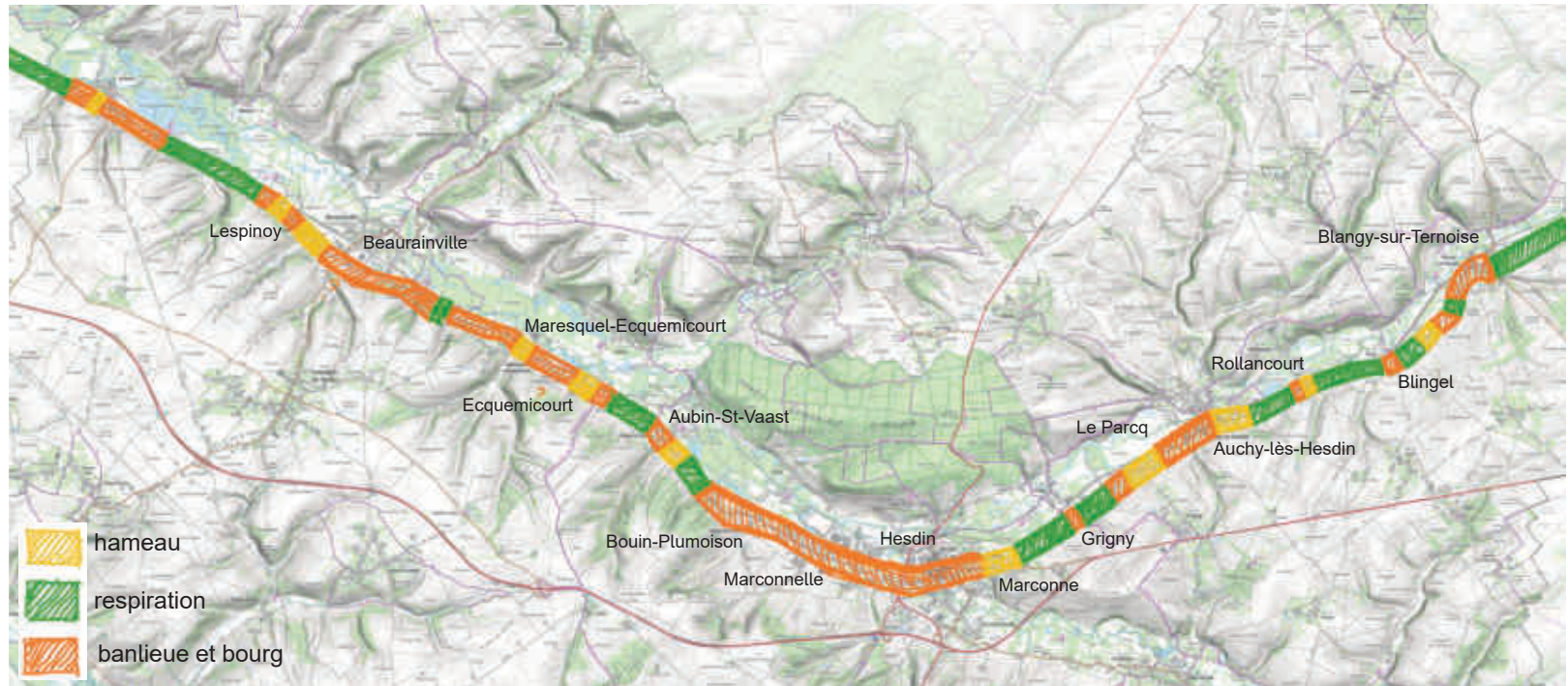
- La véloroute et les voies départementales se situent le long de deux lignes parallèles qui ne se croisent pas. Le tracé de la VR a été dessiné principalement pour les cyclotouristes (vues sur le paysage, passage par des points d'intérêt, route peu fréquentée...)
- Le besoin d'équiper la départementale pour les vélos : les déplacements du quotidien en lien avec la demande des habitants. Voir extrait de l'étude de Plans de Mobilité Simplifiés (PETR 2022).



Le paysage de la moyenne vitesse

Respiration, fenêtre et dent creuse - Définitions

De l'entrée Est de Blangy-sur-Ternoise à la sortie ouest de Brimeux, le long des routes départementales D94 et D349, l'urbanisation est quasiment continue. C'est un ruban de 30km le long duquel sont alignés bourgs et hameaux. Depuis l'habitacle de la voiture, l'impression qui domine est celle d'un long couloir borné par les clôtures et les façades des maisons et morceaux de campagne des près, des champs ou des bosquets par intermittence.



Le paysage de la moyenne vitesse

Définitions : respiration, fenêtre, dent creuse

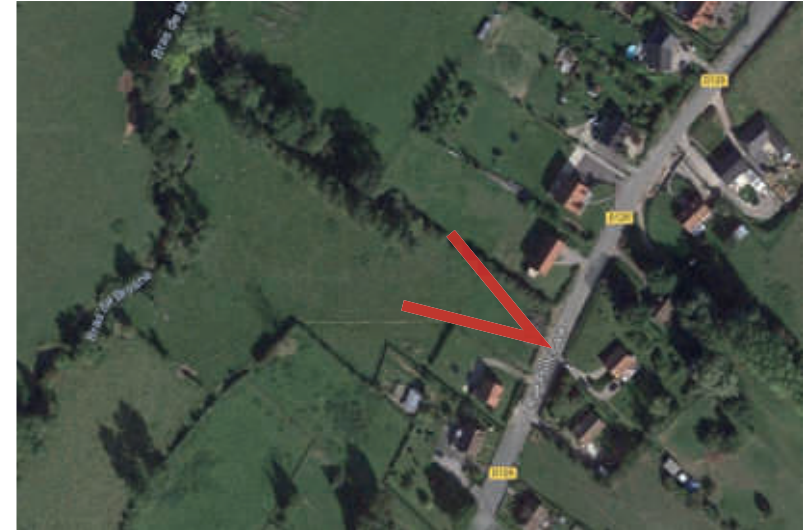
- **Respiration** : C'est une rupture entre deux agglomérations (entre sortie et entrée de bourg) qui peut s'étendre sur 200m jusqu'à près de 2km. C'est la campagne qui interrompt le paysage des bourgs. La vue s'ouvre sur le paysage de la vallée (la rivière, les prairies...) et celui des coteaux (les pentes, les crêtes, les cultures...) ou est bordée par des boisements.
- **Fenêtre** : C'est une interruption dans le continuum bâti... La vue est cadrée par une ligne construite ou arborée perpendiculaire à la route. ces fenêtres ponctuent le rythme des fermes dans les hameaux



Le paysage de la moyenne vitesse

Les traverses de bourg // Valoriser les fenêtres sur le paysage

- Quel avenir, quel mode de gestion pour ces coupures dans l'urbanisation continue ? Comment et pourquoi les maintenir face à la pression foncière ?



11/11/2016



Le paysage de la moyenne vitesse

Les traverses de bourg // Valoriser les entrées de ville

- Des aménagements simples et ruraux pour valoriser l'effet de porte d'entrée dans le bourg.
- Une transition douce entre la campagne et la ville : la question des bordures béton, des sols, des noues et de la récupération des eaux pluviales en général, la continuité du végétal...
- Valoriser les ingrédients du paysage :
Exemple les franchissements de la rivière.



Le paysage de la moyenne vitesse

Les traverses de bourg // Etablir un cahier de charge commun

- Créer un réseau de pistes cyclables (de Brimeux à Blangy-sur-Ternoise) :
Chaussée à voie centrale banalisée ou piste cyclable protégée ?
- Ralentir la voiture en entrée de ville. La réduction de la vitesse participe à l'amélioration de l'espace public.



Le paysage de la moyenne vitesse

Les traverses de bourg // Etablir un cahier de charge commun

- Végétaliser les espaces publics du centre-ville
- Opter pour un système de gestion différenciée des espaces verts.
- Retrouver un langage et une matérialité simples avec une esthétique champêtre.
- Aménager les seuils, les placettes pour redonner vie à l'espace public, rythmer les séquences, pour redonner à voir la richesse et la complexité des bourgs ruraux.



Le paysage de la moyenne vitesse

Les traverses de bourg // Inverser la forme et le fond

Le végétal comme ingrédient principal,
comme couleur principale de la palette des
aménagements :

Pour redéfinir l'image des bourgs des 7
vallées comme des lieux conviviaux et des
stations de tourisme vert : y'a rien... y'a le
paysage !

Pour s'emparer de la question économique
pour en faire une esthétique, une
esthétique propre à la commune,
singulière !

Passer des routes
départementales à la
r(o)u(t)e de village



Le paysage de la moyenne vitesse

Une nouvelle philosophie de projet

- ① Ne pas partir du gris pour y découper du vert, mais faire l'inverse.
Un fond vert recouvrant l'ensemble des espaces publics du cœur de bourg.

Un geste fort, qui traduit le projet politique de la communauté de commune.



Le paysage de la moyenne vitesse

Une nouvelle philosophie de projet

- ① Ne pas partir du gris pour y découper du vert, mais faire l'inverse.
Un fond vert recouvrant l'ensemble des espaces publics

Dans lequel on va :

- ② Découper les espaces carrossables, les places de stationnement et les accès riverains



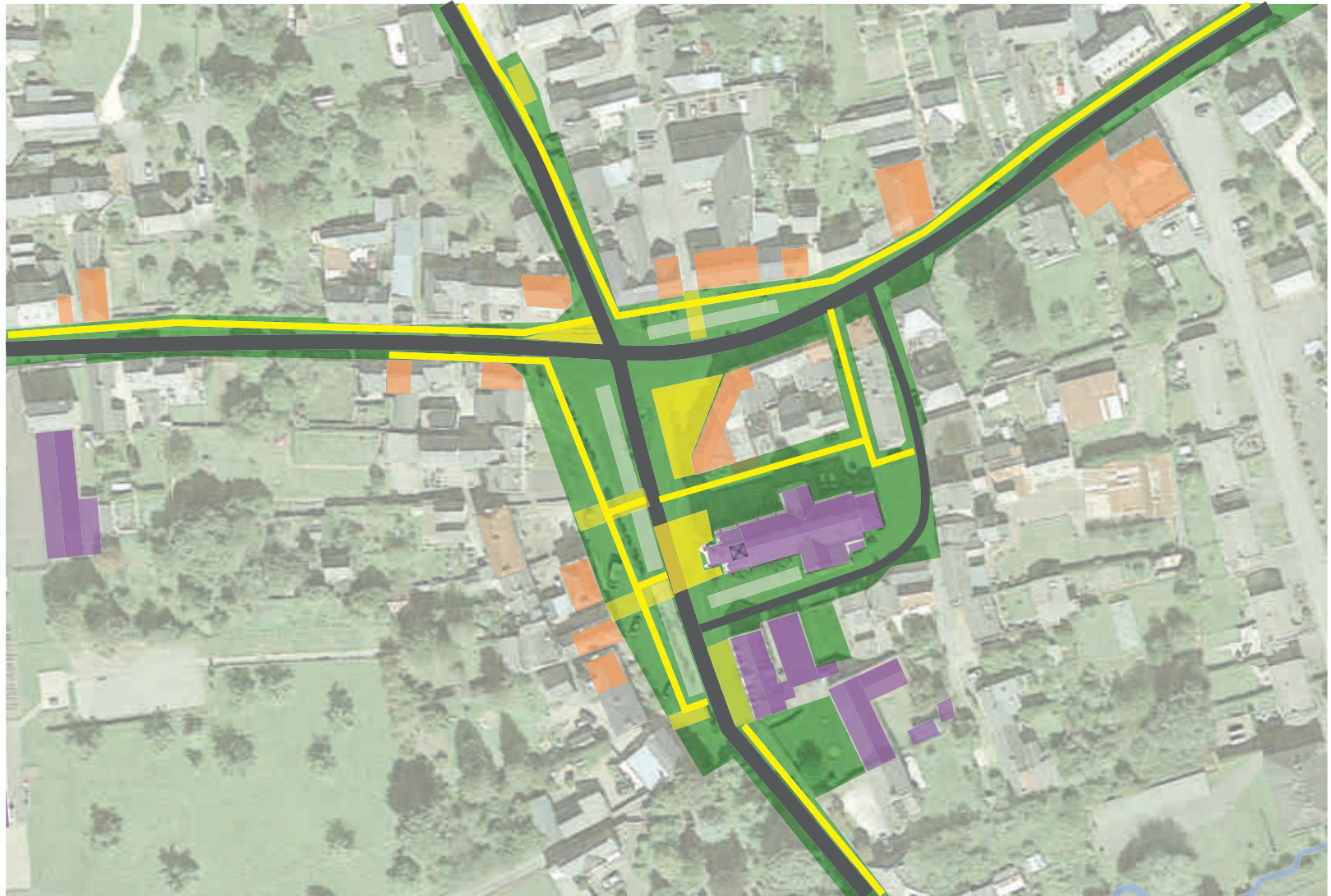
Le paysage de la moyenne vitesse

Une nouvelle philosophie de projet

- ① Ne pas partir du gris pour y découper du vert, mais faire l'inverse.
Un fond vert recouvrant l'ensemble des espaces publics

Dans lequel on va :

- ② Découper les espaces carrossables, les places de stationnement et les accès riverains
- ③ Découper les espaces piétons fonctionnels et les parvis des équipements



Le paysage de la moyenne vitesse

Une nouvelle philosophie de projet

- ① Ne pas partir du gris pour y découper du vert, mais faire l'inverse.
Un fond vert recouvrant l'ensemble des espaces publics

Dans lequel on va :

- ② Découper les espaces carrossables, les places de stationnement et les accès riverains
- ③ Découper les espaces piétons fonctionnels et les parvis des équipements



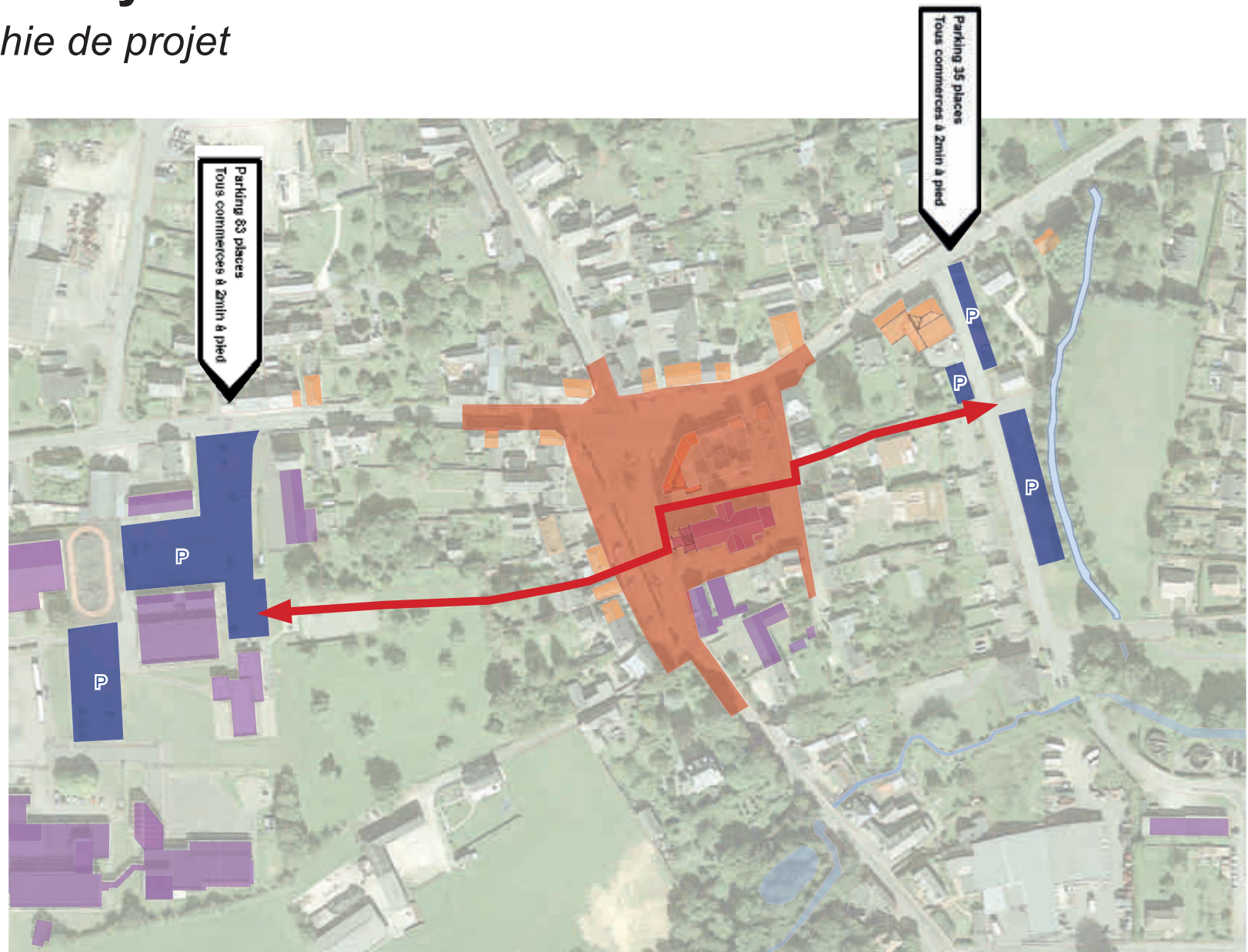
Le paysage de la moyenne vitesse

Une nouvelle philosophie de projet

- ① Ne pas partir du gris pour y découper du vert, mais faire l'inverse.
Un fond vert recouvrant l'ensemble des espaces publics

Dans lequel on va :

- ② Découper les espaces carrossables, les places de stationnement et les accès riverains
- ③ Découper les espaces piétons et les parvis des équipements
- ④ Créer une enceinte patrimoniale apaisée et conviviale
- ⑤ Créer une connexion transversale et piétonne reliant les deux parkings d'entrée de bourg pour désengorger les stationnements du cœur de bourg



Le paysage de la moyenne vitesse

Une nouvelle philosophie de projet // hors agglomération

Intégrer les mobilités douces au projet de réfection de la voie départementale via des aménagements simples et pas chers, notamment sur les tronçons entrepris entre les bourgs de la CC7V.

La circulation des vélos étant modérée en milieu rural, il est préférable de partager l'espace de la voie entre les vélos et les véhicules motorisés sans devoir créer des pistes ou voies vertes.

Une chaussée à voie centrale banalisée permet aux vélos et voitures de cohabiter sur une même voie avec un aménagement très simple : un traçage au sol et des panneaux de rappel.



Proposition d'aménagement
La D349 entre Maresquel -Ecquemicourt et Aubin-Saint-Vaast

Le paysage de la moyenne vitesse

Une nouvelle philosophie de projet // en agglomération

L'axe des voies départementales est caractérisé par une ambiance très minérale. Il s'agit d'un espace routier peu convivial, qui ne met pas en valeur l'architecture des bourgs anciens.

Les eaux pluviales sont pour la plupart collectées dans des réseaux enterrés cachés sous de très larges trottoirs de chaque côté de la voie. Par ailleurs les trottoirs sont utilisés sur quasiment tout le linéaire de la départementale comme espace de stationnement en dépit de la circulation piétonne.

La géométrie de la voie est plutôt rectiligne, ce qui contribue à créer un effet de couloir libéré de tout obstacle. Cela n'encourage pas les automobilistes à ralentir dans les zones habitées et dans les centre-bourgs traversés par la départementale.



La D94 à Blangy (rue d'Hesdins)

Le paysage de la moyenne vitesse

Une nouvelle philosophie de projet

Le recours massif au végétal dans le projet d'aménagement devra permettre :

- D'instaurer une ambiance plus conviviale, villageoise, et adaptée au milieu rural qui entoure les bourgs (laisser pousser une végétation autochtone)
- Créer une nouvelle géométrie ainsi que des obstacles visuels pour faire ralentir les véhicules, notamment à l'approche de l'espace de centralité du bourg
- Gérer les eaux de pluie de manière plus simple et vertueuse en laissant infiltrer l'eau directement dans la nappe
- Faire des économies d'aménagement, car le végétal est une matière peu coûteuse notamment lorsque les espaces verts sont conçus avec intelligence et qu'on prévoit un plan de gestion différencie permettant de minimiser l'entretien
- Économiser sur les espaces piétons, minéraux et surdimensionnés en recadrant de manière efficace les pistes cyclables, cheminements, trottoirs, par exemple en recourant à un seul grand « trottoir rural » d'un côté de la voie



7 critères de réussite pour le projet des traverses des 7 Vallées

Critère 1

La gestion durable des eaux pluviales et des continuités écologiques

Le projet propose de renforcer la gestion des eaux pluviales intégrée à un urbanisme végétalisé. Il s'agit d'infiltrer ou d'évaporer les eaux de pluie qui ruissellent sur des surfaces imperméabilisées **au plus près de l'endroit où elles tombent**, principalement sans tuyau, majoritairement sur des aménagements végétalisés non uniquement dédiés à l'eau : toitures végétalisées, espaces verts creux, voiries ou places infiltrantes arborées.

Quel critère de réussite pour le projet ?

- Aujourd'hui on a XX litres d'eau qui sont injectés dans le réseau des eaux pluviales, demain nous aurons XX litres, ce qui correspond à une baisse de XX%.



Situation actuelle

env.5 % de surface drainante

Réseau d'assainissement
Regard :

- Regard EP
- Avaloir
- Tampon avaloir
- Boîte de branchement

Réseau :

- Réseau EP
- Branchement
- Fossé



Scénario proposé

env. 70 % de surface drainante

- Surface drainante (stabilisé pavé granite, espaces plantés, stationnement en pavé enherbé)
- Surface de noue

Critère 2

La désimperméabilisation des sols

Les surfaces désimperméabilisées plantées permettent également de :

- lutter contre les îlots de chaleur ;
- créer une ambiance conviviale
- créer une unité dans les aménagements du cœur de bourg par la mise ne place de cette trame verte qui relie les différents espaces publics ;
- redéfinir les priorités d'usages des espaces publics

Quel critère de réussite pour le projet ?

- Aujourd'hui on a 5 % d'espace planté en pleine terre, demain nous en aurons env. 30 %, ce qui correspond à XX m³ de terre végétale apportée sur le site.



Situation actuelle

env.5 % d'espace planté en pleine terre



Scénario proposé

env. 30 % d'espace planté en pleine terre

Critère 2

La désimperméabilisation des sols

Les surfaces désimperméabilisées plantées permettent également de :

- lutter contre les îlots de chaleur ;
- créer une ambiance conviviale
- créer une unité dans les aménagements du cœur de bourg par la mise en place de cette trame verte qui relie les différents espaces publics ;
- redéfinir les priorités d'usages des espaces publics

Quel critère de réussite pour le projet ?

- Aujourd'hui on a 5 % d'espace planté en pleine terre, demain nous en aurons env. 30 %, ce qui correspond à XX m³ de terre végétale apportée sur le site.



Critère 2

La désimperméabilisation des sols

Les surfaces désimperméabilisées plantées permettent également de :

- lutter contre les îlots de chaleur ;
- créer une ambiance conviviale
- créer une unité dans les aménagements du cœur de bourg par la mise ne place de cette trame verte qui relie les différents espaces publics ;
- redéfinir les priorités d'usages des espaces publics

Quel critère de réussite pour le projet ?

- Aujourd'hui on a 5 % d'espace planté en pleine terre, demain nous en aurons env. 30 %, ce qui correspond à XX m³ de terre végétale apportée sur le site.



Critère 3

La biodiversité / gestion des espaces verts

Indicateur « biodiversité/ gestion » :

- Aujourd'hui, les pelouses rases représentent XX% de la surface totale des sols
- Demain, les pelouses rases en représenteront XX%

Volet pédagogique :
émerveillement à la
biodiversité



Critère 3

La biodiversité / gestion des espaces verts

Indicateur « biodiversité/ gestion » :

- Aujourd'hui, les pelouses rases représentent XX% de la surface totale des sols
- Demain, les pelouses rases en représenteront XX%



Critère 4

Le décroisonnement et la simplification

L'entretien des espaces publics dans temps long interroge notre manière de concevoir une rue aujourd'hui : les bordures sont omniprésentes aujourd'hui dans l'espace public des traverses des 7 vallées, sont-elles réellement nécessaires ??

Aujourd'hui, sur le secteur de projet de la place du marché la commune compte XX mL de bordures dont :

- XX mL sont sans fonction particulière et sont uniquement décoratives
- XX mL pourraient être remplacés par des surfaces drainantes types bandes plantées
- Demain, les traverses pourraient compter 0 mL de bordures

Ces bordures rendent complexe un désherbage mécanique des surfaces perméables et demandent beaucoup de temps de mobilisation des agents communaux et une certaine pénibilité de tâche (vibration du rototille). Elles sont souvent issues d'une filière polluante et demandent un remplacement constant.



Saint-Juvat, Didier Pidoux, CAUE 22 avant et après



Critère 4

Le décroisement et la simplification

L'entretien des espaces publics dans temps long interroge notre manière de concevoir une rue aujourd'hui : les bordures sont omniprésentes aujourd'hui dans l'espace public des traverses des 7 vallées, sont-elles réellement nécessaires ??

Aujourd'hui, sur le secteur de projet de la place du marché la commune compte XX mL de bordures dont :

- XX mL sont sans fonction particulière et sont uniquement décoratives
- XX mL pourraient être remplacés par des surfaces drainantes types bande plantées
- Demain, les traverses pourraient compter 0 mL de bordures

Ces bordures rendent complexe un désherbage mécanique des surfaces perméables et demandent beaucoup de temps de mobilisation des agents communaux et une certaine pénibilité de tâche (vibration du rotobroyeur). Elles sont souvent issues d'une filière polluante et demandent un remplacement constant.



Critère 4

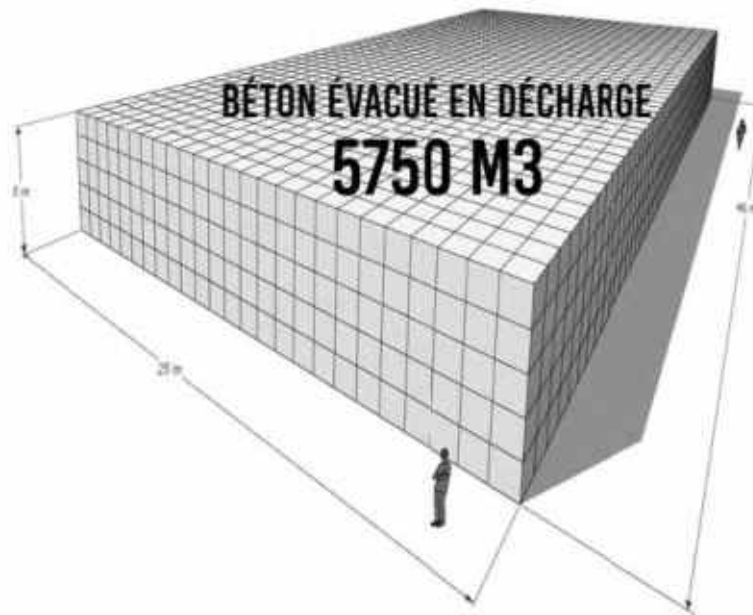
Le décroisonnement et la simplification

L'entretien des espaces publics dans temps long interroge notre manière de concevoir une rue aujourd'hui : les bordures sont omniprésentes aujourd'hui dans l'espace public des traverses des 7 vallées, sont-elles réellement nécessaires ??

Aujourd'hui, sur le secteur de projet de la place du marché la commune compte XX mL de bordures dont :

- XX mL sont sans fonction particulière et sont uniquement décoratives
- XX mL pourraient être remplacés par des surfaces drainantes types bande plantées
- Demain, les traverses pourraient compter 0 mL de bordures

Ces bordures rendent complexe un désherbage mécanique des surfaces perméables et demandent beaucoup de temps de mobilisation des agents communaux et une certaine pénibilité de tâche (vibration du rototonde). Elles sont souvent issues d'une filière polluante et demandent un remplacement constant.



Source : Anne-Claire Favrot Architecte



Critère 5

La durabilité des matériaux

Le temps d'entretien sera également restreint par un choix de matériaux durables.

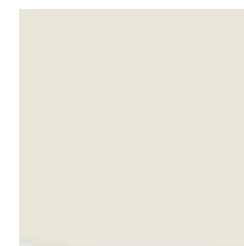
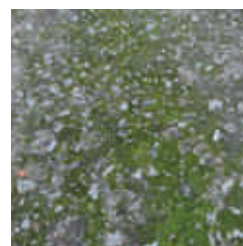
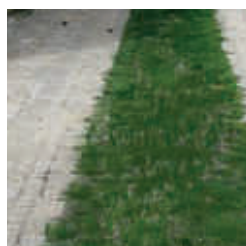
Également, les matériaux sont un des leviers majeurs pour définir l'esthétique du cœur de bourg, un espace convivial, rural : matériaux de sols, palette végétale, colorimétrie.

Quels critères de réussite pour le projet ?

- Hier on avait XX types de matériaux différents qui vieillissaient à des rythmes différents. Aujourd'hui on a XX type de matériaux qui nécessiteront d'être refait tous les XX années dont XX sont perméables.

Ce critère est également applicable aux végétaux, la définition d'une palette végétale permettra de :

- définir une esthétique commune aux espaces plantés et éviter le choix d'essence au « coup par coup »
- valoriser des espèces endémiques et adaptées au changement climatique qui demande peu d'entretien afin de limiter les besoins d'arrosage et le coût de renouvellement des végétaux



Craie



Quartz



Critère 6

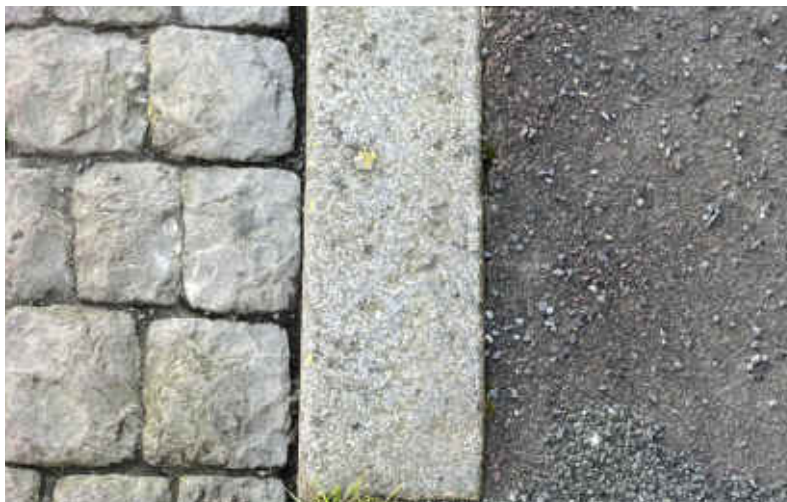
Le réemploi, l'existant comme ressource

Les matériaux issus de du renouvellement des espaces publics sont de la matière à valoriser dans le projet, il s'agit d'anticiper leur réemploi. Se fixer des objectifs à atteindre pour la réussite du projet ?

- Le projet d'aménagement prévoit de **sortir** XX m³ de matière et de **rentrer** XX m³ de matière
- Le projet d'aménagement prévoit de **réutiliser en place** XX m³ de matière
- Le projet d'aménagement prévoit de **réutiliser en la déplaçant** XX m³ de matière

Muret, bordure, pavé, enrobé... sont autant de matériaux qui peuvent être réemployés, par exemple :

- réutiliser les bordures pour créer du mobilier urbain (assise, casse-vitesses...)
- réutiliser les caniveaux pour les places de stationnement drainantes, les parvis d'équipements, la bande roulante le long de la rue Normandie Maine
- réutiliser le béton ou le bitume concassé pour créer des enrochements



Des matériaux qui pourraient être réemployés pour le projet de CB



Beaulieu-les-Loches (37), Atelier de l'Ourcq : réemploi des bordures et pavés pour l'aménagement des nouveaux espaces publics du CB

Critère 7

La fonctionnalité des espaces

Dépasser les réactions émotionnelles sur la voiture :

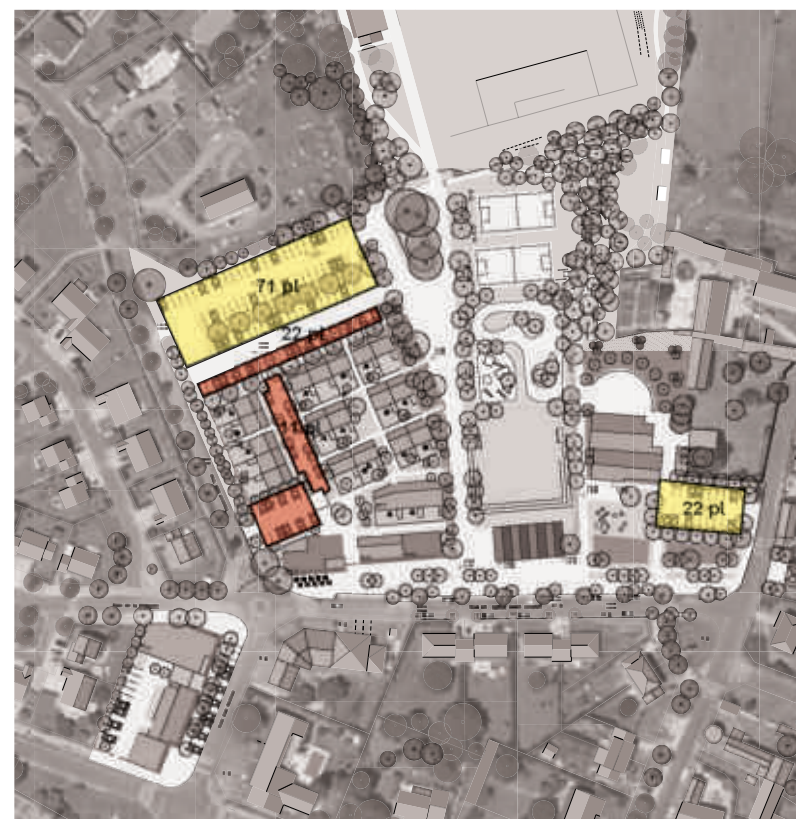
- Les aménagements réduiront de XX km/h la vitesse des véhicules en transit et donc de XX secondes le temps de la traversée du bourg
- Les commerces ont besoin de XX places à proximité, en rotation rapide, pour être bien accessibles
- L'optimisation du stationnement demandera XX secondes de plus pour se garer

Stationnement - Projet

	Poche de stat. public	Stat. limité (zone bleue)	Stat. privé	Total
Parking stade	71			
Îlot B - parking A			22	
Îlot B - longitudinal			11	
Îlot B - parking B			16	
Parking salle des Arches	22			
Place de l'église	6			
Rue de l'église (longitudinal)		28		
Commerces existants		14		
Rue des Arches (en bataille)		16		
Îlot A - parking			12	
Sous-total	99	58	61	218

Besoin stationnement pour les logements (selon PLUi) :

Îlot A : 12 places

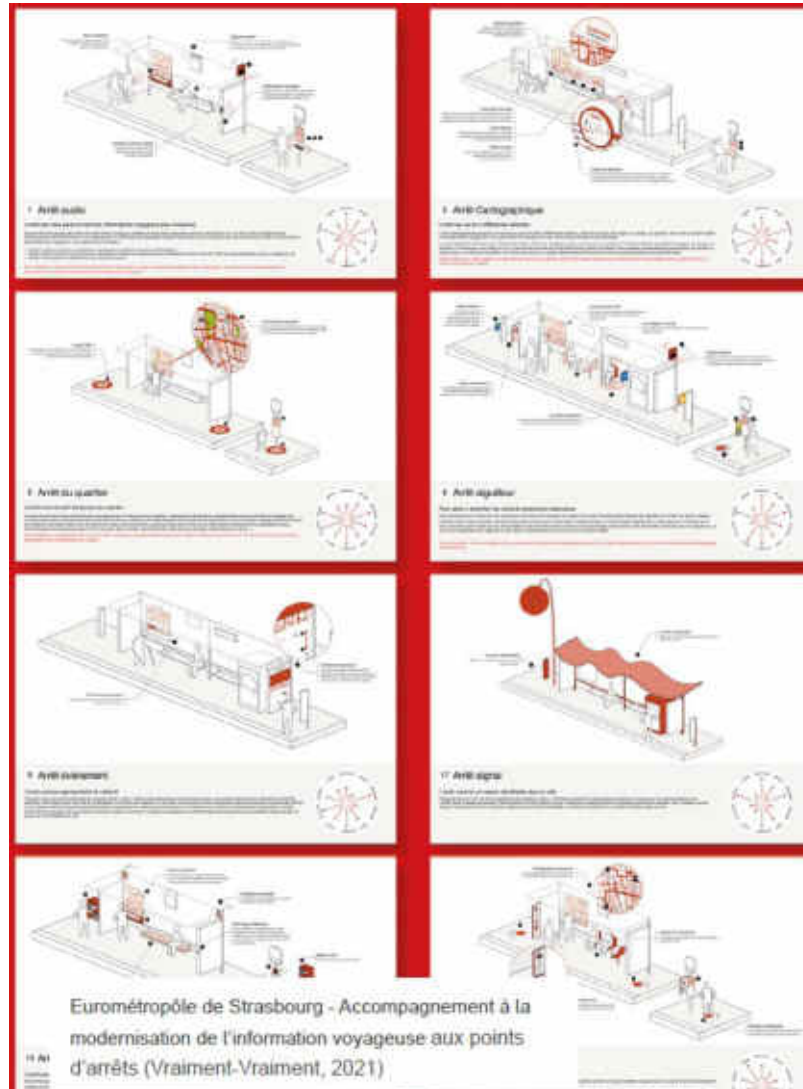


Critère 7

La fonctionnalité des espaces

La place des mobilités douces et intermodalité :

- Aujourd'hui XX% d'espaces publics sont dédiés aux mobilités douces, demain XX%
- Aujourd'hui nous avons XXml de pistes cyclables, demain nous XX ml
- Aujourd'hui XX gares disposent d'un service intermodal, demain XX gare avec des aménagements communs et réfléchis à l'échelle de la CdC



4. LE PAYSAGE DE LA FAIBLE VITESSE

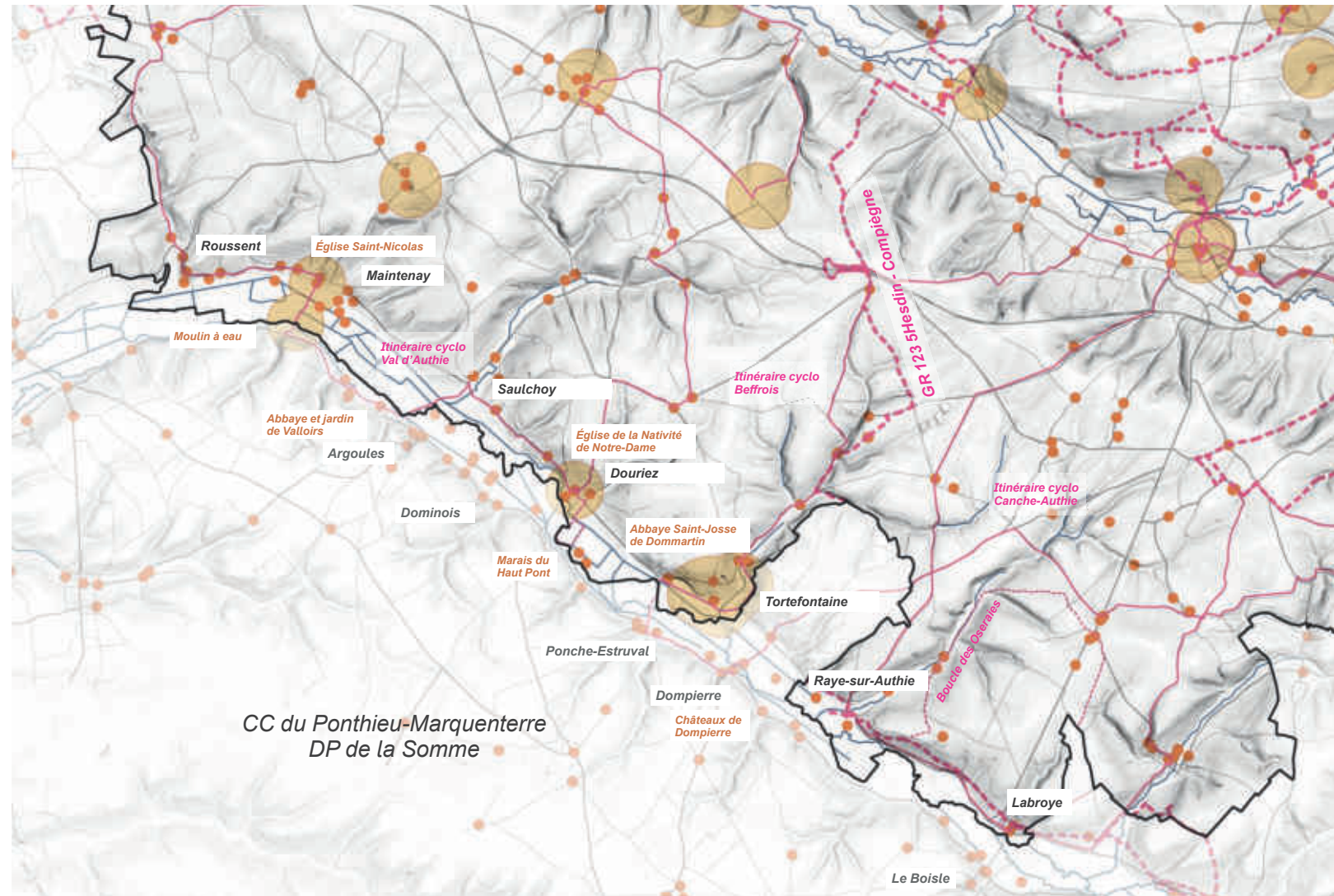
**Les chemins de découverte
de la vallée de l'Authie**

Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // La situation actuelle

Malgré la présence de plusieurs éléments de patrimoine protégé et vernaculaire ainsi que d'un paysage bien préservé, la vallée reste aujourd'hui un espace confidentiel, peu connu par les touristes, mais aussi par ses habitants !

- Peu de chemins existent aujourd'hui sur le secteur. Le GR longe uniquement l'extrémité est de la vallée avant de virer brusquement sur le plateau du Ponthieu à hauteur de Tortefontaine
- Plusieurs itinéraires vélos sont possibles et recensés sur le site de l'office de tourisme des 7 vallées, mais aucun de ceux-ci ne présente des aménagements adaptés.



- L'axe de la RD224 (Somme) à privilégier pour le cyclotouriste

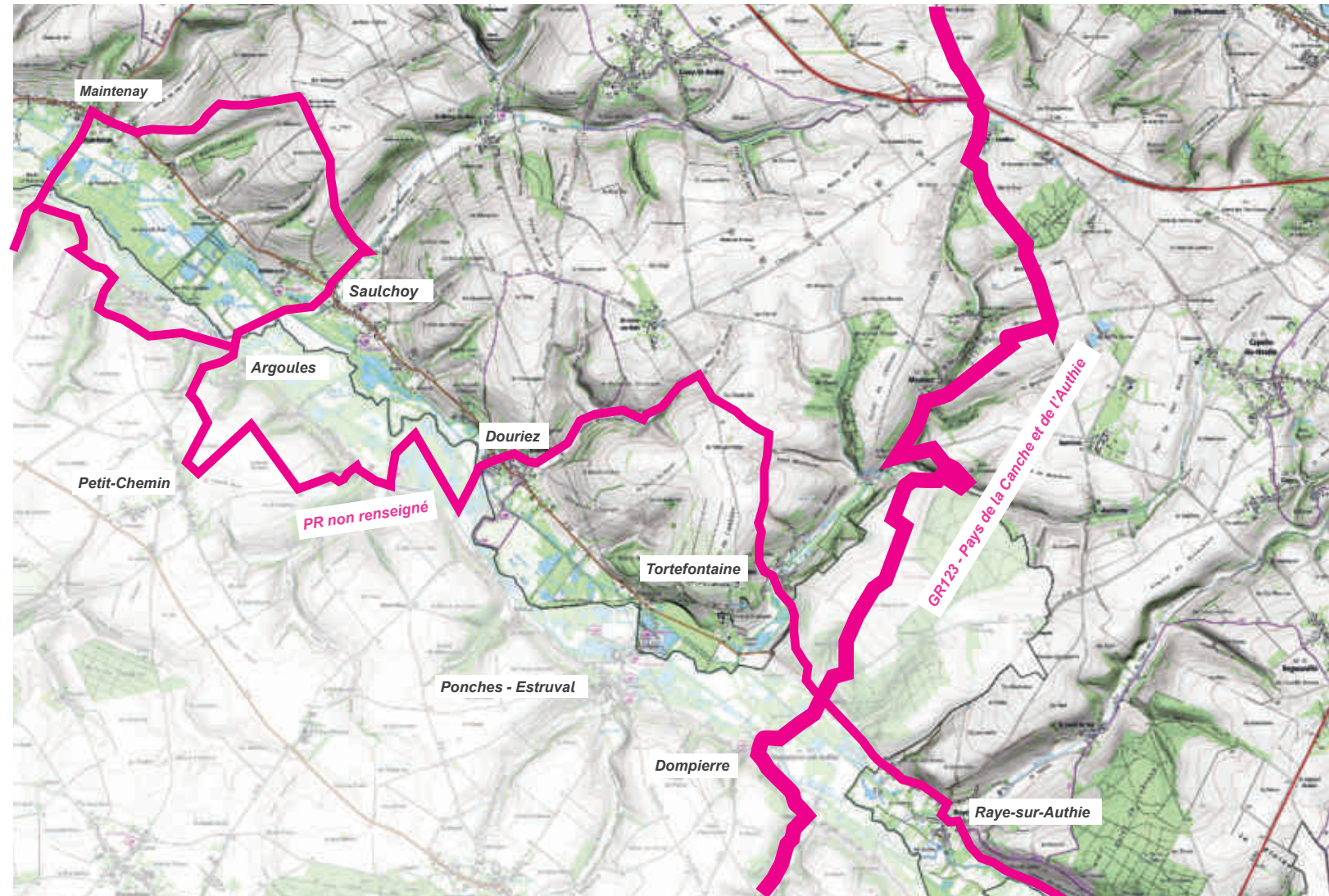


Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // Des « accès » ponctuels

Aujourd'hui uniquement trois itinéraires permettent d'apprécier ponctuellement les paysages de la vallée de l'Authie :

- Le GR123 traversant la vallée entre Dompierre et Rapéchy (Somme)
- La petite boucle du Marais du Haut-Pont à Douriez
- Un itinéraire de petite randonnée (ne figurant pas sur les cartes IGN) qui traverse de nombreuses fois la vallée sans pour autant longer la rivière



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // Des « accès » ponctuels

**Des exemples plutôt réussis
d'aménagement :**

- Ouverture paysagère au niveau du pont de l'Authie à Roussent
- Des espaces enherbés et équipés simplement pour les randonneurs et flâneurs



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // Des « accès » ponctuels

**Des exemples plutôt réussis
d'aménagement :**

- Une promenade aménagée du bourg de Maintenay jusqu'à l'Authie, un espace simple et ombragé par un alignement d'arbres



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // Des « accès » ponctuels

Des exemples à requalifier :

- Des terrains privés et clôturés bordent la rivière au niveau du pont de Saulchoy
- Les aménagements semblent être vétustes et les piétons doivent marcher sur les accotements



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // Des « accès » ponctuels

Des exemples à requalifier :

- Une belle vue dégagée sur le pont de Douriez qui mériterait un petit point d'observation
- Pas d'accès possible au chemin longeant la rivière depuis le pont et la voie départementale
- Absence de ripisylve le long des berges qui génère des dégradations par des bovins et accentue l'érosion

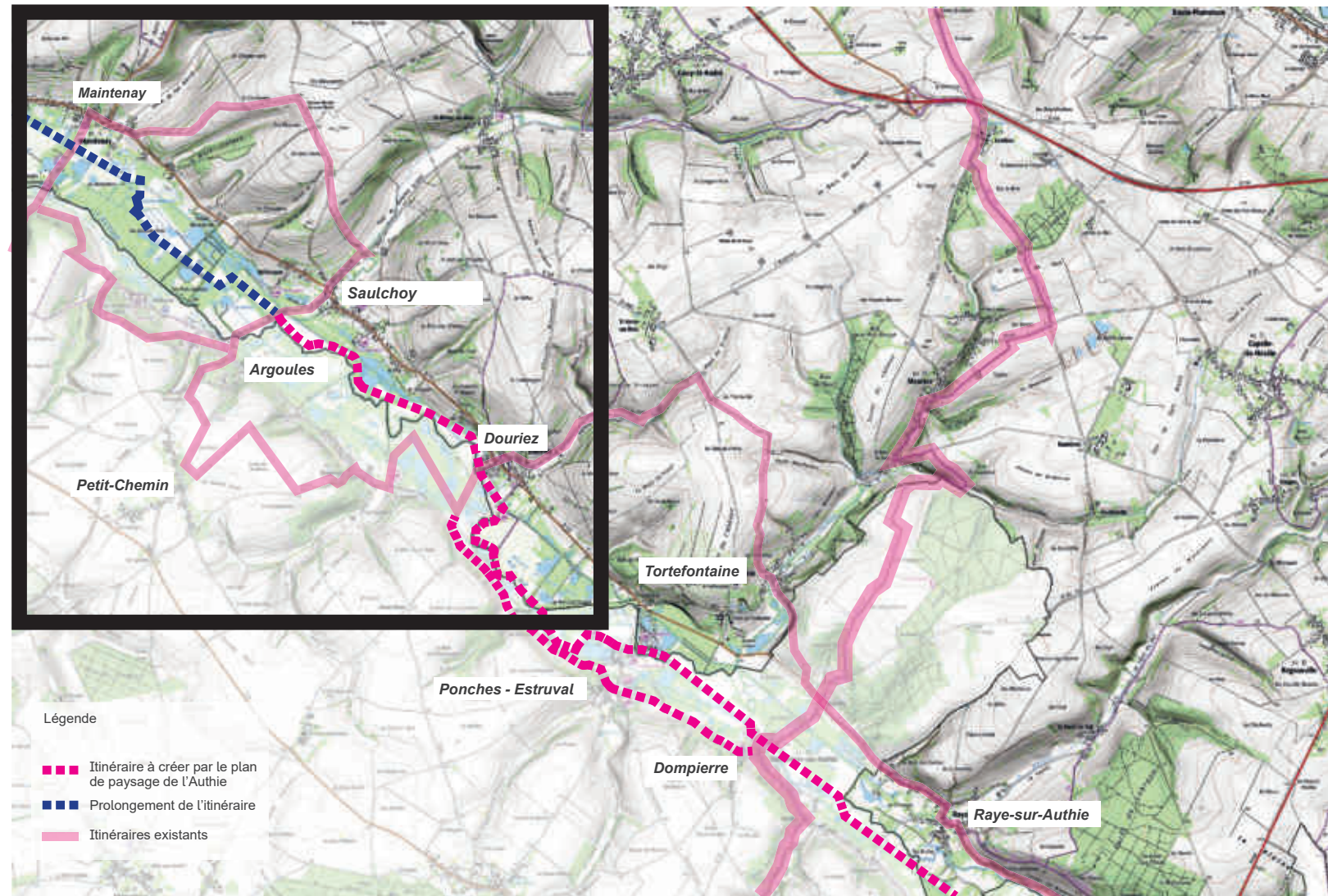


Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // Un secteur prioritaire

Le projet de chemin de la vallée de l'Authie :

- Un itinéraire longeant la rivière et partagé entre les deux départements
- Les tronçons qui concernent les 7 vallées se concentrent entre la commune de Douriez et Maintenay
- Un prolongement de l'itinéraire qui doit permettre de traverser les marais de Maintanay

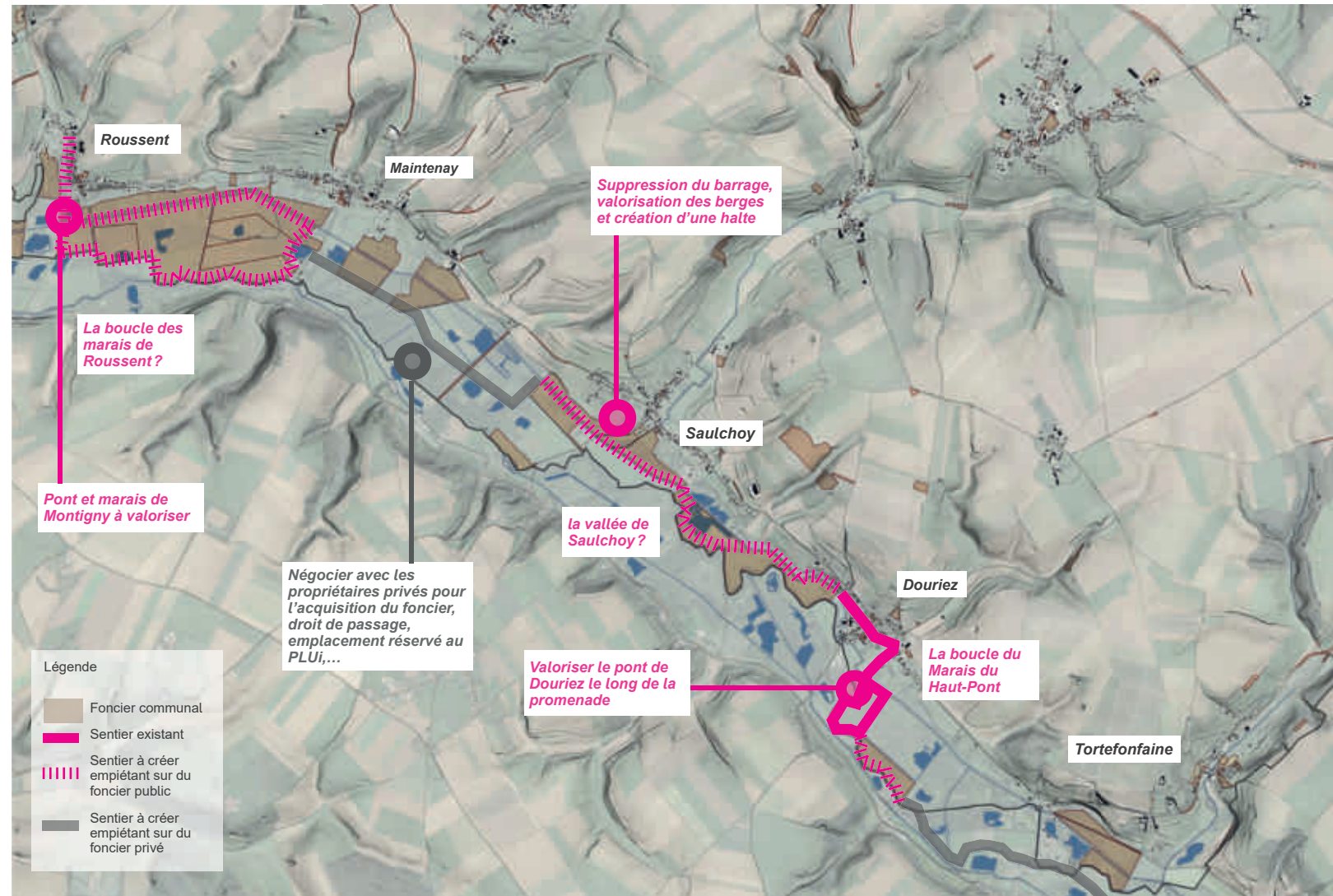


Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // La maîtrise du foncier

Un itinéraire aujourd'hui partiellement maîtrisable par la collectivité

- La majorité des sentiers projetés se situe sur du foncier public de propriété communale
- Des tronçons stratégiques se trouvent toutefois sur du foncier privé (notamment à Maintenay)
- Un seul tronçon de l'itinéraire existe aujourd'hui au niveau la boucle du Marais du Haut-Pont à Fouriez

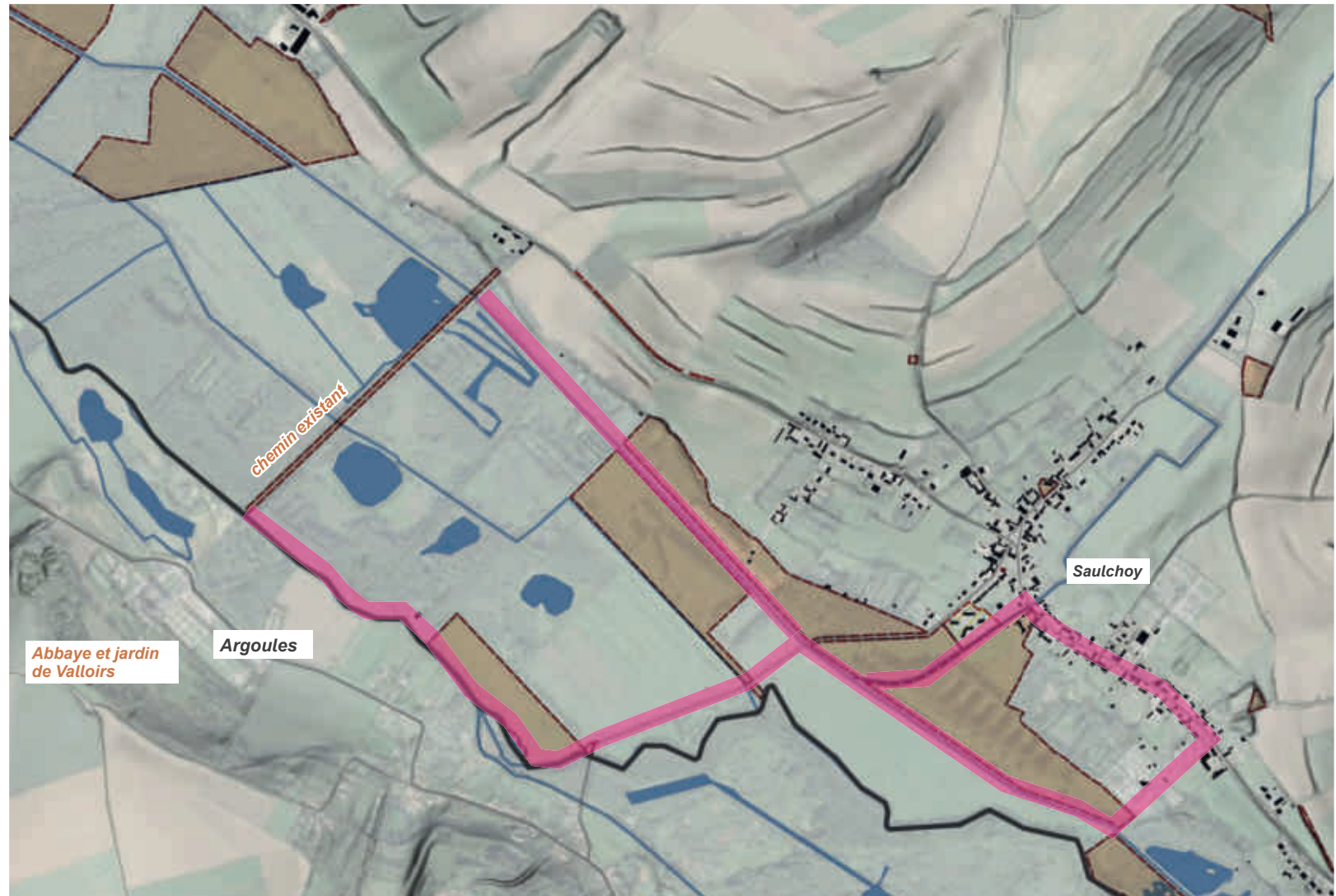


Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie // Une action par étapes successives

Exemple de création de petites boucles en attendant de maîtriser l'ensemble du foncier concerné par l'itinéraire :

- Aménager et baliser les chemins empiétant sur le foncier public
- Créer des itinéraires qui touchent des lieux d'intérêt patrimonial, ex. l'Abbaye et jardin de Valloirs



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Parfois le chemin est déjà amorcé, il suffit de le prolonger. C'est le cas du terrain de foot de l'école de Saulchoy. Le chemin borde un cours d'eau qu'on peut franchir par le biais d'un petit pont en direction de la rue d'Argoules.



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Donner à voir les petits cours d'eau qui longent les chemins
- Baliser et prolonger les chemins de la boucle avec un traitement au sol simple et perméable : stabilisé, mélange terre et pierre...
- Prévoir une signalétique dédiée pour indiquer les différentes petites boucles qui à terme seront reliées dans un seul chemin traversant la vallée de l'Authie
- Créer des petites haltes à des endroits stratégiques où elles peuvent avoir une double fonction, par exemple en lien avec des équipements publics sportifs ou scolaires
- Équiper ces espaces avec du mobilier et si possible un point d'eau et une carte du chemin



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Certains nœuds stratégiques du chemin devront être traités avec un soin particulier dans l'objectif d'ouvrir le paysage de fond vallée tout en mettant en valeur le lit de la Canche, aujourd'hui majoritairement caché derrière des boisements
- Les seules ouvertures qui existent aujourd'hui sur la rivière se situent au niveau des ponts des départementales, toutefois les abords de ces ouvrages ne sont pas traités de manière qualitative et les cheminements piétons sont peu surs



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Ouvrir le paysage vers l'Authie lorsqu'on se rapproche de la rivière, l'occasion d'apprécier ses berges et son eau
- Aménager un chemin permettant de longer le cours d'eau, notamment sur le parcellaire public qui se situent le long de l'Authie
- Aménager des petits espaces dédiés au repos et à la contemplation du paysage pour les randonneurs, tables de pique-nique, assises, panneaux d'interprétation...



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Certaines berges longeant les canaux de dessèchement disposent déjà d'une bande suffisamment large pour accueillir des chemins pédestres, toutefois les parcelles (privées comme publiques) sont souvent clôturées et inaccessibles au public
- Les chemins de randonnée devront traverser les routes départementales au niveau des ponts qui enjambent les cours d'eau. Il est nécessaire de sécuriser le franchissement piéton tout en réfléchissant à des solutions pour réduire la vitesse des véhicules et permettre aux randonneurs d'apprécier la vue s'ouvrant sur l'axe des cours d'eau.



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Aménager des chemins longeant les petits canaux qui sillonnent le fond de vallée :
- Supprimer les grilles d'entrées des parcelles publiques ou prévoir des barrières permettant le libre passage des piétons
- Négocier avec les propriétaires des fonciers privés (servitudes de passage, acquisition du foncier via des emplacements réservés...)
- Sur les routes départementales secondaires (taux de passage faible) réduire la taille de la chaussée sur les ponts et prévoir un passage à sens alterné, permettant aux randonneurs de profiter de la vue sur les cours d'eau et de franchir les ponts en toute sécurité
- Installer des panneaux d'interprétation du paysage des marais de la vallée de l'Authie



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Les routes départementales qui traversent le fond de vallée de l'Authie sont souvent très étroites et bordées par des canaux de drainage qui longent des prairies ou des bosquets de peupliers privatifs il est donc difficile d'aménager des chemins de randonnée le long des voies
- Ces tronçons de forme plutôt rectiligne sont souvent bordés par des terrains de prairie ouverte offrant des vues dégagées sur les coteaux de la vallée



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Une solution simple en matière d'aménagement, mais plus complexe en termes de maîtrise foncière consisterait à acheter des bandes de sol privatif pour baliser un chemin et créer une nouvelle clôture simple et champêtre pour séparer le domaine public du foncier privatif



Le paysage de la faible vitesse

Les chemins de l'Authie

AMÉNAGER DES PETITES BOUCLES LE LONG DU GRAND ITINÉRAIRE :

- Exemple de la rue du Moulin à Maintenay. Une deuxième alternative plus complexe, mais avec un intérêt paysager et écologique plus important pourrait prévoir :
 - » L'acquisition d'une portion plus importante de foncier privatif pour dévier le canal et créer un petit étang avec une zone de prairie publique accessible au public. Le sentier de promenade pourrait ainsi longer la départementale à l'ombre d'arbres à haute tige par exemple.

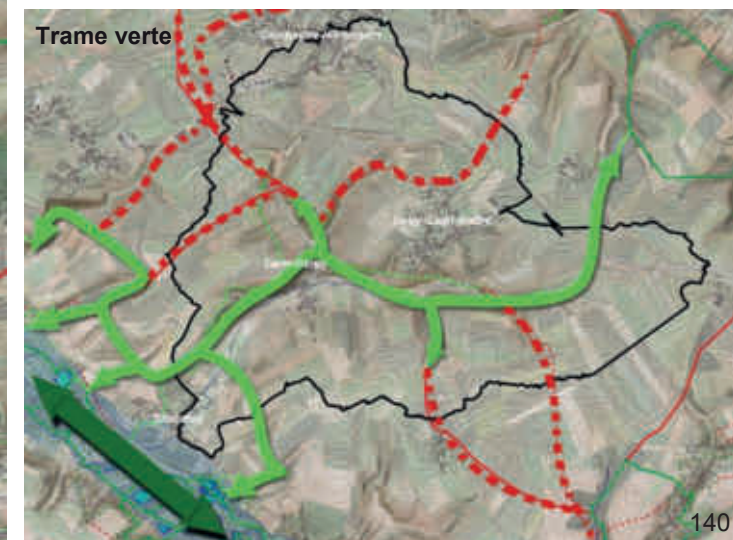
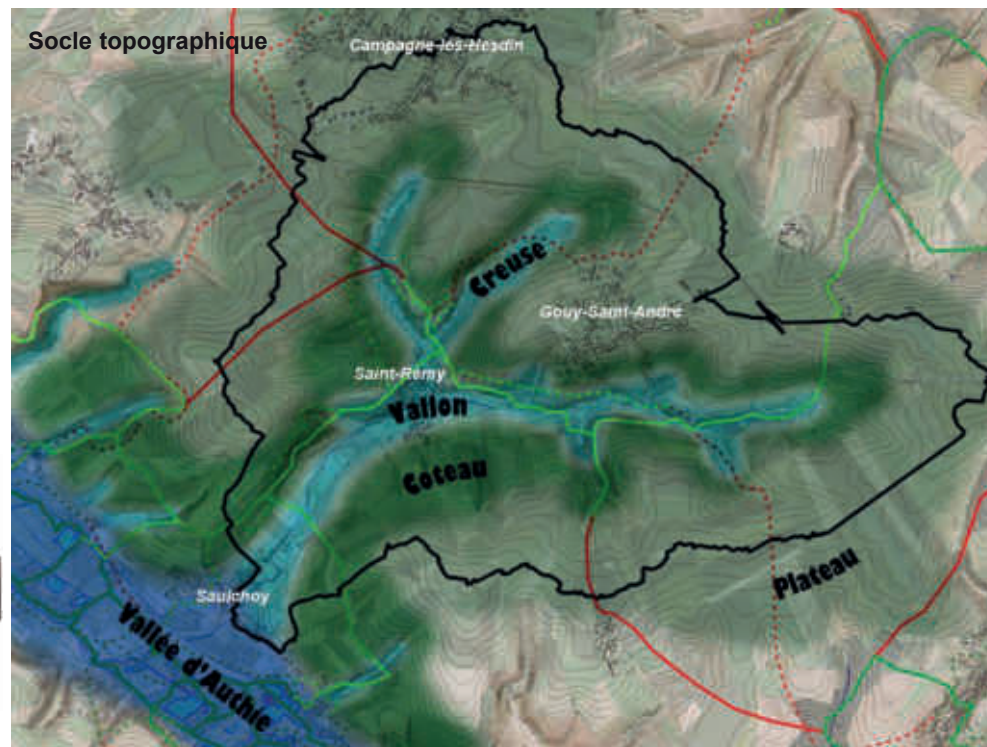
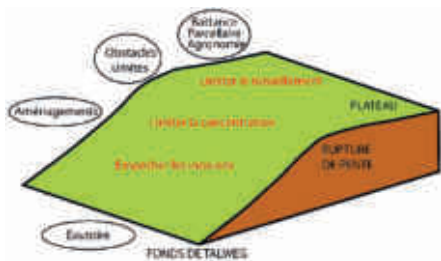


Le paysage de la faible vitesse

Le système éco-paysager « Plateaux-vallons-vallées »

[Exemple sur le bassin versant de Saint-Rémy]

- En collaboration avec le SYMCEA et le CPIE, le bassin versant de Rémy constitue un exemple « type » à l'échelle de la CC7V d'un système éco-paysager **particulièrement problématique d'un point de vue de l'érosion des sols**, de la représentation des milieux naturels et présentant des enjeux de renforcement de trame verte
 - Le triptyque emblématique « Socle topographique/Trame agro-paysagère/Pratiques agricoles » permet d'**identifier localement les atouts et menaces de la trame agricole et des milieux naturels** afin d'en dégager des recommandations concrètes
 - Les phénomènes d'érosion présentent des **expressions diverses, des plateaux jusqu'en fond de vallée**, qui peuvent se traduire par des recommandations dont leurs **efficacités sont cumulées et associatives**
- > Leviers de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Le paysage de la faible vitesse

Valoriser et réhabiliter la mosaïque paysagère et écologique

- Le fond de vallée de L'Authie présente une **mosaïque de paysages et de milieux intéressants entre boisements et respirations qui forme son identité, entre naturalité et ruralité, juste équilibre entre espaces ouverts et fermés**. Quelques évolutions visibles de l'occupation du sol ressortent risquant de fragiliser cet équilibre et cette image :
- Les peupleraies emblématiques de la vallée (dense/lâche pâturée/linéaire), tendent à la simplification et densification, gommant les différents typologies originelles du fait de la régression du pâturage
- **Le statut fort privatif** de la vallée montre un grand nombre d'étangs privatifs et présentant un caractère assez artificialisé (destruction de boisements humides, fauchage intensif des megaphorbiaies, ouvertures-destruction des ripisylves)
- Des opérations et contrats de gestion visant à la **réduction des peupleraies denses pour la restauration de marais émergent** et permettent ainsi de retrouver et préserver un paysage caractéristique de la vallée



Peupleraie linéaire



Peupleraie cathédrale



Peupleraie pâturée & boisements hygrophiles



Megaphorbiaie



Canaux de drainage & ripisylve



Prairie humide pâturée



Saulaie linéaires / Tétards



Plans d'eau & roselières

Le paysage de la faible vitesse

Valoriser et réhabiliter la mosaïque paysagère et écologique

- Le réseau hydraugraphique de fond de vallée de L'Authie présente une **diversité de profils de berges dont certaines évolutions visibles risquent de fragiliser son équilibre écologique et sédimentaire** :
- Absence de ripisylve conduisant à l'accélération des phénomènes
- Techniques de tunages ou fascines non adaptés au débit (amont et aval de pile de pont)
- Piétinement des berges des canaux et du fleuve par le bétail, puis effondrement
- Sur-entretien des berges conduisant à la disparition de la ripisylve herbacée, puis à la mise à nue du maillage racinaire de la strate arborée



Absence de ripisylve – instabilité des berges/destruction de frayères



Tunage non adapté au débit / dégradé



Effondrement de berge



Entretien trop intensif des berges

Le paysage de la faible vitesse

Valoriser et réhabiliter la mosaïque paysagère et écologique

Objectifs

- Maintenir l'équilibre actuel entre boisements naturels, ripisylves et peupleraies et améliorer la qualité paysagère et écologique de ces dernières
- Préserver les respirations pastorales et prairiales rythmant le fond de vallée
- Améliorer la qualité des zones humides du fond de vallée et des berges de l'Authie
- Ouvrir et désenclaver la vallée (circuit modes doux) afin de sensibiliser la population à ce milieu d'intérêt écologique (Ex. Marais du Haut Pont)



Marais de Bertonval
Saulaies marécageuses

Peupleraies
cathédrales très
denses, en
continuum

Peupleraies lâches
et linéaires

« Le Marais »
Prairies humides
pâtures



Le paysage de la faible vitesse

Recommandations et outils

- Maintenir l'équilibre actuel entre boisements naturels, ripisylves et peupleraies et améliorer la qualité paysagère et écologique de ces dernières :

- Maintenir un équilibre entre boisements de rapport et boisements autochtones
- Améliorer la qualité paysagère et écologique des peupleraies en sensibilisant les propriétaires (plantations de lisières fonctionnelles, taillis sous-peupleraie, conversion en boisement naturel, maintien de gestion écologique en strate herbacée)
- Orienter vers d'autres formes de production économique en s'appuyant sur la filière bois : mise en place de taillis à (très) courte rotation (TCR/TTCR) pouvant subvenir aux besoins locaux de lutte contre l'érosion (fascines)
- Préserver les haies et ripisylves existantes en frange de peupleraies pour leur rôle de protection des berges

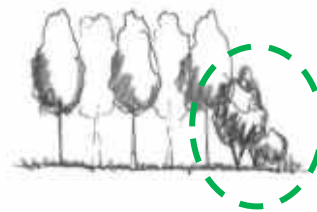
- Préserver les respirations pastorales et prairiales rythmant le fond de vallée

- Favoriser le maintien voire le retour de l'élevage en valorisant des produits de terroirs par le biais d'appellations contrôlées
- Réintroduire des races adaptées aux terrains humides (Highlands, Maraîchine)

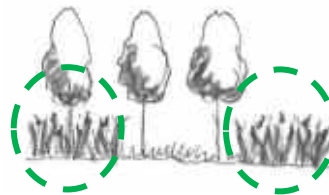
- Améliorer la qualité des zones humides du fond de vallée et des berges de l'Authie

- Prendre exemple sur les actions de la commune de Dourriez/CEN, qui a supprimé des peupleraies pour restaurer des zones de marais, pâturées, accessibles par chemin de petite randonnée
- Restaurer les ripisylves pour assurer la stabilisation des berges et sensibiliser les acteurs privés / servitude A4
- Protections et/ou renforcement localisé des berges (Peignes sur linéaire dégradé pour reconstitution « naturelle » / Fascines de saules ou d'hélophytes pour maintien de la berge sur linéaire restreint / Reprofilage complet avec adoucissement)

Principes d'amélioration des peupleraies d'un point de vue paysager/écologique et technique



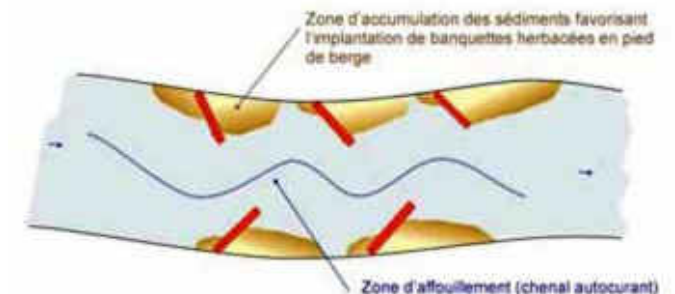
Création de lisières en frange de peupleraies



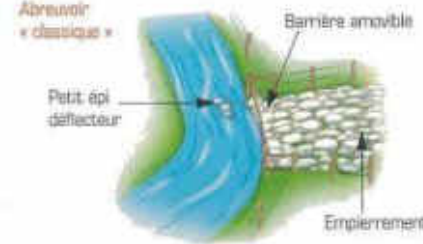
Maintien de refuges pour le développement des végétations de zones humides (mégaphorbiaies, roselières)



Principes de mise en œuvre permettant de répondre aux problématiques d'érosion et de qualité paysagère et écologique des cours d'eau



Accès bétail canalisé



TCR pour approvisionnement local des fascines



Le paysage de la faible vitesse

Recommandations et outils

- Maintenir l'équilibre actuel entre boisements naturels, ripisylves et peupleraies et améliorer la qualité paysagère et écologique de ces dernières :

- Maintenir un équilibre entre boisements de rapport et boisements autochtones
- Améliorer la qualité paysagère et écologique des peupleraies en sensibilisant les propriétaires (plantations de lisières fonctionnelles, taillis sous-peupleraie, conversion en boisement naturel, maintien de gestion écologique en strate herbacée)
- Orienter vers d'autres formes de production économique en s'appuyant sur la filière bois : mise en place de taillis à (très) courte rotation (TCR/TTCR) pouvant subvenir aux besoins locaux de lutte contre l'érosion (fascines)
- Préserver les haies et ripisylves existantes en frange de peupleraies pour leur rôle de protection des berges

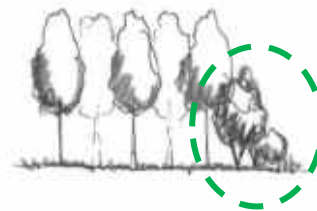
- Préserver les respirations pastorales et prairiales rythmant le fond de vallée

- Favoriser le maintien voire le retour de l'élevage en valorisant des produits de terroirs par le biais d'appellations contrôlées
- Réintroduire des races adaptées aux terrains humides (Highlands, Maraîchine)

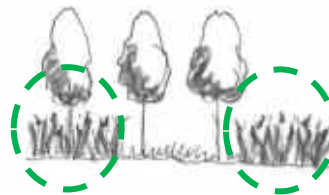
- Améliorer la qualité des zones humides du fond de vallée et des berges de l'Authie

- Prendre exemple sur les actions de la commune de Dourriez/CEN, qui a supprimé des peupleraies pour restaurer des zones de marais, pâturées, accessibles par chemin de petite randonnée
- Restaurer les ripisylves pour assurer la stabilisation des berges et sensibiliser les acteurs privés / servitude A4
- Protections et/ou renforcement localisé des berges (Peignes sur linéaire dégradé pour reconstitution « naturelle » / Fascines de saules ou d'hélophytes pour maintien de la berge sur linéaire restreint / Reprofilage complet avec adoucissement)

Principes d'amélioration des peupleraies d'un point de vue paysager/écologique et technique



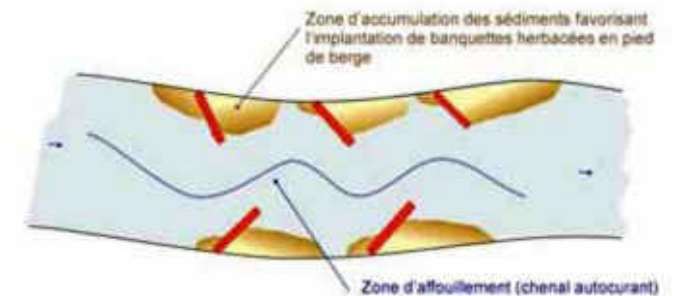
Création de lisières en frange de peupleraies



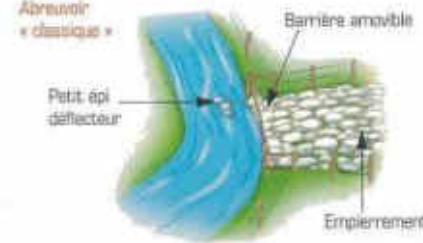
Maintien de refuges pour le développement des végétations de zones humides (mégaphorbiaies, roselières)



Principes de mise en œuvre permettant de répondre aux problématiques d'érosion et de qualité paysagère et écologique des cours d'eau



Accès bétail canalisé



TCR pour approvisionnement local des fascines



5. LE PAYSAGE DES CRÊTES

Freiner les phénomènes d'érosion

Le vallon du Saulchoy

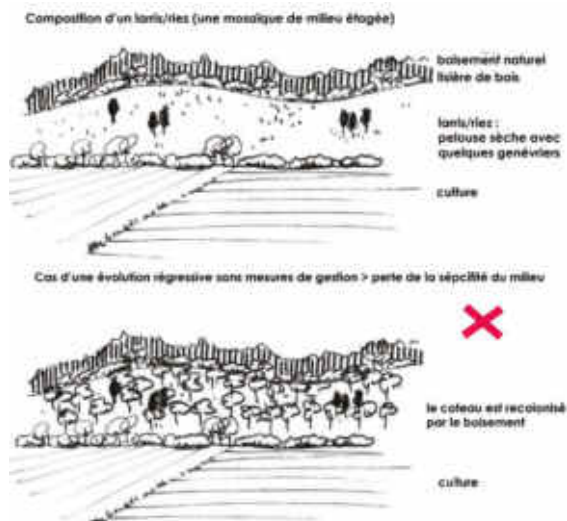
Le paysage des crêtes

Conforter et préserver les particularités locales : les riez/larris

Les riez ou larris font partie des composantes lisibles du paysage de l'Authie. Riche d'une faune et d'une flore spécifiques, ces sites à flanc de versant présentant une herbe rase où le calcaire affleure génèrent un paysage atypique. Ils s'inscrivent dans la diversité des milieux des corridors biologiques notamment dans les liaisons plateau/vallée.

L'état de conservation de ces milieux n'est pas homogène sur le territoire (pour des raisons gestion, protection...) et certains sont aménagés et ouverts au public.

Si l'on s'appuie sur la géomorphologie de la vallée, tous les versants sont des larris/riez potentiels. Or aujourd'hui, la plupart de ces versants sont boisés et sont donc considérés comme tels. Des actions de gestion plus soutenues à l'échelle du territoire permettraient de restaurer et de conforter la présence de ces milieux dans le territoire.



En haut : coteau à Noeux-les-Auxi
En bas à gauche : extrait du PdP de la vallée de l'Authie ; Tome 2
En bas au centre : le coteau colonisé par le boisement de Tortefontaine
En bas à droite : le coteau cultivé de Roussent

Le paysage des crêtes

Conforter et préserver les particularités locales : le bocage et les rideaux

Ces 2 motifs constituent les paysages entre les versants des contre-vallées et les massifs boisés des plateaux. Leur présence dans le paysage apporte une utilité dans la lutte contre l'érosion (brise-vent, ralentissement des eaux de ruissellement), mais elles servent aussi d'espace de refuges pour la faune. D'un point de vue environnemental, ils contribuent à la fonctionnalité des corridors écologiques.

D'un point de vue paysager, ils aident à la lecture du paysage d'un point morphologique en marquant les versants et les dépressions d'un réseau vert linéaire. Ils apportent une lecture progressive du paysage par leur effet de cloisonnement et ainsi génèrent un paysage à échelle humaine notamment à l'approche de la vallée et des villages. Le bocage et les structures rideaux forment une composante à l'interface des grandes cultures et de la vallée alluviale permettant une lecture graduelle du paysage.

En haut à gauche : l'auréole bocagère entourant Tortefontaine
En haut à droite : vue sur les haies en rideau sur le col au-dessus de Beaurainville
En bas à droite : le boisement en haut du coteau du bourg de Maintenay
En bas à gauche : l'auréole bocagère de la commune de Mouriez entourée par les openfields du plateau agricole



Le paysage des crêtes

Conforter et préserver les particularités locales : les boisements

Les coteaux des 7 vallées et plus particulièrement ceux de la vallée de l'Authie constituent les secteurs qui ont le plus subi de pertes en surfaces boisées en faveur de terrains cultivés. Par ailleurs le SRADETT identifie les cols de prairie calcaire de la vallée de l'Authie comme étant des espaces à reboiser. Les bois permettaient autrefois de freiner l'érosion des sols de plateaux en direction des fonds des vallées.

A contrario les fonds de vallée se sont de plus en plus fermés sur eux-mêmes à cause de l'arrivée de plantation de peupliers.

Les projets insistant sur ces portions de territoire doivent être un moment privilégié de réflexion sur le rôle des grands et petits bois pour le bon fonctionnement de corridors écosystémiques, mais aussi pour le freinage des phénomènes d'érosion.

En haut à gauche : l'auréole bocagère entourant Tortefontaine
En haut à droite : vue sur les haies en rideau sur le col au-dessus de Beaurainville
En bas à droite : le boisement en haut du coteau du bourg de Maintenay
En bas à gauche : l'auréole bocagère de la commune de Mouriez entourée par les openfields du plateau agricole

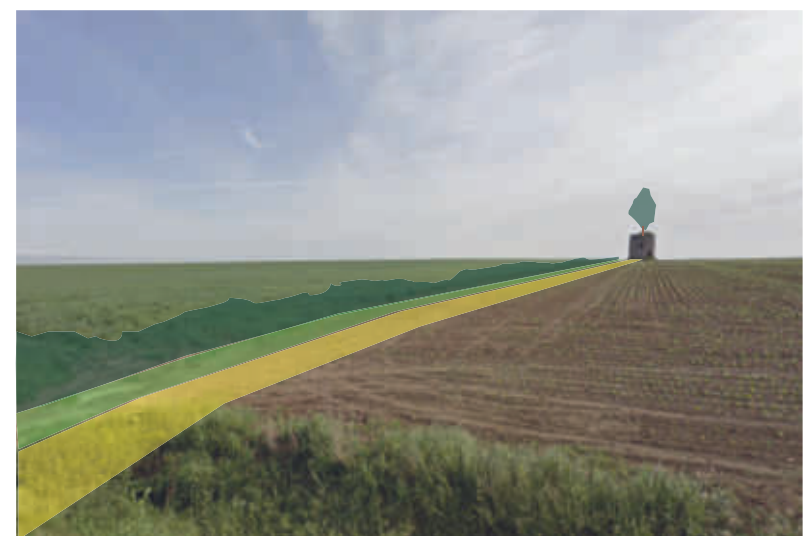


Le paysage des crêtes

Conforter et préserver les particularités locales : le petit patrimoine rural

Les coteaux des vallées de la communauté de commune, à l'interface entre les villages et les grands champs cultivés accueillent un grand nombre d'objets patrimoniaux qui nous racontent les modes de vie d'autrefois. Anciens moulins à vent, chapelles, croix, calvaires, cheminées, fontaines...

Les projets visant à la préservation et valorisation des milieux naturels de la vallée doivent pouvoir s'appuyer sur ces éléments à fin de les faire redécouvrir, par exemple via la création de chemins accompagnés de haies (frein contre l'érosion).



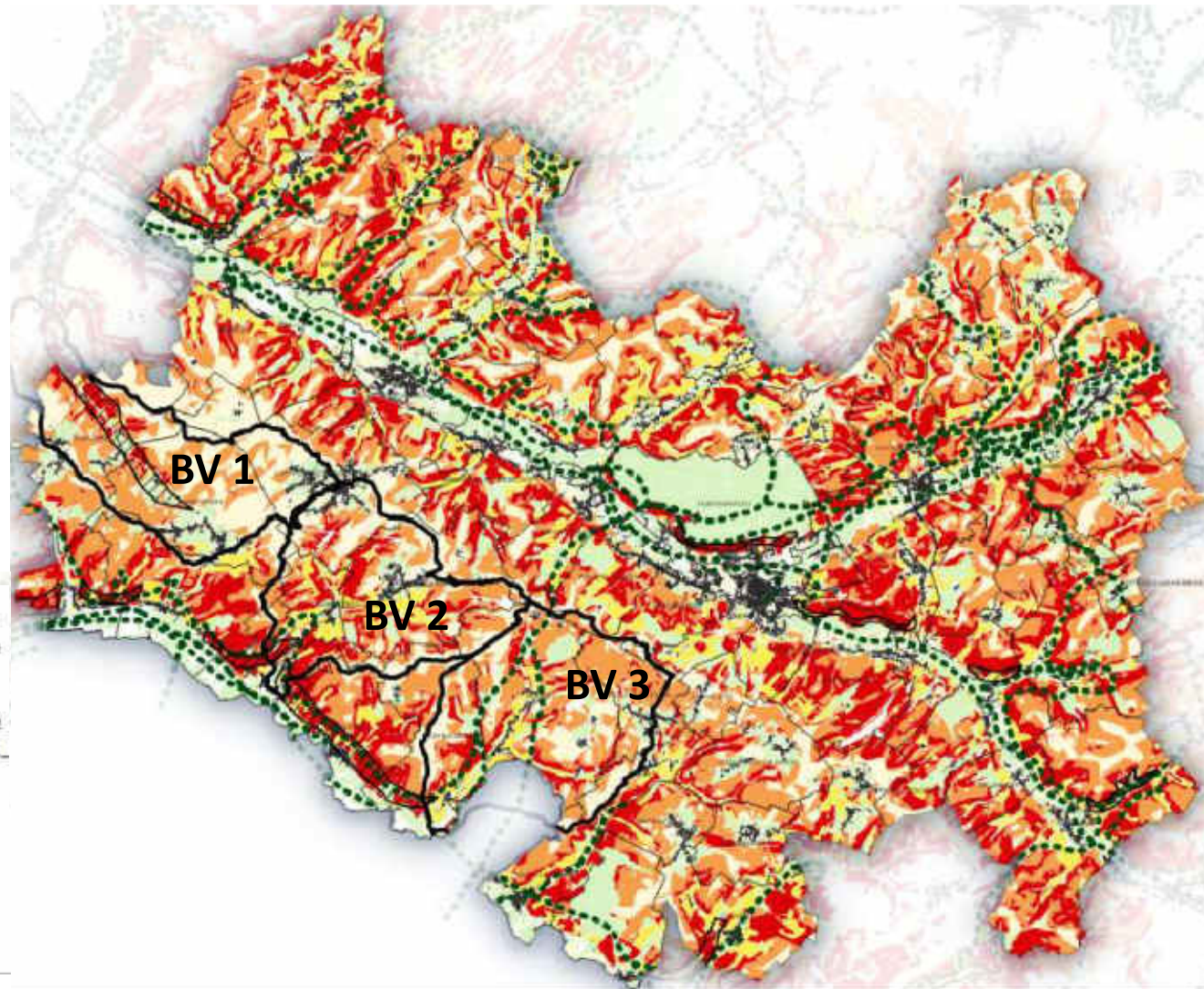
En haut à gauche : chapelle de Tortefontaine
En haut à droite : croix et cheminée géodésique à Saulchoy
En bas : vestiges du moulin de Mon Plaisir à Maintany et proposition de sa valorisation via un chemin d'accès, une petite haie et une intervention artistique sur le bâti

Le paysage des crêtes

Freiner les phénomènes d'érosion

Méthode de détermination de secteur(s) à enjeux :

- La prise en compte de l'aléa érosion à l'échelle parcellaire (Auddicé),
- La prise en compte des enjeux de trame verte (corridors boisé ET bocager, CPIE) & enjeux liés aux EAR de l'ex-SRCE
- Les bassins versants à enjeux (SYMCEA) : 3 premiers secteurs (BV) conseillés (ci-contre)

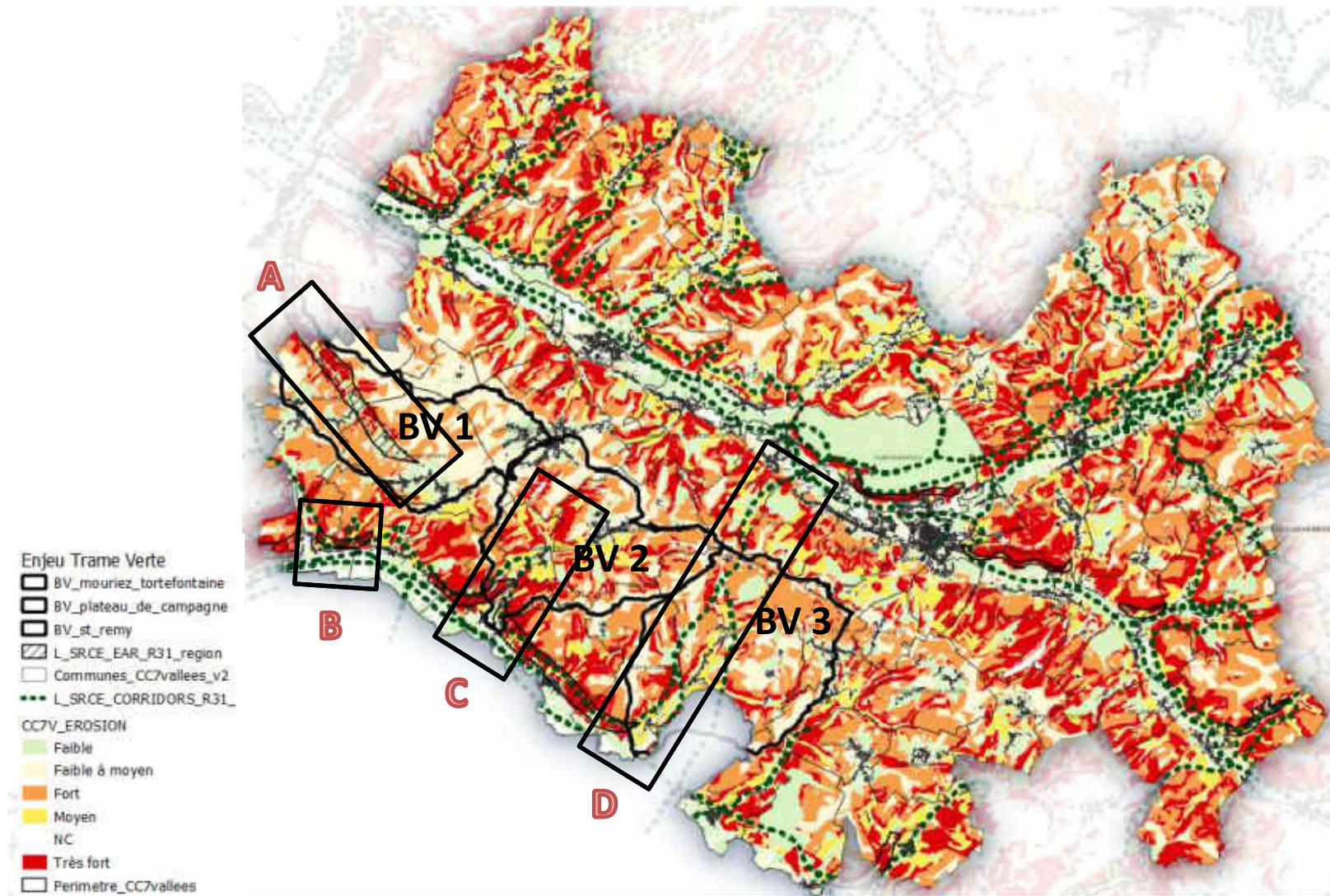


Le paysage des crêtes

Freiner les phénomènes d'érosion

Objectifs de qualité paysagère à travailler :

- Sur base de la carte de l'aléa Érosion (Audicé) et en collaboration avec le SYMCEA, le Plan de Paysage visera à cibler un col/talweg/vallon particulièrement problématique d'un point de vue de l'érosion (problème avéré d'érosion et ruissellement, besoin d'intervenir avec des « moyens lourds » et où il y a plus de chances de concrétiser nos propositions (élus plutôt sensibles et interventionnistes sur le sujet et une bonne maîtrise publique du foncier si possible) avec l'objectif de rendre le plan de paysage opérationnel
- Sur ce site (=ensemble parcellaire public/privé), le Plan de paysage proposera de mettre en place des orientations pour expérimenter l'efficacité croisée de divers systèmes « intégrés » (terrains en Miscanthus à coupler avec la production bois, le reboisement des lignes de rupture de pente (par ex. sur l'Authie), restaurer des zones de prairie avec eco-pâturage sur le col...
- 4 secteurs pressentis
- A : « Vallon des Ecuire »
- B : « Col de Maintenay »
- C : « Vallon de Saulchoy »
- D : « Le corridor inter-vallées de Tortefontaine »



Le paysage des crêtes

L'érosion hydrique des sols // Causes et manifestations actuelles

- Cultures sur ligne de rupture de pente : ruissellement en nappe d'eau et destruction des semis
- Micro topographie de drainage des parcelles cultivées absente, générant des coulées de boue dans les talwegs, traversant les voies et chemins
- Parcelles agricoles de grandes tailles, ayant gommé les seuils topographiques tout en uniformisant le paysage : la creuse disparaît visuellement, la haie rideau se raréfie
- Couronnes bocagères des bourgs de plateaux, tend à disparaître au profit des extensions urbaines



Le paysage des crêtes

L'érosion hydrique des sols // Recommandations et outils

- Parcellaire agricole et couvertures :

- « Fragmenter » les parcelles agricoles entre grands seuils topographiques et végétaliser les coupures (haies en rideau, bandes enherbées = séquencer longitudinalement les coteaux)
- Favoriser un travail du sol perpendiculaire à la pente
- Aller vers une mixité de l'espace (gestion de l'espace agricole par diversification des cultures et maintien des couverts végétaux)

- Micro topographie de drainage des parcelles cultivées, à recréer :

- Maintenir un recul suffisant des voies et chemins, afin de conserver des fossés enherbés, couplés à bandes enherbées ou haies (réduisant les coulées)
- Seuils topographiques à végétaliser (bandes enherbées, haies en rideaux, boisements en plein)

- En frange de village de plateau :

- Marquer les limites de bourg effacées (constructions et talemement) par la reconnexion des haies et la mise en continuité des pâtures (chemin creux agro-pastoraux et « effet fossé »)



Chemin creux de frange de bourg



Reboisement en plein de tête de coteau



Pratiques agroforestières



Pratiques agroforestières



Bandes de Miscanthus

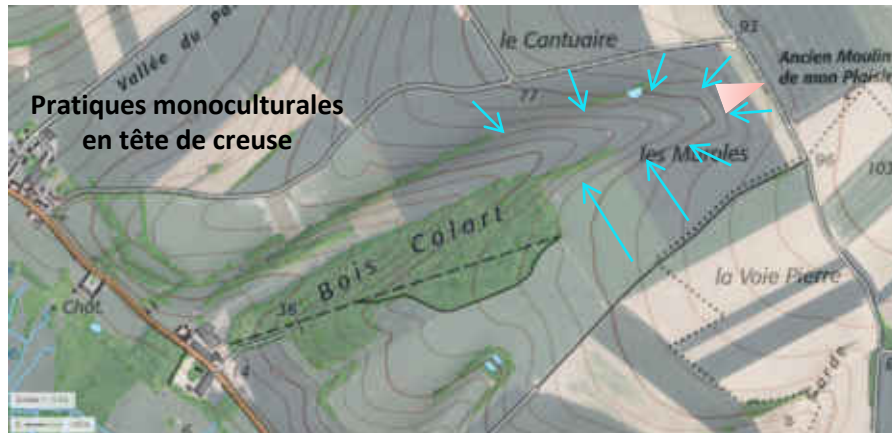
Bandes enherbées

Le paysage des crêtes

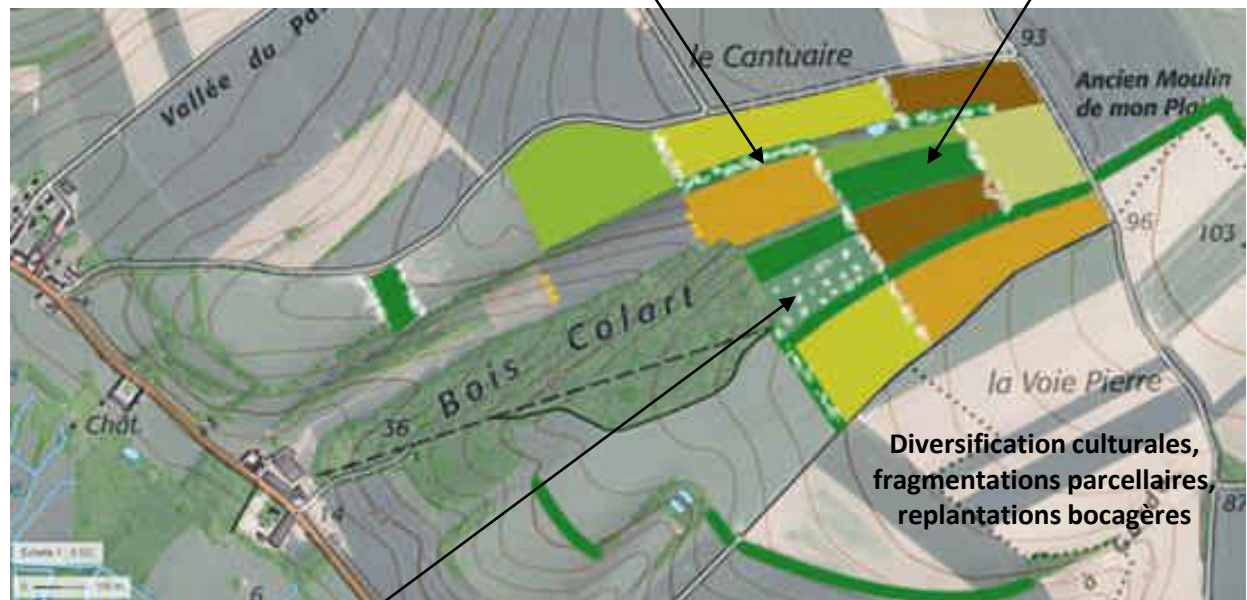
L'érosion hydrique des sols // Recommandations et outils

[Exemple Creuse des Muroles]

- Renaturation de la creuse, au service de la trame verte et de la réduction de la sensibilité à l'érosion (trame de haies, pratiques agroforestières, replantation en plein, fragmentation du parcellaire)
- Une creuse présentant un aléa érosion Fort, presque effacée du paysage



- Creuse des Muroles « gommée » par les fusions parcellaires et la monoculture, faisant disparaître les seuils topographiques, les bandes interculturelles etc

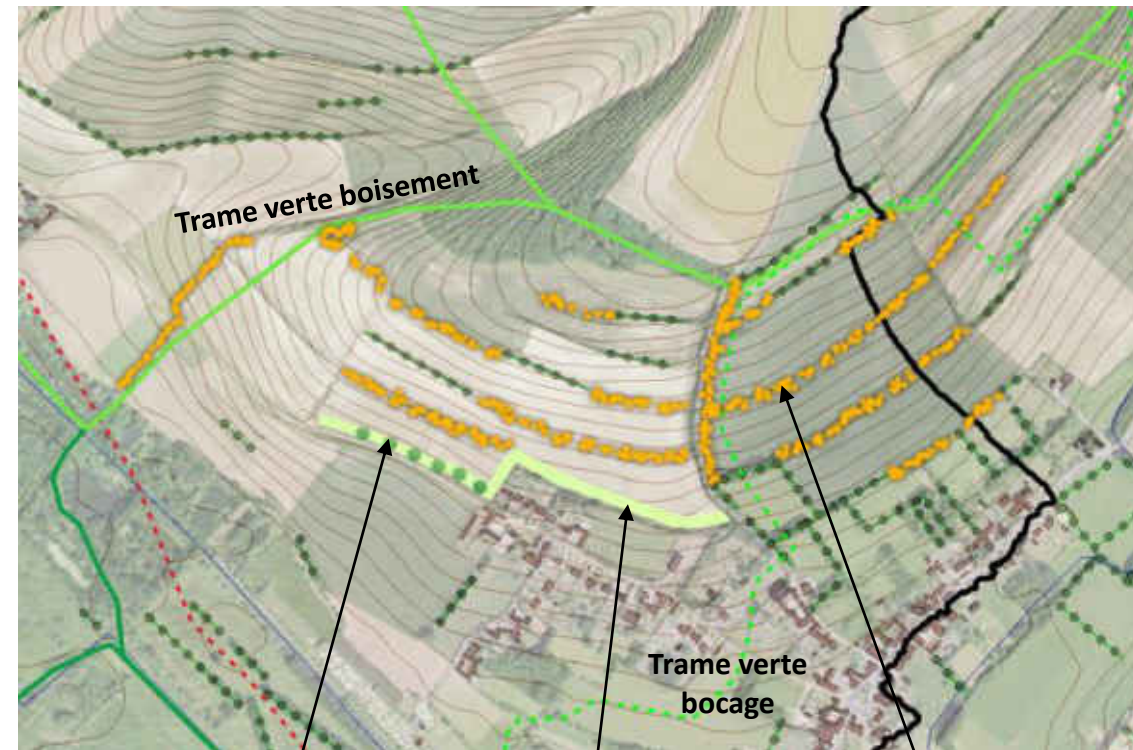
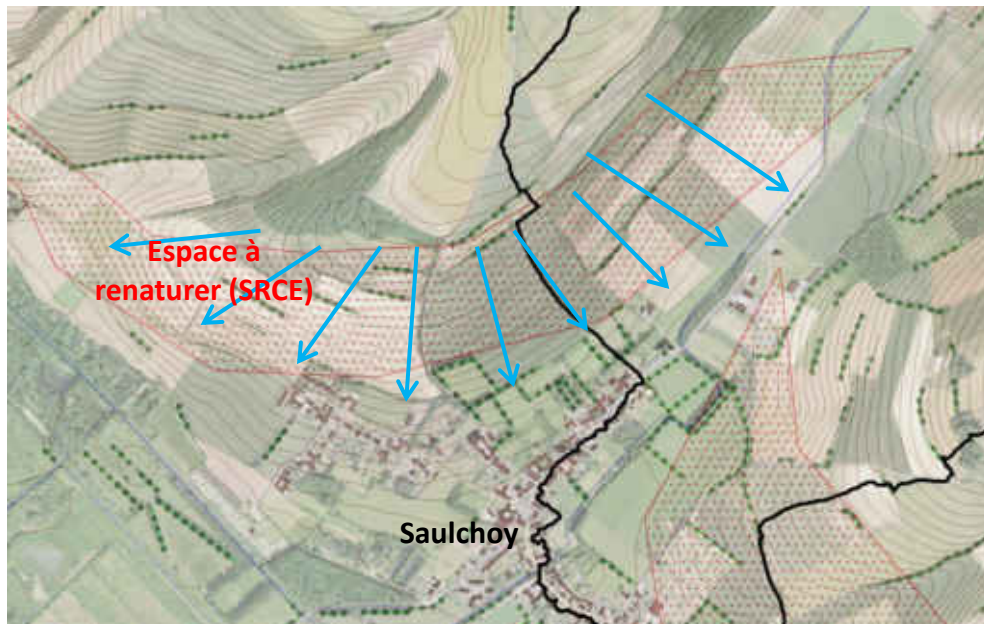


Le paysage des crêtes

L'érosion hydrique des sols // Recommandations et outils

[Exemple Coteau de Saulchoy]

- Mise en continuité des haie en rideau et restauration des seuils topographiques afin de casser la vitesse de ruissellement
- Un coteau a « retramer » longitudinalement au service de la continuité de la trame verte, qui corrobore l'enjeu « d'Espace à renaturer » de l'ex-SRCE

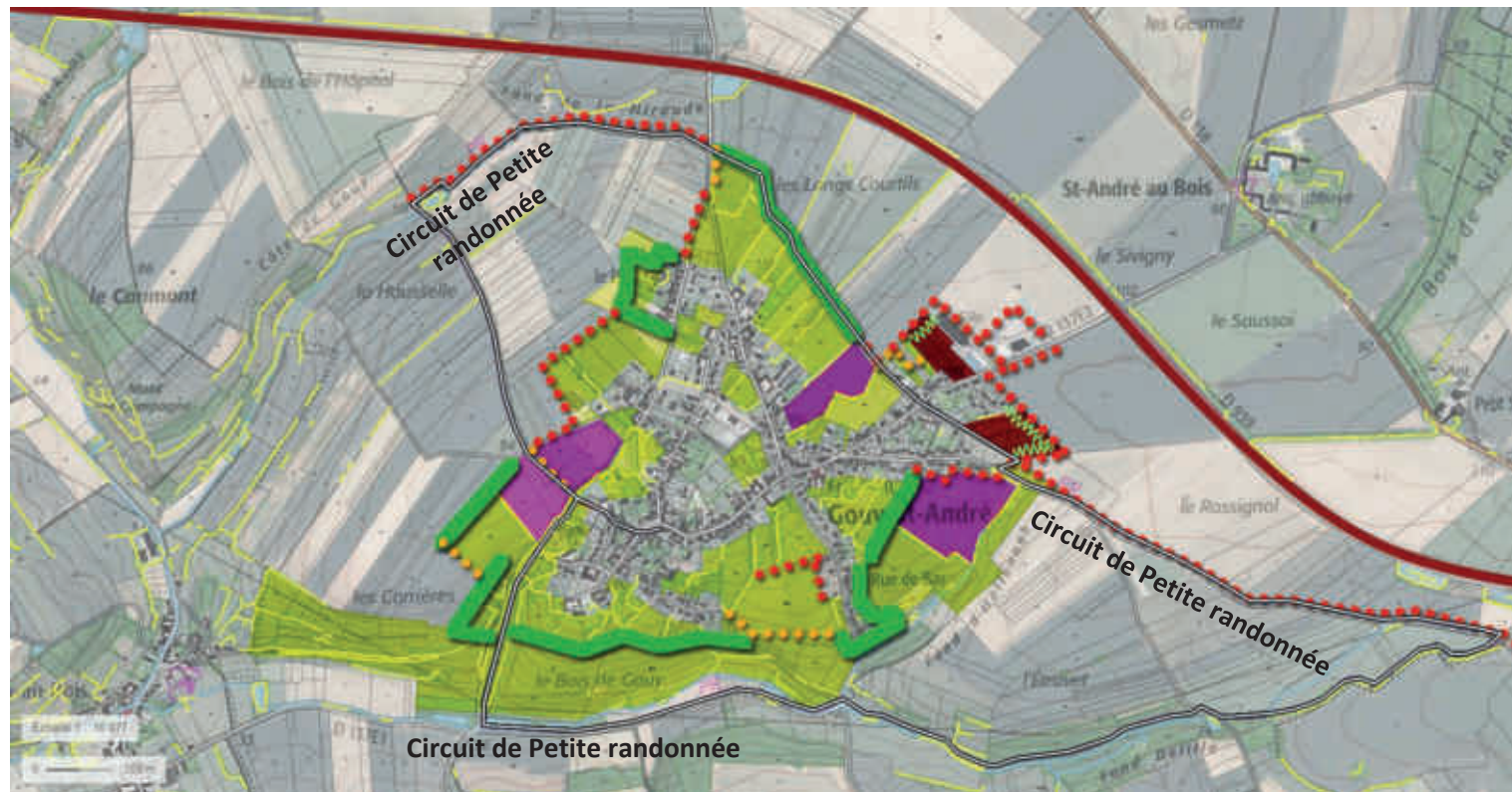
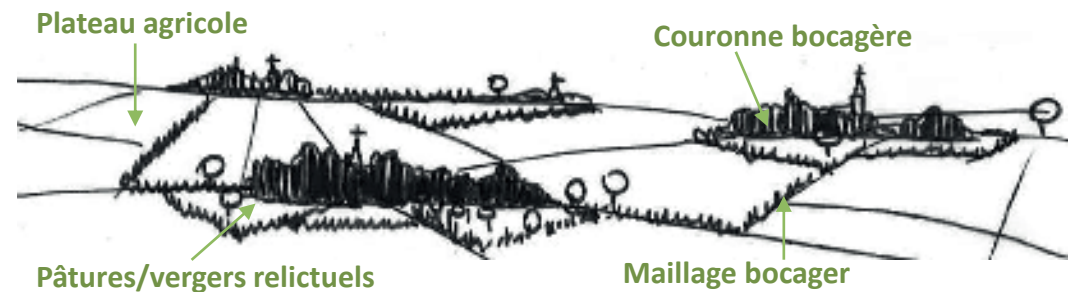


Le paysage des crêtes

L'érosion hydrique des sols // Recommandations et outils

[Exemple Couronne bocagère de Gouy-Saint-André]

- Mise en continuité du maillage bocager de plateau entre les couronnes bocagères (sur réseau de chemins ruraux/raisons)
- Garantir par anticipation la continuité des couronnes bocagères sans contraindre les éventuels besoins liés aux extensions urbaines



- Circuit PR recensé
- Haie bocagère à reconstituer pour intégrer les extensions urbaines, bâtis associés et mise en continuité du maillage bocager (**le long des axes de randonnées ?**)
- Haie bocagère à renforcer
- Haie de couronne bocagère existante, à **protéger (L 151-23 CU ? EBC ?)**
- Haie bocagère existante
- Couronne bocagère // Pâtures à préserver au sein des bourgs comme respiration verte et comme **espace relais de type trame verte**
- Couronne bocagère // Pâtures retournées pour les cultures, à **reconstituer**
- Extensions urbaine à terme ?
- Préserver les fonds de parcelle au bénéfice de la continuité de la couronne bocagère (**à classer en Uj au PLUi?**)

6. LE PAYSAGE PÉRIURBAIN LA COURONNE D'HESDIN

**La D928
Rue de Mouriez et M. L. de Tassigny**

La couronne d'Hesdin - Le paysage périurbain

En comparaison des bourgs de tailles plus modestes qui sont entourés d'une auréole bocagère, plus ou moins constituée, qui s'imbrique étroitement avec la trame urbaine, Hesdin a une morphologie plus particulière avec un centre ancien très dense et une première couronne bâtie peu dense et peu perméable au paysage du bocage ou des coteaux boisés. Le paysage de bocage qui accompagne les méandres de La Canche ou de La Ternoise ou celui forestier qui occupe les coteaux et les crêtes des plateaux s'arrête aux portes des bourgs qui constituent l'auréole d'Hesdin.

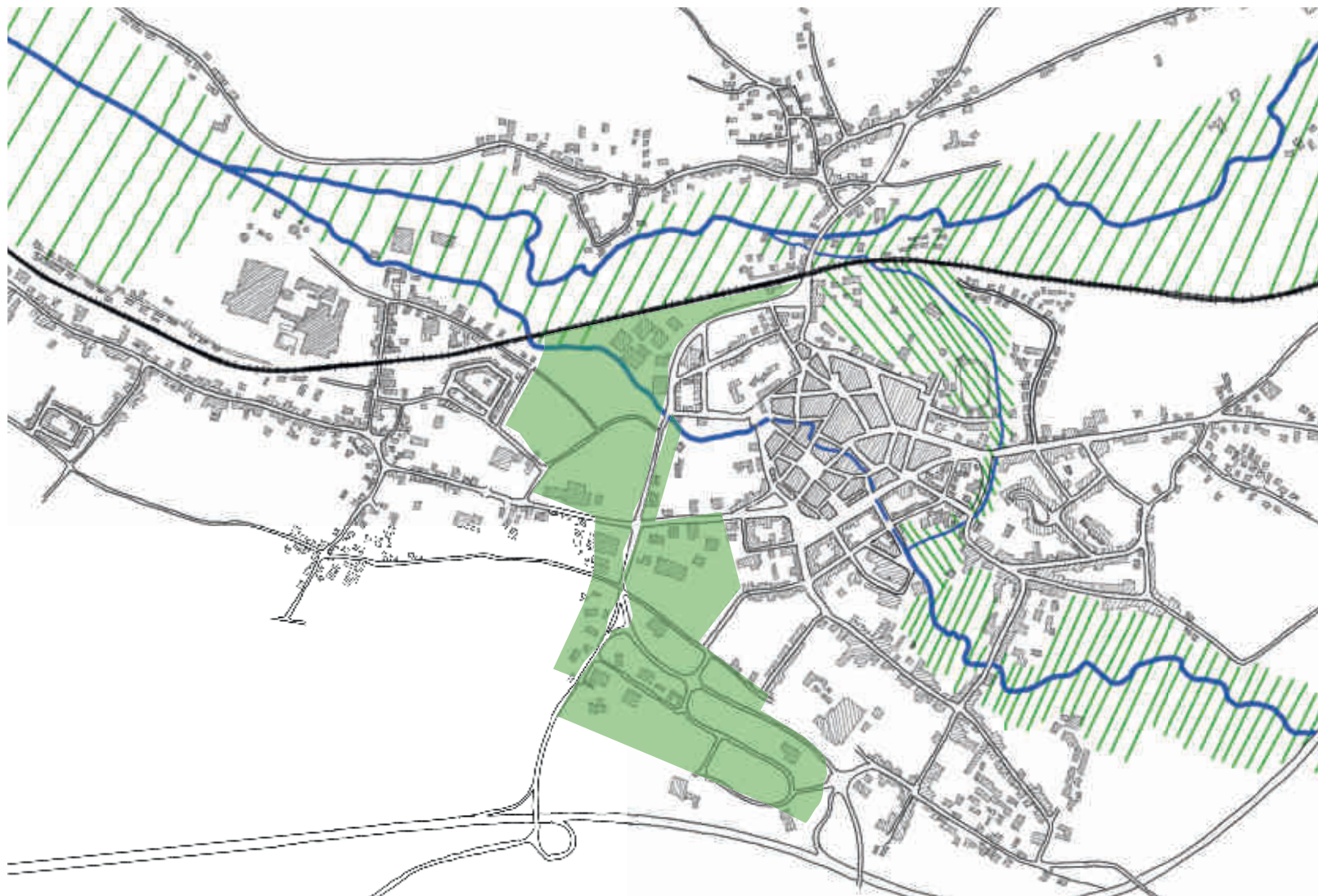
Il nous semble qu'il y a matière à renforcer une proximité entre Hesdins et sa campagne, à faire pénétrer la nature plus au cœur de la ville, à mettre en oeuvre une autre façon de pratiquer la ville en s'appuyant notamment sur la continuité du paysage des deux rivières à l'Est et au Nord et sur les opportunités de reconquête des friches industrielles à l'ouest. Il s'agit en somme de créer une ceinture de parcs (urbain, sportif, naturel, bocager, mais aussi commerciale et artisanale) en mitoyenneté avec le centre-ville.



La couronne d'Hesdin - Le paysage périurbain

Premières intuitions : La possibilité d'un anneau de verdure autour d'Hesdin en s'appuyant sur le canal Canche-Ternoise et sur les anciens bastions de la ville fortifiée à l'Est et au Nord, sur la requalification des friches industrielles et de la zone commerciale à l'Ouest, sur le développement de la zone d'activité au Sud.

- Renforcer l'idée du parc le long du canal à l'ouest. Ouvert sur la campagne et ouvert sur la ville.
- Relier le parc sportif et culturel avec le parc naturel au nord..
- Intégrer la zone commerciale et la sucrerie à l'ouest avec la zone artisanale au sud dans un grand cordon boisé.
- Investir les abords des routes avec des alignements d'arbres, des bosquets, des cordons boisés dans la continuité de la zone artisanale.
- Envisager du préverdissement sur les friches depuis la sortie de la D939.
- Des essences et des traitements de sol permettant de rétablir un corridor écologique.

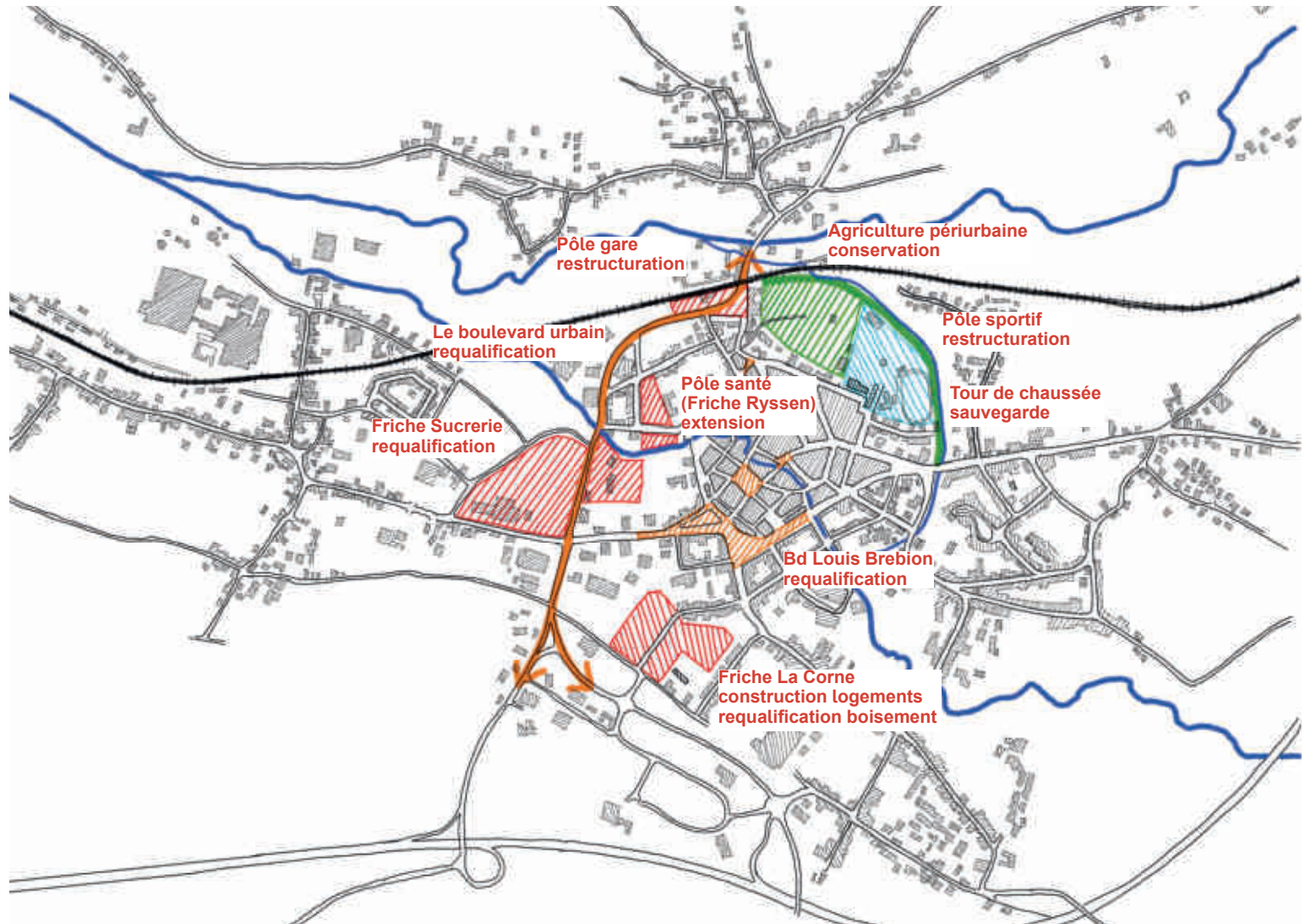


La couronne d'Hesdin

Les orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation du projet de revitalisation du Grand Hesdin font apparaître une intention manifeste de requalification et de reconquête d'une ceinture que l'on pourrait qualifier de périurbaine autour du centre historique d'Hesdin. Deux thèmes ou fils conducteurs d'aménagement semblent s'esquisser :

- L'idée d'une nature périurbaine et de ses aménités avec la restructuration du pôle sportif (et culturel avec la salle du Manège ?) et avec la conservation d'une agriculture au contact de la ville qui s'appuient tous deux sur le tracé du Tour de Chaussée et du canal ainsi que la programme de logements autour du thème du boisement sur la Friche de La Corne.
- L'idée d'un boulevard urbain sur les RD113 et RD928 comme trait d'union entre les projets de reconquête des friches industrielles (Sucrierie) de requalification (Pôle gare auquel on pourrait ajouter la zone commerciale) et de développement (Pôle santé et zone d'activité du Champ Sainte-Marie)



La couronne d'Hesdin

Les orientations du réseau d'échanges écologiques

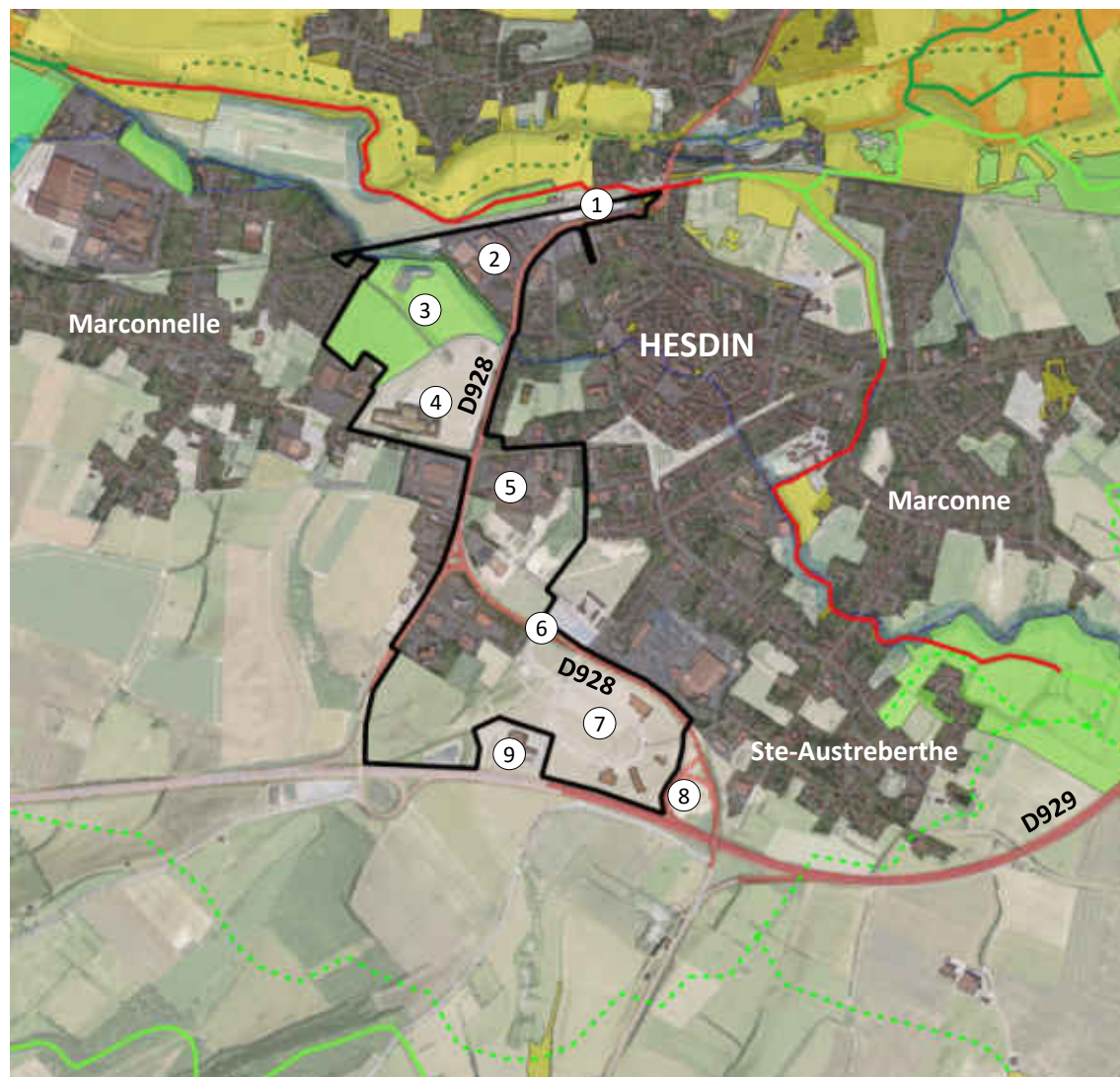
Les premières études d'orientations et de programmation du Grand Hesdin (Source: ALFA Environnement - 2013) esquisaient la problématique de la conurbation du Grand Hesdin (et de la RD 939) comme obstacle écologique au sein de la vallée de la Canche et de la nécessité de retrouver des corridors écologiques traversant la ville du Nord au Sud entre la forêt d'Hesdin et les coteaux du plateau du Ponthieu.



La couronne d'Hesdin

Un site à enjeux multiples sur un corridor écologique fragile.

- Le pôle urbain d'Hesdin est identifié comme obstacle majeur (entre réservoirs écologiques) au corridor multitrames du SRADDET en vigueur
- La trame bleue fait ici office de corridor principal identifié comme à restaurer (corridor bois, correspondant majoritairement à la ripisylve)
- Les RD929 et RD928, constituent également des obstacles, rendant le cœur de ville particulièrement « imperméable d'un point de vue écologique »
- A l'interface entre les continuums urbains et agricoles de Marconnelle et d'Hesdin, la frange Ouest d'Hesdin pourrait à son échelle constituer un « by-pass écologique »



Continuités écologiques

- Corridor Bois principal
- Corridor Bois secondaire
- Corridor Bois à restaurer
- Corridor Bocager principal
- Corridor Bois secondaire
- Trame bleue
- Obstacle routier (SRADDET)
- Obstacle bâti/ artificialisé (SRADDET)

Espaces à enjeux écologiques

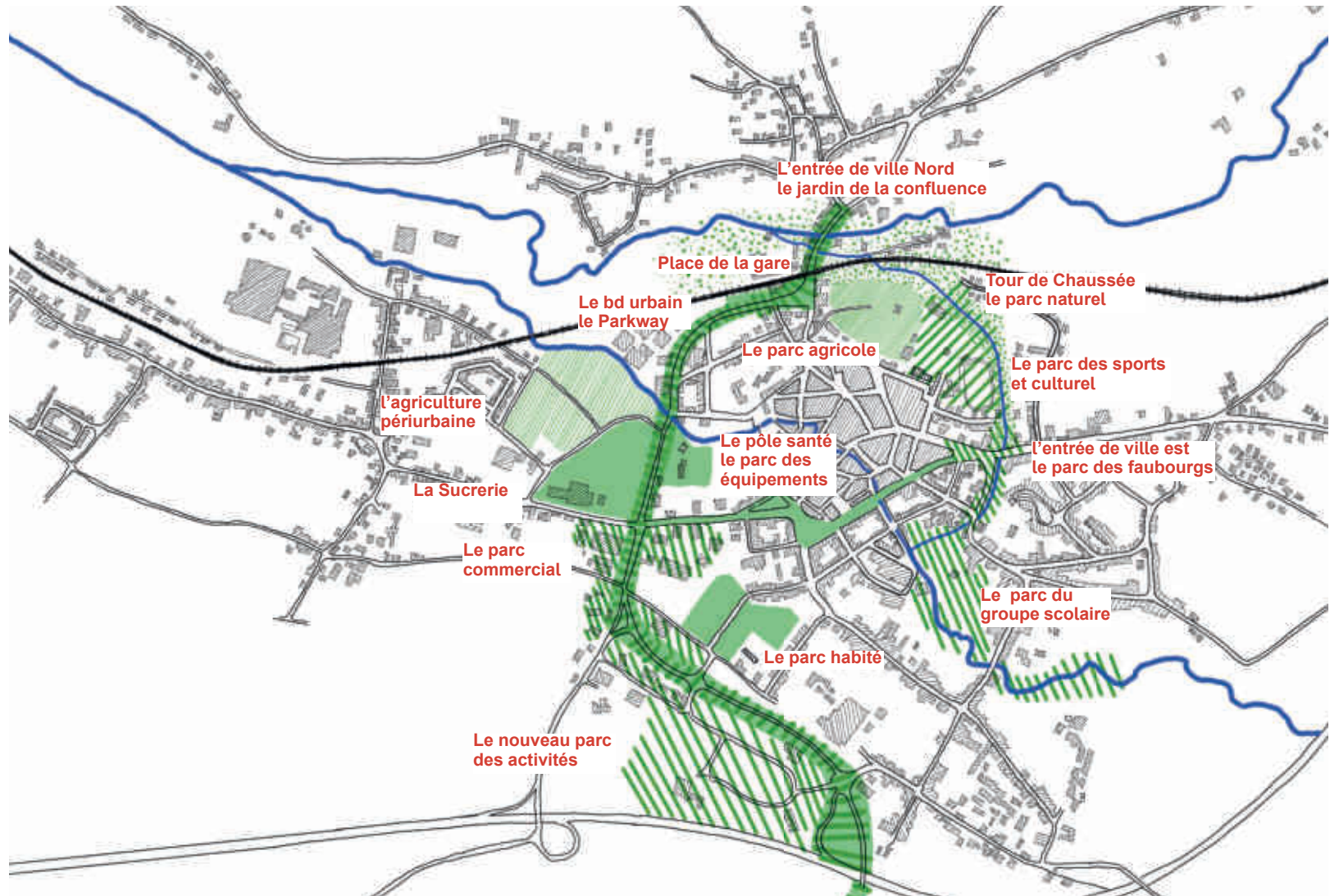
- Faible
- Moyen
- Fort

Composantes urbaines et paysagères

- 1- Gare et parking d'Hesdin
- 2- Distillerie de Ryssen Marconne
- 3- Prairie humide/ZDH
- 4- Ancienne sucrerie
- 5- Zone commerciale
- 6- Projet de giratoire
- 7- ZA Champ Sainte-Marie
- 8- Echangeur
- 9- Piscine/Bowling center

La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

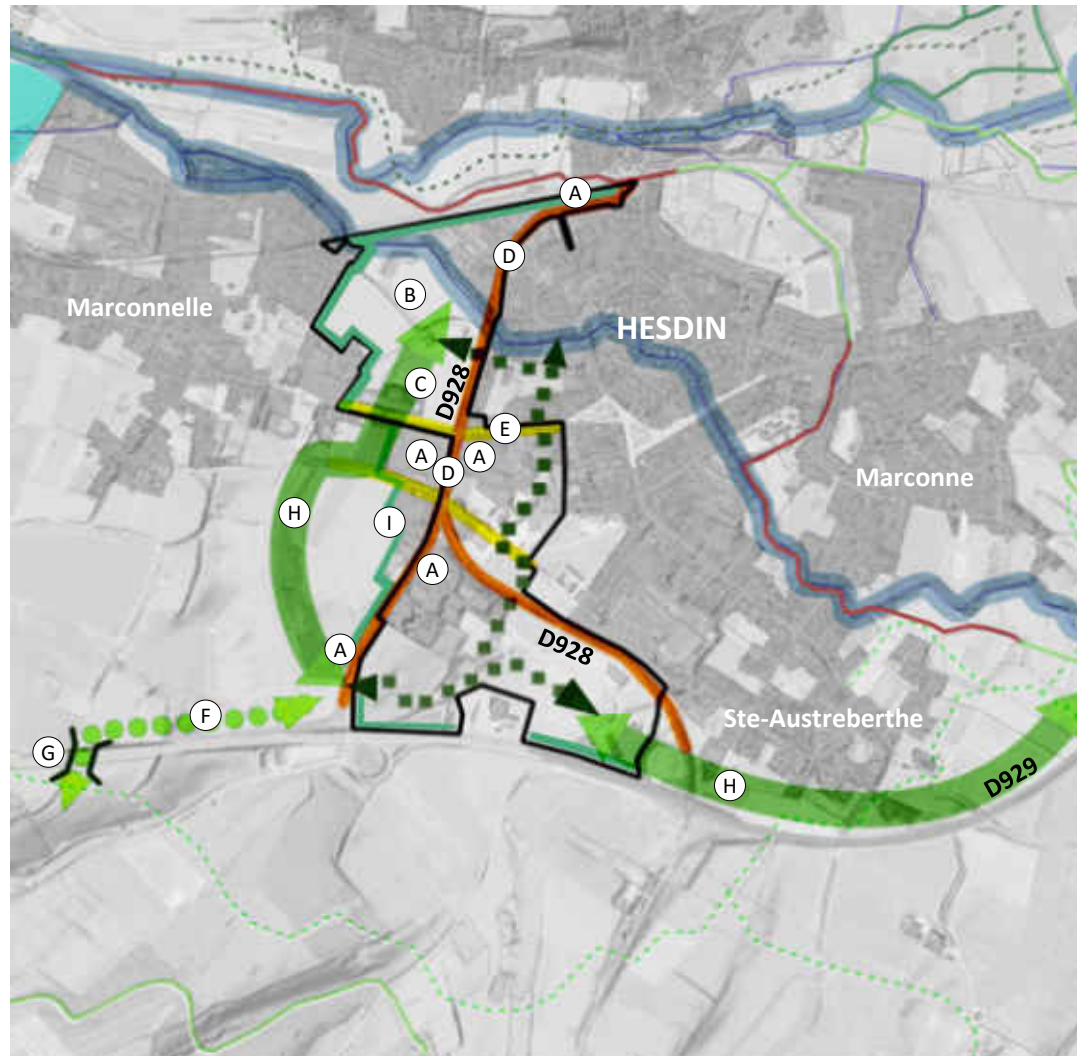
Nous entendons la notion de parc non pas au sens classique ou romantique du terme, mais comme un substantif qui permet de réinterpréter l'image que l'on se fait de la ville et la façon dont on la pratique en introduisant l'idée nature en ville, en envisageant de nouvelles façons de construire, de se déplacer. Il ne s'agit plus d'un espace urbain pensé uniquement comme espace fonctionnel, mais d'y associer la notion de plaisir : dans le déplacement et dans les usages et les pratiques y compris celle de la consommation et du travail.



La couronne d'Hesdin

Un site à enjeux multiples sur un corridor écologique fragile

- Ce principe de « By-pass » repose sur la réalisation d'une ramification de corridor (trame de milieux naturels, milieux semi-artificialisés à restaurer etc); le tout reconnecté aux trames existantes via l'édification d'un passage à faune aérien.
- Les espaces bâtis déjà présents demandent une déminéralisation accrue de leurs espaces (sans nuire à leur attraction commerciale)
- Les axes de déplacement, en tant qu'axes stratégiques d'entrées de ville, demandent quant à eux un reprofilage complet, permettant la réintroduction du végétal et le paysagement de leurs abords.
- En complément d'une ramification de corridor, la frange Ouest serait irriguée d'une « trame verte urbaine » composée de continuums de milieux ouverts à maintenir/décloisonner et d'une trame d'espaces publics végétalisés



- Lisière bocagère
- Déminéralisation de voie secondaire
- Déminéralisation de voie structurante
- Corridor principal à structurer, calqué sur continuums de haies et bosquets existants
- Accroches aux corridors existants via passage à faune (encaissement de la D929 favorable)
- Corridor vert urbain (continuums de milieux ouverts à maintenir/décloisonner + trame espaces publics végétalisés)

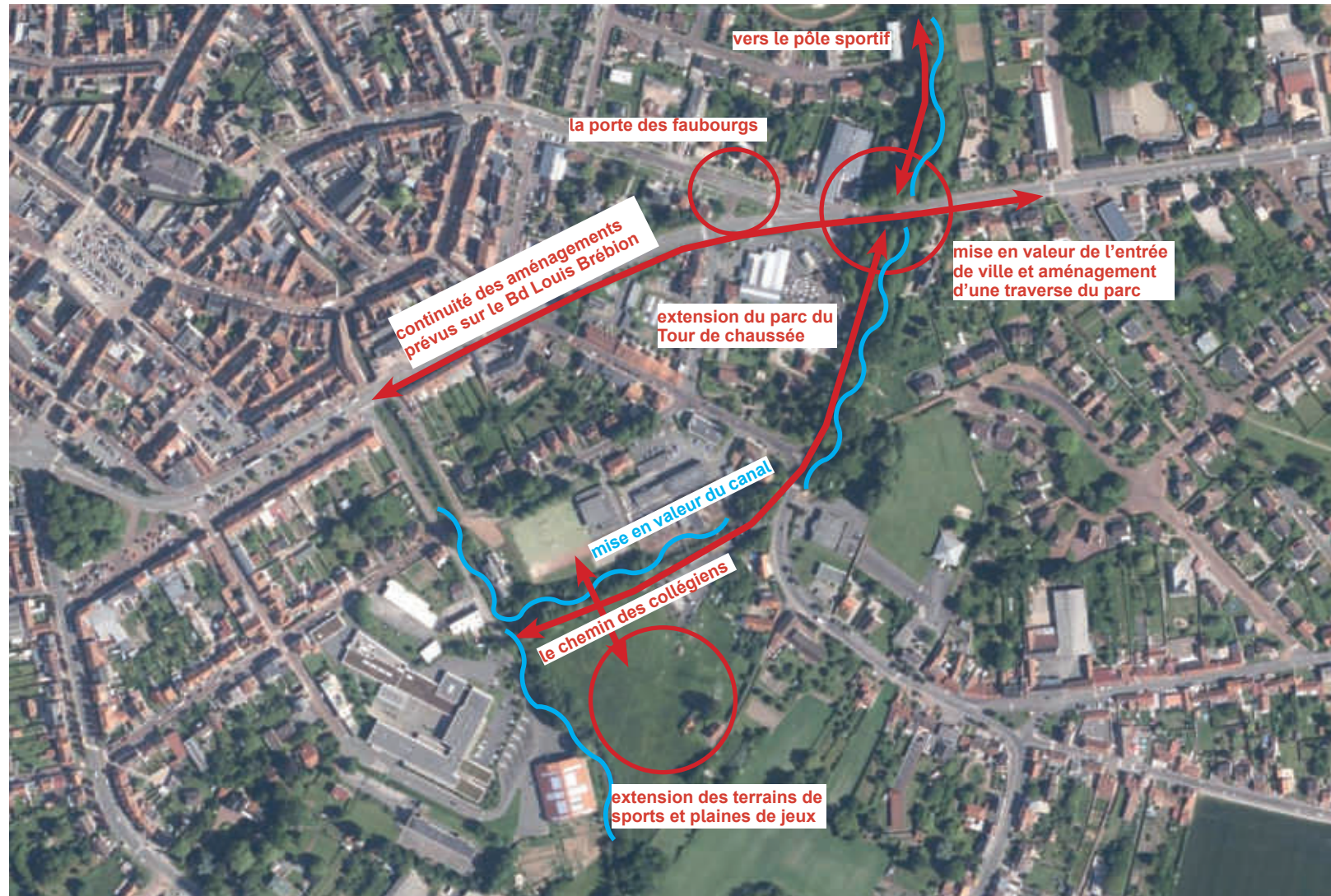
Chantiers

- A-** Désimperméabilisation et plantations des parkings (Gare, aire de covoiturage, zone commerciale et artisanale)
- B-** Préservation et renaturation des zone à dominante humide
- C-** Trame verte urbaine à développer dans le futur quartier de la Distillerie
- D-** Désimperméabilisation, requalibrage et plantations des voies structurantes et d'entrées de ville
- E-** Requalibrage et plantations des voies secondaires
- F & G-** Ramification de corridor/continuum boisé à créer pour jonction avec corridor existant via passage à faune aérien
- H-** Corridor principal à structurer, à protéger au PLU
- I-** Lisière bocagère à créer

La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

L'entrée est : le parc des faubourgs

- Un parc naturel autour d'Hesdin le long du canal, et des anciens bastions de la ville fortifiée.
- Un parc équipé qui rassemble : les équipements sportifs, les équipements culturels : la salle du Manège, la Sucrerie.
- Un parc ouvert sur la campagne cultivée : les champs agricoles et les jardins ouvriers.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

L'entrée est : le parc des faubourgs

Le projet de requalification du Bd Louis Brébion

- Le projet affirme clairement des intentions de requalification de l'espace public à partir d'un nouveau partage de l'espace entre voitures, piéton, vélo et végétal.
- Renforcer la présence du végétal le long des grands axes et en continuité avec les jardins existants (square de l'étoile).
- Un projet déjà bien abouti dans sa définition comme manifeste de «reconquête» des espaces publics ?



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

L'entrée est : le parc des faubourgs

État existant

- L'entrée dans Hesdin à l'est depuis la D349. Une structure arborée de grande qualité qui matérialise le seuil de la ville, mais un caractère routier encore trop prégnant.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

L'entrée est : le parc des faubourgs

Propositions

- Réduire la chaussée en supprimant la voie de tourne à gauche;
- Aménagement d'une piste cyclable et de trottoir plus confortable;
- Matérialiser la traversée de chaussée pour ralentir la circulation dans la continuité du parc du canal et du Tour de Chaussée;
- Rendre plus évidente la continuité du parc par les plantations, l'utilisation de matériaux spécifique, l'absence de bordure...

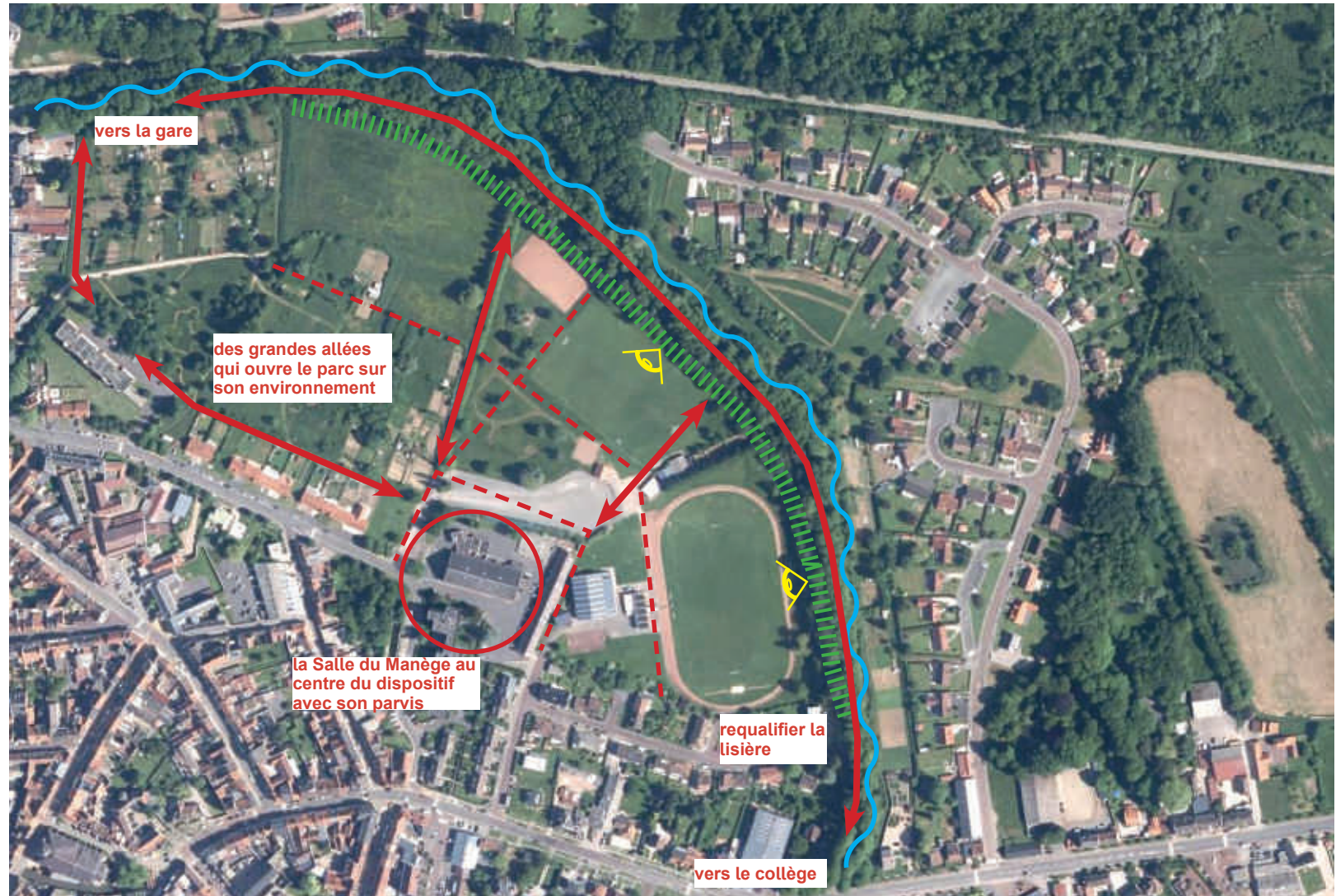


La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

La partie nord: le Tour de Chaussée et le pôle des sports

La restructuration du parc des sports en lien avec le Tour de Chaussée

- Affirmer la continuité de la promenade du Tour de Chaussée depuis le collège jusqu'à la gare : allée piétonne et piste cyclable.
- Ouvrir la promenade ombragée et fraîche du Tour de Chaussée sur le parc des sports en requalifiant la lisière, en ouvrant des vues, en supprimant les clôtures.
- Retrouver des liaisons et des continuités entre le Tour de chaussée, le parc des sports et les jardins partagés.
- Restructurer le parc autour d'une trame géométrique d'allées et de sous-espaces ludiques et sportifs.
- Inscrire la Salle du Manège en relation avec le parc en aménageant un parvis qui s'avance sur le parc.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

La partie nord: le Tour de Chaussée et le pôle des sports

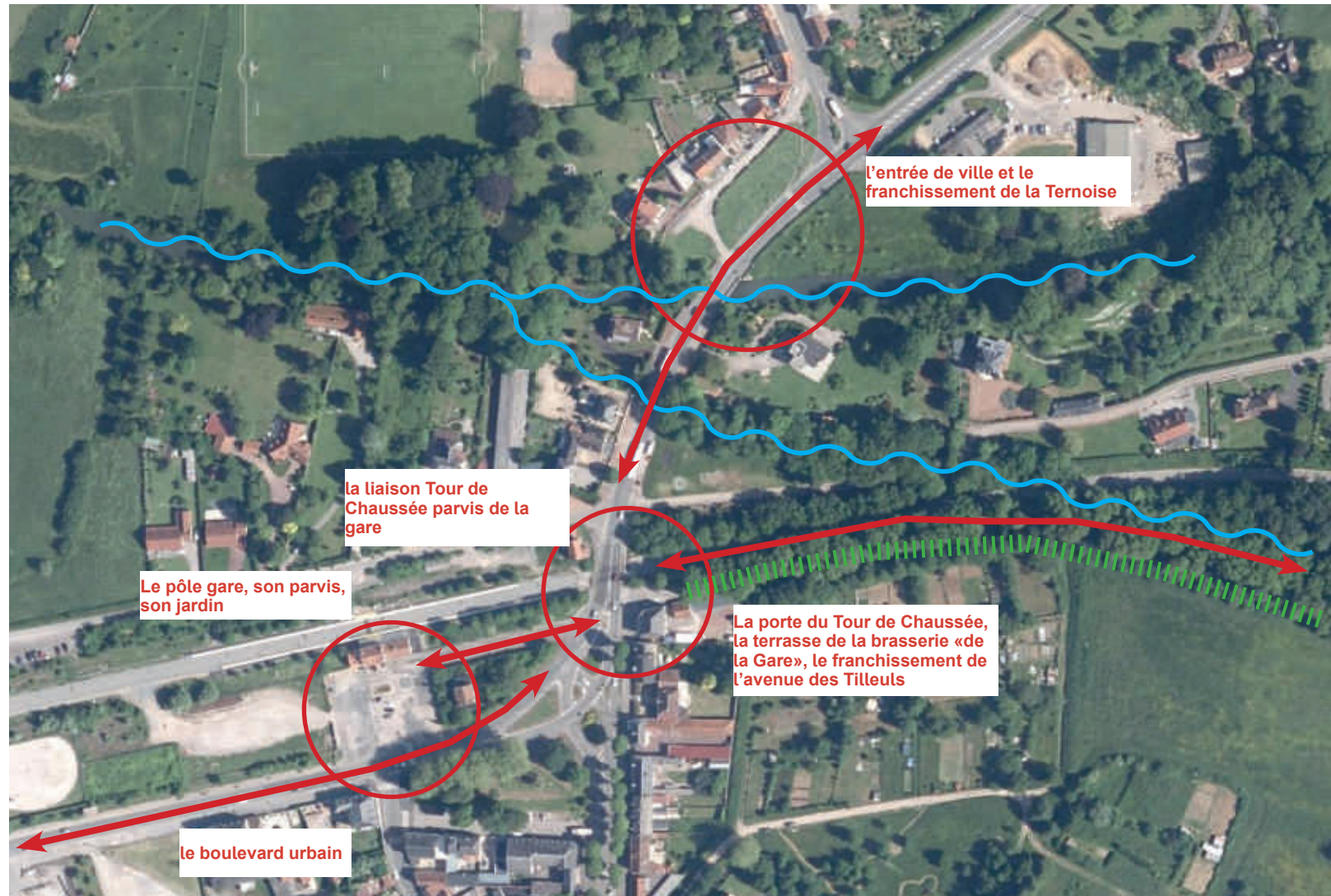
- Un parc naturel autour d'Hesdin le long du canal, et des anciens bastions de la ville fortifiée.
- Un parc équipé qui rassemble : les équipements sportifs, les équipements culturels : la salle du Manège, la Sucrierie.
- Un parc ouvert sur la campagne cultivée : les champs agricoles et les jardins ouvriers.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

La partie nord: le Tour de Chaussée et le pôle gare

- Affirmer la continuité de la promenade du Tour de Chaussée depuis le collège jusqu'à la gare : allée piétonne et piste cyclable.
- Aménager une placette au débouché du Tour de Chaussée sur l'avenue des Tilleuls comme une porte du parc
- Favoriser l'aménagement d'une terrasse du café en lien avec la gare et l'entrée du parc.
- Inscrire le parvis de la gare, l'entrée du parc en continuité avec le Bd Urbain.
- Valoriser l'entrée de ville et le franchissement de la Ternoise en lien avec le bd urbain.



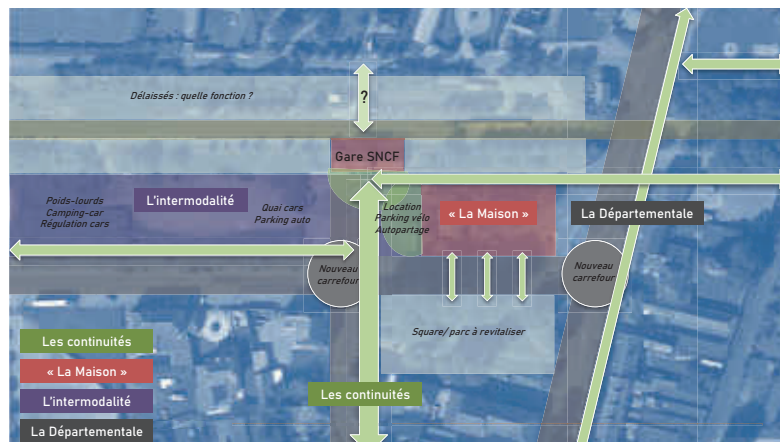
La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

La partie nord: le Tour de Chaussée et le pôle gare

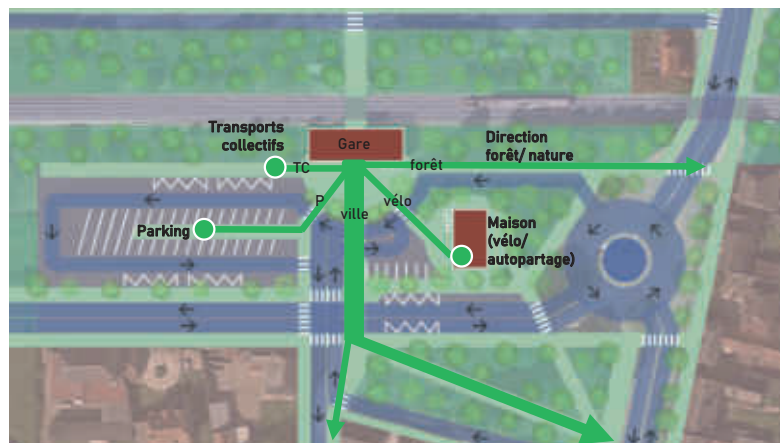
Étude du CAUE pour la requalification des abords de la gare.

- Des propositions intéressantes à réévaluer en lien avec le projet de ceinture de parc autour d'Hesdin.

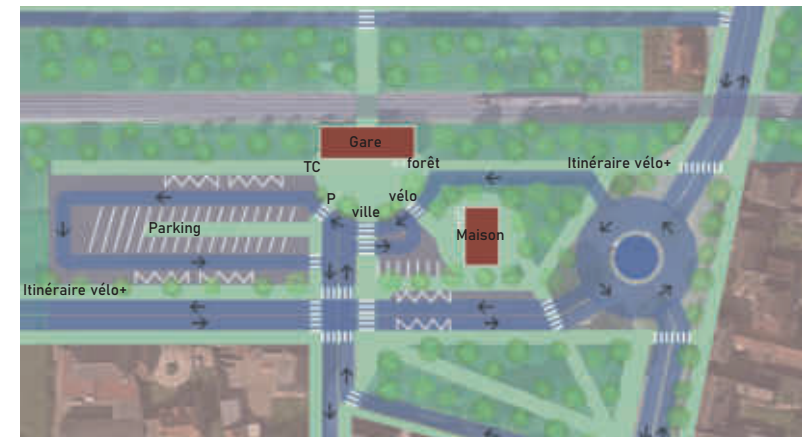
5 Perspectives : schéma de principe



5 Première esquisse



5 Première esquisse



5 Première esquisse



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

La partie nord: le Tour de Chaussée et le pôle gare

État existant

- Le débouché du Tour de chaussé n'est pas identifiable du fait de son caractère confidentiel et très en retrait de l'avenue des Tilleuls.
- Pas de liaison piétonne entre la promenade et la place de la gare et de traversée des voies ferrées.
- Pas de mise en valeur de la brasserie et d'une possibilité de terrasse.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

La partie nord: le Tour de Chaussée et le pôle gare

Propositions

- Aménager un seuil au Tour de Chaussée comme entrée de parc, prolonger les alignements d'arbres.
- Aménager un espace sur l'avenue propice à l'installation d'une terrasse de café.
- Améliorer la traversée piétonne en direction de la place de la gare et la traversée des voies ferrées.
- Redonner une forme plus naturelle à la couronne des tilleuls de l'avenue.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

La partie nord: le Tour de Chaussée et le pôle gare

État existant

- La voie d'accès à la gare dans le prolongement de la promenade du Tour de Chaussée.

Propositions

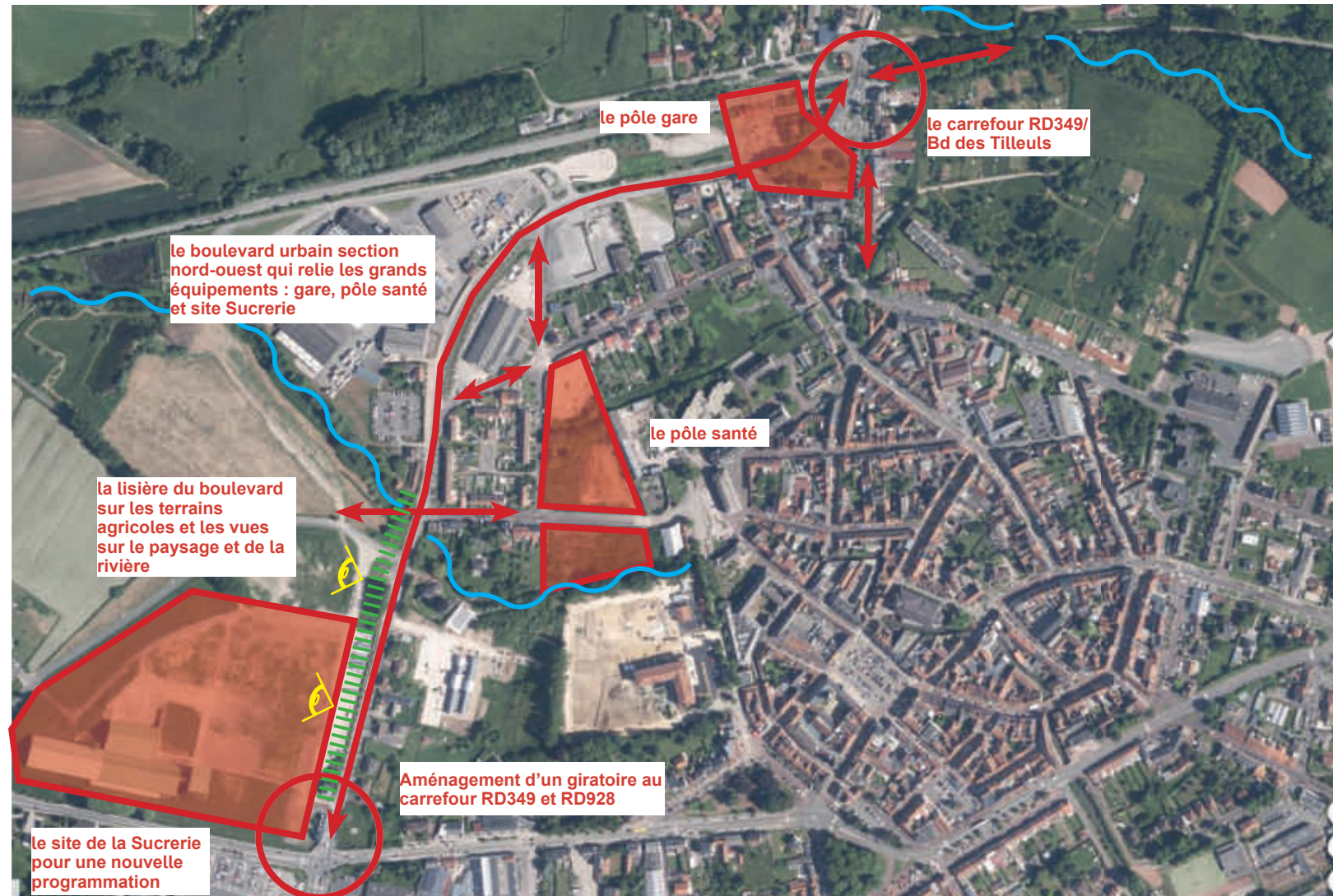
- Redonner un caractère plus avenant, plus évident et plus piétonnier à cette liaison vers la gare en : interdisant le stationnement, en créant une piste cyclable (marquage au sol) en plantant des arbres.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section nord-ouest

- Créer un boulevard urbain avec ses trottoirs, ses alignements d'arbres, sa piste cyclable pour requalifier la frange nord-ouest d'Hesdin et ses délaissés.
- Un boulevard qui relie les futurs grands équipements : pôle santé, site Sucrerie et les existants qui seront réaménagés : pôle gare.
- Des carrefours réaménagés (carrefours RD349/RD928 et RD349/Av des Tilleuls) et simplifiés pour les rendre plus lisibles et plus urbains.

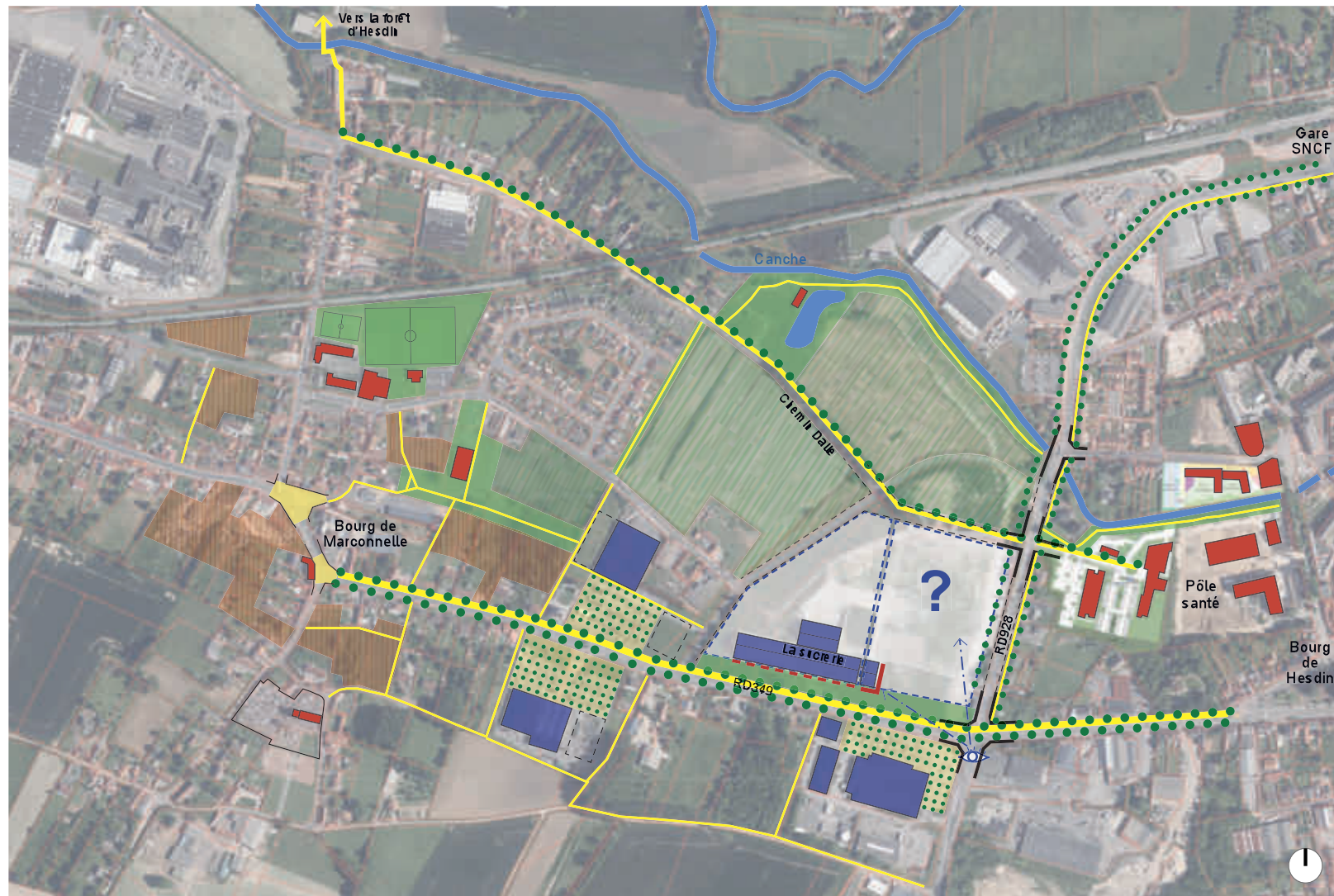


La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section nord-ouest

Les grandes orientations d'aménagement du site de la Sucrerie et de "l'entre-deux bourgs"

- Affirmer la RD349 comme une voie urbaine structurante
- Faire émerger une centralité à Marconnelle
- Intégrer les grands magasins dans le tissu urbain
- Aménager les bords de la Canche
- Conserver une activité agricole au cœur de la ville
- Aménager le chemin Dalle
- Sécuriser les carrefours le long de la RD928
- Valoriser le paysage d'entrée de ville
- Amorcer le renouveau de la friche
- Amorcer le renouveau de la friche



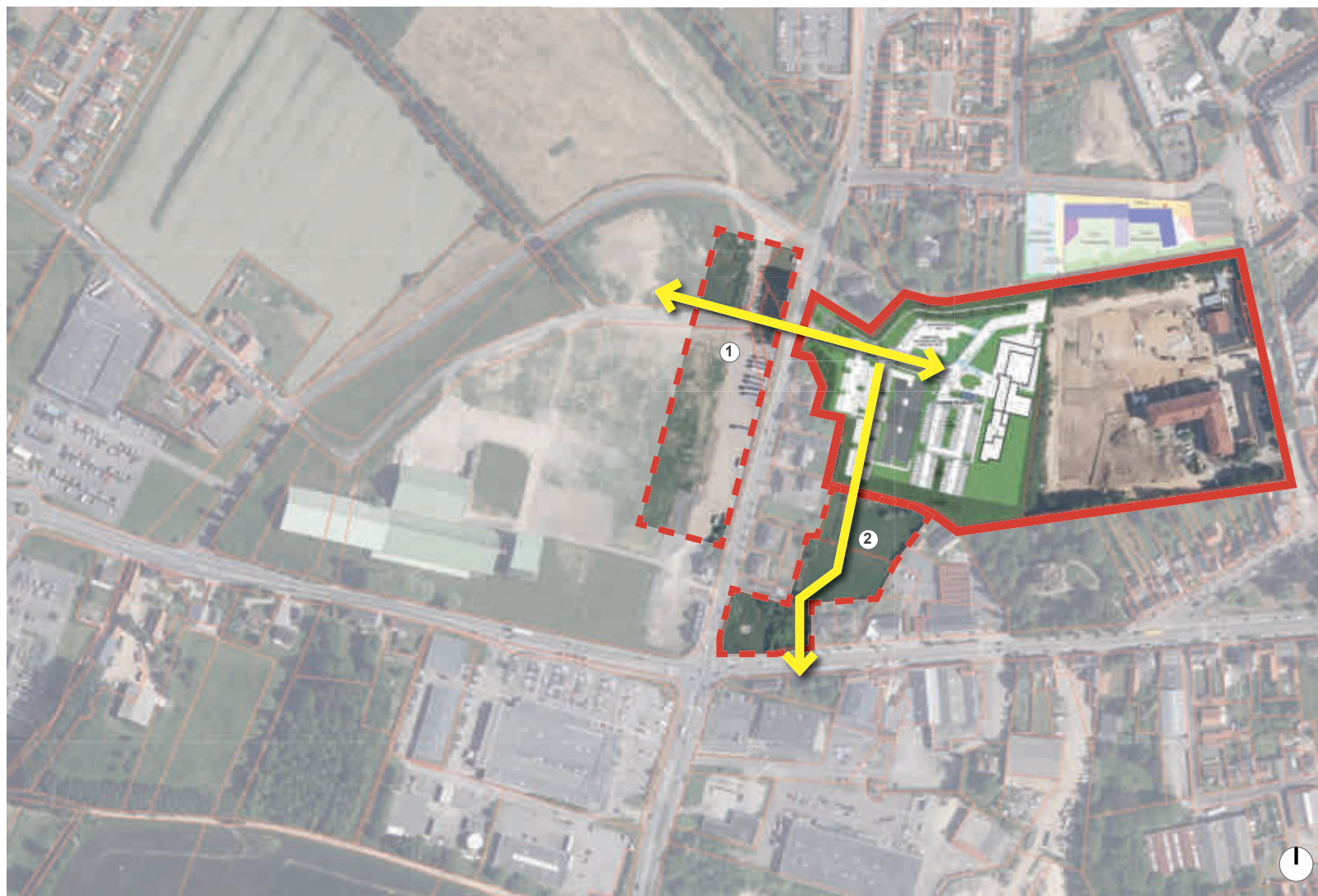
La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section nord-ouest

Le pôle santé

Anticiper les évolutions futures du pôle santé et la nécessité de constituer, à proximité immédiate, des réserves foncières pour de possibles extensions (services complémentaires, évolutions des pratiques, etc.). Il faut noter que la création de réserves foncières est indispensable pour ce type d'équipement, qui demande en permanence de se reconstruire sur lui-même et d'accueillir de nouvelles fonctions. Deux pistes peuvent être explorées à ce sujet :

1. Sur la friche de la sucrerie, dans l'axe de la nouvelle voie.
2. Sur les parcelles libres à la pointe sud-ouest de l'îlot.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section nord-ouest

Le programme de la Sucrerie (étude de faisabilité 12/2022)

Le programme se répartit selon **4 grands blocs fonctionnels** qui sont articulés les uns par rapport aux autres pour fluidifier les relations entre eux :

- **Cellules artisanales** à la poupe.
- **Centre des services techniques** au centre de l'édifice, composé :
 - » Du centre des ordures ménagères ;
 - » Des ateliers des services techniques ;
 - » Des bureaux des services techniques.
- **Recyclerie/ressourcerie** à la proue du bâtiment, composé :
 - » de l'espace de vente/restauration ;
 - » des stocks ;
 - » des ateliers de réparation.
- **Déchetterie** au nord.

Les bâtiments sont intégrés dans une **trame régulière et dense d'arbres** faisant écho à la trame de la structure métallique des halles.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section nord-ouest

Le parti pris architectural des façades de la recyclerie

Reconnaissable et visible de loin, la proue est un signal dans le paysage. L'implantation de la recyclerie est un marqueur fort du renouveau du territoire. Un programme novateur, ouvert au public, un espace de vente, et de valorisation des objets et matériaux de réemploi.

À l'intérieur, **les anciennes machines sont conservées**, faisant le lien entre l'industrie d'hier et l'économie d'aujourd'hui. Devant le magasin, une terrasse permet d'étendre les étales.

La façade principale le long de la RD349 jouit d'une bonne visibilité depuis l'espace public. Cette position est idéale pour l'implantation des programmes à valoriser par un **effet de vitrine**. Plus particulièrement, **le bâtiment de proue est un emplacement de choix pour des espaces ouverts au public, ou commerciaux** (la recyclerie par exemple).

La façade arrière permet d'abriter **les programmes techniques** dont la visibilité depuis l'espace public n'est pas souhaitable.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section nord-ouest

État existant

- L'avenue du Mal de Lattre de Tassigny : une avenue sans qualité dont l'effet de couloir est renforcé par l'étroitesse des trottoirs, la taille très sévère de la couronne des arbres et le mur aveugle qui borde l'avenue.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section nord-ouest

Propositions

- Redonner un caractère au boulevard urbain : Abattre le mur, pour ouvrir la vue sur le paysage de la vallée et le réaménagement du site de la Sucrierie, implanter une piste cyclable, élargir le trottoir, planter un nouvel alignement d'arbres à la couronne remontée, favoriser les surfaces plantée et perméables.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section nord-ouest

État existant

- L'avenue du Mal de Lattre de Tassigny : des vues panoramiques sur le paysage de la vallée de La canche et de la forêt d'Hesdin.

Propositions

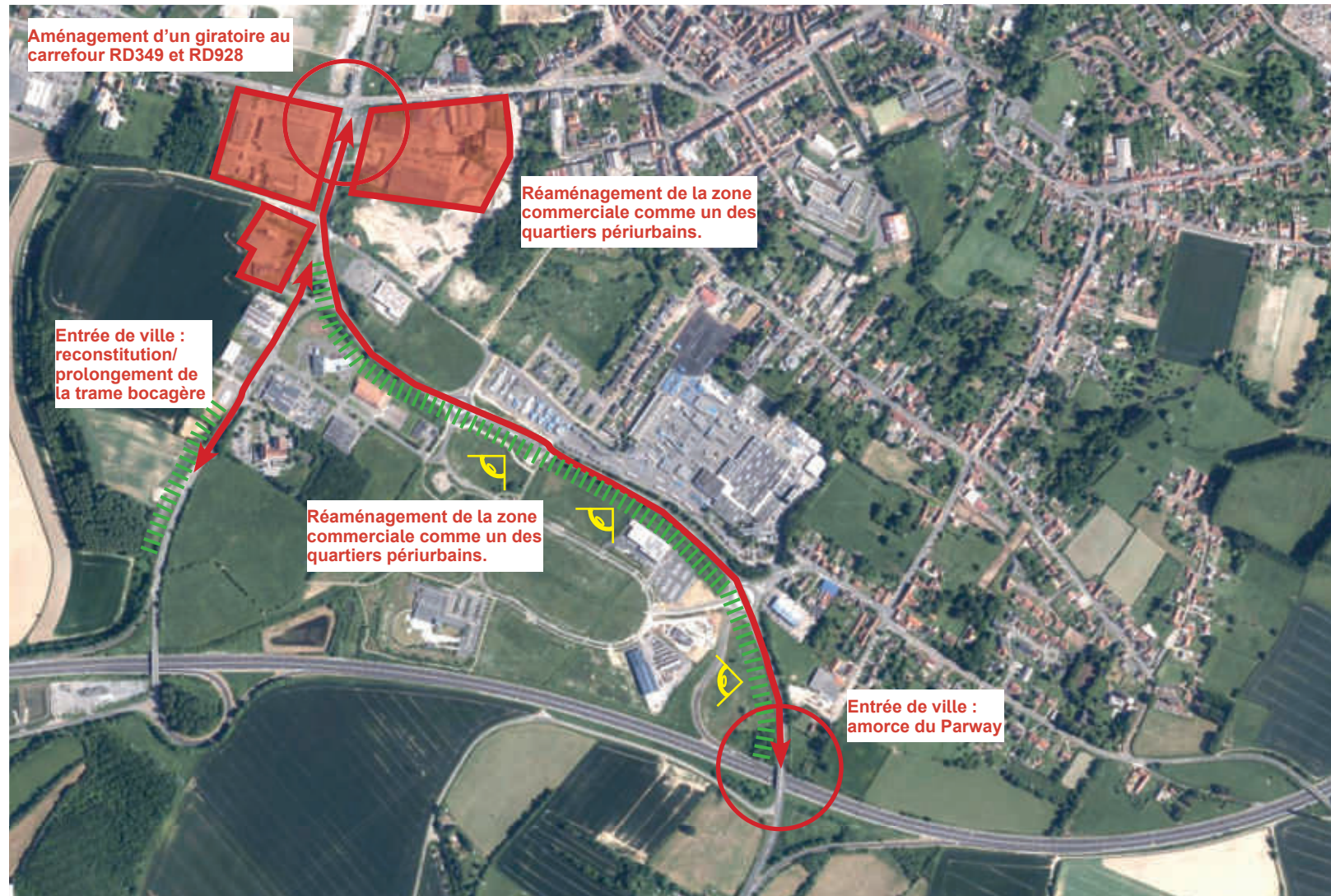
- Redonner un caractère au boulevard urbain tout en préservant les vues sur le paysage. Mettre en valeur la présence et le franchissement de la Canche.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section sud-ouest : Le parkway

- Le carrefour RD349/RD928 réaménagé et simplifié pour le rendre plus lisible et plus urbain.
- Aménagement du boulevard : réduire la place de la voiture, créer des trottoirs confortables, implanter une piste cyclable, des alignements d'arbres
- Réaménagement la zone commerciale comme un quartier commercial de la ville de la ville: redonner de la place aux piétons et aux vélos (aller du centre-ville aux commerces à pied ou en vélo), recréer des allées, planter des arbres (parking avec ombrière), des seuils, des limites parcellaires mieux identifiées (à l'image des projets de résidentialisation des grands ensembles)
- Affirmer le caractère bocager de la frange du boulevard le long de la zone d'activité de Champs Sainte-Marie: un parc linéaire qui préserve des vues.
- Prolonger l'ambiance bocagère jusqu'au franchissement de la RD939.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section sud-ouest : Le parkway

État existant

- Un espace illisible ou le piéton n'a pas sa place.

Propositions

- Modifier le carrefour pour rationaliser et réduire l'emprise de chaussée, pour libérer de l'espace dédié aux piétons et aux vélos;
- Organiser et réglementer la signalétique;
- Renouer de liens entre l'espace public et l'espace commercial: des trottoirs, des traversées, des seuils;
- Requalifier les parkings en cohérence avec l'espace public : une continuité du couvert arboré;



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section sud-ouest : Le parkway

État existant

- La RD928 : un boulevard en marge de la ville comme entrée de ville: emprise de chaussée trop large et mal employée, indigence de l'éclairage public et de l'espace piétonnier, câble électrique en aérien...



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section sud-ouest : Le parkway

Propositions

- Requalifier la voie comme un boulevard urbain d'entrée de ville davantage que comme une route départementale, tout en conservant une ambiance rurale: optimiser l'emprise de la chaussée, implanter une piste cyclable, un trottoir confortable et ombragé, des alignements d'arbres, améliorer l'éclairage...



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section sud-ouest : Le parkway

État existant

- Un nouveau boulevard d'entrée de ville et de déserte du parc d'activité généreusement dimensionné avec un principe de plantation de type bocager.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section sud-ouest : Le parkway

Propositions

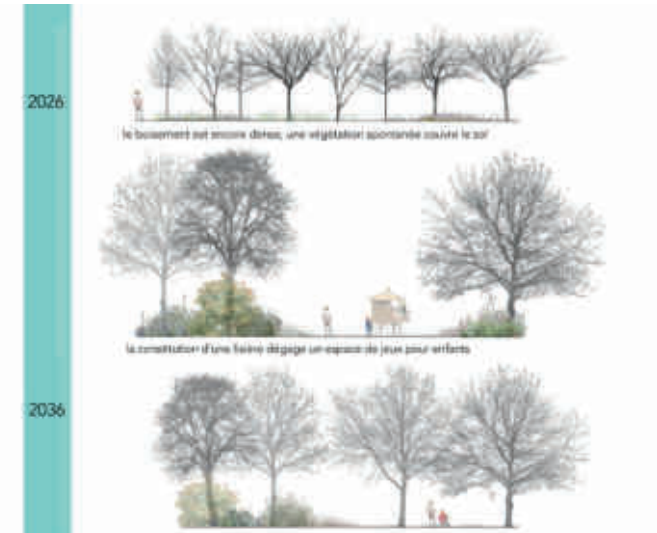
- Garantir et affirmer les intentions du projet de la structure bocagère avec un suivi régulier des plantations, une gestion plus naturelle des espaces verts.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Le boulevard urbain sur la section sud-ouest : Le parkway

- L'insertion d'un parking de zone commerciale dans un boulevard urbain.
- Le préverdissement : un investissement sur le long terme avec une gestion et un suivi dans le temps des espaces plantés.
- Des bandes de stationnements implantés selon le principe de la trame bocagère.
- Retrouver une qualité d'espace public dans la zone commerciale à l'ouest.
- Une rue jardin avec un partage minutieux de l'espace public.



La couronne d'Hesdin : une ceinture de parcs

Un site à enjeux multiples sur un corridor écologique fragile



7. LE PAYSAGE À L'ŒUVRE

Le paysage à l'œuvre

Des projets à plusieurs clochers

L'ensemble des chantiers paysagers ici proposés demandera un effort conjoint entre plusieurs communes de la CC7V.

- Faire sonner à l'unisson les clochers des différentes communes peut se révéler un véritable défi ! Démarrer des chantiers au même temps sur plusieurs communes n'est pas une chose simple, car les différentes collectivités peuvent avoir des disponibilités budgétaires, des programmes et des ambitions différentes.
- Toutefois il est plus facile (voir préférable) d'accorder les cloches, peu importe si elles ne sonnent pas en même temps ! Une planification globale des chantiers paysagers à engager sur la communauté de communes permettra à chaque commune de démarrer les travaux au moment venu sur la base d'un projet commun, concerté et partagé à l'échelle de la communauté de communes.



Le paysage à l'œuvre

Une taskforce sur le court terme (2023-2025)

Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage et de mise en relation avec les acteurs locaux.

- Installer un cadre de travail, d'échanges et de conseil entre élus, professionnels et pétitionnaires, qui soit de haut niveau. Ce cadre, **de type atelier d'urbanisme, de paysage et d'architecture**, doit devenir un passage obligé pour tout projet et constituer un guichet unique qui ne sépare pas les questions environnementales, techniques, financières, économiques et esthétiques.

Un atelier du Plan de Paysage des 7 vallées animé par un prestataire externe pendant 2 ans :

- La communauté de commune a d'ores et déjà prévu une deuxième phase du plan de paysage sur deux ans (10/2023 - 09/2025) qui prévoit la participation d'un partenaire externe pour la mise en œuvre du plan de paysage et de la stratégie territoriale de transition énergétique et écologique (faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, déclinaison des

orientations dans le PLUi-H des 7 vallées et réalisation d'un plan d'action.

- Cette prestation sera financée par l'ADEME (70%) à hauteur de 52 500 € plus une participation de la CC7V à hauteur de 22 500 €. Voir plan de financement prévisionnel du plan de paysage dans le dossier de réponse à l'appel à projets « Plans de Paysage ».
- Pour la réussite de la mise en œuvre du plan de paysage, il est nécessaire de constituer un COPIL réunissant à minima :
 - » Un président (figure politique) en charge du plan de paysage et une petite commission dédiée de 3 ou 4 élus locaux
 - » Une équipe technique de la CC7V en charge du suivi de la prestation et de la coordination entre les différentes études en cours (PLUi-H, SCOT, réseau de chaleur, TVTB,...)
 - » Un petit groupe de partenaires publics assidus (SYMCEA, CPIE, CAUE62,...)
 - » Un groupe élargi de partenaires publics pouvant intervenir à des moments clés (DDT, CD, DREAL,...)



Le paysage à l'œuvre

Une taskforce sur le court terme (2023-2025)

Le travail de mise en œuvre du plan de paysage devra pouvoir s'appuyer sur les enseignements des premières trois phases du plan de paysage : diagnostic + objectifs de qualités paysagères + fiches actions.

- Le prestataire externe devra regrouper plusieurs compétences au sein d'un groupement ou de sa structure : paysage, urbanisme, architecture, écologie, ENR.

Les objectifs de cette phase sont :

- Le suivi de près des « chantiers tests » à court terme pointés sur le plan de paysage via l'élaboration de cahiers de charges, études plus détaillées, chiffrages et bilans d'opération préopérationnels, phasage de mise en œuvre
- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour enclenchement des différents chantiers
- L'actualisation du plan de paysage (comme un plan-guide) en fonction des évolutions sur le territoire et des échanges avec les partenaires en charge des autres instruments : PLUi-H, SCOT,...

- Le suivi et l'approfondissement des fiches thématiques, mais aussi un appui en ingénierie territoriale sur des sujets spécifiques
- L'accompagnement du PLUi-H pour l'élaboration de fiches thématiques et projet (OAP) sur les secteurs concernés
- L'accompagnement du PLUi-H sur les articles de réglementation liés à la préservation des paysages et à la qualité des aménagements (zones de respiration, fenêtres paysagères, plantations, clôtures, aires de stationnement...)
- L'accompagnement du PLUi-H d'un point de vue cartographique pour faire ressortir les zones/parcelles à enjeu paysager
- La traduction des objectifs paysagers dans le SCOT en cours d'élaboration
- La coordination entre les chantiers de la TVTB s'intégrant au plan de paysage



Action 3.2 : Le parc de la biodiversité

Chiffrage et estimation de subventions

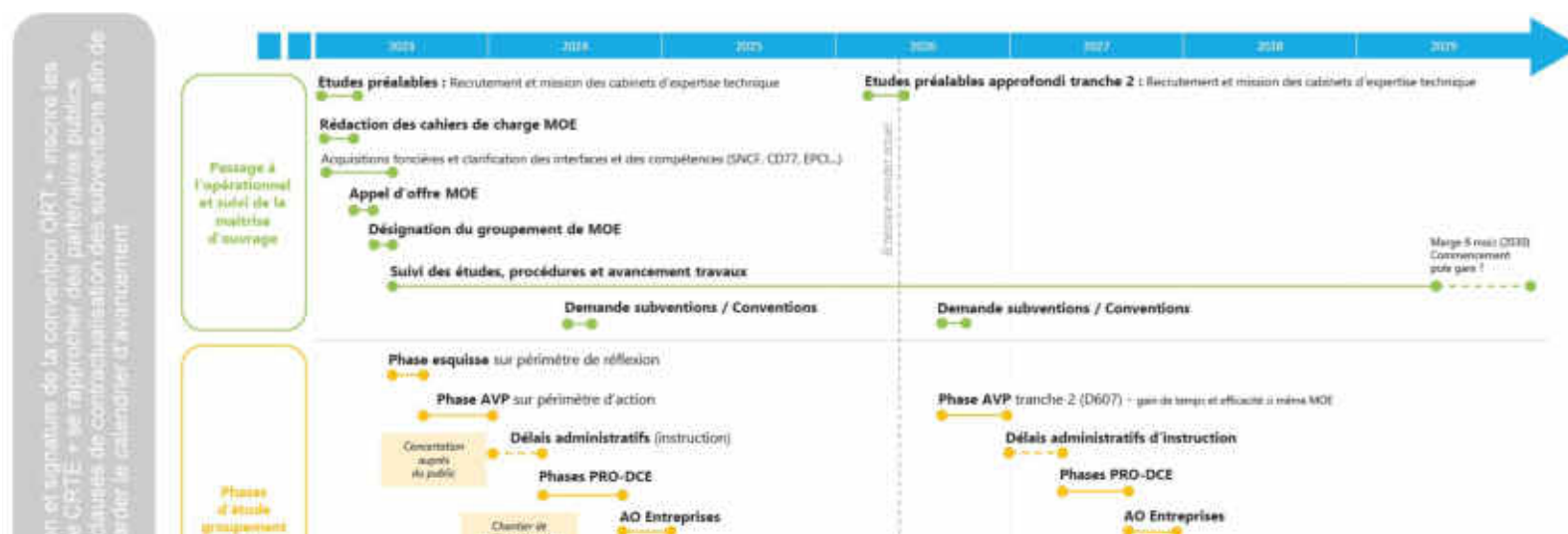
3.2 Le parc de la biodiversité			Dépenses		€ HT (+/- 20%)	Recettes	€ HT
travaux de construction**					47 000 €	Subventions maximum envisageables (plafond des aides publiques 80%)	
points			20 m²	1 100 €/m²	22 000 €	Département**	
réhabilitation sandales			20 m²	200 €/m²	4 000 €	Aide de pré-projet (20% - plafond 10k)	
pontons de jachse			30 m²	700 €/m²	21 000 €	Signalétique (plafond 2 à 10k)	
travaux aménagement*					183 300 €	Parcours sport-valette (20% - plafond 10k)	
travaux préparatoires					20 000 €	LEADER**	
travaux de voirie			170 m²	80 €/m²	13 600 €	Autres subventions et accompagnements envisageables**	
réhabilitation des bords			400 m²	60 €/m²	24 000 €	Département : aide de pré-projet et fin des deux côtés (plafond 10k)	
mégaphonies			1 800 m²	10 €/m²	18 000 €	PVR Normandie (aide d'accompagnement pédagogique et formation)	
prairie			2 500 m²	5 €/m²	12 500 €	Appel à projet des au développement de sentiers naturels	
chemin terre-pierre			1 000 m²	21 €/m²	21 000 €	Appel à projet des à la mobilité active	
aire de camping car stationnée			315 m²	40 €/m²	12 600 €	Agence de l'eau	
aires plantées			15 m	500 €/m²	7 500 €	TOTAL recettes	
matériel et signalétique (panneaux sport santé, tables, bancs)					50 000 €	20%	
matériel					4 000 €	50 000 €	
prestations intellectuelles					30 134 €	BAC pour porteur de projet (HT)	
honoraires tech. (archi, BC, SPS, diag, etc.)			15%		34 130 €	-314 334 €	
assurances			2%		6 004 €		
TOTAL dépenses (+/- 20%)					269 334 €		

Le paysage à l'œuvre

Une taskforce sur le long terme (2025...)

La phase 2 du plan de paysage devra également servir de formation pour les services techniques de la CC7V qui seront menés à travailler de près avec le prestataire externe.

- Des moments privilégiés notamment en fin de mission devront permettre des échanges visant à former l'équipe des 7 vallées pour la maîtrise de l'ensemble des sujets abordés par le plan de paysage
- L'objectif est de rendre la collectivité autonome en termes d'actualisation du plan de paysage, du suivi des différents « chantiers », du passage à l'opérationnel à partir d'un phasage
- Le cas échéant la communauté de commune pourrait acter le choix de créer un poste dédié au suivi du plan de paysage sur le long terme



ANNEXES PANNEAUX EXPOSITION



7 vallées 7 plateaux 7 paysages

Unité paysagère ?

Une unité paysagère représente un morceau de territoire au sein duquel le système paysager (ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation) présente une homogénéité d'aspect et répond à la même logique. Elle peut être divisée « en sous-unités paysagères, celles-ci se distinguant les unes des autres par une moindre différence d'organisation ou de forme de leurs composantes par rapport aux unités elles-mêmes ».

Y. Luginbühl, J.-C. Bontron et Z. Cros, Méthode pour des atlas de paysage. Identification et qualification, Strates/CNRS - SEGESA, 1994, p. 31.

3 fois 7

La variété des paysages qui traversent la communauté de commune peut rendre la lecture du territoire assez complexe. Toutefois la récurrence du numéro 7 peut aider à simplifier la compréhension et l'assimilation du zonage lié aux unités paysagères.

Comme le nom même de la communauté de commune le suggère, le territoire est édifié par **sept vallées** liées aux rivières de la Canche, Ternoise et Authie, mais aussi leurs affluents. Bien d'autres vallées (notamment traversant les plateaux, mais nous faisons ici le choix d'ignorer les unités paysagères à partir des cours d'eau les plus importants par taille, débit et impact sur le territoire. Les vallées de la communauté de commune consistent les lieux de concentration des éléments du paysage les plus identitaires, au-delà des cours d'eau mêmes on peut citer les marais, les éangs, les creuses, les tourbières, Moudins.



On distingue aussi **sept plateaux agricoles**, dont l'épi régulier des ondulations montreuilloises et les deux grands plateaux du Ternois. Sur les plateaux la densité en logements est beaucoup plus faible. Des opportunités occupent la majorité des terres, ce qui évoque dans l'imaginaire des habitants la sensation d'espaces "vides" ou "rien ne se passe". Pourtant c'est précisément la fertilité de sols des plateaux qui ont permis le développement du territoire tout au long de l'histoire et c'est précisément ici qu'on assiste aujourd'hui à des changements importants en matière de modes de production agricole et implantation d'énergies renouvelables !

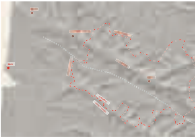
Le territoire est traversé par **sept unités paysagères** différentes qui correspondent aux grands éléments du paysage : les quatre vallées des rivières principales (on distingue en distinction entre la Canche amont et aval) et les trois hauts plateaux agricoles. Cette alternance d'ambiances entre des vallées boisées, plus riches et des plateaux ouverts, aux larges horizons est à la base de l'identité paysagère de la communauté de communes. Un changement fréquent de niveau qui peut être apprécié en traversant le territoire d'est en ouest sur les voies principales, parallèles aux lignes de force du paysage.



le sol et la topographie le socle fertile



Le sol (la pédosphère) c'est la couche vivante intercalée et en interaction avec le sous-sol (la lithosphère) et l'air (l'atmosphère). La couche arable, c'est le support fertile et superficiel, moins de 1.00m de profondeur (0.0025% de l'écorce terrestre), sur lequel se développe la vie. C'est un écosystème (milieu spécifique dans lequel les êtres vivants interagissent) à part entière. Les plateaux de la Canche sont recouverts majoritairement de limons qui reposent sur des terrains crayeux. Le fond des vallées principalement humides est bien occupé par des dépôts alluvionnaires, argilo-sableux et tourbeux. Les coteaux laissent apparaître des horizons de craie plus ou moins différenciés. En sous-sol, on trouve une succession de marnes crayeuses qui reposent sur les grès, les schistes et les calcaires.



Sur les sols bruns lessivés des plateaux, fragiles, mais d'excellente qualité agronomique, les champs cultivés s'étendent à perte de vue et composent un paysage de grands horizons.



Les grès, les silex extraits du sous-sol et de la roche mère affleurante sont utilisés pour construire des murs ou le sous-bassement de bâtiments prestigieux.



La Canche en creusant le plateau a joué un rôle important dans le dessin du territoire. Elle s'écoule du sud-est vers le nord-ouest du territoire des 7 vallées. Plus ample et plus plate que ses voisines affluentes dans les Ondulations Montreuilloises, elle propose des paysages assez différents et **marqués par les peupliers**. L'impact de ces derniers sur les paysages de la vallée de la Canche n'est pas anodin. Ils ferment les perspectives, masquent les coteaux et cachent le cours d'eau. Malgré les peupliers et l'urbanisation, cette large vallée, colonne vertébrale du territoire conserve une **mosaïque d'habitats naturels**. Un lieu de vie s'implante sur chacune des confluences des affluents montreuillois, en rive droite, dont Beaulieuville est le plus important. Le **coteau nord-est abrupt**, avec des pentes pouvant dépasser les 25 % et un dénivelé d'environ 80 m. Le rive sud est différente, avec un coteau moins raide : la pente maximale est d'environ 15 % et le dénivelé de 65 m environ.

L'unité amont de la Canche se distingue de la partie aval notamment par sa topographie et la faune. La vallée est ici moins profonde et les **coteaux beaucoup moins escarpés**. Les pentes douces des coteaux sont ici largement colonisées par l'agriculture dans la continuité des plateaux du Ternois. Le tout petit affluent de l'unité se situe au Wal : la **Rivierette**.

Les villages s'installent en fond de vallée tout en restaurant un rapport très étroit avec la Canche. Le pôle urbain d'Heudin est implanté à la croisée des deux vallées (Ternoise et Canche) Ancienne forteresse, la petite ville est aujourd'hui entourée par plusieurs communes (Marconnelle, Marconne, Saint-Auberthe et Huby-Saint-Leu). Le manque d'espace de transition entre les différentes communes donne l'impression d'une **seule ville** qui s'étale sur l'ensemble du fond de vallée.

Ce tronçon de la Canche reste plus à l'écart des grands axes routiers et touristiques et offre un **cadre de vie rural bien préservé**. Les boisements y sont rares sur les coteaux comme sur dans le fond de vallée où de larges prairies offrent des **perspectives dégagées**.

L'unité de la **vallée de la Ternoise** profite d'une situation particulièrement favorable à son développement, car l'axe Heudin/Saint-Pol. Plusieurs riches zones AU et sites de projet ponctuent les communes installées en fond de vallée, mais aussi sur les coteaux. C'est le cas par exemple de l'ancienne Hatture à Achy (aujourd'hui, rive) et des parcelles agricoles à l'urbanisme pour l'implantation d'une petite zone industrielle sur la pointe du plateau central du Ternois.

Comme pour la vallée de la Canche, le coteau nord de la vallée de la Ternoise est bien plus escarpé par rapport aux pentes douces du coteau sud. Cela peut expliquer la couverture des sols très différente des deux côtés de la rivière : **plus bocagère et boisée au nord, plus cultivée au sud**.

Les centres-bourgs des villages sont systématiquement implantés dans le fond de vallée, à proximité de l'axe principal D91. Un couloir boisé longe la Canche tout en créant des zones de prairies et des terrains agricoles. Les boisements sont ponctuels dans la vallée, ils se concentrent notamment en entre Heudin et Oigny.

La vallée de l'Authie propose un **paysage contrasté**, avec des **ruptures d'échelles** très marquées : des petits affluents intermittents, très courts comparativement à ceux de la vallée de la Canche. Ces petites vallées correspondent plus à des petits vallons aux espaces intimes et aux eaux courtes, qui se décomposent eux-mêmes en petits vallons. Ils créent une renouveau, animent et contrastent avec la large et paisible vallée de l'Authie.

Les vallons font partie comme des **paysages** clés surgissant du vert plus dense des boisements, présent sur les versants les plus vallés et en rupture de pente. Le cours de l'Authie n'est pas moins discret, il se dérobe aux regards avec ses méandres, ses petites vallées, ses haies bocagères ou encore les éangs et leurs rivières. Les **espaces prairiaux sont importants dans cette unité**. Cependant, ils ne se limitent pas seulement dans les fonds de vallées, mais sont aussi des prairies perchées dans les pentes calcaires. Elles entourent et ceinturent les villages et permettent une transition vers les plateaux ouverts de Ponthieu. Les villages quant à eux s'installent juste en limite de zone inondable sur les pieds de coteaux, entourés par une mosaïque de paysages, labours, prairies, bois, vergers...



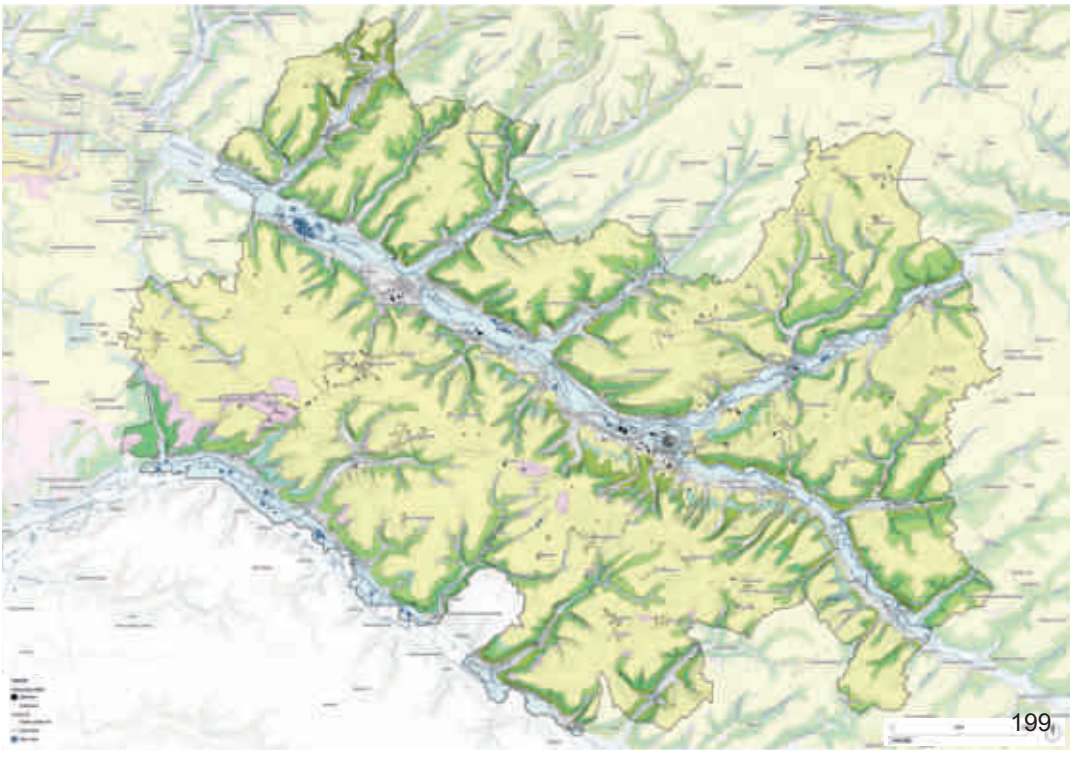
Les ondulations montreuilloises se situent au NO du territoire des 7 vallées. Elles constituent un **paysage d'arrière-montagne**. En effet, elles comprennent une **vallée de plateaux droits** et rythmés par 4 petites vallées transversales à la Canche (dont la vallée de Saint-Denis). Le paysage des Ondulations montreuilloises prend son origine de la vallée de la Canche, dont la ligne de crête du coteau nord dessine la limite sud-ouest de l'unité. Un **système régulier, entre plateaux cultivés et vallées affluentes habitées et pâturées**. Les vallées et vallons sont fortement arborés. Ils vont depuis les pentes basses et depuis les coteaux sont ainsi généralement fermées par la végétation tandis que plusieurs panoramas existent depuis les crêtes des plateaux. Des axes de communications majeurs, tels que la D901, la D126 et la D63 traversent le territoire. Les huit villages de la CCV situés dans le périmètre du Montreuillois se regroupent de préférence en pied de coteau ou en fond de vallée. Le **GR121 franchit l'ensemble des vallées** sur un axe SE-NO en direction d'Esclapart. Cela témoigne aussi de la grande qualité et variété des paysages qu'on peut traverser.

Le Plateau de Ponthieu est encadré par les vallées de la Canche, et de l'Authie. Les limites avec la vallée de la Canche sont relativement douces, les rivières glissent contrairement au coteau Nord en direction de la rivière. Au sud en revanche, les versants de la vallée de l'Authie sont beaucoup plus abrupts et escarpés. Les **reliefs sont chahutés par les nombreux vallons affluents**. Les **grands champs cultivés couvrent sur les plateaux**.

Les bois sont très localisés : en rupture du plateau où ils annoncent les vallées secs et les vallées ou en courbes bocagères autour des nombreux villages ainsi qu'autour des fermes isolées. Les rochers principaux occupent les points hauts du plateau tout en évitant les terrains en pentes des vallées. La ligne de crête du plateau de Ponthieu se trouve sur la **ligne de partage des eaux** entre les vallées versant de l'Authie et la Canche. C'est justement cette bande de territoire, si où le vent est plus puissant, qui a été choisie comme site d'implantation pour les **projets éoliens**.

Les espaces cultivés occupent les 2/3 de la surface de l'unité (notamment grandes cultures). Les grands boisements sont peu nombreux, le plus important étant au nord-ouest, d'Heudin, au nord-ouest de l'unité, à cheval sur l'unité voisine des Ondulations montreuilloises. Une harmonie existe entre le bâti et le végétal. Les villages sont **agencés par des haies**, charnières vives et des vieux arbres amassés en petit groupe.

Le plateau du Ternois fonctionne en complémentarité à l'unité des vallées du Ternois. L'eau est inexistante sur le plateau, du fait de sa **structure crayeuse** : elle se concentre dans les deux principales vallées qui sont la Canche et la Ternoise. Elles ont en fait pas moins laissé des traces dans le paysage, avec un relief ondulé, dont les plateaux forment un jeu de courbes et de contre-courbes. Les axes de communication majeurs s'inscrivent en continuité des voies distribuées Heudin, soit sur une trame orthogonale, la D939 d'est en ouest et la D928 du nord au sud.





la couverture des sols le travail de l'homme et de la nature



80% des terres arables sont occupées par l'agriculture, les 20% restants le sont essentiellement par des terrains artificiels, des forêts et des milieux semi-naturels. Les orientations majoritaires des exploitations sont l'association polyculture/polyélevage et la polyculture. Les principales cultures sont les céréales, le blé, les orges d'hiver et de printemps et les plantes sarclées telles que la betterave, le maïs et la pomme de terre, la culture du peuplier recouvre une part croissante des fonds de vallée. L'élevage extensif sur les pâturages des coteaux de la Canche et aux abords des villages en fond de vallée est en déclin.



La conversion d'une agriculture extensive vers une agriculture intensive s'est traduite par une profonde mutation des paysages ruraux avec notamment le remembrement des parcelles agricoles et l'augmentation de la taille des exploitations. Parmi les conséquences de ces changements, l'aggravation des phénomènes d'érosion est manifeste.

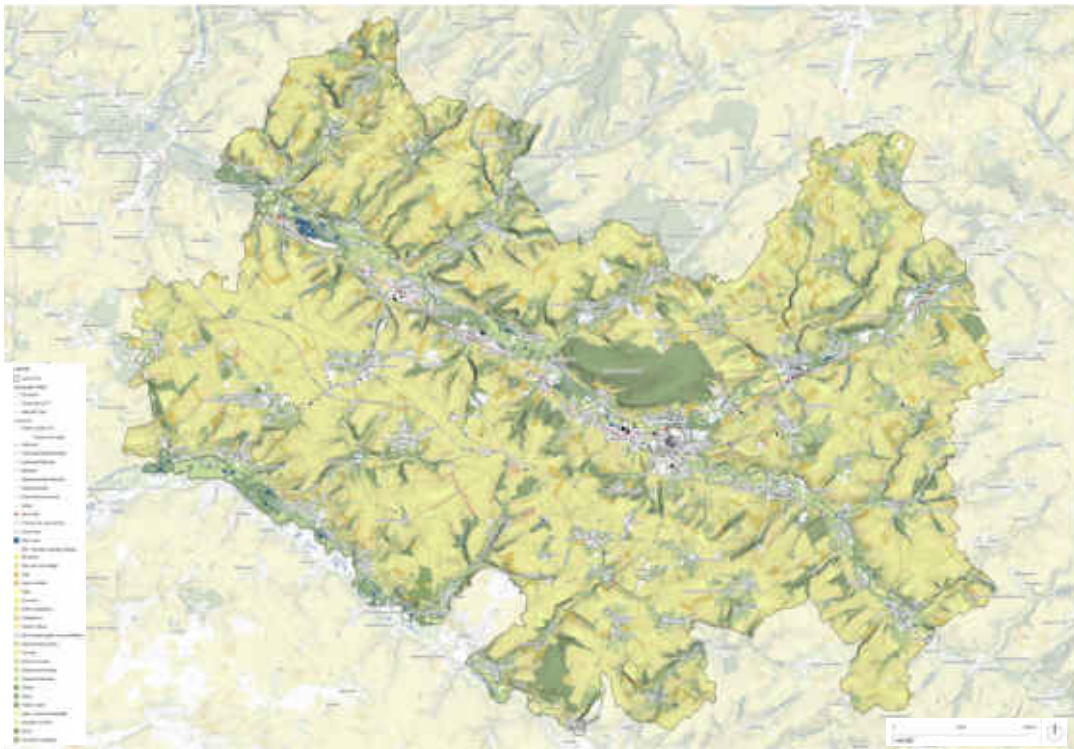


l'eau de la gouttière à la mer

Ici, plus qu'ailleurs, l'eau dessine le paysage des 7 vallées. Le réseau hydrographique du bassin de la Canche c'est environ 320 km de rivières et ruisseaux répartis entre la Canche et ses principaux affluents. Mais c'est aussi tout un entrelacs de gouttières, de fils d'eau de trottoirs, de bouches d'engouffrement, de rigoles, de lavoirs et de moulins, de fossés et de noues, de canaux, de creuses et de ravines, de mares, de marais et d'étangs qui témoignent du parcours de l'eau depuis l'impact de la pluie sur le sol jusqu'à l'embouchure des fleuves côtiers.



Les requies qui pèsent sur le libre écoulement des cours d'eau (envasement et crues) sont directement liés aux phénomènes qui font obstacle à l'infiltration des eaux pluviales : croûte de battance et semailles de labours des sols agricoles, emploi systématique de revêtements de voirie imperméables, destruction des fossés et des haies bocagères.





Le vent est souverain sur les plateaux. Omniprésent dans la région Nord-Pas-de-Calais il a toujours été transformé en énergie, comme en attestent les nombreuses photographies de moulins à vent. Beaucoup moins fort dans le littoral que le long des côtes, il le reste suffisamment sur les plateaux de la Canche et de l'Authie pour alimenter un puissant réseau d'éoliennes.



Le vent, on ne le voit pas : on voit les branches qu'il remue, la poussière qu'il soulève. Mais le vent lui-même, personne ne l'a vu (J.C. Carrière). Sur les grands horizons des plateaux, le vent se manifeste par le mouvement des nuages et par la rotation des pales des éoliennes. Le vent qui frotte et qui érode le sol et le vent qui transporte et engraisse les plateaux de loess fertiles.

*Il n'est rien, dans tout le paysage désert,
Qui vienne frapper mon regard ou mon oreille.
Si ce n'est que le vent, là-bas,
Accourt en soupirant sur la mer de bruyères.*

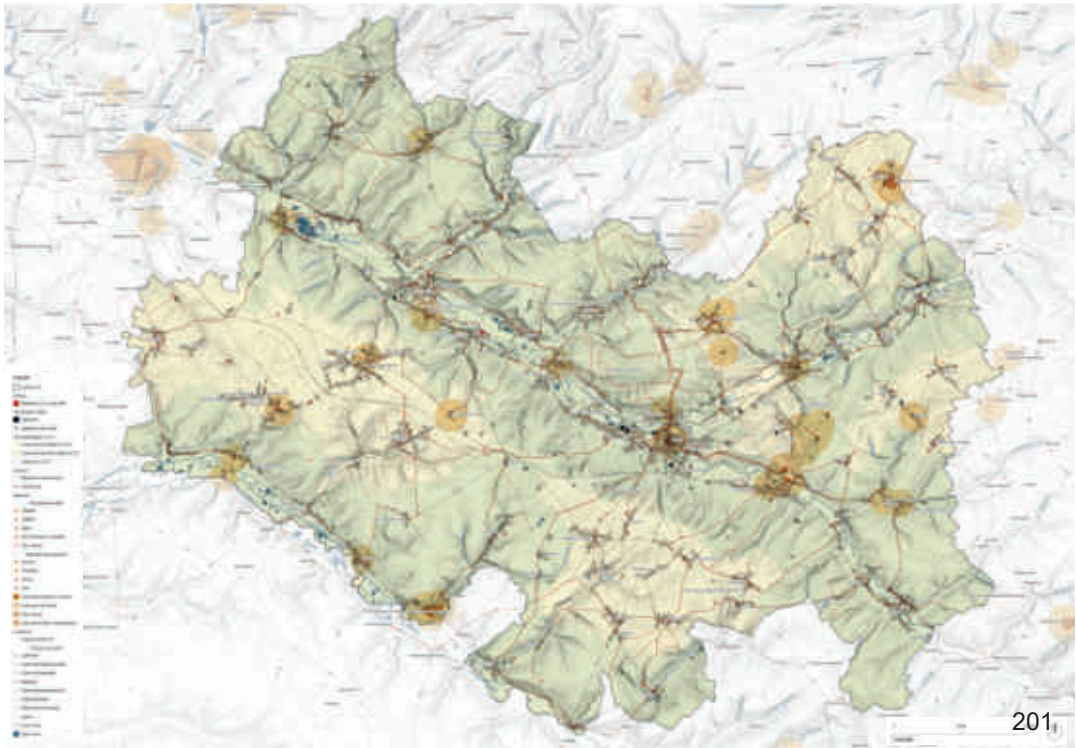
Emily Brontë



Dans les fonds de vallée, les bourgs ont une forme urbaine linéaire (Village rue) avec un bâti qui s'agglomère le long des routes, à bonne distance de la rivière pour se protéger des crues et en retrait des marécages pour se fonder sur un bon sol. Sur les plateaux, les bourgs ont une configuration en noyau avec une extension de l'urbanisation en étoile à partir d'un centre plus dense ou par absorptions successives de hameaux ruraux. Dans tous les cas l'implantation originelle des villages est liée à la recherche de l'alimentation en eau : condensation de bâtiments autour d'un puits sur les plateaux et autour d'un abreuvoir, d'un moulin, d'un lavoir, en fond de vallée, le long des rivières et des ruisseaux.



Outre Hesdin qui s'est abrité de l'extérieur derrière ses remparts, les bourgs sont avant tout ruraux et entretiennent une relation de proximité avec la campagne : pâtures, vergers, jardins potagers constituent sur leur lisière, une auréole bocagère qui opère une transition douce avec les grandes étendues agricoles.





Le paysage tel qu'il se présente à nous est le témoin sensible et concret de toutes les actions et décisions prises par différents acteurs. L'écologie y ajoute la notion d'une relation harmonieuse entre l'activité anthropique et les mouvements de la nature. Son enjeu est de concilier pratiques humaines et préservation des milieux naturels.



Le biotope (un lieu de vie défini par des caractéristiques physiques et chimiques déterminées relativement uniformes) et la biocénose (ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace écologique donné et leur interaction) forment un écosystème caractéristique. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zone d'Importance Communautaire pour les oiseaux sauvages, corridor écologique, continuum de trame verte et bleue, réservoir biologique, habitats naturels, pelouse calcicole, milieu humide... constituent des biotopes caractéristiques minutieusement référencés et cartographiés. Mais comment les préserver et les entretenir ? Comment les associer plus intimement à l'activité humaine ?





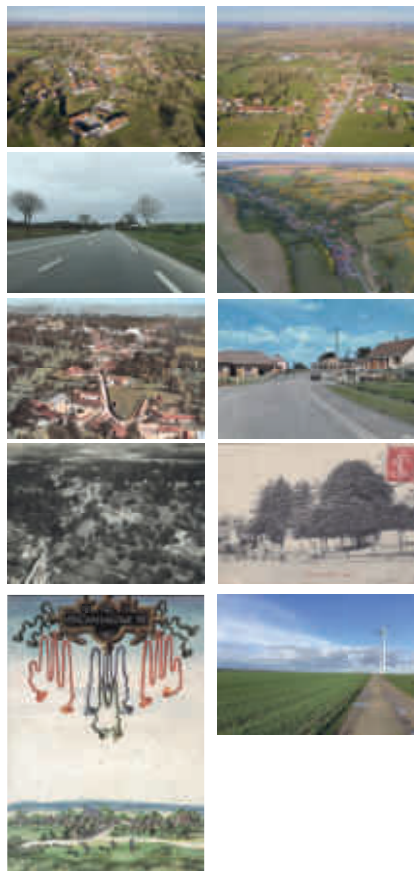
Les ondulations du Montreuillois



La vallée de la Ternoise



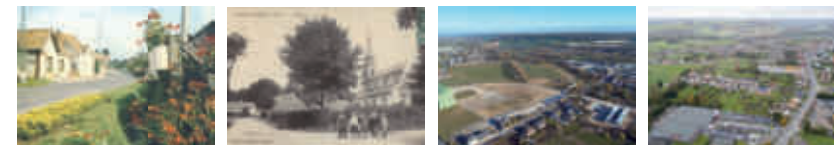
La vallée de la Canche (aval)



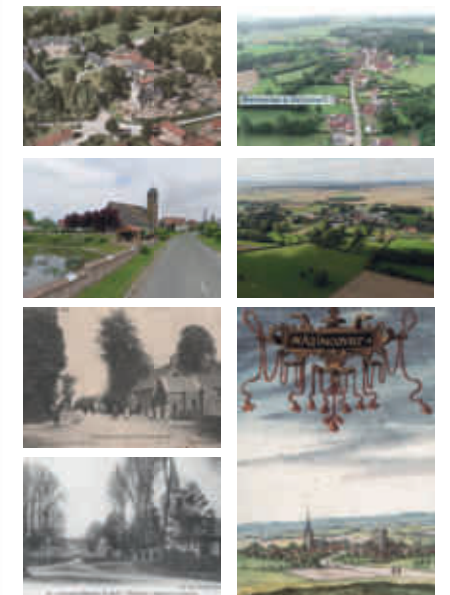
Le plateau du Ponthieu



La vallée de l'Authie



Le plateau du Ternois



La vallée de la Canche (amont)

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

LES LIEUX DU CŒUR



Placez un cœur sur votre lieu préféré de la communauté de communes des 7 vallées !
 Un chemin ? Une route ?
 Une placette ? Un jardin ?
 Une forêt ? Un col ?
 Un point de vue ?
 Un cours d'eau ? Un col ?
 Un centre-bourg ?
 Un monument ?

LES POINTS NOIRS



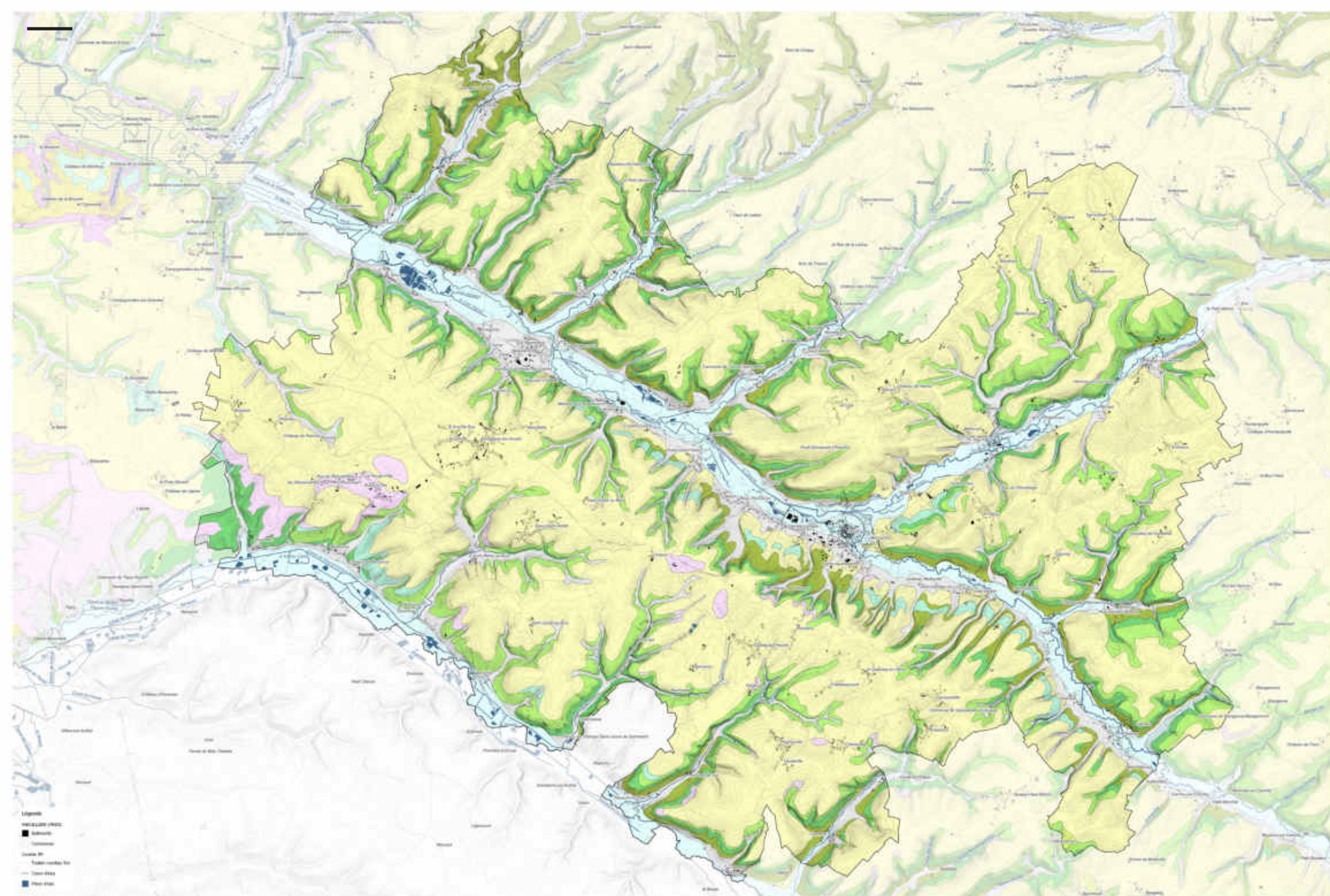
Placez un point noir sur le lieu que vous appréciez le moins... ou pas du tout... sur la communauté de communes des 7 vallées !
 Une zone industrielle ?
 Un grand parking ?
 Une route ? Un carrefour ?
 Un lieu fermé au public ?
 Des infrastructures ? ...

LÉGENDE CARTE SCAN ION 25



POURQUOI ?

Dites-nous pourquoi ces lieux vous plaisent ou pas sur le carnet à côté. Précisez le nom et la localisation des différents lieux et si vous avez des idées pour les améliorer n'hésitez pas à nous le dire !





Histoire énergétique et transformations paysagères

Des exemples territoriaux

4 échantillons de 5 km X 5 km peuvent nous aider à mieux comprendre les changements des modes productifs qui ont induit des transformations profondes dans les paysages de la communauté de communes des 7 vallées.

Les quatre échantillons portent sur des typologies urbaines et paysagères différentes :

- Entre la vallée de l'Authie et Ponthieu
(*Maintenay et Buire le Sec*)
- Au croisement entre Ternoise, Canche
amont et aval
(*Hesdin, Huby-St-Leu, Marconne,
Marconnelle, Saint-Austreberthe-Grigny*)
- Entre la vallée de la Canche et les ondulations montreuilloises
(*Aix-en-Issart, Marant, Brimeux, Marles-
sur-Canche, Marenla*)
- Entre la vallée de la Ternoise et le plateau
du Ternois
(*Blangy-sur-Ternoise, Blingel,
Rollancourt, Béalencourt, Eclimeux*)

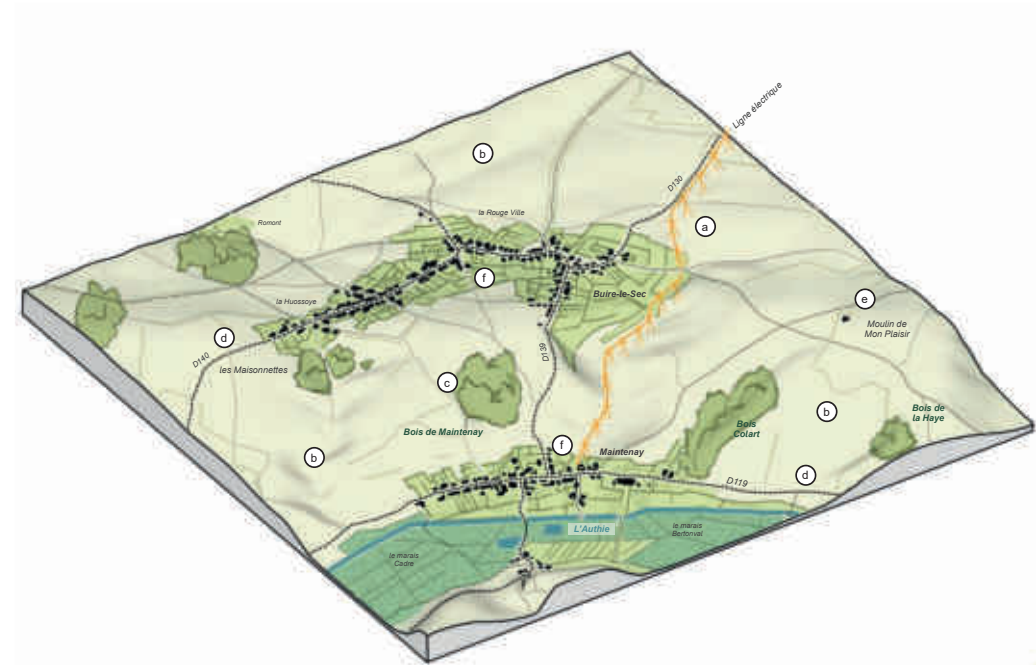


1840



- (a) Les déplacements se font essentiellement à pied et demandent de ce fait beaucoup de temps et d'effort. C'est pourquoi l'organisation spatiale favorise les courtes distances : les habitations sont regroupées le long des axes principaux, à proximité des terres arables, de la forêt et de la ressource en eau.
- (b) La ressource en bois est essentielle. Elle est à la fois ressource énergétique pour le chauffage et principal matériel de construction. Le bois de Maintenay apporte ainsi la matière première nécessaire.
- (c) La proximité de la rivière de l'Authie offre la possibilité de profiter de la force motrice de l'eau. Un moulin à eau à Maintenay permet de moudre du grain sans mobiliser la force animale ou humaine. Le vent aussi est une ressource très précieuse à cette époque : ancien moulin de Mon Plaisir installé au sommet du col.
- (d) Un tissu dense de canaux permet de bonifier la zone de vallée la plus proche de Maintenay et de créer un chemin surélevé pour franchir la rivière. À l'époque les terres de la vallée sont exclusivement marécageuses.
- (e) Les auréoles bocagères sont constituées essentiellement de vergers à l'arrière des petites maisons de ville. Les haies brise-vent protègent les arbres fruitiers, mais aussi le bétail.

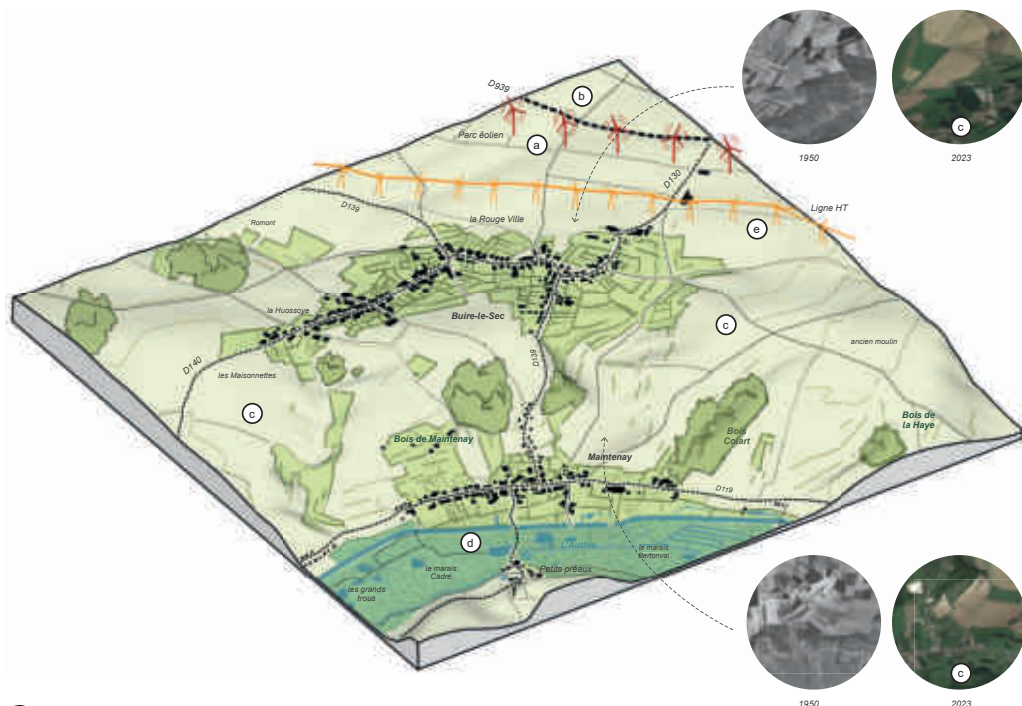
1950



- (a) En 1941, 97 % des communes françaises sont desservies par le réseau électrique. On voit ainsi la première ligne de haute tension traverser les champs pour desservir les petites communes rurales de Buire-le-Sec et Maintenay. Le tracé s'appuyant très peu sur le réseau routier, la création de l'infrastructure a dû exiger un remaniement foncier.
- (b) À cette époque, les parcelles agricoles autour des villages sont encore de taille relativement petite et le maillage des cultures est dense
- (c) On assiste à la disparition quasi complète du bois de Maintenay pour laisser la place à de nouveaux terrains agricoles, avec l'arrivée de l'électricité le besoin en bois est moindre
- (d) Les routes principales, désormais des voies départementales gagnent en épaisseur pour laisser passer les véhicules motorisés
- (e) Les moulins cessent leurs activités et tombent pour la plupart en ruine
- (f) Les bourgs se densifient tout en restant plutôt compacts et fidèles aux emprises urbaines du XIX siècle. Les auréoles bocagères gardent aussi leurs emprises, mais commencent à perdre leur vocation de verger.



2023



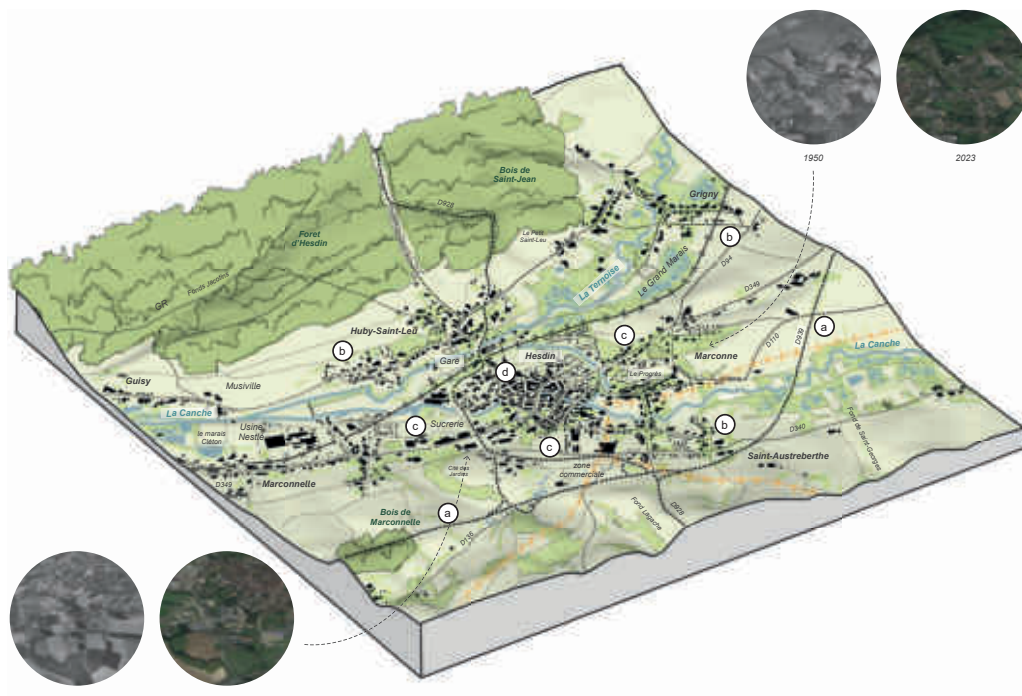
- (a) On assiste à la création d'une grande infrastructure énergétique : le parc éolien Les Joyeux Développeurs en 2017 s'inscrit dans la transition énergétique entamée pour décarboner la production énergétique et limiter le réchauffement climatique causé par l'utilisation des énergies fossiles.
- (b) La construction de la D939 répond aux besoins de routes de meilleure qualité induits par la démocratisation de la voiture individuelle.
- (c) Le recours au pétrole et au gaz transforme profondément l'agriculture et les paysages agricoles. La mécanisation et l'emploi des engrais de synthèse permettent un agrandissement des parcelles cultivées. Le remembrement mené dans ce but entraîne la suppression de haies et d'îlots de bois.
- (d) Le fond de vallée de Maintenay est massivement boisé (peupleraie) ce qui induira à un transfert des espaces de prairie sur le bas coteau. On assiste également à la création de haies, probablement pour freiner les ravines, autrefois bloquées par les boisements du haut coteau.
- (e) Les avancées technologiques induiront la suppression de la petite ligne électrique construite au début du XX siècle pour en construire une nouvelle et plus grande parallèle à la D939.

2050

**Comment imaginez-vous
le paysage énergétique de demain?**



2023



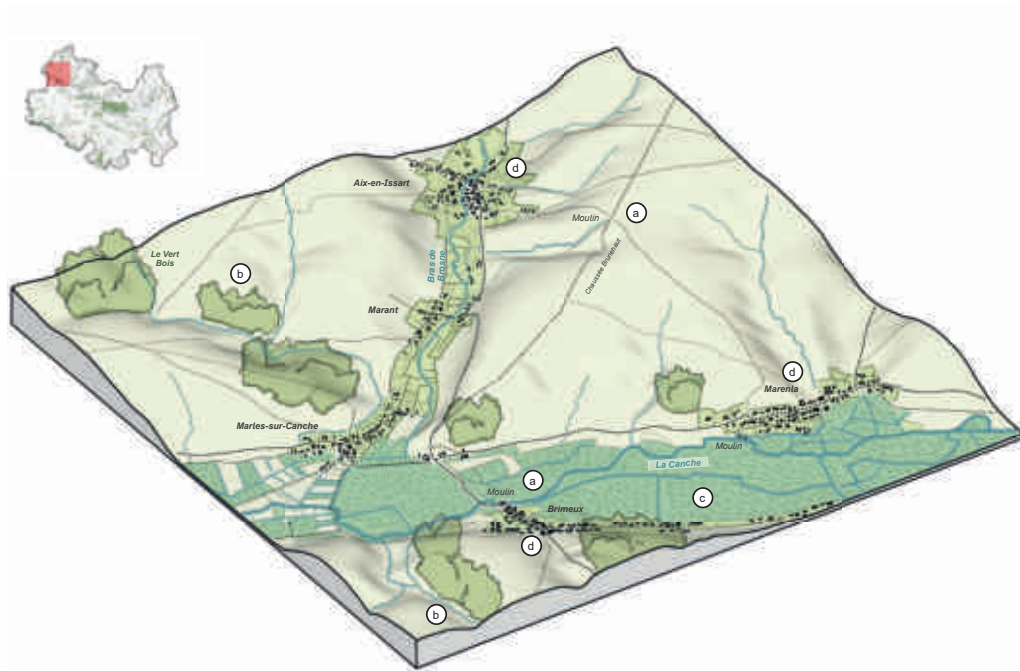
- (a) La voiture individuelle s'est imposée comme principal moyen de transport grâce à la disponibilité d'un pétrole peu cher dans la période d'après-guerre. Permettant de parcourir des distances plus longues dans la vie quotidienne (D939), la voiture a modifié les pratiques d'aménagement : de grandes zones industrielles et commerciales sont créées à l'extérieur de la ville.
- (b) Cela a entraîné un étalement urbain constitué principalement de maisons individuelles alors que la population d'Hesdin a diminué par rapport à 1950 (au profit des communes voisines), la démocratisation de la petite maison avec jardin prend le dessus sur les vieilles maisons de bourg
- (c) Peu d'éléments marquent aujourd'hui les limites communales de ce qui est désormais une véritable conurbation en dépit du continuum de biodiversité des réseaux bocager et hydraulique
- (d) Via la création d'un effet îlot de chaleur, l'artificialisation des sols urbains renforce les effets du réchauffement climatique
- (e) La prise en compte des enjeux de la transition énergétique mène cependant aussi à des aménagements en faveur des mobilités douces : piétonnisation de certaines rues, construction de pistes cyclables

2050

**Comment imaginez-vous
le paysage énergétique de demain?**



1840

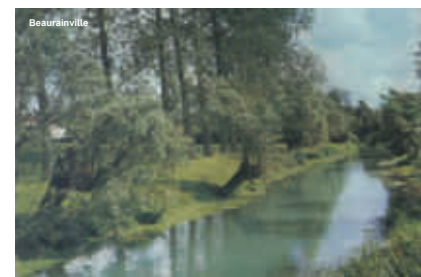


- (a) La proximité de la rivière de la Canche offre la possibilité de profiter de la force motrice de l'eau. Deux moulins à eau à Marenla et Brimeux permettent une production artisanale de farine et de papier sans mobiliser la force animale ou humaine. Un autre moulin qui utilise la force motrice du vent est installé sur le point haut d'un plateau le long d'une ancienne chaussée Brunehaut
- (b) Plusieurs petits bois sont implantés dans les vallons et un couloir vert long et épais entoure le Bras de Brosne reliant Aix-en-Issart jusqu'à Marles-sur-Canche. Les terrains de cette bretelle verte sont principalement utilisés comme pâturage, mais aussi pour la sylviculture, ils se fondent avec les auroles bocagères des villages (jardins privatifs, vergers...).
- (c) Le fond de vallée est à cette époque une vaste zone marécageuse qui sépare les villages implantés au pied de coteaux. Seulement à l'est de Marles sur Canche on aperçoit des terrains bonifiés et utilisés principalement pour l'élevage.
- (d) Les silhouettes des villages suivent les tracés des voies principales avec la seule exception d'Aix-en-Issart qui à cette époque est un véritable noyau villageois

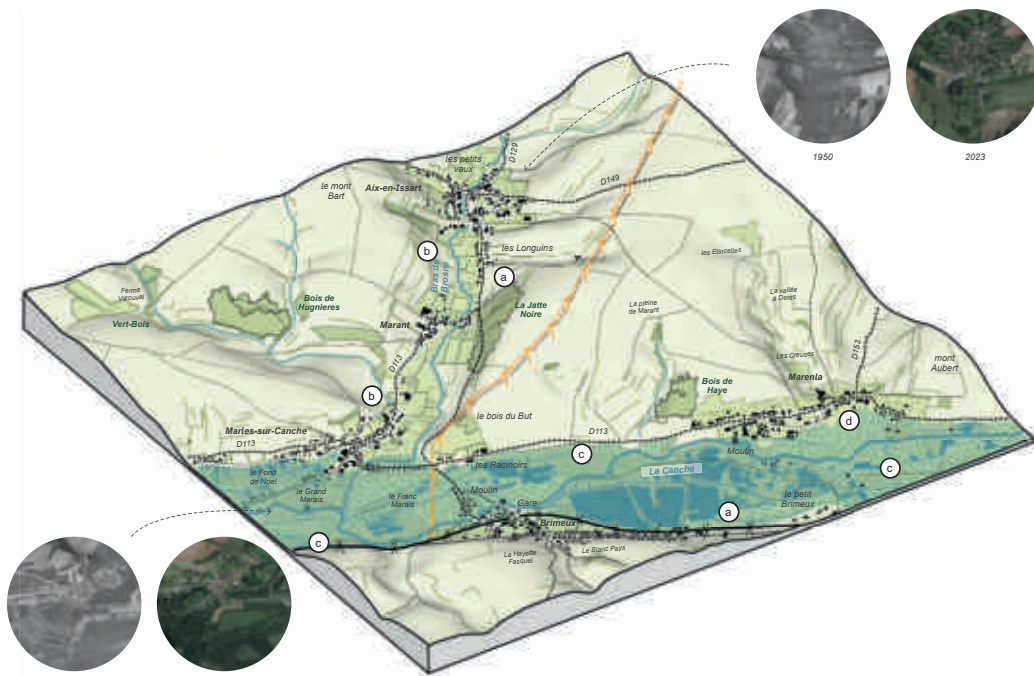
1950



- (a) Le réseau bocager reliant Aix-en-Issart à Marles-sur-Canche est fragilisé. Il a perdu d'épaisseur et il est désormais interrompu entre Marant et Marles-sur-Canche pour laisser la place à des terrains labourés. Avec la révolution verte, les îlots boisés disparaissent pour faire place à des champs adaptés à la mécanisation. Des linéaires discontinus de haies prennent la place de certains bois. Ponctuellement des coteaux trop escarpés pour les pratiquent agricoles sont couverts par des petits bois.
- (b) L'extraction de la tourbe à partir de la fin du XIXe siècle a fait apparaître des marais à Brimeux. Elle est utilisée pour alimenter certaines usines en début de siècle. L'arrivée du chemin de fer donne un nouvel élan à Brimeux qui s'étale au pied de son coteau.
- (c) Le moulin de Marenla n'est plus utilisé. Il a été remplacé par une papeterie avec une machine à vapeur durant la seconde moitié du XIXe siècle. Le moulin de Brimeux continue à fabriquer de la farine, mais sans utiliser la force motrice de l'eau. Le moulin à vent disparaît pour laisser la place à une ligne électrique.
- (d) Électrification a nécessité la construction d'un réseau de distribution sur le tracé de la Chaussée Brunehaut. Elle permet le développement de l'électroménager qui libère du temps, mais fait aussi augmenter les besoins énergétiques des ménages.



2023



- a) Entre 1950 et 2023 on assiste à l'étalement urbain sans précédent des bourgs, notamment le long des routes départementales principales aux extrémités des anciens villages jusqu'à en changer la configuration urbaine. C'est le cas par exemple d'Aix-en-Issart, ancien bourg en noyau devenu désormais un village rue qui se fond avec ses communes voisines. L'artificialisation des sols liée à l'urbanisation déréglée joue un rôle important dans la capacité de séquestration de carbone du territoire et contribue ainsi au dérèglement climatique.
- b) Entre-temps le réseau bocager retrouve sa continuité le long du Bras de Brosne, mais elle s'affine aussi au profit des cultures. De nombreuses haies apparaissent aussi dans les valons pour freiner l'écoulement des eaux en provenance des grandes cultures des plateaux.
- c) Les terrains marécageux du fond de vallée sont aujourd'hui majoritairement utilisés pour de la sylviculture (peupleraie) et ferment les horizons aussi depuis les bas coteaux
- d) Des citoyens évaluent la possibilité de remettre en service le moulin de Marenla sous forme d'une centrale hydroélectrique. Cela s'inscrit dans une dynamique plus large de relocalisation de la production énergétique. La production énergétique redevient visible sur le territoire.

2050

**Comment imaginez-vous
le paysage énergétique de demain?**

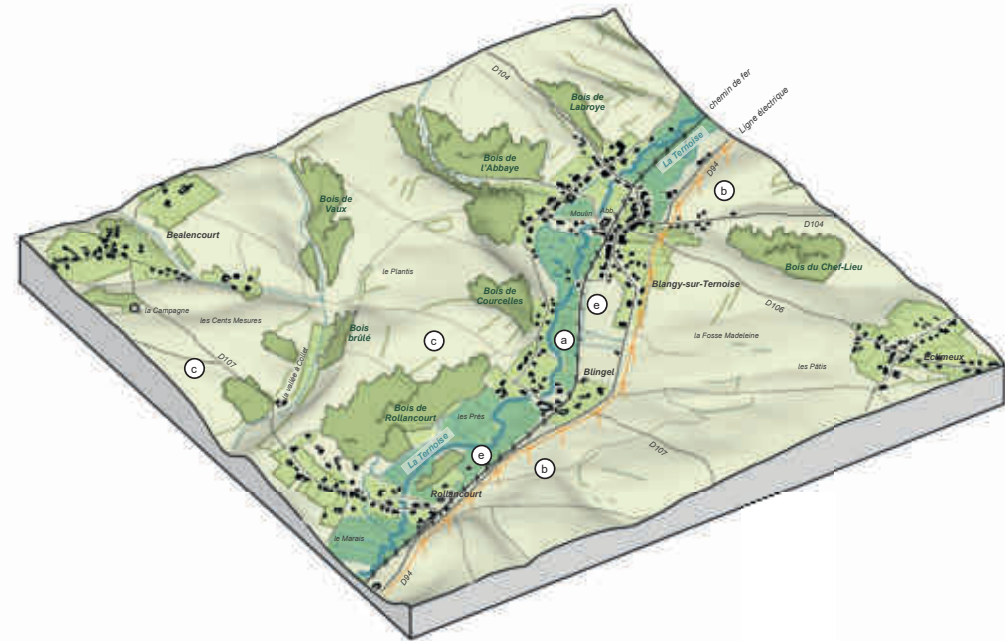


1840



- ☒ a Les déplacements se font essentiellement à pied et demandent de ce fait beaucoup de temps et d'effort. C'est pourquoi l'organisation spatiale favorise les courtes distances : les habitations sont regroupées le long des axes principaux, à proximité des terres arables, de la forêt et de la ressource en eau (la Ternoise)
- ☐ b Ici contrairement à la vallée de l'Authie, les bourgs s'installent à proximité du cours d'eau
- ☒ c Les espaces marécageux sont abondants le long de la rivière, les auroles bocagères des communes sont bien dessinées et très larges par rapport à l'emprise des bourgs
- ☒ d La proximité de la rivière de la Ternoise offre la possibilité de profiter de la force motrice de l'eau. Des moulins à Grigny, Blangy-sur-Ternoise et Auchy-lès-Hesdin ont permis l'installation d'une usine de filature. Cependant, depuis 1834 une machine à vapeur, plus puissante, a pris leur suite.

1950



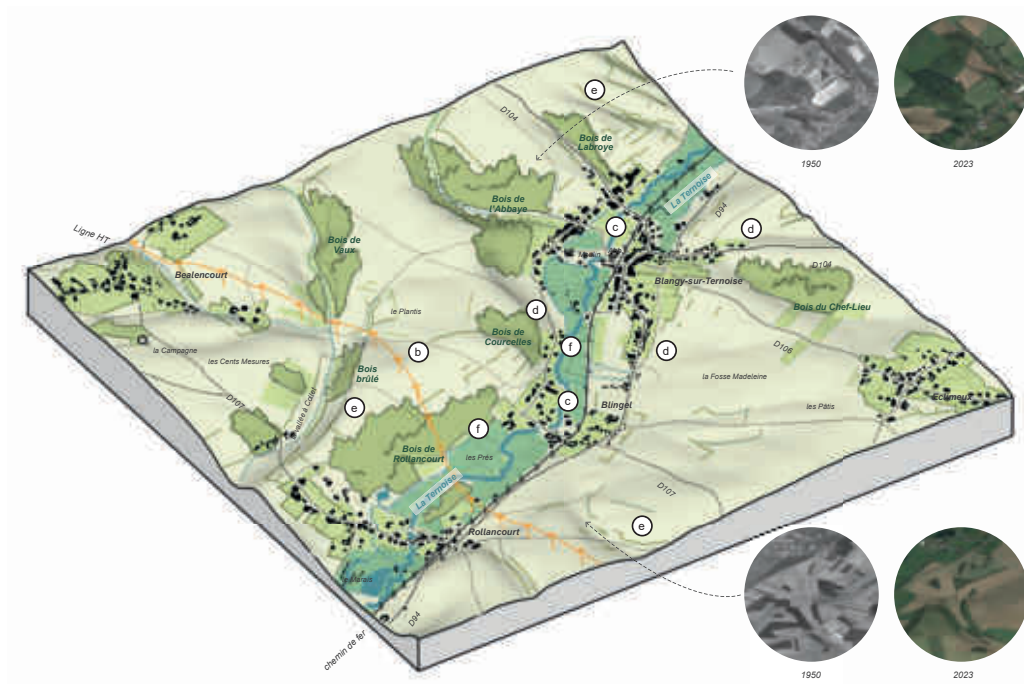
- ☒ a Blangy-sur-Ternoise est traversé par la ligne de chemin de fer reliant Saint-Pol-sur-Ternoise qui a été mise en service en 1878. Le train s'arrête dans la gare d'Auchy-lès-Hesdin et permet de rejoindre en peu de temps les centres urbains voisins.
- ☒ b L'électrification a nécessité la construction d'un réseau de distribution dont le tracé suit la ligne de chemin de fer
- ☒ c Le changement le plus drastique qu'on peut constater concerne l'emprise des espaces boisés, moins dépendant de cette source d'énergie, les terres agricoles peuvent s'étendre jusqu'au sommet des coteaux et dans les vallons, ex. la vallée à Collet. Le résultat est une forte diminution des surfaces boisées, notamment le bois de Rollancourt, de l'Abbaye et de Courcelles
- ☐ d Les bourgs se densifient et s'étalent pour agglomérer les hameaux, mais ils apparaissent comme étant encore bien distincts les uns des autres, séparés par les auroles bocagères qui préservent leurs fonctions de jardin fruitier
- ☒ e Les grands espaces de marécage laissent de plus en plus la place à des pâturages grâce à la bonification des terres via un réseau de canalisation. Peu de boisements occupent le fond de vallée dont le paysage reste globalement plutôt ouvert.



2023

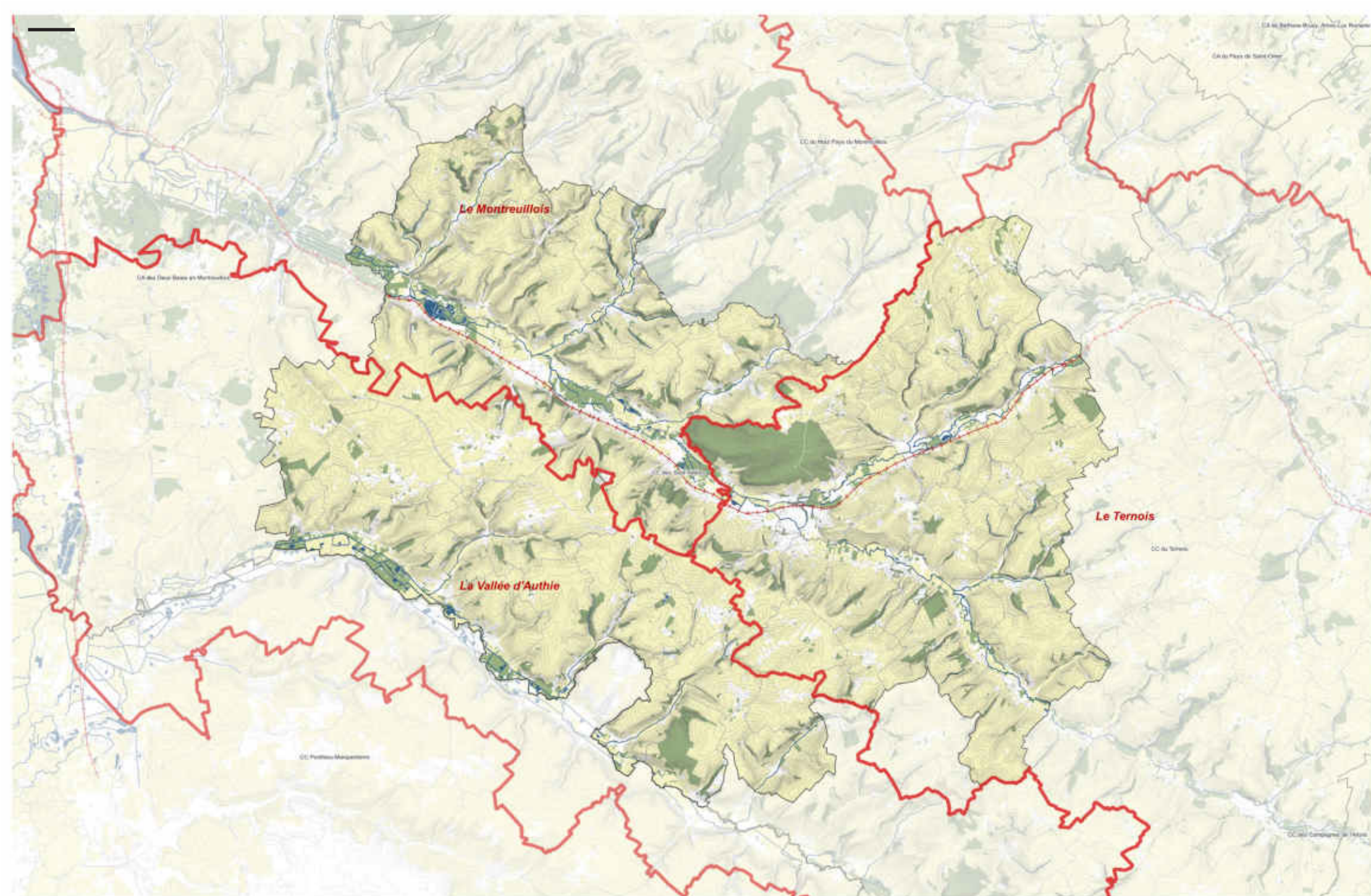
2050

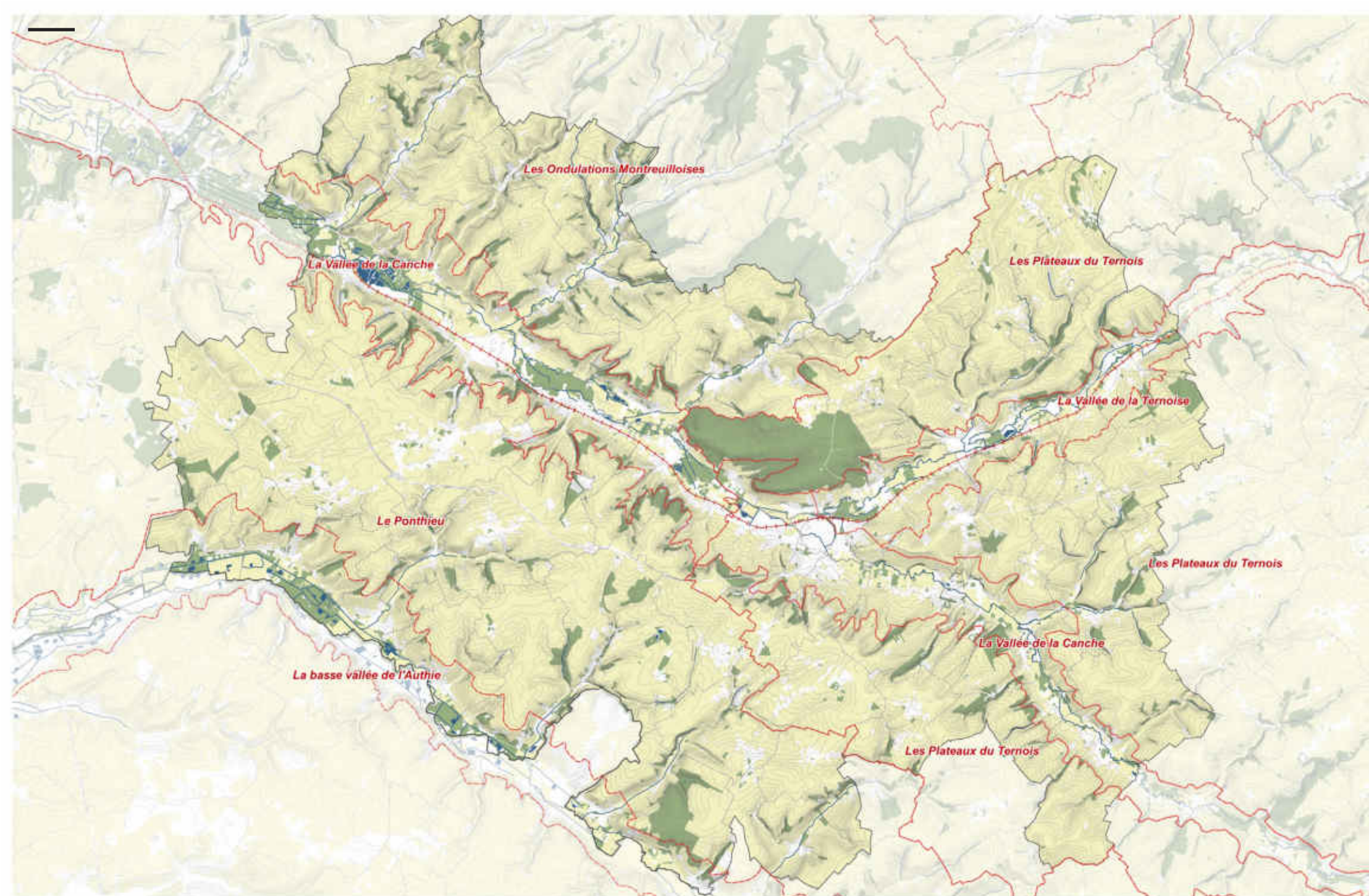
***Comment imaginez-vous
le paysage énergétique de demain?***



- ☐ a) Comme plusieurs autres sites industriels locaux, la filature d'Auchy-lès-Hesdin a dû s'incliner devant la mondialisation. L'usine a fermé en 1989, laissant près de 600 personnes sans emplois.
- ☐ b) La ligne électrique construite au début du XX^e siècle disparaît (enfouissée ? effacée ?) au profit d'une nouvelle et plus performante.
- ☐ c) Les moulins de Blangy-sur-Ternoise, Blingel et Auchy-lès-Hesdin ont été remis en service sous forme de picocentrales hydroélectriques. Elles contribuent ainsi à la transition énergétique du territoire.
- ☐ d) Les bourgs s'étaient ultérieurement sans pourtant se toucher, désormais Blingel et Blangy sont séparées sur seulement quelques centaines de mètres
- ☐ e) Peu de changement se vérifie à l'échelle de l'échantillon d'un point de vue paysager. On assiste notamment à la création de quelques haies dans le sens perpendiculaires aux coteaux, il s'agit très probablement de mesures pour contraster l'érosion, autrefois bloquée par la présence des bois.
- ☐ f) Les espaces de prairie restent concentrés dans le fond de vallée tout en assurant des paysages ouverts



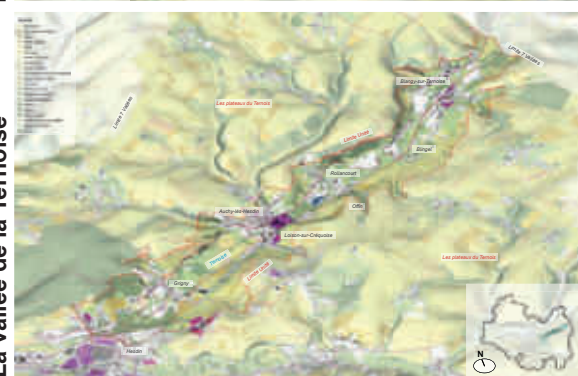




La vallée de la Canche (aval)



La vallée de la Canche (amont)



La vallée de la Ternoise



La vallée de l'Authie

La Canche en creusant le plateau a joué un rôle important dans le dessin du territoire. Elle s'écoule du sud-est vers le nord-ouest du territoire des 7 vallées.

Plus ample et plus plate que ses voisins affluents dans les Ondulations Montreuilloises, elle propose des paysages assez différents et **marqués par les peupleraies**. L'impact de ces derniers sur les paysages de la vallée de la Canche n'est pas anodin. Ils ferment les perspectives, masquent les coteaux et cachent le cours d'eau. Malgré les peupleraies et l'urbanisation, cette large vallée, colonne vertébrale du territoire conserve **une mosaïque d'habitats naturels**.

Un lieu de vie s'implante sur chacune des confluences des affluents montreuillois, en rive droite, dont Beaurainville est le plus important. Le **coteau nord-est abrupt**, avec des pentes pouvant dépasser les 25 % et un dénivelé d'environ 90 m. La rive sud-est différente, avec un coteau moins raide : la pente maximale est d'environ 15 % et le dénivelé de 65 m environ.

L'unité **amont de la Canche** se distingue de la partie aval notamment par sa topographie et le lit de la rivière. La vallée est ici moins profonde et les **coteaux beaucoup moins escarpés**. Les pentes douces des coteaux sont ici largement colonisées par l'agriculture dans la continuité des plateaux du Ternois. Le seul petit affluent de l'unité se situe au Wail : **la Riverette**.

Les villages s'installent en fond de vallée tout en instaurant un rapport très étroit avec la Canche. Le pôle urbain d'Hesdin est implanté à la croisée des deux vallées (Ternoise et Canche). Ancienne forteresse, la petite ville est aujourd'hui entourée par plusieurs communes (Marconnelle, Marconne, Saint-Auberthe et Huby-Saint-Leu). Le manque d'espace de transition entre les différentes communes donne l'image d'**une seule ville** qui s'étale sur l'ensemble du fond de vallée.

Ce tronçon de la Canche reste plus à l'écart des grands axes routiers et touristiques et offre un **cadre de vie rurale bien préservé**. Les boisements y sont rares sur les coteaux comme sur dans le fond de vallée où de larges prairies offrent des **perspectives dégagées**.

L'unité de la **vallée de la Ternoise** profite d'une situation particulièrement favorable à son développement, car sur l'axe Hesdin/Saint-Pol. Plusieurs friches, zones AU et sites de projet ponctuent les communes installées en fond de vallée, mais aussi sur les coteaux. C'est le cas par exemple de l'ancienne filature à Auchy (aujourd'hui, reprise) et des parcelles agricoles à urbaniser pour l'implantation d'une petite zone industrielle sur la pointe du plateau central du Ternois.

Comme pour la vallée de la Canche, le coteau nord de la vallée de la Ternoise est bien plus escarpé par rapport aux pentes douces du coteau sud. Cela peut expliquer la couverture des sols très différente des deux côtés de la rivière : **plus bocagère et boisée au nord, plus cultivée au sud**.

Les centres-bourgs des villages sont systématiquement implantés dans le fond de vallée, à proximité de l'axe principal D94. Un **coutoir boisé** longe la Canche tout en croisant des zones de prairies et des terrains agricoles. Les boisements sont ponctuels dans la vallée, ils se concentrent notamment en entre Hesdin et Grigny.

La vallée de l'Authie propose un **paysage contrasté**, avec des **ruptures d'échelles** très marquées : des petits affluents intermittents, très courts comparativement à ceux de la vallée de la Canche. Ces petites vallées correspondent plus à des petits vallons aux espaces intimes et aux vues courtes, qui se décomposent eux-mêmes en petits vallons. Ils créent une rencontre, animent et contrastent avec la large et paisible vallée de l'Authie.

Les vallons fonctionnent comme **des paysages clos** surlignés du vert plus dense des boisements, présent sur les versants les plus raides et en rupture de pente. Le cours de l'Authie n'en est pas moins discret, il se dérobe aux regards avec ses nombreux boisements, peupleraies, haies bocagères ou encore les étangs et leurs ripisylves. **Les espaces prairiaux sont importants dans cette unité**. Cependant, ils ne se localisent pas seulement dans les fonds de vallées, mais sont aussi des prairies perchées dans les pentes calcaires. Elles entourent et ceignent les villages et permettent une transition vers les plateaux cultivés de Ponthieu. Les villages quant à eux s'insèrent juste en limite de zone inondable sur les pieds de coteaux, entourés par une mosaïque de paysages, labours, prairies, bois, vergers...



Le plateau du Ponthieu



Le plateau du Ternois

Les Ondulations montreuilloises se situent au NO du territoire des 7 Vallées. Elles constituent un **paysage de l'Artois en miniature**. En effet, elles comprennent une **valse de plateaux étroits** et rythmés par 4 petites vallées transversales à la Canche (dont le vallon sec de Saint-Denoeux). Le paysage des Ondulations montreuilloises prend son origine de la vallée de la Canche, dont la ligne de crête du coteau nord dessine la limite sud-ouest de l'unité. Un **système régulier, entre plateaux cultivés et vallées affluentes habitées et pâturées**. Les vallées et vallons sont fortement arborés : les vues depuis les points bas et depuis les coteaux sont ainsi généralement fermées par la végétation tandis que plusieurs panoramas existent depuis les crêtes des plateaux.

Des axes de communications majeurs, tels que la D901, la D126 et la D928 traversent le territoire. Les huit villages de la CC7V situés dans le périmètre du Montreuillois se regroupent de préférence en pied de coteau ou en fond de vallée. Le **GR121** franchit l'ensemble des vallées sur un axe SE-NO en direction d'Étales. Cela témoigne aussi de la grande qualité et variété des paysages qu'on peut traverser.

Le Plateau du Ponthieu est encadré par les vallées de la Canche, et de l'Authie.

Les limites avec la vallée de la Canche sont relativement douces, le relief glisse (contrairement au coteau Nord) en direction de la rivière. Au sud en revanche, les versants de la vallée de l'Authie sont beaucoup plus abrupts et escarpés. **Les reliefs sont chahutés par les nombreux vallons affluents. Les grands champs cultivés courent sur les plateaux.**

Les bois sont très localisés : en rupture du plateau où ils annoncent les vallons secs et les vallées ou en ceinture bocagère autour des nombreux villages ainsi qu'autour des fermes isolées.

Les routes principales occupent les points hauts du plateau tout en évitant les terrains en pentes des vallons. La ligne de crête du plateau du Ponthieu se trouve sur la **ligne de partage des eaux** entre les bassins versants de l'Authie et la Canche. C'est justement cette bande de territoire, là où le vent est plus puissant, qui a été choisie comme site d'implantation pour **les projets éoliens**.

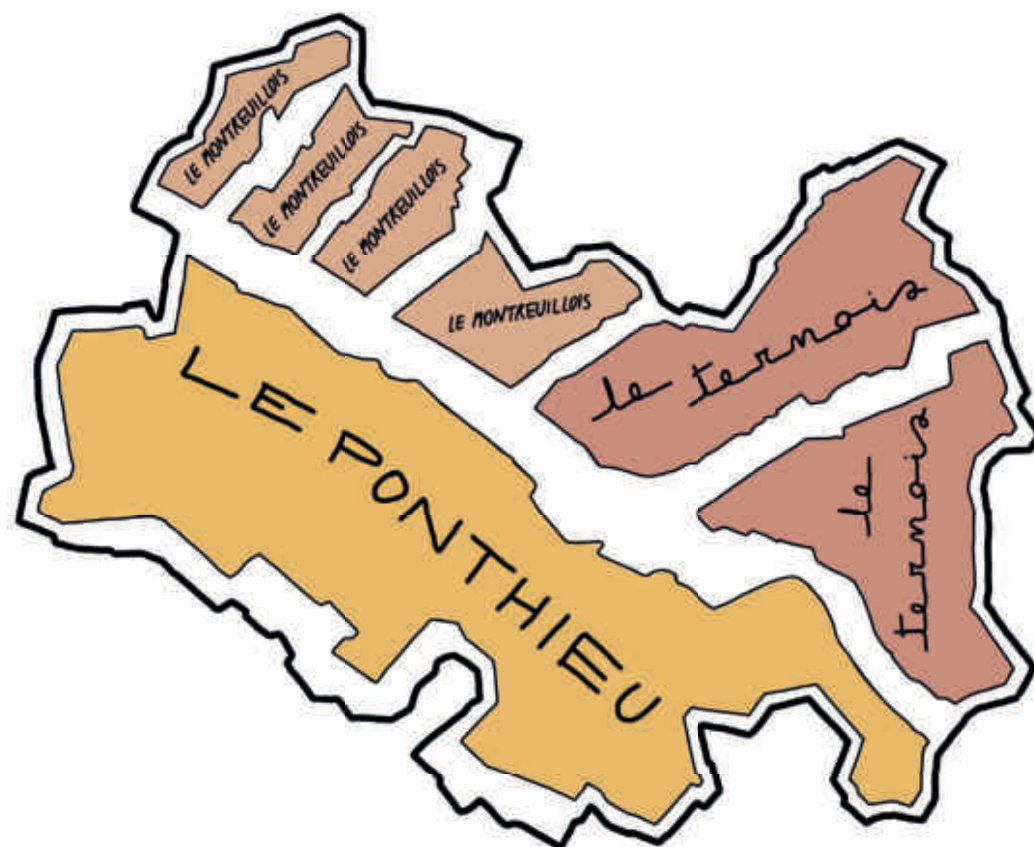
Les espaces cultivés occupent les ¾ de la surface de l'unité (notamment grandes cultures). Les grands boisements sont peu nombreux, le plus important étant la forêt domaniale d'Hesdin, au nord-ouest de l'unité, à cheval sur l'unité voisine des Ondulations montreuilloises. Une harmonie existe entre le bâti et le végétal. **Les villages sont agrémentés par des haies, d'herbes vives et des vieux arbres amassés en petit groupe.**

Le plateau du Ternois fonctionne en complémentarité à l'unité des vallées du Ternois. **L'eau est inexistante sur le plateau, du fait de sa structure crayeuse** : elle se concentre dans les deux principales vallées que sont la Canche et la Ternoise. Elles n'en ont pas moins laissé des traces dans le paysage, avec un relief ondulé, dont les plateaux deviennent un jeu de courbes et contre-courbes.

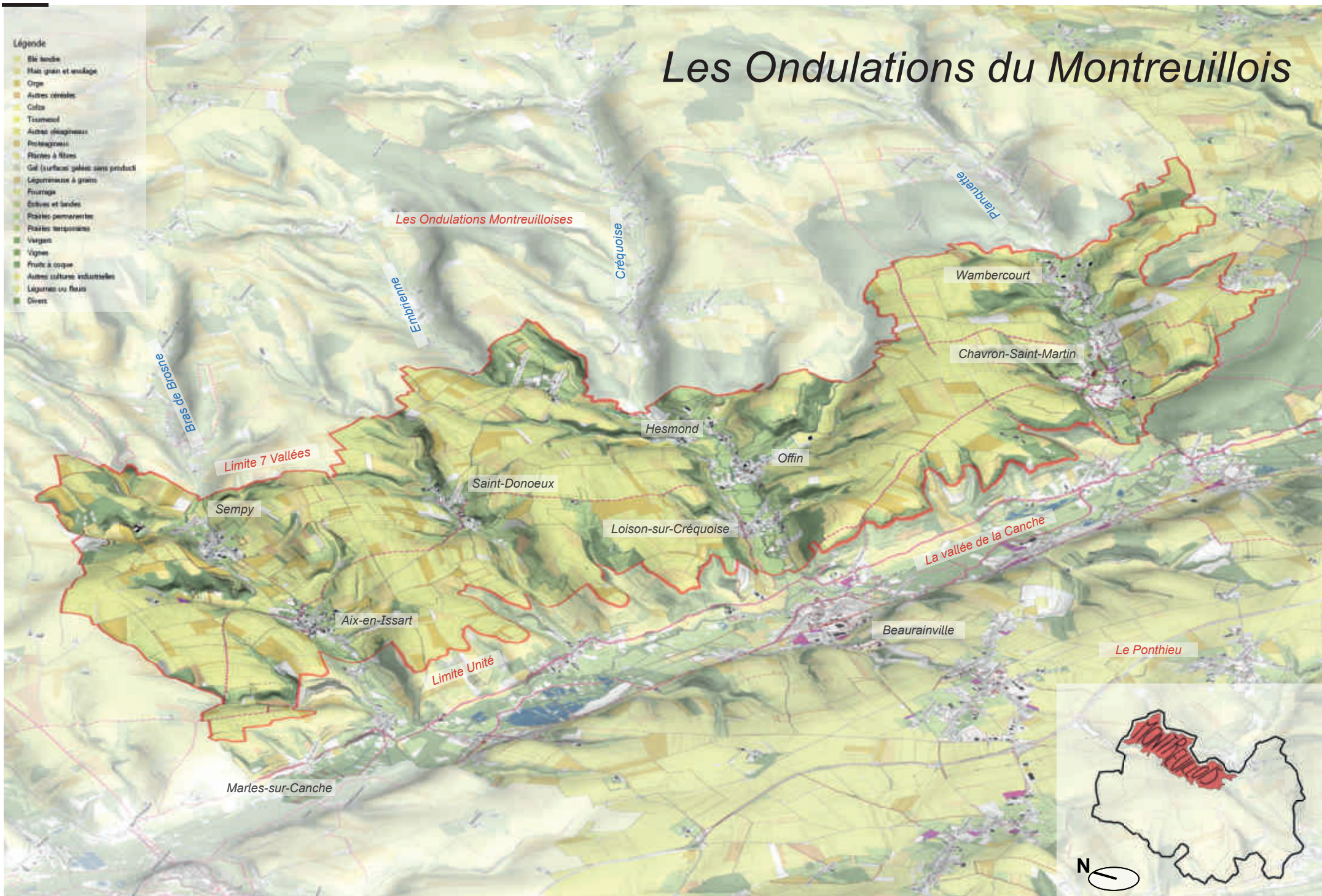
Les axes de communication majeurs s'inscrivent en continuité des voies distribuant Hesdin, soit sur une trame orthogonale, la D939 d'est en ouest et la D928 du nord au sud.

Les unités paysagères

7 plateaux, 3 unités paysagères



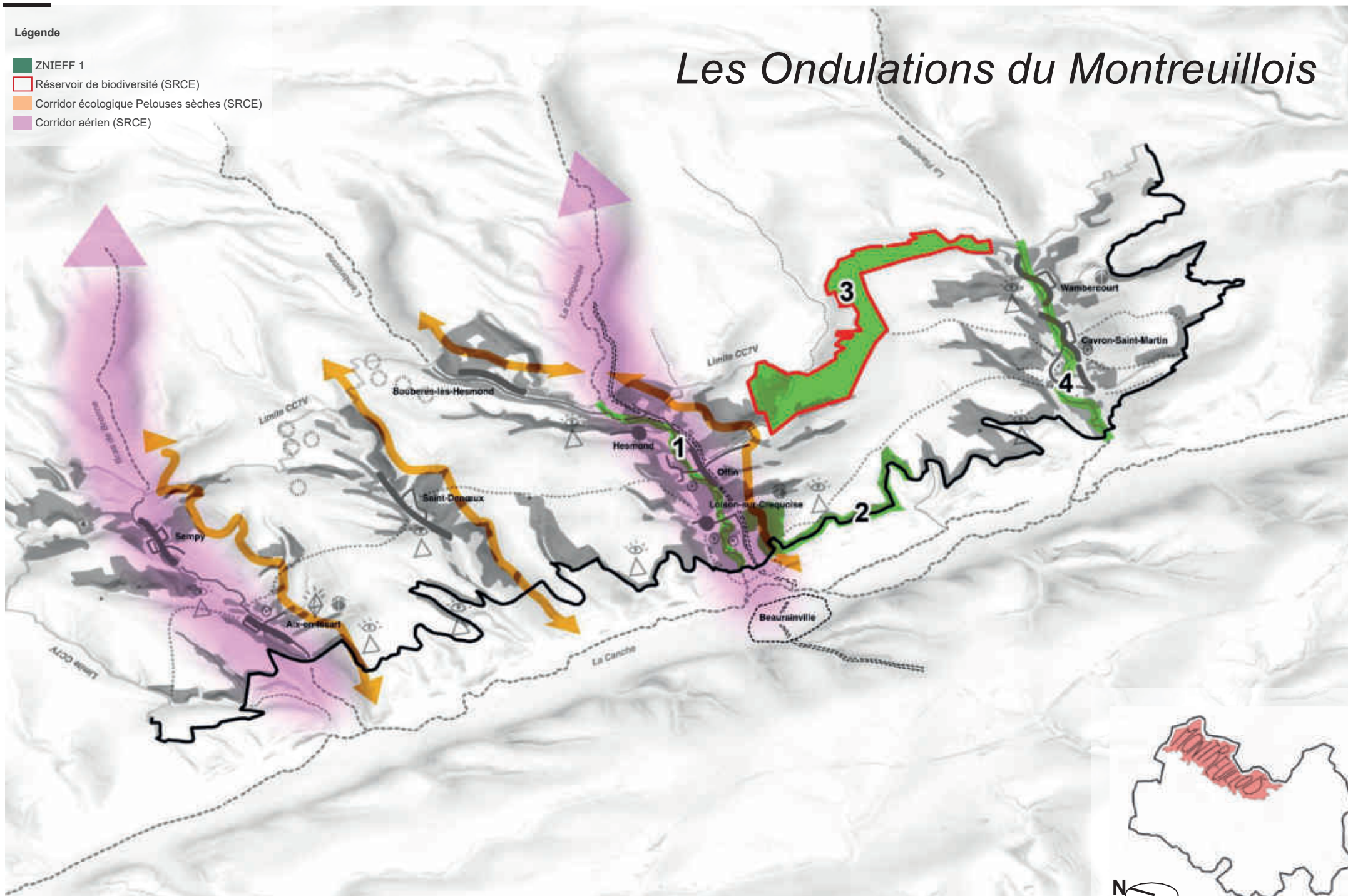
Les Ondulations du Montreuillois



Légende

- ZNIEFF 1
- Réservoir de biodiversité (SRCE)
- Corridor écologique Pelouses sèches (SRCE)
- Corridor aérien (SRCE)

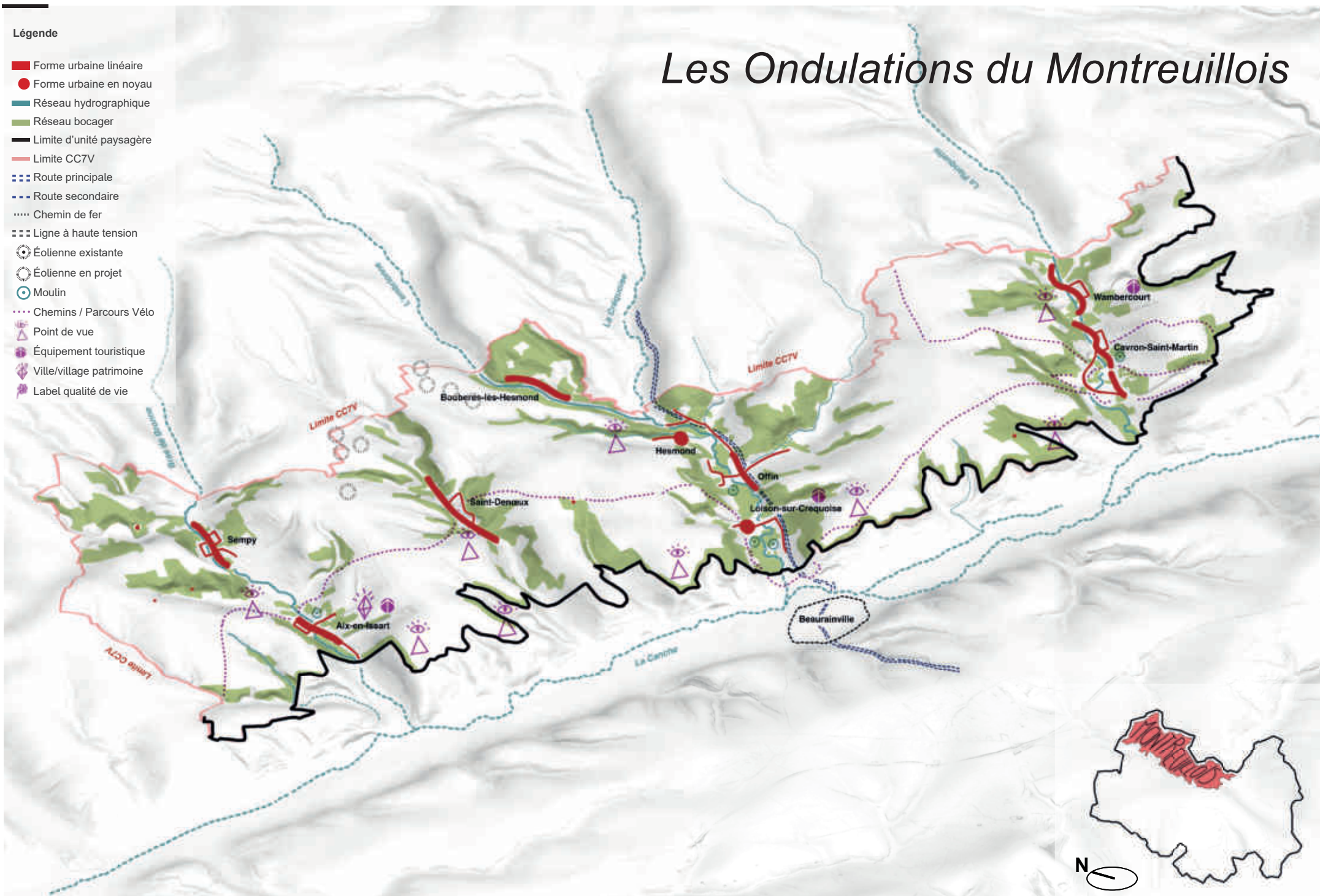
Les Ondulations du Montreuillois



Légende

- Forme urbaine linéaire
- Forme urbaine en noyau
- Réseau hydrographique
- Réseau bocager
- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- Route principale
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Ligne à haute tension
- ⊙ Éolienne existante
- ⊙ Éolienne en projet
- ⊙ Moulin
- Chemins / Parcours Vélo
- △ Point de vue
- ⊙ Équipement touristique
- ⊙ Ville/village patrimoine
- ⊙ Label qualité de vie

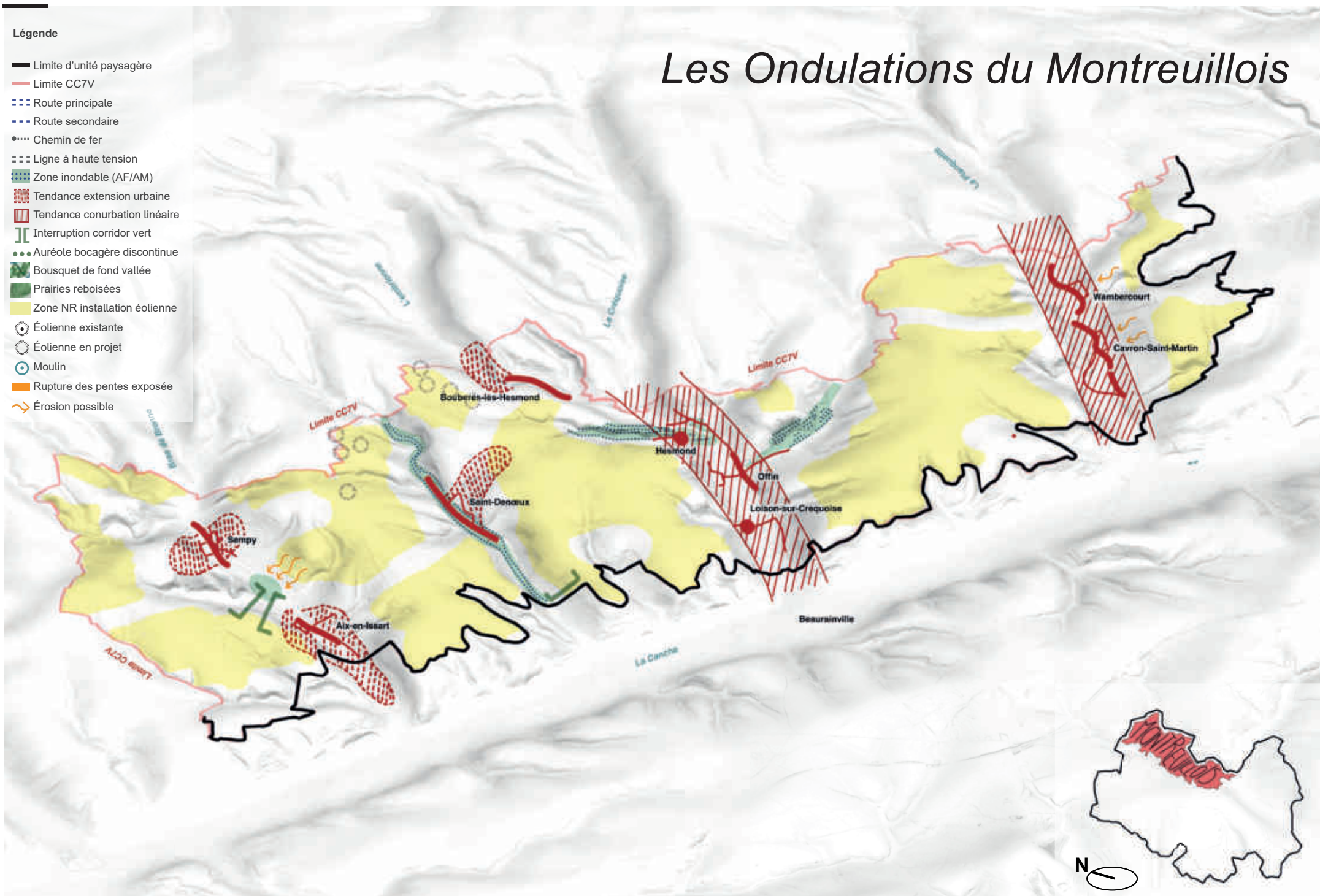
Les Ondulations du Montreuillois

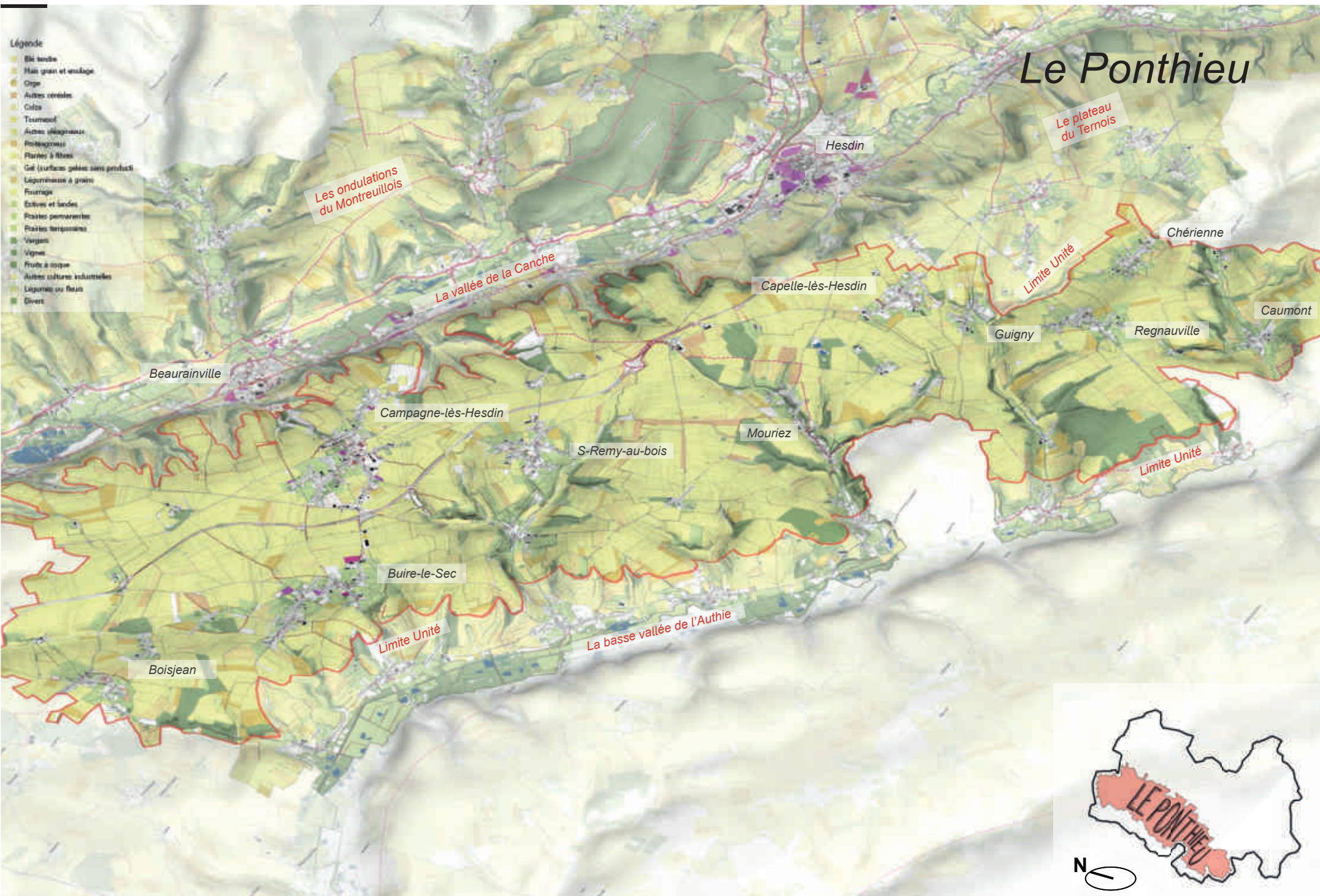


Légende

- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- Route principale
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Ligne à haute tension
- Zone inondable (AF/AM)
- Tendence extension urbaine
- Tendence conurbation linéaire
- Interruption corridor vert
- Auréole bocagère discontinue
- Bousquet de fond vallée
- Prairies reboisées
- Zone NR installation éolienne
- Éolienne existante
- Éolienne en projet
- Moulin
- Rupture des pentes exposée
- Érosion possible

Les Ondulations du Montreuillois

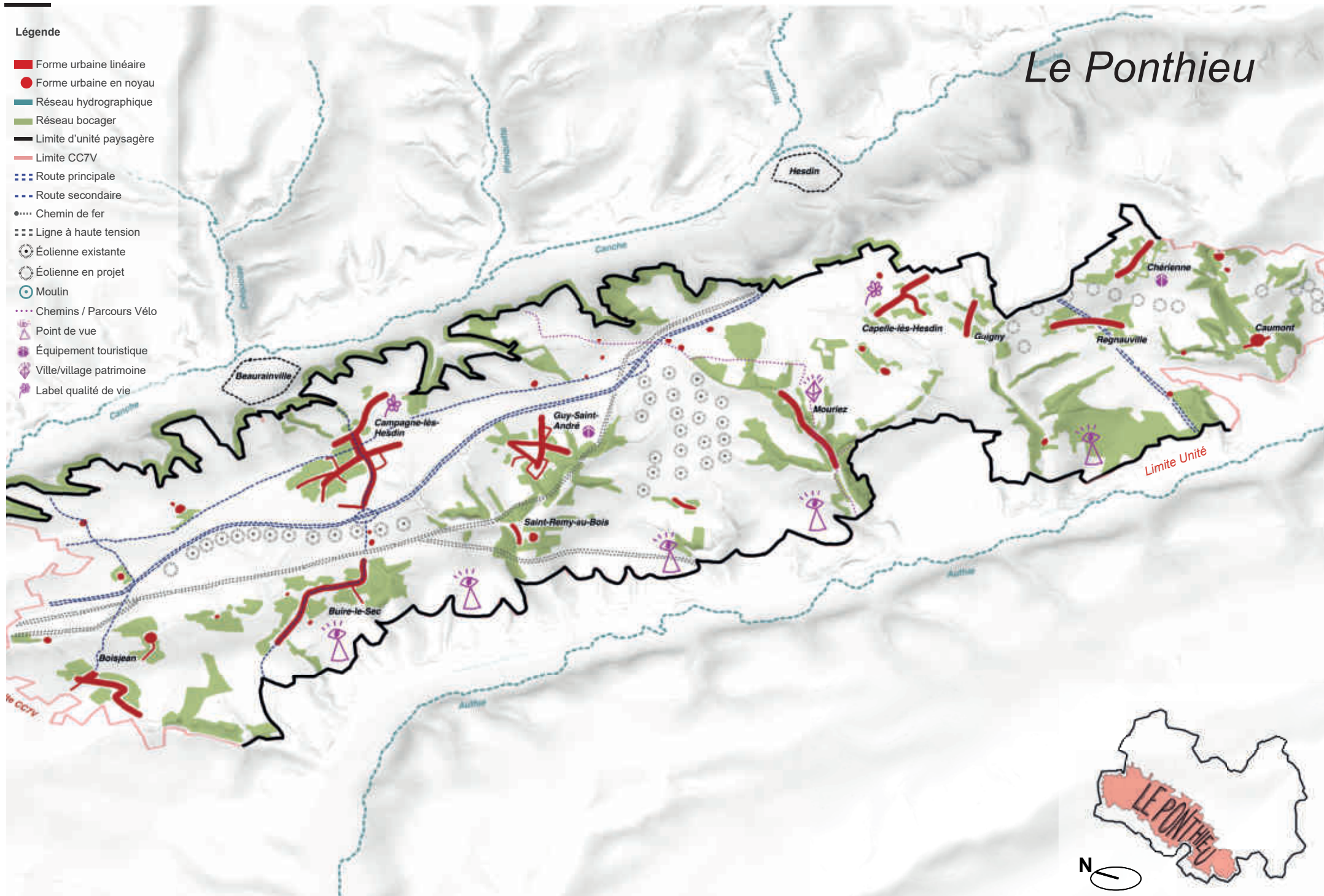




Légende

- Forme urbaine linéaire
- Forme urbaine en noyau
- Réseau hydrographique
- Réseau bocager
- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- - - Route principale
- - - Route secondaire
- ⋯ Chemin de fer
- - - Ligne à haute tension
- ⊙ Éolienne existante
- ⊙ Éolienne en projet
- ⊙ Moulin
- ⋯ Chemins / Parcours Vélo
- 🗿 Point de vue
- 🌳 Équipement touristique
- 🏡 Ville/village patrimoine
- 🌿 Label qualité de vie

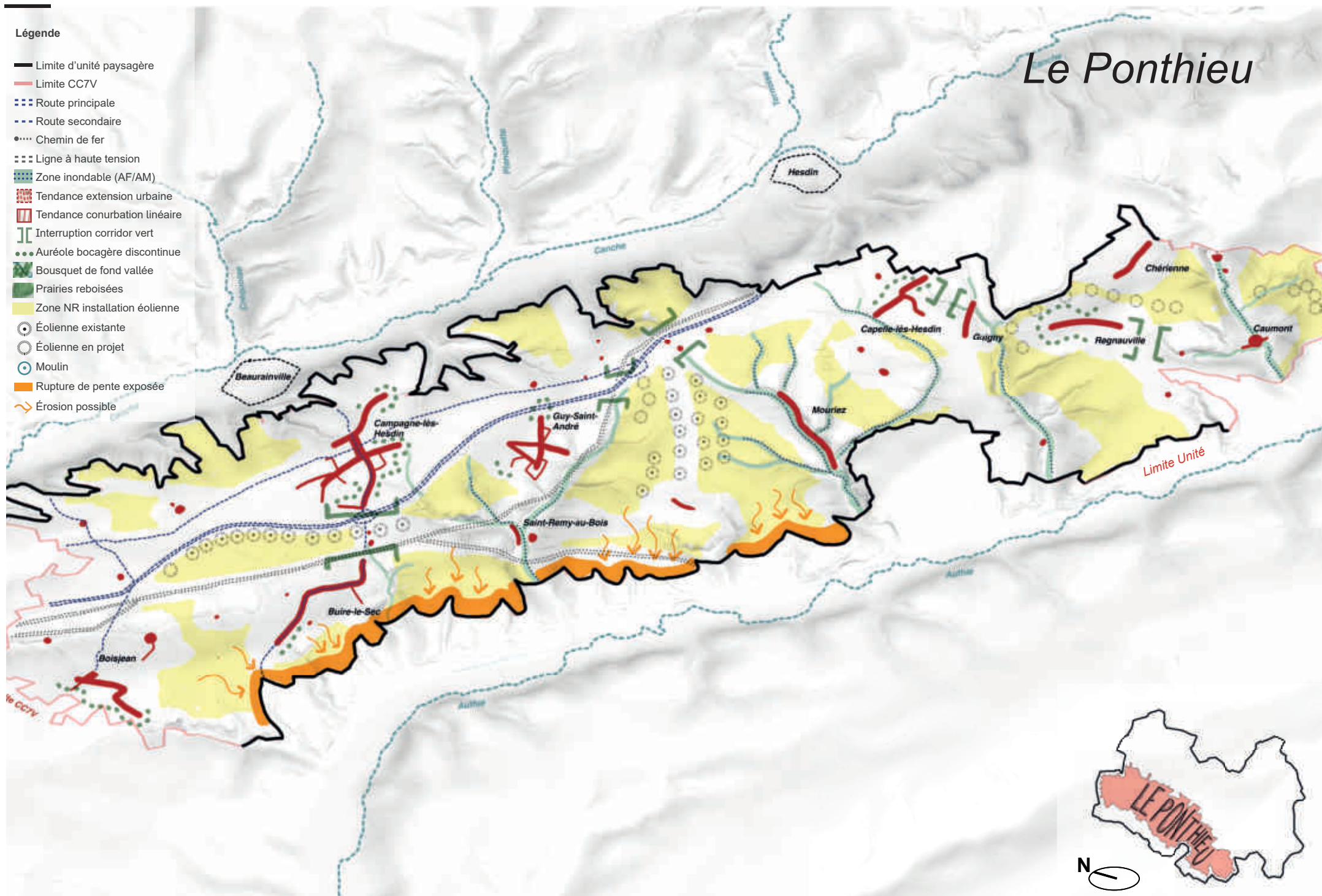
Le Ponthieu



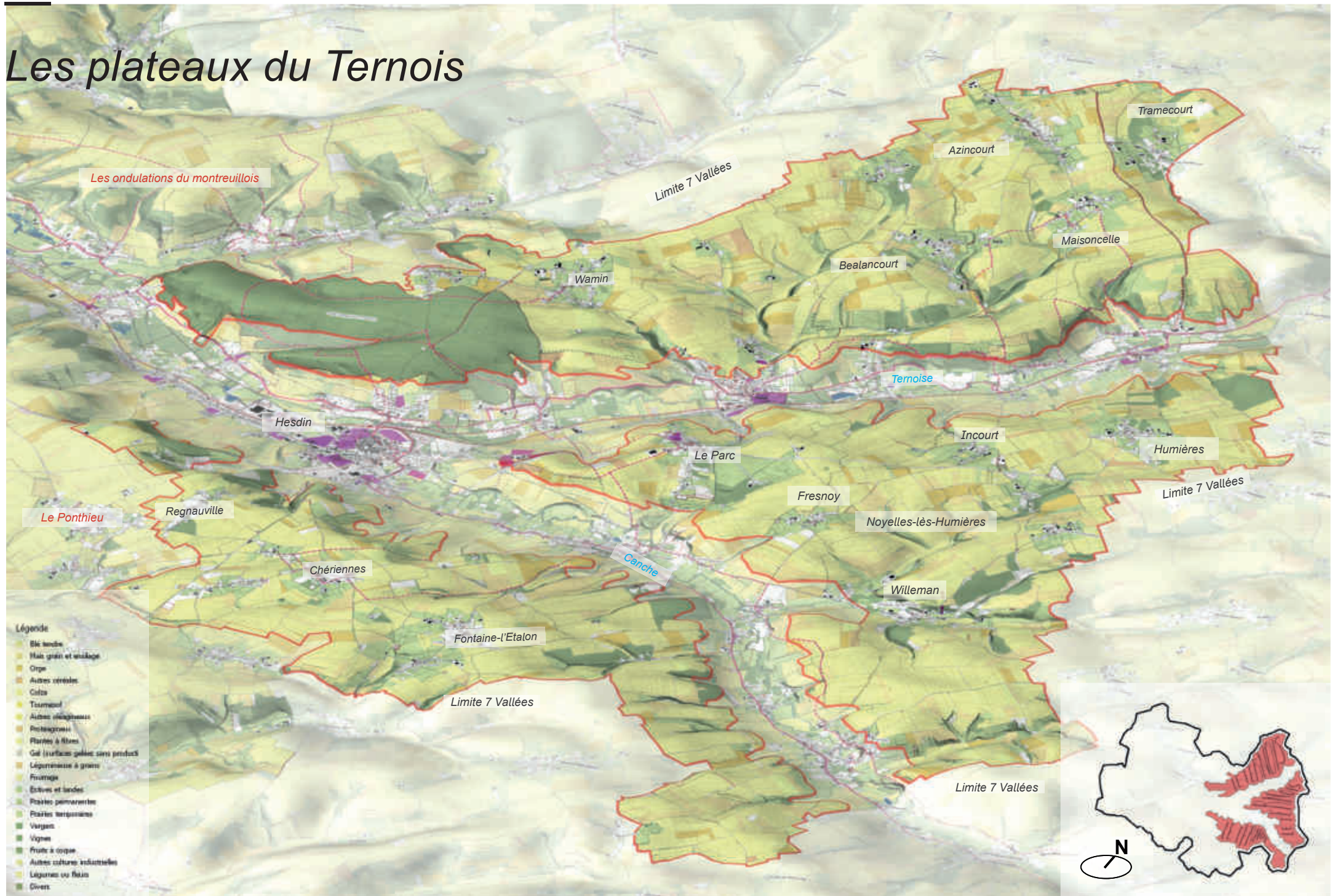
Légende

- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- Route principale
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Ligne à haute tension
- Zone inondable (AF/AM)
- Tendance extension urbaine
- Tendance conurbation linéaire
- Interruption corridor vert
- Auréole bocagère discontinue
- Bousquet de fond vallée
- Prairies reboisées
- Zone NR installation éolienne
- Éolienne existante
- Éolienne en projet
- Moulin
- Rupture de pente exposée
- Érosion possible

Le Ponthieu



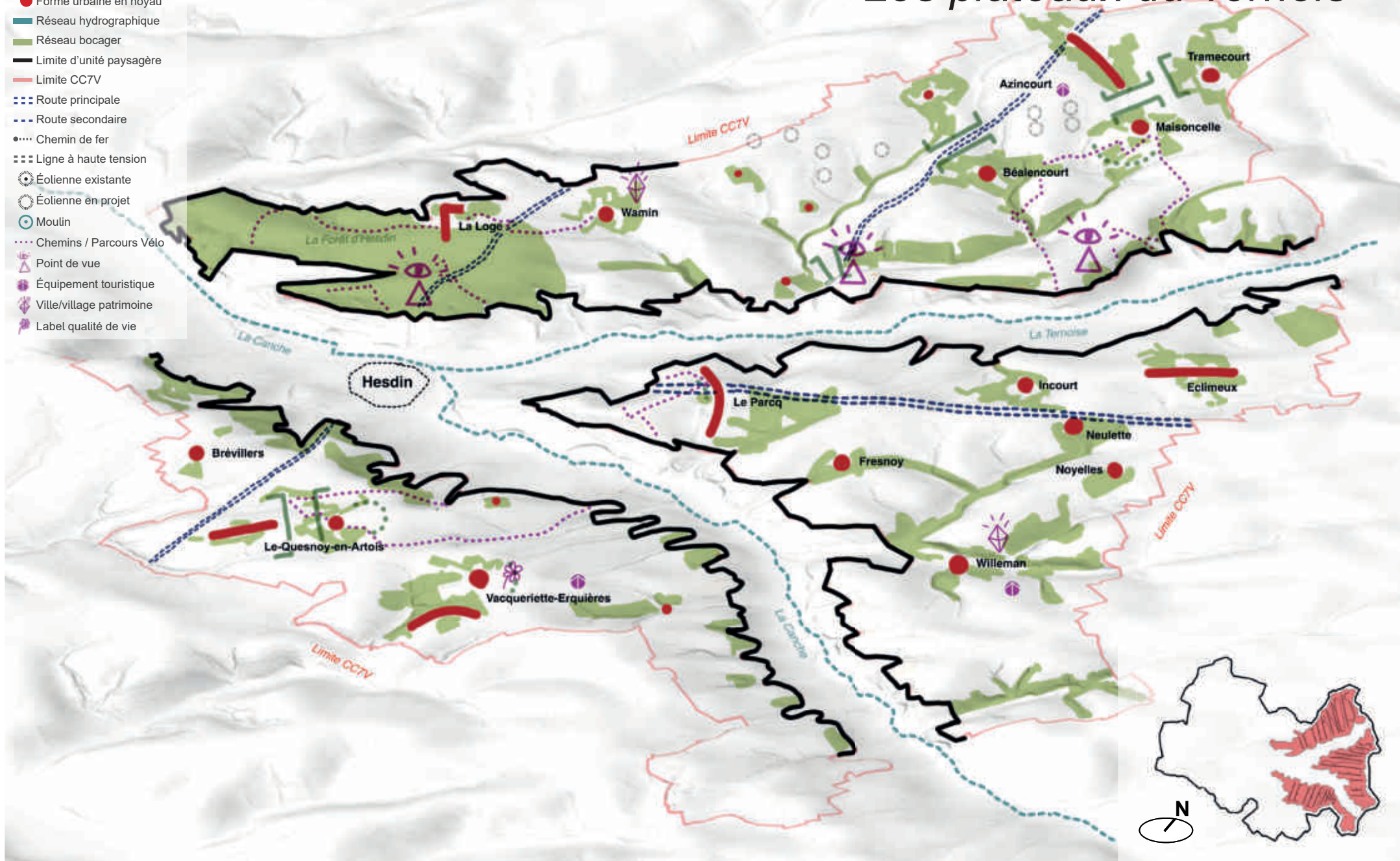
Les plateaux du Ternois



Légende

- Forme urbaine linéaire
- Forme urbaine en noyau
- Réseau hydrographique
- Réseau bocager
- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- - - Route principale
- - - Route secondaire
- · - · - Chemin de fer
- - - Ligne à haute tension
- ⊙ Éolienne existante
- ⊙ Éolienne en projet
- ⊙ Moulin
- · - · - Chemins / Parcours Vélo
- ⚡ Point de vue
- ⚡ Équipement touristique
- ⚡ Ville/village patrimoine
- ⚡ Label qualité de vie

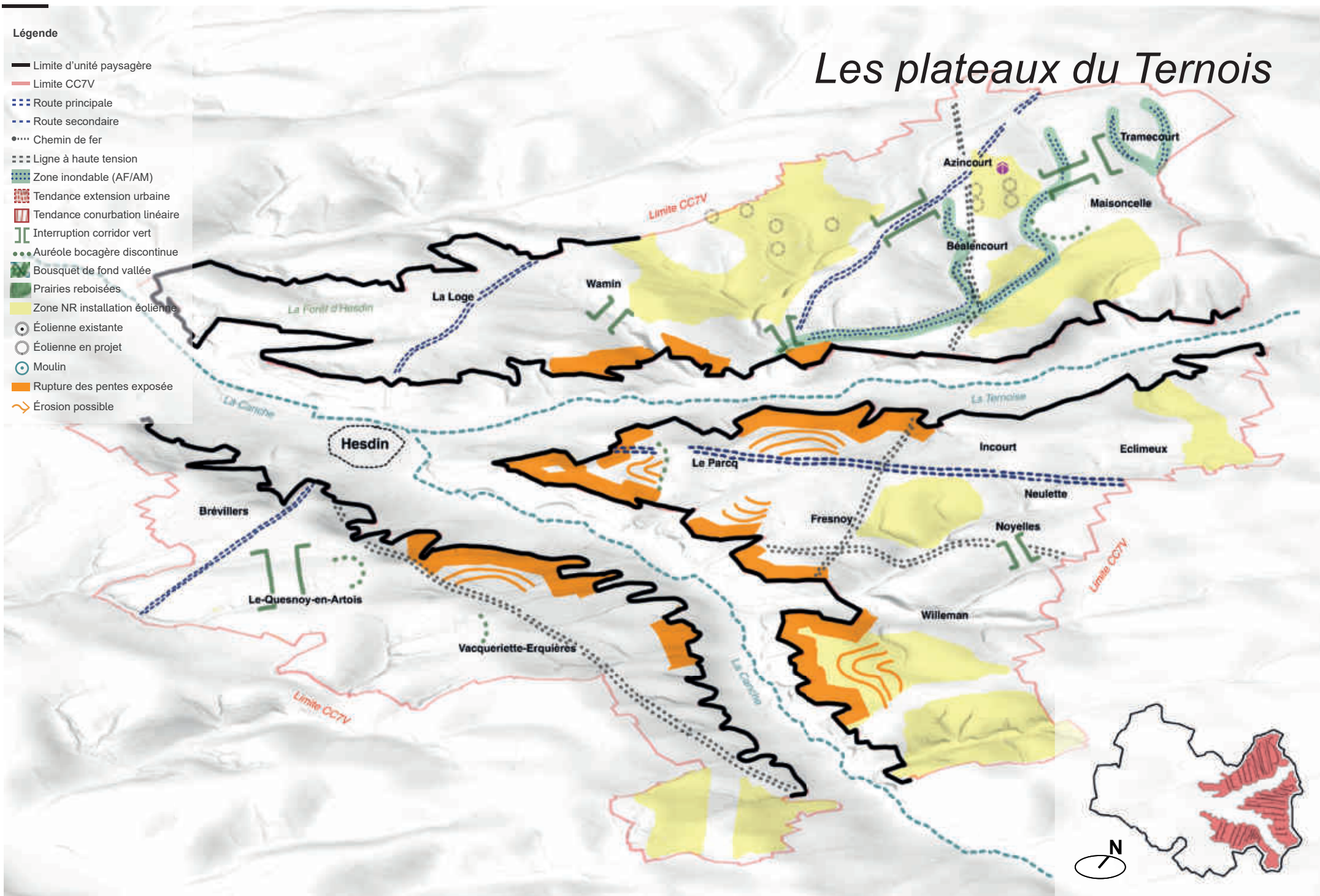
Les plateaux du Ternois



Légende

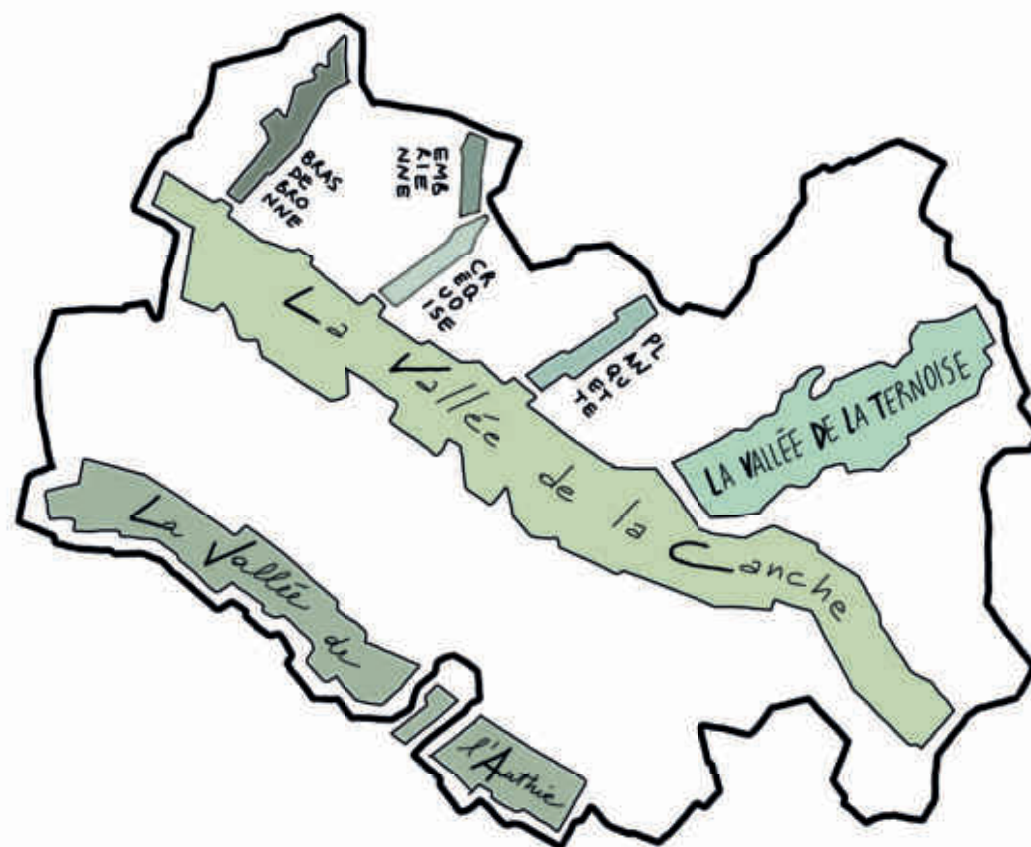
- Limite d'unité paysagère
- Limite CCTV
- Route principale
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Ligne à haute tension
- Zone inondable (AF/AM)
- Tendance extension urbaine
- Tendance conurbation linéaire
- Interruption corridor vert
- Auréole bocagère discontinue
- Bousquet de fond vallée
- Prairies reboisées
- Zone NR installation éolienne
- Éolienne existante
- Éolienne en projet
- Moulin
- Rupture des pentes exposée
- Érosion possible

Les plateaux du Ternois

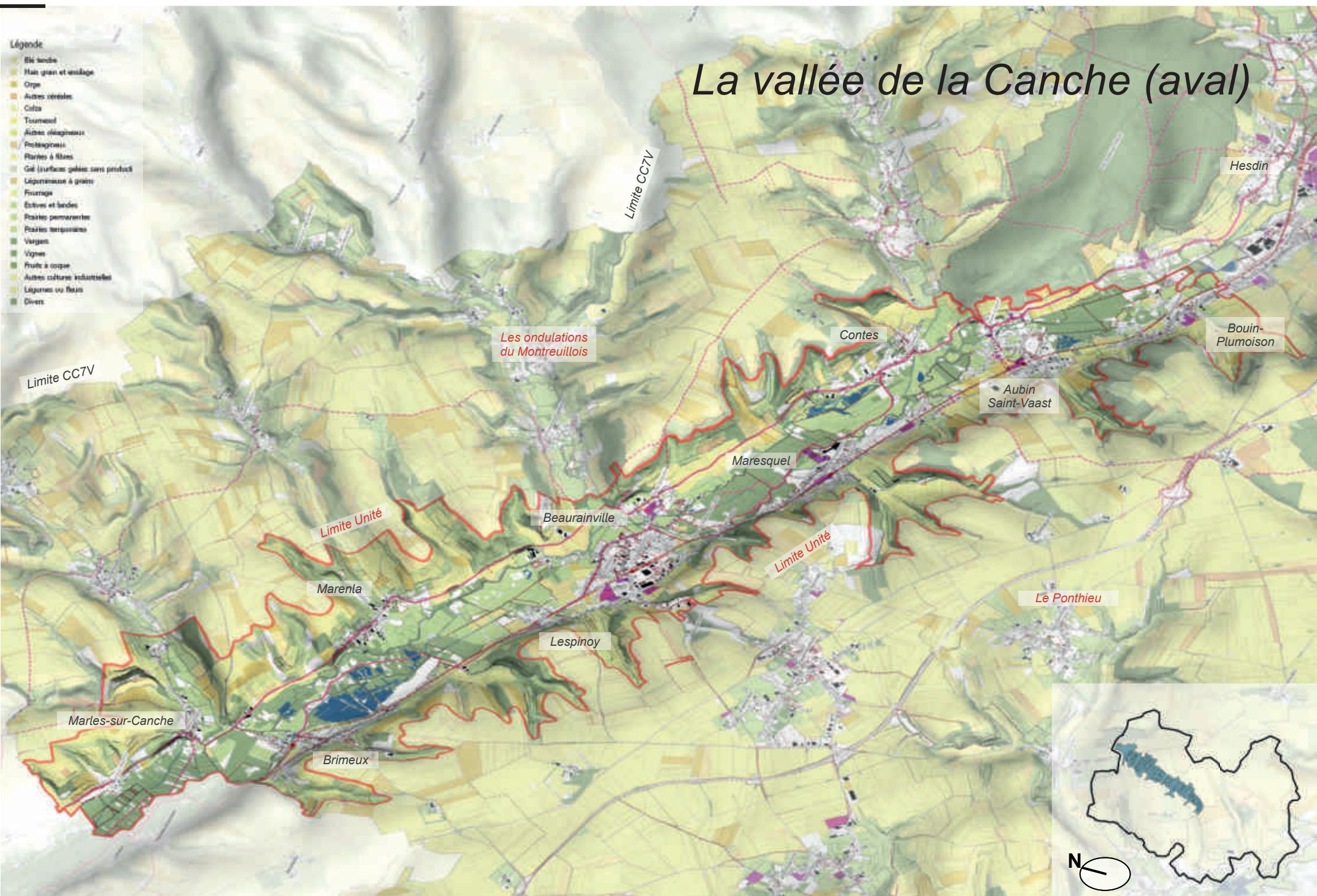


Les unités paysagères

7 Vallées, 4 unités paysagères



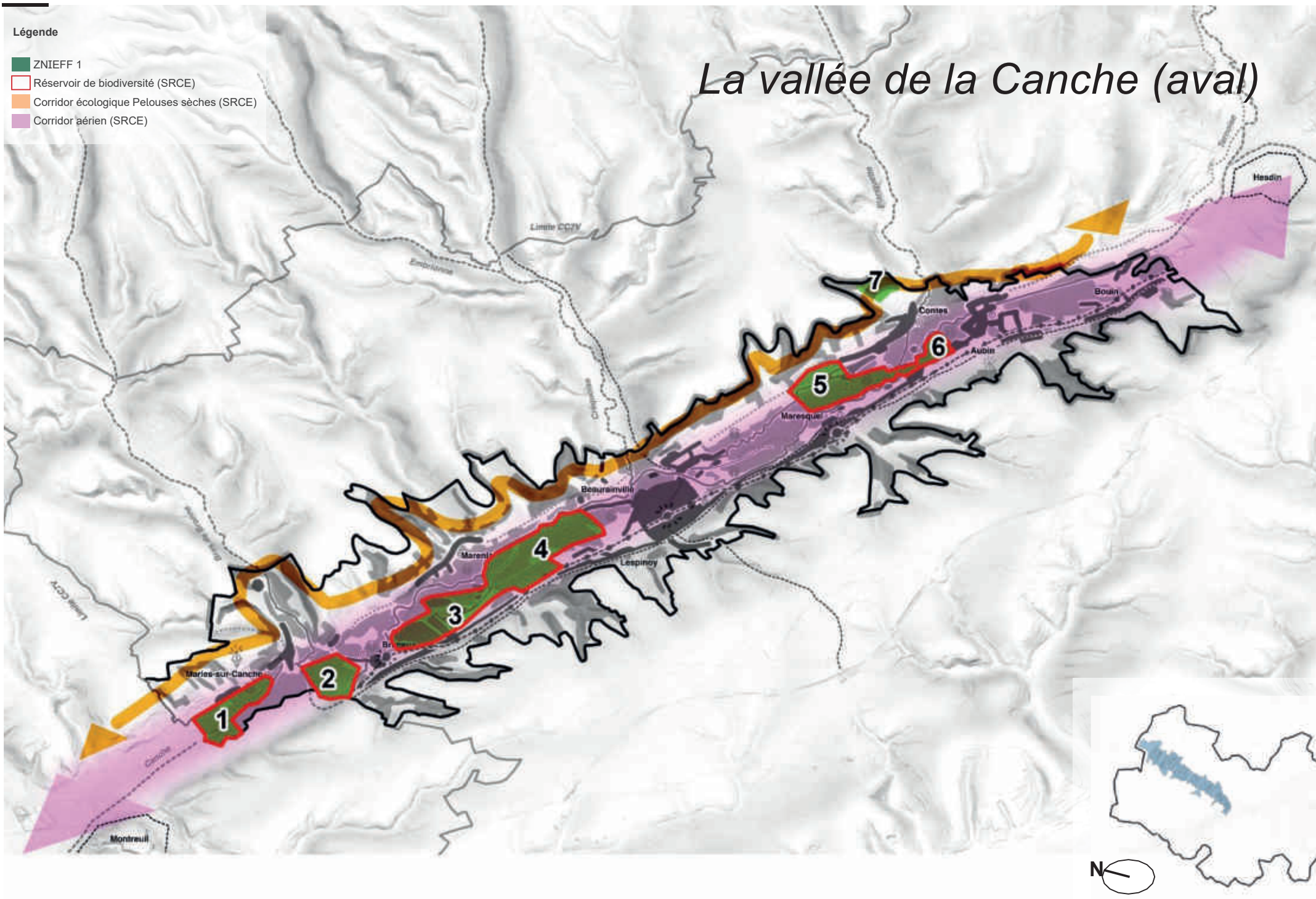
La vallée de la Canche (aval)



Légende

- ZNIEFF 1
- Réservoir de biodiversité (SRCE)
- Corridor écologique Pelouses sèches (SRCE)
- Corridor aérien (SRCE)

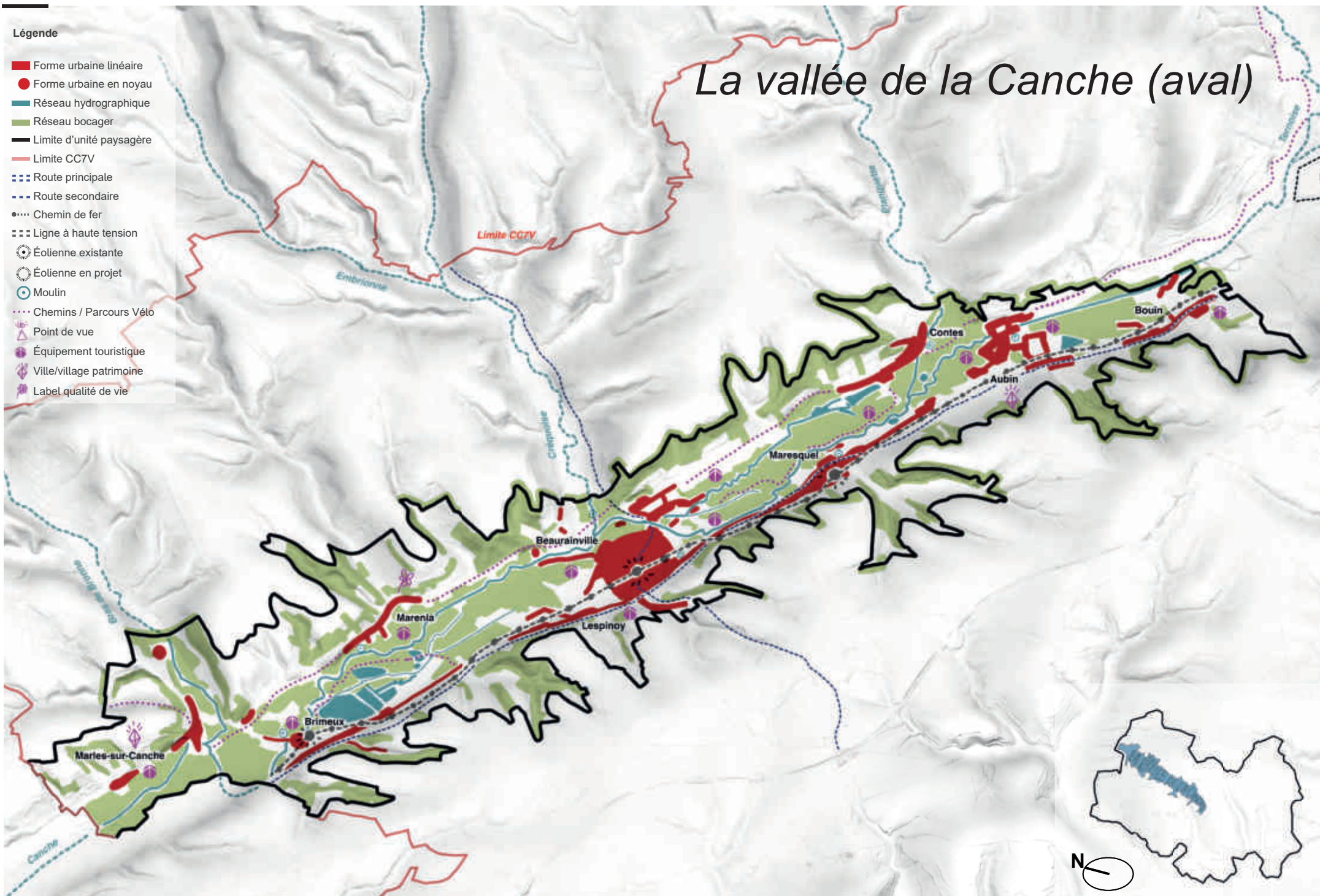
La vallée de la Canche (aval)



Légende

- Forme urbaine linéaire
- Forme urbaine en noyau
- Réseau hydrographique
- Réseau bocager
- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- Route principale
- Route secondaire
- ... Chemin de fer
- Ligne à haute tension
- ⊙ Éolienne existante
- ⊙ Éolienne en projet
- ⊙ Moulin
- ... Chemins / Parcours Vélo
- 📍 Point de vue
- 🏠 Équipement touristique
- 🏡 Ville/village patrimoine
- 🌿 Label qualité de vie

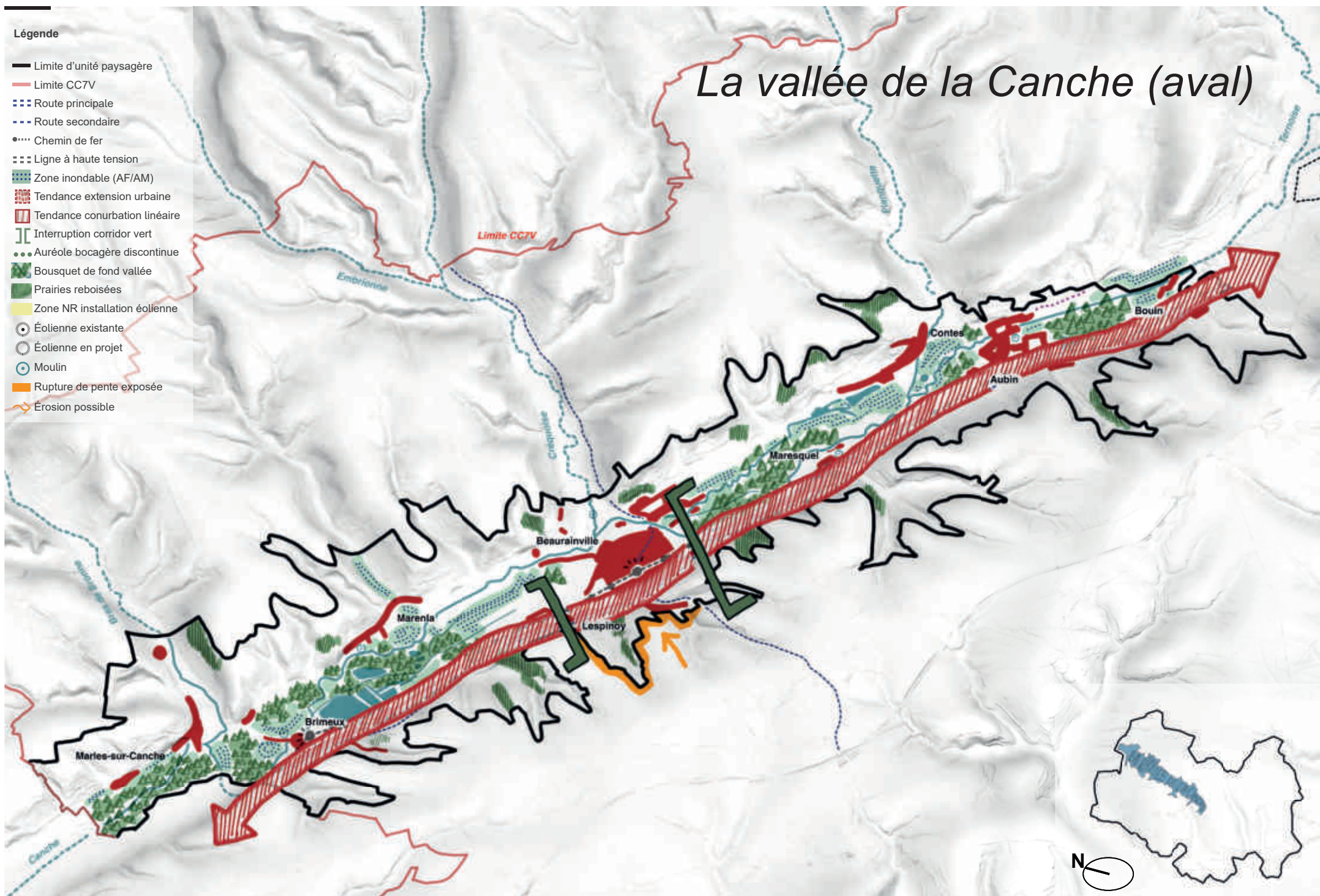
La vallée de la Canche (aval)



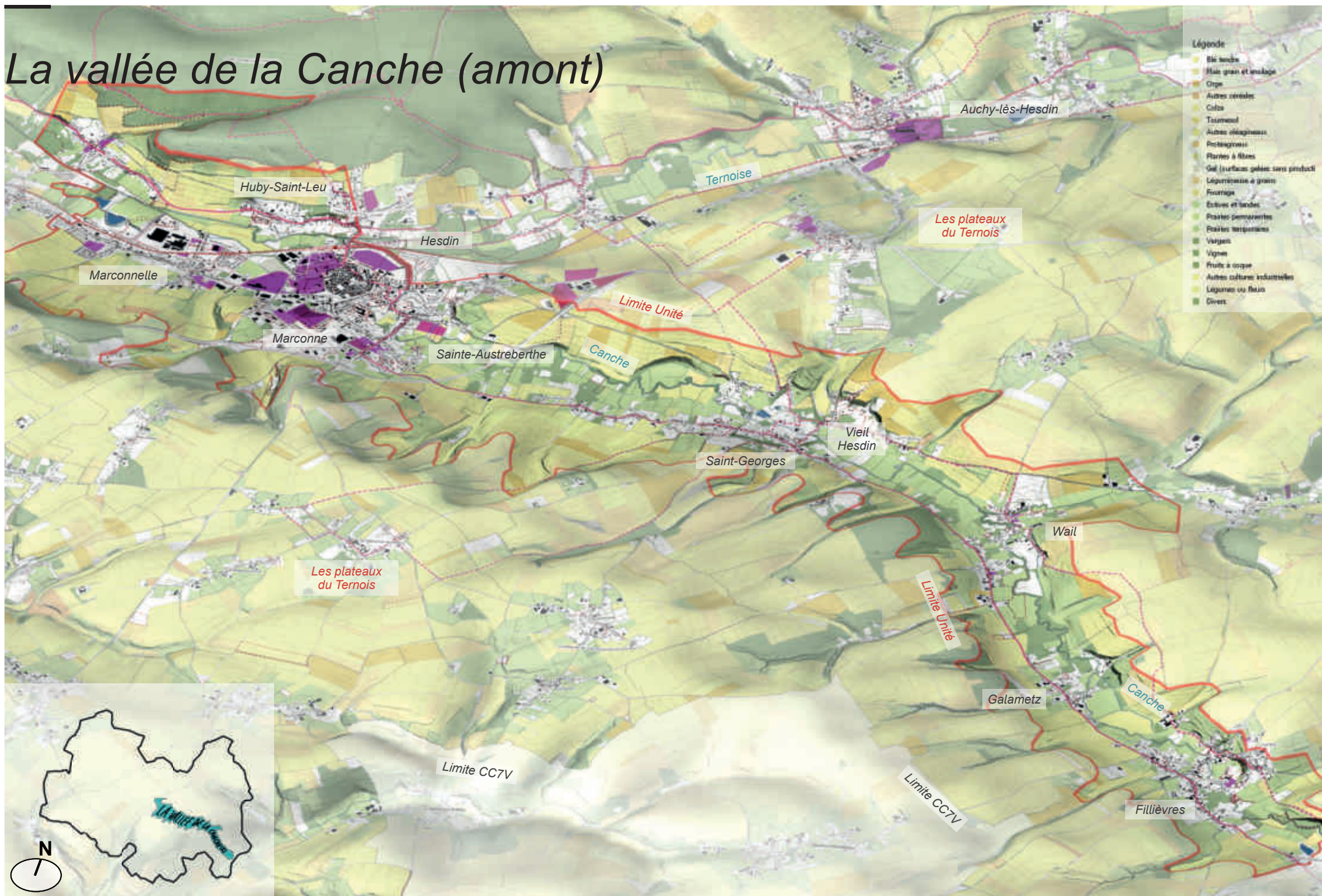
Légende

- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- Route principale
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Ligne à haute tension
- Zone inondable (AF/AM)
- Tendance extension urbaine
- Tendance conurbation linéaire
- Interruption corridor vert
- Auréole bocagère discontinue
- Bousquet de fond vallée
- Prairies reboisées
- Zone NR installation éolienne
- Éolienne existante
- Éolienne en projet
- Moulin
- Rupture de pente exposée
- Érosion possible

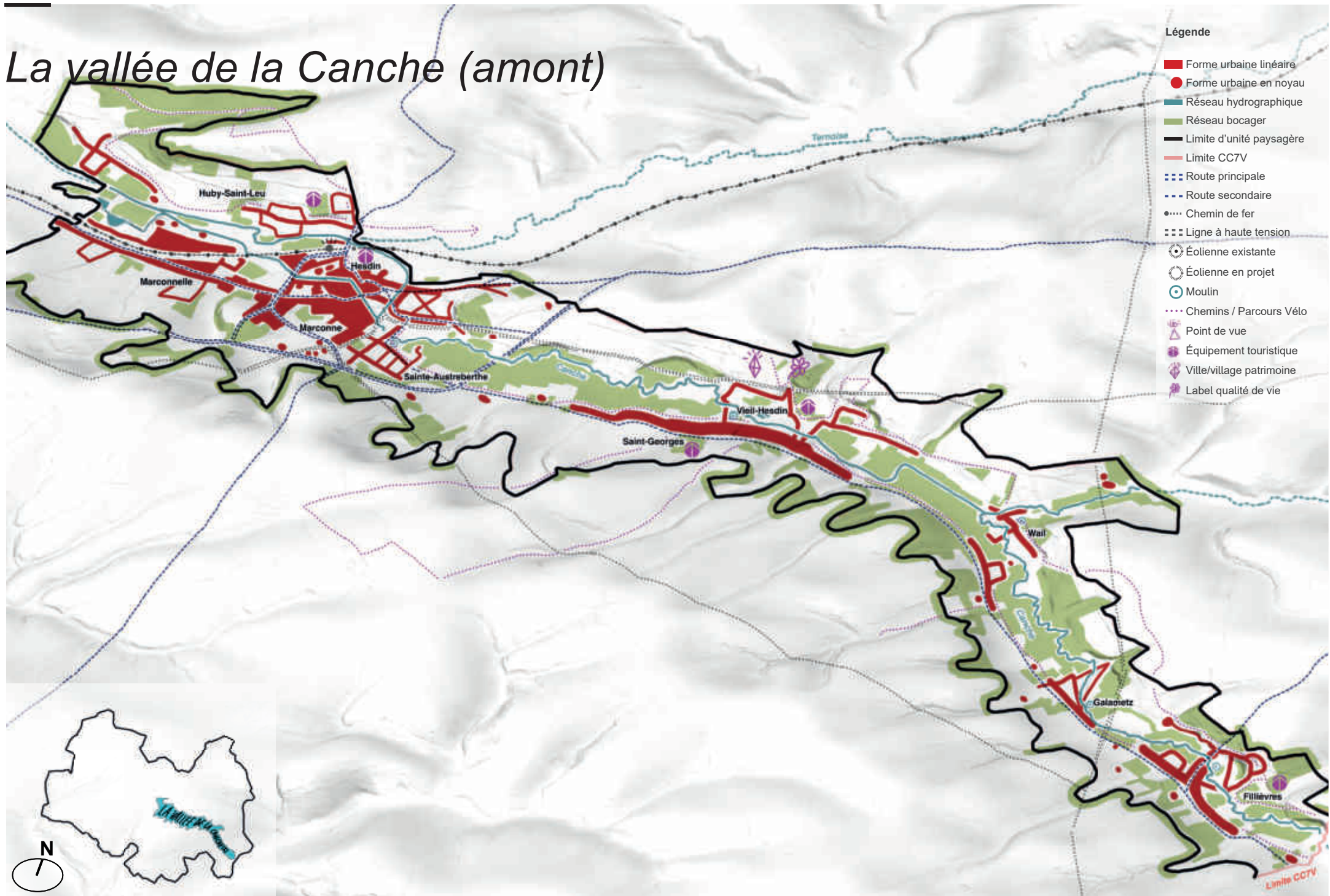
La vallée de la Canche (aval)



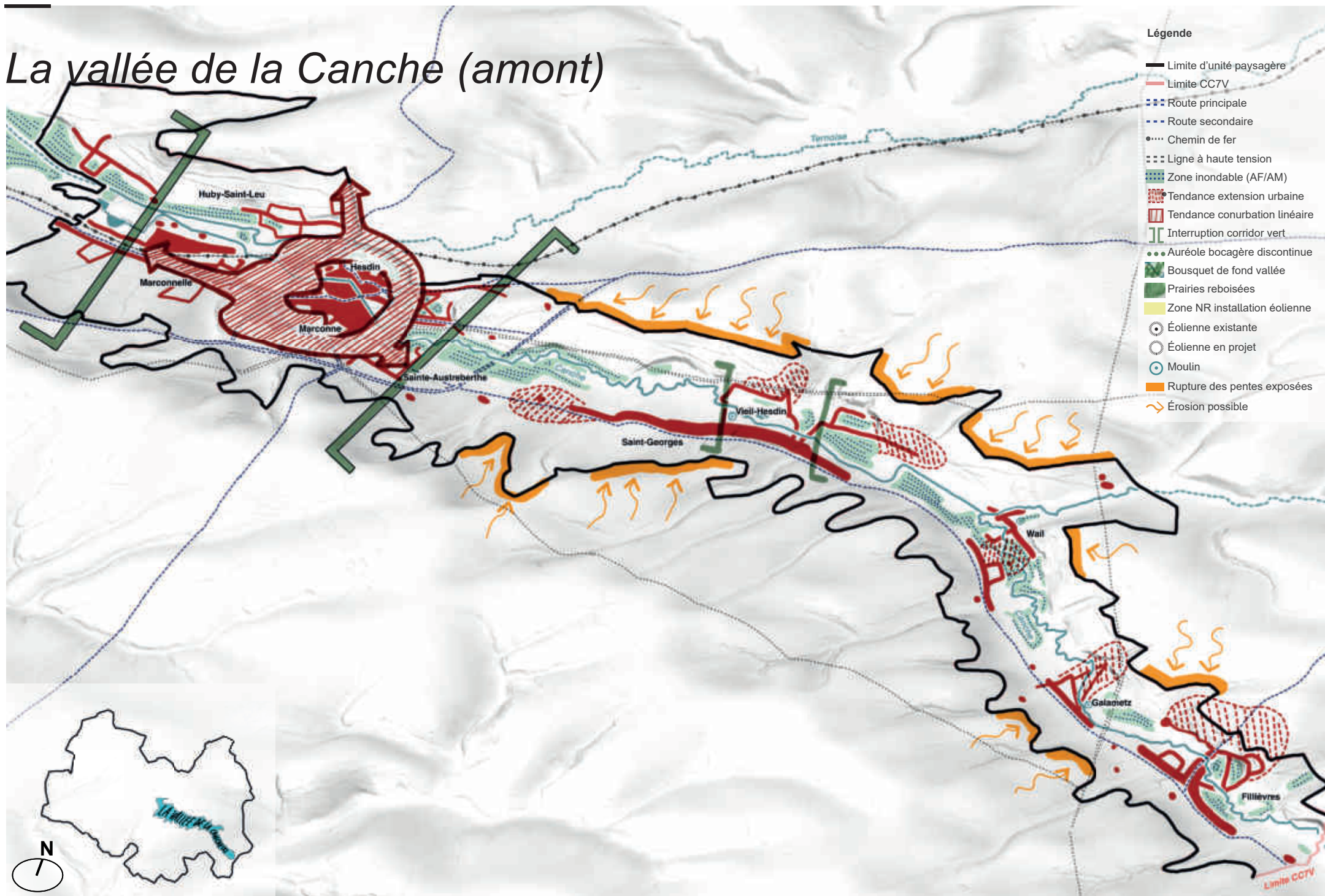
La vallée de la Canche (amont)



La vallée de la Canche (amont)



La vallée de la Canche (amont)



La vallée de la Ternoise

Légende

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gél (surfaces gelées sans produit)
- Légumineuse à grain
- Fourrage
- Ectives et bandes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruit à coque
- Autres cultures industrielles
- Légumes (ou fleurs)
- Divers

Limite 7 Vallées

Les plateaux du Ternois

Limite Unité

Limite 7 Vallées

Blangy-sur-Ternoise

Blingel

Rollancourt

Offin

Auchy-lès-Hesdin

Loison-sur-Créquoise

Ternoise

Grigny

Les plateaux du Ternois

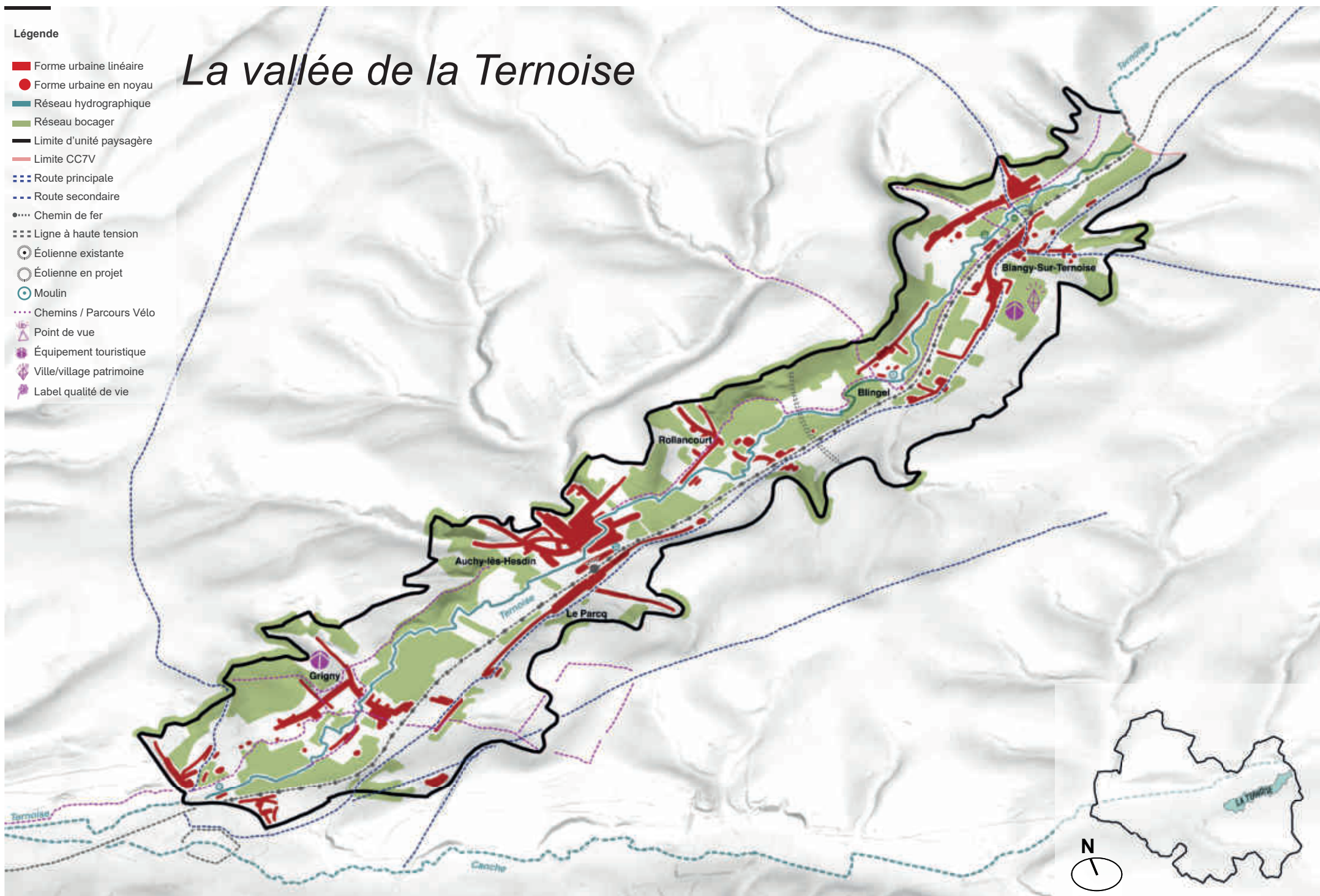
Hesdin



Légende

- Forme urbaine linéaire
- Forme urbaine en noyau
- Réseau hydrographique
- Réseau bocager
- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- - - Route principale
- - - Route secondaire
- · - · - Chemin de fer
- - - Ligne à haute tension
- ⊙ Éolienne existante
- ⊙ Éolienne en projet
- ⊙ Moulin
- · - · - Chemins / Parcours Vélo
- ⚡ Point de vue
- ⚡ Équipement touristique
- ⚡ Ville/village patrimoine
- ⚡ Label qualité de vie

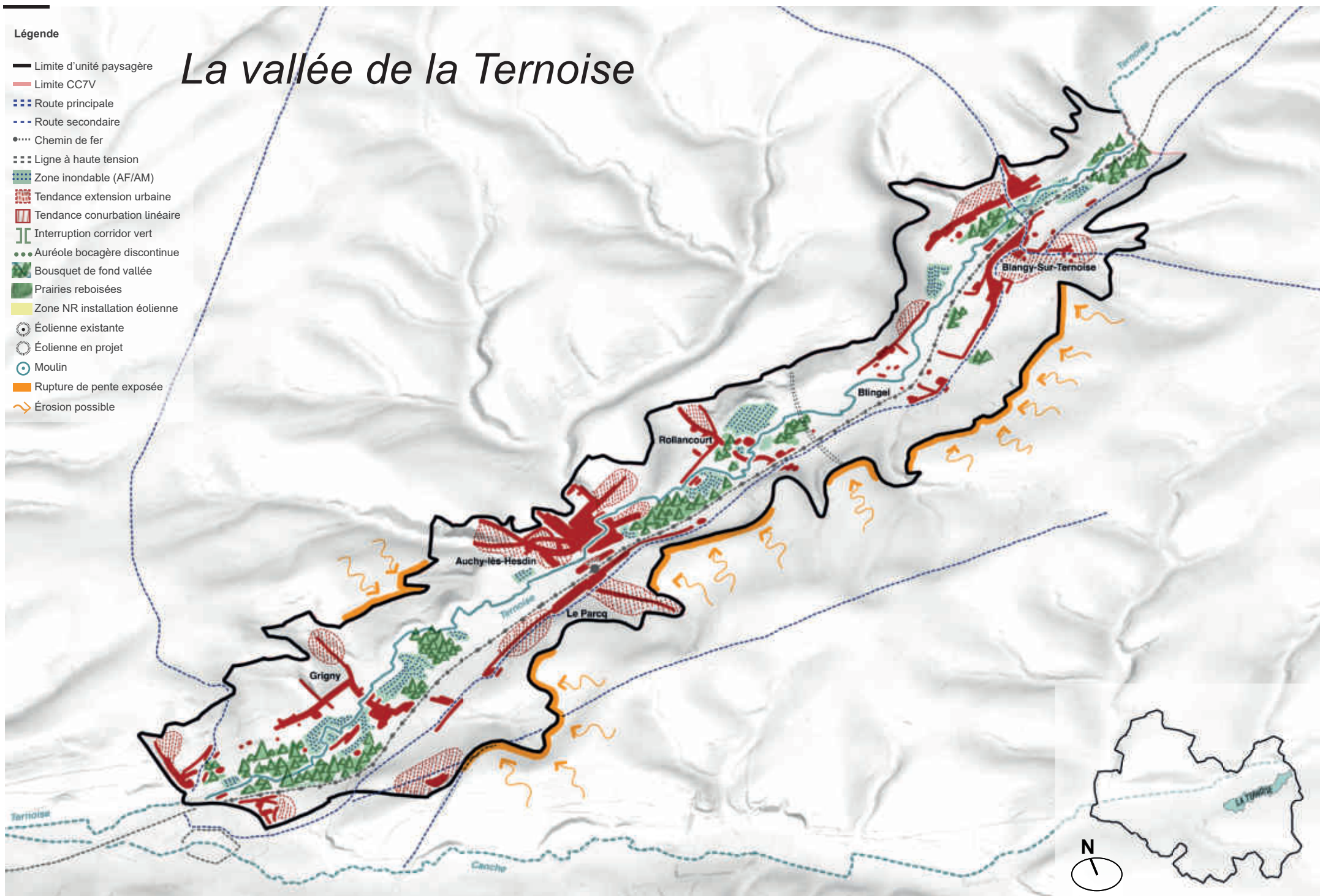
La vallée de la Ternoise



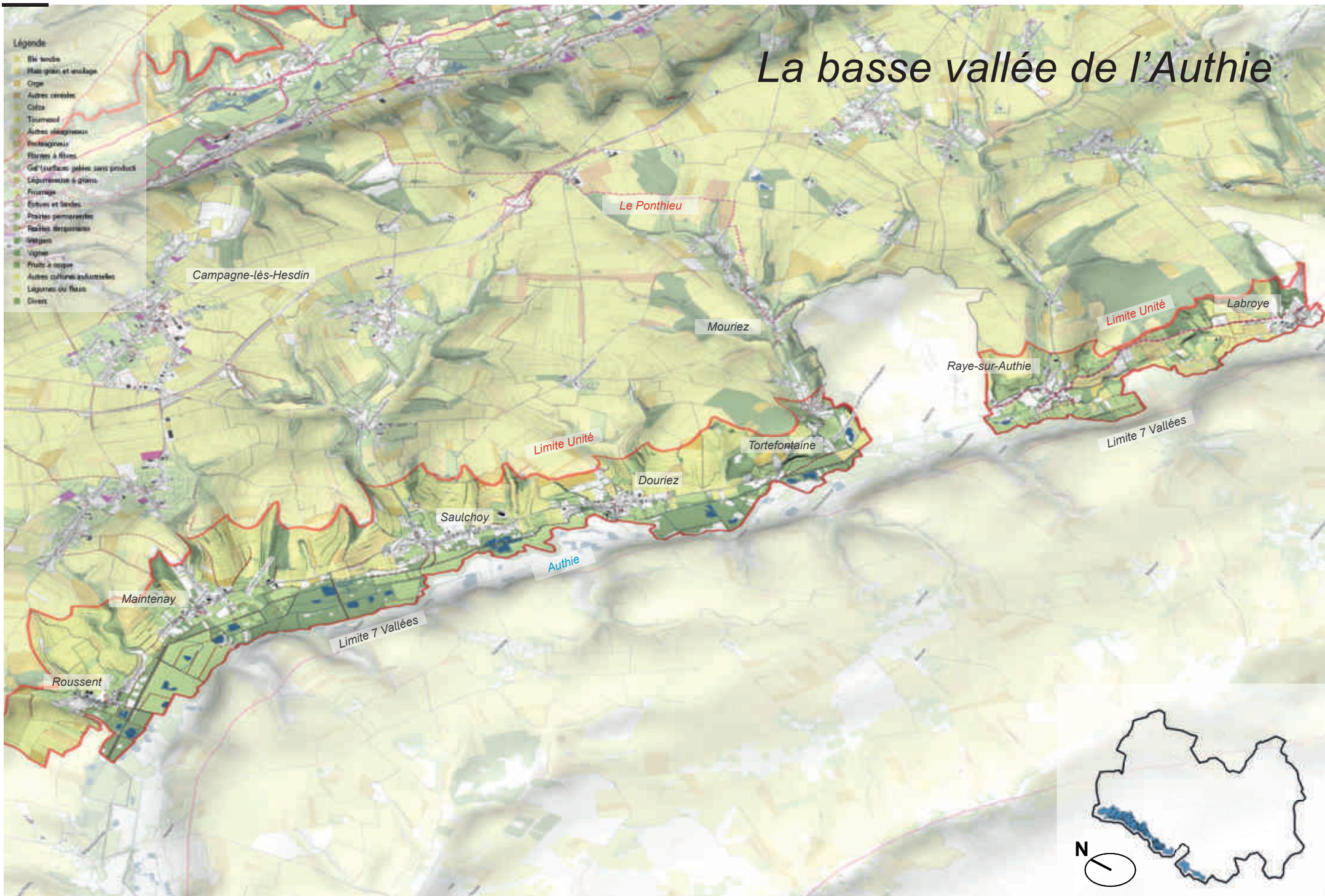
Légende

- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- Route principale
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Ligne à haute tension
- Zone inondable (AF/AM)
- Tendance extension urbaine
- Tendance conurbation linéaire
- Interruption corridor vert
- Auréole bocagère discontinue
- Bousquet de fond vallée
- Prairies reboisées
- Zone NR installation éolienne
- Éolienne existante
- Éolienne en projet
- Moulin
- Rupture de pente exposée
- Érosion possible

La vallée de la Ternoise



La basse vallée de l'Authie



Légende

- Forme urbaine linéaire
- Forme urbaine en noyau
- Réseau hydrographique
- Réseau bocager
- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- - - Route principale
- - - Route secondaire
- Chemin de fer
- - - Ligne à haute tension
- ⊙ Éolienne existante
- ⊙ Éolienne en projet
- ⊙ Moulin
- ⋯ Chemins / Parcours Vélo
- △ Point de vue
- ✿ Équipement touristique
- ✿ Ville/village patrimoine
- ✿ Label qualité de vie

La basse vallée de l'Authie

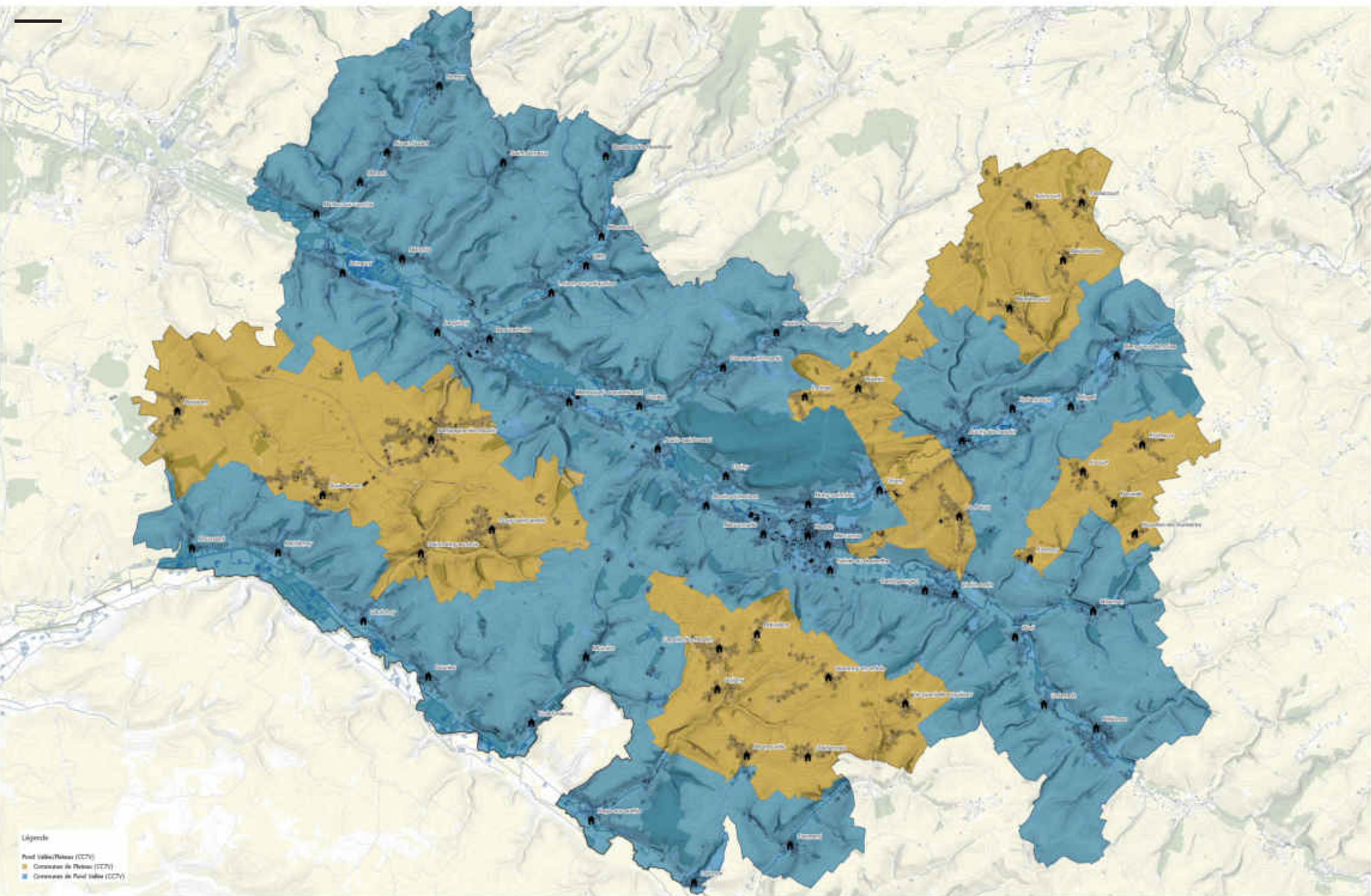


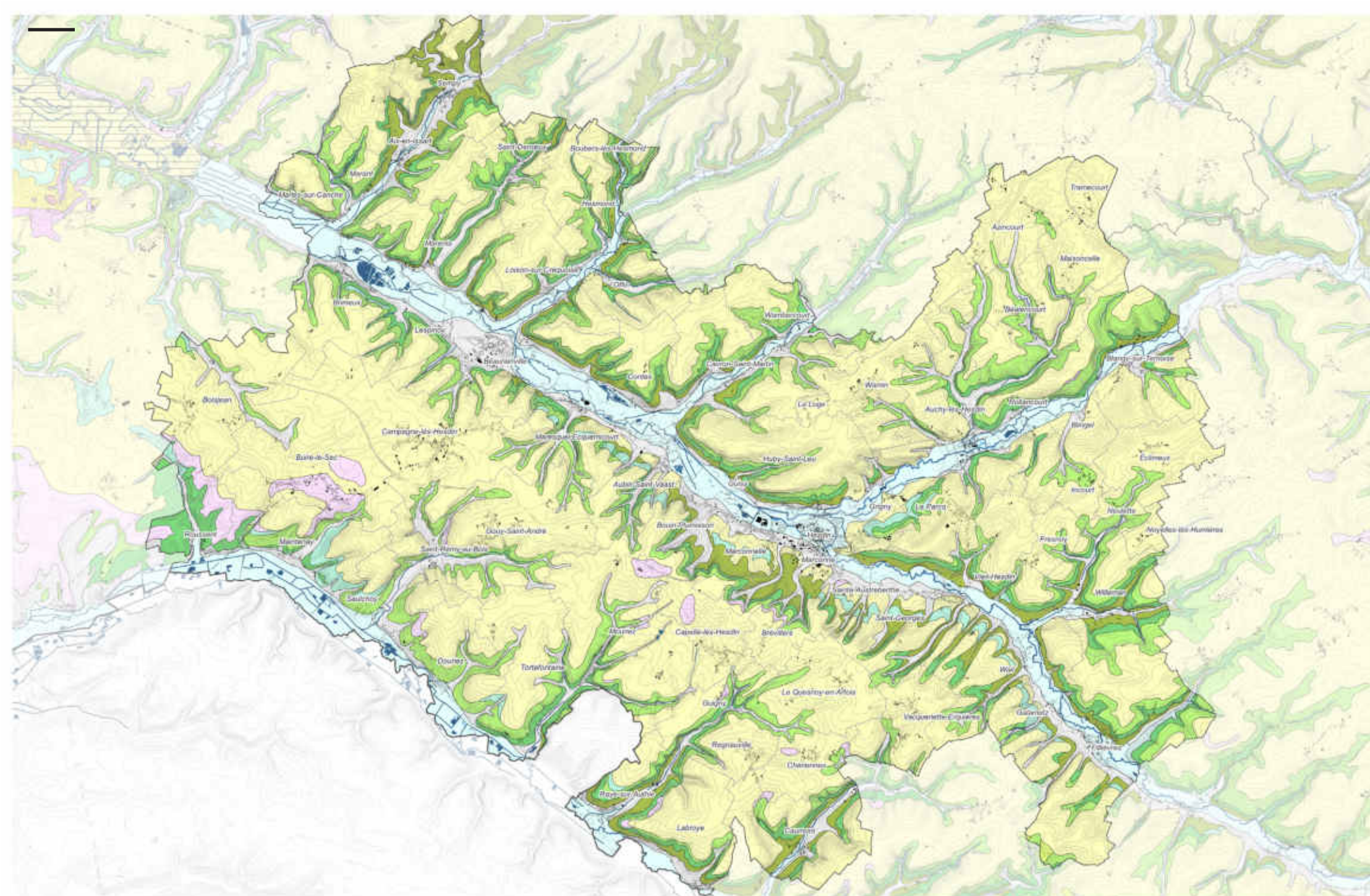
Légende

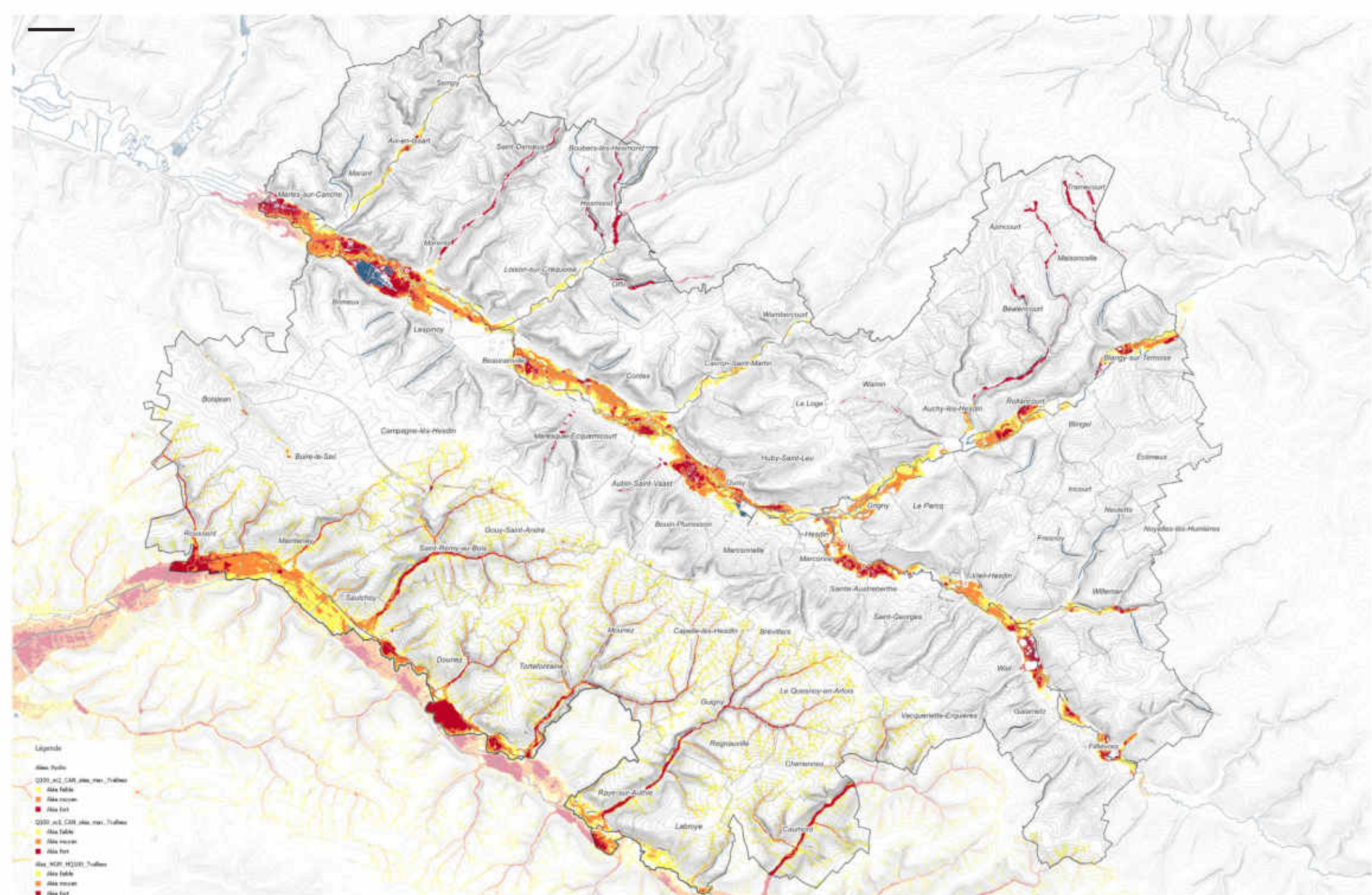
- Limite d'unité paysagère
- Limite CC7V
- Route principale
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Ligne à haute tension
- Zone inondable (AF/AM)
- Tendance extension urbaine
- Tendance conurbation linéaire
- Interruption corridor vert
- Auréole bocagère discontinue
- Bousquet de fond vallée
- Prairies reboisées
- Zone NR installation éolienne
- Éolienne existante
- Éolienne en projet
- Moulin
- Rupture des pentes exposée
- Érosion possible

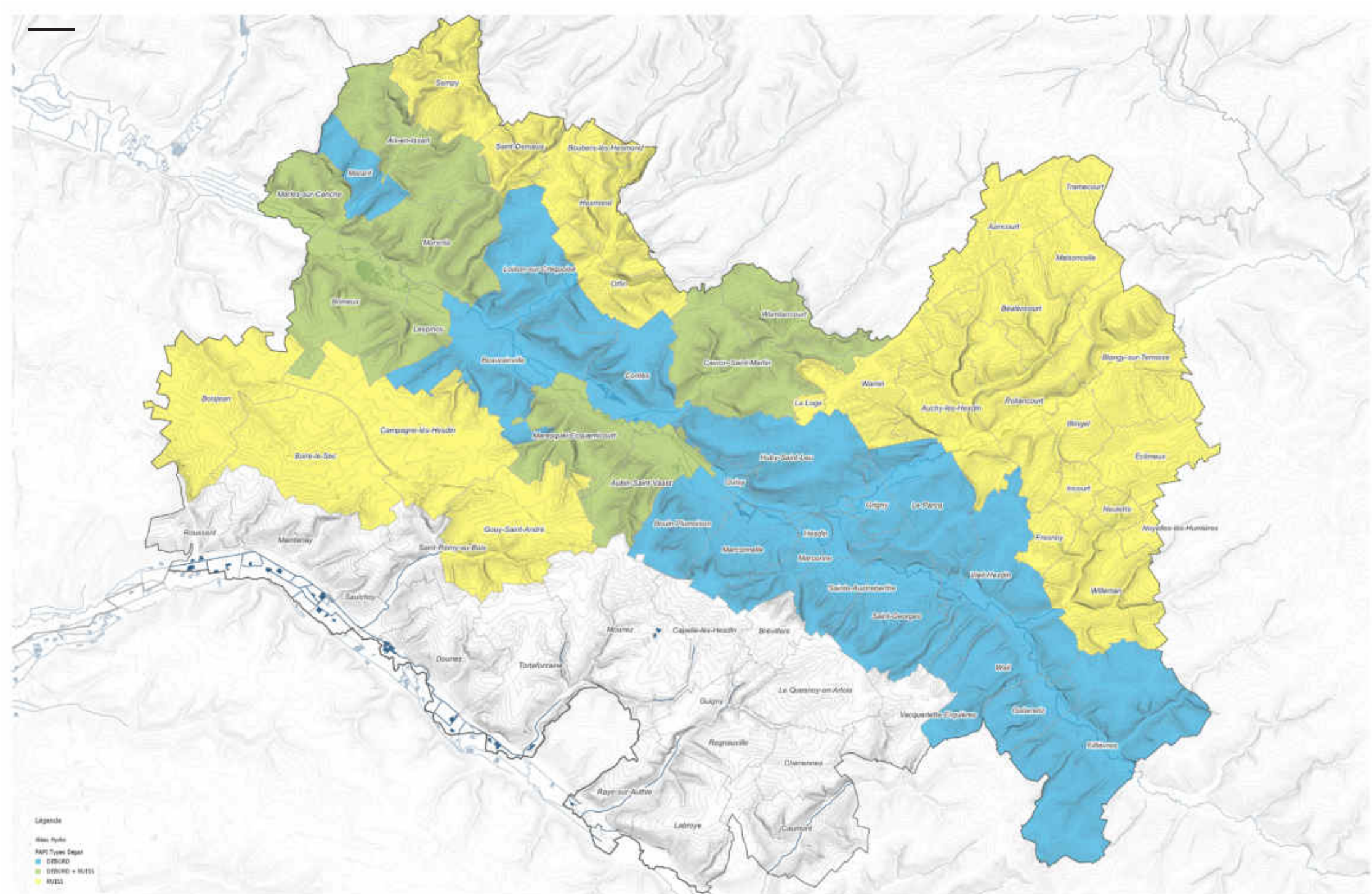
La basse vallée de l'Authie











Légende

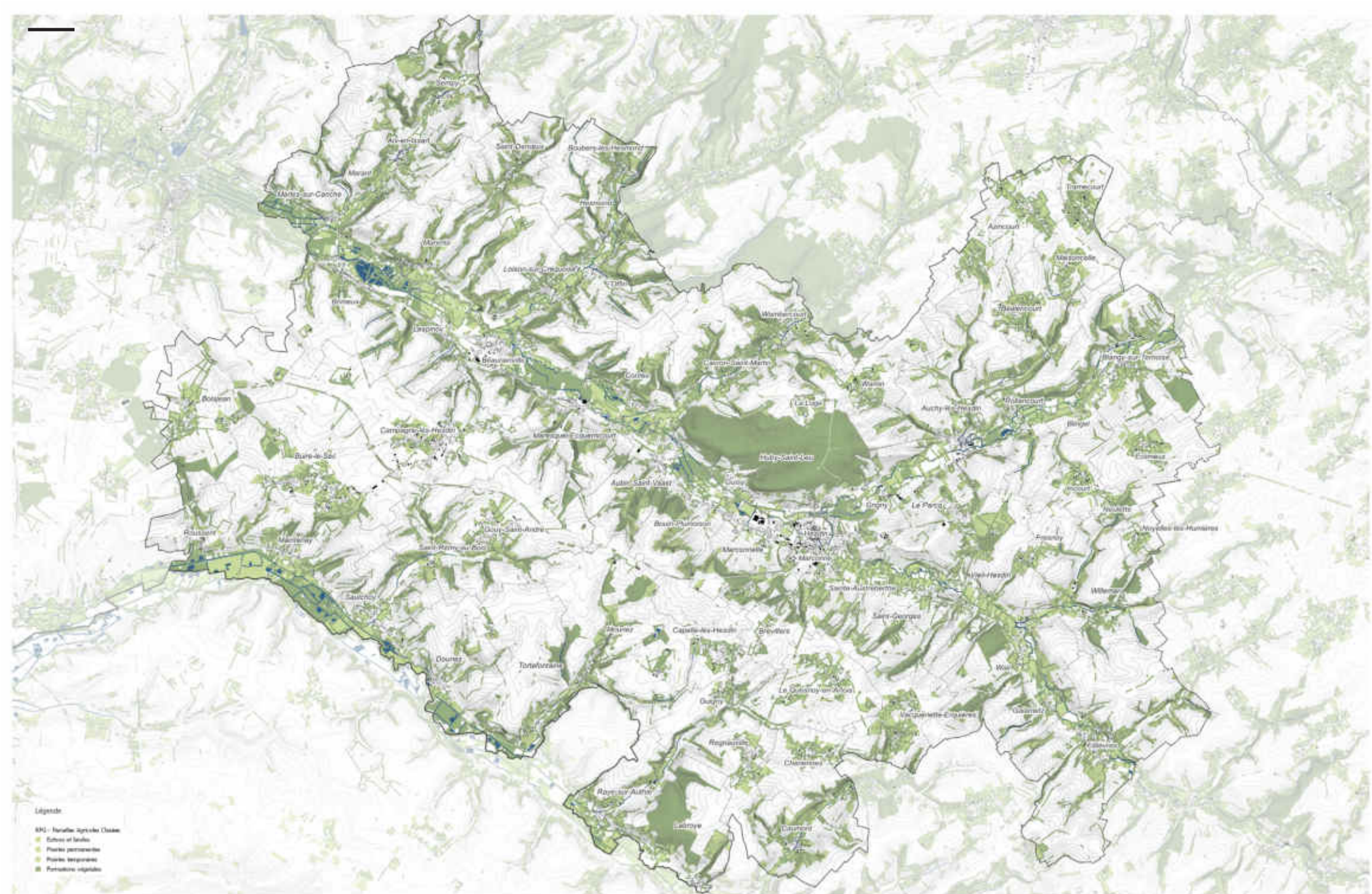
Ruis. Ruis.

Ruis. Type Segal

■ DÉBOIS

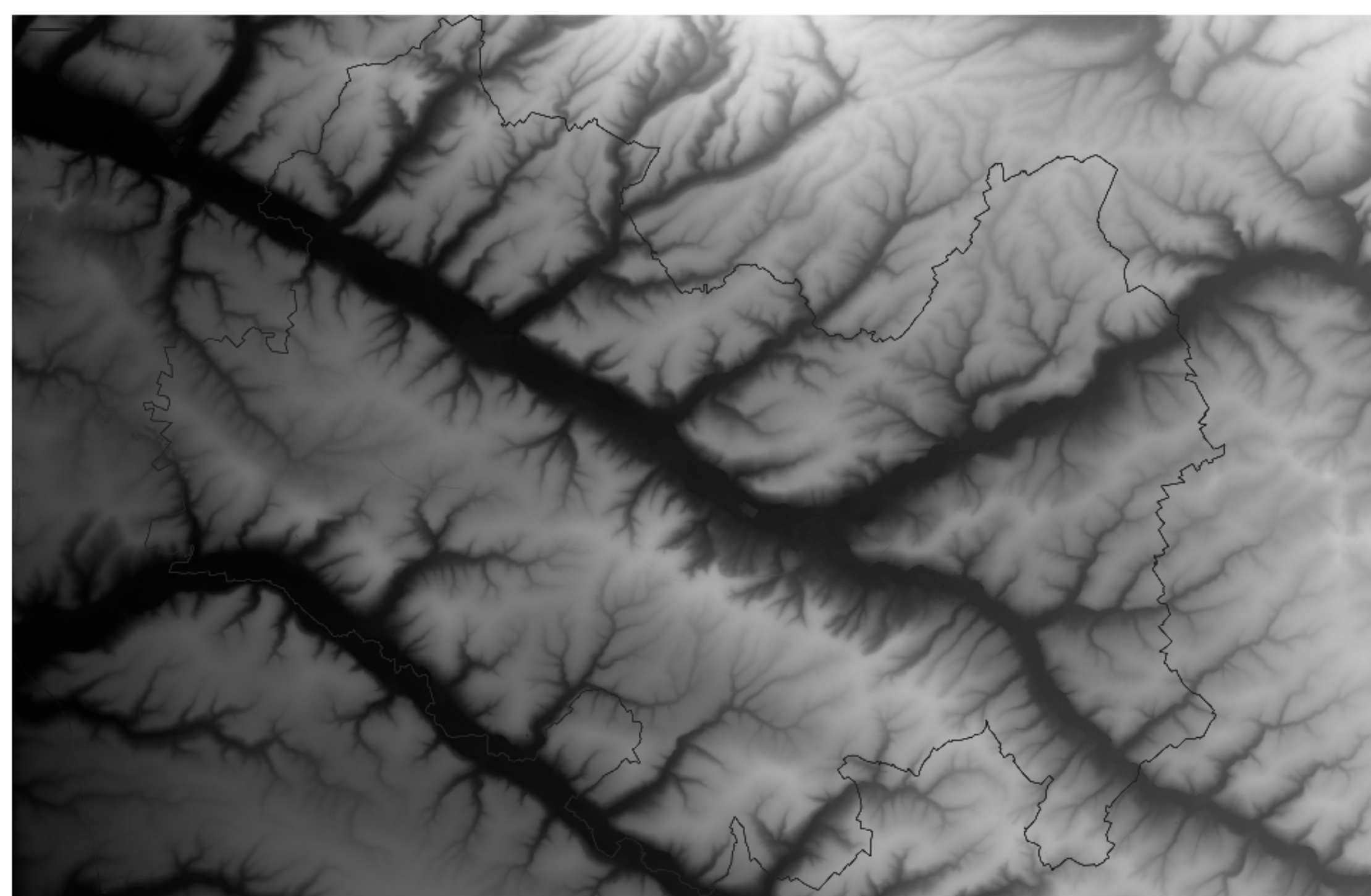
■ DÉBOIS + RUIS

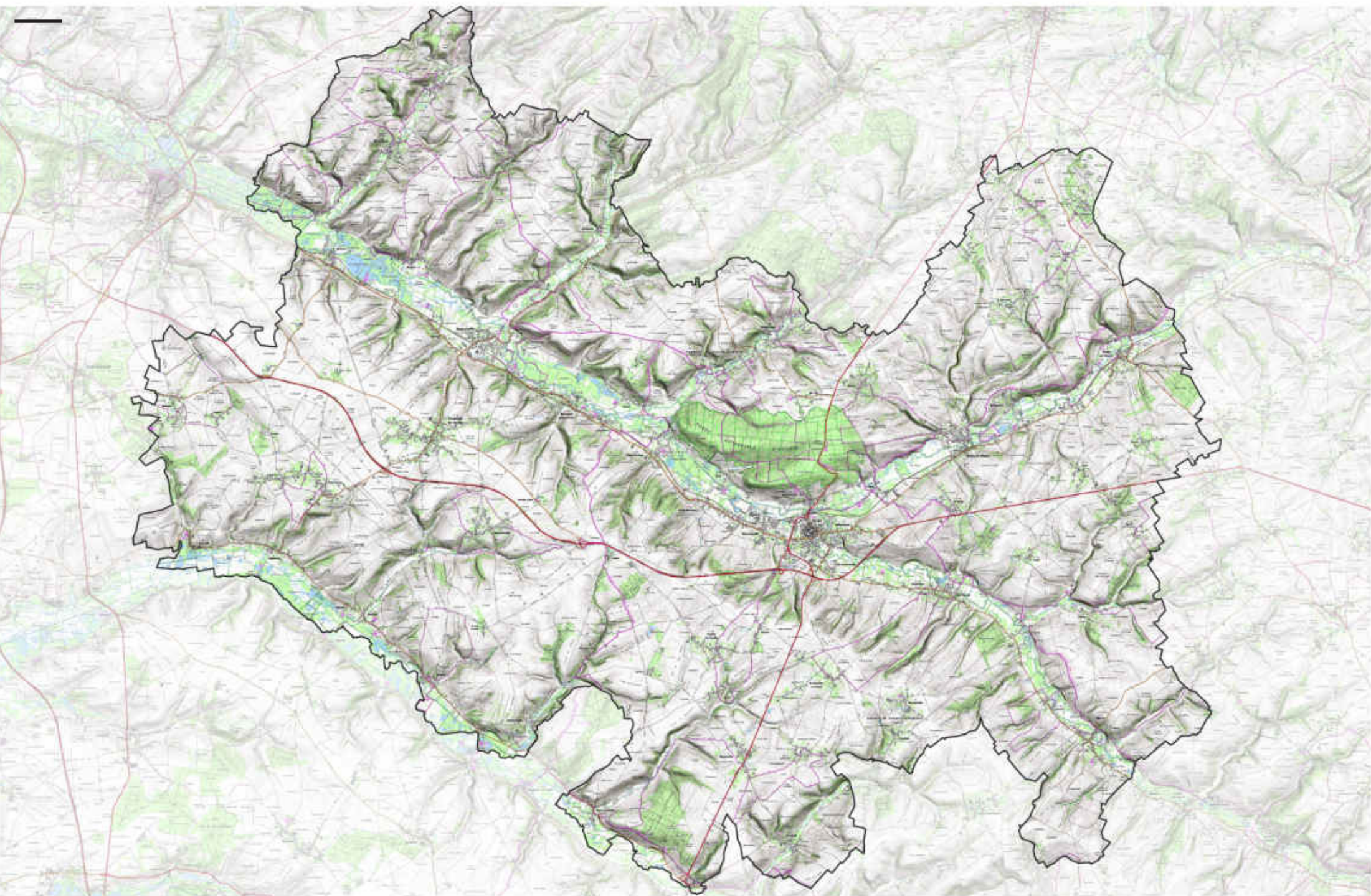
■ RUIS

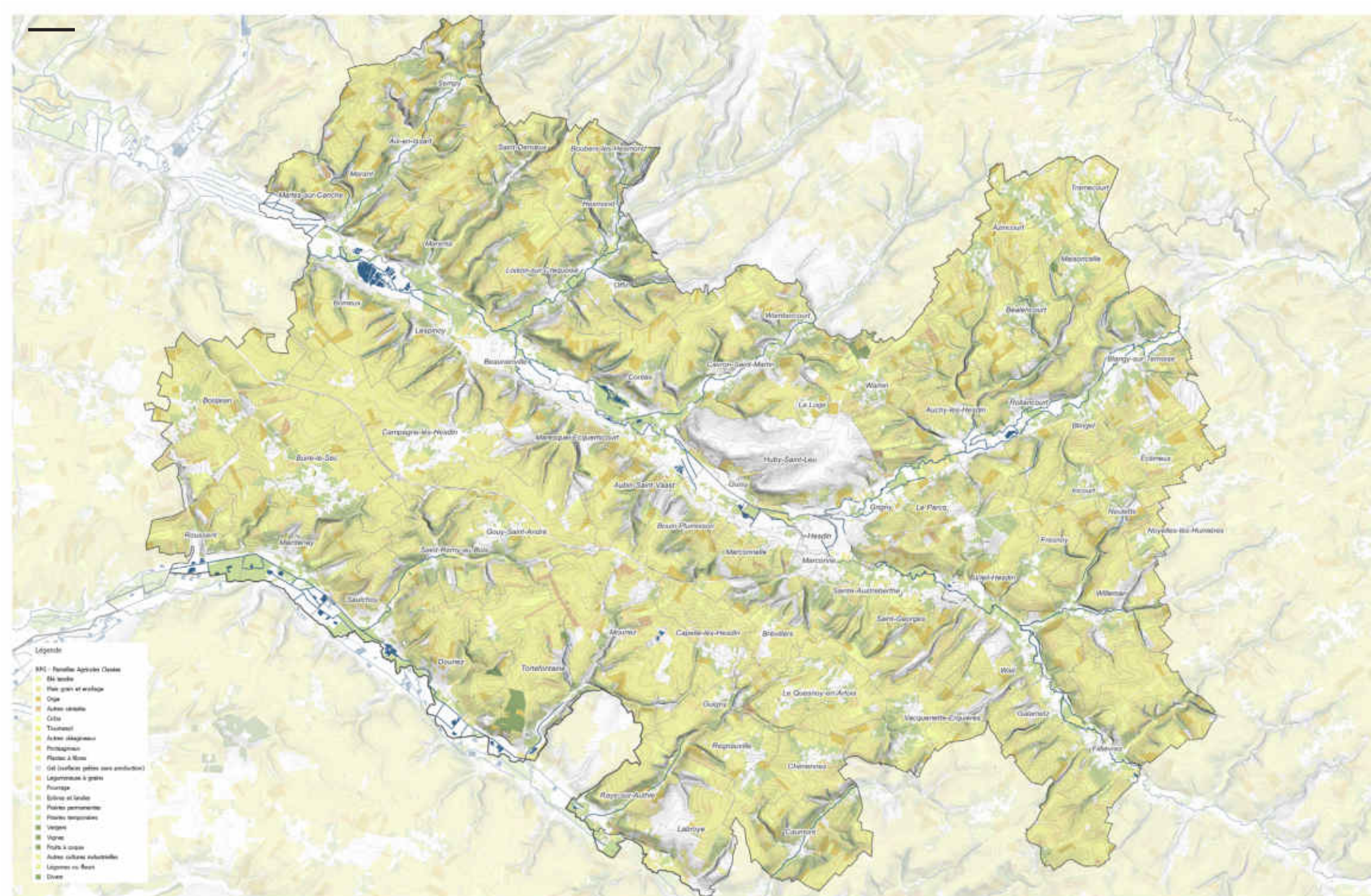


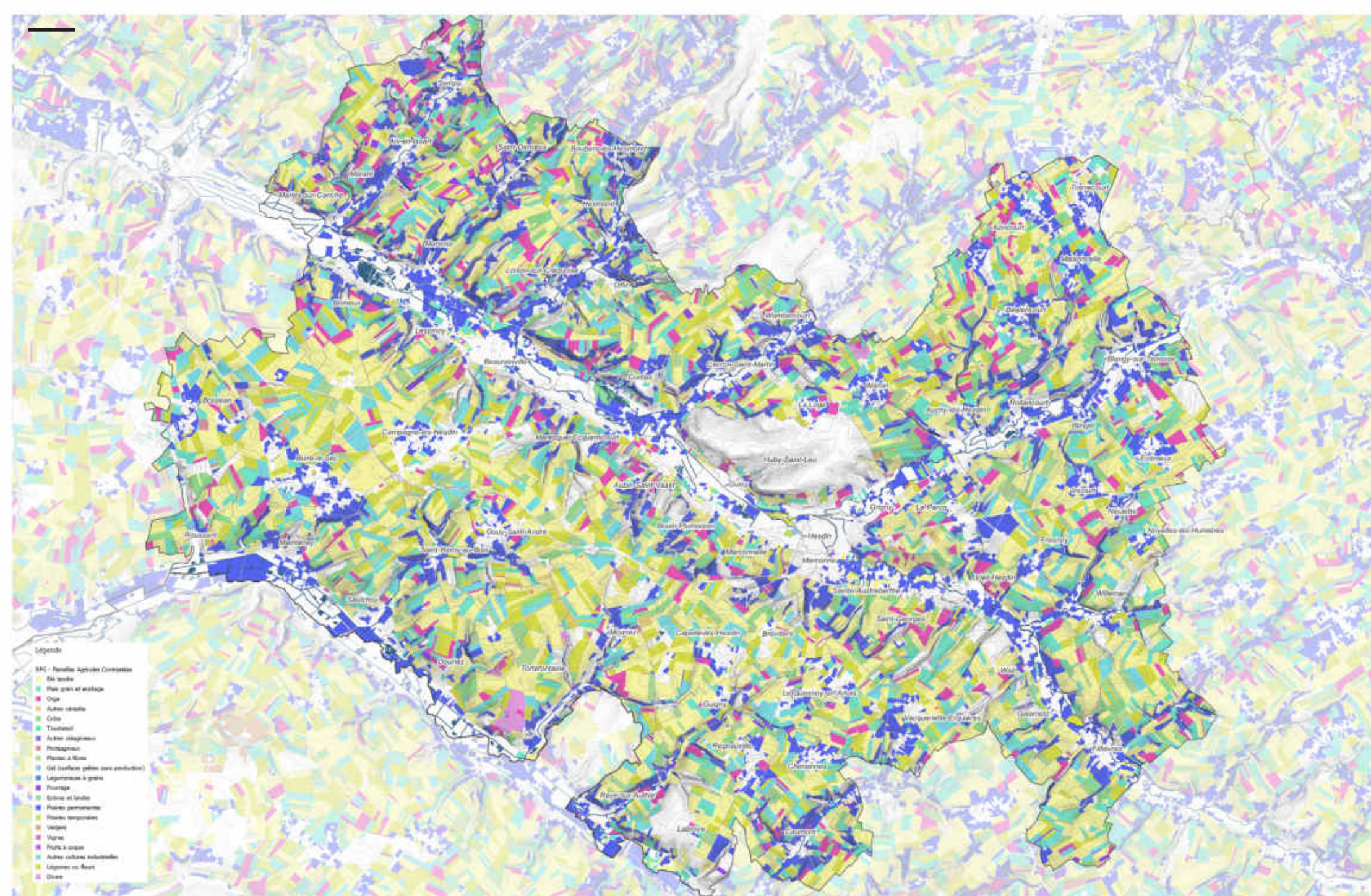
Légende

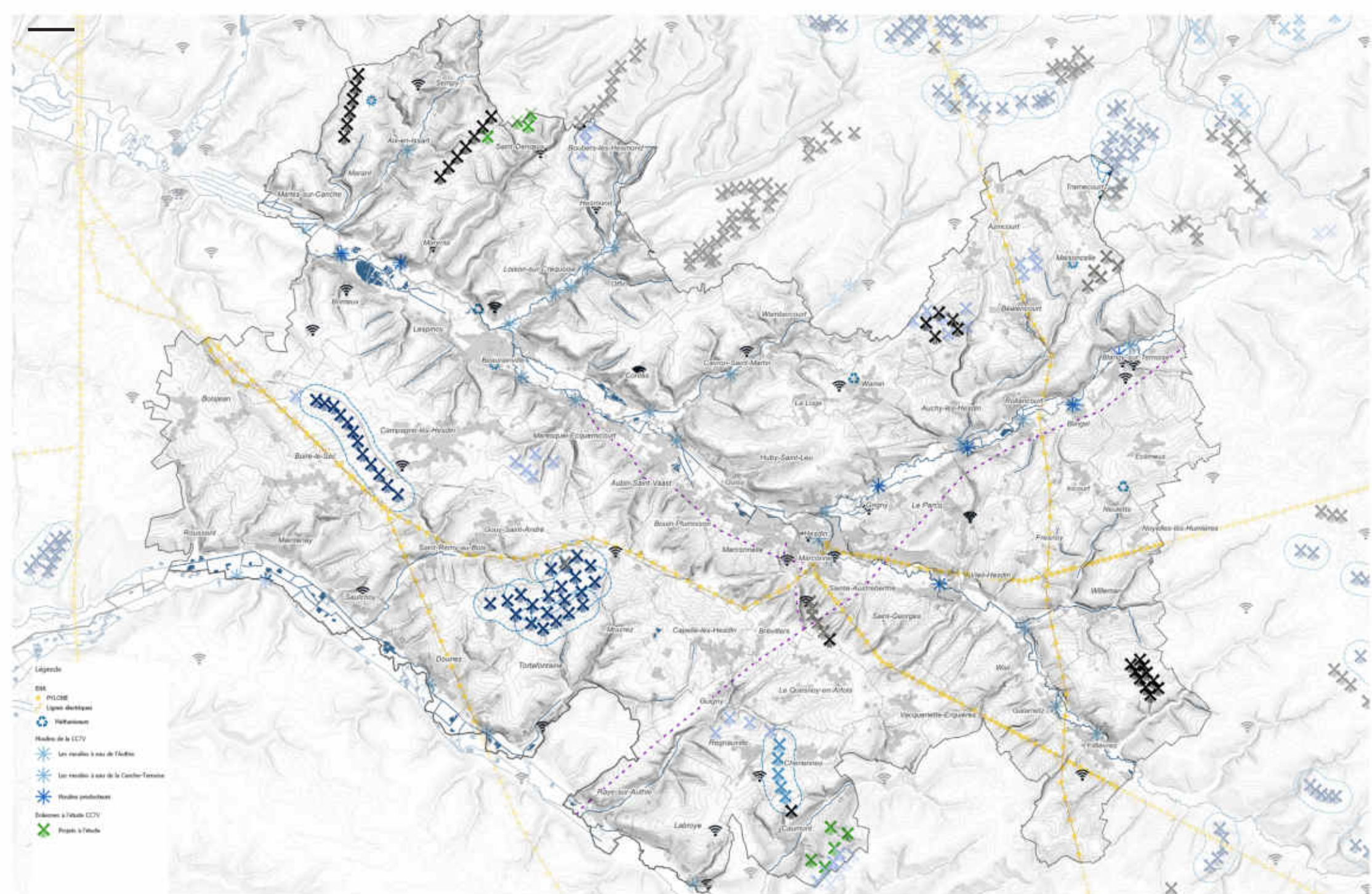
- SHU - Structures Agricoles Claires
- Espaces et landes
- Ponds permanents
- Ponds temporaires
- Perturbations végétales









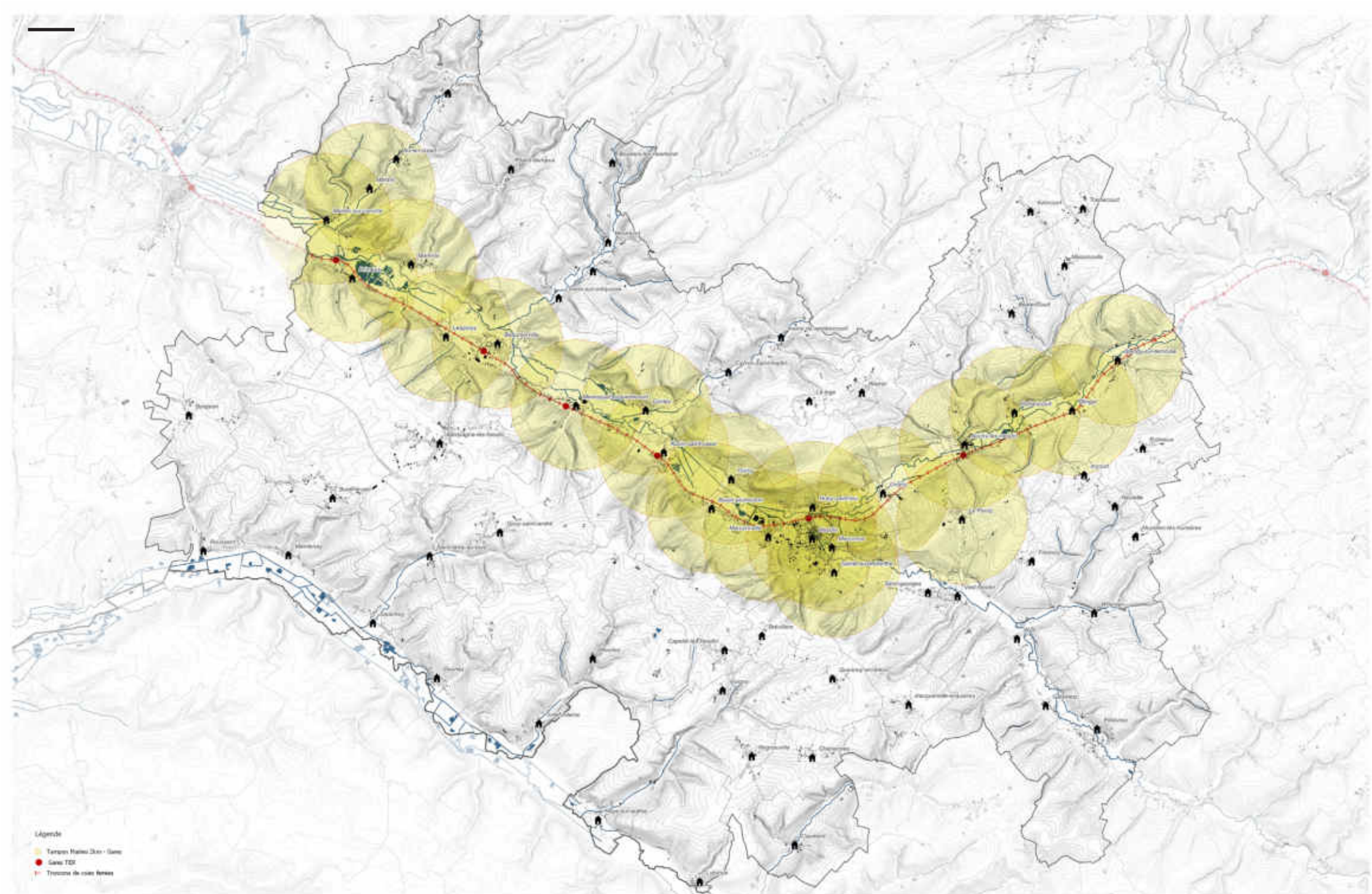




Légende

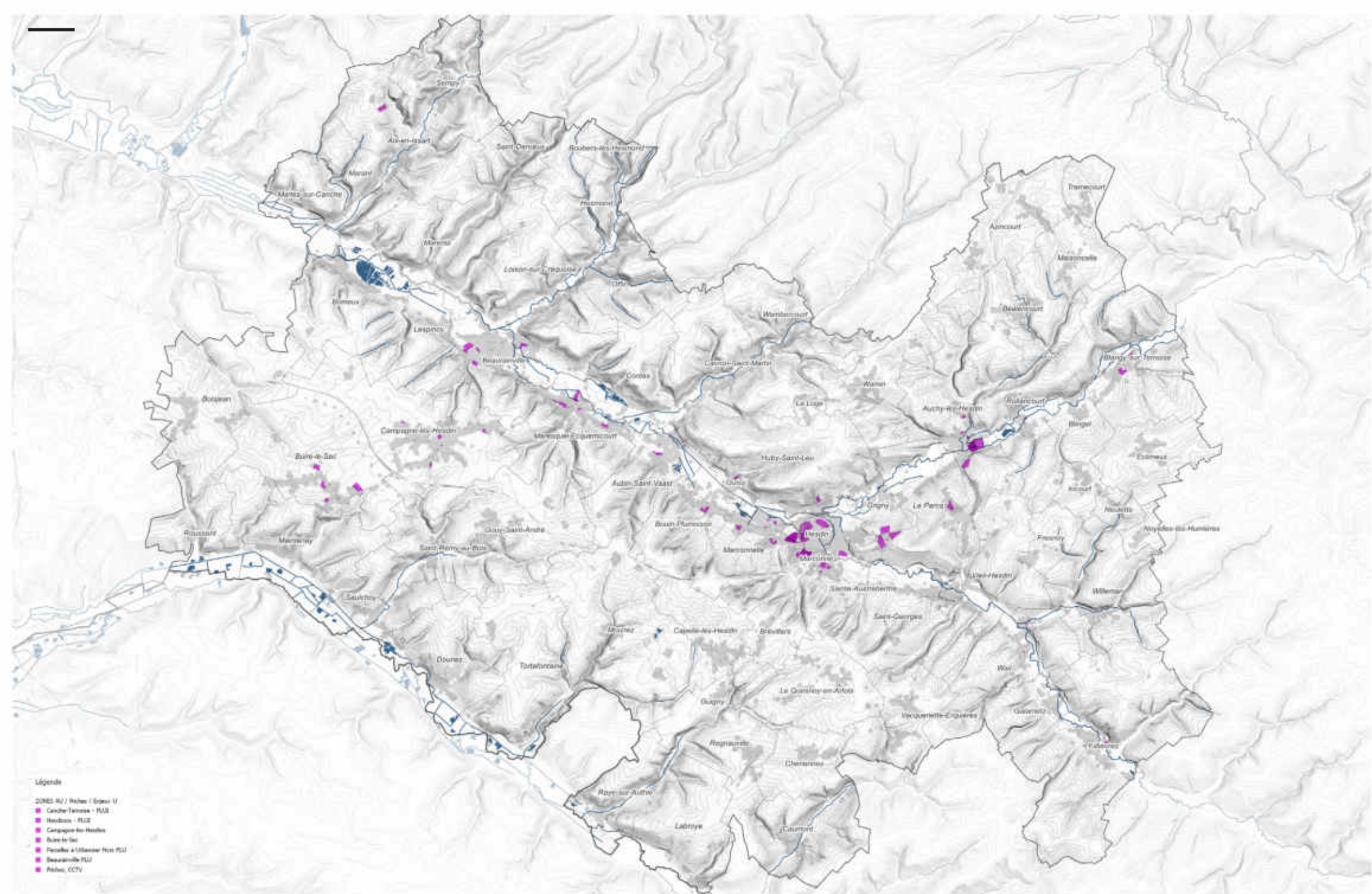
- Traverse de voirie
- Autoroute
 - Autoroute Départementale
 - Autoroute Nationale
 - Nationale
 - Départementale
 - Départementale
 - Route Internationale
 - Autre
 - Gare TIR
 - Traverse de voirie fermée





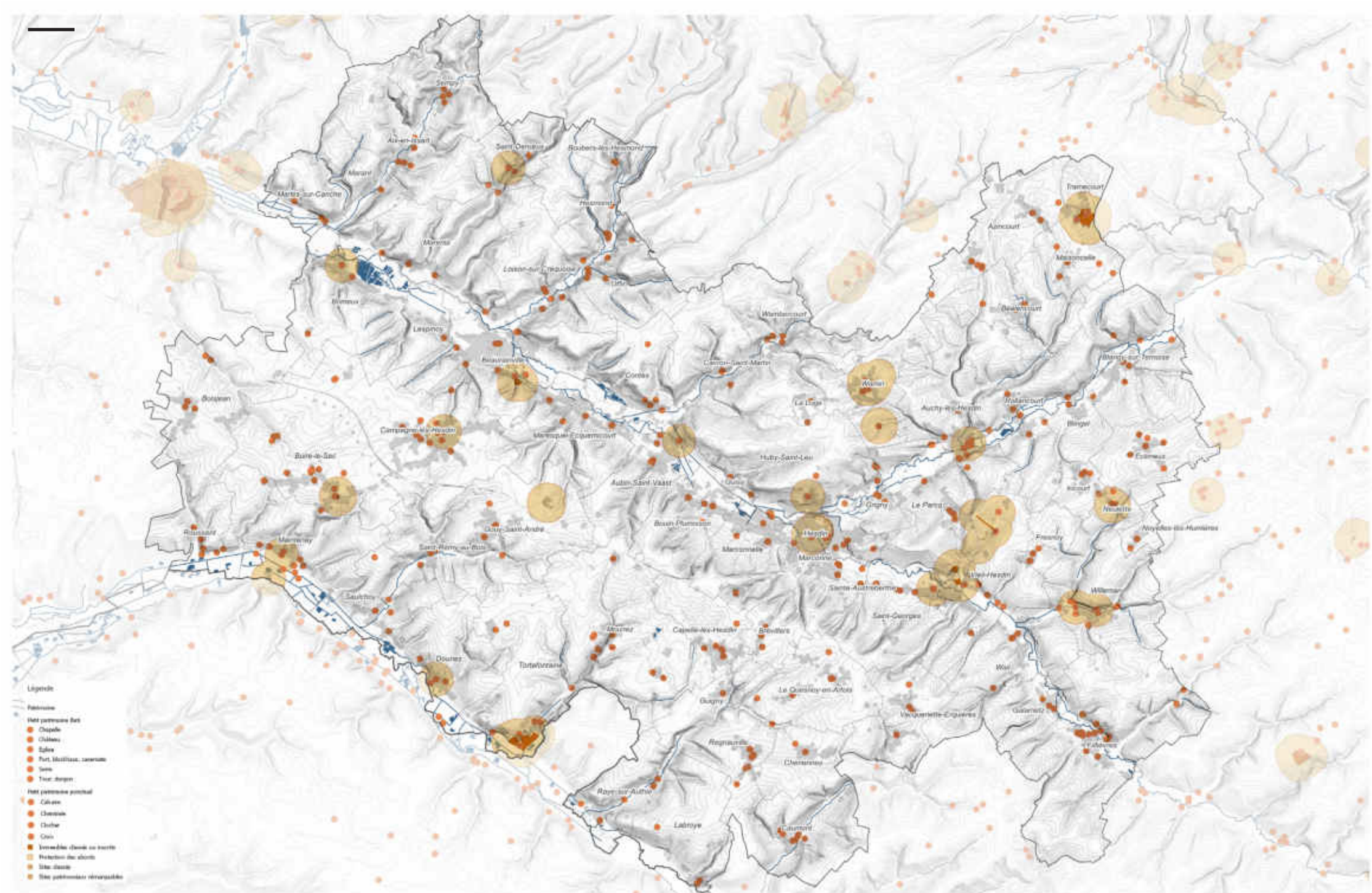
Légende

- Territoire Maîtrise d'Urbanisme - Guesmes
- Guesmes TDR
- Tronçons de route fermés

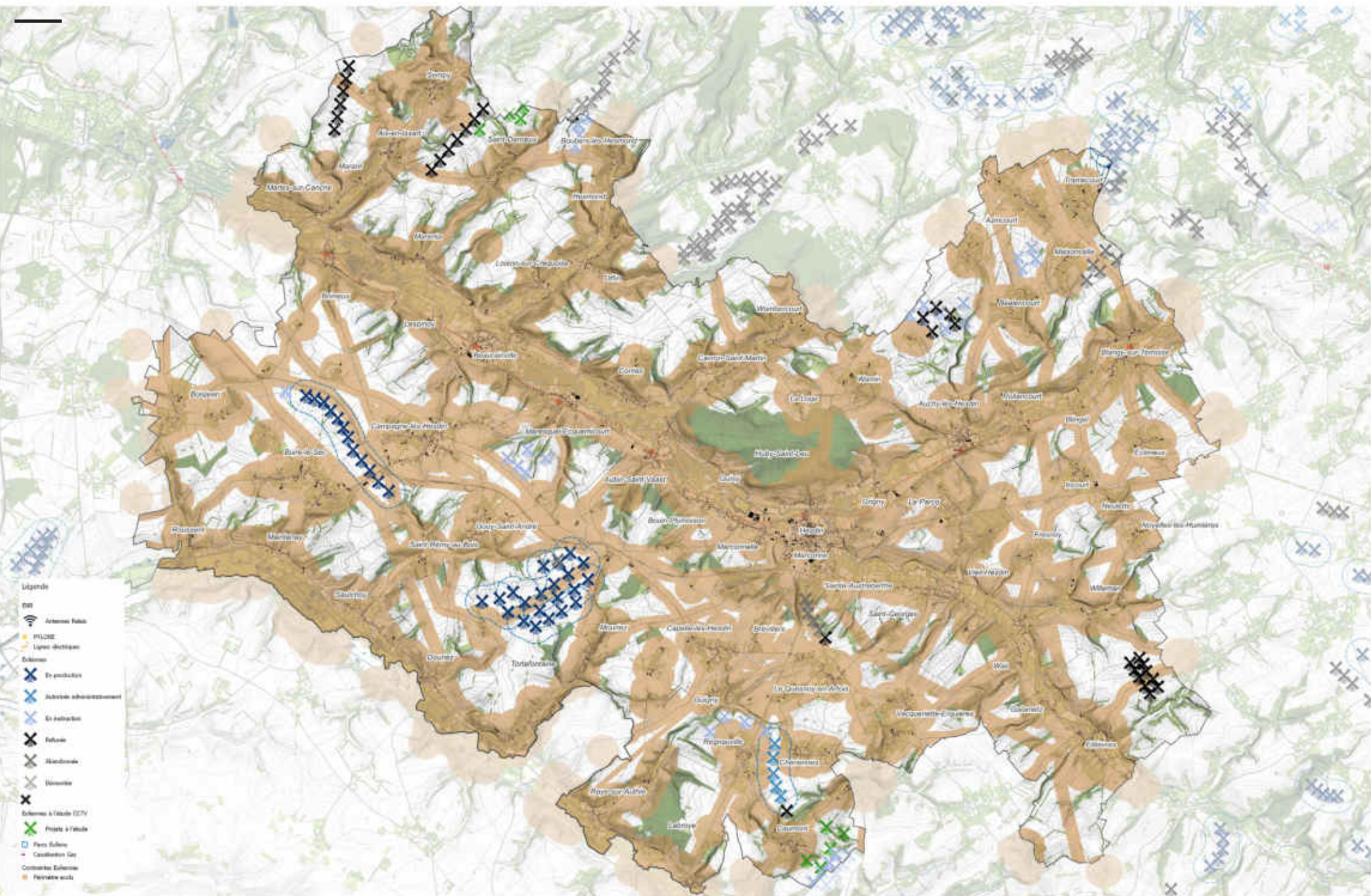


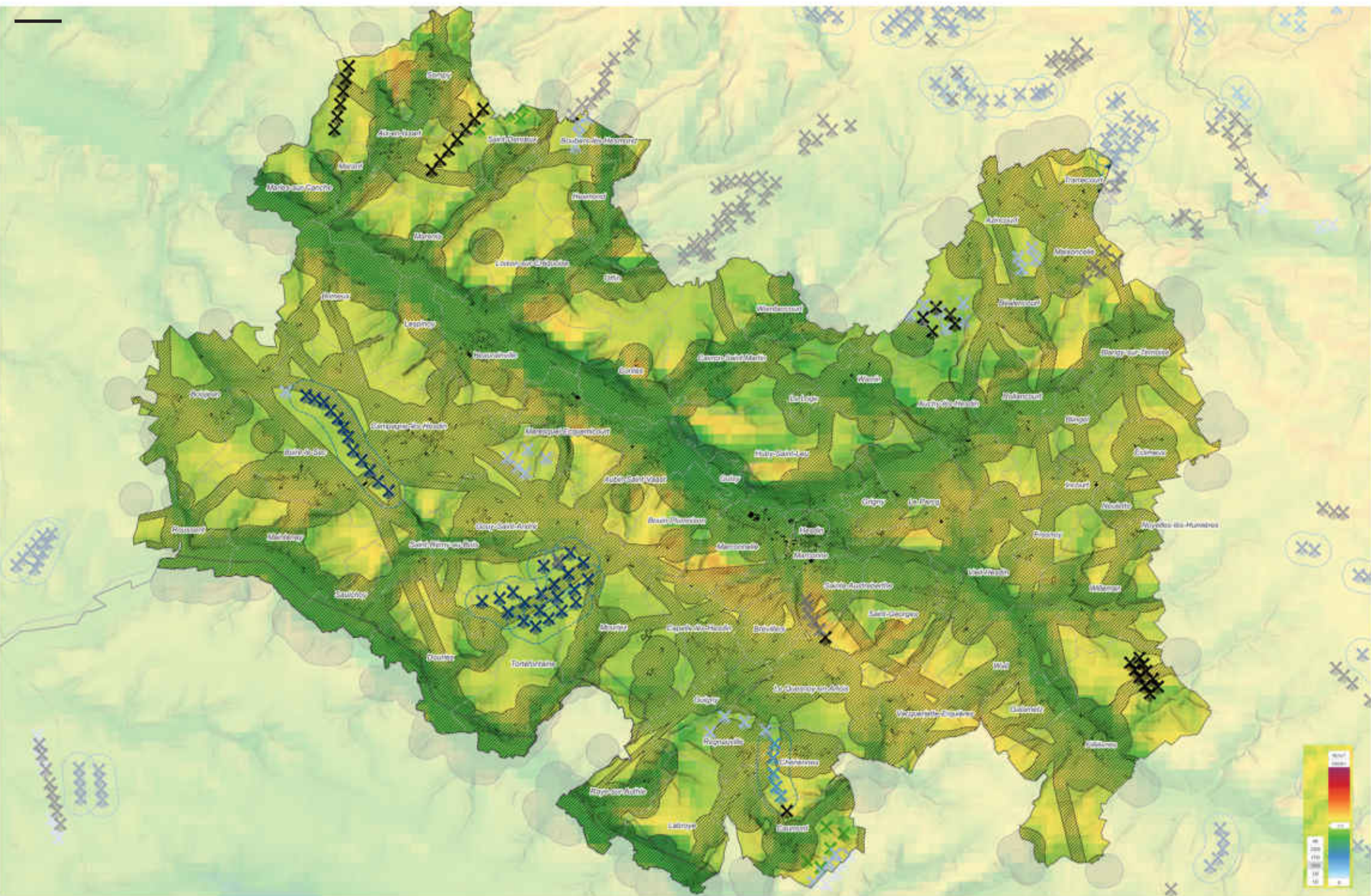
Légende

- ZONES RV / Riches / Espace V
- Canche-Tenness - PVI
- Hedouze - PVI
- Canche-Tenness - PVI
- Rue de la
- Pavillon à l'Est - PVI
- Beaumont - PVI
- Pavillon - CCV









ANNEXES CONCERTATION EXPO

Livred'or



Belle Exposition.
Un beau et fol regard sur les
7 Vallées.
Genevieve

Très Belle exposition qui nous permet de mieux
comprendre les 7 vallées du Ternois - merci
Les Vasiens - Espinal - *Hesdin* C et F

Merci pour cette riche exposition permanente !

Très bien -
Continuez *JFB*

Vous avez une belle ville
vous avez raison de la mettre en valeur
Abel et Jylve

Exposition magnifique Merci
Ellis + Onno d'Amsterdam

Très bien entretenu

Super Guide - je m'engage à fermer les portes

Des petits belfes sympas !!!

CHRISTIANE DE COENNE (Belgique)

Jane Lortall Very Interesting

Assez bien

Très belle exposition très riches - pédagogiques

un travail riche et enrichit par les connaissances des habitants!
Le Collectif pour le Territoire! Anthony N.

C'est chouette!

Merci!

Très Joli expositions merci pour tout

Exposition très intéressante, très belle région à
préservée!
inconnue,

Merci pour ce travail.

Très belle Expo -



Très belle exposition, très belle région
à préserver!!

Merci pour la très belle exposition
Les élus sont-ils venus voir?

C.B.

quel beau travail effectué, des réserves
des explications claires quelle Richesse nous
disposons dans les 7 vallées quel dommage
Pourtant que la folie coloniale vienne détruire
nos paysages et la méditerranée

01/02/2023.

Caumont a déjà ses éoliennes, mises en service tout récemment. Le site de paix et de nature préservée et de biodiversité remarquable, ne peut et ne doit en accepter d'autres. Lancer ce nouveau projet d'éoliennes vertes, dans un cadre désertique, nous nous mobiliserons de nouveau pour il le fonder, comme nous l'avons déjà fait auparavant, contre les éoliennes de la.

Isabelle et Remy Cabaud. Aout.

01/07/2023

LES ONDULATIONS MONTREUILLOISES EN DANGER !!

DE NOMBREUX PROJETS A L'ETUDE !!
ATTENTION 14 EOLIENNES EN PROJET
A BOUBERS LES HERMOND / SAINT-DENIS /
SEMPY 180 m haut !!

asso.sauveondulmontreuilloises@gmail.com

01/07/2023

Nous avons beaucoup trop d'éoliennes - notre beau paysage en est maintenant saturé !
Honte aux quelques profiteurs !

Pourquoi enrichir les fonds de pension Canadiens avec des parcs éoliens qui ruinent nos paysages ?

Honte à Boralex

Honte à TotalEnergies

Hautefeuille

LES POINTS NOIRS



Placez un point noir sur le lieu que vous appréciez le moins... au pès du tout, sur la commune de communes des 7 vallées !
Une zone industrielle ?
Un grand parking ?
Une route ? Un carrefour ?
Un lieu fermé au public ?
Des infrastructures ?



POURQUOI ?

?

Dites-nous pourquoi ces lieux vous plaisent ou pas sur le carnet à côté. Précisez le nom et la localisation différents lieux et si vous avez des idées pour les améliorer, n'hésitez pas à

LES POINTS NOIRS

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE NE L'AIME PAS ? COMMENT L'AMELIORER ?
Hesdin, zone commerciale ouest.	C'est horrible, pourquoi on traite les gens de cette manière.
Espace commerciale stationnement - Hesdin	Zone indéchiffrable, mélange de verdure zone triste.
Ecart Campagne Buire f Lambus	Les champs d'astuces : effrayants !
Le Parc	Ça pourrait être un très bel endroit et pourtant son histoire n'y est pas mise en valeur.
Les 7 Vallées.	En général, très appréciées des visiteurs pour leur richesse dans sa diversité paysagère, économique, culturelle... étonnante variété.
Hesdin	Plus de pêche aux poissons
Hesdin	Hesdin fleurit...
Courm 11 larges	Tout juste exposition merci

LES POINTS NOIRS

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE NE L'AIME PAS ? COMMENT L'AMELIORER ?
le carrefour de la sucrerie	Friche de la sucrerie, grand bâtiment vert. Zone commerciale Il manque un extérieur. Zone commerciale Carrefour ancienne et peu jolie. Place à démolir.
certaines rues d'Hesdin	Bâtiments vieillissants et non entretenus dans plusieurs rues.
L'usine ARKAL	située en pleine nature
MEETHANISER à Echimeux	non intégré au paysage versée visuelle + danger d'explosion!!! → confier USA + 8000 vaches mortes!
Hesdin	Sale !
L'Hotel de Ville.	Bonjour!!!! Le fait sans que l'on me dit que le portrait de Napoléon sera visible et toujours. Rien. Ce n'est pas compliqué d'accrocher ce tableau pour enfin le voir. Merci.
NAPOLÉON est mort !! →	et à l'année prochaine P.S. -
	Incredible!!
	Pays-Bas Pourquoi fermé? @

LES POINTS NOIRS

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE NE L'AIME PAS ? COMMENT L'AMELIORER ?
HESDIN	* Sale * Mauvaise personne AREVOIR... * Vol * Effraction ... J'ai connu mieux.
Heslin	Tropé Très Sale.
7 Vallées	Trop d'éoliennes dans le secteur des 7 Vallées et ce n'est pas fini !
7 Vallées	Eoliennes = massacre !
7 Vallées (Boulay Saint Jean Sempy Humbert)	Eoliennes = "bétonisation" des paysans et gâchisme des monts d'acier
2 Vallées	Eoliennes = bet. se = béton = corruption -
7 Vallées	Trop d'éoliennes dans le 62 et les 7 Vallées et St Pol
	Massacre des paysages et nature rapaces - chassés.

LES POINTS NOIRS

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE NE L'AIME PAS ? COMMENT L'AMELIORER ?
7 vallées ondulations montreuilaises	attention à la préservation de nos paysages et de notre Biodiversité, un nouveau mal nos mœurs l'éolien et sa fièvre
les ondulations montreuilaises	EN DANGER !! 14 EOLIENNES PRES DU MOULIN DE SEMPY (SUR 40 km ² 180m haut)
7 vallées	saturation de paysages par les éoliennes, on ne tient pas compte des habitants, c'est un scandale ! Honte à ceux qui gagnent de l'argent au détriment des autres ! Nous voulons garder notre faune et notre flore ! D 928 Scandale ! 2500 camions par jour ! Rendre obligatoire l'utilisation de l'A16
	Protégez les paysages - virez les projets éoliens



LES LIEUX DU CŒUR

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE L'AIME ?
Beaumontville, chemin des Monts bleus	Vue et panorama sur tout le paysage de la vallée de la Courche.
Forêt d'Hendin	Coeur de nature, plein de biodiversité. Lieu de promenade et de repos.
Lebezy	J'ai réalisé une peinture dans ^{dans une} chapelle d'Lebezy.
Dominiez	L'Estaminet, l'Aublie, la place du Cloître, la collégiale → le + beau village des 7 Vallées !
Blingol	Endroit calme avec une belle forêt Et un magnifique étang, la Ternoire magnifique
Arbon sans nom	Et ses balades le long de la Plangette
Contes	Le Marais, lieu de zénitude, faune + flore et une planche pour une disconnection -
Aubin S ^r VAST	-Endroit calme, promenade, etc. -monument historique, tableau fait sur la chapelle de S ^r VAST.



LES LIEUX DU CŒUR

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE L'AIME ?
Maurencelle	Son calme, la mare et les différents sentiers de randonnée
Arstey	Le Parc —
Hesdin	Ville charmante, de très beaux monuments, des commerces plein de vie, en somme, un endroit agréable !
Saint-Remi	Le Parc - Promenade. Campings Accueil Touristiques Commerces Parcs de jeux.
Centre Ville D'Hesdin	J'aime bien le centre ville pour le Ballon et la cancha qui passe au centre
Brimere	Les étangs
RAYE/ARTHE	Calme et sérénité !
Contes	La promenade autour du marais, reposante et calme



LES LIEUX DU CŒUR

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE L'AIME ?
Hesdin	Le patrimoine, l'architecture, la nature ...
Guisy	Tout village au cœur des 7 Vallées, au pieds de la forêt de Hesdin. Très belles ballades A faire absolument. Bien entretenue.
Haresquel- Esquermaucourt	Beau Village. Belle Qualité de Vie
La Loge	à la limite de la forêt... des souvenirs de nombreuses ...
Ligne Senoie- Arras-Ecoles	Lieu à développer Impulsivement !!!
Pumpequin et carré Rétis	Très jolie exposition parce que c'est la nature
Conte	Le manoir de Conte et beau et les champs et car y aille l'air de la forêt
Azisourt	Pour le musée



LES LIEUX DU CŒUR

NOM DU LIEU / LOCALISATION	POURQUOI JE L'AIME ?
Neudette	Pour son château
la forêt d'Hesdin	Lieu calme et reposant pour se balader
le Marais de Conte	c'est beau, naturel et on peut s'y promener
Hesdin	La Forêt.
Hesdin	La forêt.
Grisy	Très joli camping municipal ! Très agréable, super gentils !
Notre la Paix entre Grand-Hesdin	Une vue dégagée sur la vallée et la forêt au arrière fond C'est vert, agréable et vaibonné. Une belle image / carte postale des 7 Vallées
	Ellist Onno Amster- dam



LES LIEUX DU CŒUR

NOM DU LIEU / LOCALISATION

POURQUOI JE L'AIME ?

Hesdin

Pour la Mairie

Hesdin

Belle Promenade autour
des chaumières Rue Piétonne
Agéable et Belle place aux marchés

Hesdin

Ville très sympathique -
Belle Expo Bravo.
Belle balade. Amis du
74

7 vallées

Un lieu où il fait bon vivre
sans fièvre de notre patrimoine

Hesdin

Hesdin change beaucoup
Bravo à l'équipe municipale
et à son maire ! C. B. et P. A.

Bravo Hesdin

Aubier S. VAAST

Beau village, des lieux à
découvrir. Des bels moments à faire
dans les lieux d'Artists.

Haut de France

30% éolien

donc 6% du
Territoire français

payages et
environnement
des habitants sacrifiés
par les éoliennes.
Impact visuel jour & nuit
de plus de bruit

DE L'
AGRIVO
LTAISME

L'électricité est à
96% décarbonée -
Les 4% sont fournis
par le gaz
L'éolien ne réduit pas
le CO₂

" Vallée de l'Authie
et le
Ponthieu "

Replanter les haies
pour faire quelque chose
pour les habitants
du territoire

Sans
Éoliennes!

Stop aux
ÉOLIENNES

Plus d'Éoliennes
à Picardie et ailleurs.
Il y en a suffisamment
d'ici.

Replanter
nos bois sur
le haut des
coteaux!

Éoliennes ça suffit!
Mesure du
payage

Des Vélis Vélo pour
velos!

A quand une Vite
Vente d'Hermin vous
montrant pure force
du vélo au ballade
en sécurité

hauts lieux plus
impressionnants des
éoliennes (180 à 200m)

Plus de haies, casernes
du bocage, de l'environnement

Panneaux photovoltaïques
sur les bâtiments, commerces
agricoles etc.

" Vallée de la
Touques et
le plateau de
Touques "

Avec remplacé
la centrale par des
éoliennes
cherche l'emploi!

arrêter le mouvement
éolien.
arrêter nous sur
l'énergie hydraulique
nous avons des
possibilités.

Arrêt de la centrale
pour les
habitants d'ici -
Touques etc -
Vallée de la Touques
et les plateaux
nous ne sommes
pas d'ici

Mettre en avant les
moyens à nous + systèmes
de production hydroélectrique

Des panneaux
photovoltaïques
par tout...
surtout sur les
parkings!!!

- Agrivoltaïsme
- réhabilitation
des terrains en
charge
photovoltaïque

pompe à
chaleur

Eaux → Eaux
ou
Eaux → Air

Pas de nouveau
mélangeur

Plus d'arbres!

Et plus de
moulins!!!

Un petit éolien
sur les toits
des maisons
pour plus d'
autonomie

L'ÉA!

" Vallée de la
Canche et
le Montreuillois "

Il y a déjà
trop des
éoliennes.
Pas d'autres
projets

Sans
Éoliennes
pour ne pas
détruire nos
Paysages

Une vie plus saine
= moins besoin
d'énergie ☺

Plus de haies
et espaces verts
pour travailler
la filière bois!

Remettre en route
les moulins
Encore moulin
sur Authier St
Lambert

Remettre
la cuisine
chauffage bois

REACTIVER NOS
MOULINS POUR
PRODUIRE DE
L'ELECTRICITE!

NOS villages
Sont enfermés
et dominés
par les
Éoliennes

Vallées et Plateaux
pollués par
les éoliennes!

HALTE AUX
ÉOLIENNES!
IL Y EN A DÉJÀ
TROP!

MOINS DE
VOITURES A
HERDIN + DE
ZONES
PIÉTONNES!

Les vallées de
la Canche et
Ternois

Acidification de l'air
par les éoliennes
massacre des chauves-
souris

NON AUX ÉOLIENNES
DANS LES ONDULATIONS
MONTREUILLOISES



assosauverdulmontreuillois
@gmail.com

payage différé
par les éoliennes!
quelle honte!

PROJETS ÉOLIENS
=
TERRORISME
ÉCOLOGIQUE

Non à ce
jeu de figure
des paysages
NON aux
Éoliennes

Remarquer les
bâtiments de
logement!
Arrêter
l'évolution

Éoliennes NON
Paysage industriel

Nous voulons
garder nos forêts
nos paysages -
Ne pas les diffuser
avec les éoliennes!
pour un profit de
quelques uns.